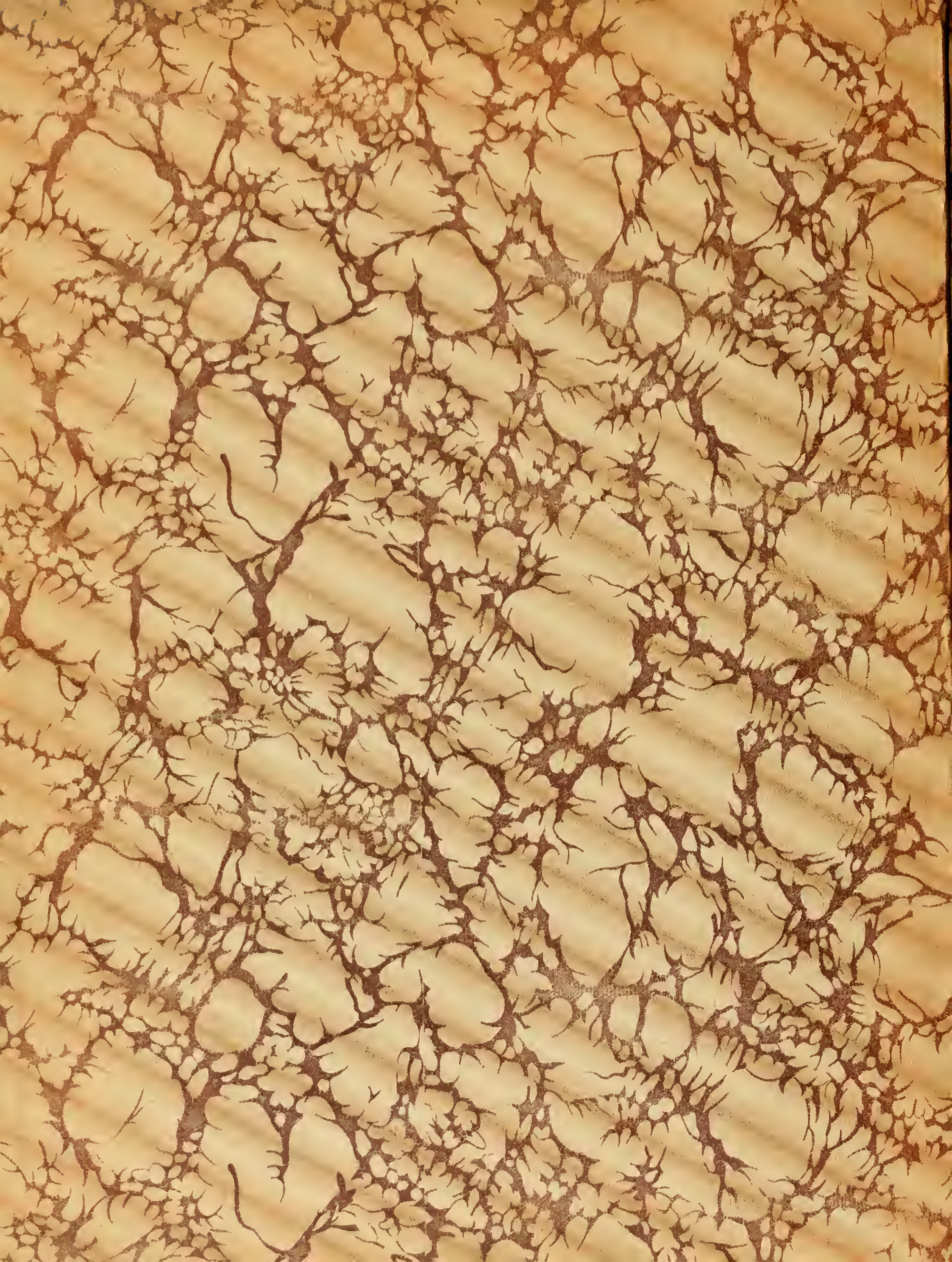
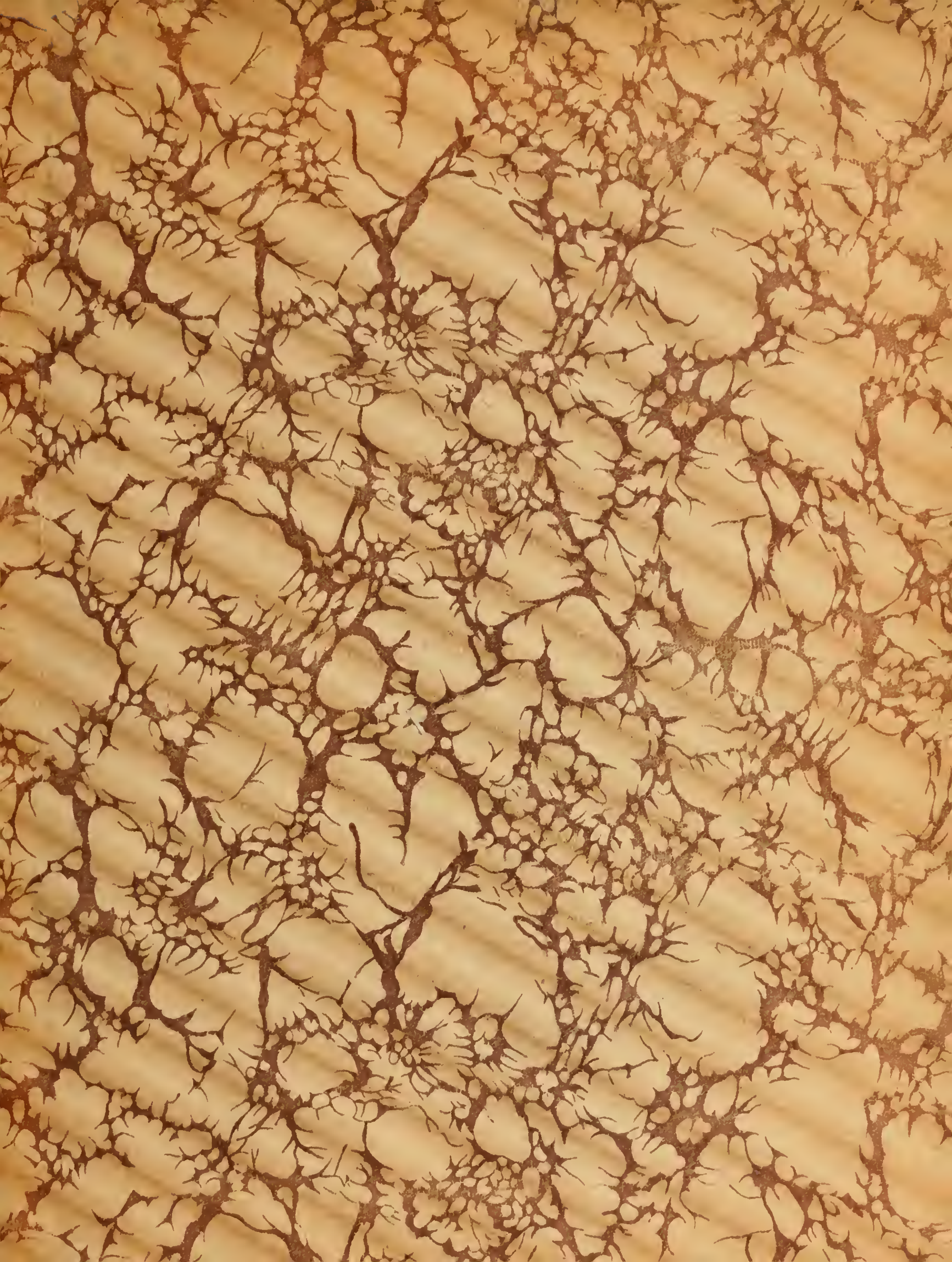

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291488 5





[illegible]

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

EN VENTE

CHEZ C. KLINCKSIECK

RUE DE LILLE, 11

À PARIS

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUARANTE-DEUXIÈME



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXXII

TABLE

DU TOME XLII

MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.
ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

LE
CULTE DES HÉROS CHEZ LES GRECS

PAR
M. P. FOUCART
MEMBRE DE L'INSTITUT

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Distinction entre les Dieux, les Démons et les Héros. — Les Héros ne sont pas d'anciens Dieux déchus de leur dignité. — Examen des exemples allégués à l'appui de cette théorie : Érechthée — Pandrosos et Aglauros — Hyacinthos — Lycurgue.

Les Grecs de l'époque classique reconnaissaient trois classes d'êtres supérieurs à l'humanité : les dieux, les démons, les Héros, puissances invisibles qui intervenaient d'une manière favorable ou défavorable dans leurs affaires et qu'il importait de se concilier par des honneurs et par des sacrifices.

Les premiers avaient comme qualité distinctive l'immortalité et les Grecs croyaient entendre d'une manière assez nette à qui ils s'adressaient lorsqu'ils invoquaient les dieux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il n'en était pas tout à fait de même pour les démons; à leur égard, les idées des anciens ont été variables et assez vagues. Au pluriel, le mot *δαίμονες* est employé par Homère comme un équivalent de *θεοί*. Peut-être appartiennent-ils à une époque plus ancienne que les dieux personnels. C'était des troupes de génies, sans nombre fixé, sans nom individuel; chaque membre d'un groupe accomplit le même geste, préside à la même fonction. Tels apparaissent, à l'origine, les Corybantes, les Curètes; les génies des éléments, Satyres, Nymphes, les Vents; d'autres président aux saisons, les Horai, les Charites; quelques groupes, comme les Érinyes et peut-être les Tritopatreis, représentent les forces du monde souterrain.

Toutes les religions, par un effort instinctif, tendent à introduire un certain ordre dans la masse des êtres divins sortis des croyances populaires; c'est ainsi que prédominent les grands dieux du ciel, de la lumière, de l'atmosphère, dieux personnels, imaginés à la ressemblance de l'homme, maîtres des forces de la nature. Devant eux, les génies descendent à un rang secondaire; on s'efforce d'organiser leurs troupes confuses, on leur invente une généalogie et une histoire, on fixe leur nombre, on leur donne des noms, et, autant que possible, une personnalité distincte. A l'époque classique, la plupart des anciens génies sont groupés autour des grands dieux, ils forment leur cortège et sont leurs serviteurs. Quelques-uns, peu nombreux, subsistent indépendants et passent pour des monstres redoutables. Reste enfin la foule des démons innomés, en général malfaisants, répandus en tous lieux, auteurs des souillures, contre lesquels les humains essaient de se défendre par les purifications.

Quel que soit leur rang dans le panthéon hellénique, les *δαίμονες* sont considérés comme des êtres divins, supérieurs à l'humanité et échappant à la mort. On les invoque, de même que les dieux, après eux, mais avant les Héros.

Ceux-ci viennent au troisième rang, après les dieux et les démons. Ils s'en distinguent en ce qu'ils ont été des hommes et qu'ils ont

connu la mort. Cette double croyance, si on ne la perd pas de vue, fournit les explications les plus satisfaisantes pour l'idée que les anciens s'étaient formée des Héros et pour le culte qu'ils leur rendaient.

Avant d'étudier la formation du monde des Héros, il est nécessaire d'examiner une théorie qui a pris naissance vers le milieu du siècle dernier, s'est répandue sans opposition et a fini par entrer dans la science courante comme une vérité démontrée. Elle peut se résumer ainsi : les Héros dont l'existence historique n'est pas établie ou vraisemblable sont d'anciens dieux déchus de leur dignité par suite d'accidents divers. Et voici les deux phases de cette transformation : 1° Des divinités nouvelles, supérieures, ont absorbé les petits dieux locaux et les ont réduits à l'état d'épithètes; 2° Ces épithètes se sont détachées du dieu auquel elles avaient été incorporées; elles reprennent une vie semi-indépendante et donnent naissance à des Héros, favoris, serviteurs du dieu et, le plus souvent, représentés par la légende comme les fondateurs de son culte.

De ces deux assertions, la première est fondée; je tiens la seconde pour une hypothèse qui ne peut se justifier.

ÉRECHTHÉE.

Le groupe de l'Érechtheion a été le type choisi pour mettre en lumière la théorie de cette évolution, c'est-à-dire le passage d'un ancien dieu à l'état d'épithète d'un dieu nouveau, puis la transformation de cette épithète en une personnalité distincte, qui est un Héros.

Par exemple, Érechthée a commencé par être un dieu. On ne s'est pas accordé sur sa nature. Les premiers, guidés par ses rapports avec Poseidon, ont tout bonnement supposé que c'était un dieu marin local. Plus tard, on a raffiné. Les uns voient en lui un dieu chthonien; d'autres, surtout dans l'école d'Usener, inclinent à y recon-

naître un dieu phallique[1]. A vrai dire, nous ne possédons aucun témoignage ancien en faveur de l'une ou l'autre de ces attributions. Nous sommes en face d'un système que les modernes ont construit de toutes pièces. Et cependant le seul moyen d'atteindre ce que les Grecs croyaient de leurs Héros, n'est-ce pas d'étudier les témoignages qu'eux-mêmes nous ont laissés ou les pratiques du culte que nous pouvons connaître? Or, les textes relatifs à Érechthée sont en assez grand nombre, et il en ressort que les Grecs l'ont toujours considéré non comme un dieu, mais comme un homme mortel. La tradition la plus ancienne est conservée dans les vers bien connus d'Homère (*Iliade*, II, 545 et suiv.):

Οἳ δ' ἄρ' Ἀθήνας εἶχον, ἐϋκτίμενον πτολίεθρον,
δῆμον Ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' Ἀθήνη
θρέψε, Διὸς θυγάτηρ (τέκε δὲ ζείδωρος ἄρουρα),
κὰδ δ' ἐν Ἀθήνῃς εἷσεν, ἑῷ ἐνὶ πίονι νηῷ.

L'anecdote rapportée par Hérodote et qui remonte au VIe ou au VIIe siècle montre que les Athéniens le regardaient comme le parèdre et le favori de la déesse. Lorsque les Épidauriens, sur l'ordre de l'oracle, prièrent les Athéniens de leur accorder du bois des oliviers sacrés pour y tailler les statues de Damia et d'Auxésia, ceux-ci accédèrent à leur demande, à la condition «que chaque année ils enverraient des victimes à Athéna Polias et à Érechthée». L'engagement pris alors fut tenu par les Épidauriens pendant de longues années jusqu'au jour où les Éginètes leur ravirent les deux statues[2].

Au VIe siècle, Érechthée était si bien tenu pour Héros qu'il fut au nombre des cent dont Clisthènes envoya les noms à Delphes, afin que la Pythie désignât parmi eux les éponymes des dix nouvelles tribus[3].

[1] Fr. Pfister, *Reliquienkult im Altertum*, p. 10. Curieuse application d'une méthode peu scientifique, qui consiste à emprunter à l'étymologie, à l'archéologie, à l'épigraphie un certain nombre d'assertions, contestées ou contestables, puis, en amalgamant toutes ces données, d'une valeur douteuse, à en tirer une théorie que l'on déclare indubitable.

[2] Herodot., V, 82.

[3] Aristot., Πολιτ., 21.

Pour les Athéniens, Érechthée avait été un homme et, comme tout homme, il était mort. Son tombeau était sur l'Acropole, dans l'enceinte sacrée de la déesse sa protectrice. Le fait est attesté par Apollodoros et Clément d'Alexandrie[1]; il est rappelé avec plus de précision encore dans les vers de l'inscription triopienne en l'honneur d'Appia Régilla : « Athéna l'a enseveli dans son propre temple, afin qu'il eût sa part des victimes[2]. » Érechthée était donc un Héros dont le culte était associé à celui d'Athéna Polias, et il n'y avait pas moyen de le transformer en une épithète de la déesse.

Ses rapports avec Poseidon étaient moins clairs. Il fut associé au dieu en vertu d'un oracle, dont nous ignorons la date et l'occasion. Je suppose qu'il fut rendu lorsque les Athéniens introduisirent dans le culte officiel la légende de la lutte entre les deux divinités et qu'ils en consacrèrent les souvenirs, l'olivier et la mer d'Érechthée, dans la demeure du Héros. Mais celle-ci est appelée par Hérodote le temple d'Érechthée. Poseidon n'y possédait que l'un des autels placés à l'entrée. Et encore sur celui-ci le sacrifice devait être fait au Héros en même temps qu'au dieu[3]. L'un et l'autre avaient un seul et même prêtre, pris parmi les descendants du Héros Boutès et désigné par le sort pour remplir à vie cette fonction. Cette communauté du sacerdoce et des sacrifices peut faire comprendre comment certains textes, qui ne sont pas de la meilleure époque, ont ajouté le nom d'Érechthée à celui de Poseidon. Tel est le cas pour Apollodoros, Plutarque, Athénagoras et aussi pour une inscription privée de l'époque impériale, dans laquelle Claudius Démostratos porte le titre de prêtre Ἐρεχθέως Ποσειδῶνος[4]. Je ne crois pas que, dans ces textes, il y ait eu l'intention d'identifier Érechthée à Poseidon et de faire du premier une simple épithète du second; à mon avis, c'est plutôt une locution abrégée qui avait pour

[1] Apollod., III, 14, 7. — Clem. Alex., *Protrept.*, III, 45. — Le tombeau de Cécrops était aussi voisin d'Athéna Polias. Sur l'emplacement du Cécropion, voir Collignon, *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, 1916.

[2] Kaibel, *Epigrammata*, 1046, v. 89.

[3] Herodot., VIII, 55; Pausan., I, 26, 5.

[4] Apollod., III, 15; X. Orat., p. 843 B; Athenag., *Legat.*, 1; *Bulletin de Corr. hellén.*, VI, 1882, p. 436.

but de distinguer le Poseidon de l'Acropole des autres Poseidons adorés en Attique.

Il n'en serait pas de même d'une dédicace du Ier siècle après notre ère, dont l'auteur s'intitule *ἱερεὺς Ποσειδῶνος Ἐρεχθέος Γαιηόχου*[1]. Ce texte épigraphique paraît un argument décisif aux partisans de la thèse que nous combattons et Dittenberger, dans son commentaire, en conclut *Erechtheum hunc eumdem esse atque Neptunum*. Il aurait, en effet, raison, si ce texte était isolé et si l'on n'avait le droit de soupçonner une faute du rédacteur ou du lapicide. Il serait trop facile de se débarrasser d'un témoignage gênant en supposant une erreur de ce genre. Mais ici elle est évidente. Le même titre est gravé, mais cette fois dans sa forme correcte, sur le fauteuil de marbre que ce prêtre occupait au théâtre de Dionysos : *ἱερέως Ποσειδῶνος Γαιηόχου καὶ Ἐρεχθέως*[2]. Une dédicace de la première moitié du ve siècle, trouvée près de l'Érechtheion, peut prêter à la discussion : *Ἐπιτέλης, Οἰνοχάρης Σωιναύτου Περγασῆθεν Ποσειδῶνι Ἐρεχθεῖ ἀνεθέτην*[3]. Il est permis de soutenir qu'*Ἐρεχθεῖ* est une épithète de *Ποσειδῶνι*; néanmoins, il est plus probable que, suivant une construction fréquente dans les inscriptions, la particule *καί* est omise entre les noms des deux divinités, comme elle l'est, sans doute possible, entre les noms des deux frères. Le dème de Pergasé appartenant à l'Érechthéis, ils ont consacré leur offrande à la fois au dieu et au Héros éponyme de leur tribu, que l'oracle avait associés dans le temple de l'Acropole. La question, du reste, me paraît tranchée par un décret de la tribu Érechthéis, qui date de la première moitié du IVe siècle : *Φίλτων εἶπεν [θύειν τῶι Ποσειδῶ]νι καὶ τῶι Ἐρε[χθεῖ τὸν ἱερέα τὸν] λαχόντα... [κατὰ τὰ] πάτρια καὶ κα[τὰ τὴν μαντείαν*[4]. Ici, il n'est pas douteux que Poseidon et Érechthée sont deux personnages distincts. Le sacri-

(1) *Corpus inscr. attic.*, III, 805. Commentaire de Dittenberger au n. 276.

(2) *Ibid.*, 276.

(3) *Corpus inscr. attic.*, I, 387.

(4) *Bull. de Corr. hellén.*, XII, 1888, p. 330; *Corpus inscr. attic.*, II, Suppl. 556 *c*; Ziehen, *Leges Græcor. sacræ*, n. 27.

fice que leur prêtre commun offre à tous les deux n'est pas une innovation; il doit être conforme non seulement aux usages des ancêtres, mais encore aux prescriptions de l'antique oracle qui avait associé le dieu et le Héros.

En résumé, l'hypothèse qu'Érechthée a commencé par être un dieu marin, chthonien ou phallique, qui fut absorbé par Poseidon, dont il devint une épithète, ne repose sur rien. Il est loisible d'imaginer toute sorte de combinaisons en les plaçant dans un passé indéterminé, sur lequel nous n'avons aucun renseignement, mais ce n'est plus de la science. Les anciens n'avaient pas gardé le moindre souvenir d'un pareil état de choses. Au contraire, la tradition qui remontait plus haut que l'époque homérique affirmait sans hésitation ce que les ancêtres avaient cru et ce qu'eux-mêmes n'ont pas cessé de croire. Érechthée avait été le roi qui avait installé sur l'Acropole le culte d'Athéna; favori de la déesse, il avait été admis par elle à partager ses honneurs et enseveli dans son temple. Associé par l'oracle à une autre grande divinité, Poseidon, il n'en avait pas moins gardé une existence indépendante comme Héros protecteur de ses anciens sujets et, plus spécialement, de la tribu dont il devint l'éponyme.

PANDROSOS ET AGLAUROS.

Le système qui consiste à voir dans les Héros et les Héroïnes d'anciennes divinités transformées en épithètes de dieux plus puissants, puis s'en détachant pour revenir à la vie semi-indépendante de la condition héroïque, n'a pas épargné les filles de Cécrops, Pandrosos et Aglauros. C'était primitivement, a-t-on soutenu, des déesses de la végétation, puis elles furent absorbées par Athéna et devinrent des épithètes de la grande déesse athénienne qui aurait, avant Déméter, présidé à l'agriculture. Est-il besoin de faire remarquer qu'ici, comme pour Érechthée, les témoignages de cette prétendue divinité de Pandrosos et d'Aglauros font absolument défaut ? L'argument tiré de la

signification du nom de Pandrosos est sans valeur. Analyser étymologiquement le nom d'une divinité pour en tirer la connaissance de sa nature n'aboutit qu'à des déceptions. A-t-on songé aux résultats que donnerait le même procédé en l'appliquant aux noms des personnages réels de l'antiquité ou à ceux de nos contemporains? Les Grecs ont cru que leurs Héros avaient été des mortels, qu'ils avaient vécu et qu'ils étaient morts. Ont-ils eu tort? ont-ils eu raison? je ne vois pas comment se prononcer, n'ayant aucune donnée pour contrôler, pour redresser leur erreur, s'ils se sont trompés. Il faut se borner à la tâche plus modeste, mais plus sûre, de chercher à établir ce qu'ils ont cru et, pour cela, étudier leurs légendes et les pratiques de leur culte.

Reproduire l'histoire fabuleuse des Cécropides et de leurs rapports avec Athéna serait trop long et peu utile; il en ressort que la légende les présentait comme des servantes d'Athéna, associées à son culte et à ses honneurs. La règle prescrivait, lorsqu'on immolait un bœuf à la déesse, d'offrir une brebis à Pandrosos[1]. Son temple était contigu à celui d'Athéna, et les errhéphores, dans le mystérieux office qu'elles accomplissaient, étaient au service de l'une et de l'autre. Les textes épigraphiques montrent clairement que Pandrosos n'était pas une épithète d'Athéna, mais une personnalité distincte. Nous connaissons, au IVe siècle et sous l'empire, deux dédicaces faites *Ἀθηνᾶι καὶ Πανδρόσωι*[2]. A l'époque gréco-romaine, les jeunes gens, à leur sortie de l'éphébie, se rendaient en corps sur l'Acropole et offraient un sacrifice *τῇ τε Ἀθηνᾷ τῇ Πολιάδι καὶ τῇ Κουροτρόφῳ καὶ τῇ Πανδρόσῳ*[3].

En somme, c'est encore un exemple d'un fait très fréquent dans les cultes helléniques : l'association d'une divinité et d'un Héros ou d'une Héroïne.

Bien qu'un lexicographe ancien ait réuni dans une même glose les deux définitions contradictoires : Aglauros, fille de Cécrops et épi-

(1) Philochoros, fr. 32, *Fragm. hist. gr.*, I, p. 389.

(2) *Corpus inscr. attic.*, II, 1383; III, 887.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 481, l. 58.

thète d'Athéna[1], il n'est pas à douter que les Athéniens l'aient toujours considérée comme ayant une existence personnelle. La légende fabuleuse à laquelle elle est mêlée avec ses sœurs ne la présente nullement comme une ancienne déesse, mais comme une servante d'Athéna. Philochoros a rappelé les deux faits les plus importants que la tradition lui attribuait, et ils ont laissé des traces dans le culte athénien[2]. Elle fut la première prêtresse d'Athéna et, pour la première fois, elle célébra la cérémonie des Plyntéria, qui se répéta d'année en année jusqu'à la fin du paganisme. Les auteurs anciens et les inscriptions nous font connaître en quoi elle consistait. La vénérable statue en bois d'Athéna Polias, dépouillée de ses vêtements et enveloppée d'un voile qui la dérobait aux regards, descendait à Phalère, dans une procession solennelle, et là, elle était plongée dans les eaux de la mer. Après cette purification, elle rentrait le soir, dans son temple de l'Acropole, où elle était vêtue et parée à nouveau de ses bijoux et du péplos[3]. En faisant remonter l'origine de cette fête à Aglauros, les anciens lui attribuaient un rôle qui convenait à une femme de la famille royale, puisqu'aux temps primitifs les fonctions sacerdotales étaient réservées au roi ou, suivant les cas, à la reine et à ses filles. Le second fait est son dévouement patriotique. Lors d'une guerre contre Éleusis, l'oracle ayant promis la victoire aux Athéniens, si une victime s'offrait volontairement pour la ville, Aglauros se précipita du haut des remparts sur les rochers de l'Acropole. La tradition athénienne était très ferme sur ce point. Avant les guerres médiques, un temple avait été élevé à Aglauros, au nord-est de l'Acropole, à l'endroit même où elle s'était donné la mort[4]. Dans ce temple, chaque année, les éphèbes se rendaient solennellement pour prêter le serment patriotique, que les orateurs du IVe siècle ont rappelé avec complaisance[5].

(1) Ἄγραυλος· ἡ θυγάτηρ Κέκροπος· ἔστι δὲ καὶ ἐπώνυμον Ἀθηνᾶς. HARPOCR. s. v.

(2) PHILOCH., fr. 14, *Fragm. hist. gr.*, I, p. 386.

(3) XENOPH., *Hellen.*, I, IV, 12; PLUTARCH., *Alcib.*, 34. — TOEPPFER, *Att. Geneal.*, p. 133.

(4) PHILOCH., fr. 14. — HERODOT., VIII, 53; PAUSAN., I, 18, 2.

(5) DEMOSTH., π. παραπρ., 303; LYCURG., c. *Leocr.*, 76; POLLUX, VIII, 105.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Cette double tradition donne-t-elle l'idée d'une ancienne déesse déchue de son rang et absorbée par Athéna, dont elle serait devenue une simple épithète, ou bien celle d'une jeune fille de maison royale, consacrée au service de la protectrice d'Athènes, vivant dans son temple, organisant ses fêtes et terminant sa vie par un généreux dévouement qui lui valut les honneurs du culte héroïque? C'est assurément sous ce dernier aspect que la tradition et les cérémonies publiques présentaient Aglauros à la dévotion des Athéniens. Et s'il fallait une preuve de plus de son existence personnelle et indépendante, on la trouverait dans le fait qu'elle avait une prêtresse pour elle seule. Sur une base trouvée à l'Acropole se lit le nom de l'une d'entre elles, qui appartenait à une grande famille du IIIe siècle : Ἀγλαύρου ἱέρεα Φειδοσ7ράτη Ἐτεοκλέους Αἰθαλίδου θυγάτηρ[1].

HYACINTHOS.

Encore un Héros qui a été la victime des mythologues modernes. Le caractère évidemment fabuleux de sa légende le livrait désarmé à leurs entreprises, car elle ne contient rien qui ait même l'apparence de la réalité historique. C'était une belle occasion d'appliquer la méthode préconisée par Usener : étudier la composition des mots, qui sont des faits positifs, témoins du passé, et qui révèlent comment se sont formées les conceptions primitives, puis compléter par l'analyse des légendes. Voici les résultats auxquels a conduit ce raisonnement, qui a la prétention d'être rigoureusement scientifique.

Tout d'abord, a-t-on dit, il est impossible de ne pas rapprocher le nom du Héros et celui de la fleur. Si l'on remarque de plus que le radical de ὕειν est entré dans la formation du nom, il est évident que Hyacinthos personnifie la végétation printanière, éclose sous les pluies abondantes de la saison. Ce premier résultat obtenu, recou-

[1] *Corpus inscr. attic.*, II, 1369.

rons maintenant à l'analyse de la légende. Elle racontait qu'Hyacinthos fut un bel adolescent aimé par Apollon, qu'il périt, frappé à la tempe par le disque du dieu que détourna la jalousie de Zéphyre ou de Borée. Libre à un esprit léger de voir dans ce récit un de ces contes populaires où se plaît l'imagination enfantine de toutes les races. Des savants graves en ont jugé autrement; ils l'ont estimé digne d'une analyse sérieuse, conformément au précepte d'Usener, et ils y ont découvert un enseignement d'une grande portée et d'une clarté lumineuse. Qu'est-ce, en effet, que le disque qui a tué Hyacinthos? un morceau de métal aplati et rond. Le soleil l'est également, et la ressemblance est si frappante que l'on dit communément le disque solaire. Donc la légende est le symbole transparent d'une phase de la végétation : la floraison printanière périt sous les rayons ardents du soleil d'été. Ce qui se traduit, en style mythique : Hyacinthos a été tué par le disque d'Apollon. C'est un ancien dieu, un esprit de la terre présidant à la végétation du printemps, tombé plus tard au rang de Héros, compagnon et favori du nouveau dieu qui l'avait fait disparaître. L'explication n'aurait pas déplu à l'école des mythologues grecs qui ont fait de Dionysos le symbole du vin et minutieusement interprété tous les détails de l'histoire du dieu par les phases successives de la culture de la vigne. Mais nous n'avons pas à nous préoccuper de ces spéculations, qui sont de pures fantaisies ou plutôt l'application d'une théorie générale préconçue. Il n'y a pas à rechercher ce qu'a été réellement Hyacinthos, ni même s'il a existé, toute donnée certaine faisant défaut, mais bien ce que les Spartiates ont cru de lui. Or, les détails très nombreux qui nous sont parvenus sur le culte d'Hyacinthos montrent avec clarté qu'ils le considéraient comme un Héros, associé à Apollon dans son temple d'Amyclæ[1]. La fête des Hyacinthia, la plus grande de Sparte, était commune à l'un et à l'autre. Elle se composait de deux parties, de caractère très diffé-

[1] PAUSAN., III, 19. — POLYCRATÈS, *Fragm. hist. gr.*, t. IV, p. 480.

rent. Le soir du premier jour appartenait à Hyacinthos. Ce n'est point parce qu'il était un dieu plus ancien qu'Apollon, comme Rohde l'a supposé; on verra plus loin, par plusieurs exemples, pour quelle raison les fêtes communes à un dieu et à un Héros commençaient toujours par le sacrifice offert à ce dernier. Hyacinthos était enseveli sous le piédestal, en forme d'autel, qui supportait la statue d'Apollon; dans le côté gauche avait été ménagée une petite porte de bronze; on l'ouvrait au moment du sacrifice et on y versait le sang de la victime, qui descendait jusqu'au tombeau renfermant ses restes. En signe de deuil, les Spartiates prenaient leur repas sans porter de couronnes; on n'y servait pas de pain, on n'y distribuait pas de gâteaux ni ce qui les accompagne; on ne chantait pas le péan d'Apollon, mais, après le repas, ils se retiraient dans le plus grand ordre. A cette cérémonie empreinte du caractère funèbre qui est propre au culte héroïque, succédait, les jours suivants, la fête triomphante d'Apollon. Les jeunes filles de Sparte, en une procession solennelle, portaient au temple la tunique qu'elles avaient tissée pour le dieu; les victimes étaient immolées en grand nombre; un festin réunissait amis et serviteurs. Le moment solennel était le péan entonné en l'honneur d'Apollon; les Amycléens qui étaient alors en voyage ou à l'armée regardaient comme un devoir de rentrer à tout prix pour prendre part à ce chant[1].

LYCURGUE.

Le cas du législateur Lycurgue ne ressemble pas aux précédents. Il fut honoré à Sparte comme un dieu. Le fait n'est pas douteux. De nombreuses inscriptions de l'époque impériale en témoignent. Déjà, du temps d'Hérodote, il possédait un temple (*ἱερόν*), objet d'une grande vénération. De son vivant, la Pythie l'avait salué comme l'ami

[1] Xenoph., *Hellen.*, IV, 5, 11; cf. Herodot., IX, 7.

des dieux et plutôt un dieu qu'un homme. Hérodote a rapporté cet oracle célèbre dans toute la Grèce comme un hommage insigne à la piété et à la sagesse extraordinaire de l'homme qui venait consulter Apollon sur la législation qu'il projetait de donner à sa patrie[1]. La consultation du dieu, en pareille matière, semblait aux Grecs toute naturelle : au IVe siècle, l'auteur du traité des Revenus d'Athènes terminait l'exposé de son plan de réformes en conseillant aux Athéniens de demander à Apollon s'il devait être avantageux pour la république[2]; à plus forte raison, les Spartiates, qui ont toujours eu une considération particulière pour l'oracle de Delphes, n'auraient pas accepté une législation nouvelle sans l'approbation du dieu. Qui aurait cru que les paroles obligeantes de la Pythie deviendraient le point de départ d'une campagne contre l'existence personnelle de Lycurgue et qu'on le bannirait de l'histoire pour le reléguer dans la mythologie? Tel est cependant le jeu d'esprit auquel s'est livrée la critique néo-allemande. Pour les uns, les chefs de file, ç'a été un paradoxe piquant que de nier l'existence de Lycurgue, que nul parmi les anciens ou les modernes n'avait encore songé à contester; la troupe bien dressée des disciples a emboîté le pas, et le plus récent que je connaisse écrivait en 1912, comme une notion acquise pour la science, que personne ne doute que Lycurgue n'a jamais été un personnage historique[3]. Quelques-uns l'ont identifié avec un ancien Héros arcadien du même nom qu'on aurait pris plus tard pour le législateur de Sparte. Pour d'autres, Lycurgue est une pure abstraction qui représente la prêtrise delphique; le nom de son père Eunomos et de son frère **Εὔκοσμος** l'indique assez clairement. D'autre part, le nom même de Λυκοῦργος renferme l'élément Λυκ, qui figure aussi dans le nom du roi arcadien Λυκάων et dans Zeus Λυκαῖος.

[1] Herodot., I, 65. — Plutarch. (*adv. Coloten*, 17) dit que les Spartiates conservaient cet oracle dans leurs plus anciennes archives.

[2] Xenoph., *de reditibus*, 6.

[3] Pfister, *Reliquienkult im Altertum*, p. 237. Il est juste d'ajouter que, même en Allemagne, cette thèse a provoqué quelques critiques (Toeppfer, *Beitraege*, p. 273 et 354; Niese, *Hermes*, 1907, p. 440).

Ce ne serait plus une hypostase de l'Apollon delphien mais du Zeus arcadien. Évidemment, les érudits qui, sans scrupule, ont mis à mal le législateur de Sparte ont commencé à être embarrassés, lorsqu'ils ont eu à faire disparaître les restes de leur victime.

Pour le lecteur qui voudrait se faire une opinion sur l'existence historique du législateur Lycurgue, le mieux sera de ne pas s'engager dans l'examen d'arguties et de subtilités qui tiennent plus de la sophistique que de la critique véritable, mais de se reporter directement aux témoignages des auteurs anciens qui sont, en somme, notre unique source d'informations. Le premier chapitre de Plutarque est le plus propre à donner une idée raisonnable des doutes qu'il est légitime de concevoir à ce sujet : « On ne peut absolument rien dire de Lycurgue le législateur qui ne soit sujet à controverse. Son origine, ses voyages, sa mort, enfin les lois mêmes et le gouvernement qu'il a institués ont donné lieu à des récits fort divers[1]. »

Nombreux sont les auteurs grecs qui ont parlé de Lycurgue; aucun d'eux n'a émis le moindre doute sur la réalité de son existence historique. Les controverses qu'ils ont soutenues sur diverses particularités de sa vie et de sa législation ne sont pas de même nature que celles qui ont pu se produire à l'occasion de personnages légendaires. Les documents positifs ne faisaient pas défaut; mais les savants anciens les interprétaient diversement. Par exemple, le nom de Lycurgue figurait dans la convention, gravée sur le disque d'Iphitos, qui instituait la trêve des jeux Olympiques, et Aristote concluait de là qu'il vécut avant la première Olympiade; mais Ératosthènes et d'autres soutenaient qu'il était antérieur de plusieurs siècles, en comptant les temps par la succession des rois de Sparte. — On s'accordait pour faire voyager le législateur en Crète, probablement en Ionie peut-être en Égypte. — Pour la constitution, de même qu'à Athènes les orateurs attribuaient à Solon toutes les lois anciennes, les Spar-

[1] Plutarch., *Lycurg.*, 1.

tiates faisaient honneur à Lycurgue de toutes leurs institutions fondamentales; des historiens plus critiques revendiquaient quelques-unes d'entre elles pour leurs véritables auteurs.

Nous nous en tiendrons donc à l'opinion unanime des Grecs sur l'existence réelle de Lycurgue, mais en remarquant que les honneurs divins lui furent rendus par vénération pour sa sagesse, plutôt que par croyance à sa divinité et à sa puissance surnaturelle.

CHAPITRE II.

L'élévation de certains Héros au rang des dieux immortels est en contradiction avec la conception originaire des Héros, qui ont été des hommes et qui sont morts. — La déification imaginée longtemps après la période primitive — admise moyennant certaines conditions. — Il faut prouver qu'ils n'avaient pas passé par la mort. — Quelques exemples : les Tyndarides — Héracles — Amphiaraos et Trophonios — Achille.

Nous avons montré que la théorie qui soutient que nombre de Héros ont été d'anciens dieux déchus de leur dignité première n'était pas justifiée par les exemples qu'on avait allégués à l'appui. Par contre, les Grecs ont cru et les savants modernes admettent que quelques Héros ont été mis au rang des dieux.

Nous voudrions apporter un peu plus de précision dans l'étude de cette transformation. Évidemment, elle ne remonte pas aux temps les plus anciens où s'est constituée la classe des Héros ; elle est même en opposition avec la conception qui leur a donné naissance. Que l'élément fluide, appelé ψυχή, en sortant du corps, continuât à vivre, qu'il devînt un fantôme et que ce fantôme possédât une puissance surhumaine, les Mycéniens ont pu le croire aisément. Mais pouvaient-ils admettre que, par le fait de la mort, qui est la séparation des deux éléments composant l'être humain, celui-ci pût acquérir l'immortalité, c'est-à-dire une condition où l'âme et le corps doivent sans fin rester unis, sans qu'aucune force soit capable de les dissocier? Il dut s'écouler un long temps avant que la notion primitive

de la nature du Héros se fût assez obscurcie pour qu'on s'avisât de faire d'un homme mort un dieu immortel. Pendant cette période de flottement, les uns tenaient le personnage pour un Héros, les autres pour un dieu; les légendes se multipliaient, variables, contradictoires. Aucun pouvoir religieux n'existait qui eût autorité pour statuer en pareille matière.

C'était, en général, les villes intéressées qui proclamaient que leur Héros protecteur était un dieu; sans doute, elles alléguaient quelques preuves, quelques miracles à l'appui de leurs prétentions. Les autres cités n'étaient pas tenues de les accepter et, d'ordinaire, elles attendaient que les nouveaux dieux eussent manifesté leur puissance d'une manière éclatante avant de leur élever des temples. Aussi leur culte gardait quelque chose de local comme celui des Héros et ne s'établissait que sur un petit nombre de points.

Il semble que peu à peu se dégagea la nécessité de conditions préalables pour la déification d'un Héros. D'abord, il était nécessaire que les vrais dieux lui eussent donné, de son vivant, les marques d'une protection manifeste, résultant d'une étroite parenté ou d'une affection particulière. Ensuite, et c'était la preuve essentielle, il fallait que ce mortel n'eût pas subi la loi commune de la mort, et pour cela qu'on ne pût montrer son tombeau, mais qu'il eût disparu dans des circonstances extraordinaires, ce qui permettait de dire qu'il avait été enlevé par l'intervention des immortels et que, comme eux, il aurait le privilège de vivre sans fin, corps et âme.

LES TYNDARIDES.

Mon intention n'est pas de passer en revue tous les Héros qui furent adorés ici ou là en qualité de dieux. J'ai choisi ceux dont la divinisation montrera le mieux la confusion qui régna dans la période des débuts et le soin que les Grecs prirent plus tard de bien établir qu'ils n'avaient pas subi la mort.

Commençons par les mortels les plus proches de la divinité. Bien que Zeus eût peuplé la terre de demi-dieux, ses rejetons, les enfants de Léda et le fils d'Alcmène furent les seuls dont il se déclara le père. Leur destinée postterrestre a-t-elle répondu à cette glorieuse origine?

Il est presque superflu de dire que les mythologues modernes ont voulu faire d'Hélène une déesse lunaire ou une déesse-mère de la nature ou encore une personnification de l'aurore et que, pour la plupart, ils ont nié son existence humaine. Pour les anciens, elle n'était pas douteuse, non plus que les traits principaux de sa vie, encore bien que l'accord cessât sur le détail de ses aventures et sur sa fin. Les témoignages qu'ils nous ont laissés à ce sujet sont souvent contradictoires, et on ne pourra s'y reconnaître qu'en suivant, autant que possible, l'ordre chronologique.

Il ne semble pas qu'Hélène ait été reconnue comme divinité, aussitôt qu'elle eut quitté la terre. Les Laconiens avaient conservé jusqu'au temps de Pausanias une tradition qui était probablement la plus ancienne et ils disaient qu'Hélène et Ménélas étaient enterrés à Thérapné[1]. Mais déjà dans l'Odyssée nous voyons qu'une version en partie différente s'était accréditée. Ménélas avait échappé au sort commun des mortels. Tandis que les âmes des Héros les plus illustres, Achille, Agamemnon, erraient tristement et sans force dans le royaume des ombres, lui avait été transporté vivant dans les Îles Fortunées, parce qu'il était le gendre de Zeus[2].

Quant aux frères d'Hélène, les Spartiates croyaient pouvoir fixer la date à laquelle ils avaient été reconnus comme dieux; c'était exactement la quarantième année après leur combat avec Idas et Lyncée et pas avant[3]. D'après la légende de l'Odyssée, Zeus avait voulu honorer les deux fils de Tyndare à l'égal des dieux; ils étaient vivants sous la terre et chacun d'eux à son tour revenait à la lumière[4].

Si le roi des dieux avait traité avec faveur son gendre et ses beaux-

[1] Pausan., III, 19, 9.
[2] Homer., *Od.*, IV, 561.
[3] Pausan., III, 13, 1.
[4] Homer., *Od.*, XI, 300.

IMPRIMERIE NATIONALE.

fils, il paraît avoir pris moins de souci des femmes de la famille. Léda, pas plus qu'Alcmène, n'occupe une place d'honneur parmi les ombres d'Héroïnes qui s'abreuvent au sang des victimes immolées par Ulysse[1]. Hélène non plus, dans les légendes de cet âge, ne reçoit aucune distinction qui l'élève au-dessus du culte héroïque.

A l'époque historique, tous reconnaissaient la divinité de tous les membres de la famille, Hélène au premier rang. Hérodote qui vit son temple à Thérapné, l'appelle la déesse; elle y apparut sous forme humaine pour s'entretenir avec une nourrice qui la suppliait de corriger la laideur de la petite fille qu'elle portait dans ses bras, et elle la consola maternellement en lui promettant qu'elle serait la plus belle des femmes de Sparte, miracle qui s'accomplit[2]. Isocrate surtout a vanté la puissance d'Hélène divinisée et l'a grandement louée d'avoir fait participer tous les siens à sa condition privilégiée. « Non seulement, elle posséda l'immortalité, mais ayant reçu un pouvoir égal à celui des dieux, elle commença par faire entrer dans leurs rangs ses frères que le destin avait déjà ravis... après cela, elle préserva Ménélas des maux qui ruinèrent la famille des Pélopides et d'un homme en ayant fait un dieu, elle l'établit pour toujours son compagnon et son parèdre. » On pourrait soupçonner dans cet éloge un peu d'amplification oratoire; mais, à l'appui de son dire, l'auteur a cité un fait positif. « Encore maintenant, à Thérapné de Laconie, on offre pieusement à tous les deux des sacrifices transmis par les ancêtres, non comme à des Héros, mais comme à des dieux », *οὐχ ὡς ἥρωσιν, ἀλλ' ὡς θεοῖς ἀμφοτέροις οὖσιν*[3].

Sur la date à laquelle la divinité d'Hélène et de Ménélas fut définitivement reconnue à Sparte, une découverte archéologique assez récente fournira quelques indications. Les fouilles de l'École anglaise ont mis au jour les restes du temple de Thérapné. Il s'élevait sur une petite colline entourée d'un revêtement en pierres; on y a trouvé des

(1) *Ibidem*, 298. — (2) Herodot., VI, 61. — (3) Isocrat., *Helen. laud.*, 61.

fragments de poterie de la dernière période mycénienne. Le sommet est taillé en une plate-forme qui mesure 16 mètres sur 23 ; elle supportait un petit édifice de 5 m. 45 sur 8 m. 60. On a découvert deux fragments de dédicaces à Hélène ; l'une est datée par le nom de la donatrice, Cynisca, la fille du roi Archidamos; l'autre est plus ancienne. Parmi les nombreuses statuettes en terre cuite, les types les plus fréquents sont un guerrier portant le bouclier, le casque et la lance et une figure féminine avec des vêtements tombant jusqu'aux talons. Il est vraisemblable que ces statuettes reproduisent l'image de Ménélas et d'Hélène auxquels le temple était consacré [1].

Cet ensemble de ruines me paraît correspondre assez exactement aux deux phases du culte d'Hélène que j'ai essayé de retracer d'après les témoignages littéraires. Le tertre, partie naturel, partie artificiel, revêtu de pierres, reproduit la disposition des *tumuli* de l'époque héroïque, antérieurs à l'invasion dorienne. A tort ou à raison, ce tombeau fut attribué à Ménélas et à Hélène et la tradition persista à Thérapné. Logiquement, on aurait dû y renoncer, lorsqu'il fut admis officiellement que le couple jouissait de la condition des dieux. Le petit temple construit au sommet du tertre semble avoir été élevé au VIe siècle. Ce serait alors qu'aurait été constitué définitivement le culte divin d'Hélène et de son époux ; mais, pour lui donner une plus haute antiquité, on prit soin de dire que les sacrifices, tels qu'on les célébrait, sacrifices différents de ceux qu'on offrait aux Héros, avaient été institués et transmis par les ancêtres.

HÉRACLÈS.

Les choses ne se passèrent pas de même pour l'autre enfant préféré de Zeus. Héraclès n'arriva pas aux honneurs divins par la faveur de son père, mais par confusion avec un dieu étranger.

[1] *Annual of British School*, 1908/9, p. 109; cf. p. 86, 90.

Pendant longtemps les Grecs ne connurent qu'un seul Héraclès, le fils d'Alcmène, auquel ils rendaient un culte héroïque. Les savants du siècle dernier ont voulu en faire un dieu solaire, en vertu de la théorie alors en faveur. Peut-être n'est-il pas prudent de nier absolument son existence humaine. Suivant la chronologie adoptée par Hérodote, Héraclès aurait paru environ neuf cents ans avant lui, c'est-à-dire au xve siècle[1]. C'était, il y a cinquante ans, un temps absolument fabuleux où il semblait que rien n'avait réellement existé. Aujourd'hui nous sommes bien obligés d'admettre qu'à cette époque il y eut une civilisation développée dont nous possédons des restes, une industrie, un commerce, des cités, des rois, des guerres, en un mot une histoire aussi réelle que celle des siècles postérieurs. C'est dans ce milieu qu'il convient de replacer le personnage d'Héraclès. Pour s'en faire une idée, il faut écarter les légendes merveilleuses inventées par les poètes ou créées par l'imagination populaire et tenir plus de compte des récits qu'a faits Pausanias de ses combats, heureux ou malheureux, des nombreux tombeaux qu'il signale dans maint endroit du Péloponnèse de ses adversaires ou de ses partisans. A les lire, on a l'impression que cet Héraclès fut un chef de bande, entouré de compagnons dévoués, combattant d'une force incroyable, d'une audace qui ne reculait devant aucun danger, prompt à la colère, ardent à venger une offense, ajoutons, si l'on veut, grand amateur de bonne chère et de belles filles, mais protecteur des faibles, destructeur des monstres et des tyrans, en un mot, une nature un peu brutale, mais généreuse. Et si l'on se risquait à retracer une histoire positive de sa vie, on pourrait dire qu'après avoir guerroyé dans toutes les parties du Péloponnèse et étonné amis et ennemis par ses exploits, il fut finalement chassé par le puissant roi d'Argos et forcé de chercher un asile en Attique. Voilà ce qui lui valut les honneurs des Héros.

[1] Herodot., II, 145.

Mais il y eut un autre Héraclès, et celui-là était un dieu, qui avait vécu plusieurs milliers d'années avant le fils d'Alcmène. Hérodote crut d'abord le reconnaître en un dieu égyptien que les colons grecs de Naucratis avaient, un peu à la légère, assimilé au Héros hellénique. La question lui tenant à cœur, il fit le voyage de Phénicie pour interroger les prêtres de Tyr. Ceux-ci lui apprirent que le temple du dieu remontait à la fondation même de la cité, à deux mille trois cents ans. De là, il se rendit à Thasos où il vit un autre temple fondé par les Phéniciens qui avaient colonisé l'île, cinq générations avant la naissance du fils d'Alcmène. De ces recherches personnelles l'historien tira la conclusion qu'Héraclès était certainement un dieu très ancien et il ajoutait : « Parmi les Grecs, ceux-là me paraissent agir de la manière la plus sensée qui ont consacré deux temples d'Héraclès, et qui sacrifient à l'un comme à un immortel avec l'épithète d'Olympien, tandis qu'ils offrent à l'autre des sacrifices funéraires, comme à un Héros[1]. »

La même dualité de cultes avait persisté à Sicyone, jusqu'au temps de Pausanias. « Les Sicyoniens rapportent que Phæstos, étant venu, les trouva sacrifiant à Héraclès comme à un Héros ; il déclara qu'il ne voulait rien faire de semblable, mais lui sacrifier comme à un dieu. Et encore maintenant, les Sicyoniens après avoir immolé une brebis font rôtir les cuisses sur l'autel et les mangent comme provenant d'une victime offerte aux dieux (*ὡς ἀπὸ ἱερείου*), mais quant au reste des chairs, ils les traitent comme on le fait pour un Héros[2]. »

Ce fut probablement les Phéniciens qui introduisirent le dieu oriental, leur guide et leur protecteur, dans les régions les plus lointaines. Son assimilation avec le héros grec, facilement admise chez les Hellènes, profita grandement à la renommée de celui-ci. De simple Héros, il devint un dieu puissant et il n'est guère de cité

[1] Herodot., II, 44. — [2] Pausan., II, 10, 1.

grecque qui ne lui ait élevé des temples et rendu les honneurs divins.

AMPHIARAOS.

Amphiaraos ne dut qu'à lui-même et aux dieux de sa patrie sa fortune qui, du reste, fut moins éclatante et contestée par quelques-uns. C'est le cas où nous pouvons le mieux suivre l'évolution qui éleva certains mortels à la dignité de dieux.

D'après ce qui a été dit dans le premier chapitre, je ne m'arrêterai pas à l'opinion qui fait d'Amphiaraos une simple épithète de Zeus Chthonien ou une forme locale d'Hadès.

Les Hellènes le considéraient comme un des hommes illustres qui avaient vécu au temps du siège de Thèbes; ce qu'ils racontaient alors de sa généalogie et de son histoire n'avait rien de ces légendes fabuleuses qui provoquent et souvent justifient le scepticisme. Amphiaraos, fils d'Oiclès, appartenait à la famille du célèbre devin Mélampus; lui-même était renommé pour sa connaissance de l'avenir. Non moins vaillant guerrier, il refusa néanmoins de prendre part à l'expédition contre Thèbes, parce que son art lui avait révélé le sort qui l'y attendait. Mais il fut contraint de s'y rendre par la trahison de sa femme Ériphyle et il trouva la mort aux portes de Thèbes, bien qu'il fût chéri de Zeus et d'Apollon pour sa sagesse. Dans l'Odyssée, il paraît comme un simple mortel, que ses qualités et l'amitié de deux dieux n'ont pu sauver du trépas. Homère en rappelant le crime de la détestable Ériphyle qui causa sa perte, se sert des expressions ὄλετο, ἔθανεν[1]. Amphiaraos paraît avoir été, dès une époque très ancienne, honoré comme un Héros, de même que les plus illustres de ses contemporains. Pausanias vit à Sparte un héroon qui lui était consacré et qui aurait été élevé par les Tyndarides, dont il était le neveu[2].

[1] HOMER., *Od.*, XV, 245. — [2] PAUSAN., III, 12.

Une destinée plus glorieuse lui était réservée à l'époque classique. Il fut un dieu. Les gens d'Oropos furent les premiers à lui reconnaître cette qualité et tous les Grecs à leur suite [1]. Il paraissait difficile d'admettre au nombre des dieux immortels un homme qui était mort. Aussi chercha-t-on à transformer sur ce point la légende homérique. Le coup de foudre qui éclata lors de la fuite d'Amphiaraos avait été un coup sauveur. Il l'avait dérobé à la poursuite de l'ennemi. Sous le feu du ciel, le sol s'était entr'ouvert, engloutissant le Héros avec son char; il y était descendu non pas mort, mais vivant, et il avait continué à vivre dans les entrailles de la terre, jusqu'au jour où il reparut à Oropos, émergeant de la source sacrée du temple *ἤδη θεός*, à ce qu'affirmaient les habitants. De fait, d'après la légende accommodée à son nouvel état, il n'avait jamais cessé de vivre et c'est sur ce point capital que les auteurs ont insisté.

Euripide proclame que sa disparition fut le témoignage de la protection divine : *Θεοὶ ζῶντ' ἀναρπάσαντες ἐς μυχοὺς χθονὸς αὐτοῖς τεθρίπποις εὐλογοῦσιν ἐμφανῶς*[2]. C'est dans le même sens qu'il faut entendre le vers de Sophocle : *καὶ νῦν ὑπὸ γαίας... πάμψυχος ἀνάσσει*[3]. L'adjectif *πάμψυχος*, sur le sens duquel les scholiastes anciens ne s'accordaient pas, signifie évidemment ici *celui qui est complètement maître de son âme, de tout ce qui constitue la vie réelle*, par opposition aux ombres vaines qui habitent sous la terre. Et de même Xénophon, en parlant d'Amphiaraos, insiste sur la perpétuité de sa vie, *ἀεὶ ζῶν τιμᾶται*[4]. Apollodoros a résumé la croyance générale de son temps, lorsqu'il dit qu'Amphiaraos fut englouti avec son char et que Zeus le rendit immortel[5].

Grâce à cette ingénieuse adaptation de la légende, Amphiaraos n'était pas mort, comme on le croyait au temps de l'Odyssée; il avait été englouti, mais englouti vivant et, dans les retraites souterraines, il

[1] Pausan., I, 34, 5.
[2] Eurip., *Suppl.*, 926.
[3] Soph., *El.*, 838; cf. fr. 281.
[4] Xenoph., *Cyneget.*, I, 8.
[5] Apollod., III, 6.

avait continué à vivre d'une vie complète, possédant son corps et son âme comme le font les vivants. Zeus l'avait affranchi de la mort. Dès lors, il était permis, sans inconséquence et sans contradiction, de le ranger au nombre des immortels. Le titre de dieu lui était donné dans les documents officiels. Le règlement du temple, qui date du début du IVe siècle, n'avait garde d'y manquer ; il y est fait mention des malades qui doivent être guéris *par le dieu, ὑπὸ τοῦ θεοῦ*[1].

En 331, les Athéniens lui décernèrent une couronne d'or de la valeur de mille drachmes. Le décret avait été rédigé par Phanodémos, qui était un exégète. Sa connaissance des choses religieuses donne une valeur particulière aux considérants du début : « Attendu que le dieu (*ὁ θεός*) prend soin avec succès des Athéniens et des autres qui se rendent à son temple, pour procurer la santé et le salut à tous ceux qui sont dans la contrée[2]. » Hypéride, en son plaidoyer pour Euxénippos, s'est servi de l'expression de *ὁ θεός* dans plusieurs passages pour désigner Amphiaraos. Lorsque Paul-Émile, après sa victoire de Pydna, eut la curiosité de visiter les localités les plus célèbres de la Grèce, il comprit dans sa tournée le sanctuaire d'Oropos, et Tite-Live marque l'intérêt qu'offrait celui-ci par cette mention : ubi vates antiquus *pro deo* colitur[3].

La spécialité du dieu nouveau était tout indiquée par son passé. Devin renommé alors qu'il était parmi les hommes et homme lui-même, il continua à exercer son art, une fois devenu dieu, mais avec quelle supériorité ! Il n'avait plus à chercher dans le vol des oiseaux, dans les entrailles des victimes ou dans les songes les signes souvent ambigus de la volonté des dieux; il connaissait les mystères du passé, du présent, du futur, directement et sans effort, puisque lui-même

[1] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1885, p. 93, l. 22; Michel, *Recueil d'inscr.*, 698.

[2] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1891, p. 79; Michel, *Recueil*, 106.

[3] Livius, 45, 27.

était un dieu immortel. Aussi la renommée de son oracle s'étendit au loin, et même en dehors du monde grec. Crésus, lorsqu'il résolut d'interroger les dieux sur l'issue future de sa lutte contre les Perses, eut l'idée de soumettre à une épreuve préalable la véracité de leurs oracles, et il compara les diverses réponses à la question qu'il leur avait posée, en s'entourant de minutieuses précautions. La Pythie seule lui donna pleine satisfaction; il en témoigna sa gratitude à Apollon par une confiance absolue et la richesse inouïe de ses offrandes. Le roi de Lydie jugea les autres concurrents insuffisants, sauf Amphiaraos, dont il reconnut le mérite en lui envoyant un bouclier et une lance tout entière en or, offrandes qui furent ensuite transférées à Thèbes, où Hérodote put les voir dans le temple d'Apollon Isménien[1]. A l'exemple du roi de Lydie, Mardonius, pendant sa campagne de Grèce, fit interroger par un de ses agents les oracles grecs qui lui étaient accessibles et il consulta en particulier celui d'Oropos[2].

La vogue d'Amphiaraos, en tant que devin, ne paraît pas s'être soutenue dans les siècles suivants; du moins, nous n'avons connaissance d'aucune affaire importante pour laquelle il ait été consulté. Les cités et les particuliers préféraient s'adresser au Zeus de Dodone ou surtout à l'Apollon de Delphes dont l'autorité allait toujours grandissant; ses réponses avaient une grande influence même sur les affaires publiques et, pour les affaires religieuses, ses décisions étaient observées comme celles d'un exégète divin, siégeant au centre de la terre. Un seul cas est connu jusqu'ici dans lequel une cité s'adressa à l'oracle d'Amphiaraos. En 338, les Athéniens reçurent de Philippe le territoire d'Oropos que les Thébains leur avaient enlevé en 366. Le peuple le partagea entre les dix tribus. Des contestations s'élevèrent au sujet d'une colline que le temple revendiquait comme sa propriété. La république décida de s'en remettre au dieu pour trancher le litige

[1] Herodot., I, 46-49, 52. — [2] Herodot., VIII, 134.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et envoya trois citoyens consulter l'oracle. L'un d'eux, Euxénippos, qui était probablement le chef de la légation, rapporta qu'Amphiaraos lui apparaissant en songe avait déclaré que la colline lui appartenait, et elle lui fut restituée. Cependant les citoyens de deux tribus, lésés par cet acte de pieuse justice, s'en prirent à Euxénippos; il fut accusé d'avoir falsifié la réponse du dieu. Le plaidoyer qu'Hypéride composa pour sa défense permet d'apercevoir ce qu'il y avait de défectueux dans le mode de consultation[1]. Celui qui s'adressait à Amphiaraos passait la nuit dans le temple, il attendait que celui-ci lui apparût en songe et répondît à sa question. Le dieu ne pouvait ni tromper ni se tromper; personne n'aurait eu l'idée d'en douter. Mais l'intermédiaire? Quelle garantie avait-on qu'il avait bien compris ou qu'il rapportait fidèlement ce qu'il disait avoir vu ou entendu? Aucun moyen de contrôle. Il y en avait dans les autres oracles. A Delphes, par exemple, la Pythie, inspirée par Apollon, prononçait des paroles qui étaient recueillies par les prêtres et mises en écrit.

Les mêmes inconvénients n'existaient pas pour les malades qui venaient demander au dieu leur guérison; les intéressés voyaient et entendaient directement Amphiaraos qui leur indiquait en songe le remède de leurs maux. Dans cette branche, l'oracle prospéra, comme l'attestent les listes des offrandes consacrées par ceux qui avaient recouvré la santé[2]. En 73, Sylla lui adressa un vœu; ce fut peut-être à l'occasion de cette répugnante maladie qui provoquait les railleries des Athéniens assiégés. Quel qu'ait été l'objet de ce vœu, il fut exaucé et le général romain témoigna sa reconnaissance par les largesses qu'il fit au temple. Il attribua *au dieu* Amphiaraos la possession d'un domaine considérable et, en plus, les revenus du territoire, de la ville et des ports d'Oropos[3].

Cette donation magnifique faillit être funeste à la fortune d'Am-

[1] Hyper., *pro Euxenippo*, 14. — [2] *Inscr. gr.*, VII, 303, 3498. — [3] *Inscr. gr.*, VII, 413, l. 43-48.

phiaraos et compromettre sa divinité. Celle-ci, en effet, présentait un point faible. Les philosophes qui aimaient à discuter sur la nature des dieux n'avaient pas manqué de le remarquer; n'y avait-il pas incompatibilité entre le concept d'un être immortel et le fait d'avoir été, même passagèrement, un homme, c'est-à-dire un mortel? Une controverse de ce genre, dans laquelle l'esprit subtil des Grecs se plaisait à déployer ses ressources, n'avait rien de dangereux pour Amphiaraos, tant qu'elle restait confinée dans la spéculation des écoles. Elle en sortit brusquement pour entrer dans le domaine de la pratique, par l'intervention des publicains romains et leur apreté au gain. Peu leur importait la thèse philosophique, mais elle comportait des conséquences propres à procurer de beaux bénéfices. Un curieux passage de Cicéron nous avait appris quel parti ils essayèrent d'en tirer. « An Amphiaraus erit deus et Trophonius? Nostri quidem publicani, quum essent agri in Bœotia deorum immortalium excepti lege censoria, negabant immortales esse ullos, qui aliquando homines fuissent[1]. » La découverte du sénatus-consulte d'Oropos a complété cette indication et montré quelle importance prit cette affaire qui fut portée devant le Sénat[2]. Une commission nombreuse, dont faisait partie Cicéron, fut nommée pour étudier l'affaire, et, conformément à son avis, les consuls formulèrent leur sentence, sur laquelle le Sénat eut à délibérer. Le résumé des débats a été conservé. Le patron des publicains fit valoir une seule raison : le bail des fermes exempte de l'impôt les biens attribués par Sylla aux dieux immortels, et Amphiaraos n'est pas un dieu. L'argument n'était pas sans valeur, mais je doute que la commission et l'assemblée aient été très sensibles à cette discussion théologique. Conformément à ses traditions conservatrices, le Sénat décida en faveur de celui qui avait la possession d'état et il appuya sa sentence surtout sur des motifs juridiques. La donation avait été faite dans les formes légales. Sylla agissait comme

[1] Cicer., *de nat. deor.*, III, 49. — [2] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 97; Dittenberger, *Sylloge*, 334; *Inscr. gr.*, VII, 413.

imperator; il avait consulté son *consilium*, ce qui était obligatoire; sa décision avait été ratifiée par un vote du Sénat et aucun sénatus-consulte postérieur ne l'avait abrogée. Dans cet acte, ainsi devenu valable, Amphiaraos était qualifié de dieu, il avait donc droit à cette qualité et la sentence spécifiait que les biens du *dieu* Amphiaraos devaient bénéficier de l'exemption d'impôts stipulée par le bail des fermes. Ce fut pour Amphiaraos la consécration définitive de sa divinité.

Vainqueur des publicains, cet ancien mortel put jouir en paix du titre et des privilèges des dieux immortels.

TROPHONIOS.

Trophonios peut être regardé comme presque inséparable d'Amphiaraos; même destinée, mêmes vicissitudes; comme lui, il était devenu dieu après avoir été homme. Il est vrai que son existence, et celle de son frère Agamédès, a été niée par les savants du XIX[e] siècle. Par l'analyse de leurs noms, ils reconnurent avec évidence que tous deux n'étaient que des personnifications de l'esprit de la terre. L'un, Trophonios, représentait la force nourricière de cet esprit; l'autre, Agamédès, sa force prophétique.

Ces identifications ont été présentées comme les résultats d'une méthode rigoureuse: méritent-elles plus de créance que les fables et les légendes des Grecs? Il est permis d'en douter. Au moins ceux-ci ne croyaient pas bien sérieusement à tous les détails merveilleux dont ils égayaient des récits qui reposaient peut-être sur un fonds réel. A les en croire, Agamédès et Trophonios furent, de leur vivant, d'habiles architectes; ils avaient construit le sanctuaire mystérieux de Poseidon à Mantinée; à Delphes, le temple d'Apollon, celui qui fut brûlé dans la 58[me] Olympiade; ils travaillaient aussi pour les rois, une inscription attestait que la chambre nuptiale d'Amphitryon et d'Alcmène était leur œuvre; ils édifièrent encore à Orchomène le

trésor d'Hyrieus, célèbre par le conte amusant de la pierre mobile qu'ils déplaçaient pour y pénétrer et piller les richesses du roi. Les deux frères n'eurent pas la même destinée après leur vie.

Agamédès mourut et fut honoré comme un Héros; à Lébadée, le sang des victimes qu'on lui immolait était versé dans un trou creusé en terre, *βόθρος*, ce qui est un signe caractéristique du culte funéraire des Héros. Lorsque Trophonios fut tenu pour un dieu, il fallait imaginer une combinaison pour établir qu'il n'était pas mort[1]. Ce fut la même que pour Amphiaraos. La terre s'était entr'ouverte et l'avait englouti vivant; il avait disparu, sans passer par la mort. Il continua à vivre dans un antre souterrain, longtemps ignoré. La faveur d'Apollon, qui passait pour son père, le tira enfin de son obscurité. Aux Béotiens qui venaient le consulter pour mettre un terme à une longue sécheresse, la Pythie répondit de s'adresser à Trophonios qui leur indiquerait le remède; un essaim d'abeilles conduisit un Grec d'Acréphies, Saon, à la découverte de sa retraite inconnue et le dieu lui-même lui enseigna les cérémonies qui devaient être pratiquées pour le consulter. Elles étaient longues et minutieuses, combinées pour terrifier le consultant et lui donner la plus haute idée d'un oracle si difficile à aborder.

Cet appareil contribua grandement au succès de l'oracle. Au VIIe siècle, le héros messénien, Aristomène, s'adressa à Trophonios pour retrouver son bouclier perdu dans une bataille et il consacra son arme dans le temple du dieu, où on le voyait encore au temps de Pausanias[2]. De même qu'Amphiaraos, Trophonios fut consulté par les députés de Crésus et l'envoyé de Mardonius. Il devint populaire en Béotie par sa participation à la victoire de Leuctres. Une liste mutilée de consultants du IVe siècle mentionne un roi de Macédoine, des Grecs venus d'Asie Mineure et des îles[3]. La ville de Lébadée lui avait été consacrée. Le corps des cavaliers lui dédia une

[1] PAUSAN., IX, 37, 5. — [2] PAUSAN., IX, 39-40; IV, 16, 5. — [3] *Inscr. gr.*, VII, 3055.

offrande après avoir remporté la victoire dans les grands jeux des Pambœotia[1].

La fortune du dieu fatidique de Lébadée courut le même risque que celle d'Amphiaraos et pour la même cause : il avait été homme, donc il ne pouvait être un des dieux immortels ni jouir de l'exemption d'impôts que les Romains avaient accordée à leurs temples. Le Sénat dut évidemment repousser la prétention des publicains comme il le fit dans l'affaire d'Amphiaraos; la cause était identique. C'est aussi ce qui ressort de la phrase de Cicéron. Dès lors, ses biens furent à l'abri des avidités fiscales et, malgré les objections de certains philosophes, la Grèce tout entière le compta au nombre des dieux immortels.

Il aurait, même dans les temps modernes, continué à jouir paisiblement de cette haute position sans les tracasseries de quelques érudits. Ceux-ci ont tenté de le dépouiller de sa personnalité et soutenu qu'il n'était qu'une épithète du Zeus de Lébadée. A l'appui, ils ont cité deux passages de Tite-Live et de Strabon qui mentionnent en passant le temple de Jupiter Trophonios[2]; on pourrait y ajouter trois inscriptions où le dieu est appelé Ζεὺς Τροφώνιος, témoignage qui a plus d'autorité[3]. Mais il faut observer que ces trois textes datent l'un du Iᵉʳ siècle avant notre ère et les deux autres de l'empire. Peut-être à cette époque le nom de Jupiter précédant celui d'une divinité avait-il le sens général de dieu et servait-il à marquer le rang élevé qu'on attribuait à celle-ci. Les inscriptions plus anciennes, antérieures à la domination romaine, ne font pas cette confusion. Par exemple les affranchissements d'esclaves se faisaient par consécration à Zeus Basileus et à Tréphonios[4]. De même, un oracle du IIᵉ siècle avant notre ère ordonna de consacrer la ville de Lébadée à Zeus Basileus et à Tréphonios[5]. Ce sont donc deux personnages

(1) *Inscr. gr.*, VII, 3087.
(2) Livius, 45, 27. — Strab., IX, II, 38.
(3) *Inscr. gr.*, VII, 3077, 3090, 3098.
(4) *Inscr. gr.*, VII, 3080-3083.
(5) *Bull. de Corr. hellén.*, XIV, 1890, p. 21, cf. Pausan., I, 34.

divins bien distincts; l'un, Zeus Basileus, était nommé le premier, parce qu'il était le roi des dieux et des hommes; mais son culte était récent, puisqu'il avait été institué à l'occasion de la victoire de Leuctres; tandis que l'autre, Trophonios, était le véritable patron de Lébadée, celui dont l'oracle entouré d'un appareil mystérieux et redoutable faisait l'illustration de la cité et la signalait à la curiosité des voyageurs.

ACHILLE.

La divinisation d'Achille ne fut jamais que locale et imparfaite. Dans le nouveau royaume qu'avait fondé son fils, Néoptolémos, les Épirotes lui rendirent les honneurs divins sous le nom d'Aspétos[1]. Le quatrième descendant de Néoptolémos fonda en Laconie un temple d'Achille qui ne s'ouvrait jamais, mais devant lequel les éphèbes lacédémoniens venaient sacrifier avant de se présenter au concours du Plataniste[2]. Pausanias signale un autre temple à Brasiæ avec fête annuelle[3]; celui d'Astypalæa est mentionné en passant par Cicéron[4].

A une date inconnue, l'oracle de Dodone prescrivit aux Thessaliens d'envoyer à Troie deux taureaux, un blanc et un noir, pour être immolés à leur ancien chef, comme Héros et comme dieu. Philostrate a laissé une description de la double cérémonie. La première s'accomplissait au tombeau d'Achille. Après un hymne guerrier qu'ils chantaient en frappant leurs boucliers, les députés des Thessaliens déposaient une couronne au sommet du tumulus, puis immolant le taureau noir, creusaient un trou dans la terre et y versaient le sang de la victime, libation funéraire et repas du mort auquel ils conviaient son ami Patrocle. Conformément au rituel héroïque, les viandes provenant du sacrifice étaient entièrement con-

[1] Plutarch., *Pyrr.*, 1.
[2] Pausan., III, 20, 8.
[3] *Ibid.*, 24.
[4] Cicer., *de nat. deor.*, III, 45.

sumées par le feu. Revenus au rivage, les Thessaliens immolaient le taureau blanc à Achille, mais cette fois comme à un dieu, et il leur était permis de manger les chairs de l'animal sacrifié[1]. Cette tentative de l'oracle de Dodone, qui semble avoir été suggérée par le précédent du double sacrifice offert à Héraclès, n'eut pas de succès. L'épopée avait trop illustré la vie d'Achille et son trépas pour qu'il fût possible de croire qu'il avait été transféré vivant dans le séjour des immortels. Chacun savait comment il avait péri, frappé par la flèche de Pâris que dirigeait Apollon, comment il avait été enseveli sur la terre troyenne, dans le voisinage de Patrocle. Au temps de Strabon, les habitants d'Ilion immolaient des victimes sur son tombeau du cap Sigée suivant le rite héroïque[2]. A Élis, un cénotaphe lui avait été élevé sur l'ordre d'un oracle; les femmes de la ville, vers le coucher du soleil, lui rendaient les honneurs funéraires et se frappaient la poitrine en signe de deuil[3].

D'autre part, les Grecs ne se résignèrent pas à accepter pour son âme la triste destinée que lui assignait l'Odyssée (XI, 489) et à se figurer le glorieux fils de Thétis languissant sans force parmi les ombres vaines qui se pressent dans le royaume de Proserpine, souhaitant d'être sur la terre le valet d'un laboureur plutôt que le roi des morts. Déjà, dans une Aethiopis du cycle épique, apparaissait une légende différente, et dès la fin du VIe siècle, les poètes lyriques et épiques l'adoptèrent et la propagèrent[4]. D'après cette version, le corps d'Achille n'avait pas été consumé par les flammes du bûcher. Sa divine mère l'avait enlevé et transporté dans l'île de Leucé, à l'entrée du Pont-Euxin. Là vivait et régnait le fils de Thétis, plus heureux que les autres Héros, plus heureux que Ménélas lui-même relégué dans le lointain fabuleux des Îles Fortunées.

(1) PHILOSTR., *Heroica*, I, 19.

(2) STRAB., XIII, 1, 32.

(3) PAUSAN., VI, 23, 3.

(4) *Cyclicor. poet. fragm.*, p. 583, éd. Didot, à la suite d'Homère. — ALCAE., fr. 48 *b*. — PINDAR., *Nem.* IV, 49. — EURIPID., *Androm.*, 1260; *Iphig. Taur.*, 435.

Leucé était une île réelle, bien connue des géographes, couverte de bois, peuplée d'oiseaux, d'animaux sauvages et domestiques. Les humains pouvaient y aborder et y rester jusqu'à la nuit, sacrifier dans le temple du Héros; quelques-uns même croyaient l'y avoir vu. A les en croire, Achille y vivait dans la société de ses compagnons d'armes du siège de Troie; on avait vu avec lui Patrocle et Antilochos, les deux Ajax, le fils de Télamon et le fils d'Oilée; on lui donnait comme compagne une Héroïne, tantôt Médée ou Polyxène, la fille de Priam immolée sur sa tombe, tantôt Iphigénie, son ancienne fiancée ou Hélène dont il avait été le prétendant. Le général de Crotone, envoyé à Leucé par l'oracle de Delphes pour demander au fils d'Oilée la guérison de sa blessure, avait même conversé avec elle et reçu l'ordre d'avertir le poète Stésichoros qu'elle l'avait frappé de cécité pour avoir mal parlé d'elle dans ses vers[1].

On ne saurait dire que les Grecs aient cru à ces fables, encore moins qu'ils leur aient refusé toute créance; chacun était libre d'en accepter plus ou moins, mais personne ne les niait. Ce qui mérite d'en être retenu par la science, c'est l'effort spontané de la Grèce pour glorifier le vaillant fils de Thétis, le héros de l'Iliade. Il n'était pas possible de le transférer dans la compagnie des immortels, puisqu'il avait subi le sort commun des humains; du moins l'imagination populaire et les poètes lui assurèrent une destinée posthume plus digne de sa naissance et de ses exploits.

Achille vivait et régnait dans son domaine de Leucé (*Λεύκης μεδέων* au IVe siècle). De là son pouvoir s'étendait sur tout le Pont-Euxin, dont il était invoqué comme le maître (*ποντάρχης*); la dynaste Posidéos lui consacrait une offrande en reconnaissance de sa victoire sur les pirates[2]. La ville d'Olbia avait constitué des prêtres de son culte. Des jeux étaient célébrés en son honneur; les listes des vainqueurs lui étaient dédiées, avec les vœux des magistrats pour

[1] Pausan., III, 19, 12. — [2] *Inscr. orae septentr. Ponti Euxini*, t. I, 244.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la paix, l'abondance des récoltes, la prospérité de la cité, et aussi pour leur propre santé, addition qui atteste une foi sincère en sa puissance[1].

En résumé, malgré quelques efforts de l'oracle de Dodone, Achille n'est pas à mettre au nombre des hommes qui furent adorés comme des dieux. En revanche, la Grèce tout entière se plut à lui attribuer une condition supérieure à celle des autres Héros qui avaient combattu sous les murs de Troie. Elle lui épargna les ténèbres du séjour infernal ou l'attache trop étroite à une tombe. Ne pouvant le transporter dans l'Olympe, elle lui créa, dans une île réelle, un domaine où il était censé vivre d'une vie complète et exercer son empire sur les rivages de la mer Noire.

CHAPITRE III.

Le monde des Héros, sa formation. — Théorie artificielle de Deneken. — Origine du culte des Héros. Son existence dès l'époque mycénienne prouvée par les découvertes archéologiques : cérémonies de l'inhumation ; construction et mobilier du tombeau ; sacrifice alimentaire ; croyance à la force surhumaine et à l'intervention du fantôme. — Condition privilégiée des membres des familles royales et princières. Quelques traces subsistent à Sparte. — Plus tard, Héros fictifs créés à la ressemblance des Héros réels par les grandes familles, les villes, les corps de métier ou révélés par un oracle.

Noms des Héros. Noms réels (personnages historiques), fictifs (Eumolpos, Kéryx, etc.), épithètes tirées des attributions du Héros, de son caractère, de son image, ou de quelque autre particularité (Lycos).

Très grand nombre des Héros anonymes.

Le culte des Héros a été florissant dans toutes les parties du monde hellénique jusqu'à la fin du paganisme. Un phénomène religieux aussi étendu et d'une aussi longue durée mérite assurément qu'on en recherche l'origine et qu'on essaie de fixer l'époque à laquelle il a fait son apparition. Double problème qui n'a pas reçu jusqu'ici une solution satisfaisante.

[1] *Inscr. orae septentr. Ponti Euxini*, 77-83.

Pour la question de date, on paraît être d'accord pour affirmer qu'elle est postérieure aux poèmes homériques. La raison qu'on en donne est que, dans Homère, le terme ἥρως n'a aucune valeur religieuse, mais qu'il est employé pour les chefs et même pour les simples guerriers. D'autre part, une loi de Dracon, citée par Porphyre, mentionne le culte des Héros. Ce serait donc entre ces deux dates, probablement au VIIe siècle, qu'il aurait pris naissance. L'argument est plus spécieux que solide. S'il est établi qu'avant Homère on ait rendu les honneurs qui constituèrent plus tard le culte héroïque à une classe de morts privilégiés, peu importe qu'on ne les ait pas appelés Héros. L'important est de savoir s'ils ont existé et s'ils ont été adorés comme tels.

Pour l'origine des Héros, la théorie qui paraît avoir prévalu a été exposée par Deneken, dans le Lexique de Roscher. L'existence des Héros serait le résultat de la combinaison d'un élément historique et d'un élément mythique. Voici, dans ce système, comment les choses se seraient passées. Au point de départ, des faits historiques, transmis par les récits populaires, amplifiés par les chants des aèdes, les uns et les autres y ajoutant, sans aucune critique, tout ce qui paraissait propre à embellir leur sujet. L'élément mythique se mêlait à ce premier fonds. On aurait pris tantôt le cadre tout entier du mythe d'une divinité, tantôt quelques parties seulement, pour les transporter dans la vie d'un personnage humain. Cette intrusion du mythe présente un certain nombre de variétés et de complications dont l'auteur a essayé de son mieux de rendre compte. Dans cet amalgame, la poésie épique a pris ses matériaux et les a encore façonnés pour les adapter à son dessein. Elle en a tiré de nouvelles images qui ne sont pas celles d'êtres réels, mais légendaires, et qui restent néanmoins pour le peuple des personnages historiques. C'est ainsi que se seraient formés les Héros; et, par suite, ils n'auraient été reconnus comme tels que longtemps après l'époque où ils étaient censés avoir vécu. La discussion de ce système, qui est fondé sur des combinaisons arbitraires

et des hypothèses très contestables, nous entraînerait trop loin. Je me bornerai à faire remarquer qu'il est des faits certains, tels que le grand nombre des Héros anonymes, dont cette théorie ne saurait rendre compte et, en général, que toute cette construction est trop artificielle pour fournir les raisons d'un mouvement aussi vivace et aussi durable que l'a été le culte des Héros chez les Grecs.

J'ai cherché une explication plus simple, en écartant toutes les vues théoriques et en m'attachant à l'observation des faits positifs que nous pouvons constater. De cette étude se dégageront les causes qui ont fait croire, dès les temps les plus anciens de la Grèce, à l'existence des Héros et à leur pouvoir. Elles feront comprendre pourquoi cette croyance s'est répandue dans les moindres localités du monde grec, et pourquoi, sous des formes variées, mais toujours dérivées du concept primitif, elle s'est maintenue jusqu'à la disparition du paganisme.

Il n'y a pas à chercher l'origine du culte des Héros dans une quelconque des religions helléniques ou étrangères; aucune d'elles ne l'a suscité ou propagé. C'est une manifestation spontanée de l'un des sentiments les plus vifs, communs à l'ensemble de l'humanité : la croyance irraisonnée à la survivance des morts. L'ethnologie, en effet, et c'est un des plus grands services qu'elle ait rendus à la science, a établi que, dans toutes les parties du monde, tous les peuples ont cru que la mort n'entraînait pas la destruction de l'être humain tout entier. Le corps, on le voyait bien, était inerte désormais; on constatait qu'il disparaissait en un temps plus ou moins long. Mais la mort précisément consistait en ceci qu'un ou plusieurs éléments, plus subtils, invisibles, quoique matériels, étaient sortis de ce corps de chair et d'os qu'ils avaient animé. Il n'y avait pas de raison de croire que ces éléments désincarnés ne continuassent pas à exister, et cela dans des conditions nouvelles qui pouvaient les rendre redoutables ou tout au moins inquiétants pour les vivants. Ce senti-

ment universel a pris, chez les Grecs, la forme particulière de croyance aux Héros, c'est-à-dire à une classe supérieure de morts, doués d'une puissance surhumaine.

Pour étudier leur condition à la période mycénienne et le culte dont ils étaient l'objet, nous avons le très grand avantage de n'avoir pas besoin de recourir à des spéculations, à l'analyse de légendes, à la discussion de témoignages littéraires. Nous nous trouvons en présence de documents matériels qu'ont mis au jour les fouilles archéologiques et les heureuses découvertes qui se sont multipliées depuis une quarantaine d'années. Si on fait l'effort nécessaire pour se dégager de la multitude des détails et des discussions que chacun d'eux a suscitées, on arrivera à reconstituer la série des faits capitaux qui se succédaient dans les funérailles, et ces faits sont assez clairs et assez significatifs pour que nous puissions y reconnaître avec sûreté les croyances qui les ont produits.

Tout d'abord, et ce ne fut pas une mince surprise, on constata que l'inhumation avait été seule en usage chez les Mycéniens[1]. Homère donc, en parlant du bûcher qui consume les corps des guerriers tombés au siège de Troie, ne s'est pas conformé aux idées de l'époque qu'il chantait, mais à celles de son temps, et il faudra se garder de chercher en ses vers l'interprétation des coutumes funéraires du XVe siècle avant notre ère. Bien évidemment, ceux qui réduisaient en cendres le cadavre du mort ne concevaient pas sa destinée comme ceux qui l'ensevelissaient dans la terre. Pour ces derniers, la vie n'avait pas cessé complètement ; elle continuait, dans

[1] Nous renvoyons le lecteur pour les sépultures de Mycènes et, en général, pour l'architecture funéraire de la Grèce primitive, au tome VI de l'*Histoire de l'art*, de PERROT et CHIPIEZ (p. 316-340 et p. 564-650). Dans cet ouvrage, qui fait honneur à la science française, il trouvera le résumé le plus complet et le plus clair des résultats acquis jusqu'en 1894 avec des vues d'ensemble du bon sens le plus judicieux. Des renvois plus précis seront donnés pour les documents sur lesquels s'appuie notre thèse ou pour les faits qui ont été connus postérieurement à la publication du volume (1894).

des conditions nouvelles, mais, en somme, assez semblables à celles du présent.

C'est en effet comme un être vivant que le Héros était traité. Les Mycéniens ne croyaient pas, comme le crut l'âge homérique, que les ames, une fois le corps détruit par le feu, partaient pour des régions inconnues et s'entassaient dans un royaume de Proserpine, situé aux limites du monde habitable. Le mort, au contraire, restait là où il avait vécu, à proximité des siens, non loin de son ancienne demeure. Mais il fallait bien lui en préparer une nouvelle qui répondît mieux aux besoins de sa nouvelle existence. Beaucoup des tombeaux qu'on élevait à grands frais ont subsisté jusqu'à nos jours et ont été explorés, dans la Grèce du Nord, en Attique et dans le Péloponnèse. Le type le plus fréquent est celui du tumulus, tertre de terre accumulée, souvent planté d'arbres sauvages. En Argolide a prédominé la chambre sépulcrale taillée dans le roc, surmontée de grandes stèles à reliefs. La tombe à coupole, précédée d'un long couloir, se prêtait à une décoration extérieure plus magnifique qui suppose des ressources plus grandes et un art plus développé. Quelle que soit la forme employée, le but a été le même : assurer aux dépouilles du chef une retraite bien protégée contre les injures du temps et les tentatives ennemies et, en même temps, signaler sa présence par une construction digne de sa richesse et de sa puissance. Nous n'avons pas de renseignement direct sur la cérémonie même des obsèques. Il est probable qu'il y avait une exposition du corps qui durait plus ou moins longtemps et qu'on retardait la décomposition par des procédés dont on a cru retrouver les traces sur un des squelettes et qui ont fait soupçonner pour ce cas unique un essai d'embaumement. Le certain est qu'il était transporté et enseveli dans un costume d'apparat. Le temps a consumé les étoffes, mais les ornements en métal, qui étaient cousus ou appliqués sur le vêtement, ont subsisté en grande quantité (701 rondelles d'or aux dessins variés dans un seul tombeau de l'esplanade de Mycènes). On a retrouvé aussi les bijoux, bracelets, colliers, diadèmes, pectoral

en or qui relevaient sa parure funéraire. Ainsi le défunt paraissait une dernière fois aux yeux de ses sujets dans tout l'éclat de sa dignité, et ce spectacle leur laissait le souvenir moins d'un mort que celui d'un grand chef prêt à se dresser pour leur commander, pour les défendre, pour venger ses offenses. Comme un maître qui change de demeure, il emportait dans sa tombe les plus beaux objets qu'il s'était plu à réunir dans la maison où il avait vécu : grands vases de bronze, armes et coupes finement travaillés (gobelets de Vaphio et poignards de Mycènes), curiosités exotiques (œufs d'autruche montés et décorés), objets de toute sorte en métaux précieux. Une fois les obsèques achevées, toutes ces richesses restaient cachées aux regards. Pourquoi les survivants y renonçaient-ils? Pourquoi les accumuler auprès d'un corps désormais insensible et bientôt corrompu? C'est que le corps n'était plus seul dans sa demeure funèbre. Avec lui, à côté de lui vivait un autre lui-même, âme, esprit, image impalpable, quoique matérielle, du corps qu'il avait animé. Séparé de lui à la mort, cet élément mystérieux continuait à vivre, conservant les besoins et les sentiments de son existence passée. C'est lui qu'on a entouré du même luxe dont il jouissait autrefois dans ses palais; il prend plaisir à manier ses armes, à revoir son riche mobilier; il s'intéresse encore aux affaires des siens, il y intervient, mais cette fois avec une force irrésistible. Quoiqu'il soit encore attaché au corps, qui est son soutien matériel nécessaire, il peut, à son gré, s'élancer hors de sa demeure, mais à condition de ne pas trop s'en éloigner et d'y revenir. Il y est rappelé par l'impérieuse nécessité d'y rentrer pour réparer ses forces par la nourriture, qui ne lui est pas moins indispensable qu'aux dieux.

Que telles aient été les idées des hommes du second millénaire concernant leurs morts et qu'elles aient inspiré le culte qu'ils leur rendaient, on le voit clairement par les tombes les plus anciennes de Mycènes, celles que Schliemann découvrit encore inviolées, à l'entrée

de l'Acropole, sous l'esplanade qu'entourait un cercle de dalles. L'une d'elles consistait en une vaste cavité rectangulaire creusée dans le calcaire du rocher; des murs en petits moellons, garnis de plaques de schiste, supportaient le couvercle qui fermait la chambre sépulcrale. Au-dessus et bien conservé, un massif rond, haut de moins d'un mètre, construit en pierres et percé d'un trou circulaire, établissait la communication avec le caveau, qui avait renfermé trois corps dont les débris furent retrouvés. Tout autour et au même niveau, on ramassa des dents de sanglier, des cornes de taureaux, de chèvres et de cerfs en quantité considérable[1]. L'interprétation ne laisse place à aucun doute. Nous sommes en présence d'un autel par le trou duquel le sang des victimes égorgées et les libations coulaient dans la tombe et parvenaient directement à son habitant. Une construction du même genre a été découverte dans le palais de Tirynthe[2], et nous voyons, par la description de Pausanias, que le même dispositif avait été adapté au tombeau de Hyacinthos, dans le temple d'Apollon Amycléen[3]. On peut encore regarder comme une imitation ou une restauration de cette partie caractéristique du tombeau héroïque le puits circulaire en marbre blanc que l'École Française d'Athènes a découvert dans ses fouilles de Délos[4]. C'est donc un usage régulier dont on

(1) Perrot, VI, p. 321-326 et fig. 101-104.

(2) Perrot, VI, p. 283 et fig. 81-84.

(3) Pausan., III, 19, 3.

(4) Photographie et notice dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1907, p. 353. Des ossements d'animaux et des cendres ont été trouvés au-dessus et au-dessous du dallage de l'enceinte, attestant qu'un culte avec sacrifices avait existé avant la restauration du monument et qu'il continua en cette même place, après le quatrième siècle. Une inscription fait connaitre le possesseur : *τριτοπάτωρ Πυρρακιδῶν Λ. ε. των*. Le dernier mot n'a pu être déchiffré ; il me paraît être un génitif pluriel, qui désignait une branche du *γένος*. Le terme *τριτοπάτωρ* est employé ici pour l'auteur d'une famille se prétendant autochthone et faisant remonter son origine aux premiers temps de l'histoire de l'Attique. Elle se donnait pour ancêtre le Héros *Πύρρακος* qui fut, suivant Hésychius, un contemporain d'Érysichthon, le premier successeur de Cécrops ; ce rapprochement indique que la légende établissait quelque lien entre ces deux personnages. En effet, à l'époque historique, les *Ἐρυσιχθονίδαι* et les *Πυρρακίδαι* étaient au nombre des familles nobles qui avaient leurs représentants dans la Pythiade que les Athéniens envoyaient à Delphes, et ce rang privilégié dérivait des rapports qui avaient existé entre Apollon et leur ancêtres (Colin, *Le culte d'Apollon Pythien à Athènes*, p. 61).

ne saurait trop faire ressortir l'importance au point de vue religieux. Dans un autre chapitre, nous aurons à étudier en détail le culte des Héros. Ici, il suffira de marquer en quelques mots l'idée dominante qui en a dicté la cérémonie essentielle et fixé les rites caractéristiques. Le Héros est considéré comme vivant et habitant dans la tombe qui renferme les restes de son corps. C'est là, et non dans un temple ou dans un édifice fermé, que doit lui être offert le sacrifice. Il faut que les victimes soient égorgées suivant un mode spécial, qui n'est pas le même que pour les dieux. L'animal est tenu la tête baissée vers le sol et la gorge tranchée de manière à ce que l'effusion du sang soit la plus large possible et que le Héros en soit rassasié (ἐντέμνειν-αἱμακουρίαι). Un trou creusé dans la terre (βόθρος) reçoit ce sang, ainsi que les libations, et le tout arrive jusqu'au corps, sans que rien en soit perdu. De plus, il est rigoureusement interdit aux humains de manger les chairs de la victime, qui appartient exclusivement au Héros; elles sont brûlées sur un autel à feu (ἐσχάρα).

Les cérémonies que les Hellènes de l'âge classique ont célébrées jusqu'à la fin de l'empire, dans leur culte des Héros, ne font que reproduire ce que les Mycéniens faisaient pour leurs morts. La fosse du βόθρος n'est autre chose que l'autel à trou circulaire de la quatrième tombe de l'esplanade et elle sert au même usage. Chez les uns et chez

D'autre part, les légendes athéniennes affirmaient qu'Érysichthon avait été le possesseur de Délos et qu'il y avait fondé le temple du dieu. Il est possible que, là encore, elles lui aient associé Pyrracos, et on peut conjecturer que celui-ci mourut à Délos et y fut enseveli. Son tombeau, contruit d'après le même dispositif que ceux de Mycènes et de Tirynthe, fut l'objet d'un culte et de sacrifices funéraires dont on a retrouvé les traces. Lors de la purification de Délos, il fut respecté comme ceux des autres Héros ou Héroïnes qui avaient leur sépulture dans le domaine d'Apollon. Au quatrième siècle, lorsque les Athéniens rentrèrent en possession de Délos, les Πυρρακίδαι revendiquèrent le tombeau du Héros, leur ancêtre, et ils le restaurèrent. Sans s'inquiéter de la chambre sépulcrale qui n'était pas visible, ils firent reconstruire en beau marbre blanc l'autel funéraire en forme de puits, par lequel le sang des victimes et les libations descendaient jusqu'au Héros enseveli. Ainsi s'expliqueraient la forme et la destination de ce curieux monument, qui se rattache à la période la plus ancienne des sépultures héroïques.

IMPRIMERIE NATIONALE.

les autres, l'offrande du sacrifice est inspirée par la même croyance à la présence d'un être vivant dans sa chambre sépulcrale et à l'obligation de lui porter les aliments solides et liquides dont il a besoin pour renouveler ses forces. La conception primitive est même plus visible chez les Mycéniens, qui ont servi de modèle aux générations postérieures : pour eux, ce sacrifice a mieux conservé le caractère qu'il eut à l'origine. C'est un véritable repas se composant de tout ce qui entrait dans l'alimentation humaine : en effet, outre les ossements d'animaux immolés, on a trouvé dans quelques tombes des coquillages de mer, des écailles d'huîtres, des noyaux d'olives[1]. Sans doute, d'autres comestibles de nature plus périssable ont disparu sans laisser de trace; mais ce qui reste suffit à prouver qu'on s'efforçait de servir au mort un banquet aussi complet que ceux qu'on lui préparait dans son palais. On sait quelle variété et quelle abondance de mets prodiguaient en cette occasion les Égyptiens, tout au moins dans les formules de leurs menus posthumes. Je serais porté à reconnaître encore dans les trouvailles faites aux tombes de Mycènes l'observation de la règle que l'âge historique respecta scrupuleusement, je veux dire l'interdiction faite aux vivants de goûter au banquet funèbre. Les savants ont été frappés et assez embarrassés de la présence d'une masse de cendres et de charbons auxquels étaient mêlés les résidus du sacrifice. Peut-être l'animal, après que son sang avait coulé dans la tombe, était-il porté en dehors et les chairs brûlées à l'air libre; puis les cendres qui en provenaient et les parties osseuses que le feu n'avait pu détruire étaient rapportées à l'intérieur et entassées près du caveau, afin que le mort vît bien que rien n'avait été distrait du sacrifice offert et qu'il en eût la complète disposition.

De la comparaison que nous venons d'instituer ressort l'identité qui existe entre le culte que les Hellènes de l'époque historique ont rendu aux Héros et celui que les Mycéniens rendaient à leurs morts ou du

[1] Perrot, VI, p. 571.

moins à une classe privilégiée de leurs morts, de quelque nom que ceux-ci aient été désignés.

Les deux cultes procèdent du même principe, la croyance à la survie des défunts et à leur présence dans le tombeau. La cérémonie essentielle est le sacrifice alimentaire qui s'accomplit avec les mêmes rites caractéristiques. Il n'est pas douteux non plus que les hommes du second millénaire aient cru sans hésiter à la puissance surhumaine des Héros. La piété envers les défunts ne suffirait pas à expliquer toutes les dépenses qu'ils faisaient afin de leur construire une demeure digne de leur rang, ni les soins qu'ils prenaient pour entretenir leur existence nouvelle, ni les richesses de toute sorte et le luxe dont ils entouraient leurs dépouilles. S'ils s'imposaient des charges si lourdes, c'est qu'on attribuait à l'hôte du tombeau une puissance qui rendait sa colère aussi redoutable que sa bienveillance était à souhaiter.

Cette force dont il n'était investi qu'après la mort, d'où lui était-elle venue? L'exemple de l'Égypte porterait à croire qu'elle était le résultat d'opérations magico-religieuses pratiquées au moment des funérailles. Mais aucun indice n'autorise à croire que les Mycéniens aient mis en usage aucune des manipulations que les Égyptiens exerçaient sur la momie du défunt ou sur la statue dans laquelle le Double s'incarnait, ni connu le rituel compliqué de l'Ouverture de la Bouche. Toutes ces cérémonies, du reste, supposeraient, comme condition préalable, l'embaumement. Il ne semble pas non plus que la transformation du mort en Héros ait été demandée à l'intervention des dieux; les divinités des enfers, si les gens du second millénaire croyaient à un Hadès et à une Proserpine, n'auraient eu aucun rapport avec des morts qui restaient chez eux, dans leur demeure, en dehors du royaume infernal. Autant qu'on peut hasarder une conjecture en pareille matière, il paraît plus vraisemblable qu'ils ont envisagé la nouvelle condition du Héros comme la conséquence naturelle de la mort. Celle-ci en effet mettait en liberté l'esprit, l'âme, que son enveloppe charnelle alourdissait et bornait de toutes parts.

D'une essence plus subtile, elle perçoit désormais sans obstacle ce que les organes corporels ne lui transmettaient que confusément. Dans la ruine de Troie, Vénus, pour convaincre son fils Énée de l'inutilité de la résistance, avait dissipé le brouillard qui cachait à ses yeux mortels les divinités s'acharnant à la destruction de la ville. De même, l'âme du Héros, sans être arrêtée par la trompeuse apparence des choses, découvre sans effort les vrais agents des événements, les auteurs réels des fléaux et des maladies, qu'il peut, à son gré, retenir ou déchaîner. Il voit tout, il entend tout, il connaît l'avenir comme le présent et le passé. N'ayant plus de corps, il circule, invisible et léger, sur terre et dans les airs. Il échappe à toute étreinte; ni coups ni blessures ne peuvent atteindre ce fantôme sans os, tandis que lui-même conserve la force de frapper et de tuer. Par ce côté, le Héros aurait même quelque supériorité sur les dieux et les démons, qui étaient unis à leur corps. Les Grecs en effet, ont admis que Diomède avait blessé Vénus à la main droite et aussi que l'athlète Euthymos était venu à bout du démon de Témésa[1]. Mais je ne crois pas qu'il y ait un exemple de la lutte d'un mortel avec un Héros. Pareilles imaginations étaient acceptées avec d'autant plus de facilité que les apparitions des songes avaient familiarisé les esprits avec ces ombres vaporeuses et pourtant réelles.

Il va de soi que tous les hommes ne devenaient pas des Héros. C'était le privilège d'une classe qui descendait probablement des conquérants du pays, tout au moins celui de leurs chefs. Le commun peuple ne comptait pour rien ni pendant la vie ni après la mort, pas plus que les Hilotes en Laconie. Serfs et sujets se soumettaient sans résistance à cette aristocratie, qui possédait seule pouvoir et richesse; ils la regardaient comme étant d'une autre essence que les hommes ordinaires et il ne leur semblait pas surprenant qu'elle conservât la

[1] Pausan., VI, 6, 7.

même supériorité dans une autre vie qui était la continuation de la présente. La qualité de Héros n'était pas gagnée par les qualités extraordinaires dont les défunts avaient fait preuve au cours de leur existence. Elle revenait de droit à tous les membres des familles royales et princières qui avaient pu s'assurer la possession d'une demeure funéraire. Voici quelques indices à l'appui de cette assertion. A Mycènes, il est très rare qu'on ait rencontré des tombes occupées par un seul personnage. Au contraire, dans la nécropole de l'Esplanade, qui n'avait pas été fouillée avant Schliemann, on découvrit six tombes et les restes de dix-sept squelettes, dont trois de femmes et deux d'enfants. C'était donc des tombes de famille et il est vraisemblable que ceux qui étaient réunis dans la même sépulture n'étaient pas dans des conditions de survie différentes. La plupart des nombreux Héros mentionnés par Pausanias sont antérieurs à l'invasion dorienne; ce sont des chefs locaux de la période mycénienne qu'aucun grand exploit n'avait signalés, mais qui, par le fait seul de leur naissance, avaient droit à cette survie privilégiée et qui, jusque sous l'empire, recevaient encore de leurs voisins le culte héroïque. Ces Héros remplissaient les villes et les campagnes, dispersés en tous lieux, à peu près comme les tombes des sheiks arabes en pays musulman. Leur multiplicité me semble prouver que la qualité de Héros n'était pas attribuée à des individus isolés, s'élevant au-dessus du vulgaire par des mérites surhumains, mais revenait à tous les membres d'une classe privilégiée.

Il faut aussi remarquer que les femmes des princes et chefs partagent la condition de leurs époux, ce qui conduit à la même conclusion. Bien peu d'entre elles sont connues par quelque particularité qui les place au-dessus de l'humanité. La plupart, soit seules, soit associées à un Héros, sont simplement appelées l'Héroïne. Néanmoins, elles avaient droit d'avoir leur part du culte. Quelques exemples suffiront. Le grand autel d'Amphiaraos à Oropos était partagé en plusieurs compartiments; l'un d'eux était réservé *ἥρωσι καὶ*

ἡρώων γυναιξί[1]. Les Éléens versaient des libations aux Héros et aux femmes des Héros, aussi bien à ceux de l'Élide qu'à ceux qui étaient honorés par les Étoliens[2].

La condition héroïque des morts que nous venons d'indiquer comme étant, pendant la période mycénienne, le privilège des familles royales et princières, prit fin avec l'état social dont elle fut une conséquence. Il est digne de remarque que quelques vestiges s'en soient conservés dans une seule cité de la Grèce classique, la seule où se fût maintenue la royauté. Hérodote a décrit les honneurs que les Spartiates rendaient à leurs rois décédés, les manifestations de deuil prescrites à tous les habitants de la Laconie et la suspension de la vie publique pendant dix jours, en rapprochant ces cérémonies de ce qui se passait aux funérailles des rois de Perse[3]. Xénophon dit quelque chose de plus lorsqu'il raconte que le roi Agis ramené mourant à Sparte y fut enseveli avec une magnificence supérieure à la condition humaine[4]. L'auteur de l'*État lacédémonien* s'est exprimé en termes plus précis : « Par les honneurs attribués au roi après sa mort, les lois de Lycurgue veulent mettre en évidence que les Lacédémoniens honorent leurs rois non comme des hommes, mais comme des Héros[5]. » Ce ne fut pas une institution nouvelle du législateur, mais un héritage des premiers temps de la Grèce. De même également je regarde comme une continuation du privilège primitif le héroon que Sparte éleva, au IVe siècle, à la sœur d'Agésilas, Cynisca[6]. Elle ne dut pas cette sépulture distinguée à la victoire que ses coursiers remportèrent à Olympie, quelque fierté qu'elle en ait exprimée, mais au fait qu'elle était une femme de la famille royale.

En résumé, le culte des Héros me paraît avoir existé et peut-être

(1) Pausan., I, 34, 3.
(2) Pausan., V, 15, 12.
(3) Herodot., VI, 58.
(4) *Ἔτυχε σεμνοτέρας ἢ κατ' ἄνθρωπον ταφῆς*. Xenoph., *Hellen.*, III, 3, 1.
(5) *Οὐχ ὡς ἀνθρώπους ἀλλ' ὡς ἥρωας τοὺς Λακεδαιμονίων βασιλεῖς προτετιμήκασιν*. Xenoph., *Resp. Lac.*, XV, 9.
(6) Pausan., III, 15, 1. Cf. *Inschr. von Olympia*, 160.

avoir pris naissance à l'époque mycénienne. Il s'adressait non pas à des personnages fabuleux, mais à des hommes, rois et chefs de peuples, dont on a retrouvé les tombeaux et quelquefois les restes[1]. Ils ont vécu, ils sont morts, dans des conditions tout aussi historiques qu'aux siècles suivants, au milieu d'une civilisation égale, supérieure même à celle qui prévalut après l'invasion des Doriens. Leurs peuples n'attendirent pas l'éclosion tardive de l'épopée pour rendre à leurs chefs les honneurs qui constituèrent le culte héroïque et pour leur reconnaître une puissance supérieure à celle des humains. Aussitôt après la mort, croyait-on, leur Esprit, leur Double, dégagé de son enveloppe charnelle, conservait les sentiments et les besoins de son existence terrestre, en même temps qu'il acquérait une force surnaturelle, qui le rendait redoutable aux vivants. Pour satisfaire aux exigences de ces êtres invisibles et se concilier leur bienveillance, il fallait leur assurer une demeure en rapport avec le luxe auquel ils avaient été habitués, entretenir leurs forces par la nourriture, les charmer et les gagner par des honneurs et des offrandes. Plus voisin de ses origines, ce culte en a gardé une vitalité qui a prolongé sa durée pendant des siècles et maintenu jusqu'à la fin son caractère primitif. Aussi peut-on dire que seule, cette classe, antérieure à l'épopée, est celle des Héros véritables. Les autres, et ils sont nombreux, ou bien sont purement fictifs ou ont été créés plus tard, à l'imitation des anciens Héros, dont ils sont de pâles images.

HÉROS FICTIFS.

Dans la suite des temps, la classe des Héros qui avaient été des hommes ayant existé réellement s'accrut d'un grand nombre d'autres qui furent créés à leur ressemblance, mais qui n'ont jamais existé.

[1] Voir dans Perrot, VI, p. 327, quelques exemples et, en particulier, « un corps dont toute la partie supérieure est comme momifiée (fig. 107); une feuille d'or est posée sur le front; la peau adhère aux os; les yeux ont leurs paupières; les trente-deux dents sont plantées dans leurs alvéoles; à la longueur des fémurs, on devine un homme d'une stature très élevée ».

Des causes variées ont concouru à introduire ces nouveaux éléments dans le monde des Héros; j'en indiquerai brièvement quelques-unes.

Les grandes familles, surtout celles qui étaient en possession d'un sacerdoce héréditaire, tinrent à consacrer leurs privilèges, en faisant remonter leur origine à un Héros, descendant ou favori d'une divinité. Faute d'un ancêtre réel, elles en inventaient un dont elles plaçaient l'existence dans les siècles où avaient vécu les premières générations de Héros, et elles lui composaient une légende non moins glorieuse que l'histoire de ceux qui avaient acquis ce titre par leur puissance et leurs exploits. Par exemple, le Héros Boutès a peut-être existé; par contre, il est très vraisemblable qu'Eumolpos et Kéryx ont été une création des deux grandes familles qui possédèrent les mystères d'Éleusis.

Nombre de villes avaient été fondées très anciennement par des Héros réels dont elles avaient tiré leur nom et auxquels elles rendaient un culte; d'autres, plus récentes, ne voulurent pas leur être inférieures sous ce rapport; par un procédé facile, elles se firent de toutes pièces un fondateur héroïque qui tirait d'elles son existence et son nom.

Il en fut de même pour les tribus. Celles des Doriens se rattachaient sans peine à des descendants ou des compagnons d'Héraclès. Le cas était plus difficile, lorsque les tribus n'étaient plus des divisions ethniques, mais des groupements politiques, artificiels, comme les dix tribus athéniennes instituées par Clisthènes. Elles ne pouvaient cependant rester sans éponymes, et ceux-ci devaient être des Héros. On satisfit à cette nécessité par une combinaison ingénieuse. Parmi les anciens Héros de l'Attique, depuis longtemps reconnus, une liste de cent noms fut dressée et l'oracle de Delphes en désigna dix qui devinrent les éponymes des tribus et furent tenus pour leurs ancêtres.

Dans un milieu plus humble, les corporations, les corps de métier voulurent aussi s'assurer un protecteur dans le monde des Héros. Ils en imaginèrent qui n'avaient jamais existé; on leur attribua l'invention

de l'art ou du métier qu'exerçaient leurs fidèles. De la sorte, le nombre des Héros purement imaginaires ne cessa de s'accroître. Ils se multiplièrent à l'infini, sans contrôle et sans contestation. Libre à chaque groupe de croire à un Héros son protecteur, auquel il rendait un culte particulier, sans que les autres fussent tenus à aucun devoir envers celui-ci.

Les oracles contribuèrent pour une forte part à grossir le nombre des Héros qui n'ont pas existé réellement. Cette intervention de l'oracle ne s'est produite qu'à l'époque historique. Ce n'est pas qu'on lui reconnût le droit d'apprécier les mérites des morts et leurs titres à une condition supérieure à celle des humains; mais là où la vue bornée des mortels ne distinguait pas à quelle puissance supérieure ils devaient s'adresser, le dieu qui voyait clairement tout ce qui se passait dans le monde surnaturel venait en aide à leur ignorance et révélait à ceux qui l'interrogeaient à qui ils avaient affaire. En un mot, l'oracle ne créait pas les Héros et ne les imposait pas à la piété des Grecs, il faisait simplement connaître celui qui se manifestait en telle ou telle circonstance et en même temps le meilleur moyen de le remercier, d'apaiser son ressentiment ou de gagner son appui. Pendant la bataille de Marathon, les Athéniens reconnurent bien, venant à leur secours, et Thésée et le héros Marathon, mais ils virent aussi un homme en costume de laboureur, qui tenait un manche de charrue (ἐχέτλη) et, avec cette arme, abattait nombre de Perses. Son œuvre faite, il avait disparu. Qui était-ce? nul Athénien ne put le dire. Apollon interrogé répondit que c'était le héros Échetlaios et qu'il convenait de l'honorer[1]. On voit, par les tablettes de Dodone, que cités et particuliers avaient souvent la précaution de demander à Zeus et à Dioné à quel dieu, à quel génie, à *quel héros* il était bon de sacrifier pour réussir. Les Corcyréens le firent dans le désir de rétablir la concorde dans leur cité; un particulier, pour mener à bien

[1] Pausan., I, 32, 4.

IMPRIMERIE NATIONALE.

une affaire qu'il entreprenait[1]. A plus forte raison recourait-on à l'oracle, surtout à celui de Delphes, à la veille d'une bataille, d'une expédition, et le dieu ajoutait presque toujours aux grands dieux qu'il fallait se concilier par des sacrifices un certain nombre de Héros, dont les consultants n'avaient jamais entendu parler. Survenait-il un fléau, épidémie, sécheresse prolongée, disette, les Grecs ne l'attribuaient pas à des causes naturelles, c'était un dieu ou un Héros qui faisait sentir sa colère. L'oracle seul était capable de reconnaître l'auteur du mal, la cause de son courroux et les mesures à prendre pour y mettre un terme. Parfois, le Héros lui-même, sans attendre l'intervention de l'oracle, révélait aux intéressés son existence et son pouvoir. Une inscription du IVe siècle en fournit un exemple assez curieux. La petite ville de Naulochos servait de port à Priène; les habitants vécurent un certain temps sans se douter qu'ils avaient un Héros éponyme, tout disposé à les protéger. Voici comment il se fit connaître en songe à un étranger que son commerce appelait souvent à Priène et recommander par les deux déesses d'Éleusis qui possédaient un temple dans le voisinage, au mont Mycale: « Pendant son sommeil, Philios, fils d'Ariston, Cypriote de Salamine, vit en songe Naulochos et les pures et vénérables déesses thesmophores, en vêtements blancs; dans une apparition trois fois renouvelée, elles enjoignirent d'honorer ce Héros comme gardien de la ville et désignèrent une place. C'est pour cela que Philios a consacré son image[2]. »

Les textes de l'époque historique distinguent, dans la foule des Héros, réels ou fictifs, une classe supérieure, sinon en puissance, du moins en dignité: celle des archégètes. Cette supériorité se marque nettement dans le traité que les Rhodiens conclurent, au IIe siècle, avec la ville crétoise de Hiérapytna: « Des vœux seront adressés à Hélios, à Rhodos, à tous les autres dieux et déesses, aux

(1) Michel, *Recueil d'inscr. grecques*, 843, 845.

(2) Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, 186; *Inschr. von Priene*, 196.

archégètes et aux Héros qui possèdent la ville et le territoire des Rhodiens[1]. » L'un deux est connu par les incriptions : Lindos, fils de Kerkaphos, auquel une statue fut élevée par les Lindiens, avec le titre d'archégète. Dans les listes des sacerdoces de la même ville, figure un prêtre de Lindos et des autres Héros[2].

Comme l'indiquent les éléments dont il est composé, le mot ἀρχηγέτης s'applique à celui qui est le commencement, le principe, l'auteur d'une chose qui s'est perpétuée, cité, tribu, famille et qui, le plus souvent, lui a emprunté son nom. Les lexicographes anciens donnent comme équivalents *éponyme, conducteur, fondateur.* Ce titre est attribué tantôt à des divinités qui, directement ou par leurs oracles, ont fondé des villes (Apollon, Dionysos, Athéna, Héraclès), tantôt à des hommes encore vivants, mais chefs de nations. Dans les *Suppliantes* (v. 251), le roi déclare au chœur : « C'est moi, Pélasgos, fils de Palaichthon né de la terre, qui suis l'archégète de cette contrée ; sous mon commandement, le peuple des Pélasges qui, à juste titre m'a emprunté son nom, cultive cette région[3]. » Lorsqu'il s'agit de Héros, qui ne sont ni des dieux, ni des hommes vivants, il faudrait une désignation plus précise. La plupart des auteurs se contentent néanmoins de les appeler simplement ἀρχηγέται, aucune confusion n'étant possible. Mais le titre complet est ἥρως ἀρχηγέτης qui se rencontre dans quelques inscriptions de l'Attique[4].

[1] MICHEL, *Recueil*, 21. Les archégètes de Rhodes sont Lindos, Ialysos et Camiros, fondateurs des trois villes qui portent leur nom.

[2] *Bulletin de l'Académie de Danemark*, 1912, p. 359, note. — *Ibidem*, 1905, p. 56, l. 28. — Restituer la même mention dans *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, n. 845, l. 21.

[3] AESCH., *Suppl.*, v. 251.

[4] *Corpus inscr. attic.*, II, 778 A, l. 6 ; 1191. — Aristote (Πολιτ. Ἀθην., 21), appelle ἀρχηγέται les cent Héros parmi lesquels la Pythie désigna les dix éponymes des tribus.

NOMS DES HÉROS.

Si l'on porte son attention sur les noms des Héros, on reconnaît là aussi deux classes : ceux qui ont été forgés pour des personnages fictifs et ceux qui désignaient des hommes ayant existé réellement. A ces derniers il me paraît légitime de laisser le nom que leur donnait la tradition et même la légende; elles avaient pour base les généalogies et les listes, écrites ou non écrites, qui conservaient la succession des rois et des princes ou des ministres d'un temple. Plus on se rapproche des origines et des temps vraiment fabuleux, plus la certitude diminue. Personne ne croirait au Héros Palaichthon, né de la terre, qu'Eschyle a introduit dans les *Suppliantes*. Son fils Pélasgos paraît aussi un être imaginaire, inventé pour donner un ancêtre commun aux tribus qu'on appelait pélasgiques. Mais Danaos semble plutôt avoir existé et donné son nom aux Danaens. La question se pose aussi pour chaque Héros éponyme d'un peuple, d'une grande famille, d'une ville, d'un dème; en a-t-il été le fondateur ou n'en est-il que la personnification? Il y aurait là une série de petits problèmes, dont la solution serait le plus souvent laborieuse, sans être d'une grande utilité. A ceux néanmoins que tenterait cette recherche, un indice pourra servir de guide. Lorsque le nom du Héros a une valeur significative, se reconnaissant au premier coup d'œil et en rapport avec le rôle attribué à ses descendants, il est très probable que cet éponyme a été inventé à une époque postérieure pour tenir la place d'un ancêtre réel. J'ai déjà fait mention de Kéryx et d'Eumolpos. Une autre famille sacrée, les Croconidai, avait le privilège d'attacher à la main droite et au pied gauche des mystes qui se rendaient à Éleusis des bandelettes couleur de safran (*κρόκος*). N'est-il pas évident que le nom et la personne de leur prétendu ancêtre, Crocon, sont nés du rite qu'ils étaient chargés d'accomplir? Aux portes d'Ahènes, la famille des Phytalidai (nom dérivé de *φυτόν*, plante) possédait le sanc-

tuaire du Figuier Sacré. Elle se donna un auteur qu'elle appela Phytalos et une légende suivant laquelle il aurait été l'hôte de Déméter et aurait reçu en don de la déesse le premier plant de figuier cultivé en Attique[1].

Souvent le nom du Héros est tiré de la fonction spéciale à laquelle il est attaché. Tel est, à Athènes, le Héros Guérisseur (Ἥρως Ἰατρός), peut-être aussi Amynos; les filles d'Asclépios, Iaso, Panaceia. A Delphes, nous trouvons le Héros Phylacos, gardien de la ville, qu'il défendit contre les Perses; dans le stade, Eudromos; sur les limites du territoire sacré d'Apollon, le Héros Euorios veille sur les bornes qui marquent la propriété du dieu[2]. A Épidaure et à Messène, on révérait le Héros Claicophoros, Porte-clef, celui qui présidait à l'ouverture et à la fermeture du temple[3]. Les gens d'Aliphéra en Arcadie, avant de sacrifier à Athéna, ne manquaient pas d'invoquer un Héros qui avait la spécialité d'écarter les mouches des victimes; ce Héros s'appelait Myiagros[4]. Les anciens rapportaient les principales inventions à des êtres supérieurs à l'humanité. Pour les plus importantes, comme la culture des céréales et de la vigne, ils en faisaient honneur à des divinités, Déméter et Dionysos; les moindres étaient attribuées à des Héros. Mylès, par exemple, passait pour avoir inventé la meule à moudre le grain[5]. D'autres avaient tiré leur nom de l'art ou du métier qu'ils avaient enseigné aux hommes; ils devenaient les protecteurs des corporations qui le pratiquaient. Les cuisiniers lacédémoniens qui préparaient la μάζα pour les repas publics, se plaçaient sous le patronage du Héros Matton et ceux qui mélangeaient le vin et l'eau invoquaient le Héros Kéraon. Le Héros Acratopotès de Munychie au contraire présidait à une confrérie de buveurs qui avaient horreur d'un tel mélange[6]. Il est

[1] Paul Foucart, *Mysteres d'Elensis*, p. 163 et 165.

[2] *Philologus*, 1912, p. 88, 93.

[3] *Inscr. gr.*, IV, 768, 1300; V, fasc. 1, 1447.

[4] Pausan., VIII, 26, 7.

[5] Pausan., III, 20, 2.

[6] Polemo, fr. 40, *Fragm. hist. gr.*, t. III, p. 126, éd. Didot. Polémon cite dans le même passage Δειπνεύς, en Achaïe.

possible que le Héros Épitégios, à Athènes, ait été le patron des ouvriers qui travaillaient à la construction des toits, et peut-être les différentes parties de la maison s'élevaient-elles sous la protection d'autres Héros spécialisés dans cette industrie[1].

Assez fréquemment, on rencontre, au lieu d'un véritable nom propre, une épithète marquant le trait dominant du caractère. Plus rigoureusement que les autres, le Héros Sigèlos tenait à ce que le silence fût observé dans le voisinage de sa tombe[2]. Eucolos était ainsi appelé, à cause de sa facilité à accueillir les demandes de ses suppliants[3]. Nous ignorons pour quel motif le Héros Égrétès avait été appelé l'Éveilleur[4]. Hésychos est mieux connu. Sa chapelle s'élevait entre l'Acropole et l'Aréopage, dans le voisinage des Euménides, au culte desquelles présidaient ses descendants. Avant la procession et le sacrifice, un bélier était immolé à Hésychos; son rôle consistait à faire régner le silence et le recueillement qui convenait aux cérémonies des Déesses Vénérables[5].

D'autres noms sont encore des épithètes, données en raison de circonstances qui nous échappent. Qu'était-ce que le Héros Stratègos? Fut-il ainsi désigné parce qu'il avait son autel proche du bâtiment dans lequel se réunissait le collège des stratèges athéniens[6]? Pour le Héros Calamitès, tout près du Lénæon, il est vraisemblable qu'il dut son nom aux roseaux qui poussaient dans le voisinage[7]. Le Héros Stéphanéphoros avait une certaine célébrité parce qu'il y eut un atelier monétaire dans les environs de sa chapelle et que les drachmes que l'on y frappait s'appelaient drachmes du Stéphanéphore[8]. Parmi les lexicographes anciens, les uns ont cru que c'était un fils d'Héra-

(1) *Corpus inscr. attic.*, I, 206. Restituer Ἀνάκω[ν καὶ τοῦ Ἥρωος τ]οῦ Ἐπιτε[γίου], d'après III, 290.

(2) Strabo, IX, 2, 10.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 1529.

(4) Michel, *Recueil*, 1356.

(5) Polemo, fr. 49, *Fragm. hist. gr.*, t. III, p. 131.

(6) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1884, p. 168.

(7) Demosth., *pro Cor.*, 129.

(8) Antiph., fr. 43, *Orat. att.* II, 227.

clès dont avait parlé Hellanicos; d'autres se demandaient si ce surnom lui était venu des nombreuses couronnes déposées près de lui ou de la proximité du marché aux couronnes. Il semble plus simple de supposer que son image portait une couronne sur la tête. Le calendrier de Marathon fait mention d'un sacrifice offert régulièrement au Héros Néanias, sans doute parce qu'il avait apparu en la forme d'un Jeune Homme et que son image le représentait sous cette apparence[1]. Les noms personnels de tous ces Héros, s'ils en avaient jamais eu, étaient tombés dans l'oubli; on ne les désignait plus que par leur appellation populaire.

Dans cette série, Lycos, un des fils de Pandion, mérite une place à part. Il serait resté confondu parmi les Héros de la famille de Cécrops, si son nom ne l'avait tiré de l'obscurité. Ce nom, lorsque les Athéniens songèrent à consacrer son image, suggéra l'idée de le représenter sous la forme d'un loup; attitude exceptionnelle, qui attira sur lui l'attention et provoqua les plaisanteries des poètes comiques[2]. Mais la popularité lui vint d'une cause tout imprévue. La création des tribunaux athéniens fut pour lui un coup de fortune et transforma son caractère. Sa chapelle étant contiguë au local où se réunissaient les jurés, Lycos devint le patron, le protecteur des tribunaux et, bien que, dans sa vie terrestre, rien ne l'eût préparé à ce rôle, le Héros favori des héliastes. Il partageait leurs sentiments et leur goût passionné pour les audiences émouvantes. Aussi quelle confiance en lui manifeste un de ses dévots dans la pièce des Guêpes! Enfermé par son fils pour le soustraire à sa manie processive, Philocléon tente de s'échapper par la fenêtre et invoque son patron avec ferveur: «O Lycos mon maître, Héros mon voisin, comme moi, tu mets ton bonheur dans les larmes et les lamentations des accusés et, pour les entendre, tu as pris soin de fixer ta demeure en cet endroit. Prends donc en pitié et sauve maintenant celui qui habite près de

[1] *Americ. Journ. of Arch.*, IX, 209; Prott, *Leges Græcor. sacræ, Add.* 26.

[2] Aristoph., *Vesp.*, 819 et schol. — Pollux, VIII, 121.

loi[1]. » Le zèle de Lycos pour ses fonctions judiciaires valait bien une récompense. Non seulement l'État lui offrait les sacrifices comme aux autres Héros; mais encore, au témoignage d'Isée, il lui avait alloué le même salaire qu'aux héliastes, un triobole[2]. Au reste, en dépit de son aspect farouche, le Héros-Loup était d'humeur assez débonnaire, du moins à l'égard de ses fidèles, fervents de l'audience, et ceux-ci en usaient avec lui familièrement. La séance avait-elle été un peu trop longue, les juges couraient au plus pressé et, sans souci de la sainteté du lieu, s'arrêtaient le long des roseaux qui formaient l'enceinte sacrée[3]. Pareille irrévérence aurait provoqué la vengeance d'autres Héros moins patients. On peut même dire que son indulgence l'entraîna à des faiblesses fâcheuses pour sa bonne renommée. « La bande de Lycos », ἡ Λύκου δεκάς était un dicton courant à Athènes[4]. Tout le monde savait qu'il tolérait près de son sanctuaire les conciliabules de ceux qui faisaient métier d'acheter les votes des héliastes, tellement il s'intéressait à toutes les opérations des tribunaux, même aux moins recommandables.

On rencontre, surtout dans les inscriptions, de nombreux Héros anonymes. Mais, pour beaucoup, ce n'est qu'une apparence. La mention simple de Héros, sans nom propre et sans épithète, lorsqu'elle se trouve dans une dédicace ou sur la borne d'un héroon, ne suffit pas à prouver qu'il n'ait pas eu de nom personnel. Ces monuments étant placés dans son sanctuaire ou sur le terrain qui lui appartenait, aucune ambiguité n'était possible et il était superflu de le désigner nominativement. Il en était de même pour les divinités, et par la même raison. Alors qu'une inscription devait être exposée dans l'enceinte de leur temple, il paraissait assez clair de les appeler le *dieu* ou la *déesse*.

En d'autres cas, l'anonymat résultait de ce que la propriété de l'héroon était incertaine ou contestée. Sur le territoire de Daulis, en

(1) Aristoph., *Vesp.*, 389.
(2) Isée, fr. 118, *Orat. att.* II, 342.
(3) Aristoph., *Vesp.*, 394 et schol.
(4) Harpocr. *in* v. Δεκάζων.

Phocide, il y avait la chapelle d'un Héros archégète, auquel les habitants offraient tous les jours des victimes, sans bien savoir qui recevait le sang versé dans le trou creusé en terre; pour les uns c'était Xanthippos, illustre guerrier; pour d'autres, Phocos, petit-fils de Sisyphe[1]. En cette occurrence, il paraissait prudent d'inscrire seulement l'appellation de Héros. Les archéologues locaux ne se résignaient pas à ce mystère et cherchaient à l'élucider; un voyageur curieux de petits détails, comme Pausanias, était heureux de recueillir leur opinion. « A Phalère, rapporte-t-il, on voit un autel appelé « l'autel du Héros », mais ceux qui se soucient de connaître mieux que les autres les affaires locales savent que c'est l'autel d'Androgéos, fils de Minos[2]. » Pausanias vit aussi sur la place publique d'Élis une construction peu élevée; elle n'avait pas de murs et le toit était soutenu par des colonnes de chêne. Les Éléens s'accordaient à dire que c'était un tombeau, mais sans savoir à qui il appartenait. « Si le vieillard que j'interrogeai, ajoute-t il, a dit la vérité, ce serait le tombeau d'Oxylos[3]. » D'autres se tiraient d'affaire par un procédé assez simple : ainsi, les gens d'Héraclée du Pont, ignorant quel était le Héros enseveli sur leur agora, l'appelaient tout bonnement le Héros du pays, ἥρωα ἐπιχώριον[4].

Voici maintenant des Héros absolument anonymes, sans contestation possible. Le meilleur exemple est celui du calendrier de Marathon, dont un fragment a été découvert dans les fouilles de l'École américaine. Il contenait l'énumération de tous les sacrifices que le démarque, pendant le cours de l'année, devait offrir au nom de la communauté : la date marquée par le jour du mois, le nombre, la nature et le prix des victimes, avec les cérémonies complémentaires, la désignation du bénéficiaire; celle-ci, naturellement, était aussi précise et complète que possible. Or, sans parler des divinités, nous trouvons bien un Héros Phéraios, un autre appelé le Jeune Homme. Mais,

(1) Pausan., X, 4, 10.
(2) Pausan., I, 1, 9.
(3) Pausan., IX, 24, 9.
(4) Schol. Apoll. Rhod., II, 845.

IMPRIMERIE NATIONALE.

par contre, il est fait mention du Héros et de l'Héroïne, qui avaient droit à un sacrifice et à un banquet. La cérémonie revient à plusieurs reprises dans la partie de l'inscription qui nous est parvenue, ce qui prouve l'importance de leur culte, et cependant leur nom était ignoré. Pour d'autres, qui étaient moins célèbres, mais qu'il fallait pourtant désigner sans ambiguïté, on les distinguait par l'adjonction de la place qu'occupait leur tombeau : le Héros qui est à .rasileia, le Héros qui est près de l'Hellotion[1]. Il n'y a pas lieu de penser que le cas de Marathon soit exceptionnel. Chaque dème de l'Attique possédait ses Héros particuliers et il est probable que nombre d'entre eux étaient anonymes.

A prendre les choses à la rigueur, on pourrait aussi ranger dans la même classe tous ceux dont il a été question plus haut, Héros que ne désignait pas un véritable nom propre, mais une épithète tirée de leur caractère, de leur rôle ou de quelque circonstance fortuite. En tout cas, il faut y placer la foule des Héros qu'on appelle les Héros Domestiques, catégorie particulièrement intéressante, objet d'une dévotion vivace, dans le culte populaire. Il en sera traité dans un des chapitres suivants.

L'existence d'un aussi grand nombre de Héros anonymes n'est pas une constatation sans portée. Elle sert à éclaircir l'origine du culte héroïque. Comme nous l'avons dit précédemment, une école trop portée à exagérer l'influence des arts et de la littérature sur le développement de la civilisation et des croyances de la Grèce a soutenu que l'épopée avait été la créatrice des Héros. Si ceux-ci n'étaient parvenus à l'état d'êtres supérieurs à l'humanité que longtemps après leur passage sur la terre et parce que la poésie les avait glorifiés, comment expliquer que, pour tant d'entre eux, ceux qui les invoquaient aient ignoré non seulement leur glorieux passé, mais jusqu'à leur nom? En

[1] *Americ. Journ. of Arch.*, IX, p. 209; PROTT, *Leges Graecor. sacræ, Add.* 26.

maint endroit, il y avait des tombeaux aux possesseurs anonymes desquels on rendait un culte; on ne savait pas ce qu'ils avaient fait pendant leur vie, comment ils se nommaient; mais on savait, à n'en pas douter, par des apparitions, par des prodiges, que ces morts continuaient à vivre, qu'ils étaient puissants; on savait qu'il était bon de leur rendre les honneurs qu'ils désiraient, qu'il y avait tout à espérer ou à craindre de leur intervention dans les affaires des vivants. Pour ceux-là, l'influence de la poésie a été nulle. Quelle épopée avait signalé aux gens de Marathon le couple du Héros et de l'Héroïne? Quel poète avait chanté le Héros Guérisseur d'Athènes?

CHAPITRE IV.

Le Héros fantôme attaché au tombeau qui est sa demeure; nécessité d'y revenir pour recevoir sa nourriture que lui fournit le sacrifice alimentaire, élément essentiel du culte héroïque. — Héros inhumés dans les temples et dans les villes, sans entraîner la souillure des morts ordinaires.

La possession du tombeau est la condition indispensable pour assurer la présence protectrice du Héros (Oreste, Alcmène, Thésée). — Certains tombeaux qui ont la vertu d'écarter les entreprises ennemies sont tenus secrets (Œdipe à Colone, Dircé à Thèbes, le Sauveur à Chersonésos). — Reliques.

Nombreux objets conservés de la vie terrestre des Héros.

Les Grecs croyaient que les âmes des Héros étaient attachées à leur sépulture et qu'elles étaient inséparables des restes de leur corps. C'est un fait sur lequel les savants sont d'accord, mais je ne crois pas qu'ils en aient cherché l'explication. Autant qu'il me semble, nous devons reconnaître dans ce cas particulier l'expression d'une croyance très répandue ou, pour mieux dire, universelle.

Les peuples anciens et les non civilisés n'ont pu concevoir de purs esprits immatériels. Pour entretenir la vie, tout être, quel qu'il soit, a besoin de manger et il ne peut manger que par l'intermédiaire du corps, les dieux et les génies aussi bien que les hommes. Les poètes grecs ont bien tenté de spiritualiser cette grossière réalité; ils ont

peint les immortels, en leurs banquets de l'Olympe, se rassasiant de nectar et d'ambroisie; mais ceux-ci ne dédaignaient pas les chairs des victimes et les libations que leur offraient les mortels. Cette nourriture plus substantielle paraît même avoir eu leurs préférences. C'est à cette nécessité d'entretenir la vie par la nourriture que pourvoit le sacrifice. Telle en est l'origine réelle et le caractère primitif. En dépit des formes nombreuses en lesquelles il s'est diversifié, quelle que soit la variété des résultats que l'oblateur en attende, quelque complication qu'y ait introduite l'adjonction d'éléments nouveaux, le fond du sacrifice reste toujours le même : réjouir, rassasier et fortifier la divinité par l'offrande d'aliments solides et liquides[1].

Le cas était embarrassant pour les Héros. Ceux-ci étaient des morts. Les deux éléments dont l'union constituait la vie s'étaient séparés : d'un côté, le corps inerte désormais, enfermé dans la demeure funéraire; de l'autre, l'élément qui avait fait vivre le corps et ne périssait pas avec lui. Cette âme, *εἴδωλον*, d'une substance impalpable, insaisissable, reproduisait les formes du corps; elle en éprouvait aussi les besoins; il lui fallait boire et manger pour réparer ses forces. Privée de nourriture, elle languissait sans énergie, presque sans connaissance; à la longue, elle aurait péri d'une mort définitive. La nourriture était donc aussi nécessaire à l'âme corporelle du mort qu'à l'homme vivant. Mais comment procurer à cette âme aussi peu matérielle qu'un fantôme les aliments dont elle ne pouvait se passer ? D'instinct, les anciens et les non civilisés ont cru que l'âme, après la mort, comme pendant la vie, continuait à puiser sa vigueur dans la nourriture absorbée par le corps, et, par suite, que la conservation de celui-ci, même à l'état de squelette, était la condition nécessaire et suffisante pour la survie de l'âme désincarnée. Seuls, les Égyptiens ont essayé de résoudre le problème par une méthode plus rigou-

[1] Voir George Foucart, *Histoire des religions et méthode comparative*, chap. 4.

reuse. D'une part, l'embaumement conservait la forme extérieure du corps et lui assurait une durée indéfinie; il avait, au besoin, comme remplaçants des statues que la magie savait rendre vivantes; d'autre part, des cérémonies, dont l'efficacité ne paraissait pas douteuse, mettaient chacun des organes du corps en état d'accomplir ses fonctions, de manger et de digérer. L'âme ou le Double revenait, quand il lui plaisait, se réunir à son corps et y renouveler ses forces, comme elle était accoutumée de le faire pendant la vie. Les Grecs, moins soucieux que les Égyptiens de raisonner et de coordonner tous les détails en cette matière, n'ont guère dépassé les pratiques des non-civilisés. Dans leur croyance, le tombeau qui renfermait les restes corporels du Héros était sa maison; par un trou creusé en terre, on lui faisait parvenir le sang des victimes et les libations. Sans doute, l'âme du Héros était libre de s'en éloigner, de se manifester en des formes diverses, de faire sentir sa puissance secourable ou malfaisante; mais il ne pouvait pas trop s'en écarter; il lui fallait revenir à son tombeau, comme l'habitant revient à son logis, pour y trouver le repos et la nourriture.

Cette attache étroite des Héros à la sépulture qui abritait leurs restes mortels a entraîné des conséquences intéressantes.

La plus surprenante est la place privilégiée attribuée à leurs tombeaux: elle est en contradiction avec les idées des Grecs à ce sujet. La vue d'un mort, à plus forte raison, le contact était une souillure qui exigeait une purification; les dieux eux-mêmes ne supportaient pas le voisinage d'une tombe. Lorsque les Athéniens consacrèrent Délos à Apollon, on rechercha les sépultures, même celles qui remontaient au temps des Cariens, et on transporta tous les ossements en dehors de l'île sainte. Par exception à cette règle rigoureusement observée pour tous les autres, les tombeaux des Héros avaient gardé leur place dans les enceintes sacrées ou dans les temples, sans que leur présence souillât les autels des dieux ou les mortels qui venaient y sacrifier. Il

suffira de citer quelques exemples. Lors de la lustration de Délos, en 426, les Athéniens respectèrent les sépultures de certains personnages de l'âge héroïque, entre autres celle des vierges hyperboréennes qui était dans le voisinage de l'Artémision : on l'entoura d'une enceinte continue pour en faire un ἄβατον[1]. On n'a pas retrouvé les tombeaux des Cécropides sur l'Acropole, mais les auteurs anciens attestent qu'ils avaient été ensevelis près d'Athéna Polias et qu'ils avaient une part dans les honneurs rendus à la déesse[2]. A Sparte, Hyacinthos reposait sous le piédestal de la statue d'Apollon[3]. Les fouilles d'Olympie ont remis au jour, près du temple de Zeus, le tumulus de Pélops, qui peut être considéré comme le type des tombeaux héroïques. Dans son état primitif, c'était un simple tertre de terre pentagonal dont le pied était soutenu par un mur grossier en pierres sèches; tout autour, un espace planté d'arbres. Suivant la tradition, le téménos avait été consacré par Héraclès, son descendant, qui lui avait offert le premier sacrifice funéraire et, à son exemple, les Éléens continuèrent pendant des siècles à verser dans son βόθρος le sang d'un bélier noir[4]. A l'époque macédonienne, on construisit autour du Pélopion une enceinte régulière et une entrée monumentale[5].

A plus forte raison, quoique tous les morts ordinaires fussent exclus de la ville et enterrés hors des murs, les tombeaux des Héros s'élevaient dans l'intérieur de la cité. C'était le meilleur moyen d'assurer leur présence et leur protection. Des places d'honneur leur étaient réservées, variant d'après les services qu'on attendait d'eux.

L'agora, qui était le centre de la vie publique, paraît avoir été réservée aux Héros fondateurs de la ville. Danaos à Argos, Battos à Cyrène sont les exemples les plus anciens. A l'époque historique, on continua à élever sur la place publique le tombeau de ceux qui

(1) Courby, *Explor. archéol. de Délos*, fasc. V, p. 63. Herodot., IV, 34-35.

(2) Voir p. 5.

(3) Voir p. 12.

(4) Pausan., III, 19, 3

(5) Pausan., V, 13; Monceaux et Laloux, *Restauration d'Olympie*, p. 109; Fougères, *Guide de Grèce*, p. 347.

avaient fondé une ville nouvelle et, par une extension abusive, celui des bienfaiteurs insignes et, à la fin, des citoyens les plus considérables. Mais l'idée première avait été de s'assurer la présence des Héros, dont leur tombeau était le signe visible[1].

Autre conséquence de la même croyance. La condition indispensable pour invoquer, avec quelque chance de succès, l'intervention des Héros était la possession de leur corps. La plupart d'entre eux étaient morts dans leur patrie et avaient été ensevelis dans une place connue. Il était aisé de s'adresser à ceux-là, puisqu'ils étaient toujours présents, enchaînés à leur demeure funéraire par le besoin qu'ils avaient de revenir à leur corps. Mais souvent aussi, l'un d'eux, en sa vie d'aventures, avait péri loin des siens, parfois en exil. Ses restes reposaient dans une terre étrangère; on avait négligé pour une raison ou pour une autre de s'en assurer la possession, on ignorait même ce qu'ils étaient devenus. Et c'était précisément celui-là que, longtemps après, l'oracle indiquait comme seul capable de faire cesser un fléau ou de ramener la fortune. L'histoire d'Oreste en est l'exemple le plus instructif; grâce au récit détaillé d'Hérodote, nous pouvons apprécier l'importance que les Grecs attachaient aux questions de ce genre. Pendant de longues années, les Spartiates furent vaincus par leurs voisins de Tégée. Au temps de Crésus, ils demandèrent à Delphes quel dieu ils devaient se concilier pour faire cesser leurs revers. La Pythie répondit qu'il fallait transporter à Sparte les ossements d'Oreste, le fils d'Agamemnon. Mais où les trouver? A Tégée, répondit l'oracle, de nouveau consulté, et il désignait l'endroit précis en des vers si ambigus que les Spartiates, ne pouvant en découvrir le sens, renoncèrent à l'entreprise. Un de leurs meilleurs citoyens, secondé par un heureux hasard, en devina le sens; et, par d'habiles

[1] Friedrich Pfister a dressé une liste des Héros ensevelis dans les temples et dans les villes : *Reliquienkult im Altertum*, 1912, p. 445-465.

manœuvres, il réussit à transporter dans sa patrie les ossements d'Oreste. « A partir de ce moment, ajoute Hérodote, toutes les fois que les deux peuples en vinrent aux mains, les Spartiates eurent une grande supériorité. » Et l'auteur, pas plus que ceux-ci, ne paraît mettre en doute que Sparte ait dû ses victoires à la possession des os du Héros[1].

Ce fut probablement pour une raison semblable qu'Agésilas, pendant une de ses campagnes en Béotie, entreprit de retrouver les restes d'Alcmène, dont les rois de Sparte étaient les descendants. Entreprise chanceuse, car d'autres villes déjà prétendaient posséder son tombeau. Alcmène étant morte à Mégare, tandis qu'elle se rendait d'Argos à Thèbes, les enfants d'Héraclès voulaient, les uns, la ramener à Argos, les autres, la porter à Thèbes. Le dieu de Delphes déclara qu'il valait mieux l'ensevelir à Mégare, et les habitants de cette ville montraient son tombeau, à proximité de leur temple de Zeus Olympien. Les Thébains n'acceptaient pas cette assertion et ils adoptaient la légende rapportée par Phérécyde. Hermès, sur l'ordre de Zeus, avait enlevé Alcmène de son cercueil et elle vivait désormais dans les îles Fortunées, devenue l'épouse de Rhadamante. Au corps, le messager de Zeus avait substitué une pierre. Les Héraclides s'en emparèrent et la placèrent à Thèbes dans un tombeau entouré d'un bois sacré, qui s'appelait l'héroon d'Alcmène[2]. Les Spartiates croyaient aussi avoir des droits, puisque leurs rois étaient les descendants d'Héraclès. Agésilas, nous ne savons sur quels indices, s'attaqua à un tombeau de l'âge héroïque, voisin d'Haliarte; il le fit fouiller, à la grande indignation des Thébains, et envoya à Sparte les débris mis au jour. Ce fut une déception. On avait trouvé seulement un bracelet de cuivre, un pot rempli de terre durcie, une tablette couverte de caractères archaïques dont l'interprétation fut demandée aux prêtres de l'Égypte. Du corps, il ne restait rien. Cependant cette profanation

[1] Herodot., I, 67-68. — [2] Pausan., I, 41, 7; IX, 16, 1. — Pherecyd., fr. 39, *Fragm. hist. gr.*, I, 82.

avait suscité la colère du Héros Aléos; il le fit voir sans retard par une inondation du Copaïs et la stérilité de la terre. L'oracle ordonna aux Lacédémoniens de remettre les choses en état, et d'offrir des libations funéraires à la fois à Alcmène qu'ils avaient offensée par cette vaine recherche et au héros Aléos dont ils avaient violé la demeure[1].

Les histoires de ce genre ont été fréquentes. Le plus souvent, l'oracle révélait le Héros secourable qui pouvait venir en aide dans les calamités. Et alors, c'était des recherches souvent difficiles pour retrouver son corps (Thésée); des négociations avec les cités étrangères qui le possédaient et refusaient de s'en dessaisir; des enlèvements par ruse des ossements convoités (Rhésus à Amphipolis). En cas d'insuccès, il restait la ressource d'élever un cénotaphe, dans l'espoir que l'appât d'une demeure et d'un culte attirerait l'âme errante. On oubliait assez vite que le tombeau était vide, et plusieurs cités se croyaient fondées à soutenir qu'elles possédaient les restes du même Héros.

L'objet de ces efforts variés n'était pas, comme chez les modernes, de se faire honneur de la sépulture d'un guerrier renommé, d'un personnage illustre. Il y avait un intérêt positif beaucoup plus grand. Posséder le corps et le tombeau d'un Héros, c'était le fixer au sol dans lequel ses restes mortels reposaient, l'avoir pour ainsi dire à sa disposition en cas de besoin, pouvoir en toute sécurité compter sur sa protection. On attribuait même à quelques-uns de ces tombeaux une vertu si merveilleuse que leur seule présence suffisait à repousser les attaques des ennemis ou à garantir le salut de la cité. Il était à craindre que ces restes si redoutables ne fussent dérobés par les intéressés. Aussi couvrait-on d'un secret mystérieux la place du tombeau. Cette croyance est le fond de l'Œdipe à Colone. Nul autre que Thésée n'est admis à connaître l'endroit où le Héros a disparu dans la terre.

[1] Plutarch., *Lysand.*, 28; *de gen. Socr.*, 5 et 7.

IMPRIMERIE NATIONALE.

A cette condition, les Thébains ne pourront jamais envahir l'Attique que protège contre eux son implacable ressentiment. La tragédie de Sophocle a rendu célèbre l'histoire d'Œdipe. Mais ce n'est pas le seul tombeau dont la connaissance était réservée, comme un secret d'État, au chef de la cité. A Thèbes, par exemple, l'hipparque en charge était le seul à savoir où était le tombeau de Dircé, et il transmettait le secret à son successeur. Tous deux s'y rendaient pendant la nuit, sans être accompagnés; ils y célébraient certaines cérémonies, en prenant soin de ne pas allumer de feu, ce qui eût trahi leur présence; puis, après avoir effacé les traces de leur passage, ils se séparaient pour rentrer chez eux dans les ténèbres[1].

Je crois que la ville de Chersonésos en Tauride possédait aussi le tombeau mystérieux d'un Héros auquel le salut de la cité était attaché. Une inscription de la fin du IVe siècle nous a fait connaître le serment prêté par tous les habitants pour défendre les possessions de Chersonésos et la démocratie. Mais les chefs de la cité, appelés démiurges, et les membres du Conseil avaient à prendre, par suite de leurs fonctions, des engagements particuliers. « Je conserverai le Sauveur pour le peuple et je ne divulguerai à personne, Grec ou Barbare, aucun des secrets mystérieux qui pourrait causer un dommage à la ville[2]. » Le Héros, dont le nom personnel était inconnu ou caché, était désigné par l'épithète de Sauveur. Force était bien de mettre au courant les magistrats et les membres du Conseil qui s'acquittaient des cérémonies nécessaires; mais ils s'engageaient à observer le secret, comme le faisaient les hipparques thébains pour le tombeau de Dircé.

Les restes des Héros et les objets qui rappelaient matériellement leur vie mortelle devinrent souvent de vénérables reliques, et on leur

[1] Plutarch., *de gen. Socr.*, 5.

[2] *Δαμιοργήσω καὶ βουλεύσω τὰ ἄριστα καὶ δικαιότατα πόλει καὶ πολίταις καὶ τὸν Σαστῆρα τῶι δάμωι διαφυλάξω καὶ οὐκ ἐχφερομυθήσω τῶν ἀπορρήτων οὐθὲν οὔτε ποτὶ Ἕλλανα οὔτε ποτὶ βάρβαρον, ὃ μέλλει τὰμ πόλιν βλάπτειν.* Michel, *Recueil d'inscr. gr.*, 1316, l. 23.

attribuait parfois une puissance efficace. Les ossements de Pélops avaient été tirés de son tombeau de l'Altis et enfermés dans une cassette de bronze que l'on conservait dans un bâtiment de l'enceinte sacrée. Du temps de Pline, on les montrait encore aux visiteurs privilégiés d'Olympie, surtout la fameuse épaule en ivoire, illustrée par la légende que connaissait déjà Pindare. Ce dut être un grand chagrin pour Pausanias d'apprendre qu'elle n'existait plus. Il s'en est un peu consolé en nous racontant tout au long son histoire et la cause de sa destruction[1].

Non seulement le corps du Héros, mais aussi la terre de son tombeau avait des vertus merveilleuses, parfois bizarres. A Thèbes, Zéthos et Amphion avaient été ensevelis dans le même tumulus. Les Phocidiens de Tithora, lorsque le soleil était dans le signe du Taureau, s'efforçaient de dérober un peu de cette terre et de la porter sur le tombeau d'Antiope qui était dans leur ville. S'ils réussissaient, ils avaient une abondante récolte; par contre, celle des Thébains était mauvaise; aussi ces derniers faisaient-ils bonne garde au moment critique. Cette lutte entre les deux villes s'était perpétuée jusqu'au temps de Pausanias depuis le jour lointain où une prédiction de Bacis avait donné crédit à cette croyance[2].

Les Grecs n'ont jamais douté que leurs Héros avaient été des hommes; ils avaient vécu dans les mêmes conditions que les autres mortels. De leur vie passée subsistaient de nombreux souvenirs matériels que les villes étaient fières de posséder et qu'elles conservaient avec un pieux respect. En plus d'un endroit, on montra, jusqu'aux derniers temps de la Grèce, les maisons où la tradition affirmait que les Héros nationaux avaient demeuré. La maison de Cadmos n'existait plus, un temple de Déméter Thesmophoros s'élevait sur son emplacement, mais les Thébains pouvaient encore faire

[1] Pausan., V, 13. — [2] Pausan., IX, 17, 4.

voir les restes du thalamos de sa femme Harmonia et celui de sa fille Sémélé. Il était interdit d'y pénétrer, parce que Zeus l'avait frappée de sa foudre; cette défense, à laquelle Euripide fait allusion, était attribuée à Cadmos lui-même[1]. Pausanias vit aussi à Thèbes les ruines de la maison d'Amphitryon, au milieu desquelles on pouvait encore distinguer le thalamos d'Alcmène. Une inscription métrique, qui avait disparu, mais dont on gardait la mémoire, attestait qu'il était l'œuvre de Trophonios et d'Agamédès[2].

Olympie se glorifiait des souvenirs d'Œnomaos. Près de son tombeau, les débris des bâtiments dans lesquels le roi de Pise logeait ses célèbres coursiers. A côté du grand temple de Zeus, la colonne d'Œnomaos, seul reste de sa maison, consumée par l'incendie que la foudre avait allumé. Elle était en bois, comme les colonnes des palais de Mycènes. Le temps l'avait tellement endommagée qu'il avait fallu la consolider par des cercles de fer; de plus, on l'avait protégée en l'entourant de quatre colonnes surmontées d'un toit. Deux distiques, gravés sur une plaque de bronze, apprenaient au visiteur que seule elle avait résisté aux flammes. Pausanias eut la joie d'assister à une fouille que faisait exécuter un sénateur romain, vainqueur aux jeux Olympiques, pour la base de sa statue; lorsque les ouvriers creusèrent le sol dans le voisinage de la colonne d'Œnomaos, le voyageur constata qu'on y trouvait des fragments d'armes, de freins et de bracelets[3].

On possédait même deux œuvres d'Héphæstos : le collier d'Ériphyle et le sceptre d'Agamemnon. Apollodoros a raconté l'histoire du premier dans le plus grand détail, disant par quelles mains il passa depuis le jour où les dieux le donnèrent en présent à Harmonia jusqu'à celui où les fils de Phégée ou ceux d'Alcméon le consacrèrent

[1] Pausan., IX, 12, 3. — Euripid., *Bacch.*, v. 10-11. — Cf. Bourguet, *Fouilles de Delphes*, fasc. 1, p. 195. — Fouilles sur l'emplacement présumé de la maison de Cadmos, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1909, p. 57.

[2] Pausan., IX, 11, 1.

[3] Pausan., V, 14, 7 et 20, 6; VI, 21, 3.

à Delphes. Mais aucun écrivain ancien ne l'a vu dans le temple d'Apollon. Pour expliquer son absence, Éphoros eut recours à un moyen commode. Il avait disparu dans le pillage des offrandes par les généraux phocidiens. Il ajouta même une histoire édifiante, répétée par Diodore. La femme qui avait reçu le fatal collier, victime de son sacrilège, fut brûlée vive dans un incendie allumé par son fils. Pausanias a pris la peine de réfuter les prétentions des gens d'Amathonte en Cypre, qui montraient comme le collier d'Ériphyle un collier composé d'or et de pierres fines, tandis qu'Homère affirmait que le collier était tout entier en or[1]. Il est surprenant que les érudits anciens aient ignoré qu'avant la Guerre Sacrée et pendant plus de deux siècles après, le fameux collier d'Ériphyle était dans le temple d'Apollon à Délos. Nous lisons, en effet, dans l'inventaire de 364 : *ὅρμος χρυσοῦς Ἐριφύλης ἄσῖατος*[2]. Plusieurs inventaires postérieurs, datant de la période de l'indépendance délienne, reproduisent la même mention, mais en ajoutant le poids, qui était de 156 drachmes (environ 680 grammes).

Le Sceptre d'Agamemnon eut une fortune bizarre. Pausanias a raconté, d'après Homère, comment fut transmise à Agamemnon cette œuvre d'Héphæstos et tenté d'expliquer comment elle devint la propriété des Chéronéens; ceux-ci l'honorent plus que les dieux, en l'appelant Δόρυ, qui signifie aussi bien sceptre que hampe d'une lance, avec ou sans fer. « Il n'a pas un temple élevé par l'État, mais le prêtre en charge chaque année le garde dans un bâtiment; tous les jours on lui immole des victimes et on lui dresse une table chargée de viandes et de gâteaux de toute sorte[3]. » C'était le même culte que celui des dieux immortels. Des érudits modernes en ont tiré une supposition assez séduisante. Le prétendu Sceptre d'Agamemnon serait la forme hellénisée d'un ancien dieu-lance adoré par les popu-

(1) Apollod., III, 7; Ephor., fr. 155, *Fragm. hist. gr.*, I, p. 275; Diod., XVI, 64; Pausan., VIII, 24, 8; IX, 41, 2.

(2) *Bull. de Corr. hellén.*, X, 1886, p. 464, l. 89.

(3) Pausan., IX, 40, 11-12.

lations primitives de la Grèce; l'appellation de Δόρυ usitée à Chéronée était un souvenir de ces anciennes croyances; on pourrait en rapprocher le culte d'un dieu-glaive qui a été constaté chez des tribus barbares du Danube et de l'Inde. Néanmoins, il me reste bien des doutes. Le fait de Chéronée est isolé, et, dans le reste de la Grèce, on ne trouve aucune trace d'un dieu guerrier adoré sous la forme d'une arme. Pausanias lui-même ne mentionne cette particularité qu'en passant, dans une phrase incidente, sans paraître y attacher d'importance; il aurait sans doute insisté si le culte avait eu quelque caractère guerrier.

Les Argiens se vantaient de posséder le trône de Danaos que Pausanias vit dans le temple d'Apollon Lyceios, élevé par le vieux roi, et deux statues en bois d'Artémis et d'Apollon qu'il avait consacrées[1]. Le voyageur grec mentionne également à Argos l'autel de Zeus Hyettios, sur lequel les chefs prêtèrent à Polynice le serment de prendre Thèbes ou de périr[2]. Dans un temple de Sicyone, les prêtres assuraient avoir possédé la lance de Méléagre; malheureusement, elle avait disparu dans un incendie. En revanche, la dépouille du sanglier de Calydon, qu'il avait mis à mort, subsistait à Tégée dans le temple d'Athéna Aléa. Pausanias constata que la peau était pourrie par l'effet du temps et que tous les poils en étaient tombés; quant aux défenses, l'empereur Auguste avait jugé bon de les emporter à Rome[3].

Il y avait encore mieux. On montrait aux visiteurs la lyre d'Orphée, les flûtes de Marsyas, les ailes de Dédale. Mais que penser de l'œuf de Léda? Pausanias le vit à Sparte dans le temple des Leucippides. « Là, dit-il, est suspendu au plafond un œuf entouré de bandelettes. On dit que cet œuf est celui que l'on raconte avoir été mis au monde par Léda », *εἶναι δέ φασιν ᾠὸν ὃ τεκεῖν Λήδαν ἔχει λόγος*[4]. Le voyageur cette fois a été surpris et, sans exprimer son opinion, il a tenu

[1] Pour Danaos, voir Paul FOUCART, *Mystères d'Éleusis*, p. 29-39.
[2] PAUSAN., II, 19, 8.
[3] PAUSAN., II, 7, 9; VIII, 46-47.
[4] PAUSAN., III, 16, 1.

à marquer qu'il rapportait seulement ce qui lui avait été dit. Il ne s'est pas douté qu'il voyait là une des offrandes les plus anciennes et les plus authentiques de la Grèce. Cet œuf était un de ces œufs d'autruche que recherchaient les hommes de la civilisation égéenne. On en a retrouvé des fragments à Lindos dans la couche qui renfermait les débris les plus archaïques du temple d'Athéna; d'autres proviennent des fouilles de Mycènes. Le Musée d'Athènes possède un œuf d'autruche, posé sur un pied en albâtre orné de reliefs; sur la surface on avait collé cinq dauphins en porcelaine (faïence égyptienne); il porte au sommet un bouton d'or[1]. Ces œufs ne peuvent provenir que de l'Afrique et ils ont été importés par les Égyptiens, qui les vendaient tout décorés. La mode de ces curiosités exotiques que les chefs Mycéniens aimaient à placer dans leurs palais ou à consacrer dans les temples, comme les Arabes le font encore dans leurs mosquées, passa d'assez bonne heure en Grèce et le souvenir même en était effacé. En voyant cet œuf énorme dans le temple des Leucippides suspendu par des bandelettes comme un objet sacré, les gens du voisinage se dirent qu'il ne pouvait avoir qu'une origine divine et la légende de Léda était trop populaire à Sparte pour ne pas s'y adapter sans effort.

[1] Stais, *Collection mycénienne du Musée d'Athènes*, n. 828. En Italie, l'importation égyptienne ou phénicienne des œufs d'autruche décorés de peintures continua plus longtemps. Dans une tombe de Vulci on a recueilli, avec d'autres objets de fabrication orientale, dont un scarabée au nom de Psammétique Ier (VIIe siècle), six œufs d'autruche qui portent les traces d'une monture métallique. Sur quatre d'entre eux, une large bande était occupée par des files d'animaux et de personnages enluminés et dorés. Description dans Perrot, *Histoire de l'art*, t. III, p. 856-860 et reproduction très soignée, fig. 624-627.

CHAPITRE V.

PUISSANCE ET CARACTÈRE DES HÉROS.

Puissance des Héros inférieure à celle des dieux — elle s'exerce seulement dans le voisinage de leur tombeau — reconnue et invoquée par tous, même par les étrangers. Importance des Héros ἐγχώριοι; leur rôle dans les Guerres Médiques. — Les Héros ne sont pas des intercesseurs; ils ne tiennent leur puissance que d'eux-mêmes.

Caractère. Par nature, farouche et malfaisant. Des exemples célèbres de leurs vengeances entretiennent la terreur (le roi de Sparte, Cléomène; Protésilas, Anagyros). — En général, le Héros conserve les goûts et les sentiments de sa vie terrestre (Talthybios); chez quelques-uns, un épisode de leur vie passée a fixé pour toujours leur caractère particulier (Ocridion, Eunostos).

Classe spéciale des Héros domestiques. — Protecteurs bienveillants de la famille qui leur rend un culte privé. — Leur importance dans la dévotion populaire et dans la vie quotidienne. — Leur rôle dans la Comédie Nouvelle (Horace, Aulularia, le Héros de Ménandre).

Tout le monde était d'accord chez les Grecs pour croire que les dieux étaient supérieurs en puissance aux Héros; vérité si bien reconnue que nul auteur ancien n'a pris la peine d'en donner les raisons. Il en est une qui est évidente : c'est qu'ils étaient dieux dès leur naissance et qu'ils n'étaient pas sujets à la mort. Une autre était l'étendue de leur activité, qui était universelle. Maîtres des forces de la nature, avec lesquelles ils avaient d'abord été confondus, dieux de l'atmosphère, des eaux, de la terre, ou de la lumière, ils disposaient de tous les phénomènes physiques. Quand leur personnalité se développa dans le sens de l'anthropomorphisme, quand chacun d'eux, à l'image de l'homme, eut son histoire, ses sentiments et ses passions, ils intervenaient sans cesse en tout temps et en tout lieu pour défendre ou pour châtier. En somme, ils avaient à gouverner le monde, chacun dans sa sphère, et ils le faisaient suivant leur volonté, souvent capricieuse, mais toujours souveraine. Les Héros, au contraire, n'avaient aucun rôle spécial à remplir. Qu'ils n'eussent pas existé et leur absence n'aurait en rien changé la marche des choses.

Leur infériorité se marque surtout en ce que le champ de leur action n'est pas illimité, comme celui des dieux; elle ne s'exerce que dans le voisinage de leur tombeau, tout au plus dans la région qu'ils ont habitée pendant leur vie. Sortent-ils de ce domaine, ils paraissent avoir perdu leur puissance. Sur la foi d'un oracle, les Thébains, vaincus par les Athéniens, supplièrent les Éginètes de leur venir en aide. Ceux-ci répondirent qu'ils enverraient à leur secours les Éacides, c'est-à-dire les images ou les reliques des Héros, descendants d'Éaque. Mais leur présence ne fut d'aucune utilité. Encore maltraités dans une nouvelle rencontre avec les Athéniens, les Thébains rendirent les Éacides et demandèrent que cette fois on leur envoyât des hommes capables de combattre[1]. Aussi les Héros ne suivent-ils pas leurs nationaux dans les expéditions à l'étranger; encore moins se risquent-ils à entrer en guerre avec les Héros d'un autre pays.

En revanche, dans l'étendue de la région où ils ont leurs tombeaux, les Héros disposent d'une puissance qu'il serait imprudent de ne pas se concilier. Du moment qu'un chef étranger pénètre dans un territoire, il prend soin de se mettre en règle avec eux. Le roi de Sparte, Archidamos, avant d'agir contre les Platéens qui refusaient d'abandonner l'alliance d'Athènes, prononce ces paroles: « Vous tous, dieux et Héros qui possédez la terre de Platées, soyez mes témoins[2]. » De même, Brasidas ne crut pas pouvoir expulser les Acanthiens de leur ville avant d'avoir pris les dieux et les Héros du pays à témoin qu'il avait le droit d'employer la force[3]. Lorsque Messène fut reconstruite par Épaminondas et ses alliés, les Héros nationaux ne furent pas oubliés; les Messéniens les appelèrent à leur aide, les priant de revenir habiter avec eux leur ville renaissante[4]. A plus forte raison, jugeait-on nécessaire de se ménager le secours des Héros ἐγχώριοι pour tenter la conquête d'un pays. Solon avait décidé les Athéniens, malgré des échecs répétés, à faire prévaloir leurs droits sur Salamine.

[1] Herodot., IV, 80-81.
[2] Thucyd., II, 74.
[3] Thucyd., IV, 87.
[4] Pausan., IV, 27, 6.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Pour être plus sûr du succès, il passa de nuit dans l'île et immola des victimes aux héros Périphémos et Kychreus[1]. Cette foi à la puissance locale des Héros indigènes est générale chez les Grecs. Nous en trouvons l'expression dans les actes publics. Un décret des Rhodiens ratifiant un traité conclu avec une ville de Crète prescrit aux prêtres d'adresser des vœux non seulement aux dieux de la cité mais aussi à tous les Héros qui occupent la ville et son territoire[2]. Les habitants de la colonie de Chersonésos en Tauride, en prêtant le serment civique, prennent également à témoin tous les Héros qui occupent la ville, le territoire et les chateaux forts des Chersonésitains[3]. L'étranger, alors même que sa religion n'était pas celle des Grecs, croyait prudent de se concilier les puissances protectrices de la région. Xerxès, pendant sa visite à Troie, s'informa curieusement de son histoire; après quoi, il fit immoler mille bœufs à l'Athéna d'Ilion et il ordonna aux mages d'offrir des libations funéraires aux Héros[4]. Ces exemples me paraissent fixer le sens controversé d'un passage des *Suppliantes* d'Eschyle. En débarquant sur le sol de l'Argolide, les Danaïdes supplient ceux qui en sont les gardiens de leur faire un accueil compatissant : « Ah! puissent cette ville, son sol, ses eaux limpides; puissent les dieux du ciel, et les impitoyables vengeurs, habitant dans la terre où ils possèdent leurs tombeaux; puisse enfin, Zeus Sauveur, qui garde les demeures pures, agréer cette troupe de femmes comme leurs suppliantes[5]! » Les *βαρύτιμοι χθόνιοι θήκας κατέχοντες* ne désignent pas, comme l'ont cru beaucoup d'éditeurs, les *dieux infernaux qui règnent sur les tombeaux*, mais les Héros qui sont ensevelis dans la terre

[1] Plutarch., *Solo*, 9.

[2] Εὔξασθαι..... τοῖς ἀρχαγέταις καὶ τοῖς ἥρωσι ὅσοι ἔχοντι τὰν πόλιν καὶ τὰν χώραν ταν Ῥοδίων. Michel, *Recueil d'insc. gr.*, 21.

[3] Ὀμνύω.... ἥρωας ὅσοι πόλιν καὶ χώραν καὶ τείχη ἔχοντι τὰ Χερσονασιτᾶν. Michel, *Recueil*, 1316, l. 3.

[4] Herodot., VII, 43.

[5] Aeschyl., *Suppl.*, v. 24 et suiv., — A l'appui de cette explication, M. Mazon a eu l'obligeance de me communiquer la note suivante : « Les *ἥρωες* semblent être invoqués souvent à la deuxième place des invocations triples où la troisième place est réservée, comme ici, à Zeus Sôter, et la première soit à Zeus Olympien, soit à Zeus et Héra, soit aux dieux olympiens en général (Schol. Pind., *Isthm.*, VI (V), 10, avec une citation des *Épigones* d'Eschyle). »

d'Argos et qui sont toujours prêts à châtier lourdement les étrangers qui voudraient, sans leur agrément, s'établir sur un sol qui leur appartient.

Ce fut surtout dans les guerres Médiques que les Héros manifestèrent leur puissance de la manière la plus éclatante. Des témoignages contemporains ou voisins des événements permettent d'apprécier la confiance que les Grecs mettaient dans leur intervention.

A Marathon, bon nombre de combattants crurent voir le fantôme de Thésée en armes courant devant eux et chargeant l'ennemi. Le Héros Marathon prit part à la bataille qui se livrait sur son territoire. Un autre, que l'oracle fit connaître comme étant Échetlaios, assommait les Barbares avec un manche de charrue. Bien que le récit de ces apparitions soit connu seulement par Plutarque et Pausanias, il est certainement conforme au sentiment des Athéniens du ve siècle. En effet, dans le tableau du Pœcile qui représentait la bataille de Marathon, Polygnote avait fait une place, parmi les combattants, aux trois Héros, Thésée, Marathon et Échetlaios[1].

Avant la bataille de Salamine « les Grecs, après avoir adressé des vœux à tous les dieux, appelèrent à leur secours, de Salamine même, Ajax et Télamon et ils envoyèrent un vaisseau à Égine pour chercher Éaque et les autres Éacides ». La part que prit Ajax à la victoire fut proclamée par les vainqueurs. Trois galères phéniciennes avaient été prélevées sur le butin pour la part des dieux. Deux furent envoyées aux temples de l'Isthme et de Sunion; la troisième fut réservée à Ajax et consacrée dans l'île même de Salamine[2]. Une tradition rapportée par Pausanias parlait aussi de l'intervention d'un autre Héros de Salamine. On disait que, pendant le combat, un serpent s'était montré sur les vaisseaux; l'oracle de Delphes, consulté par les Athéniens, avait répondu que c'était le Héros Kychreus, le plus ancien roi de

[1] Plutarch., *Thes.*, 35. — Pausan., I, 32,5; cf. 15,3. — [2] Herodot., VIII, 64; cf. 84.

l'île, auquel Solon avait déjà offert un sacrifice pour gagner son appui contre les Mégariens[1].

Le récit d'Hérodote n'est pas très net au sujet des Éacides. Il parle bien de l'envoi d'une galère à Égine pour les chercher, et signale son retour au début de la bataille, au moment où les Grecs hésitaient à s'engager à fond. Un fantôme de femme aurait alors volé au-dessus de la flotte et les aurait encouragés d'une voix que toute l'armée put entendre, après les avoir gourmandés en ces termes : « Insensés, jusqu'à quand ramerez-vous en arrière ? » Mais il n'est pas dit que ce fantôme fût de la famille des Éacides. Ceux-ci, dans les années précédentes, envoyés au secours des Thébains, avaient eu peu de succès sur une terre étrangère; peut-être cet échec les décida-t-il à ne plus intervenir loin de leurs tombeaux, où ils puisaient leur force. On essaya plus tard d'accommoder les choses à leur honneur et on raconta qu'on avait vu des figures d'hommes armés venant d'Égine, étendant les mains vers les trirèmes. Il n'est pas surprenant que le bruit de ce prodige et bien d'autres du même genre aient eu cours après une aussi grande victoire. Le véritable sentiment des Grecs à cet égard est nettement exprimé dans la phrase qu'Hérodote prête à Thémistocle : « Ce n'est pas nous qui avons accompli ces choses, mais les dieux et les Héros[2]. »

Il en fut de même à Platées. Pendant les jours d'anxiété qui précédèrent le choc décisif, Aristide envoya consulter l'oracle de Delphes. Le dieu promit la victoire aux Athéniens, s'ils adressaient des vœux à certaines divinités et s'ils sacrifiaient à sept Héros désignés nominativement. C'était les archégètes des Platéens et l'un d'eux, Androcratès, avait précisément son héroon, entouré de grands arbres, près de la fontaine de Gargéphie, dans le voisinage de laquelle campait l'armée des Grecs[3]. Aucun détail ne nous a été transmis sur leur intervention ;

[1] Pausan., I, 36, 1.

[2] Τάδε γὰρ οὐκ ἡμεῖς κατεργασάμεθα, ἀλλὰ θεοί τε καὶ ἥρωες. Herodot., VIII, 109.

[3] Plutarch., *Aristid.*, 11; cf. Herodot., IX, 25.

il est bon seulement de remarquer encore que ni les Héros de l'Attique ni ceux de Sparte ou des autres alliés ne furent appelés au secours, mais ceux de Platées qui, seuls, avaient le droit et le pouvoir de défendre le territoire qui leur appartenait.

Les Delphiens, non plus, n'eurent aucune hésitation, lorsque les prisonniers mèdes racontèrent, entre autres prodiges, que deux guerriers en armes, d'une taille plus grande que celle des hommes, avaient poursuivi les Barbares, les chassant et les tuant. A n'en pas douter, ces deux défenseurs de Delphes n'étaient autres que les deux Héros qui avaient leur chapelle à l'entrée de la ville sainte [1].

Les Crétois de Cnossos s'étaient aussi assuré la protection de deux Héros nationaux qui avaient combattu sous les murs de Troie, Idoménée et Mérion. Possédant leurs tombeaux, ils leur offraient honneurs et sacrifices; en cas de guerre, ils les appelaient tous deux à leur secours comme des Héros ἐπιφανεῖς, épithète qui s'appliquait aux puissances supérieures, dont la protection se manifestait par une apparition visible et efficace [2].

Il est encore un point qu'il importe d'éclaircir, sur le pouvoir des Héros. L'auteur de l'article de l'Encyclopédie Pauly-Wissova les présente comme de simples intercesseurs et dit : « Ils portent aux dieux les prières des hommes. » C'est, je crois, l'opinion courante; mais le cas unique qu'on a cité à l'appui a été tiré d'un passage mal interprété d'Isocrate. Une longue sécheresse ayant fait périr un grand nombre d'hommes, les chefs des cités grecques s'adressèrent à Éaque, fils de Zeus et de la Nymphe Ægina, estimant que, par sa parenté avec le roi des dieux et sa piété, il était le plus capable d'obtenir la fin de leurs maux. Éaque vit, en effet, sa prière exaucée et les Grecs élevèrent un temple à la place même où il avait prononcé son vœu [3]. Mais il faut remarquer que le roi d'Égine était alors vivant (Isocrate le dit positi-

(1) Herodot., VIII, 38.

(2) Diodor., V, 79.

(3) Isocrat., *Evag.*, 14-15; Pausan., II, 29, 2.

vement). Pas plus qu'un autre mortel, il n'avait le pouvoir de faire cesser un fléau; il pouvait seulement intercéder auprès de Zeus, et par ses prières et ses vœux obtenir de lui qu'il y mît un terme. Au contraire, dans les histoires que nous ont racontées les anciens, on ne voit pas le Héros recourir à une puissance supérieure. Est-il offensé, il se venge sur les coupables par sa propre force, sans invoquer l'intervention des dieux; c'est lui seul aussi qui décide si la satisfaction qu'il a reçue est suffisante et qui met un terme aux maux qu'il a déchaînés. A-t-il entendu l'appel de ceux qui rendent un culte à sa tombe, de son propre mouvement il s'élance à leur secours et protège contre l'attaque de l'ennemi la terre où il demeure. Les Athéniens ne s'y trompèrent pas à Salamine. Ajax, sans s'inquiéter de ce que faisaient les dieux, avait combattu pour les Grecs et il eut sa part spéciale du butin. De même à Delphes, Phylacos et Autonoos n'attendirent pas l'ordre d'Apollon pour repousser les Perses des portes de la ville dont ils avaient la garde et s'acharner à la poursuite des Barbares. On ne connaît pas d'exemple d'un Héros s'adressant à un dieu pour lui demander de réaliser ses désirs ni un dieu essayant d'imposer sa volonté à un Héros. Ce sont deux mondes, sinon opposés, tout au moins indépendants l'un de l'autre, par leur origine et leur nature.

En quelle forme matérielle les Grecs se figuraient-ils leurs Héros? Ils pouvaient s'incarner dans un serpent, tel le héros Kychreus de Salamine et, en général, les serpents à peau tachetée étaient regardés comme des Héros. Mais ils ne revêtaient pas d'autres formes animales. Lycos est une exception; c'est uniquement à cause de son nom que son image était celle d'un loup. Dans les monuments figurés, on avait pris le parti assez simple de les représenter avec leur corps d'autrefois et dans le costume de leur vie passée, le plus souvent guerriers, cavaliers ou chasseurs. Parfois on ajoutait des accessoires qui marquaient leur nouvelle condition, par exemple, un serpent s'enroulant autour d'un arbre.

De telles figurations correspondent mal à la nature des Héros que

Thalès définissait des âmes séparées de leurs corps[1]; mais la sculpture était impuissante à exprimer une conception de ce genre. Il n'était même pas facile au langage d'en donner une idée un peu nette. Platon s'est contenté de dire qu'autour des tombeaux on a vu apparaître des âmes en forme d'ombres[2]. Virgile s'est efforcé de peindre ces apparitions en traits d'une élégante précision. Énée, saisi d'effroi, en voyant la foule des morts qui se précipitent vers lui, tire son glaive et se prépare à les frapper :

> Et ni docta comes tenues sine corpore vitas
> Admoneat volitare cava sub imagine formæ,
> Irruat et frustra ferro diverberet umbras[3].

CARACTÈRE DES HÉROS.

Pour le caractère, la distinction était bien tranchée entre les dieux et les Héros; les uns étaient bienfaisants et les autres malfaisants. C'était la conséquence naturelle de leur destinée. De leur passage par la mort, les Héros avaient gardé l'air sombre et farouche que les Grecs attribuaient au roi des enfers. Comme lui, ils fuyaient la lumière; leurs sacrifices n'avaient lieu qu'après le coucher du soleil; eux-mêmes n'apparaissaient qu'à la tombée du jour ou pendant la nuit. Il faut convenir qu'ils menaient une vie moins agréable que celle des dieux. Ceux-ci, sûrs de leur pouvoir sur la marche du monde, sûrs de ne pas mourir, jouissaient pleinement des fêtes magnifiques que les hommes célébraient en leur honneur, des temples superbes d'où l'encens et la fumée des victimes montaient vers le ciel. D'humeur sociable, malgré quelques querelles, ils se plaisaient

[1] Εἶναι δὲ καὶ ἥρωας τὰς κεχωρισμένας ψυχὰς τῶν σωμάτων. PLUTARCH., *Moral.*, p. 1074, éd. Didot.

[2] Ἡ τοιαύτη ψυχή...... ἕλκεται περὶ τὰ μνήματά τε καὶ τοὺς τάφους κυλινδουμένη, περὶ ἃ δὴ καὶ ὤφθη ἄττα ψυχῶν σκιοειδῆ φαντάσματα. PLATO, *Phaedo*, 30.

[3] VIRGIL., *Æn.*, VI, 292.

à se réunir dans leurs banquets de l'Olympe ou à se rendre visite dans leurs sanctuaires. L'humanité même les attirait. On racontait qu'aux temps anciens plusieurs d'entre eux étaient descendus sur la terre et, sous la forme humaine, avaient vécu parmi les hommes, leur enseignant les arts utiles à la vie ou leur révélant les rites du culte qui leur étaient agréables. Ils étaient loin d'être insensibles aux charmes des femmes mortelles et de nombreux chefs de peuples se vantaient d'être nés de ces amours terrestres. Au contraire, les Héros, cantonnés près de leur tombeau, vivaient dans la solitude, isolés et renfrognés, comme des oiseaux de nuit. Le sentiment que les hommes éprouvaient instinctivement à leur égard était l'épouvante qu'inspirent les fantômes et les revenants. Plus tard, l'expérience tempéra quelque peu cette première impression; on s'aperçut qu'en certains cas et par certains honneurs, les vivants pouvaient adoucir l'humeur farouche d'un Héros et même l'amener à protéger son voisinage. Néanmoins, il resta toujours prudent d'éviter son approche. En passant près du tombeau, il fallait garder le silence; croyait-on apercevoir un fantôme, l'imprudent qui n'avait pas détourné les yeux en toute hâte risquait de perdre la vue. Un malheureux avait-il une attaque d'épilepsie, c'est qu'un Héros s'était jeté sur lui. Les Héros pouvaient envoyer les autres maladies du corps et de l'esprit, aussi bien, du reste, que les guérir. On leur attribuait encore des fléaux, comme tremblement de terre, sécheresse, épidémie, qui frappaient la région où s'exerçait leur pouvoir; ils avertissaient de la sorte les habitants qu'ils avaient été offensés et qu'on eût à calmer leur courroux. En gros, tout le monde crut jusqu'à la fin que, si les dieux, par nature, inclinent à faire du bien aux hommes, les Héros, au contraire, sont portés à leur faire du mal. Ceux-ci, en effet, étaient extrêmement susceptibles, intraitables surtout, quand leurs honneurs et leurs propriétés étaient en question; une atteinte même légère à leurs droits exposait le coupable à une vengeance féroce. Quelques exemples célèbres avaient solidement établi leur réputation à cet égard, et ces

récits transmis de siècle en siècle entretinrent la terreur qu'ils inspiraient.

Le monde grec fut frappé de stupeur en apprenant comment avait fini le roi de Sparte, Cléomène. Emprisonné par ses parents à la suite d'actes de démence, il força par ses menaces l'hilote qui le gardait à lui apporter un couteau, et il se donna la mort en découpant ses chairs en lambeaux depuis le bas des jambes jusqu'au ventre. Les Spartiates expliquaient cet accès de folie furieuse par les habitudes d'intempérance qu'il avait contractées avec les ambassadeurs scythes venus à Sparte; mais personne en Grèce n'accepta cette version. Dans ce suicide effroyable, on voulut reconnaître une vengeance divine et plusieurs villes essayèrent de la tourner à la gloire de leurs dieux. Les Athéniens prétendirent que Cléomène avait été puni, parce qu'il avait ravagé un domaine des déesses d'Éleusis; les Delphiens, parce qu'il avait acheté la Pythie. Mais la version qui prévalut et devint, pour ainsi dire, classique, fut celle des Argiens, qui revendiquèrent pour Argos, le Héros fondateur de leur cité, le juste châtiment du roi de Sparte. Dans le voisinage de la ville, Argos possédait un bois sacré; vaincus par les Spartiates, les combattants argiens y cherchèrent un refuge. Cléomène, par des promesses trompeuses, décida quelques-uns d'entre eux à sortir de leur asile et les fit égorger. Pour en finir avec les autres, il fit mettre le feu au bois sacré et tous les suppliants (Pausanias parle de cinq mille) périrent dans les flammes[1].

Protésilas ne paraissait pas destiné à prendre rang parmi les Héros qui se signalèrent par des vengeances implacables. Célèbre par son affection pour sa jeune épouse, qu'il avait voulu suivre jusque dans les enfers, il s'était illustré par sa valeur dans la guerre de Troie; le premier des Achéens, il s'était élancé sur le rivage et était tombé

[1] Herodot., VI, 75-80 et 84. — Pausan., II, 20, 8; III, 4.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous les coups de l'ennemi. Les habitants d'Élaionte, dans la Chersonèse, possédaient son tombeau, entouré d'un domaine sacré, planté d'arbres. Son culte y était florissant et il paraît avoir gagné la reconnaissance des populations voisines par ses bienfaits. De grandes richesses s'entassèrent dans son temple, des coupes d'or et d'argent, des vêtements et d'autres offrandes, dons de suppliants exaucés. L'invasion perse interrompit cette prospérité paisible. Le gouverneur de la Chersonèse, nommé par Xerxès, Artaüctès, persuada à son maître de lui abandonner la maison de Protésilas, qu'il lui représenta comme un homme ayant attaqué à main armée l'Asie, terre du Grand Roi, et ayant justement trouvé la mort. Aussitôt les richesses du Héros furent transférées à Sestos et, pour ajouter l'outrage à la spoliation, Artaüctès fit raser et mettre en culture le bois sacré et lui-même se complut à faire du sanctuaire le théâtre de ses débauches. Le châtiment ne se fit pas attendre. Assiégé dans Sestos par les Athéniens que commandait Xanthippos, il tenta de s'échapper; mais il tomba avec son fils aux mains des Athéniens, qui l'emmenèrent enchaîné à Sestos. Averti par le malheur, le Perse aurait reconnu, à un prodige assez singulier, qu'il était poursuivi par la colère de Protésilas. Il essaya de se sauver en offrant au Héros cent talents comme réparation de son pillage, tandis qu'il en proposait deux cents à Xanthippos pour sa rançon et celle de son fils. Vains efforts! Il fut livré aux gens d'Élaionte, mis en croix sur le bord de la mer et son fils lapidé sous ses yeux. Après cette vengeance terrible, Protésilas reprit possession de ses biens et de ses honneurs, mais ne manifesta plus sa puissance que par des guérisons et des oracles. Néanmoins, malgré sa douceur habituelle, les Grecs n'oublièrent pas la fin du Perse qui l'avait outragé et Pausanias le citait, avec Argos, comme un exemple du courroux des Héros[1].

Un Héros obscur, Anagyros, qui avait donné son nom à l'un des

[1] Herodot., IX, 116-121. — Pausan., III, 4, 6.

dèmes de l'Attique, dut sa célébrité à la férocité de sa vengeance, qui devint proverbiale chez les Athéniens. Suivant l'usage, un bosquet d'arbres lui avait été consacré près de son tombeau. Un vieux laboureur du voisinage y coupa furtivement du bois. Le châtiment fut impitoyable. Le Héros inspira à la concubine du paysan une violente passion pour son fils. Furieuse du refus opposé à ses avances, elle le dénonça au vieillard. Celui-ci, sans rien éclaircir, se saisit de son fils, lui creva les yeux et le fit périr en l'emmurant; puis il se pendit. A son tour, la concubine, désespérée, se jeta dans un puits. En un jour, toute la famille de celui qui avait offensé le Héros avait disparu[1].

En dehors de ce caractère général d'âpreté à la vengeance, chacun des Héros passait pour avoir son caractère particulier. Si l'on examine ceux d'entre eux qui sont le mieux connus, on s'aperçoit vite que leurs goûts, leurs sentiments et leurs occupations ne sont que la continuation de leur vie terrestre, avec la puissance en plus, qu'ils doivent à leur nouvelle condition. Là encore, les vers de Virgile expriment fidèlement les croyances helléniques :

Quæ gratia currum
Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes
Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos[2].

Mais chez quelques-uns se marque un trait nouveau qui domine tous les autres et qui s'explique par un des incidents de leur existence passée.

Ainsi le Héros Ocridion, dans l'île de Rhodes, était connu pour son aversion contre les hérauts; l'entrée de son téménos leur était interdite. Cette animosité tenace s'expliquait sans peine pour qui se

[1] SUIDAS, Ἀνάγυρος ἥρως. — [2] VIRGIL., Æn., VI, 653.

souvenait qu'un héraut avait été l'agent principal d'une intrigue qui lui enleva sa fiancée [1].

Au temps de Pausanias, les Thébains offraient en même temps le sacrifice funèbre aux fils d'Œdipe, Étéocle et Polynice. Mais ni la mort, ni le temps n'avait calmé la haine des deux frères. La flamme du bûcher et la fumée se partageaient en deux colonnes divergentes [2].

Un homme avisé pouvait tirer bon parti de ces haines posthumes entre Héros. C'est ce que fit le tyran de Sicyone, Clisthènes. Avant lui, les plus grands honneurs appartenaient à Adrastos, le chef des Sept contre Thèbes, qui avait régné à Argos et aussi à Sicyone. Son tombeau était sur l'agora de cette dernière ville, à la place d'honneur; un sacrifice solennel lui était offert et des chœurs tragiques chantaient ses malheurs. Clisthènes, qui avait été en guerre avec Argos, entreprit de faire disparaître de son territoire tout ce qui rappelait le souvenir de la ville ennemie et surtout le culte de son ancien roi Adrastos. Attaquer en face un Héros était une entreprise téméraire pour un mortel; aussi chercha-t-il des appuis dans le monde des dieux. S'adressant d'abord à l'oracle de Delphes, il lui demanda s'il ne pouvait pas chasser de son territoire l'ancien roi d'Argos. Il fut mal accueilli; Apollon lui répondit rudement qu'Adrastos était le roi légitime de Sicyone, et lui, un usurpateur. Sans se décourager, il chercha un allié dans le monde des Héros. Il se souvint à propos qu'il y avait à Thèbes Mélanippos, de son vivant, guerrier fameux et ennemi d'Adrastos; dont il avait tué un frère et un gendre. C'était un protecteur sûr et de taille à le défendre, mais à condition de l'avoir à portée et, pour cela, de posséder son corps. Clisthènes obtint des Thébains l'autorisation de transférer Mélanippos à Sicyone et il l'y fixa par l'érection de son héroon dans l'enceinte du prytanée qui occupait la plus forte position de la ville; les fêtes et sacrifices dont

[1] PLUTARCH., *Moral.*, p. 366, éd. Didot. — [2] PAUSAN., IX, 18, 3.

Adrastos avait joui pendant tant d'années lui furent enlevés et passèrent au nouveau venu; les chœurs qui avaient chanté ses malheurs furent attribués à Dionysos et désormais le dieu fut intéressé au maintien du nouvel état de choses. Clisthènes, sans doute en souvenir de la réponse du dieu de Delphes, n'alla pas jusqu'à détruire son héroon. Hérodote le vit encore debout sur la place publique, mais sans honneurs et sans culte, délaissé comme réduit à l'impuissance, dépouillé de sa gloire au profit de son ancien ennemi, Mélanippos, avec lequel il n'osa pas se mesurer[1].

Ce fut aussi en souvenir de sa vie humaine que le Héros Talthybios intervint dans les affaires de Sparte. L'ancien héraut d'Agamemnon avait son temple à Sparte avec les honneurs convenables; ses descendants étaient les seuls auxquels la cité confiât les fonctions de héraut dans toutes les ambassades qu'elle envoyait. Rien ne semblait donc devoir troubler une harmonie aussi avantageuse aux deux parties. Mais les Spartiates commirent un crime qui rompit l'accord. Contrairement au droit des gens, ils mirent à mort les deux messagers que Darius avait envoyés pour leur demander la terre et l'eau. A partir de ce moment, et pendant un long temps, aucun sacrifice ne présenta les résultats favorables qu'il était nécessaire d'obtenir avant d'entreprendre quoi que ce fût. Ce signe évident de la colère divine paralysait toutes les affaires et la vie publique tout entière. Quel en était l'auteur et quel remède? Les Spartiates ne s'y trompèrent pas. C'était le héros Talthybios qui les punissait de n'avoir pas respecté l'inviolabilité de tout messager, fût-ce un étranger et un barbare; il se déclarait hautement contre ses compatriotes et ses protégés, du moment que ceux-ci l'outrageaient en portant atteinte aux privilèges de la corporation qu'il avait illustrée; le seul moyen d'apaiser son courroux était d'expier le crime commis, c'est-à-dire de

[1] Herodot., V, 67.

livrer au Grand Roi deux de ceux qui avaient ordonné la mort de ses hérauts, afin qu'il pût exercer sur eux de légitimes représailles. La cité fit appel au dévouement de deux victimes volontaires s'offrant à la mort pour sauver Sparte. Deux citoyens des plus considérables se présentèrent et furent conduits à Suse en présence de Xerxès; la générosité de leur conduite et de leur langage frappa le Grand Roi, qui leur fit grâce de la vie et les renvoya dans leur patrie. Talthybios estima la satisfaction suffisante et cessa de témoigner son ressentiment aux Lacédémoniens[1]. L'histoire racontée par Hérodote a d'autant plus de valeur qu'il a pu l'apprendre de témoins contemporains; on y voit combien était profonde la foi non seulement des particuliers, mais des pouvoirs publics dans l'intervention des Héros et quelle influence elle exerçait sur leurs sentiments et sur leurs résolutions.

Une aventure tout humaine avait décidé pour toujours du caractère d'un Héros de Tanagre, Eunostos. Élevé par une nymphe, le jeune homme avait fait paraître les plus belles qualités de justice, de tempérance et d'austérité, jointes à la beauté. Ce fut la cause de sa perte. Une de ses nièces s'éprit de lui. A ses avances trop claires, Eunostos répondit par de rudes paroles et se mit en route pour l'accuser auprès de ses frères. Mais la coupable l'avait devancé et leur avait persuadé qu'Eunostos lui avait fait violence. Sans rien éclaircir, ils se saisirent de lui dès son arrivée et l'égorgèrent. De cette fin tragique, suivie d'une série de vengeances et de morts, Eunostos, devenu Héros, garda une aversion, assez justifiée, contre le sexe féminin; il interdit à toute femme l'entrée de son bois sacré et sut faire observer sa défense. Survenait-il un tremblement de terre, une sécheresse ou quelque signe menaçant, les Tanagréens s'empressaient de chercher si une femme n'avait pas enfreint l'interdiction et de prendre les mesures nécessaires pour apaiser le courroux du Héros. Un jour, un

[1] Herodot., VII, 133-137.

citoyen distingué, Clidamos, annonça à l'assemblée qu'il avait vu Eunostos se diriger vers la mer pour se purifier et il en conclut qu'une femme avait dû souiller son téménos par sa présence. À cette occasion, les Tanagréens votèrent un décret, dont les anciens pouvaient lire le texte dans un livre de Dioclès, qui avait composé un Traité sur les Héros [1].

J'ai réservé pour la fin une classe particulièrement intéressante et qui a tenu une grande place dans la vie journalière du peuple, celle des Héros Domestiques.

On ne saurait dire à quelle époque elle parut. Mais il est probable qu'elle est née spontanément, dès les temps les plus anciens, de la croyance aux revenants, et elle s'est modelée sur les grands Héros pour ce qui concerne leur nature, leur puissance et la nécessité d'un culte. Mais le tout s'est rapetissé et adouci dans le cadre familier où il évoluait. Pendant longtemps, la coutume avait été d'enterrer les morts dans la maison ou dans un champ voisin; chacun se disait que, parmi ces anciens morts, il pourrait bien y en avoir un qui appartenait à la classe des Héros et il guettait un signe qui révélât sa présence. Tel est le Superstitieux de Théophraste. Voit-il dans quelque endroit de sa maison paraître un serpent sacré, il sait que les Héros se montrent fréquemment sous cette forme, et il se hâte d'élever au sien une chapelle où il pourra lui rendre un culte et gagner sa faveur [2].

Quelques-uns ne gardaient pas de mesure et se ruinaient en sacrifices coûteux. Le Héros d'Ésope remercie son homme par un conseil : « Cesse de dissiper ton argent ; quand, à force de dépenser, tu seras devenu pauvre, c'est à moi que tu t'en prendras [3]. » Le dévot de Babrius ne cherchait pas à cacher les motifs intéressés de sa ferveur. S'il immolait des victimes dans l'enclos sacré de sa cour, couronnant

[1] PLUTARCH., *Moral.*, p. 370, éd. Didot. — [2] THEOPHR., *Caract.*, 16. — [3] ÆSOP., *fab.* 80.

l'autel et l'arrosant de vin, il ne cessait d'en réclamer la récompense : « Salut, ô le plus cher des Héros ; accorde à celui qui habite avec toi des biens en abondance. » Fatigué de cette insistance, le Héros apparaît la nuit et lui dit en le raillant : « Mon bon, aucun Héros ne te procurera de biens ; pour les avoir, adresse-toi aux dieux ; nous autres, nous ne donnons que les maux dont souffrent les hommes. Si donc tu en désires, exprime un vœu ; je t'en fournirai en quantité, lors même que tu n'en demanderais qu'un[1]. » Ce ton goguenard ou chagrin est un faible reste de l'humeur malveillante qu'on prêtait aux Héros.

Mais envers les gens simples qui l'honoraient avec une dévotion confiante et n'escomptaient pas le prix de leurs modestes hommages, le Héros de la maison montrait des dispositions bienveillantes et semblait prendre plaisir à devancer leurs souhaits. Son intervention ne se manifestait pas par des coups d'éclat, comme celle des grands Héros puissants et redoutés à l'égal des dieux ; d'un rang moins élevé et de moindre force, il agissait dans le cercle étroit des petites choses qui intéressaient la famille dont il partageait la demeure. D'ordinaire, il apparaissait pendant la nuit, indiquait le remède d'une maladie, donnait un bon conseil pour les affaires journalières ; parfois il faisait connaître la place d'un trésor caché ou révélait un secret qui tirait les gens d'embarras. Aussi était-ce à lui que les particuliers s'adressaient de préférence et avec plus de confiance qu'aux grandes divinités de leur ville. Celles-ci s'occupaient surtout des affaires de la république et des citoyens pris en masse ; elles prenaient peu de souci de la vie quotidienne et des petits intérêts de chacun. Or, c'était des protecteurs à sa portée, des voisins, que réclamait la dévotion populaire ; elle les trouva dans les Héros Domestiques, elle s'attacha à ce culte familier où elle pouvait mêler à la crainte un peu de reconnaissance et d'affection.

[1] Babrius, *fab.* 63.

Un personnage de cette nature qui voyait tout, qui savait tout ce qui s'était passé et se passait dans une maison et dans le voisinage, qui pouvait agir sur les événements et sur la volonté des gens, offrait de grandes ressources aux poètes comiques pour dénouer une intrigue, pour conduire à une reconnaissance imprévue. Ils ne se sont pas fait faute d'en user. Dans la comédie ancienne, plusieurs pièces ont porté le titre de Ἥρωες, mais il est douteux qu'elles aient mis en scène le Héros Domestique. C'est lui, au contraire, qui intervient dans celles de la comédie moyenne et nouvelle qui sont intitulées Ἥρως ou Ἡρωίνη au singulier[1]. Il serait assez difficile d'en parler si l'une de ces pièces ne nous était parvenue en entier, sinon dans l'original, du moins dans l'adaptation que Plaute en a faite dans l'*Aulularia*. La scène se passe en Attique. Mais Plaute a modifié certains détails locaux pour se faire comprendre des spectateurs. Les Romains de son temps ne connaissaient pas le Héros Domestique des Grecs; il l'a remplacé par le Lar familiaris qui en diffère en ce qu'il n'est pas un mort héroïsé, mais qui présente assez d'analogies pour que la substitution n'ait rien de choquant. Le prologue nous donne l'idée la plus exacte de la place que le Héros Domestique tenait dans la vie familiale des habitants d'un dème athénien. Il se présente lui-même aux spectateurs, déclinant son nom et exposant le rôle qu'il joue dans la comédie : « Ego sum Lar familiaris ex hac familia unde exeuntem me adspexistis : hanc domum jam multos annos est quum possideo et colo. » Il raconte ensuite le passé. Le grand-père avait caché sous le foyer de la maison une marmite pleine d'argent; il l'a invoqué à ce moment, puis l'ingrat l'a négligé ; le père et le fils ont agi de même. Lui, les a justement punis en gardant le secret du trésor. Mais Euclion a une fille qui a racheté la faute paternelle. « Huic filia una est; ea mihi quotidie aut ture aut vino aut aliqui semper supplicat; dat mihi coronas. » En récompense, il a déjà fait

[1] Voir l'index des *Fragm. comic. gr.*, éd. Didot. Les quelques vers conservés n'apprennent rien sur les Héros.

IMPRIMERIE NATIONALE.

retrouver la marmite et il va tout arranger pour que la jeune fille fasse un bon mariage[1]. Dans cette comédie, le Héros a donc tout fait; les événements ont été préparés par lui et ils aboutissent au résultat qu'il a voulu assurer à sa pieuse protegée, bonheur et richesse. Mais, remarquons-le, il ne se mêle pas à la pièce, il n'agit pas visiblement. Supprimez le prologue qui nous a prévenus de son incessante intervention, la comédie paraîtra se mouvoir tout entière par des ressorts uniquement humains.

En était-il de même dans les comédies intitulées Ἥρως ou ce titre annonce-t-il que le Héros agira plus directement et se mêlera ouvertement à l'action? On serait porté à le supposer d'après le vers fameux de l'*Art poétique* : « Intererit multum Davusne loquatur an Heros[2]. » Horace s'adressant aux jeunes poètes romains qui se proposaient d'enrichir la scène latine d'imitations ou d'adaptations du théâtre grec, leur recommande de bien observer la différence qui doit exister entre le langage d'un Héros et celui d'un esclave. D'où nous pouvons conclure, d'abord que le Héros était un des types favoris de la comédie nouvelle, ensuite qu'il n'y paraissait pas seulement dans le prologue, comme dans l'*Aulularia*, ou au dénouement comme le *deus ex machina* de la tragédie, mais qu'il prenait part à l'action et même au dialogue. C'est pour ce cas surtout que le conseil d'Horace était à propos.

Nous aurions la solution de cette question si le papyrus découvert récemment en Égypte nous avait rendu au complet le Héros de Ménandre, d'autant plus que le commentaire de Porphyrion nous avertit que le vers de l'*Art poétique* faisait allusion à une comédie de Ménandre, et, suivant une conjecture assez plausible de Koerte, précisément à celle du Héros. Voyons toutefois quels indices pourra fournir ce trop court fragment[3]. Il reste le titre, le sommaire de la pièce, la liste des acteurs, la première scène presque entière. Il n'y a

[1] Plaut., *Aulul.*, prologue. — [2] Horat., *Ars poet.*, 114, et les scholies de Porphyrion. — [3] Koerte, *Rhein. Museum*, 1912, p. 478.

pas de prologue; par conséquent, ce n'est pas, pour ainsi dire, en dehors de la pièce qu'intervient le Héros de Ménandre. Dans la liste des acteurs, il est placé au troisième rang, Ἥρως Θεός. L'addition de Θεός a sans doute pour but de le distinguer des autres rôles tenus par des humains; il est présumable que quelque particularité du costume complétait cette indication et le faisait reconnaître du public sans hésitation. Les deux acteurs qui sont désignés à la première et à la seconde place sont Géta et Davus, précisément les deux esclaves qui jouent la première scène. De là, cette supposition que les acteurs n'avaient pas été rangés d'après l'importance de leur rôle, mais dans l'ordre où ils entraient en scène; disposition assez pratique pour un programme qui devait aider le spectateur à suivre la marche de la pièce. Le Héros aurait donc paru après la première scène. Prenait-il la parole dans un monologue? Engageait-il la conversation avec les deux esclaves ou avec l'un d'eux? Nous le saurons seulement si une chance heureuse fait découvrir de nouveaux fragments de la pièce de Ménandre. Le peu que nous avons pu en tirer, ainsi que de la comédie de Plaute, semble montrer que le théâtre a reproduit fidèlement cet aspect si intéressant de la religion populaire de la Grèce.

CHAPITRE VI.

CULTE DES HÉROS.

Culte des Héros. — Loi de Dracon. — La cité leur rend un culte public, s'occupe de leurs affaires, protège leurs propriétés, comme elle le fait pour les dieux. — Le rituel du culte héroïque n'est pas emprunté au culte des morts, qui en est une imitation partielle. — Ressemblances et différences avec le culte des dieux; vocabulaire distinct. — Sacrifices communs à des dieux et à des Héros associés. — Dans la suite, la distinction entre les deux cultes va en s'effaçant peu à peu pour des causes diverses; mais le rituel primitif continue à être observé pour les Héros de la période mycénienne.

Le témoignage le plus ancien relatif au culte public des Héros est une loi de Dracon, à la fin du VIIe siècle. D'après ce texte, qui a été

conservé par Porphyre, le législateur prescrit à tous les habitants de l'Attique d'honorer les dieux et les Héros du pays, de leur offrir chaque année, dans un silence religieux, les prémices des fruits et des gâteaux sacrés, pour le culte public, en se conformant aux lois des ancêtres, pour les particuliers, suivant leurs ressources[1]. Était-il aussi fait mention de victimes à immoler? Porphyre, ayant composé son traité pour combattre l'usage des sacrifices sanglants, il se peut qu'il ait cité seulement la partie de la loi qui était favorable à sa thèse et qui prescrivait des offrandes végétales. Ce point reste douteux. Mais il ressort du texte même que le culte public des Héros existait antérieurement à Dracon, puisque celui-ci ordonne de se conformer, en cette matière, aux lois des ancêtres; il se proposa de le régler et non de l'instituer.

La loi de Dracon fut en vigueur pendant toute la période classique. Une des charges qui incombaient au démarque de Marathon était de veiller à la célébration des sacrifices et des cérémonies que le dème offrait annuellement aux Héros et aux Héroïnes ou aux dieux[2]. Les Mésogéens récompensaient leur archonte pour avoir offert avec succès et suivant les traditions des ancêtres les sacrifices aux dieux et aux Héros; pour ce motif, ils lui décernèrent une couronne ainsi qu'au prêtre d'Héraclès et à celui de Diomos[3]. Même mention et même cause dans un décret de Collytos en l'honneur du démarque[4].

Il en était ainsi dans le reste de la Grèce; cela n'est pas douteux, quoique les inscriptions de ce genre soient moins nombreuses qu'en Attique. On peut, tout au moins, citer un décret de Priène ordonnant aux prêtres et prêtresses de sacrifier à tous les dieux et Héros qui possèdent la ville et son territoire[5]. Le serment des Chersonésitains

[1] *Θεοὺς τιμᾶν καὶ ἥρωας ἐγχωρίους ἐν κοινῷ ἑπομένους πατρίοις νόμοις, ἰδίᾳ κατὰ δύναμιν, σὺν εὐφημίᾳ καὶ ἀπαρχαῖς καρπῶν καὶ πελάνοις ἐπετείοις.* PORPHYR., *de abst.*, VI, 22.

[2] *Americ. Journ. of Arch.*, IX, p. 209; PROTT, *Leges Græcor. sacræ*, *Add.* 26.

[3] *Corpus inscr. attic.*, II, 603.

[4] *Corpus inscr. attic.*, II, 586.

[5] *Inschr. von Priene*, 11, l. 32.

en Tauride prouve que dieux et Héros étaient pris à témoin et mis sur le même pied [1]. Dans l'île de Rhodes, une liste de prêtres mentionne celui de Lindos, l'archégète fondateur de la ville et des autres Héros [2].

La cité athénienne ne cessa jamais de s'occuper du culte des Héros et d'intervenir dans leurs affaires avec la même sollicitude que dans celles des dieux. Lorsque le prêtre du Héros Guérisseur proposa de fondre et de transformer les ex-voto en argent consacrés dans sa chapelle, la mesure fut approuvée par un vote du Conseil et de l'assemblée du peuple; l'un des stratèges et deux Aréopagites assistèrent le prêtre dans l'exécution [3].

Un curieux décret du Ier siècle permet d'apprécier la manière dont l'État exerçait sa protection à l'égard des propriétés sacrées [4]. En théorie, elles étaient inviolables; dans la pratique, ces biens disséminés dans toute l'Attique n'étaient pas gardés avec toute la vigilance qu'un particulier apporte à la défense de ses intérêts personnels. La négligence ou la complicité des magistrats municipaux avait permis à des voisins peu scrupuleux d'empiéter sur les domaines sacrés; probablement, les malheurs de cette période troublée favorisèrent les usurpations. Mais lorsque le calme fut rétabli et que l'attention du peuple athénien fut attirée sur ce sujet, il agit avec énergie. Le décret voté par le Conseil et l'assemblée ordonnait de procéder à une enquête sur les domaines usurpés, afin de les restituer aux dieux et aux Héros dont ils étaient la propriété. La liste assez longue des biens sacrés qui furent ainsi recouvrés atteste à la fois l'étendue du mal et l'efficacité des mesures réparatrices. Toute usurpation était interdite pour l'avenir et le coupable menacé d'une accusation d'impiété, avec les peines rigoureuses que comportait ce genre d'action publique (γραφή). Pendant le temps

(1) Michel, *Recueil d'inscr. gr.*, 1316, l. 2-3.
(2) Voir p. 51.
(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 403.
(4) Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1886, p. 168.

que des profanes avaient exploité les terrains sacrés, il avait pu s'y produire des morts ou des naissances; double cas d'impureté qu'il était nécessaire d'effacer avant de les rendre à leurs maîtres légitimes. La république chargeait deux de ses premiers magistrats, le stratège des hoplites et l'archonte-roi, de procéder aux cérémonies de purification et d'offrir, à cette occasion, un sacrifice particulier appelé ἀρεστήριον à chacun des dieux et des Héros; les victimes étaient fournies par les trésoriers de la ville. La fin de l'inscription résume bien non seulement l'esprit du décret, mais la règle de conduite des Athéniens pendant toute la durée de leur histoire. Il est enjoint à des magistrats, dont le titre a disparu dans la lacune, de s'engager par serment à faire observer à l'égard des Héros les sacrifices et les honneurs institués par les ancêtres.

Pour l'organisation extérieure du culte public, il suffira de dire qu'il est le même, à Athènes, pour les dieux et pour les Héros. Chacun d'eux a un prêtre ou une prêtresse, quelquefois assistés de ministres subalternes; un trésor alimenté par les offrandes, les droits perçus sur les sacrifices, les revenus des capitaux et des biens-fonds; des immeubles, temples ou chapelles, entourés d'un terrain plus ou moins étendu, enfin des terres exploitables, affermées à son profit.

Le rituel du culte présente des ressemblances, d'une part, avec celui des morts; de l'autre, avec celui des dieux.

Il est juste de dire que le culte des Héros est un culte des morts, mais à condition de définir avec précision les rapports qui existent entre les deux cultes et surtout lequel des deux a précédé l'autre. Supposera-t-on, comme on paraît le croire en général, qu'à l'époque où se répandit la croyance aux Héros, il y avait déjà un culte des morts et qu'on emprunta à celui-ci, en les amplifiant, les pratiques et les cérémonies qui constituèrent le culte des Héros? Ce serait, à mon avis, une erreur. Le mot *culte* quand il s'agit des morts du

commun, fait illusion; les vivants n'ont rien à craindre ou à espérer de ces âmes que l'ensevelissement a pour toujours enfermées dans leur tombeau ou qui vont se perdre dans quelque région souterraine d'où elles ne sortent plus. Les soins que la famille prend de leurs restes et les rites qu'elle pratique lors de la mise en terre ont pour but de leur venir en aide et non de reconnaître leur puissance ou d'obtenir leur secours. Il n'en est pas de même des Héros. Ce sont bien des morts, mais des morts d'un rang éminent, ayant la faculté de reparaître sur la terre, d'intervenir à leur gré dans les affaires humaines, d'une manière visible ou invisible, mais toujours efficace. Les vivants leur rendent réellement un culte, terme qui implique la reconnaissance de leur supériorité et l'emploi des moyens les plus propres à les rendre favorables. A l'origine, cette condition privilégiée a été réservée aux familles princières ou royales. La foule des sujets et des serviteurs ne comptait pas plus après la mort que pendant la vie; si leurs proches en prenaient quelque soin, c'était par affection naturelle et aussi par désir de les éloigner à toujours de la demeure des vivants. Mais au bout d'un temps fort court, ils avaient disparu dans l'oubli. Plus tard, seulement, lorsque les classes inférieures acquirent de l'importance par le commerce et la richesse, les familles les plus considérables s'efforcèrent de rapprocher leurs défunts de l'aristocratie des Héros. Elles ne revendiquèrent pas pour eux la puissance surnaturelle dont celle-ci était en possession, mais elles lui empruntèrent quelques cérémonies et quelques honneurs posthumes qui perpétuaient leur souvenir et amélioraient leur sort dans l'autre monde. En un mot, ce qu'on appelle le *culte des morts*, bien loin d'avoir été la source et le modèle du *culte des Héros*, en a été une imitation et une image affaiblie. Il serait difficile, à l'époque très ancienne où commença cette évolution, de trouver des faits positifs qui prouvent avec certitude que les choses se sont passées de la sorte chez les Hellènes. Mais cette marche est conforme à ce que l'histoire des religions nous fait connaître en d'autres pays, et surtout en Égypte.

Les ressemblances entre le culte des Héros et celui des dieux s'expliquent facilement. Les uns et les autres étaient des êtres supérieurs à l'homme, qui avait l'obligation de les servir pour gagner leur protection ou apaiser leur courroux. Les bons offices par lesquels les mortels espéraient y réussir ne pouvaient porter que sur ce triple objet : les nourrir, leur donner une demeure, les réjouir en leur procurant tout ce qu'on supposait leur être agréable. Donc, la construction d'un tombeau, le sacrifice, le don d'offrandes de tout genre étaient les éléments essentiels d'un culte, qu'il s'adressât aux dieux ou aux Héros, et il ne pouvait y en avoir d'autres. De cette nécessité résultent nécessairement des ressemblances générales.

D'autre part, les dieux et les Héros différaient; les uns sont immortels et vivent dans les sphères supérieures; les autres sont des hommes qui ont vécu et qui sont morts et, malgré la puissance qu'ils détiennent en cette nouvelle existence, ils restent attachés à la terre qui renferme les restes de leurs corps. A ces deux classes d'êtres supérieurs, les humains doivent également assurer une demeure et offrir des sacrifices; mais ni les sacrifices ni la demeure ne doivent être les mêmes; il convient de les approprier à leur nature particulière. Par suite, la forme des constructions et les pratiques du sacrifice présentent dans les deux cultes des différences qui s'accusent également dans le vocabulaire :

σηκός, *ἡρῷιον* au lieu de *ναός*,
ἐσχάρα, *βόθρος* au lieu de *βωμός*,
ἐντέμνειν, *ἐναγίζειν* au lieu de *θύειν*,
χοαί au lieu de *σπονδαί*.

La maison du dieu était construite sur la terre, et il y habitait incarné dans sa statue ou représenté par elle. Il fallait donc lui ménager un abri clos et couvert, communiquant avec l'extérieur par une porte qui s'ouvrait pour donner accès aux fidèles ou lui permettre

de voir les victimes immolées sur son autel et les cérémonies célébrées en son honneur. Le Héros n'avait pas besoin d'un édifice de ce genre. Il demeurait sous la terre dans son tombeau, et sa maison funéraire qui s'appelait *σηκός*[1] n'était pas visible. De bonne heure, toutefois, on en marqua la place par un signe apparent. Tantôt c'était un amas de terre, soutenu à la base par un mur de pierres sèches, tel que le tumulus de Pélops. Tantôt on fichait en terre une stèle décorée de scènes de guerre ou de chasse, à Mycènes par exemple, ou un emblème comme le bélier de pierre sur la tombe de Thyeste, riche en troupeaux. La place du tombeau fut ensuite marquée plus visiblement par l'*ἡρῷον* qui s'élevait au-dessus du sol. Ce fut d'abord une construction légère, quatre colonnes supportant une couverture; elle n'était pas fermée comme le *ναός* qui était la chambre du dieu, puisque personne n'y habitait. Toutefois, l'héroon s'en rapprocha peu à peu par la forme et s'enferma aussi dans des murs, par la nécessité de mettre en sûreté les offrandes consacrées au Héros et les ustensiles du culte.

L'autel n'avait ni la même forme ni le même nom. Celui des dieux, *βωμός*, de forme carrée, était rehaussé par un soubassement et atteignait, dans quelques temples, de très grandes dimensions. Celui de Zeus à Olympie mesurait 40 mètres de tour à la base, 11 au sommet et 7 de hauteur; celui de Pergame s'élevait jusqu'à 13 mètres. Au contraire, la caractéristique de l'autel du Héros, *ἐσχάρα*, c'est qu'il n'avait pas de soubassement, mais reposait directement sur le sol et n'avait qu'une faible hauteur[2]. Sur un bas-relief du Louvre du IVe siècle qui est consacré à Thésée, l'*ἐσχάρα* a la forme d'une pierre plate et circulaire[3].

Les fouilles d'Olympie ont mis au jour un héroon avec son autel

(1) Voir p. 95.

(2) *Ἐσχάρα ἐφ' ἧς τοῖς ἥρωσιν ἀποθύομεν.* POLLUX, I, 8. — *Βωμὸς ἰσόπεδος οὐκ ἐκ λίθων ὑψούμενος.* EUSTATH., *Od.* 23, 71. — *Ἐσχάραν φησὶ* (Ammonios) *καλεῖσθαι τὴν μὴ ἔχουσαν ἔστιαν, ἀλλ' ἐπὶ τῆς γῆς ἱδρυμένην κοίλην.* HARPOCR. in v.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 1525.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à feu. Il répond aux définitions des anciens; car il repose directement sur le sol et n'a que 0 m. 37 de hauteur. La destination n'est pas douteuse; elle est inscrite sur la face antérieure. Cet autel, servant à brûler les chairs des victimes, a eu souvent besoin d'être gratté et recrépi; on a pu reconnaître douze couches successives. Sur chacune d'elles, on avait repeint la mention *ἥρωος* ou *ἥρωορ*. L'enceinte circulaire qui enveloppe l'*ἐσχάρα* semble avoir supporté une construction légère avec une couverture en tuiles, dont quelques morceaux ont été retrouvés[1].

Le *βόθρος* n'a pas de correspondant dans le culte des dieux. Il désigne le trou creusé dans le sol pour faire parvenir jusqu'au tombeau qui renfermait le corps du Héros le sang de la victime et les libations funéraires. C'est l'élément caractéristique du culte et le plus ancien. Nous en avons parlé dans un chapitre précédent[2].

Le verbe *θύειν* était en usage pour exprimer en général l'idée de sacrifier et, en particulier, de sacrifier aux dieux. L'écrivain qui tenait à exprimer avec précision qu'il s'agissait d'un sacrifice offert à un Héros ou à des morts employait les termes spéciaux *ἐντέμνειν*[3] et surtout *ἐναγίζειν*[4]. La même nuance existe entre les substantifs *σπονδαί* et *χοαί*, le premier servant pour les libations en général, le second réservé aux libations funéraires[5].

Les victimes étaient les animaux qui servent à l'alimentation de l'homme : bœufs, brebis, chèvres, porcs, volatiles, les mêmes pour les Héros que pour les dieux. Peut-être, dans les temps les plus

(1) *Inschr. von Olympia*, 662; *Baudenkm.* p. 103; cf. p. 165.

(2) Voir p. 41.

(3) Ὡς ἥρωι ἐντέμνουσι. Thucyd., V, 11. — Ἔντομα τα σφάγια κυρίως τα τοῖς νεκροῖς ἐναγιζόμενα διὰ τὸ ἐν τῇ γῇ ἀποτέμνεσθαι τὰς κεφαλάς. Schol. Apollon. Rhod., I, 587.

(4) Ἐναγίζειν· τὸ κατακαίειν. *Etym. Magn.* — Ἐναγισμοί, ὁλοκαύματα. Suidas. — Τῷ μὲν ὡς ἀθανάτῳ Ὀλυμπίῳ δὲ ἐπωνυμίην θύουσι, τῷ δὲ ἑτέρῳ ὡς ἥρωι ἐναγίζουσι. Herodot., II, 44. — Τῷ μὲν ὡς ἥρωι μετὰ ἥλιον δύναντα ἐναγίζουσιν, Εὐαμερίωνι δὲ ὡς θεῷ θύουσιν. Pausan., II, 11, 7. — Un grand nombre d'exemples a été réuni par Pfister, *Reliquienkult im Altertum*, p. 466-480.

(5) Χοὰς οἱ μάγοι τοῖς ἥρωσι ἐχέαντο. Herodot., VII, 43. Χοάς· τὰς σπονδὰς τῶν νεκρῶν. Hesych. in v.

anciens, y avait-il eu des distinctions. Elles avaient disparu à l'époque historique. Une seule subsista et fut observée jusqu'à la fin : les animaux immolés aux Héros devaient être de couleur noire.

Les différences essentielles portaient sur le moment et les modes du sacrifice.

Celui des Héros ne pouvait avoir lieu qu'au coucher du soleil[1]. Le rituel en réglait tous les détails. Quelques-uns nous sont connus par le fragment d'un traité d'exégétique que composa, vers la fin du ve siècle, Clitodémos, le plus ancien des Atthidographes[2]. La fosse était creusée à l'ouest du tombeau; l'officiant, se tournant vers l'ouest, y versait de l'eau en prononçant ces paroles : *ὑμῖν ἀπόνιμμα οἷς χρὴ καὶ οἷς θέμις*, puis il répandait des parfums. Se laver et se parfumer étaient les préliminaires d'un repas solennel, comme celui qu'on offrait au Héros. Pour la suite, ainsi que nous l'avons vu plus haut, la victime était tenue la tête baissée vers le sol au-dessus de la fosse et le cou sectionné presque complètement, de manière à ce que tout le sang coulât par le trou jusqu'au tombeau et que le Héros mort pût se rassasier[3]; par la même voie, il recevait les libations funèbres. Quant aux chairs de l'animal immolé, contrairement à l'usage des sacrifices aux dieux, aucun des participants ne pouvait en manger; elles étaient consumées par le feu sur l'*ἐσχάρα*. Par exemple, à Olympie, les magistrats offraient chaque année à Pélops un sacrifice dont l'institution remontait à Héraclès. Un bélier noir était égorgé et le sang versé dans le *βόθρος*. Mais nul ne pouvait manger de la victime, sans encourir une souillure qui lui interdisait l'accès du temple de Zeus. Le devin lui-même ne pouvait prélever la portion à laquelle il avait droit dans les autres sacrifices. Pausanias

[1] *Τοῖς μὲν οὖν κατοιχομένοις ὡς περὶ ἡλίου δυσμὰς ἐναγίζουσι, τοῖς δὲ οὐρανίδαις ὑπὸ τὴν ἕω, ἀνατέλλοντος τοῦ ἡλίου*. Schol. Apollon. Rhod., I, 587.

[2] *Fragm. hist. gr.*, éd. Didot, t. I, p. 363, fr. 20.

[3] Schol. Apollon. Rhod., I, 587. — Αἱμακουρίαι. Pind., *Ol.* I, 146 et Schol.

ajoute qu'il en était de même à Pergame pour les animaux immolés à Téléphos; celui qui enfreignait l'interdiction était obligé de se purifier par un bain, avant de se présenter devant Asclépios[1]. La destruction complète des chairs frustrait ainsi les officiants aussi bien que ceux qui offraient la victime des portions qui leur revenaient dans les circonstances ordinaires, et maint effort fut tenté afin d'éluder ou d'atténuer une prescription aussi rigoureuse.

Les humains ne croyaient pas avoir encore assez fait pour les puissances supérieures en leur élevant une demeure convenable et en pourvoyant à leur nourriture par le sacrifice. Une piété avisée conseillait de leur donner par surcroît tout ce qui pouvait leur être utile ou agréable, et de gagner leur faveur par des offrandes. Il n'est pas possible de savoir s'il y eut, à l'origine, une distinction entre dieux et Héros. A l'époque historique, la seule pour laquelle les monuments et les inscriptions fournissent des renseignements, nous constatons que les objets consacrés étaient les mêmes pour les deux classes. C'était d'abord le matériel du culte. Le Héros Guérisseur d'Athènes possédait un certain nombre de pièces en or ou en argent : œnochoé, vase pour l'encens, deux coupes à boire, une phiale, une corbeille[2]; en divers endroits, les fouilles ont mis au jour des fragments de vases en terre cuite ou en bronze, avec une inscription constatant qu'ils appartenaient au Héros.

Les ex-voto étaient nombreux dans les Héroa comme dans les temples. Un inventaire athénien fait voir que les malades qui avaient recouvré la santé grâce au Héros Guérisseur lui consacraient des images appelées **τύποι** dont quelques-unes représentaient spécialement la partie du corps qui avait été guérie[3]. Les dédicaces de bas-reliefs consacrés à des Héros attestent qu'on les croyait, eux aussi, capables de recevoir et d'exaucer les vœux, de faire obtenir une

[1] Pausan., V, 13, 3. — [2] *Corpus inscr. attic.*, II, 403, 404. — [3] *Ibidem.*

dignité ou un succès, d'assurer la réussite d'une affaire dont il était juste de leur offrir les prémices[1]. En outre, l'usage s'était répandu de suspendre dans la chapelle d'un Héros des fleurs, des couronnes, de leur apporter les prémices des fruits de la terre, de leur offrir des tableautins ou des statuettes en terre cuite qui reproduisaient leur image.

Une cérémonie assez fréquente est celle du banquet. Il diffère du sacrifice en ceci : dans le sacrifice rituel, le Héros recevait dans son tombeau le sang de la victime et les libations versées dans le *βόθρος*. Dans le banquet, le Héros était couché sur un triclinium, ayant devant lui une table chargée de mets, non seulement des chairs de la victime mais aussi des fruits et des gâteaux de toute espèce. Cette cérémonie qui tirait le Héros de sa tombe pour le faire apparaître en plein jour, sans l'appareil lugubre du sacrifice nocturne, s'éloigne sensiblement de la conception primitive du Héros et des honneurs funèbres que les vivants rendaient à ce fantôme. Elle s'introduisit à une date que nous ignorons et fut probablement un emprunt fait au culte divin. En tout cas, cette innovation pouvait s'autoriser de l'exemple du dieu de Delphes. A la fête des Théoxénia, Apollon invitait certaines divinités à un festin d'hospitalité. Suivant le Scholiaste des Néméennes, il y avait également un autre banquet auquel le dieu conviait les Héros[2].

La mention de cette cérémonie revient à plusieurs reprises dans le calendrier de Marathon qui date de la première moitié du IVe siècle. L'inscription énumère par trimestre les sacrifices que le démarque doit offrir, en indiquant la divinité ou le Héros bénéficiaire, la nature des victimes, la somme allouée pour chacune d'elles et pour les autres dépenses. Deuxième colonne, l. 23 : « Au Héros

(1) *Inscr. gr.*, IX, 335. *Corpus inscr. attic.*, II, 1546, 1547.

(2) Γίνεται ἐν Δελφοῖς ἥρωσι ξένια, ἐν οἷς δοκεῖ ὁ θεὸς ἐπὶ ξένια καλεῖν τοὺς ἥρωας. Schol. Pind., *Nem.* VII, 68.

qui est à .rasileia, une brebis, 12 drachmes; table, 1 drachme; à l'Héroïne, une brebis, 11 drachmes.» Mention identique pour le Héros et l'Héroïne qui sont voisins de l'Hellotion. On a pu restituer à la ligne 3 : «Au Héros. . . . . un porc, 3 drachmes; à l'Héroïne, un porc, 3 drachmes; table pour le Héros et l'Héroïne, 1 drachme.» Le chiffre d'une drachme paraîtrait bien faible s'il devait suffire à toute la dépense du repas. Mais le terme employé, τράπεζα, désigne seulement la table qui supportait le complément, le dessert du banquet, fruits et gâteaux; encore ceux-ci étaient souvent remplacés par des simulacres en terre cuite. La partie substantielle était fournie par les chairs des victimes[1].

Des jeux sont célébrés en l'honneur des Héros et portent leur nom : Iolaia, Tlépolémaia, Aianteia, Theseia, etc. Ces derniers sont les mieux connus, parce que nous possédons une série de décrets athéniens et de catalogues de vainqueurs du IIe siècle avant notre ère. Le nombre des concours gymniques et équestres a beaucoup varié aux différentes époques, suivant les ressources des villes. Quant aux concours appelés musicaux, je ne crois pas qu'on ait trouvé jusqu'ici de document attestant leur existence.

Le culte d'un Héros est souvent associé à celui d'une divinité et cette association se présente sous des formes diverses. Une même fête comprend les deux services; mais chacun d'eux est célébré avec les cérémonies qui le caractérisent et qui, parfois, contrastent avec celles de l'autre. Dans ce cas, le sacrifice du Héros est toujours le premier; ordre naturel, puisqu'il ne pouvait être offert qu'après le coucher du soleil, par conséquent, dans la soirée qui précédait la fête du dieu. Les Hyacinthia d'Amyclæ nous offrent un exemple typique de cette classe. Nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit dans un autre chapitre sur le personnage de Hyacinthos et les interpréta-

[1] *Americ. Journ. of Arch.*, IX, p. 209; Prott, *Leges Græcor. sacræ*, *Add.* 26 ; *Corpus inscr. attic.*, II, 1529.

tions dont il a été l'objet[1]. La fête, comme on l'a vu par la description que nous en avons donnée, se composait de deux parties distinctes. La soirée du premier jour appartenait au Héros; c'était une fête de deuil, marquée par la tristesse silencieuse des assistants, avec le sacrifice funéraire célébré suivant le rite de l'*ἐναγισμός*. Le lendemain, au contraire, et les jours suivants étaient la fête triomphante d'Apollon, le dieu guerrier d'Amyclæ. Une tunique tissée par les vierges de Sparte était portée au temple et offerte au dieu. Les chants, les chœurs de danse, la procession des jeunes filles montées sur des chars et portant les corbeilles sacrées ajoutaient à l'éclat de la fête; le chant solennel du pæan marquait le triomphe d'Apollon. Les victimes étaient immolées en grand nombre, et ceux qui les avaient présentées conviaient à un festin joyeux amis et serviteurs.

Les sacrifices au Héros associé à la fête d'un dieu n'ont pas toujours conservé ce caractère funéraire et indépendant que nous venons de marquer. Il en est beaucoup qui sont un accessoire, un complément au sacrifice de la divinité, le plus souvent ajoutés sur l'ordre d'un oracle. Ainsi, les Épidauriens, pendant plusieurs années, envoyèrent des victimes à Athènes pour Érechthée en même temps que pour Athéna. Celui qui offrait un bœuf à la déesse était tenu d'immoler ensuite une brebis à Pandrosos[2]. La tribu Érechtheis sacrifiait dans la même fête à son Héros éponyme et à Poseidon. Dans ces circonstances, la cérémonie en l'honneur du Héros ne précédait plus celle du dieu; elle n'avait plus lieu après le coucher du soleil, puisque celle du dieu devait être célébrée après le lever de l'astre, et surtout elle ne gardait plus son caractère funéraire. En effet, l'animal n'était pas égorgé au-dessus du *βόθρος* qui communiquait avec le tombeau du Héros, mais sur l'autel du dieu, *βωμός*. Pausanias le dit formellement pour l'autel de Poseidon et d'Érechthée à l'Acropole[3]. Cette association d'un dieu et d'un Héros en des sacrifices communs

[1] Voir p. 10-12. — [2] Philoch., fr. 32, *Fragm. hist. gr.*, t. I, p. 389. — [3] Pausan., I, 26, 5.

s'est produite le plus souvent lorsque celui-ci avait été le descendant, l'hôte, le favori de la divinité ou le fondateur de son culte. Mais parfois elle est née d'une simple raison topographique, comme il est arrivé pour le petit autel trouvé en place au Dipylon : *Διὸς Ἑρκείου, Ἑρμοῦ, Ἀκάμαντος*[1]. Zeus Herkeios et Hermès sont les divinités protectrices de l'enceinte et des routes qui se croisent à la porte Dipyle; Acamas leur était associé comme Héros éponyme de la tribu dont faisait partie le dème du Céramique.

La distinction dans les rites et dans le vocabulaire que nous venons de retracer entre les deux cultes des Héros et des dieux alla en s'affaiblissant pendant la période historique. Diverses causes y concoururent que nous étudierons dans les chapitres suivants. Ici, je ne veux qu'en signaler quelques-unes, afin de montrer comment ce mouvement commença à se produire et se poursuivit dans son ensemble. Tout d'abord, le titre de Héros perdit de sa dignité première lorsque les cités le prodiguèrent à des morts de rang secondaire. La divinisation des successeurs d'Alexandre, en attribuant le titre de *θεός* à des hommes vivants, rabaissa, par comparaison, le simple titre de Héros. De là naquit la tentation de relever la situation de celui-ci en le transformant en dieu. L'exemple le plus curieux en ce genre nous est fourni par un décret athénien du IIIe siècle avant notre ère. Le Héros Guérisseur, *Ἥρως ἰατρός*, comptait parmi les plus anciens de la ville; il avait une nombreuse et dévote clientèle de malades guéris. Son prêtre aurait vivement souhaité qu'il portât le titre de dieu qui semblait mieux convenir à sa haute situation. Mais, par une fâcheuse coïncidence il était impossible de modifier ce titre de Héros qui s'était incorporé à son nom, qui était consacré par la liturgie et par un long usage. De là, les bizarreries de la rédaction. Dans la dédicace, dans la désignation du prêtre, il a bien fallu conserver l'antique

[1] *Corpus inscr. attic.*, II, 1664.

appellation de Héros Guérisseur, mais dans les considérants et le corps du décret on le nomme toujours *le dieu.* Voici un spécimen de cet amalgame : *Ὑπὲρ ὧν τὴν πρόσοδον πεποίηται ὁ ἱερεὺς τοῦ ἥρωος τοῦ ἰατροῦ..... ὅπως ἄν..... κατασκευασθῇ ἀνάθημα τῷ θεῷ οἰνοχόη — κατασκευάσουσι τῷ θεῷ ἀνάθημα ὡς ἂν δύνωνται κάλλιστον καὶ ἀναθήσουσιν ἐπιγράψαντες, ἡ βουλή..... ἥρωι ἰατρῷ*[1].

La modification la plus visible porta sur le sacrifice. Celui des Héros devait être célébré au coucher du soleil; le sang de la victime était versé dans la fosse creusée à l'ouest de la tombe, les chairs détruites par le feu; nul ne pouvait en manger. Autant qu'ils le purent, les Grecs tendirent à le transformer et à le rapprocher du sacrifice que l'on offrait aux dieux. En principe, la victime appartenait entièrement à la divinité qui en faisait sa nourriture. Mais, de très bonne heure, les fidèles trouvèrent moyen de se faire une part dans le festin; ils supposèrent que le dieu rassasié abandonnait la desserte de son repas à ceux qui l'avaient régalé, que les ministres du culte, pour prix de leurs soins, avaient bien le droit de recevoir à cette occasion des émoluments en nature. Nombre de règlements ont été trouvés dans toutes les parties du monde hellénique, qui ont pour objet de fixer l'emploi des chairs provenant des sacrifices publics ou privés. On voit par là quelle importance les Grecs attachaient à cette question. De quel œil de regret voyaient-ils, dans les sacrifices aux Héros, tant de belles pièces de viande s'évanouir en fumée sur l'autel à feu! Mais comment transgresser l'interdiction formelle de toucher à ces chairs, nourriture exclusivement destinée au mort, et encourir une souillure dangereuse? Les Phocidiens de Daulis se tiraient d'affaire par une transaction. Chaque jour, une victime était immolée au Héros Xanthippos; le sang, versé canoniquement dans une ouverture, arrivait à son tombeau. Se disant qu'il devait ainsi être repu, ils prirent

[1] *Corpus inscr. attic.*, II, 403.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'habitude de manger les chairs, mais, par un dernier scrupule, ils les consommaient sur place, sans se permettre d'en emporter chez eux[1].

Le moyen le plus pratique de récupérer toutes ces bonnes choses fut de transformer peu à peu l'*ἐναγισμός* en *θυσία*. Les sacrifices offerts en commun aux Héros et aux dieux avaient ouvert la voie; elle fut suivie avec succès. Le sacrifice à caractère exclusivement funéraire, avec destruction complète des victimes, demeura le privilège des Héros primitifs, de ceux qu'avaient fortement marqués les légendes et l'épopée, dont les tombeaux consacrés par la tradition rappelaient la vie terrestre et la mort. Pour ceux-là, les Grecs n'osèrent pas modifier les rites originaires du culte héroïque et, à l'époque impériale, Pausanias signale fréquemment les sacrifices funéraires accomplis avec toute la rigueur des temps passés. Les Héros imaginés à la ressemblance des Héros réels ou nouvellement institués se montrèrent plus accommodants. Thésée, il est vrai, avait vécu dans l'age héroïque, mais son culte ne fut établi à Athènes qu'après les guerres Médiques; dans la fête solennelle qui portait son nom, le sacrifice offert par la ville était appelé *θυσία* et les peaux des victimes étaient vendues au profit de l'État[2]. Les associations privées étaient parvenues rapidement à cette transformation et avaient fait disparaître toute différence entre les sacrifices des dieux et ceux des Héros. Au IVe siècle, les Paraloi, qui formaient l'équipage de l'une des galères sacrées, sacrifiaient annuellement à leur patron, le Héros Paralos, suivant le mode usité pour les dieux. La cérémonie s'appelait *θυσία* et le décret voté en faveur d'un bienfaiteur ordonnait de lui assigner une portion des chairs de la victime[3]. Les Orgéons du Héros Égrétès, dans un bail daté de 306, stipulaient que le locataire

[1] Pausan., X, 4, 1. Cf. pour Sicyone, II, 10, 10.

[2] *Corpus inscr. attic.*, II, 445, l. 5.

[3] *Νέμειν δὲ αὐτῶι καὶ μερίδα τοὺς Παράλους ἀεὶ ὅταν θύωσι τῶι Παράλωι.* Merlin, *Comptes rendus de l'Académie des Inscr.*, 1909, p. 160; Michel, *Suppl.*, 1517.

de leur sanctuaire verserait l'un des deux termes de sa redevance au mois de Boédromion (lorsque les Orgéons sacrifient au Héros) et lui imposaient certaines prestations pour le banquet qui suivait le sacrifice[1].

[1] Ὅταν δὲ θύωσιν οἱ Ὀργεῶνες τῶι Ἥρωι. *Americ. Journal of Archæology*, 1899, p. 44, l. 25; Michel, 1356.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE VII.

Deux périodes à distinguer dans l'histoire du culte des Héros; en quoi elles diffèrent. — Le Héros messénien, Aristoménès, marque la transition de l'une à l'autre. — Les cent guerriers d'Oresthasie. — Les athlètes Cléomédès et Théogénès.

On ne saurait se former une idée juste du culte des Héros, si on le considérait en bloc depuis ses origines jusqu'à la fin. Dans son histoire, il faut tout au moins distinguer deux périodes. La première s'étend depuis la civilisation mycénienne jusqu'aux temps où la disparition de la royauté dans la plupart des cités grecques et l'introduction d'un nouveau mode de sépulture, l'incinération, modifièrent gravement les croyances et l'état de la société. La seconde, qui présente un caractère plus historique, se prolonge jusqu'à la chute de l'empire romain.

Pendant la période mycénienne, comme nous l'avons montré au chapitre troisième, le monde des Héros était une aristocratie des morts qui continuait l'aristocratie des vivants. Seuls, les membres des familles royales et princières avaient, pendant leur vie, disposé du pouvoir et de la richesse; seuls aussi, après la mort, ces maîtres pouvaient prétendre à une condition supérieure. La foule des sujets et des serviteurs comptait pour peu de chose dans le monde terrestre; ils disparaissaient, sans qu'on eût à s'inquiéter de ce qu'ils devenaient. Au contraire, les âmes des Héros, sorties de leur corps et affranchies de ses faiblesses, entraient en possession, sans effort et sans retard, des privilèges de leur nouvelle existence. Les vivants croyaient fer-

mement à leur puissance surhumaine, à leur intervention tantôt bienveillante, tantôt malfaisante dans les affaires des mortels, au moins dans celles qui se passaient à portée de leurs tombeaux. Par suite, un culte s'imposait pour adoucir l'humeur farouche de ces fantômes tout puissants et, s'il était possible, gagner leurs bonnes grâces. Les hommes espéraient y réussir en leur offrant la nourriture, qui leur était toujours nécessaire, même après le trépas, en les réjouissant par des présents de toute sorte et par des honneurs. Le culte était la conséquence logique de la croyance aux Héros.

Si l'on passe brusquement de ces temps reculés au IIIe siècle après notre ère, on est surpris de rencontrer, par centaines et sur les tombes des plus humbles, la formule ἥρως χρηστὲ χαῖρε. Ainsi l'héroïsation avait persisté pendant plus de quinze siècles et elle avait gardé sa signification funéraire. Mais comment admettre que la conception fût la même? Voici deux différences qui frappent tout d'abord. Les anciens Héros tenaient leur titre de leur propre force; les nouveaux le reçurent par la volonté des hommes, décrets des cités ou témoignages d'affection des parents et des amis. La puissance surhumaine des anciens était reconnue par la foule et n'était l'objet d'aucun doute; on ne crut pas réellement à celle des nouveaux, et le culte qu'on leur adressa fut moins un appel à leur protection qu'une démonstration honorifique. Il y aura donc lieu, et ce sera la seconde partie de ce mémoire, de rechercher pour quelles raisons le culte des Héros s'est perpétué pendant toute la durée du paganisme; comment, semblable de nom et d'apparence à celui des premiers âges, il en diffère profondément et par quels caractères. La conception primitive n'a pas changé brusquement, elle a évolué lentement, par une série de modifications et sous l'influence de causes variées. La suite et l'enchaînement de ces mutations apparaîtront d'autant plus clairement qu'on observera, autant que possible, l'ordre des temps et qu'on fera le plus large usage des témoignages contemporains, conservés par de nombreuses inscriptions.

Aristoménès marque la transition entre les Héros de la période légendaire et ceux de la période historique. Il serait difficile de révoquer en doute son existence et son incomparable valeur. Que les poètes qui l'ont célébré aient ajouté à ses exploits réels des détails merveilleux, comme l'ont soutenu quelques érudits, et qu'il ne faille pas admettre tout ce que Pausanias en a raconté, il n'en reste pas moins un guerrier d'une vaillance et d'une audace extraordinaires, le défenseur inlassable de l'indépendance de sa patrie. Son souvenir était resté populaire parmi les siens et Pausanias entendit encore dans les campagnes de la Messénie les chants qui avaient accueilli le vainqueur à son retour : « A travers la plaine de Sténycláros et les pentes de la montagne, Aristoménès a poursuivi les Lacédémoniens[1]. » Lorsque Épaminondas releva les murs de Messène et, après plusieurs siècles d'exil, rendit leur patrie aux descendants des fugitifs, ceux-ci invoquèrent non seulement les dieux, mais aussi leurs Héros nationaux, les suppliant de revenir habiter avec eux le pays qu'ils avaient été contraints de quitter; entre tous, c'était principalement Aristoménès qu'ils appelaient à leur aide[2]. Il présentait les caractères que nous avons relevés chez les Héros légendaires. Pour assurer sa présence qui était la condition nécessaire de sa protection, il fallait posséder son tombeau. Aristoménès avait trouvé un asile à Rhodes et il y avait été enseveli; les Messéniens réclamèrent ses restes et, sur l'ordre de l'oracle, les habitants de l'île les restituèrent[3]. De même que les Héros des premiers âges, Aristoménès avait conservé dans la vie nouvelle qui commençait après la mort les sentiments qui l'animaient lorsqu'il était sur la terre, avant tout, sa haine contre Sparte. Il put la satisfaire à Leuctres, en même temps qu'il montrait sa puissance surnaturelle. Les Messéniens racontaient que son fantôme avait paru sur le champ de bataille et ils lui attribuaient la part principale dans la défaite de ses vieux ennemis[4]. La version des Thébains était

[1] *Ἐπέλεγον ᾆσμα τὸ καὶ ἐς ἡμᾶς ἔτι ᾀδόμενον.* PAUSAN., IV, 16, 6. — [2] PAUSAN., IV, 27, 7. — [3] PAUSAN., IV, 32, 3. — [4] PAUSAN., IV, 32, 4.

un peu différente, mais sans diminuer la gloire qui lui en revenait. Parmi les nombreux oracles qu'ils consultèrent en cette circonstance critique, celui de Trophonios les engagea à prendre le bouclier d'Aristoménès que le Héros lui-même avait consacré dans son temple. Ce bouclier célèbre, facilement reconnaissable à l'emblème qu'il portait, un aigle aux grandes ailes éployées, devait être dressé sur un trophée érigé en vue des ennemis et assurer leur défaite. Ainsi fut fait et l'arme du héros messénien, replacée dans le temple de Lébadée, attesta, pendant des siècles, aux visiteurs la haine durable du Héros et son intervention toute puissante contre les oppresseurs de sa patrie. Une inscription contemporaine, trouvée à Leuctres même, témoigne que cette croyance était partagée par ceux qui prirent part à la lutte. Le polémarque Xénocratès, assisté de deux compagnons, avait traversé les lignes ennemies pour rapporter à Leuctres le bouclier indiqué par Trophonios, comme gage de la victoire. En quelques vers, un peu obscurs, mais qu'éclaircit le rapprochement avec Pausanias, ils se vantent, par leur course heureuse au temple, de n'avoir pas moins fait qu'Épaminondas pour le triomphe des Thébains[1].

Il n'est pas surprenant que les Messéniens aient conservé jusqu'à l'époque impériale le culte d'Aristoménès. Son tombeau, placé dans le gymnase, était surmonté d'une colonne à laquelle on attachait le taureau destiné au sacrifice funéraire. Si la bête, encore sauvage, la faisait branler en se débattant, c'était un présage favorable pour les Messéniens; dans le cas contraire, il fallait s'attendre à quelque malheur. Cette annonce de l'avenir était encore une manifestation de la puissance du Héros[2]. En somme, l'héroïsation d'Aristoménès ressemble beaucoup à celle des âges les plus anciens, sinon en ceci que son existence historique n'est pas contestable et n'est pas contestée.

On peut encore placer dans cette période de transition l'héroïsation

[1] Pausan., IV, 32, 5. — *Bull. de Corr. hellén.*, III, 1878, p. 55. *Inscr. gr.*, VII, 2462. Cf. Plutarch., *Pelop.*, 8. Pausan., IX, 13. — [2] Pausan., IV, 32, 3.

collective des cent guerriers d'Oresthasie. « Il y a sur la place publique à Phigalie le tombeau commun des volontaires d'Oresthasie et chaque année les Phigaliens leur offrent les honneurs funéraires en qualité de Héros. » Pausanias non seulement a employé le verbe ἐναγίζουσι, qui pourrait aussi convenir pour des morts, mais il a ajouté la mention formelle ὡς ἥρωσιν. Et ce qui en prouve l'exactitude, c'est que leur tombeau s'élevait dans l'intérieur de la ville, sur l'agora, tandis que les autres défunts ne pouvaient être ensevelis qu'en dehors des murs. Nous en devons conclure encore que le culte héroïque leur fut décerné immédiatement après leur trépas. C'est qu'il eut lieu dans des conditions extraordinaires et réalisa les promesses d'un oracle. Après l'occupation de Phigalie par les Lacédémoniens, les exilés de la ville consultèrent la Pythie sur les moyens de rentrer en possession de leur cité. Il leur fut répondu que, réduits à leurs seules forces, ils échoueraient, mais que, s'ils s'adjoignaient cent volontaires d'Oresthasie, ceux-ci périraient tous dans le combat, mais eux-mêmes jouiraient de leur patrie délivrée. Les Oresthasiens se disputèrent l'honneur d'un tel sacrifice, et l'oracle s'accomplit[1].

Il n'en est plus de même pour d'autres personnages plus récents, et nous y voyons s'altérer l'idée que les anciens s'étaient faite du Héros. Le plus souvent, ce titre est décerné sur l'indication de l'oracle, à la suite de faits merveilleux sur lesquels il est consulté. Tel est le cas de l'athlète Cléomédès d'Astypalæa. Au concours du pugilat des jeux Olympiques de 492, il avait remporté la victoire, mais il avait tué son adversaire d'un coup trop violent. Les hellanodiques lui refusèrent la couronne et le condamnèrent à une amende. Il en perdit la raison. Rentré dans sa patrie, il voulut donner une preuve de sa force. D'un coup de poing, il brisa la colonne de bois qui soutenait le toit de l'école et plusieurs enfants périrent écrasés. Poursuivi par les parents, Cléomédès se réfugia dans le temple d'Athéna et s'enferma dans

[1] Pausan., VI, 9, 6. Plutarch., *Romul.*, 28.

un coffre dont il maintint le couvercle d'une telle force qu'ils furent impuissants à le soulever. Lorsqu'on eut brisé les parois, Cléomédès n'y était plus. Sur une disparition aussi étrange, les Astypaléens demandèrent des explications à l'oracle de Delphes et la Pythie leur répondit :

Ὕστατος ἡρώων Κλεομήδης Ἀστυπαλαιεύς
ὃν θυσίαις τιμᾶθ' ἅτε μηκέτι θνητὸν ἐόντα.

Depuis ce temps, dit Pausanias, les habitants d'Astypalæa lui rendent des honneurs en qualité de Héros[1].

Il n'est pas facile de fixer avec précision ce qu'il advint, après sa mort, de Théagénès de Thasos, le plus illustre des athlètes de la Grèce. Sa carrière est connue avec toute la certitude désirable. Aux témoignages de Plutarque et de Pausanias est venue s'ajouter l'inscription qui avait été gravée sur la base de sa statue à Delphes[2]. Dans l'espace de vingt-deux ans, à partir de 480, il ne remporta pas moins de vingt-cinq victoires dans les quatre grands jeux de la Grèce et treize cents autres dans des concours de moindre importance. Ses concitoyens lui avaient élevé une statue sur la place publique de Thasos, et c'est ici que commence la partie merveilleuse du récit de Pausanias. Un ennemi de Théagénès se donnait la satisfaction d'aller chaque nuit frapper son image à coups de fouet. Mal lui en prit. La statue tomba sur l'insulteur et l'écrasa. La famille la poursuivit pour meurtre; en vertu d'une loi analogue à celle de Dracon chez les Athéniens, elle fut condamnée et jetée à la mer. Plus tard, la terre de Thasos fut frappée de stérilité. Suivant la coutume, les habitants consultèrent l'oracle de Delphes qui leur prescrivit de faire rentrer dans l'île ceux qu'ils en avaient chassés. Mais le rappel des bannis

(1) PAUSAN., VI, 11, 2. Cf. PLUTARCH., *Moral.*, p. 990. — (2) Statue à Delphes, avec une double dédicace en vers et en prose. POMTOW, *Delphika*, II, 37 et 83.

n'amenda nullement la situation. Nouveau recours au dieu de Delphes qui, cette fois, voulut bien parler clairement : « Vous avez laissé dans l'oubli Théagénès, celui qui fut grand parmi vous. » Par une heureuse chance, des pêcheurs ramenèrent dans leurs filets la statue exilée, et les Thasiens la rétablirent sur l'agora dans la même place qu'elle avait occupée. Ils ne s'en étaient pas tenus à la réparation prescrite par l'oracle, et, au temps de Pausanias, Théagénès recevait les honneurs divins. « Les habitants de Thasos ont pour règle de lui offrir des sacrifices comme à un dieu. Et je sais qu'en beaucoup d'autres endroits de la Grèce et même chez les barbares, on a consacré des statues à Théagénès, qu'il guérit les maladies et qu'il est honoré par les gens du pays[1]. » Le culte de Théagénès existait à l'époque impériale, comme le prouvent un passage de Lucien et l'ex-voto d'un Romain, récemment trouvé à Thasos[2]. Mais il n'appartenait pas à la classe des Héros, car Pausanias dit formellement qu'il était adoré comme un dieu. Cette divinisation devait être de date assez récente. Il lui manquait la condition essentielle exigée dans les anciens âges pour les hommes passant au rang des dieux; il fallait, en effet, que le corps eût disparu, ce qui permettait de croire que les immortels l'avaient soustrait à la mort et l'avaient enlevé tout vivant, corps et âme, pour l'admettre en leur compagnie. En outre, il semble bien que la puissance de guérir était attribuée moins à Théagénès qu'à sa statue; car c'était elle dont les aventures merveilleuses avaient révélé les vertus surnaturelles. Le cas de Théagénès trouverait donc mieux sa place dans une étude sur les images miraculeuses, en compagnie de celle de l'athlète Polydamas, qui guérissait la fièvre à Olympie[3].

[1] Pausan., VIII, 39, 3 et 41, 1. — [2] P. Roussel, *Revue des Études anciennes*, 1912, p. 379. — [3] Lucian., *Deor. concil.*, 12.

CHAPITRE VIII.

Seuls dans toute la Grèce, les Athéniens, tout en maintenant le culte public des anciens Héros, s'abstiennent d'en créer de nouveaux; mais ils laissent à cet égard toute liberté aux associations privées. — Examen de quelques cas controversés: les Tyrannicides, Sophocle-Dexion, Diogénès. — La sépulture dans l'intérieur des murs étant un privilège des Héros, les Athéniens refusent au gouverneur romain Sulpicius l'autorisation d'élever dans leur ville le tombeau de Marcellus.

Pendant la période historique, de nouveaux Héros ne cessèrent pas de s'ajouter à ceux de la période légendaire. Les auteurs et les inscriptions en témoignent pour les diverses parties de la Grèce. Les Athéniens font exception. Parmi les milliers d'inscriptions funéraires recueillies en Attique, un très petit nombre ajoute au nom du défunt le titre de Héros, si fréquent en d'autres régions, et encore la plupart de ces épitaphes sont de basse époque ou appartiennent à des étrangers ensevelis en Attique. De ce fait bien constaté quelques savants ont donné une explication qui n'est pas acceptable. Ils ont supposé que le culte des Héros s'était surtout développé dans les tribus éoliennes et doriennes et ils ne seraient pas éloignés de croire que les Ioniens n'y ont participé que faiblement. C'est une erreur. Dans aucune partie de la Grèce, les Héros n'ont été plus nombreux qu'en Attique. Il suffira de rappeler qu'en demandant au dieu de Delphes de choisir les dix éponymes des tribus créées par Clisthènes, le peuple athénien n'eut pas de peine à dresser une liste de cent candidats, tous pris parmi les archégètes, qui étaient les Héros de la classe la plus élevée. Combien d'autres existaient dans les dèmes, appelés à une fortune moins brillante, mais honorés avec persistance dans les petites localités qu'ils protégeaient; combien encore, préposés à des tâches assez humbles, étaient les patrons des corps de métiers ou étaient vénérés par une ou plusieurs familles voisines de leur tombeau; combien les inscriptions nous en ont-elles fait connaître dont l'existence n'était pas même soupçonnée! Quant à leur culte public, institué ou plutôt

confirmé par une loi de Dracon, il en a été traité dans un chapitre précédent. On a vu qu'il fut organisé sur le modèle de celui des dieux avec ses prêtres, son trésor, ses édifices, ses domaines sacrés et ses fêtes et, ce qui est plus important, que l'État veilla toujours avec soin à la protection de leurs biens et à l'accomplissement des cérémonies auxquelles ils avaient droit. La dévotion privée à l'égard des Héros Domestiques est demeurée jusqu'à la fin une des parties les plus vivantes de la religion populaire. On pourrait donc dire qu'aucune contrée hellénique ne fut plus fertile que l'Attique en Héros et que nulle part la piété à leur égard ne fut plus exacte et plus soutenue. Mais, et c'est la différence capitale, tous ces Héros, qu'ils aient existé réellement ou qu'ils aient été imaginés sur le même modèle, avaient vécu ou étaient censés avoir vécu à la période légendaire, alors que les hommes de l'élite, qui seule comptait, passaient naturellement de l'aristocratie des vivants dans l'aristocratie des morts et exerçaient sur les affaires humaines un pouvoir presque égal à celui des dieux. Comme les autres Grecs, les Athéniens ont cru fermement et n'ont jamais cessé de croire à l'existence de ces êtres supérieurs du temps passé ainsi qu'à leur intervention toute-puissante. Par contre, plus fidèles à la conception primitive du Héros, les Athéniens s'abstinrent de donner le même titre à leurs contemporains, quelle que fût leur illustration, quel que fût le mérite de leurs services. La règle de conduite qu'ils suivirent en cette matière ressortira encore mieux par l'examen de quelques cas sur lesquels des opinions opposées ont été émises, sans avoir abouti à une solution définitive.

LES TYRANNICIDES.

Harmodios et Aristogiton n'ont jamais reçu le titre de Héros ni de leurs contemporains, ni de la postérité. Et cependant, il n'y eut jamais de citoyens qui aient obtenu une gloire aussi éclatante et aussi durable, pour qui la république ait voté autant d'honneurs et de pri-

vilèges. Aussitôt après la chute des tyrans, on leur érigea des statues que Xerxès emporta; mais dès le retour des Athéniens dans leur patrie dévastée, et la ville à peine reconstruite, un de leurs premiers soins fut d'élever de nouvelles statues de leurs libérateurs[1]. Une place d'honneur leur fut réservée sur l'agora, et il fut interdit de placer aucune autre statue dans leur voisinage[2]. Une loi avait été votée qui fixait pour toujours les honneurs à rendre aux libérateurs d'Athènes. Dans tous les temples, au moment du sacrifice, ils étaient associés aux libations offertes aux dieux et aux Héros[3]. Les convives d'un banquet ne manquaient pas d'entonner le chant célèbre d'Harmodios, dont quelques vers sont parvenus jusqu'à nous[4]. La loi, soucieuse de protéger leur mémoire, avait défendu de proférer des paroles injurieuses à leur égard ou de les chanter en les dénigrant; l'ivresse même n'était pas une excuse[5].

A cette gloire se joignaient des privilèges dont leurs descendants devaient jouir à perpétuité. D'abord la nourriture au prytanée pour l'aîné dans les deux familles[6]. Puis, pour tous leurs membres, l'exemption des liturgies régulières. Ces privilèges étaient encore respectés dans la seconde moitié du IVe siècle, bien que quelques-uns des bénéficiaires aient mal répondu aux bienfaits de la république. Hypéride reproche à l'un d'eux d'aller le soir prendre son souper au prytanée après avoir passé sa journée à railler les malheurs de la cité[7]. Leptine, qui proposa de supprimer toutes les exemptions, était obligé de respecter celle des descendants d'Harmodios et d'Aristo-

(1) Marbre de Paros, *Inscr. gr.*, XII, fasc. 5, n. 444, l. 70.

(2) *Corpus inscr. attic.*, II, 300; IV, p. 109. — La première exception fut faite en 307 pour Antigone et Démétrios que les Athéniens avaient proclamés les Dieux Sauveurs (DIODOR., XX, 46); la seconde, mais, celle-là passagère, en faveur des meurtriers de César, Brutus et Cassius, lorsqu'ils passèrent à Athènes (DIO, 47, 20).

(3) DEMOSTH., π. παραπρ., 280.

(4) BERGK, *Lyric.*, III, 646.

(5) Ἐν νόμῳ γράψας ὁ δῆμος ἀπεῖπεν μήτε [λέγειν ἐξεῖναι μηδενὶ] κακῶς Ἁρμόδιον καὶ Ἀριστογείτονα, μητ᾽ ᾆσαι ἐπὶ τὰ κακίονα. HYPER., *contra Philippid.*, p. 57, éd. Blass.

(6) *Corpus inscr. attic.*, I, 8. Cf. HYPER. (Blass, p. 56); DINARCH., I, 108.

(7) HYPER. (Blass, p. 56).

giton; il prenait soin de dire et de répéter dans son projet que la nouvelle loi ne les atteignait pas[1]. Eux-mêmes se prévalaient sans discrétion de la situation exceptionnelle qu'ils ne devaient pas à leurs propres mérites, mais aux services d'autrui; ils regardaient avec jalousie les récompenses que la cité décernait à d'autres grands hommes, si elles leur semblaient égaler celles qu'avaient reçues leurs ancêtres. Ils supportèrent avec impatience le décret voté pour Conon, qui lui conférait l'exemption des liturgies et une statue de bronze, la première que l'État eût élevée à un citoyen depuis celles des Tyrannicides; on aurait pu leur répondre que le vainqueur de Cnide avait, lui aussi, restauré la liberté d'Athènes. Mais lorsqu'en 371 Iphicrate reçut les mêmes honneurs et, de plus, la nourriture au prytanée, un Harmodios estima qu'il y avait là une usurpation intolérable et intenta une accusation d'illégalité à l'auteur du décret. Ce fut Iphicrate qui prononça sa défense, comme Démosthène le fit plus tard pour Ctésiphon. Nous avons quelques fragments de ce discours, entre autres l'apostrophe, souvent citée, d'Iphicrate à Harmodios qui lui reprochait l'obscurité de sa naissance : « La noblesse de ma famille commence avec moi; celle de la tienne finit avec toi[2]. » Le procès intenté par Harmodios trahit une étrange infatuation; mais celle-ci avait été nourrie par les hommages extraordinaires par lesquels les Athéniens ne cessaient d'exalter les meurtriers des tyrans. Après la chute de l'oligarchie des Quatre-Cents, le décret de Démophantos les proposa en exemple, et le serment prêté par les citoyens contint la clause suivante : « Si quelqu'un perd la vie en donnant la mort à l'un de ces hommes (qui renverseraient la démocratie) ou en essayant de le faire, je le traiterai lui et ses enfants aussi bien qu'Harmodios et Aristogiton ainsi que leurs descendants[3]. »

Rien ne ressemble plus à un culte public envers des Héros nationaux, et cependant on ne peut ranger les Tyrannicides dans la classe

[1] Demosth., *Leptin.*, 29, 70, 127, 159. — [2] Demosth., *Leptin.*, 70. — *Orat. attic.*, II, p. 260. — [3] Andocid., I, 98.

des Héros, en prenant ce titre dans son sens rigoureux. Les Athéniens du IVe siècle ne l'ont pas fait, quoique certains érudits aient cru pouvoir l'affirmer d'après deux passages qu'il nous reste à examiner. Démosthènes, rappelant les libations faites à Harmodios et Aristogiton dans tous les sacrifices, termine par ces mots : « Vous les célébrez dans vos chants, vous les honorez *ἐξ ἴσου τοῖς ἥρωσι καὶ τοῖς θεοῖς*[1]. » La rhétorique et l'éloquence tendent trop souvent à grossir les choses dont elles parlent; pour s'en rendre un compte exact, il est bon de diminuer un peu ce qu'elles expriment. De ce que les Tyrannicides étaient invoqués, en même temps que les Héros ou les dieux, au moment des libations, il n'en faut pas conclure qu'ils étaient des Héros et des dieux, l'un et l'autre titre étant du reste incompatibles, mais qu'on leur rendait quelques-uns des honneurs que ceux-ci recevaient. Ce n'est pas le culte divin ou héroïque tout entier, mais certains éléments ce ce culte, ce que les écrivains postérieurs appelleront *τιμαὶ ἡρωικαί, τιμαὶ ἰσόθεοι*.

On a aussi allégué un passage d'Aristote, connu depuis longtemps par une citation de Pollux et maintenant par le texte original. Parmi les offices religieux auxquels présidait le polémarque, l'auteur cite des sacrifices à certaines divinités, puis les jeux en mémoire des citoyens morts à la guerre, enfin les cérémonies funèbres (*ἐναγίσματα*) en l'honneur d'Harmodios et d'Aristogiton[2]. Le verbe *ἐναγίζειν* et le substantif dérivé *ἐνάγισμα* sont très souvent opposés à *θύειν* et *θυσία*, ils désignent spécialement les sacrifices offerts aux Héros. Mais l'emploi de ce terme ne suffit pas à lui seul pour prouver que les deux personnages possédaient ce titre. Car on en fait également usage pour les sacrifices offerts aux morts ordinaires. Voici ce qu'on peut conclure du passage d'Aristote. Tandis que les honneurs étaient rendus

(1) *Νόμῳ διὰ τὰς εὐεργεσίας ἃς ὑπῆρξαν εἰς ὑμᾶς (εἰργασμένοι), ἐν ἅπασι τοῖς ἱεροῖς ἐπὶ ταῖς θυσίαις σπονδῶν καὶ κρατήρων κοινωνοὺς πεποίησθε καὶ ᾄδετε καὶ τιμᾶτ' ἐξ ἴσου τοῖς ἥρωσι καὶ τοῖς θεοῖς.* DEMOSTH., π. παραπρ., 280.

(2) *Διατίθησι δ'ἀγῶνα τὸν ἐπιτάφιον ἐπὶ τοῖς τετελευτηκόσιν ἐν τῷ πολέμῳ, καὶ Ἁρμοδίῳ καὶ Ἀριστογείτονι ἐναγίσματα ποιεῖ.* ARISTOT., Πολιτ., 58.

au défunt par ses héritiers à titre privé et qu'ils cessaient de l'être après un temps plus ou moins long, la république voulut témoigner une reconnaissance éternelle aux auteurs de la liberté. Pour cela, elle chargea l'un des premiers archontes de leur offrir au nom de l'État les honneurs funéraires dont les particuliers s'acquittaient envers les morts de leur famille, et ces honneurs devaient se renouveler chaque année aussi longtemps que durerait la démocratie athénienne. Mais si la république s'ingénia à trouver pour Harmodios et Aristogiton des récompenses égales à leur bienfait, elle ne crut pas pouvoir les élever au rang de Héros. On peut regarder comme une preuve matérielle le fait qu'ils furent ensevelis sur la route de l'Académie et non dans l'intérieur de la ville, comme l'avaient été les anciens Héros, et que Pausanias signale leur sépulture, parmi les tombeaux, *τάφοι*, de simples mortels, sans l'appeler *ἡρῷον*[1].

SOPHOCLE-DEXION.

Les Athéniens ont-ils honoré Sophocle comme un Héros, sous le nom de Dexion? Ce serait l'exemple le plus ancien, en pleine époque historique, d'un homme devenu un Héros au lendemain de sa mort, et, pour cela, il vaut la peine d'étudier les témoignages qui nous sont parvenus à ce sujet. Le principal est conservé dans l'Etymologicum Magnum. Il y est dit que les Athéniens voulant honorer Sophocle après sa mort «lui élevèrent un héroon et lui donnèrent le nom de Dexion en souvenir de l'accueil (*δεξίωσις*) fait à Asclépios; car il avait reçu le dieu dans sa maison et lui avait consacré un autel[2]». Plutarque rappelle en deux passages l'hospitalité donnée au dieu comme une tradition généralement acceptée[3]. Istros rapporte que les Athéniens ordonnèrent d'offrir un sacrifice annuel à Sophocle, mais

[1] PAUSAN., I, 29, 15.

[2] *Ἡρῷον αὐτῷ κατασκευάσαντες ὠνόμασαν Δεξίωνα ἀπὸ τῆς τοῦ Ἀσκληπιοῦ δεξιώσεως· ὡσεὶ καὶ γὰρ ὑπεδέξατο τὸν θεὸν ἐν τῇ αὐτοῦ οἰκίᾳ καὶ βωμὸν ἱδρύσατο.* *Etymol. M.* in v. *Δεξίων*.

[3] PLUTARCH., *Numa*, 4; *Moral.*, p. 1349,

IMPRIMERIE NATIONALE.

il indique son mérite comme le motif de cet hommage et il ne dit pas à quelle date le décret aurait été rendu[1]. On trouve dans la vie de Sophocle, qui est composée de bons éléments, un passage plus explicite, mais le texte est en assez mauvais état. « Sophocle fut prêtre du Héros Alon, qui avait été avec Asclépios, disciple de Chiron (lacune); il fut consacré après sa mort par son fils Iophon[2]. »

A prendre à la lettre ces témoignages, les Athéniens auraient voté l'érection d'un héroon à Sophocle, sous le nom de Dexion, et des honneurs publics sous forme d'un sacrifice annuel. Le motif aurait été l'hospitalité donnée à Asclépios; l'auteur auquel l'Etymologicum Magnum a emprunté sa notice en parle comme d'un événement qui avait eu lieu réellement; Plutarque y verrait tout au moins une épiphanie du dieu à laquelle le poète lui-même et les autres ajoutèrent foi. Mais si les Grecs acceptaient, sans les contester, les légendes des temps primitifs, comme l'arrivée de Déméter chez Céléos ou celle de Dionysos chez Icarios, comment supposer qu'au ve siècle les Athéniens auraient admis qu'un de leurs contemporains avait réellement hébergé un dieu et qu'un fait aussi merveilleux ait pu être allégué devant le Conseil des Cinq-Cents et l'assemblée du peuple pour justifier un décret lui conférant le titre et le culte héroïques? S'il fallait l'entendre ainsi, il serait permis de refuser toute valeur à cette anecdote. Je crois plutôt que les auteurs ont mal compris ce qu'ils rapportaient et qu'ils ont travesti en merveille un incident tout humain de la vie de Sophocle. Heureusement des inscriptions permettent de contrôler leur assertion et de ramener leur récit à des proportions plus modestes. Un contemporain qui joua un grand rôle en cette affaire, Télémachos d'Acharnæ, a raconté comment Asclépios

(1) *Ἴστρος δέ φησιν Ἀθηναίους διὰ τὴν τοῦ ἀνδρὸς ἀρετὴν καὶ ψήφισμα πεποιηκέναι κατ' ἔτος αὐτῷ θύειν.* ISTROS, fr. 51, *Fragm. hist. gr.*, I, p. 425.

(2) *Ἔσχε δὲ καὶ τὴν τοῦ Ἄλωνος ἱερωσύνην, ὃς ἥρως ἦν μετ' Ἀσκληπιοῦ παρὰ Χείρωνι..... ἱδρυθεὶς ὑπ' Ἰοφῶντος τοῦ υἱοῦ μετὰ τὴν τελευτήν.* *Vita Soph.*, 11. Au lieu de *Ἄλωνος*, Meineke a proposé la conjecture *Ἄλκωνος* (*Com. gr.*, II, 683) et Koerte *Ἀμύνου* d'après les inscriptions citées plus loin (*Aten. Mitt.*, 1896, 287).

arriva à Athènes en l'année 421, lors des Grands Mystères[1]. Tout le monde entendait bien que ce n'était pas une apparition, ni un dieu sous forme humaine, mais une statue du dieu. Les Athéniens l'avaient fait venir d'Épidaure, probablement pour renforcer la protection de leurs Héros guérisseurs qui s'étaient montrés impuissants pendant la grande peste. Jusqu'en 420, Asclépios n'avait pas de culte à Athènes et il ne possédait dans cette ville aucun temple où il pût demeurer. Il fallut donc lui donner l'hospitalité; Sophocle s'en chargea. Il était, comme nous l'apprend l'auteur de sa vie, le prêtre d'un Héros dont le nom est altéré, mais qui avait été le condisciple d'Asclépios à l'école du centaure Chiron. Il était naturel que son prêtre offrît l'hospitalité à un confrère sans asile; du reste, Sophocle témoigna toujours une dévotion particulière à Asclépios, il composa en son honneur un péan qui était chanté encore sous l'empire et dont les premiers vers ont été retrouvés sur une stèle de marbre[2].

De l'accueil fait au dieu (*δεξίωσις*) dérive le nouveau nom de *Δεξίων* sous lequel fut honoré Sophocle héroïsé. Que vaut l'étymologie? Que vaut le récit lui-même de l'Etymologicum? On aurait, je crois, refusé de lui accorder grand crédit, si la découverte de quelques inscriptions n'avait tout à coup révélé à Athènes l'existence d'un Héros appelé Dexion. Des fouilles exécutées en 1895 sur la pente sud-ouest de l'Acropole ont mis au jour les ruines d'un petit édifice et plusieurs décrets de l'association religieuse à laquelle il appartenait : les Orgéons d'Amynos, d'Asclépios et de Dexion[3]. L'un d'eux prescrit de graver la copie des décisions votées sur deux stèles de marbre qui seront exposées l'une dans le sanctuaire d'Amynos et d'Asclépios; l'autre, dans celui de Dexion[4]. La même société avait donc deux chapelles distinctes pour des personnages qu'elle réunissait dans un

[1] Paul Foucart, *Mysteres d'Éleusis*, p. 320.

[2] *Corpus inscr. attic.*, III, Add. p. 490. Cf. Philostr., *Apollon. vita*, III, 17.

[3] *Aten. Mitt.*, 1896, 298.

[4] Ἀναγράψαι δὲ τοδε το ψήφισμα ἐν σἸήλαις λιθίναις δυοῖν καὶ σἸῆσαι την μὲν ἐν τῶι τοῦ Δεξίωνος ἱερῶι, τὴν δὲ ἐν τῶι τοῦ Ἀμύνου καὶ Ἀσκληπιοῦ. Michel, *Recueil*, 966.

culte commun; ce que confirme, du reste, le plan des ruines. Une seule enceinte enferme deux salles accolées, de dimensions inégales; la plus petite était, je crois, la chapelle de Dexion, qui fut ajoutée à celle d'Amynos et d'Asclépios. Par là, il devient assez facile de reconstituer la formation de cette triade. Le plus ancien est Amynos qui est toujours placé le premier. Inutile de chercher, comme on l'a fait, une étymologie phénicienne pour expliquer son nom. Amynos est un substantif tiré du même radical que le verbe *ἀμύνω*, *celui qui défend* (*contre les maladies*), de même que le Héros Alcon, celui *qui donne la vigueur*, Iaso, *celle qui guérit*. Le nom d'Amynos et son association avec Asclépios montrent assez clairement qu'il était un de ces Héros guérisseurs, comme le *Ἥρως ἰατρός*, auxquels les Athéniens avaient recours avant l'arrivée du dieu d'Épidaure. Lorsque le culte d'Asclépios fut introduit dans la cité, les Orgéons d'Amynos jugèrent bon de l'associer à leur ancien patron, mais en réservant à celui-ci la première place. Sophocle-Dexion ne vint qu'en dernier; les Orgéons firent élever dans l'enceinte de leur temple une petite chapelle contiguë à celle d'Amynos, et il put ainsi avoir sa part du culte que la société rendait à ses patrons. Les honneurs et les sacrifices dont parlent quelques-uns des auteurs cités plus haut ne furent pas décernés au nouveau Héros par l'État, mais par une société privée, qui avait toute liberté à cet égard. Car les Orgéons, suivant une définition ancienne, sont ceux qui rendent un culte à des dieux ou à des Héros qu'ils honorent en leur particulier[1]. Et même, il est probable que la fondation fut l'œuvre d'Iophon, le fils de Sophocle, si l'on en croit l'auteur de la *Vie* : *ἱδρυθεὶς ὑπ' Ἰοφῶντος τοῦ υἱοῦ*. Les Orgéons d'Amynos voulurent honorer Sophocle, non comme un grand poète, mais comme un prêtre de leur communauté, qui avait été l'introducteur du culte d'Asclépios. Cette prétention même n'était pas admise sans conteste. L'Acharnien Télémachos dont nous avons

[1] *Ὀργεῶνες· οἱ τοῖς ἰδίᾳ ἀφιδρυμένοις θεοῖς ὀργιάζοντες.* Suidas. — Harpocration appelle *ὀργεῶνας τοὺς ἐπὶ τιμῇ θεῶν ἢ ἡρώων συνιόντας.*

parlé plus haut avait construit à ses frais de 420 à 413 le temple d'Asclépios sur la pente de l'Acropole. Il protesta contre cette usurpation en faisant graver plusieurs inscriptions qui établissaient ses titres[1]. Il les fit graver non lorsque la construction fut achevée, mais plus ou moins longtemps après le siège d'Athènes, car les caractères employés sont ceux dont les Athéniens firent usage après l'archontat d'Euclide. Ce fut sans doute pour maintenir ses droits contre les affirmations des Orgéons et de la famille de Sophocle.

Au reste, il ne semble pas que les membres de la société aient eu grande confiance dans la puissance effective de leur nouveau Héros. Leurs dédicaces sont adressées à Amynos et Asclépios ou à l'un des deux[2]; aucune n'a été trouvée jusqu'ici dans laquelle Dexion soit invoqué ou remercié de son intervention. Il se trouvait dans une situation extraordinaire. On sait que la possession d'un Héros était attachée à celle de son corps. Or Sophocle fut enseveli dans le tombeau de ses ancêtres, sur la route de Décélie, à onze stades du mur de la ville[3]. Il était donc impossible aux Orgéons d'installer dans leur chapelle un Héros appelé Sophocle. Ils eurent l'idée, me semble-t-il, de le dédoubler et de tirer de lui une personnalité fictive qu'ils désignèrent, comme on le fit souvent pour les Héros, non par son nom, mais par un surnom. Et ce surnom, *Δεξίων*, le montrait accomplissant l'acte de piété le plus glorieux pour lui-même et pour la confrérie, l'accueil fait à une divinité nouvelle venue à Athènes.

Je me suis étendu sur l'héroïsation de Sophocle-Dexion, parce que tout ce qui touche le grand poète tragique mérite d'être éclairci. Mais on estimera à sa juste valeur le titre que lui conférèrent les Orgéons d'Amynos en rapprochant de leur décision un décret que vota, deux siècles plus tard, une société du même genre, également désireuse d'honorer l'un des siens. C'étaient aussi des Orgéons, mais

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 1442, 1650; Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1901, p. 107.

(2) *Aten. Mitt.*, 1896, 312.

(3) *Vita Soph.*, 11.

qui s'étaient placés sous le patronage de Dionysos. La société, comme la plupart de celles qui se fondèrent en grand nombre dans l'Attique, était peu considérable; la liste de ses membres ne comprenait pas plus de quinze citoyens athéniens. L'un d'eux, Dionysios de Marathon, lui assura une certaine prospérité par son zèle pieux et ses libéralités. Élu trésorier pendant plusieurs années, puis chargé du sacerdoce de Dionysos, il mit en bon état le temple du dieu et, par des dons répétés, pourvut à la célébration du culte : vases d'or et d'argent avec le reste du matériel nécessaire; une somme de mille drachmes pour la fondation d'un sacrifice mensuel, cinq cents drachmes pour la confection d'une statue de Dionysos, aménagement d'un local dans lequel les sociétaires se réunissaient chaque mois, afin de prendre part aux cérémonies sacrées. A la mort du généreux donateur, les Orgéons voulant laisser un témoignage éternel de ses bienfaits décidèrent de prendre les mesures nécessaires « afin que Dionysios fût *héroïsé* et placé dans le temple à côté du dieu[1] ». C'était, à peu de chose près, ce que les Orgéons d'Amynos avaient fait pour Sophocle-Dexion. Qu'il eût été un grand poète tragique, qu'il eût remporté tant de fois le prix aux concours dramatiques, peu leur importait, mais il avait été le prêtre de leur société, il s'était signalé en donnant l'hospitalité à Asclépios et en consacrant un autel au nouveau dieu. Ce fut pour ces mérites, qui ne dépassent guère ceux de Dionysios, que Sophocle reçut le titre de Héros des Orgéons, qu'il eut sa statue à côté de celles d'Amynos et d'Asclépios, les deux anciens patrons de la société. La loi, comme il a été dit, accordait à ces petites associations la liberté de fonder des cultes privés de ce genre, qui n'intéressaient qu'elles seules. Pour leurs membres, c'est-à-dire pour une vingtaine de personnes, Sophocle et Dionysios étaient des Héros; pour les autres Athéniens, leur condition, après leur fin, n'était en rien supérieure à celle de tous les mortels.

[1] *Corpus inscr. attic.*, IV, 623 *d*, p. 169.

DIOGENÈS.

L'État, au contraire, persista jusqu'à la fin à ne pas décerner le titre de Héros, même en récompense des services les plus éminents. Nous en avons la preuve pour un personnage qui joua un grand rôle dans l'histoire d'Athènes, pendant le dernier tiers du IIIe siècle, Diogénès, qui commandait les garnisons macédoniennes de l'Attique. A la mort du roi Démétrios, en 229, il se laissa gagner par Aratos et, moyennant cent cinquante talents, fit évacuer le Pirée, Munychie, Salamine et Sunion. Leur indépendance recouvrée, les Athéniens lui décernèrent les plus grands honneurs : un fauteuil de marbre lui fut attribué au théâtre de Dionysos parmi les prêtres et les magistrats de la république[1]. Un espace entouré d'un mur d'enceinte fut consacré et porta son nom; le Diogéneion devint et resta jusqu'à l'époque impériale un des centres de la vie éphébique. Dans ce téménos furent célébrés pendant plusieurs siècles des jeux appelés Diogéneia, à l'occasion desquels les éphèbes lui offraient un sacrifice.

A tous ces honneurs, autrefois réservés aux dieux et aux Héros, mais que les Athéniens dans leur décadence prodiguèrent à des mortels, ils s'abstinrent de joindre le titre de Héros. Ils l'appelèrent Diogénès le Bienfaiteur. C'est ainsi qu'il est désigné dans un décret et sur le siège du théâtre[2].

Les Athéniens semblent aussi avoir considéré la sépulture à l'intérieur de la ville comme un privilège des anciens Héros. Bon nombre de ceux-ci avaient leur tombeau sur l'Acropole, près des temples ou en divers quartiers, sans que le voisinage de ces morts fût regardé

[1] *Corpus inscr. attic.*, II, 1669.

[2] Διογένειον, *Corpus inscr. attic.*, II, 470, l. 41; III, 4; Plutarch., *Quaest. gr.*, IX, 1, 1. Διογένεια, *Corpus inscr. attic.*, II, 467, l. 24, 468, l. 14; 479, l. 2. — Titre de εὐεργέτης, 470, l. 14; 1669; cf. 1386, l. 6 et 8.

comme une souillure. Ce fut parce qu'il avait vécu à l'âge héroïque que Thésée, après les guerres médiques, put avoir, au milieu même d'Athènes, sa sépulture et son temple. La loi de Solon, qui interdit d'ensevelir dans l'enceinte des murs et qui probablement ne fit que renouveler une prescription plus ancienne, avait pris un caractère religieux. Elle fut rigoureusement respectée. Tandis que les autres cités grecques, surtout celles d'Asie Mineure, accordaient assez facilement des concessions à des personnages de médiocre importance, les Athéniens résistèrent aux instances du gouverneur d'Achaïe, Servius Sulpicius, qui voulait assurer à l'ancien consul Marcellus, poignardé au Pirée par un de ses familiers, une sépulture digne de son illustration. Voici la lettre dans laquelle Servius raconte à Cicéron ses négociations avec les Athéniens :

Pro ea copia quæ Athenis erat, funus ei satis amplum faciendum curavi. Ab Atheniensibus, locum sepulturæ intra urbem ut darent, impetrare non potui, quod religione se impediri dicerent, neque (*tamen*) id antea cuiquam concesserant. Quod proximum fuit, ut in quo vellemus gymnasio eum sepeliremus nobis permiserunt. Nos in nobilissimo orbis terrarum gymnasio Academia locum delegimus ibique eum combussimus, posteaque curavimus ut eidem Athenienses in eodem loco monumentum ei marmoreum faciendum locarent[1].

Il est amusant de constater avec quelle habileté les Athéniens se tirèrent d'affaire en une circonstance aussi embarrassante. Ils alléguèrent qu'il n'y avait aucun précédent et qu'un scrupule religieux les empêchait de déférer à la demande du proconsul, deux motifs propres à faire impression sur l'esprit formaliste d'un Romain. Servius n'avait pas oublié la phrase que lui avait écrite son ami Cicéron et il n'était pas disposé à faire violence à une cité aussi respectable par son passé. C'était le moment d'offrir une concession. Les Athéniens proposèrent d'ensevelir Marcellus dans un des gymnases de la ville;

(1) Cicer., *Ad familiares*, IV, 52.

en même temps, sans doute, on glissa adroitement le nom de l'Académie auquel les souvenirs de Platon donnaient un lustre incomparable et on ajouta la promesse d'élever un monument en marbre. Et le bon Servius fut enchanté d'avoir si bien réussi.

La constance des Athéniens à ne pas admettre de nouveaux Héros serait digne d'éloges, si elle avait procédé du sentiment de leur dignité, de leur respect pour les privilèges des anciens Héros, de la volonté de ne pas rabaisser l'éminence de ces êtres supérieurs en introduisant dans leurs rangs des mortels ordinaires. Malheureusement, il n'est pas possible de leur attribuer des pensées aussi élevées, quand on se rappelle leurs adulations sacrilèges à l'égard de Démétrius, leur empressement à prodiguer les honneurs divins et héroïques aux rois de la Macédoine, de l'Égypte et de Pergame. Peut-être furent-ils choqués de la disproportion qui aurait existé entre des contemporains héroïsés et les Héros légendaires. Dans le recul des âges, ceux-ci apparaissaient comme étant déjà, de leur vivant, supérieurs à l'humanité. Quoi de plus naturel que de croire qu'un roi ou un chef, de souche divine, en commerce avec les dieux, éminent par sa richesse, sa puissance, ses exploits, illustré par les chants des aèdes, signalé par un tombeau magnifique, continuât dans l'autre monde et avec une puissance plus grande, sa glorieuse existence? Mais qu'un homme public que ses concitoyens avaient vu longtemps se promener dans les rues d'Athènes ou s'exercer au gymnase, dont ils connaissaient les faiblesses et les travers, bafoué sur le théâtre ou sifflé à l'assemblée, qu'un tel homme, semblable à tous les autres, parfois chétif et mal tourné, devînt au lendemain de sa mort, un être supérieur, à l'égal de Thésée, d'Ajax et des Cécropides, qu'on eût à lui rendre un culte, à invoquer ou à redouter son intervention dans les affaires de l'Attique, pareille idée devait leur paraître une imagination ridicule non moins qu'une offense envers les véritables Héros, ceux auxquels leurs pères n'avaient cessé de croire.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au reste, les Athéniens n'avaient pas besoin de chercher dans l'héroïsation les avantages que les autres Grecs y croyaient trouver. Ceux-ci étaient séduits par l'espoir d'une condition meilleure pour le mort héroïsé. Sans formuler à cet égard une idée bien précise et certaine, ils se flattaient qu'il vivrait avec les Bienheureux ou dans la compagnie de la reine des enfers. Les Athéniens avaient trouvé mieux dans l'initiation aux Mystères. Au lieu d'une espérance vague et peut-être illusoire, ils recevaient la garantie formelle des déesses d'Éleusis et ils croyaient avec une ferme confiance que l'initié, au sortir de ce monde, entrerait en possession d'une existence nouvelle, dans une région fortunée, où tous les maux de la vie présente disparaissaient, où tous ses biens étaient multipliés au centuple et assurés pour toujours. Les Athéniens pouvaient donc se désintéresser du titre même de Héros. Quant aux honneurs qui l'accompagnaient, tels que jeux et sacrifices, ils avaient trouvé le moyen de les en détacher et ils les décernaient, aussi bien que les autres Grecs, à ceux dont ils voulaient récompenser les services et glorifier la mémoire.

CHAPITRE IX.

Dans les autres parties du monde grec, le titre de Héros est décerné pour les motifs les plus divers. — Le point de départ a été le culte rendu, depuis les temps les plus anciens, au fondateur d'une cité : οἰκιστής : tombeau sur l'agora, jeux, sacrifices funéraires (Brasidas). — Par assimilation, le même titre décerné à ceux qui ont affermi ou rétabli la prospérité d'une cite : à un sage législateur (Dioclès), — à un guerrier tombé pour sa défense (Podarès), — au restaurateur de la liberté (Héropythos), — au fondateur d'un nouveau régime (Euphron de Sicyone, Aratos). — Les honneurs héroïques aux dynastes de Sicile. — Les honneurs divins ajoutés par surcroît pour Philopœmen.

A l'exception des Athéniens, la Grèce entière, pendant la période historique, conféra à des contemporains le titre de Héros. Il est à propos de se demander par quelles causes l'usage s'est ainsi perpétué et quelles altérations subit la notion primitive du Héros. On est un peu déconcerté en voyant ce titre décerné, même à l'époque clas-

sique, pour des motifs variés, qui n'ont rien d'héroïque. Les sages et les philosophes paraissent avoir été favorisés. Chilon eut son héroon à Sparte [1]. Priène consacra à Bias un téménos, appelé du nom de son père, Teutameion [2]. Les habitants de Lampsaque offraient des sacrifices sur le tombeau d'Anaxagoras, le maître de Périclès, qui s'était retiré dans leur ville [3]. Un athlete, vainqueur aux jeux Olympiques, Philippos de Crotone, avait péri dans une tentative malheureuse de Doriens pour fonder un établissement en Sicile. Il était le plus beau des Grecs de son temps. « En raison de sa beauté, dit Hérodote, les Ségestains l'honorèrent, comme ils ne le firent pour aucun autre. Car ils élevèrent un héroon sur son tombeau et ils lui offrent des sacrifices pour le rendre favorable [4]. » Les Grecs regardaient la beauté comme une qualité divine et elle suffit pour explquer le culte héroïque de Philippos, à Ségeste. Plus singulier est celui que les Acanthiens rendaient au Perse Artachaiès, de la famille des Achéménides, favori de Xerxès, qui le chargea de percer l'isthme du mont Athos. Il mourut au cours de l'entreprise et, sur l'ordre du roi, toute l'armée travailla à son tumulus. Hérodote ajoute qu'il dépassait tous les Perses par la grandeur de sa taille et la force dè sa voix. Les Acanthiens sacrifiaient à cet étranger comme à un Héros, en vertu d'un oracle [5].

Il est assez difficile de discerner la raison qui a guidé les Grecs dans ces choix si divers et comment elle a pu dériver de l'idée fort simple que leurs ancètres s'étaient formée des Héros. Peut-être, la coutume très ancienne de traiter les fondateurs de cité (*οἰκισταί*) comme des patrons dont la puissance protectrice se prolongeait après

[1] Pausan., III, 16, 4.

[2] Diog. Laert., I, 5. — Appelé Bianteion dans la nouvelle Priène, *Inschr. von Priene*, 117, l. 34; 111, l. 245.

[3] Aristot., *Rhet.*, II, 23. — Diog. Laert., II, 3 — Aelian., *Hist. var.*, V, 19.

[4] Ἐπὶ γὰρ τοῦ τάφου αὐτοῦ ἡρώιον ἱδρυσάμενοι θυσίῃσι αὐτὸν ἱλάσκονται. — Herodot., V, 47.

[5] Τούτῳ δὲ τῷ Ἀρταχαίῃ θύουσι Ἀκάνθιοι ἐκ θεοπροπίου ὡς ἥρωι ἐπονομάζοντες τὸ οὔνομα. — Herodot., VII, 117; cf. 22.

leur mort a-t-elle contribué grandement à maintenir et à répandre l'héroïsation pendant la période historique. Plusieurs villes se glorifiaient de faire remonter leur origine à une divinité; elles en portaient le nom, lui donnaient le premier rang dans le culte divin, gravaient son image sur leurs monnaies. D'autres, en plus grand nombre, avaient été fondées par des hommes, fils ou descendants de divinités, ou encore désignés par un oracle. Il parut naturel de leur rendre aussi un culte, mais comme ils avaient appartenu à la race des mortels, il était possible seulement de les considérer comme des Héros. Ceux-ci n'exerçant leur pouvoir que dans le voisinage de la demeure qui contenait leurs restes, il s'ensuivit que leur tombeau fut érigé au centre de la ville, sur l'agora. C'était une coutume générale, une sorte de règle, suivant un scholiaste de Pindare[1]. Nous en connaissons quelques exemples : Théras, dans l'île qui porte son nom, Danaos à Argos, Battos à Cyrène, Leucippos à Magnésie du Méandre, etc. Par émulation, il n'y eut pas de ville ou de dème qui ne voulût avoir son Héros fondateur ; ce qui donna naissance à un grand nombre de Héros n'ayant jamais vécu, mais qui tiraient leur existence et leur nom du nom de la ville qu'ils étaient censés avoir fondée. Il en est ainsi pour beaucoup des dèmes de l'Attique.

La tradition des âges primitifs se conserva sans interruption dans les temps historiques et devint une sorte de loi : *ὡς νόμος*, dit Hérodote. Nous en trouvons des applications pendant des siècles. Antiphamos de Lindos qui fonda Géla en Sicile, vers 690, était l'objet d'un culte dans cette ville; M. Orsi a trouvé dans ses fouilles un vase portant une dédicace du VIe siècle qui lui est consacrée : *Μνασιθάλης ἀνέθηκε Ἀντιφάμωι*[2]. Timésios de Clazomène avait conduit une colonie à Abdère, au VIIe siècle. Son culte disparut lorsque les Thraces chassèrent les habitants. Mais les gens de Téos qui émigrèrent en Thrace après la conquête perse le rétablirent et, un siècle plus tard,

[1] *Οἱ γὰρ οἰκισταὶ ἐν μέσαις ταῖς πόλεσι ἐθάπτοντο ἐξ ἔθους.* SCHOL. PIND., *Ol.* I, 149.

[2] *Monumenti antichi*, t. 17 (1906), p. 558. — HERODOT., VII, 153; THUCYD., VI, 4.

Hérodote dit que les Abdéritains honoraient Timésios en qualité de Héros[1]. Miltiade l'ancien, que l'oracle de Delphes avait désigné comme *οἰκιστής* aux Thraces de la Chersonèse, fut honoré comme un Héros[2]. Lorsque Thémistocle mourut en 459 à Magnésie du Méandre, dont le Grand Roi lui avait fait don, les habitants l'honorèrent comme leur Héros fondateur. Ils lui élevèrent sur l'agora un tombeau magnifique qui fut transporté sur la place publique de la nouvelle Magnésie. Suivant une légende d'autorité douteuse, les Athéniens auraient réclamé ses restes, sur l'ordre d'un oracle, et après un refus, ils les auraient enlevés par ruse. D'autres racontaient que ses parents avaient rapporté en cachette ses ossements en Attique, mais Thucydide en parle seulement comme d'un bruit qui courait. Il est certain qu'au temps où écrivait Diodore, le tombeau de Thémistocle se voyait encore sur la place de Magnésie (le tombeau fameux du Pirée n'était qu'un cénotaphe) et l'un de ses descendants, compagnon de Plutarque, continuait à jouir de certains honneurs que les Magnètes avaient décernés à son ancêtre[3]. Le culte héroïque et sa persistance sont attestés par une monnaie de Magnésie, frappée sous Antonin[4]. Le nom de Thémistocle est gravé à côté d'un personnage nu, debout devant un autel et tenant une patère; à ses pieds, un taureau immolé.

Le cas d'Amphipolis est des plus curieux et nous le connaissons très exactement par Thucydide. Lorsque Brasidas fut tué en combattant aux portes de la ville (424), les Amphipolitains, après une procession solennelle de tous les alliés, « l'ensevelirent, aux frais de l'État, dans leur ville, à l'entrée de l'agora actuelle; ayant entouré son tombeau d'une clôture, ils lui offrent des victimes funéraires comme à un Héros, et chaque année ils célèbrent des jeux en son

[1] *Τιμὰς νῦν ὑπὸ Τηίων τῶν ἐν Ἀβδήροισι ὡς ἥρως ἔχει.* Herodot., I, 168.

[2] *Οἱ τελευτήσαντι Χερσονησῖται θύουσι, ὡς νόμος οἰκιστῇ, καὶ ἀγῶνα ἱππικόν τε καὶ γυμνικὸν ἐπιστᾶσι.* Herodot., VI, 38 ; cf. 34.

[3] Thucyd., I, 138 ; Diod. Sic., XI, 58 ; Plutarch., *Themist.*, 30 ; Schol. Aristoph., *Eq.*, 84.

[4] *Aten. Mitt.*, 1896, p. 21 ; *Rhein. Mus. Suppl.*, 1897, p. 140.

honneur et lui sacrifient, le reconnaissant comme maître de la colonie en qualité de fondateur». Ce titre cependant avait été déjà attribué à un autre, l'Athénien Hagnon, qui avait fondé Amphipolis en 437. Les habitants le dépossédèrent sans scrupule; les constructions qui portaient son nom furent rasées et on fit disparaître tout ce qui aurait pu rappeler son œuvre. Les Amphipolitains estimaient que Brasidas était leur sauveur, tandis qu'Hagnon, à cause des sentiments hostiles que les Athéniens avaient à leur égard, ne pouvait leur rendre d'aussi grands services ni trouver plaisir aux honneurs qu'ils lui rendraient[1].

Nous voyons par ce récit d'un contemporain quelle déchéance avait subie l'état du Héros. On croyait bien, à la vérité, qu'il était encore sensible aux honneurs rendus et qu'il devait les reconnaître par quelques services. Mais quelle piètre idée de sa puissance! Il ne s'imposait plus par sa propre force, c'était les mortels qui lui conféraient le titre et les avantages qui en résultaient. Et ils s'arrogeaient le droit de l'en dépouiller, de les transférer à un autre, si celui-ci leur plaisait mieux et était jugé meilleur protecteur. Pour une offense souvent légère, un Héros des temps jadis faisait rage : il pouvait déchaîner les fléaux sur le pays du coupable, s'acharner sur une famille et en faire périr misérablement tous les membres. Le pauvre Hagnon restait impuissant devant un outrage. La coutume des Grecs lui assurait le titre de Héros d'Amphipolis; il avait droit de compter, dès son vivant, sur un tombeau dans les murs de la cité qu'il avait fondée, sur des sacrifices, sur des jeux, et tout cela lui était enlevé par la volonté changeante des habitants.

La fondation de colonies devint rare au IVe siècle. Celle d'Hadria dans la mer Tyrrhénienne est une exception. L'Athénien Miltiade qui la conduisit est appelé *οἰκιστής* dans le décret qui en ordonna la fondation, et il est probable qu'il bénéficia des avantages

[1] Thucyd., V, 11.

attachés à ce titre[1]. Les successeurs d'Alexandre multiplièrent les fondations ou les transformations de villes; Lysimaque, les Ptolémées, les Antiochus, les Séleucus ont donné leurs noms à de nombreuses cités. Il est très vraisemblable qu'ils y étaient l'objet du culte dû aux *οἰκισταί*. Nous en avons la preuve pour deux cas seulement. Cassandre avait un prêtre dans l'ancienne Potidée, devenue Cassandrie[2]; Démétrius Poliorcète reçut les honneurs des Héros comme fondateur de Démétrias en Thessalie et de Sicyone qui s'appela quelque temps Démétrias[3].

Les villes siciliennes avaient usé de plus de réserve à l'égard de leurs fondateurs, alors même qu'ils avaient été de puissants dynastes. Hiéron était tenu pour l'*οἰκιστής* de Catane, parce qu'il y avait établi de nouveaux colons tirés de Syracuse et du Péloponnèse. Cependant, lorsqu'il mourut dans cette ville (467), les habitants ne lui décernèrent pas, comme les autres Grecs le faisaient en pareil cas, le titre de Héros, mais seulement les honneurs qu'il est d'usage de rendre aux Héros[4]. Par cette distinction, ils évitaient de transformer brusquement un contemporain décédé en un être doué d'une puissance surhumaine, tel que devait l'être un véritable Héros; ils trouvaient néanmoins le moyen de lui témoigner leur reconnaissance ou leur admiration en lui conférant des honneurs auxquels ne pouvait prétendre le commun des mortels. Diodore, qui s'intéressait particulièrement aux choses de la Sicile, a toujours employé l'expression *τιμαὶ ἡρωικαί* en parlant des honneurs posthumes que les Syracusains décernèrent à Gélon (478)[5], et à Dioclès (après 412)[6], les Agrigentins à Théron (472)[7]. Ainsi s'explique le vote extraordinaire des Syracusains en faveur de Dion (356). Appelé à leur aide, il chassa

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 809 *a*, l. 18, 39, etc.

(2) Michel, *Recueil*, 321.

(3) Diod. Sic., XX, 102.

(4) Ἐτελεύτησεν ἐν τῇ Κατάνῃ καὶ τιμῶν ἡρωικῶν ἔτυχεν ὡς ἂν κτίστης γενόμενος τῆς πόλεως. Diod. Sic., XI, 66.

(5) Diod. Sic., XI, 38.

(6) Diod. Sic., XIII, 35.

(7) Diod. Sic., XI, 53.

de leur ville Nypsius et ses mercenaires dont ils avaient cruellement souffert. Plein de reconnaissance, le peuple, réuni en assemblée, le nomma stratège avec pleins pouvoirs et lui décerna les honneurs héroïques[1]. Proclamer Héros un homme vivant aurait été un non-sens, la condition essentielle pour le devenir étant d'être mort. Mais un long usage avait familiarisé les Grecs de Sicile avec l'idée qu'il était possible de séparer la condition de Héros des honneurs héroïques. Conférer ceux-ci à Dion de son vivant parut à l'enthousiasme des Syracusains délivrés le meilleur moyen d'égaler la récompense au service rendu.

Timoléon mourut en 337, après avoir renversé les tyrans de Sicile, vaincu les Carthaginois, repeuplé les villes désertes. Ses funérailles furent célébrées par les Syracusains avec une magnificence extraordinaire et une foule immense suivit le corps jusqu'au bûcher. Des jeux musicaux, hippiques et gymniques annuels furent institués en son honneur; il fut enseveli dans l'agora et le gymnase qui fut construit autour de son tombeau porta son nom. Mais il n'est pas question expressément de sacrifices annuels à lui offrir et Diodore n'a pas employé pour lui, comme il l'a fait pour les précédents, l'expression de *τιμαὶ ἡρωικαί*[2]. Peut-être les Siciliens avaient-ils renoncé à cette illusoire imitation des temps passés.

La signification d'*οἰκιστής* était des plus simples et bien délimitée; c'était le fondateur d'une ville. Elle prit de l'extension et s'altéra par l'usage d'équivalents, les uns purement verbaux, comme *ἀρχηγέτης*, *κτίστης*, les autres élargissant l'idée de la fondation matérielle d'une colonie et l'étendant à tout ce qui peut consolider ou relever une cité. Par une transition naturelle, les Grecs conférèrent à ceux qui avaient accompli une œuvre de ce genre le même titre de Héros ou les mêmes honneurs héroïques qu'aux fondateurs proprement dits. Par là se

[1] Diod. Sic., XVI, 20. — [2] Diod. Sic., XVI, 90; Plutarch., *Timol.*, 39.

multiplièrent les héroïsations. Ainsi les lois pouvant être considérées comme le fondement le plus solide de la cité, il parut équitable de ne pas traiter un bon législateur moins honorablement qu'un *οἰκιστής*. Diodore raconte qu'après le désastre des Athéniens en Sicile, Syracuse fut troublée par la lutte des partis. Dioclès apaisa la discorde en faisant adopter une constitution et une législation nouvelle qui rétablirent la paix intérieure. « Les Syracusains non seulement lui témoignèrent leur admiration pendant sa vie, mais encore, après sa mort, ils lui décernèrent les honneurs héroïques et lui élevèrent un temple aux frais de l'État[1]. »

A Tégée, Pausanias remarqua, près du temple d'Aphrodite situé sur l'agora, un bas-relief sur lequel était l'image de quatre Tégéates qui avaient donné des lois à la cité. En récompense, l'État leur avait décerné des honneurs qui leur étaient encore rendus à l'époque impériale[2]. Malheureusement, l'auteur a négligé de dire en quel temps ces sages législateurs ont vécu et si les honneurs qu'ils recevaient étaient ceux des Héros. La chose paraîtra probable cependant, à voir la persistance, pendant de longues années, de l'hommage public qui leur était adressé.

On ne sera pas surpris que des villes aient rangé dans la classe des Héros des guerriers qui s'étaient illustrés par leurs exploits pour la défense de la patrie. L'exemple le plus ancien que nous connaissions est celui de Podarès, en 362. Dans la célèbre bataille où périt Épaminondas, il était tombé après s'être fait remarquer par sa vaillance. Ses compatriotes lui élevèrent un tombeau sur l'agora de Mantinée et Pausanias signale, dans sa description de la ville l'héroon de Podarès[3]. Les fouilles de M. Fougères ont confirmé l'exactitude de ce renseignement. Il a reconnu dans les ruines de l'agora un édicule de l'époque hellénique, qui recouvrait trois tombes, et dans le voisinage immédiat il a découvert une tuile sur laquelle était imprimée l'estam-

[1] Diod. Sic., XIII, 35. — [2] Pausan., VIII, 48, 1. — [3] Pausan., VIII, 9, 9.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pille ΠΟΔΑΡΕΟΣΔΑ. Ce petit édifice était donc bien l'héroon de Podarès dans lequel furent ensevelis après lui deux de ses descendants qui portaient le même nom et auxquels les Mantinéens permirent de partager sa sépulture, en récompense de leurs services. De plus, le mot δα(μόσιος) prouve que le tombeau héroïque de Podarès avait été construit aux frais de l'État[1].

A une date qui n'a pu être fixée avec certitude, au IIIe ou au IIe siècle avant notre ère, nous trouvons en Lycie la dignité de Héros conférée à un navarque pour ses succès à la guerre. Aichmon, chef de la flotte lycienne, avait remporté la victoire près des îles Chélidoniennes, puis il avait débarqué sur le territoire ennemi et vaincu en trois batailles rangées. Il voulut s'acquitter envers les puissances supérieures qui l'avaient favorisé et dédia deux offrandes, l'une à Arès, l'autre aux Héros nationaux Sarpédon et Glaucos. Lui-même, à sa mort, fut proclamé Héros, car le tombeau que lui élevèrent les Lyciens qui avaient fait campagne avec lui est appelé ἡρῷον[2].

Nous trouvons à Éphèse l'extension du titre et des honneurs que recevait le Héros fondateur d'une ville à celui qui en avait été le libérateur. Lorsque Philippe de Macédoine, préparant sa campagne contre le roi de Perse, fit passer un corps de troupes en Asie Mineure, un soulèvement éclata dans plusieurs villes grecques d'Asie Mineure, notamment à Éphèse. Héropythos, se mettant à la tête du parti démocratique, renversa l'oligarchie que soutenaient les Perses et restaura la liberté. Ses concitoyens reconnaissants lui élevèrent un tombeau sur l'agora, place d'honneur qui, suivant l'usage constant de la Grèce, était réservé à l'οἰκιστής. L'arrivée de Memnon favorisa une réaction oligarchique. La statue de Philippe, consacrée dans le temple d'Artémis, fut renversée; on détruisit le tombeau de Héropythos et on déterra son corps. Nouvelle réaction à l'approche d'Alexandre et représailles sanglantes des démocrates, auxquelles le roi vainqueur mit un terme, tout en

[1] Fougères, *Mantinée*, p. 191 et suiv.; cf. p. 388, fig. 53.

[2] Waddington, *Inscript. d'Asie Mineure*, 1251-2.

rétablissant la démocratie et en ramenant les exilés[1]. Une inscription inédite complète le récit d'Arrien[2]. Rédigée dans la forme d'une consécration « au Héros Héropythos », elle nous apprend que très probablement son tombeau fut reconstruit sur l'agora et certainement que les Éphésiens lui avaient décerné le titre de Héros, avec les honneurs qu'il comportait.

Combien de révolutions semblables se produisirent dans les malheureuses cités sous Alexandre et ses successeurs et combien de fois la démocratie eut l'occasion de décerner le titre de Héros et d'élever un tombeau public à ses libérateurs! Tyrannie, oligarchie, démocratie ne cessèrent de se renverser et de se succéder sans répit. La connaissance de ces histoires locales nous échappe pour la plus grande partie; quelques traces s'en sont conservées dans les inscriptions. J'en citerai une d'Érythræ qui paraît dater du règne d'Alexandre et reflète les mêmes vicissitudes. Le tyran d'Érythræ avait été tué par un citoyen appelé Philitos. Le peuple affranchi par ce meurtre lui éleva une statue de bronze; il était représenté le glaive en main. Cette attitude offensa l'oligarchie qui s'empara du pouvoir, probablement avec l'aide de Memnon; elle jugea que le geste libérateur de la statue était une menace dirigée contre ses partisans et fit enlever le glaive. De nouveau maîtres de la cité, après la victoire d'Alexandre, les démocrates votèrent que le peuple, ne devant pas cesser de garder le souvenir de ses bienfaiteurs et de prendre soin d'eux pendant leur vie et après leur mort, ferait restaurer à ses frais la statue de Philitos dans son premier état, que les agoranomes prendraient soin de le couronner le premier jour de chaque mois et aux autres fêtes. Il n'est pas dit expressément que Philitos reçut le titre de Héros, mais la chose est vraisemblable[3]. Elle paraît certaine dans une inscription mutilée de Pergame, qui

[1] Les démocrates voulaient mettre à mort τοὺς τὸν τάφον ἐκ τῆς ἀγορᾶς ἀνορύξαντας τὸν Ἡροπύθου τοῦ ἐλευθερώσαντος την πόλιν. Arrian., *Anab.*, I, 17.

[2] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, p. 88.

[3] Michel, *Recueil*, 364.

est d'une date beaucoup moins ancienne. Parmi les services qui valurent à un magistrat une récompense honorifique, le décret rappelle qu'il prit soin d'offrir le sacrifice funéraire qui devait être fait à Aristonidas. Le terme *ἐναγισμός* est spécialement employé pour les morts et en particulier pour les Héros; ici le sacrifice étant offert par un magistrat, c'est-à-dire au nom de l'État, il paraîtra probable que cet Aristonidas, du reste inconnu, avait été jugé digne des honneurs héroïques[1].

A Poimanos près de Cyzique, un décret accordant une couronne à un magistrat spécifie qu'elle sera proclamée « dans les jeux des Héroa, jeux célébrés annuellement en marque de reconnaissance pour son grand père Asclépiadès le fondateur, et pour ceux qui ont fait campagne avec lui à Alexandrie dans la guerre contre (le nom n'a pas été déchiffré) ». Un peu plus loin, la même inscription nous apprend que l'héroon d'Asclépiadès s'élevait dans le gymnase et servait de point de départ à la procession[2]. S'il n'est pas trop hasardeux de risquer une hypothèse fondée sur d'aussi maigres renseignements, peut-être Asclépiadès fut-il le chef d'une de ces troupes de mercenaires que recrutaient les Ptolémées et le roi d'Égypte, après la guerre, l'aurait chargé de fonder une colonie militaire sur des terres du domaine royal; de là, son titre d'*οἰκιστής*. Asclépiadès, après s'être enrichi dans cette affaire, serait revenu dans sa patrie qu'il aurait fait profiter de sa fortune et ses concitoyens l'en auraient remercié en lui élevant un héroon et en instituant une fête annuelle en son honneur.

On pouvait encore traiter comme Héros fondateur celui qui avait institué dans une cité un régime nouveau. Au IVe siècle, Euphron, chef du parti populaire à Sicyone, y établit une tyrannie durable. Pendant un séjour à Thèbes, où il se proposait d'acheter l'appui des magistrats, il fut assassiné par des exilés sicyoniens, et les Thé-

[1] DITTENBERGER, *Inscr. Orientis græci*, 764, l. 17. — [2] *Aten. Mitt.*, 1884, p. 23.

bains acquittèrent les coupables en déclarant que le meurtre était juste. Les compatriotes d'Euphron protestèrent contre une telle sentence. Ils l'ensevelirent dans la place publique, honneur réservé à l'*οἰκιστής*, et lui rendirent un culte; mais, sans doute, pour ne pas offenser l'ancien Héros qui était en possession du titre, ils le vénèrent, dit Xénophon, comme l'*ἀρχηγέτης* de la ville, ce qui voulait dire que l'existence de Sicyone avait réellement commencé avec lui[1].

Les Sicyoniens ne pouvaient pas moins faire pour Aratos qui avait délivré la ville de ses tyrans et apaisé les discordes. A sa mort, ils obtinrent des Achéens qu'ils leur rendissent le corps et voulurent l'ensevelir dans l'intérieur des murs. La loi religieuse s'y opposait; on consulta l'oracle d'Apollon. Le consentement du dieu changea leur douleur en joie, dit Plutarque, qui semble avoir pris trop au sérieux les manifestations un peu conventionnelles de leurs sentiments. L'auteur a décrit avec complaisance le magnifique cortège qui ramena les restes d'Aratos depuis Ægion jusqu'à Sicyone, la sépulture dans un emplacement bien en vue, les sacrifices annuels qui devaient être offerts à l'anniversaire de la délivrance de la ville et à celui de sa naissance; il constate avec satisfaction que quelque chose de ces honneurs subsistait encore de son temps[2]. Pausanias, dans sa description de Sicyone, signale en effet l'*héroon* d'Aratos[3]; Plutarque spécifie que la ville l'honora comme son *fondateur* et son *sauveur*, *ὡς οἰκιστὴν καὶ σωτῆρα τῆς πόλεως*. Et Polybe avait dit avec plus de précision que non seulement sa patrie, mais les Achéens lui avaient décerné des sacrifices et les honneurs héroïques[4].

La valeur des titres diminuait par un usage trop large et parfois abusif. Les récompenses humaines, couronne, proxénie, statues

(1) *Οἱ μέντοι πολῖται αὐτοῦ ὡς ἄνδρα ἀγαθὸν κομισάμενοι ἔθαψάν τε ἐν τῇ ἀγορᾷ καὶ ὡς ἀρχηγέτην τῆς πόλεως σέβονται.* Xen., *Hellen.*, VII, III, 12. Pour le Héros de Sicyone, voir p. 84.

(2) Plutarch., *Arat.*, 53.

(3) Pausan., II, 8, 2; 9, 6.

(4) Polyb., VIII, 14.

mêmes, étant devenues un honneur presque banal, les Grecs, sauf les Athéniens, imaginèrent de décerner les *τιμαὶ ἡρωικαί* qui, dans le principe, avaient été réservées pour des êtres d'une condition supérieure à celle de l'homme. A leur tour, ces *τιμαί*, accordées de plus en plus facilement, avaient perdu de leur prix. Elles ne suffisaient plus lorsqu'il fallut honorer un chef d'un mérite extraordinaire comme Philopœmen. Tite-Live, d'après Polybe, et Plutarque ont raconté avec détails la fin dramatique de ce vieillard tombé aux mains des Messéniens dans un suprême effort pour sauver les siens, jeté en prison et condamné à boire la ciguë; ils ont peint l'indignation des Achéens, l'expédition contre Messène, le châtiment impitoyable des coupables.

Quels honneurs nouveaux imaginer afin de répondre aux sentiments de douleur et d'admiration des Achéens pour celui qui avait restauré leur ligue et l'avait illustrée par ses vertus et ses exploits ? On accumula sur lui tous les honneurs humains et héroïques et on alla jusqu'à y joindre ceux qui étaient réservés aux dieux : « Sepultus est ab universo Achaico concilio, adeo omnibus humanis congestis honoribus ut ne divinis quidem abstinerent[1]. » Cette phrase très juste de Tite-Live trouve son commentaire dans Diodore qui a décrit en détail tous ces honneurs[2], et dans les restes, quoique très mutilés, d'un décret des Mégalopolitains[3], ces derniers plus empressés encore que les autres villes de la ligue à consacrer le mérite et les bienfaits de leur illustre compatriote. Les deux documents, qui se confirment et se complètent l'un l'autre, fournissent le moyen d'étudier le maximum des honneurs par lesquels une ville pouvait témoigner sa reconnaissance envers un bienfaiteur dont elle déplorait la perte.

[1] Livius, 39, 50.

[2] *Τὰς ἰσοθέους τιμὰς ἠλλάξατο τῶν κατὰ τὴν τελευτὴν ἀπηντηκότων ἀκληρημάτων. Χωρὶς δὲ τῶν κοινῇ τοῖς Ἀχαιοῖς καταψηφισθέντων εἰς τιμὴν τἀνδρὸς ἡ πατρὶς ἱδρύσατο, καὶ τοῦ βουθυτεῖν αὐτῷ κατ' ἐνιαυτὸν καὶ τῆς ἀρετῆς ἐγκώμιά τε καὶ ὕμνους κατέδειξεν ᾄδειν τοὺς νέους.* Diod. Sic., XXIX, 10.

[3] Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, 331. — *Inscr. gr.*, V, fasc. 2, 432.

Le cortège qui ramena les restes de Philopœmen de Messene à Mégalopolis a été décrit par Plutarque auquel il suffira de renvoyer[1]. Pour rehausser la splendeur de ses funérailles, on renouvela les usages de l'âge homérique : les criminels auteurs de sa mort, livrés par les Messéniens, furent lapidés sur sa tombe. L'érection d'une statue s'imposait, mais cette distinction, trop prodiguée, était devenue banale ; les Mégalopolitains la relevèrent en décidant que Philopœmen aurait quatre statues de bronze en des poses variées et placées dans quatre édifices de la ville. Ce sont là des honneurs que des hommes pouvaient obtenir. D'autres dépassaient la condition de l'humanité. Quelques-uns, d'abord réservés aux Héros, avaient été étendus aux morts héroïsés (*τιμαὶ ἡρωικαί*) : un tombeau sur l'agora, un téménos portant le nom de Philopœmen, des jeux gymniques et hippiques. Si on cherche en quoi consista l'innovation et en quoi les *τιμαὶ ἰσόθεοι* se distinguaient des *ἡρωικαί*, il me semble que c'est dans la forme du sacrifice. Dans le décret des Mégalopolitains, l'autel est appelé *βωμός* et non *ἐσχάρα*. On a vu précédemment la différence entre les deux termes. Le second désignait un petit tertre circulaire percé d'un trou au milieu ; il servait pour les sacrifices offerts aux Héros ; le sang de la victime était versé dans le trou et pénétrait dans la terre à l'endroit où le corps avait été enseveli. Le *βωμός* était construit seulement pour les dieux ; de forme carrée, il atteignait parfois de grandes dimensions et pouvait être décoré de sculptures. Le décret prescrit que l'autel de Philopœmen sera fait de marbre blanc et le plus beau possible. Au lieu de *ἐναγίζειν*, employé pour les sacrifices aux morts et aux Héros, Diodore et l'inscription se servent du verbe *βουθυτεῖν*, l'immolation d'un bœuf étant réservée aux immortels. Une différence plus considérable est que la victime immolée aux Héros devait être entièrement consumée par le feu sans que personne pût y goûter. Au contraire, dans quelques lignes très mutilées du décret, il est

[1] Plutarch., *Philop.*, 21.

parlé de l'emploi des chairs et de la peau de la victime. En outre, les honneurs rendus aux Héros étaient célébrés au coucher du soleil, tandis que le sacrifice sera offert à Philopœmen pendant le jour et lors de la fête de Zeus Sauveur. On y chantera des hymnes, chants lyriques réservés aux dieux. Les *ἰσόθεοι τιμαί* décernées à Philopœmen ne sont pas la même chose que la divinisation d'Alexandre, des Lagides et des Séleucides. Ceux-ci s'attribuèrent de leur vivant et leurs sujets leur reconnurent la qualité et la puissance de dieux. Les Achéens n'adorèrent pas comme tel et n'invoquèrent pas Philopœmen. Mais ni les honneurs accordés aux hommes, ni ceux-là mêmes qu'on avait empruntés au culte des Héros ne leur paraissant suffisants pour exprimer leur vénération et leur reconnaissance à son égard, ils s'ingénièrent à le mettre au-dessus de l'humanité en lui attribuant quelques-uns des honneurs dont les dieux seuls avaient le privilège.

CHAPITRE X.

Héroïsation publique par décret. Elle ne comporte aucun culte, mais seulement quelques honneurs banals et des condoléances officielles offertes à la famille. Décrets développés d'Amorgos, Athènes, Sparte et des Achéens.

Les Héros dont nous venons de parler dans le chapitre précédent s'étaient élevés au-dessus de leurs contemporains par des services éclatants rendus à leur patrie; quelques-uns d'entre eux ont même tenu une place dans l'histoire. Nous avons maintenant à nous occuper de la foule de gens, inconnus de la postérité, sans grands mérites personnels, qui, dans tout le monde grec à l'exception d'Athènes, obtenaient couramment le titre de Héros par un décret de la cité ou qui, plus facilement encore, le recevaient de leur famille.

Parmi les nombreuses inscriptions dans lesquelles le titre de Héros est attribué à des défunts de l'un ou l'autre sexe, un groupe de monuments de Mitylène est le seul qui paraisse avoir conservé quelque

chose de la signification religieuse de ce terme. « Le peuple à Aristandros, fils de Cléotimos, Héros[1]. » La construction avec le datif est celle des dédicaces faites aux anciens Héros auxquels on consacrait des offrandes. L'inscription est gravée sur un autel rond, orné de guirlandes et de boucranes, qui rappellent l'immolation des victimes funéraires. Sur la face supérieure, au milieu, est creusé un trou, souvenir du trou de l'*ἐσχάρα*, par lequel le sang des victimes parvenait au corps enseveli. Enfin, les deux serpents ont un sens funéraire, propre aux Héros, qui apparaissaient souvent en cette forme. Plusieurs autres autels ronds, avec une inscription rédigée dans la même forme, et présentant, plus ou moins complètement, des ornements de même nature, ont été trouvés dans la même localité[2]. Était-ce parce que Lesbos avait conservé plus fidèlement quelque chose de la conception primitive du Héros, ou plutôt une tradition des ateliers reproduisant indéfiniment la même forme de monument?

L'*ἀφηρωισμός* était très fréquent dans certaines villes grecques, notamment à Théra. Par exemple : « Le peuple a héroïsé et honoré le prêtre, par droit d'hérédité, d'Apollon Carneios, Admétos, fils de Théocleidas, pour ses mérites de tout genre et pour sa sagesse[3]. » C'était un honneur conféré par la cité, non plus à de grands hommes, mais simplement à des défunts de familles distinguées. Les particuliers qui ne pouvaient espérer l'obtenir à titre public, se l'attribuaient, à eux-mêmes ou à leur famille, avec une entière liberté, à ce qu'il semble. Les parents proclament Héros leurs fils ou leurs filles; les enfants décernent le même titre à leur père ou à leur mère, les maris à leur femme ou réciproquement, deux fois même, un maître à un esclave né à la maison[4]. Des textes du même genre, mais en moins grand nombre, se rencontrent dans plusieurs îles de l'Archipel ou villes de la côte de l'Asie Mineure, en sorte que l'héroïsation paraît

[1] *Inscr. gr.*, XII, fasc. 2, 286.
[2] *Ibidem*, 287-292.
[3] *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, 868.
[4] Voir l'Index des *Inscr. gr.*, XII, 3, p. 257.

IMPRIMERIE NATIONALE.

avoir été d'un usage courant et un honneur presque banal, sans portée religieuse.

Cependant, ces inscriptions, publiques ou privées, sont trop brèves pour nous fournir des notions suffisantes. Il faut avoir recours aux décrets verbeux de l'époque impériale. Ceux d'Amorgos, rédigés sur un modèle consacré, sont intéressants à ce point de vue. L'orateur qui apporte le projet de résolution commence par déclarer que le malheur qui vient de frapper une des meilleures familles de la cité a été ressenti par chacun comme s'il avait été atteint personnellement; il rappelle la fin prématurée ou la longue carrière du défunt, ses vertus, ses services, etc. Il propose de l'honorer par un décret. Les honneurs sont d'ordinaire assez maigres : les habitants en masse accompagneront le corps jusqu'au lieu de la sépulture; dans les jeux publics, le héraut proclamera que la cité décerne au Héros ou à l'Héroïne une couronne d'or; exceptionnellement, il est dit que le conseil élèvera une statue dans une place bien en vue[1]. Un honneur nouveau a été imaginé pour cette circonstance : une consolation officielle sera offerte aux membres de la famille, les engageant à supporter d'un cœur généreux ce qui est arrivé, puisqu'aussi bien il est impossible de résister à la volonté des dieux ou à la destinée, et qu'au reste la mort est la destinée commune de tous les hommes. Considérations peu consolantes, les mêmes toutefois qu'ont présentées les philosophes qui ont écrit des Consolations, les seules, en définitive, que la sagesse humaine ait pu tirer de son propre fonds.

Il restait à la famille la ressource d'ajouter à ces honneurs passagers une fondation perpétuelle qui rappellerait aux générations suivantes la mémoire du défunt à qui la cité avait décerné l'héroïsation. Tel fut le cas, à Amorgos, du jeune Aleximachos[2], mort avant l'âge

[1] *Inscr. gr.*, XII, fasc. 7, 53, 54, 239, 240.

[2] *Ibidem*, *Addenda*, p. 124. — Du IIe siècle avant notre ère; mention des Romains séjournant dans la ville.

de vingt ans. Son père Critolaos annonça qu'il élèverait dans le gymnase la statue de son fils et qu'il ferait don d'un capital de deux mille drachmes; la ville s'engageait à surveiller le placement de cette somme en prêts sur hypothèque à dix pour cent et l'emploi des intérêts conformément aux intentions du donateur. Ils devaient servir chaque année à un banquet public et à des concours gymniques. Le tout fut minutieusement réglé pour le banquet annuel auquel étaient conviés tous les habitants, hommes et femmes, les étrangers domiciliés ou de passage, les Romains présents dans la ville. Quelques détails relatifs aux jeux valent la peine d'être relevés. Le premier jour, au lever du soleil, on égorgera un bélier, le plus beau possible, près de la statue de Critolaos; les chairs une fois cuites, on les servira à la statue avec des pains. Le lendemain, elles seront distribuées aux vainqueurs dans les concours. Un prix cependant ne pouvait pas être disputé, celui du pancrace, mais on devait proclamer vainqueur Aleximachos, fils de Critolaos; c'était, autant qu'il était possible, faire revivre pour quelques moments le Héros défunt. Enfin le héraut proclamait solennellement : « Les vieillards, les éphèbes et les jeunes gens, à l'unanimité, décernent une couronne à Aleximachos, fils de Critolaos, pour la vertu et la conduite bien réglée dont il a fait preuve pendant toute sa vie. » Qui prendra la peine de lire cette longue inscription de 134 lignes sera frappé de voir comment Critolaos, avec la fondation d'une rente annuelle de deux cents drachmes, a pu mettre en mouvement toute la ville d'Égialé et l'occuper sans relâche de la mémoire de son fils Aleximachos. Il avait fallu une assemblée du peuple pour décréter l'héroïsation, accepter la donation, élire trois commissaires chargés de rédiger une loi. Ceux-ci s'en étaient acquittés en conscience : tout était prévu, réglé dans le plus petit détail, le prêt du capital, le taux de l'intérêt, la garantie hypothécaire, la date des versements, les pénalités pour retard ou manquement. Tous les corps de l'État et les magistrats, conseil, prytanes, secrétaire, trésoriers intervenaient successivement pour l'exécution

de ces mesures. Même réglementation minutieuse des cérémonies; elles étaient confiées à deux autres commissaires qui rendaient leurs comptes après un serment solennel et qui pouvaient être mis en accusation en cas d'abus de leurs pouvoirs. Nous voyons dans cette affaire minuscule le besoin qu'avaient les Grecs de faire participer le plus grand nombre possible de citoyens à la gestion des intérêts communs et d'entretenir ainsi la vie publique. Quant aux fêtes, jeux et banquet, on peut être sûr que nul habitant valide ne manquerait d'y prendre part. De son côté, le donateur avait obtenu ce qu'il souhaitait. Pendant le cours de l'année, le souvenir de son fils était évoqué dans les délibérations publiques; sa statue, traitée en personne vivante, figurait et son nom était proclamé dans la cérémonie; il lui assurait ainsi la seule immortalité dont les hommes disposent et, jusqu'à un certain point, Aleximachos aurait pu dire, lui aussi : Nemo me lacrymis decoret nec funera fletu Faxit. Cur? volito vivu per ora virûm.

S'agissait-il d'une cité plus considérable et d'un personnage plus important que les petits bourgeois d'Amorgos, les décrets s'exprimaient en termes plus magnifiques, les honneurs étaient plus grands, mais le fond était exactement le même, ainsi que les sentiments. Nous en pouvons juger par les inscriptions gravées sur la base de deux statues élevées à un citoyen d'Épidaure, Titus Statilius Lamprias, fils de Statilius Timocratès, Héros[1]. Lui-même était mort trop jeune pour s'illustrer par de grandes actions ou par ses libéralités; mais son père s'était signalé à la reconnaissance des Grecs par son intervention auprès du gouverneur romain P. Memmius Régulus; la famille, par une série d'alliances, était apparentée avec la plus vieille noblesse d'Argos, de Sparte et d'Athènes. Voilà pourquoi le jeune Lamprias reçut le titre de Héros, malgré l'absence de mérites personnels, et pourquoi sa fin prématurée provoqua les décrets

[1] *Inscr. gr.*, IV, 936.

des plus grandes cités de la province. Tous n'ont pas été conservés, mais seulement ceux d'Athènes et de Sparte, dont je citerai ou j'analyserai les passages les plus intéressants. Il y a deux décrets athéniens. Le premier a été voté par le sénat de l'Aréopage, dans une séance tenue à Éleusis; le second, dans l'assemblée du peuple. L'auteur de la proposition s'est mis en frais d'éloquence surtout devant cette dernière.

« Considérant qu'à Épidaure une fin prématurée a terminé les jours de Lamprias, fils de Timocratès, jeune homme aussi sage que bien élevé, orné de toutes les vertus dès le premier âge de la vie, d'une manière digne de la réputation de ses ancêtres, illustre à Athènes par sa noblesse, descendant d'antiques familles du premier rang, prêtres et prêtresses de la déesse qui a donné son nom à la ville, parent de maisons d'où sont sortis hiérophantes et dadouques, non seulement distingué à Athènes par la noblesse et l'éclat de sa race, mais encore dans les cités les plus renommées de la Grèce, Lacédémone et Argos, aussi bien que dans la ville sainte d'Épidaure, ne le cédant à aucune autre maison; en outre, honoré du droit de cité romaine, le titre le plus grand et le plus considéré chez tous les hommes; plaise au Conseil et à l'assemblée du peuple de décider qu'il sera consacré à l'Acropole et à Éleusis, dans la cour sacrée des Deux Déesses, là où s'élèvent également les images de ses ancêtres, et aussi dans la ville sainte d'Épidaure, dans le téménos d'Asclépios, des statues de Lamprias, avec l'inscription : « Le sénat de l'Aréopage, le conseil des Six-Cents et le peuple consacrent la statue de Titus Statilius Timocratès, fils de Statilius Timocratès, à cause de ses mérites[1] »; on élira une députation qui portera le présent décret à Épidaure et qui présentera, au nom de la ville, des consolations à ses

[1] *Inscr. gr.*, IV, 937. La mention *ἥρωα* figure dans le décret de l'Aréopage; dans celui de l'assemblée, elle a été remplacée par la formule *ἀρετῆς ἕνεκεν*. Peut-être cette substitution a-t-elle été faite pour ne pas choquer les Athéniens à qui répugnait l'héroïsation des contemporains. L'Aréopage était moins scrupuleux, car il dédia une statue de femme avec le titre d'Héroïne.

parents Timocratès et Timosthénis et à son aïeul Lamprias, afin que ces actes montrent clairement à tous la pensée arrêtée du peuple athénien de ne rester, en aucune circonstance, indifférent à l'égard des hommes vertueux et illustres de la Grèce, mais d'offrir à ceux qui sont morts le plus d'honneurs possible ainsi que des consolations aux vivants qui sont affligés par le malheur. »

Le décret des Lacédémoniens était encore plus développé, parce que la mère du défunt appartenait à une des grandes familles de Sparte. Il est regrettable qu'il ne soit pas en meilleur état; il y avait une énumération curieuse des titres de noblesse de Lamprias et des illustres ancêtres dont il pouvait se glorifier. A Athènes, il était apparenté au *γένος* sacré des Kéryces; en Argolide, il pouvait faire remonter sa généalogie jusqu'à Proitos, le premier roi de Tirynthe et jusqu'à Inachos à Épidaure; à Argos, c'était Persée et Phoronée; à Lacédémone, après deux noms effacés, Héraclès et Lysandre. Puis l'auteur du décret, se départant du laconisme national, s'étend en condoléances aussi sensées que peu efficaces et propose de les répratir, avec des nuances, entre les divers membres de la famille. Aux collatéraux, la sœur, l'oncle, le mari de la sœur, la députation les offrira de vive voix, leur rappelant « qu'il faut souffrir le malheur en obéissant à la décision immuable des dieux et supporter ce qui est arrivé, comme il convient à des humains ». Le décret sera remis aux parents et au grand-père; « on leur demandera de supporter avec douceur ce qui provient de l'ordre des immortels et de la Nécessité, mesurant leur douleur pour la proportionner à un sort qui est commun à tous[1] ». Les décrets d'Argos et d'Épidaure n'ont pas été retrouvés.

Si l'on rapproche ces textes des inscriptions d'Amorgos citées plus haut, on est frappé de la ressemblance du fond et de l'expression parfois semblable des sentiments. La cité paraît moins soucieuse du défunt que des vivants de sa famille; elle s'associe à leur douleur, elle

[1] *Inscr. gr.*, IV, 938.

s'efforce de l'adoucir par l'éloge qu'elle fait du mort et de ses parents, par quelques distinctions (couronne d'or, statue) qui n'ont rien de spécial; elle y ajoute des condoléances et des consolations. Mais il n'est plus question du culte ou tout au moins des *τιμαὶ ἡρωικαί*, il n'y a plus de tombeau dans l'intérieur des murs, plus de sacrifice annuel, toutes ces apparences par lesquelles on avait essayé d'élever de grands citoyens au-dessus de la foule des morts. En le prodiguant, on avait enlevé au titre de Héros toute sa valeur; ce n'était plus qu'une appellation honorifique, presque aussi banale que celle de Bienfaiteur.

La même observation s'applique au décret que les Achéens, à l'époque impériale, votèrent en l'honneur du Mégalopolitain Saon, après son décès. Le défunt avait été hiérophante des Grandes Déesses (à Lycosura) et descendait des hiérophantes qui avaient organisé leurs mystères en Arcadie; mais il ne paraît s'être signalé dans cette charge par aucun mérite particulier. Car l'auteur de la proposition se hâte de passer à l'éloge habituel de ses parents encore vivants, et fait valoir la force et la beauté du défunt, l'emploi généreux de sa fortune et l'ensemble de ses qualités morales. « Pour tous ces motifs, conclut-il, plaise aux Achéens d'offrir des consolations à ses parents et de décerner au Héros disparu les plus grands honneurs. » Ceux-ci consistent à voter l'érection de ses statues en plusieurs endroits où se réunissent les Achéens. L'effet de ces mesures sera de faire voir que ceux-ci savent honorer le défunt suivant ses mérites, et tous les autres Grecs, témoins du soin qu'ils prennent des gens de bien, se porteront avec ardeur vers une vie vertueuse[1]. Comme on le voit, le titre de Héros n'est mentionné qu'en passant, sans grande valeur par lui-même et sans conséquences pour la condition future du mort; c'était comme une décoration accessoire qu'il paraissait bienséant de poser sur la tombe des défunts distingués.

[1] Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1896, p. 118. — *Inscr. gr.*, fasc. 2, 517.

CHAPITRE XI.

Héroïsation privée ou familiale s'efforçant de conserver quelque valeur religieuse au titre de Héros. — Culte privé du défunt associé à des divinités; perpétuité assurée par la constitution de revenus inaliénables; une société composée des membres de la famille offre les sacrifices au mort et célèbre les fêtes en son honneur (Inscriptions de Théra, Cos, Thyatira, etc.). — Altérations successives de la conception primitive. Le Bon Génie du Héros (Halicarnasse, Rhodes); les ἄγγελοι de Théra. — Le culte familial aboutit à un service religieux perpétuel.

En regard de cette décadence de l'héroïsation conférée par l'État, il est intéressant de placer les efforts que firent les particuliers pour conserver à la qualité de Héros quelque chose de son ancienne dignité et de sa valeur religieuse. Pour eux-mêmes ou pour leurs morts, par vanité ou par affection, ils travaillèrent à conquérir une existence posthume, à la garantir, à en assurer la perpétuité; nous aurons à rechercher de quels moyens ils usèrent, à quelles combinaisons ingénieuses ils eurent recours. Tandis que l'héroïsation officielle s'est desséchée dans des formules banales et des éloges conventionnels, l'héroïsation familiale a gardé ou repris quelque chose de vivant; on y voit en jeu un des sentiments les plus puissants de la nature humaine, le besoin de lutter contre l'anéantissement, suite de la mort, ou tout au moins de lui arracher une partie de son être ou de ceux que l'on a aimés. La condition du Héros, telle qu'elle avait été conçue, promettait cette survivance heureuse; il fallait donc y arriver et s'y maintenir.

Voici d'abord un certain Artémidoros qui ne songea qu'à lui-même et qui se flatta d'avoir réussi. Il était né à Pergé, au IIIe siècle avant notre ère. La déesse protectrice de sa ville, Artémis, lui avait promis qu'il vivrait neuf fois dix ans et elle fut fidèle à sa promesse, car l'épitaphe de notre homme atteste qu'elle y ajouta encore trois

années[1]. Sûr d'une longue existence, Artémidoros n'eut qu'une idée, la prolonger encore au delà de ce monde. De Pergé, il vint s'établir dans l'île de Théra, y consacra un téménos et s'en déclara le prêtre. Il le remplit d'autels, couvrit une paroi de rocher de bas-reliefs religieux, y ajouta des dédicaces métriques de sa composition, le tout en l'honneur des dieux les plus divers et pour la plus grande gloire de Théra[2]. En récompense de son zèle pieux, les habitants lui décernèrent une couronne et le titre de citoyen (vers 245)[3]. Est-ce à cette occasion qu'il fit graver son médaillon sur le rocher, en l'illustrant de deux vers peu corrects, mais d'une belle vanité : « Souvenir éternel pour Théra, le nom d'Artémidoros ne s'effacera pas, aussi longtemps que se lèveront les astres du ciel et que les fondements de la terre resteront fermes[4]. » Après les hommes, il s'appliqua à conquérir les dieux par une nouvelle série de monuments : bas-reliefs avec emblèmes appropriés, autels ornés de sculptures. On les distingue des précédents, parce qu'il s'intitule citoyen de Théra et non plus citoyen de Pergé. Tant d'efforts obtinrent enfin leur récompense; l'oracle d'Apollon lui octroya le titre de Héros et, triomphant, il put constater, toujours en vers de sa façon, qu'il avait atteint le but de sa longue carrière : « La prophétesse du dieu de Delphes a envoyé la réponse de l'oracle proclamant Artémidoros Héros immortel[5]. »

L'héroïsation décernée par les villes semble bien avoir été un titre honorifique ne correspondant à aucune réalité, n'assurant au défunt aucun avantage. Les particuliers, au contraire, qui recherchaient ce titre pour eux-mêmes ou pour un des leurs, s'efforçaient d'en faire quelque chose d'effectif et de constituer un culte se rapprochant de celui des anciens Héros. Pour cela, il fallait un terrain consacré,

(1) *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, 1350. Supplément avec deux planches, p. 296.

(2) *Ibidem*, 1333, 1335 et suiv.

(3) *Ibidem*, 1343-1344.

(4) *Ibidem*, 1348.

(5) *Ibidem*, 863 avec fac-simile. Cf. Supplément, 1349 :

Χρησμὸν ἔπεμψε θεοῦ Δελφοῖσι προφῆτις [ἐμ[αυτὸν?]

φράζουσ' ἀθάνατον νέον? ἥρων [Ἀρτ]εμίδω[ρον]

IMPRIMERIE NATIONALE.

un sacerdoce et des sacrifices qui sont l'élément essentiel du culte. C'est là, comme nous le verrons par des inscriptions assez nombreuses, la grande préoccupation des particuliers : fonder le culte de leur Héros et en assurer la perpétuité, en subvenant aux frais nécessaires. Ils y pourvoient par une disposition testamentaire ou par une donation entre vifs, en affectant soit un capital, soit des immeubles de rapport ou encore une rente sur des fonds frappés d'hypothèque, le tout inaliénable à perpétuité. Ils fondent une communauté, composée d'ordinaire de membres de la famille ; celle-ci, en retour de certains avantages, a pour objet d'assurer la célébration du culte et d'administrer les revenus de la fondation ; les associés prennent à ce sujet des engagements dont la loi civile reconnaît la validité et garantit l'exécution.

Le document le plus instructif à cet égard est le testament d'Épictéta, de Théra (IIe siècle avant notre ère). Nous croyons devoir citer une grande partie de la première colonne : « Je dispose comme il suit, conformément à la recommandation qui m'a été faite par mon mari Phœnix, qui a fait construire le Museion pour notre fils défunt Cratésilochos, qui y a fait porter les images et les statues de lui-même et de Cratésilochos avec les chapelles funéraires (ἡρῷα) et qui a exprimé le vœu que j'achève le Museion et que j'y place les Muses, les statues et les chapelles funéraires. Deux ans après, le fils qui m'avait encore été laissé, Andragoras, est décédé et il m'a recommandé d'exécuter complètement la recommandation de son père Phœnix et d'installer pour lui, comme pour son père et son frère, une statue et une chapelle funéraire, de fonder une communauté d'hommes de la parenté et de donner à cette communauté une somme de trois mille drachmes dont le revenu servira aux frais de ses réunions[1]. »

[1] Dareste, Haussoullier, Th. Reinach, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, texte, traduction, commentaire, t. II, p. 78. — *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, 330.

Par le mot Μουσεῖον, il faut entendre une chapelle consacrée au culte des Muses auquel est associé celui des Héros dont les monuments funéraires s'élèvent dans un enclos contigu, lequel prend le caractère sacré de téménos. Épictéta laisse ces immeubles à sa fille Épitéleia, avec affectation perpétuelle au service de la communauté; elle institue le sacerdoce des Muses et des Héros, qui appartiendra au fils de sa fille et, s'il lui arrive quelque chose, successivement au plus âgé des descendants d'Épitéleia. La communauté se réunira dans le Museion chaque année, au mois Delphinios; elle désignera des officiants pour trois journées et elle sacrifiera le dix-neuvième jour aux Muses, le vingtième aux Héros Phœnix et Épictéta, et le vingt et unième aux Héros Cratésilochos et Andragoras. Le règlement, voté par la communauté en exécution du testament, fixe dans le détail ce qui doit être offert dans chacune de ces journées et le partage des chairs de la victime et des autres mets entre les déesses, les officiants et les membres présents. A ceux-ci, de plus, l'officiant doit fournir du vin de bonne qualité, en quantité suffisante pour qu'on puisse boire jusqu'à trois fois, des couronnes, de la musique et des parfums.

Ainsi, la seule volonté de la donatrice, sans intervention de la cité, sans consultation de l'oracle, a pu assurer à elle-même et à son mari, ainsi qu'à leurs deux fils, le titre et le culte de Héros, avec prêtre et sacrifices. Il a suffi pour cela qu'elle léguât un immeuble et une rente perpétuelle et qu'elle confiât l'exécution de son testament à une communauté constituée héréditairement par les membres de la famille. En faire partie était considéré comme un privilège. En cette occurrence, la force du sentiment familial chez les Grecs, non moins que leur penchant très marqué à l'association, les portait facilement à former de petits groupes, où on trouvait plaisir à se réunir pour célébrer des cérémonies particulières, sacrifier, manger et boire, la couronne sur la tête. La loi, comme la coutume, favorisait ces associations qui jouissaient d'une grande liberté. Il est vrai que les cultes institués par ces communautés étaient des cultes privés et qu'en

dehors des associés nul n'était tenu de reconnaître ou d'honorer les Héros auxquels elles offraient leurs sacrifices. C'était là, il faut le reconnaître, le point faible, le côté défectueux de l'héroïsation privée. Est-ce pour y remédier qu'Épictéta associa son propre culte et celui des siens à celui des divinités reconnues par tout le monde, auxquelles sacrifiaient l'État et les particuliers? La chose est possible. Cette association pouvait s'autoriser de pratiques remontant au culte le plus ancien des Héros. Combien d'entre eux avaient leur tombeau dans le voisinage, dans le temple même d'un dieu ou d'une déesse; combien participaient à des fêtes communes! De même, les morts investis de la qualité de Héros par le testament avaient leur tombeau et leurs images près de la chapelle et dans l'enclos sacré des Muses; leur fête avait lieu à la même date; ils recevaient des sacrifices et des offrandes exactement semblables.

Le fait est assez remarquable pour y insister, afin de montrer que cette association est presque une règle dans les fondations de ce genre. En effet, le cas d'Épictéta n'est pas isolé et nous pouvons le rapprocher d'autres assez nombreux qui sont analogues. C'est tout d'abord le testament de Diomédon, citoyen de Cos, qui vécut à peu près vers le même temps [1]. Tout le commencement de l'inscription a disparu; il contenait la disposition essentielle, que les éditeurs des Inscriptions juridiques pensent pouvoir suppléer avec sûreté et qu'ils ont résumée d'après la fondation d'Épictéta. Diomédon instituait une communauté de famille, composée de ses descendants et parents, groupée autour d'un enclos consacré à Héraclès. L'objet principal de cette fondation était l'entretien du sanctuaire et de certaines statues, probablement celles de Diomédon et de ses ancêtres, et la célébration de cérémonies où le défunt et ses ancêtres étaient associés à Héraclès qui, pour cette raison, reçoit l'épithète de Διομεδόντειος.

[1] *Inscriptions juridiques*, II, p. 94; PATON and HICKS, *Inscr. of Cos*, 36.

Une autre inscription de Cos, qui n'est pas une fondation testamentaire comme les précédentes, mais une enseigne posée sur un terrain pour en désigner le propriétaire, contient en abrégé tous les éléments des communautés constituées par Épictéta et Diomédon : « Ce terrain et la maison qui est sur le terrain, les jardins et les maisons qui sont dans les jardins sont la propriété sacrée des Douze Dieux et de Charmylos, le Héros des Charmyléens[1]. » Charmylos a le titre de Héros. Il est associé aux Douze Dieux. Héros et dieux possèdent en commun des immeubles dont le revenu subvient aux frais de leur culte. Ce culte leur est rendu par une communauté qui tire son nom du Héros Charmylos et qui est vraisemblablement composée des membres de sa famille et de leurs descendants.

Les fondations de culte héroïque par des confréries ou des familles sont très répandues dans tout le monde hellénique et se maintiennent jusqu'à la fin du paganisme. Elles présentent, plus ou moins au complet, les éléments caractéristiques que nous avons relevés dans les précédentes. Il suffira de citer comme exemple une inscription de Thyatira en Lydie, datant du règne d'Auguste :

Ὁ δῆμος τὸ Ξενώνηον καὶ τὴν ἐντομὴν καθιέρωσεν Γαίωι Ἰουλίωι Ἀπολλωνίδου υἱῶι Ξένωνι, ἥρωι, εὐεργέτηι. . . . . Κατεσκεύασαν οἱ Ἰουλιασταί[2].

Les Juliastes sont une confrérie d'amis ou de parents de Julius Xénon, qui se placent sous le patronage du Héros. Le peuple de Thyatira lui avait consacré un téménos appelé de son nom grec Xénonion et une chapelle avec buste taillée dans la paroi du rocher où était son tombeau. Comme il arrivait souvent en pareil cas, cette libéralité de

[1] *Ἱερὰ ἁ γᾶ καὶ ἁ οἰκία ἁ ἐπὶ τᾶι γᾶι καὶ τοὶ κᾶποι καὶ ται οἰκίαι ται ἐπὶ τῶν καπων Θεῶν Δυώδεκα και Χαρμύλου ἥρωος τῶν Χαρμυλέων.* Ross, *Inscr. gr. ined.*, 309; Bayet, *Archives des missions scientifiques*, 1876, p. 103.

[2] Cagnat, *Inscr. gr. ad res romanas pertinentes*, IV, 1276.

la ville se bornait au vote du décret et ce fut la confrérie qui fit les frais de ces honneurs. Nous ne trouvons pas ici l'association avec une divinité. Mais il est évident que Xénon recevait un culte de la confrérie qui portait son nom, au minimum, un sacrifice suivi d'un banquet. Ce qui suppose une fondation perpétuelle ou des cotisations des Juliastes. Il n'y avait pas lieu de mentionner ces particularités dans une simple dédicace, mais elles ressortent des données qu'elle contient.

Les garanties humaines n'avaient pas semblé suffisantes à un citoyen d'Halicarnasse (IIe ou IIIe siècle avant notre ère). Il eut l'idée de les renforcer par une autorité religieuse et il donna la prescription d'un oracle comme fondement au culte qu'il constitua par une donation entre vifs.

Posidonios ayant envoyé demander à Apollon par quelle conduite et quelles actions il pourrait assurer le bonheur et le succès à lui-même et à ses descendants présents et à venir, par les mâles comme par les femmes, le dieu a répondu qu'ils assureraient leur bonheur et leur succès s'ils honoraient et se rendaient propices, à l'exemple de leurs ancêtres, Zeus Patroos, Apollon souverain de Télémessos, les Moires et la Mère des dieux, qu'ils devaient semblablement honorer et se rendre propice le Bon Génie de Posidonios et de Gorgis et que ceux qui observeraient et exécuteraient ces prescriptions s'en trouveraient bien[1].

La fin de la réponse a quelque chose d'imprévu, car il n'était pas question de Posidonios et de sa femme Gorgis dans la demande. Faut-il ici reconnaître la clairvoyance du dieu qui lut dans l'esprit de son client son secret désir et l'exauça ou soupçonner que le prophète d'Apollon fut accessible à une adroite insinuation, appuyée de quelque présent? Quoi qu'il en soit, Posidonios, fort de son oracle, procéda sans retard à la réalisation de son projet. Il constitua une con-

(1) *Inscriptions juridiques*, II, p. 128; *Ancient Greek Inscriptions in the British Museum*, 896.

frérie composée de ses enfants et de leurs descendants par les mâles et par les femmes, en y admettant les futurs maris de ces dernières. La prêtrise devait appartenir toujours au plus âgé des descendants par les mâles. Pour subvenir aux frais du sacrifice en l'honneur de ceux que le dieu avait désignés, Posidonios affectait, par hypothèque, les revenus de certaines propriétés foncières lui appartenant. Un décret voté, d'accord avec Posidonios, par les membres de la confrérie, en réglait l'administration et fixait les sacrifices à offrir. « Le premier jour, le prêtre sacrifiera à la Bonne Fortune du père et de la mère de Posidonios un bélier, au Bon Génie de Posidonios et de Gorgis un bélier, et le second jour à Apollon Patrôos un bélier, à Apollon souverain de Télémessos un bélier, aux Moires un bélier, à la Mère des dieux une chèvre. »

La fondation de Posidonios se compose des mêmes éléments que les précédentes : confrérie de membres de la famille, constitution d'un capital inaliénable ou de rentes perpétuelles pour les frais cultuels, association du donateur et de divinités dans les sacrifices. Voilà en quoi consiste essentiellement le culte d'un Héros. Et cependant Posidonios n'en porte pas le titre. C'est que pour devenir un Héros, il faut absolument être mort, et Posidonios était encore vivant lorsqu'il institua les sacrifices. Pressé de jouir de ses honneurs, il s'en tira par un artifice, dont il n'était peut-être pas l'inventeur, mais dont il fit un habile usage. La victime sera immolée non pas à lui-même, mais à son Bon Génie, ce qui revenait au même, mais pourtant n'était pas tout à fait la même chose. Dans les croyances des Grecs, chaque homme avait son *δαίμων* qui exerçait sur lui une influence heureuse ou malheureuse; quelques-uns en admettaient deux distincts, un bon et un mauvais, et on prenait alors soin de spécifier, comme ici, qu'on s'adressait au bon. Je ne crois pas que les Grecs se soient fait une idée bien nette du Dæmon personnel; c'était une croyance très ancienne, très répandue, mais imprécise. Ils entendaient en gros que le Dæmon était de nature divine et que chaque

homme avait le sien — *naturæ deus humanæ*, comme le Genius des Latins. Cette notion suffira pour se rendre compte de la fondation que Posidonios fit de son vivant. En tant que le Dæmon était divin, les dieux ne pouvaient s'offenser qu'on lui sacrifiât, en même temps qu'à eux, et, comme ce Dæmon était inséparable de l'homme à qui il était attaché, celui-ci bénéficiait naturellement des offrandes qui ne pouvaient lui être adressées directement. C'était par un détour ingénieux revenir au culte héroïque, mais cette fois au profit d'un vivant.

D'autres textes, qui n'ont pas été bien interprétés, contiennent la mention de l'*Ἀγαθὸς δαίμων*, dont le rôle est le même que dans l'inscription de Posidonios.

Une dédicace rhodienne, qui paraît dater du Ier siècle avant notre ère, nomme une communauté *Διοσαταβυριασλᾶν Ἀγαθοδαιμονιασλᾶν Φιλωνείων*[1]. Une glose d'Hésychius qui explique *Ἀγαθοδαιμονιασλαί* par *οἱ ὀλιγοποτοῦντες* ne peut pas s'appliquer à ce texte et je traduirais : « Les adorateurs de Zeus Atabyrios et du Bon Génie de Philon. » Nous avons là une communauté analogue à celle de Posidonios. Philon la fonda pour s'assurer un culte héroïque; mais étant encore vivant, il ne pouvait le recevoir que par l'intermédiaire de son Bon Génie. Les sacrifices étaient donc offerts à celui-ci, associé, suivant l'usage, à une divinité, Zeus Atabyrios.

Il faut expliquer d'une manière analogue le début d'une inscription de Théra qui a été gravée sur trois stèles : « Bornes d'une terre (consacrée) à la Mère des dieux. Dieu! Pour la bonne fortune du Bon Génie! Sacrifice d'Archinos[2]. » Suit la composition du sacrifice à offrir deux fois par an. Bœckh et les éditeurs suivants ont supposé qu'Archinos avait consacré le terrain à la Mère des dieux et institué le sacrifice pour la déesse. Je ne pense pas que les mots *θυσία Ἀρχί-*

[1] *Inscr. gr.*, XII, fasc. 1, 161.

[2] Οὖροι γᾶς. Θεῶν Ματρί. Θεός. Ἀγαθᾶι τύχαι Ἀγαθοῦ δαίμονος. Θυσία Ἀρχίνου. *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, 436.

νου puissent signifier : *Sacrifice institué par Archinos* (pour la Mère des dieux), mais : *Sacrifice appartenant à Archinos*, offert à son intention. Comme dans les cas précédents, ce serait un culte héroïque d'Archinos associé à celui d'une divinité et assuré par les revenus d'une terre leur appartenant en commun. Mais Archinos étant encore vivant ne pouvait ni prendre le titre de Héros ni recevoir directement le sacrifice. Il le fit adresser à son Bon Génie, ce qui explique l'invocation *Ἀγαθᾶι τύχαι Ἀγαθοῦ δαίμονος*. L'inscription peut remonter à la fin du IV[e] siècle. Ce serait l'exemple le plus ancien de la substitution du Bon Génie à la personne de l'intéressé. La nouveauté de cette combinaison pourrait expliquer la rédaction embarrassée et les invocations multiples des premières lignes.

La croyance populaire au Bon Génie tendait à reconnaître dans l'être humain un élément qui était distinct du corps, mais qui lui était intimement uni. Cette tendance s'accentua, probablement sous l'influence d'une doctrine philosophique qui, suivant Plutarque, remonte à Héraclite et qui a inspiré quelques vers de Pindare. Protestant contre la légende de l'enlèvement au ciel de Romulus vivant, il déclare qu'il est insensé de vouloir transporter au ciel les corps qui sont tous sujets à la mort; cette destinée n'appartient qu'aux âmes; elles viennent de la divinité et y retournent; elles parviennent à un rang d'autant plus élevé qu'elles se sont mieux dégagées des liens corporels. De la sorte, les hommes peuvent devenir Héros et de Héros Génies; enfin ceux qui se sont le plus complètement dégagés de leur corps et purifiés peuvent être mis au rang des dieux, non par une loi de la cité, mais en réalité et suivant une loi équitable[1]. Un siècle avant Plutarque, Philon le Juif avait formulé une théorie analogue sur les différentes destinées des âmes, les plus pures ne devant plus retourner s'unir à des corps, mais vivre dans l'éther. « Ce sont

[1] PLUTARCH., *Romulus*, 28.

IMPRIMERIE NATIONALE.

elles que ceux des Grecs qui ont raisonné sur ces choses nomment Héros et Génies; mais Moïse employant le mot juste les appelle Anges[1]. » Précisément, ce terme d'*ἄγγελος* se rencontre dans un groupe considérable d'inscriptions funéraires découvertes dans la nécropole de Mésa-Vouno à Théra[2]. Elles datent du IIIe ou du IVe siècle après notre ère. Sauf deux, elles sont rédigées d'une manière uniforme : *ἄγγελος* suivi d'un nom propre au génitif, d'homme ou de femme. Sont-elles païennes ou chrétiennes? Les savants qui les ont publiées les estiment chrétiennes en se fondant sur un texte unique : *ἄγγελος Ἐπικτοῦς πρεσβύτιδος*[3]. Ce dernier titre, en effet, était en usage dans l'Église primitive. Mais les chrétiens se seraient-ils jamais avisés d'indiquer le lieu de sépulture d'une *âme?* Il faut regarder *ἄγγελος* comme un équivalent de *ἥρως*, ainsi que le disait Philon, et l'inscription suivante, unique elle aussi, prouve l'exactitude de son assertion : *Ἄγγελος Ζωσίμου. Ἀφηρόισα Ρουφεῖνα τὸν ἴδιον υἱόν*[4]. Rufina, mère de Zosimos, déclare qu'elle a héroïsé son fils et cette qualité héroïque est exprimée par la formule *ἄγγελος Ζωσίμου*. L'origine de la formule est judaïque; on sait l'expansion que prirent en Grèce les communautés juives à l'époque romaine, l'influence qu'elles eurent sur les croyances des Hellènes et réciproquement celle qu'elles subirent. On pourra donc attribuer l'emploi d'*ἄγγελος* dans le sens de Héros soit à des Hellènes judaïsants soit à des Juifs hellénisants.

La croyance à l'*ἀγαθὸς δαίμων* du mort héroïsé entraîna, à l'époque impériale, à faire de celui-ci un patron, un protecteur d'un petit groupe, surtout quand il s'agissait d'enfants; c'était un moyen d'adoucir le deuil des parents. C'est ainsi que la *familia* d'un proconsul se donna comme Héros un enfant mort à l'âge de dix ans[5]. L'amitié paternelle chercha dans cette voie un allègement à sa

[1] PHILO., *περὶ κόσμου*, 3.
[2] *Inscr. gr.*, XII, fasc. 3, 933-967.
[3] *Ibidem*, 933.
[4] *Ibidem*, 942.
[5] CAGNAT, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, IV, 1377.

douleur. Par exemple, l'épitaphe suivante d'un jeune Athénien au IIIe siècle après notre ère : « Moi, Théophilos, fils de Dionysios, de Marathon, j'ai fini mes jours après être entré dans ma cinquième année, et mon père a consacré mon image, comme celle du Héros de la famille[1]. » Allant plus loin encore, les parents d'un enfant mort à l'âge de quatre ans s'adressent à lui comme à un dieu qui écoute leurs prières *θεῷ ἰδίῳ ἐπηκόῳ*[2]. On voit par quelle longue série de modifications la conception du Héros grec a pu conduire à ces exagérations finales et à ces enfantillages touchants qu'on retrouverait facilement dans nos cimetières, exprimés en des termes presque semblables.

En résumé, il dépendait de la volonté d'un particulier de prendre pour lui-même le titre de Héros, comme de l'attribuer à ses ascendants ou à ses enfants. Pour réaliser cette intention, le moyen le plus sûr et, comme nous l'avons vu, le plus souvent employé, était d'abord de pourvoir aux frais du culte héroïque par une fondation perpétuelle; ensuite d'y intéresser une ou plusieurs divinités en les associant à ce culte; enfin, de constituer une communauté, généralement composée de membres de la famille, pour faire respecter et exécuter la volonté du fondateur. Quelques-uns ajoutèrent ou substituèrent à ces précautions juridiques l'autorité d'un oracle favorable. Chacun était libre d'agir à sa volonté en cette matière.

En voyant se multiplier ainsi les héroïsations, on aimerait à se rendre compte des mobiles qui poussaient les particuliers et les familles à rechercher ce titre. C'était tout d'abord un moyen de distinguer le défunt de la foule des morts vulgaires; puis, on perpétuait son souvenir, on faisait vivre son nom, on le disputait à l'oubli, cette seconde mort, dont la crainte est si pénible pour les mourants. En

[1] *Corpus inscr. attic.*, III, 1460. — [2] Kaibel, *Epigrammata græca*, 314.

dehors de ces questions d'amour-propre ou de sentiment, les Grecs croyaient-ils conserver à leurs Héros des avantages positifs, lui garantir une existence nouvelle dans une condition privilégiée? Je crois qu'eux-mêmes ne s'en rendaient pas bien compte et qu'ils ne s'interrogeaient même pas à ce sujet. Ils s'efforçaient de reproduire ce que leurs ancêtres avaient fait pour les Héros primitifs et s'imaginaient par là acquérir quelque peu des privilèges dont ceux-ci étaient en possession ou tout au moins s'en donner l'apparence. Peut-être y gagnait-on aussi une protection plus grande pour la tombe du mort héroïsé. La violation ou l'usurpation de sa sépulture n'était plus une simple *τυμβωρυχία* mais un crime d'impiété qui entraînait pour le coupable une pénalité plus grande[1]. Quant au sort du défunt héroïsé, les croyances variaient. La plus répandue était que les Héros vivaient dans le pays des Bienheureux auprès de Proserpine. C'était ce que promettaient aussi les Mystères d'Éleusis, mais dans des conditions mieux déterminées, avec des garanties plus solides, un engagement plus fort des Deux Déesses. L'initiation était plus sûre que l'héroïsation, et ce fut peut-être une des raisons pour lesquelles les Athéniens ne firent pas usage de celle-ci.

Constatons aussi combien la notion primitive du Héros s'était affaiblie au cours des siècles et quelles altérations avait subies son culte, surtout dans le sacrifice qui était le rite fondamental. Il n'avait plus lieu le soir, mais à la pleine lumière du jour. La victime n'était plus égorgée sur la tombe, le sang versé dans la fosse qui communiquait avec elle, les chairs entièrement consumées par le feu. Tout au contraire, ces chairs, soigneusement accommodées, étaient servies aux membres de la communauté, le vin était versé en abondance; la musique charmait les convives couronnés et parfumés. Au lieu d'une cérémonie sévère et lugubre, c'était un banquet joyeux en souvenir du défunt héroïsé.

[1] Waddington, *Inscr. d'Asie Mineure*, 1632.

Aucune doctrine précise ne s'est dégagée du culte familial des Héros; ce sont des tendances individuelles qui s'éloignent de plus en plus de la conception primitive. Celle-ci, en somme, était fort simple et facile à comprendre. A la mort, l'élément qui entretenait la vie chez l'être humain sortait de lui et devenait une ombre, un fantôme, qui conservait les sentiments de son existence terrestre, mais avec une force surhumaine qui naissait de son nouvel état. Cette âme corporelle ne quittait pas la terre où elle avait vécu, elle y était retenue par son ancien corps qui était l'intermédiaire indispensable pour recevoir les aliments dont elle ne pouvait pas plus se passer que les dieux eux-mêmes. Par suite, elle était contrainte de ne pas trop s'éloigner de son tombeau qui était la maison où elle trouvait repos et nourriture. Ces liens si étroits se relâchèrent peu à peu et finirent par se dénouer par une lente évolution, sans qu'on eût conscience du changement. La croyance au Bon Génie qui est absolument étrangere à la conception primitive du Héros exerça une grande influence; on arriva à le détacher du corps, à en faire une personnalité distincte. Au IIe siècle après notre ère, une Béotienne d'Acréphies, qui avait créé une société d'Héroïstes, disait, en parlant de ses enfants morts : *τοὺς ἥρωας τῶν τέκνων ἡμῶν*[1]. L'imitation de la formule funéraire des Romains accrut la confusion. Elle fut traduite par le procédé constaté dans la version grecque des sénatus-consultes. Chaque mot latin était remplacé par un mot grec, sans s'inquiéter de savoir si le groupe réuni des mots avait le même sens que l'original ou même avait un sens. Dans la formule *Dis Manibus*, le premier élément *Dis* reçut comme équivalent Θεοῖς; le second, *Manibus* fut traduit par le pluriel *ἥρωσι* ou *δαίμοσι*, bien qu'un seul mort ne pût avoir plusieurs Génies ou plusieurs Héros; on a réuni l'appellation de Dieux avec celle de Génies et Héros, oubliant que les Grecs les rangeaient dans trois classes distinctes. La variante *Δαιμόνων ἀγαθῶν* d'un tel n'est pas

[1] *Bull. de Corr. hellén.*, XXII, 1898, p. 255.

plus logique ni conforme à la croyance d'un Bon Génie unique pour une seule personne. La doctrine morale dont j'ai parlé plus haut était directement opposée à l'ancienne croyance que le Héros était étroitement attaché à son corps et à son tombeau ; elle enseignait, tout au contraire, que, pour parvenir à la dignité des Héros ou des Génies, l'âme devait se détacher des choses corporelles et en effacer les souillures. La religion familiale des Héros ne s'inspira pas directement de cette doctrine qui se renfermait dans les écoles philosophiques. Quelque chose néanmoins a pu s'en répandre au dehors et familiariser les esprits avec cette idée que, bien loin d'être liée à sa dépouille mortelle, l'âme du défunt héroïsé pouvait s'en éloigner et jouir d'une condition meilleure dans les îles des Bienheureux. Tout cela ne se traduisait point par des affirmations précises, ne s'énonçait pas comme des vérités reconnues; c'était plutôt des aspirations individuelles, mêlées à des imaginations souvent puériles, mais consolantes après tout, mêlant quelque douceur à l'amertume de la séparation et propres à développer l'Héroïsation familiale qui créait un lien de souvenir et d'affection entre les survivants et ceux qui avaient disparu.

LA
MOSQUÉE D'HASSÂN,

PAR

LE Lᵀ-COLONEL DIEULAFOY,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

HISTORIQUE DES FOUILLES
EXÉCUTÉES À RABAT DURANT LES ANNÉES 1914-1915.

Avant d'entreprendre la monographie de l'édifice religieux le plus vaste que les musulmans aient jamais édifié [1], il me sera permis de rappeler que la découverte, puis les fouilles de la mosquée d'Hassân furent les derniers travaux auxquels ma compagne inséparable, ma collaboratrice fidèle ait été associée. La personnalité de Mme Dieulafoy s'affirma d'autant plus active au Maroc et d'autant plus précieuse que le commandement du Génie et la direction des chantiers militaires réclamaient le meilleur de mon temps. Aussi bien, les lecteurs que ces recherches peuvent intéresser substitueront-ils partout nos deux noms au mien quand il paraîtra seul. Je les prie avec instance de rendre ce juste hommage à la vérité.

Au cours de l'année 510 de l'hégire (1116 de J.-C.), un Berbère de l'Atlas, Mohammed ben Toumert, qui était allé puiser la pure doctrine aux sources du Levant, rentrait au Maroc. Il se glorifiait de rapporter la Loi du Seigneur avec la *Sounna* du Prophète et, depuis son retour, s'arrogeait une généalogie chérifienne. Il se donnait comme un envoyé de Dieu, comme l'imam El Mehdy (l'Annoncé), se proclamait *Impeccable* et prétendait qu'il avait mission de remplacer sur la terre le

[1] Les renvois aux justifications sont donnés *infra*, p. 171, note 1.

règne de l'iniquité par celui de la justice. Mais tout en célébrant la vertu, en stigmatisant le vice, tout en professant le mépris des biens de ce monde, il sapait l'autorité de l'émir almoravide, Aly ben Youssef, et s'ouvrait les voies du pouvoir. Désormais, il dénoncerait les turpitudes des Almoravides, il ne séparerait pas les mauvais musulmans d'avec les idolâtres, il effacerait jusqu'aux traces d'un gouvernement qui tolérait l'hérésie et subissait le crime.

El Mehdy amenait avec lui un disciple, Abd el Moumen el Zénèty, qu'il avait rencontré à Tlemcen. Ensemble, ils gagnèrent Fez et, de là, ils se rendirent à Marrakech où ils prêchèrent dans les mosquées et dans les bazars.

L'émir Aly ben Youssef reconnut la justesse des reproches qui lui étaient adressés, fut saisi de crainte et connut le remords.

Quand ses conseillers lui eurent dessillé les yeux, il était trop tard. El Mehdy avait fanatisé la population de Tînmâl[1] et rangé sous son autorité les tribus voisines de la ville et les Berbères des montagnes. Dans la prière du vendredi, le *Khotbah* se faisait en son nom. Bientôt, il compta plus de vingt mille partisans qui, en raison de leur monothéisme intransigeant, prirent ou reçurent le nom de Mouâhedoun (Unitaires), d'où l'on a fait Almohades après l'adjonction de l'article *al*.

Aly ben Youssef envoya ses meilleures troupes contre les insurgés (516 de l'hégire — 1122 de J.-C.) et la lutte se poursuivit jusqu'à la mort d'El Mehdy sans qu'aucun des deux partis eût remporté un avantage décisif (524 de l'hégire — 1130 de J.-C.). Mais Abd el Moumen, qu'El Mehdy avait désigné comme son successeur, ayant accompli un stage de deux ans, fut reconnu imam et, dès lors, les Almohades marchèrent de succès en succès.

L'émir Aly ben Youssef succombe. Son fils Tachfyn ben Aly lui succède (537 de l'hégire — 1142 de J.-C.). A peine proclamé, il sort de Marrakech. De son côté, Abd el Moumen quitte Tînmâl, marche

[1] Tînmâl (Trismel dans les textes du XIVe siècle) est situé à 20 lieues au Sud de Marrakech, dans le Djebel Deren.

à la rencontre des Almoravides, leur livre des combats heureux, les harcèle, les repousse jusqu'à Tlemcen. Une bataille décisive s'engage. Tachfyn ben Aly la perd, s'enfuit du côté d'Oran et durant une nuit sombre et pluvieuse, le 27 du mois de Ramadhan 539 (1144 de J.-C.), il s'égare dans la montagne, tombe au fond d'un précipice et se tue.

L'année même de la mort de Tachfyn, un cheikh almohade passe en Espagne. Séville (540 de l'hégire — 1145 de J.-C.), Cordoue (543 de l'hégire — 1148 de J.-C.), Grenade (550 ou 552 de l'hégire — 1155 ou 1157 de J.-C.) sont conquis sur les Almoravides, tandis que Fez, Tlemcen, Oran (540 de l'hégire — 1145 de J.-C.), Marrakech, Tanger (541 de l'hégire — 1146 de J.-C.), Sildjimessa, Meknès (543 de l'hégire — 1148 de J.-C.), Constantine (547 de l'hégire — 1152 de J.-C.), Tunis (554 de l'hégire — 1159 de J.-C.) ouvrent leurs portes de gré ou de force et se rangent sous la loi du vainqueur.

A sa mort (558 de l'hégire — 1163 de J.-C.), Abd el Moumen laissait achevée l'œuvre entreprise en 514 par Mohammed ben Toumert, el Mahdy, et léguait à son fils, Youssef, un empire immense et, pour le défendre ou l'accroître encore, des troupes aguerries, une cavalerie innombrable, une flotte vaillante et des arsenaux qui regorgeaient d'armes offensives et défensives, de projectiles et d'équipements.

Le nom de Salé paraît souvent durant le règne d'Abd el Moumen[1]. Le rôle de la ville avait grandi par suite de sa situation à l'embouchure du Bou Régrèg qui favorisait la concentration de la flotte nécessaire au transport des troupes en Espagne et se prêtait à l'installation des chantiers de constructions navales.

Salé avait été occupé tout au début du règne d'Abd el Moumen et peut-être l'affection que lui portait l'émir tenait-elle à ce souvenir. De bonne heure, il dote Salé d'une conduite d'eau (545 de l'hégire —

[1] Le *Roudh el Kartas* composé vers 726 de l'hégire (1326 de J.-C.) fait mention de Salé en 423 de l'hégire (1031 de J.-C.). A cette époque, un émir de Salé attaque l'émir des musulmans, Hamâma ben el Mouaz, de la dynastie des Zénèta et le chasse de Fez.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1150 de J.-C.); plus tard, c'est durant un séjour à Salé qu'il désigne son successeur (549 de l'hégire — 1154 de J.-C.); c'est à Salé qu'il commande 120 navires sur les 400 qu'il ordonne de construire pour faire la guerre aux chrétiens d'Espagne (557 de l'hégire — 1162 de J.-C.); c'est à Salé, dans le même dessein, qu'il rassemble une armée immense (558 de l'hégire — 1163 de J.-C.); enfin, c'est à Salé, à son retour de Séville, que Youssef, fils et successeur d'Abd el Moumen, est proclamé (560 de l'hégire — 1165 de J.-C.) deux ans, semble-t-il, après la mort de son père.

A dater des derniers Almoravides, l'importance de Salé fut également consécutive à la fondation de Marrakech et au transport du siège du gouvernement dans cette ville. Salé fut non seulement le centre de ralliement des contingents de l'Est et du Sud, mais placé entre Marrakech, d'une part, et, de l'autre, Fez, Taza, Oudjda et les provinces orientales, il devint un lieu de repos obligatoire pour les troupes qui allaient de l'une à l'autre extrémité de l'Empire.

Si l'on en croit les auteurs des rares chroniques marocaines [1], Abd el Moumen fit construire une *casbah* (forteresse) sur la rive gauche du Bou Régrèg, vis-à-vis Salé, et, dans cette *casbah* qu'il appela Mehedia, un palais, une mosquée et des réservoirs d'eau. Son fils, Youssef, fonda une ville à côté de la *casbah;* enfin, le fils de ce dernier, Yakoub el Mansour (*infra*, p. 179), comprit les deux dans une même enceinte.

La ville nouvelle reçut le nom caractéristique de Ribat el Fath — *Couvent militaire de la Victoire* — qui évoquait la destination religieuse

[1] Ibn Batoûta (*Toufat en Noudhar*), Yakout el Hamaoui (*Moucdjim*), Liban Ibnou i Khatib (*Parallèle entre Salé et Malaga*), Abd el Ouahid el Marrakechi (*Moucdjib, Histoire des Almohades*), Abou Abdallah Mohammed ben Abdesselam Rebati (*Annales des Alaouites*), Mohammed ben Ali Slaoui (*Kitab el Istal — Histoire de Rabat et de Salé.* Manuscrit), Albouféda (*Taqouin el Bouldan*), Si Ahmed Achour Rebati (*Notes.* Manuscrit), Ibn Zakour (*Moucrib el Moubin*) et les auteurs du *Roudh el Kartas* (*supra*, p. 169, note 1), d'*Er Roudh el Miâttar,* du *Kitab el Istiqça* (Monographie des monuments élevés par El Mansour — que Dieu lui fasse miséricorde — au Maghreb et en Andalousie), du *Nechr el Malani* et du *Kitab el Istibçar.*

du camp où se préparait la guerre sainte, le *djiad*, et où se concentraient les troupes appelées à y participer.

Des émirs dont la fortune politique était fondée sur l'intolérance et sur la piété, les successeurs de l'imam *Impeccable* eussent failli à leur origine s'ils n'eussent doté d'une mosquée le Couvent de la Victoire. D'autre part, comme il s'agissait d'y célébrer le vendredi un office unique et d'y réunir de douze à quinze mille combattants, il fallait construire un édifice de proportions insolites[1]. Cette tâche ou plutôt ce devoir échut à Yakoub el Mansour.

Après avoir hérité l'Empire que les Almohades, ses prédécesseurs, avaient porté à un haut degré de puissance, après avoir consolidé leur œuvre sur le champ de bataille d'Alarcos où il avait vaincu Alphonse VIII de Castille (591 de l'hégire — 1195 de J.-C.), l'émir disposait de captifs chrétiens assez nombreux pour ramer sur les galères mogrébines et fournir des équipes de travailleurs[2]. Au Dieu qui lui avait octroyé la victoire et dispensé la puissance, il dédierait un témoignage éclatant de reconnaissance. C'est ainsi qu'il fut conduit à élever sur le plateau d'Hassân[3], au Sud-Est de Ribat el Fath et en vue de l'Océan, une mosquée militaire, capable de recevoir l'armée et dont le minaret signalerait l'estuaire aux flottes qui cingleraient vers le port.

Pour exécuter le programme spécial qui leur était imposé (*inf.*, p. 188, 189, 227), les architectes durent introduire des modifications essentielles dans le modèle canonique de la mosquée. Il en résulte que la mosquée militaire de Ribat el Fath, avant que les siècles

[1] L'immensité de la mosquée d'Hassân, que nos travaux ont confirmée (*infra*, p. 181, 210, 214 à 220, 226, 230), avait été signalée par Ibn Batoûta, Abd el Ouahid el Marrakechi, Ibn Abdi el Mouneïm el Homarri cité dans *Er Roudh el Miâttar*, Mohammed ben Ali Slaoui et Abou Abdallah Mohammed ben Abdesselam Rebati (*sup.*, p. 170, note 1 et *inf.*, p. 295 à 298).

[2] Sept cents captifs chrétiens, enchaînés travaillaient à la construction de la mosquée d'après l'auteur d'*Er Roudh el Miâttar*.

[3] Le nom d'Hassân qui est donné à la mosquée par l'auteur du *Roudh el Kartas* et par celui du *Kitab el Istiqça* est le nom que portait le lieu où elle est construite (*inf.*, p. 174, note 1)

eussent étendu sur ses ruines un épais manteau de terre, se distinguait des édifices consacrés au culte musulman par les dispositions autant que par les dimensions uniques du plan.

Hormis la Koubbet es Sakhra qui, en vérité, est un reliquaire octogonal, construit autour de la *Roche Sacrée*, toutes les mosquées comportent une cour d'entrée, ou *sahn* [صحن], cour entourée de portiques sur ses deux faces latérales et fermée par un oratoire au fond duquel se trouve le *mihrâb* (*inf.*, p. 188, note 1 et p. 220). Le *sahn* dont l'importance résulte de la présence de la fontaine ou du bassin aux ablutions doit être compris entre la porte de la mosquée et l'oratoire où le musulman pénètre après avoir accompli les purifications rituelles. Sa situation est une conséquence de son affectation.

Or, les fouilles entreprises sur le site de la mosquée de Yakoub el Mansour ont montré que le terrain attribué sans exception au *sahn* dans les édifices religieux de l'Islam était occupé ici par une sorte de cella de près d'un hectare de superficie, construite au centre d'un vaste péribole et qui apparaissait distincte du portique double où le *mihrâb* fut découvert (*inf.*, p. 221).

L'architecture romano-byzantine des parties exhumées et les agencements des diverses sections de l'édifice concourent pour écarter toute comparaison avec une mosquée. L'identification se présente d'autant moins à l'esprit que les voussures et les motifs caractéristiques de la décoration musulmane ont disparu sans laisser de traces apparentes. Cependant, aucun doute ne peut subsister. Malgré sa grandeur et son style, malgré la singularité du plan, le monument dont les ruines viennent d'être dégagées a bien été affecté au culte d'Allah et n'a jamais connu d'autre destination.

Un thème à ce point inusité et, en même temps, un exemple aussi grandiose de l'architecture sacrée de l'Islam méritait d'occuper une place prééminente dans l'histoire des arts musulmans. Aussi bien, en l'absence de descriptions écrites, ai-je sollicité des ruines tous les renseignements qu'elles pouvaient fournir.

Pour conduire l'enquête à bon terme, il a fallu remuer trente mille mètres cubes de terre ou de débris de matériaux. Effort considérable mais fertile en résultats que l'aide de l'autorité militaire a permis d'accomplir au cours des deux campagnes où je suis resté au Maroc.

Au nombre des contributions à l'étude des arts de l'Islam, je signalerai à l'avance celles qui sont relatives au tracé.

Au moyen âge, les architectes musulmans n'implantaient pas les édifices avec la précision que nous y apportons. En revanche, la Chaldée par l'intermédiaire de la Perse leur avait légué l'habitude de soumettre les proportions au contrôle de règles harmoniques. A cet égard, la mosquée d'Hassân est un modèle accompli et un document d'autant plus précieux qu'il est irrécusable puisque, désormais, on peut vérifier l'exactitude des levés qui ont mis en relief les propriétés du plan (*inf.*, p. 190, 213, 247, 313).

La cadence rythmique utilisée dans la fixation définitive des cotes repose sur le diamètre Δ des colonnes choisi comme module. Elle s'introduit dans les tracés géométriques des plans et, en général, du projet par l'intermédiaire du triangle rectangle, égyptien 3, 4, 5 et du triangle équilatéral, chaldéen[1] construit sur la base – 3 – du triangle égyptien, prise comme hauteur (*inf.*, p. 182, note 1, p. 202, 204, 213, 224, 239, 248 à 251, 259, 313, *pass.*).

Le triangle rectangle qui régit le rythme a, comme hauteur, le demi entre-colonnement axial $\frac{8\Delta}{2} = 4\Delta$ (*inf.*, p. 199). La base répond à 3Δ et l'hypoténuse à 5Δ, tandis que le côté du triangle équilatéral, chaldéen ayant 3Δ de hauteur mesure $\frac{7}{6} 3\Delta = \frac{1}{2} 7\Delta$.

Le même groupe géométrique de figures réduit au huitième fournit les fractions, et agrandi huit fois il donne les multiples usuels.

[1] Les Chaldéens et, à leur exemple, les Perses, puis les anciens architectes musulmans admettaient que la hauteur du triangle équilatéral est à son côté comme 6 est à 7 au lieu de $\frac{\sqrt{3}}{2}$ à 1. Dans la pratique des constructions, c'est une approximation très suffisante.

La série se compose donc de :

$$\tfrac{3}{8}\Delta = \alpha,\ \tfrac{4}{8}\Delta = \beta,\ \tfrac{5}{8}\Delta = \gamma,\ \tfrac{1}{2}\tfrac{7}{8}\Delta = \delta;$$

$$3\Delta,\quad 4\Delta,\quad 5\Delta,\quad \tfrac{1}{2}\,7\Delta;$$

$$24\Delta,\quad 32\Delta,\quad 40\Delta,\quad \tfrac{1}{2}\,56\Delta = 28\Delta.$$

Outre les éléments essentiels des triangles, ci-dessus définis, la moitié, le double et la somme des côtés obtenus par de simples rabattements entrent parfois dans les combinaisons.

Je n'insite pas. Les exemples pratiques qui se présenteront nombreux au cours de cette étude feront mieux ressortir que de longues explications les diverses modalités du système rythmique.

LA MOSQUÉE D'HASSÂN[1].

§ I. État des lieux avant les fouilles (fig. S. M. H.).

Au-dessus du plateau d'Hassân qui, sur la rive gauche du Bou Régrèg, en amont de Rabat, commande de très haut l'embouchure du fleuve, s'élève une tour carrée, vigoureuse, superbe (*inf.*, p. 179). Devant elle, s'étendent les vestiges de constructions immenses que signalent les ruines d'une enceinte rectangulaire dont elle chevauche le milieu du côté Nord (phot. 2, 6, 17).

Quand, au début du mois de septembre 1914, Mme Dieulafoy et moi arrivâmes à Rabat, vingt et une grosses colonnes de marbre, dont quinze entières, se dressaient éparses à la surface du sol, tandis que des figuiers, des cactus arborescents, des aloès gigantesques

[1] Trompés par la ressemblance de « Hassan حَسَن », nom propre très usuel, avec « Hassân حسّان », nom de lieu, les Européens appellent *Tour Hassan* la tour de Rabat, alors qu'il convient de prononcer et d'écrire *Tour d'Hassân* comme nous l'apprennent le *Kitab el Istiqça* et le *Roudh el Kartas* (Vie de Yakoub el Mansour, année 590 de l'hégire - 1194 de J.-C.).

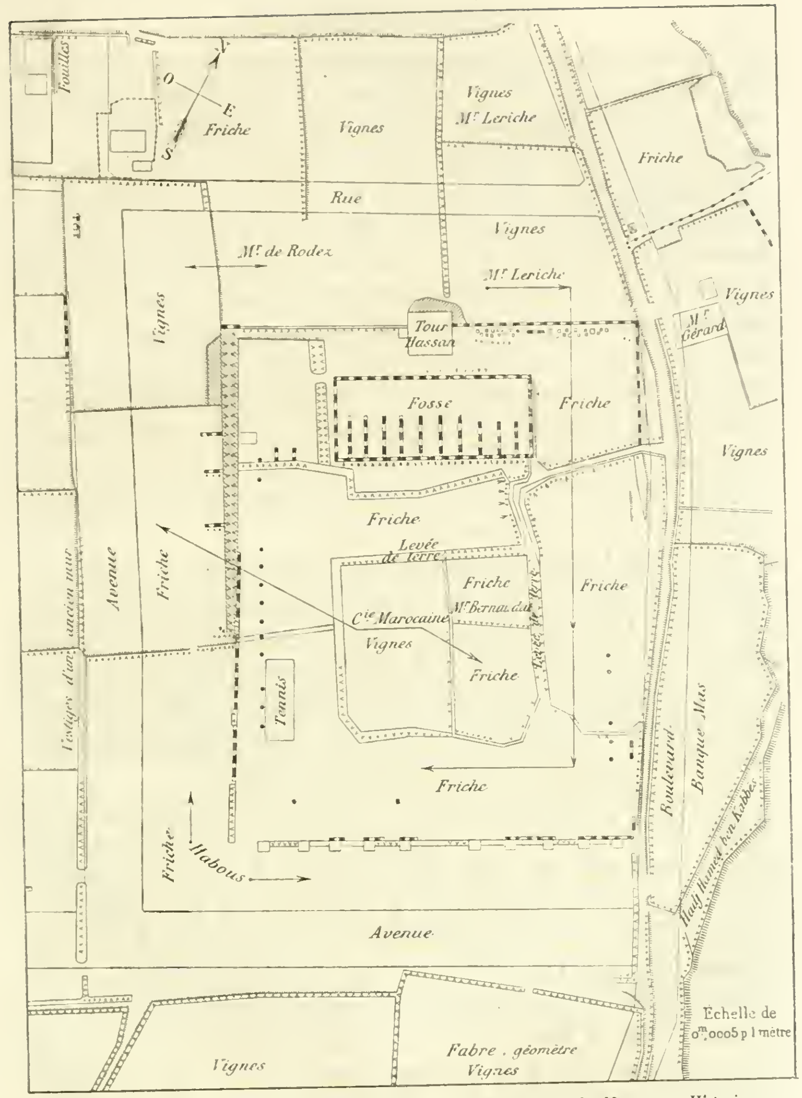


Fig. S. M. H. — Site de la mosquée d'Hassân communiqué par le Service des Monuments Historiques.

couronnaient des levées hautes de deux à trois mètres, larges à la base de six à sept, et limitaient des parcelles où les habitants de la ville cultivaient les céréales. Le sol d'une profonde excavation rectangulaire, comprise entre des parois maçonnées et dénommée *fosse* sur le plan S. M. H., était lui-même travaillé (*inf.*, p. 223 à 227).

Si l'on excepte la tour, l'enceinte, bien que renversée sur la presque totalité de son développement, était la seule partie de l'édifice dont le tracé et les dimensions pouvaient être reconnues. Constituée par un mur de béton épais, en moyenne, de 1 m. 415 (*inf.*, p. 213, 214, 235, 236, 269, 270), haute de 8 m. 40, elle portait dans son état d'intégrité une plinthe intérieure en moellons têtués. D'une manière générale, ces matériaux ont été arrachés pour être utilisés dans les constructions de Rabat et, quand leur enlèvement n'a pas déterminé la ruine du mur, ils ont laissé béante une excavation profonde de 0 m. 40 à 0 m. 60 et haute de 1 m. 60.

Sur le côté Ouest de l'enceinte, quatre pans de mur séparés par des brèches qui, je l'ai reconnu par la suite, répondent à des portes (*inf.*, p. 262 à 272) en occupent la moitié méridionale. Le troisième pan de mur compté du Sud au Nord est le mieux conservé et le plus long des quatre. Il s'étend sur 26 mètres (phot. 3). Des murs Est et Nord, il reste les substructions, quelques blocs renversés et, à titre d'échantillon, semble-t-il, deux lambeaux corrodés.

Le mur Sud diffère des autres en ce que seul il est flanqué de contreforts extérieurs ou, pour mieux dire, de onze tours (fig. 1, 13, 14; phot. 4). Sauf celle du centre qui est évidée et dont le front atteint 5 m. 20, ces tours sont pleines et présentent un front moyen de 4 mètres. Toutes prononcent une saillie de 2 m. 42 sur le parement extérieur du mur (*inf.*, p. 253 à 258). Les tours extrêmes, à l'Est comme à l'Ouest, n'épousent pas les angles de l'enceinte. Elles sont distantes, celle de l'Est, de 5 m. 20, celle de l'Ouest, de 5 m. 60, comptés depuis leur flanc extérieur jusqu'au retour de la muraille. Les autres courtines ont de 8 m. 59 à 8 m. 72. Ces différences dans

les dimensions similaires ne doivent pas surprendre. L'édifice est mal implanté. J'aurai l'occasion d'en fournir maintes preuves. Aussi bien, les mots *environ* ou *en moyenne* auraient-ils pu souvent caractériser les cotes. Si parfois je les ai supprimés, c'est dans le désir d'éviter les redites et, surtout, parce que les écarts constatés à l'intérieur sont d'ordre relativement très faibles, comparés à ceux que je viens de signaler.

Les courtines ne font pas corps avec les tours. Elles s'appuient contre leurs flancs sans y pénétrer. Il en résulte que massives et resistantes dix tours sont encore debout, tandis que les murs de liaison sont ruinés. Si l'on tient compte de leur saillie sur le parement exterieur du mur — soit 2 m. 42 —, et de leur pénétration dans ce même mur — soit 1 m. 42 —, la somme de ces deux dimensions — 3 m. 84 — est très voisine de la longueur du front. Aussi bien, paraissent-elles carrées.

J'ajouterai que la tour centrale, qui n'est pas indiquée sur le plan S. M. H. mais dont j'ai retrouvé les fondations (fig. 1, 14), fait exception autant par la plus grande dimension du front que par son évidement à la base et que la dernière tour du côté de l'Est est couronnée par une chambre au lieu d'être massive sur toute sa hauteur. Les fouilles ont expliqué ces deux anomalies (*inf.*, p. 211, 231 et 251).

De même que le mur, les tours sont en béton. Seulement, le revêtement en moellons têtués règne à l'extérieur comme à l'intérieur et protège la base sur 2 m. 42 de hauteur.

Quelle que fût sa destination, le béton était coulé entre les planches d'un coffrage mobile qui reposait sur des boulins laissés à demeure dans le massif après avoir été arasés à l'aplomb des parements. La chaux qui coulait le long du coffrage formait un enduit brillant dont l'éclat contrastait avec le mat des plinthes exécutées en calcaire grossier.

Telle qu'on la reconstitue d'après les vestiges encore debout, l'enceinte devait ressembler à celle d'un ouvrage fortifié. Elle en

IMPRIMERIE NATIONALE.

avait l'aspect massif, la couleur sévère, les abords tristes et rébarbatifs.

Sur les vingt et une colonnes qui se dressaient au-dessus du sol (fig. S. M. II.), dix-neuf avaient appartenu à des portiques intérieurs et longeaient les côtés Est, Ouest et Sud de l'enceinte (*sup.*, p. 174; *inf.*, p. 182, 187 à 190, 199 à 202, 232, 248 à 254, 293, 300 à 303). Le portique Ouest en comptait encore douze, soit les colonnes 6, 7, 8, 10 à 16, 20 et 21 (numérotées de 1 à 21 — chiffres arabes — en allant du Sud vers le Nord, fig. 1), dont neuf seulement étaient couronnées de leur chapiteau (nᵒˢ 6, 10 à 16, 21). Du portique Est, symétrique du portique Ouest par rapport à une médiane Nord-Sud, il ne restait que les colonnes nᵒˢ 4, 5, 6, 9 et 10 (phot. 5, 7, 13). En revanche, elles étaient intactes.

Malgré la disparition d'un grand nombre de supports, je reconnus que les portiques Est et Ouest étaient simples et comportaient l'un et l'autre une file de vingt et une colonnes, mais que le portique Sud devait être double et que chaque file, quand elle était complète, consistait en vingt colonnes (numérotées de I à XX — chiffres romains — en allant de l'Ouest vers l'Est). Sauf la colonne n° 2, III encore entière (phot. 14) et la colonne n° 2, IX à l'état de tronçon, aucun support du portique Sud n'avait laissé de traces.

La colonne n° 21 du portique Ouest (phot. 8, 9, 10, 12) était immédiatement suivie dans la direction Ouest-Est de deux supports très mutilés. Ces trois colonnes n'étaient pas l'origine d'un quatrième portique, car il fût tombé dans le vide de la grande excavation maçonnée signalée au Sud de la tour (*inf.*, p. 222 à 227). Elles appartenaient à l'une des deux Annexes symétriques qui furent découvertes au cours des fouilles (*inf.*, p. 191).

Le terrain choisi pour y construire l'édifice présente une pente très accusée du Sud vers le Nord, soit du plateau vers le fleuve. Le sous-sol est rocheux; toutefois, un dépôt d'argile brun-rouge dont l'épaisseur croît à mesure que l'on se rapproche du Bou Régrèg le recouvre.

Aussi bien, le côté Sud de l'enceinte et le portique double sont-ils établis directement sur le terrain, alors que les constructions de la tête Nord s'élèvent sur des fondations enfouies partie dans l'argile, partie dans un remblai compris entre les murs d'un soubassement qui rachète la pente du sous-sol.

En général, les membres du clergé marocain considéraient les ruines qui viennent d'être décrites comme les derniers vestiges d'une mosquée dont la construction avait été entreprise à la fin du XIIe siècle par le troisième khalife almohade, l'émir des musulmans, Abou Youssef Yakoub ben Youssef ben Abd el Moumen, surnommé El Mansour bi Fadhl Allah (Victorieux par la grâce d'Allah)[1], né à Marrakech en 555 de l'hégire (1160 de J.-C.), proclamé en 580 (1184 de J.-C.) et mort vers 595 (1199 de J.-C.).

La tour d'Hassân eût été le minaret gigantesque de la mosquée (*inf.*, p. 303 à 304). Pourtant, devant l'immensité de l'édifice, quelques auteurs inclinaient à y voir une demeure souveraine. Mais, qu'il s'agisse d'un palais ou d'une mosquée, on admettait que l'édifice n'avait pas été terminé, soit parce qu'il avait été entrepris sur des dimensions trop considérables, soit parce qu'un tremblement de terre l'avait renversé en cours d'exécution. Les partisans de la première opinion invoquaient l'inachèvement manifeste du couronnement de la tour (phot. 2, 6), et ceux de la seconde, le décollement et la profonde déchirure que le parement sculpté de sa façade Ouest présente vers le sommet (phot. 6). Ces deux questions seront reprises quand les éléments de la discussion auront été produits (*inf.*, § VII, p. 293, et § VIII, p. 304). D'ailleurs, si la connaissance des dates respectives du minaret et de la mosquée peut être discutée, si la suspension des travaux ou leur achèvement ont donné lieu à des controverses, les fouilles ont fourni la preuve que les traditions locales étaient fondées et que la ruine était bien celle de la mosquée bâtie par

[1] Yakoub el Mansour avait adopté une devise où il affirmait également sa foi. Sur ses cachets, il faisait graver : *Ila Allâhi touakkelt* (A Allah, je me suis confié).

Yakoub el Mansour dans les dernières années du XIIᵉ siècle. L'accord entre ces preuves et les renseignements donnés par les chroniques (*inf.*, p. 293 et suiv.) est même si décisif, se présente avec des caractères si formels de certitude, que j'anticiperai et que je tiendrai l'identification pour acquise. La description y gagnera en clarté et en précision.

Bien qu'inachevé, le minaret par sa puissance, par sa hauteur, par la décoration de ses faces, suscitait à bon droit l'admiration. La *Giralda* de Séville également édifiée sous les auspices de Yakoub el Mansour[1] est en briques et le côté de sa base carrée est réglé à 14 m. 85, alors que la tour d'Hassân construite en pierre présente à la base un côté de 16 m. 12. Au nombre des beaux minarets de la même époque, on cite bien aussi la Koutoubiyia de Marrakech qui s'élève encore intacte, mais elle n'offre pas de bien loin les dimensions imposantes du monument dont Rabat tire une fierté légitime. Quant aux minarets construits dans les autres pays musulmans, ils n'entrent même pas en compétition avec la tour d'Hassân.

Autant la tour d'Hassân était renommée, autant les vestiges de construction épars entre les côtés de l'enceinte attiraient peu l'atten-

[1] Suivant quelques historiens, la *Giralda* fut érigée entre les années 580 et 591 de l'hégire (1184 et 1195 de J.-C.); suivant les autres, entre les années 568 et 590 (1172 et 1194). Le *Roudh el Kartas* tient Yakoub el Mansour pour le khalife qui fit commencer le minaret de la mosquée de Séville. Il semblerait donc confirmer les premières dates, puisque Yakoub el Mansour fut proclamé émir en 580. D'autre part, le délai de 11 ans assigné à la construction serait bien court. Il ne serait donc pas étonnant que l'on eût entrepris le minaret de Séville en même temps que la mosquée, soit en 568 ou 569 de l'hégire (1172 ou 1173 de J.-C.), sous le règne de l'émir Youssef ben Abd el Moumen, père de Yakoub.

De son côté, l'auteur du *Kitab el Istiqça* (*sup.*, p. 170, note 1) prétend que le minaret de la mosquée de Séville fut édifié sur le modèle du minaret d'Hassân et de la Koutoubiyia de Marrakech et, par conséquent, après eux.

« Le minaret de Séville, dit-il, constitue par rapport aux deux autres le troisième pied du trépied. L'on dit que dans tout l'Islam, il n'y en a pas de plus imposant. »

L'erreur est manifeste; le soi-disant modèle ne fut pas même terminé. A conserver l'image du trépied, il faut donc intervertir les termes. Ce serait le minaret d'Hassân qui constituerait le troisième pied, et encore il eût été trop court.

tion. Mme Dieulafoy et moi étions sous cette impression générale quand nous visitâmes les ruines pour la première fois. Aussi bien, notre surprise fut-elle extrême. La majesté et le beau style du minaret la motivèrent, mais, plus encore, les dimensions sans précédent de la mosquée. Mesuré au pas, le périmètre paraissait atteindre 680 mètres. Plus tard, nous avons reconnu qu'il était de 657 m. 50, que les côtés Est et Ouest avaient en moyenne 186 mètres de longueur et les côtés Nord et Sud, 142 m. 75 [1] (*inf.*, p. 215, 216).

Le parallèle que j'établirai entre la mosquée d'Hassân et les édifices religieux réputés pour leur grandeur montre que pas un ne saurait lui être comparé (*sup.*, p. 171, note 1). A ne tenir compte que des superficies, un palais célèbre fixera les idées. C'est le palais du Louvre dont les façades sur le quai et sur la rue de Rivoli ont 154 mètres de longueur, tandis que les façades sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois et sur le square des Tuileries mesurent 163 mètres environ. La surface de 25,100 mètres carrés du rectangle ainsi constitué est inférieure de 1,450 mètres à celle de la mosquée d'Hassân et de 56,000 à celle de son enceinte (*inf.*, p. 216, 230).

S'il n'émergeait du sol que vingt et une colonnes, d'autres se devinaient soit à un léger renflement du sol, soit à des affleurements à peine visibles. En rapprochant les mesures certaines des mesures moins sûres, nous traçâmes un réseau composé de dix files longitudinales de colonnes et de dix files transversales (*sup.*, p. 178), dont les

[1] Dans la communication sommaire que je lis à l'Institut le 25 juin 1915, je donnai les mesures relatives à la longueur et à la largeur hors-œuvre de la mosquée, au diamètre des colonnes, à leur hauteur, à leur distance axiale et aux côtés du réservoir. Les dimensions que l'on trouvera dans ce mémoire sont à peine plus faibles que les premières. Les différences très légères qu'elles accusent tiennent à l'implantation irrégulière et au nivellement imparfait de l'édifice. On ne peut procéder que par moyenne et, à cette époque, je ne les avais établies que sur des observations peu nombreuses, comparées à celles que j'ai faites après le déblaiement intégral des principaux quartiers. Les dernières fouilles ont également montré que, loin de se prolonger jusqu'au mur de clôture Sud, la salle centrale se terminait à une file de piles-culées numérotée 3 sur le plan (fig. 1) et que, au lieu d'avoir en œuvre 71 m. 50 sur 139 mètres comme il avait été indiqué, elle mesurait 71 m. 30 sur 115 m. 60 et se soudait à un portique dont la largeur complétait la longueur primitivement fixée.

mailles distantes de 6 m. 424[1] (*inf.*, p. 187, 199) couvraient une salle immense, d'apparence carrée, comprise à l'Est comme à l'Ouest entre deux des cavaliers signalés (*sup.*, p. 174, 176; *inf.*, p. 191, 214, 274) et dont chaque nœud paraissait répondre à un support. En raison de sa situation sur le plan, je la désignerai désormais sous le nom de salle Centrale.

Entre temps, les portiques Est, Ouest et Sud furent repérés et nous constatâmes que leurs colonnes étaient dans le prolongement des files transversales et longitudinales de la salle Centrale, qui s'établissaient, les longitudinales entre les colonnes V et XVI du portique Sud et les transversales, entre les colonnes 4 et 15 des portiques Est et Ouest. En outre, bien que mal dessiné, l'entre-colonnement Nord-Sud X-XI semblait beaucoup plus large que les autres (*inf.*, p. 187, 188). Il devenait ainsi manifeste que la salle Centrale dont la situation s'affirmait était l'*oratoire* de la mosquée.

§ II. Premières fouilles et premiers sondages. (Fig. S. M. H. et 1.)

Personne à Rabat ne crut à notre découverte. Néanmoins, l'autorité militaire nous fit crédit et mit une escouade à notre disposition. C'est

[1] Le chiffre résulte de la moyenne arrêtée après le déblaiement intégral. Les premières mesures semblaient donner 6 m. 48 (*sup.*, p. 181, note 1). Au cours de cette monographie, j'établirai que toutes les dimensions peuvent être transcrites en fonction du diamètre des colonnes et qu'elles étaient reliées par un rythme rigoureux (*sup.*, p. 173; *inf.*, § III à § VII). Ce diamètre qui sert de module varie légèrement d'un support à l'autre; mais des mesures multiples, prises soit sur les colonnes elles-mêmes, soit sur des parties d'ouvrage dont les dimensions sont des multiples certains du diamètre, ont permis de le fixer à 0 m. 803 (*inf.*, p. 199). Je le désignerai par la lettre Δ que j'ai choisie dans l'alphabet grec pour éviter des confusions avec les lettres employées dans les épures et dans les plans. Or, 6 m. 424 = 8 × 0 m. 803 = 8Δ. C'est dire que l'entre-axe égale 8 diamètres et que la voie entre les parements de deux files de colonnes consécutives est de 7 diamètres. Malgré l'incertitude de nos premières mesures, le rapport entre le diamètre et la distance des colonnes se manifestait avec une telle évidence qu'aucun doute ne pouvait subsister. Nous eûmes ainsi le sentiment que le constructeur de la mosquée, à l'imitation des Chaldéo-perses, avait soumis le plan au contrôle de formules numériques ou géométriques qu'il serait instructif de découvrir.

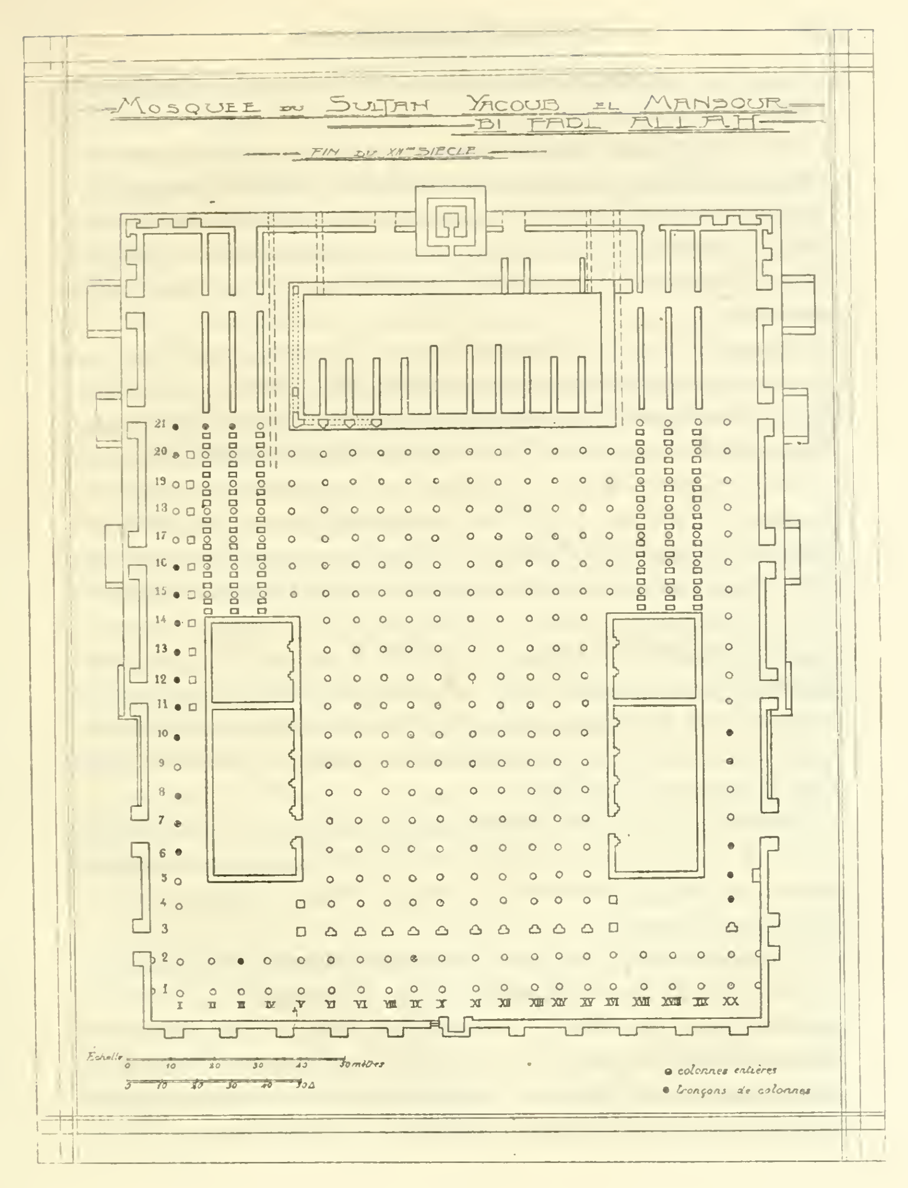

MOSQUEE DU SULTAN YACOUB EL MANSOUR BI FADL ALLAH
FIN DU XIIme SIECLE
Echelle
0 10 20 30 40 50 mètres
colonnes entières
tronçons de colonnes

Fig. 1.

à l'aide de ces quelques soldats que la reconnaissance méthodique de l'édifice fut commencée.

Avec les huit ouvriers dont nous disposions, nous ne pouvions songer ni à déblayer les trois hectares que la mosquée occupait, ni, surtout, à enlever les 30,000 mètres cubes de terre amoncelés sur ses ruines. Le temps et les ressources nécessaires faisaient également défaut. Nous dûmes nous borner à exécuter des sondages et des fouilles partielles.

Le grand obstacle à l'exécution des travaux d'ensemble provenait des cavaliers qui divisaient les parcelles cultivées (*sup.*, p. 176, 182). Ils étaient composés d'un mélange hétérogène où dominaient les menus fragments de brique et les éclats de pierre. Cette composition qui en rendait l'attaque difficile et semblait devoir contrarier nos projets en favorisa, au contraire, l'exécution. Dès qu'elle fut reconnue, Mme Dieulafoy eut la pensée d'exploiter les cavaliers comme carrière et pendant plus de trois mois, quarante charrettes furent occupées au transport des matériaux en provenant et à l'empierrement des trois rues principales de Rabat. Nous fûmes ainsi débarrassés, pour le plus grand profit de la voirie urbaine, de 2,800 mètres cubes de gravois dont la fouille eût absorbé la main-d'œuvre militaire, et d'autant plus encombrants qu'il était impossible de leur assigner un lieu de dépôt dans le voisinage du chantier.

Cependant, l'escouade procédait à des sondages sous la direction de Mme Dieulafoy et la surveillance d'un caporal qui, par un heureux hasard, avait déjà effectué en France des fouilles fructueuses sur une terre lui appartenant.

L'équipe militaire, campée sous la tente, au cœur du chantier, a poursuivi les recherches depuis le mois de septembre 1914 jusqu'aux premiers jours d'avril 1915. A cette date, l'exploration proprement dite était à peu près achevée, bien qu'elle eût été retardée par un hiver exceptionnellement pluvieux. L'obligation de creuser des tranchées profondes à travers un terrain dont les couches inférieures étaient

surchargées de matériaux et de faire le départ entre les éboulis et les constructions en place avaient, également, ralenti la marche des travaux. D'autre part, un examen attentif avait permis d'isoler d'énormes voussoirs de briques, de reconstituer la situation et les principales dimensions des arceaux d'où ils provenaient, et de reconnaître qu'ils étaient jetés sur les colonnes de la salle Centrale (*inf.*, p. 275, 278, 279, 281, fig. 20 et 21).

Dès le mois de mars 1915, les territoriaux que le général Lyautey m'avait fait attribuer avaient été aidés par des prisonniers polonais. Quelques jours plus tard, des prisonniers allemands étaient mis à ma disposition. En même temps que les Français et les Polonais poursuivaient ensemble les recherches, les Allemands nettoyaient jusqu'au dallage le sol de la mosquée (phot. 7).

A la fin du second trimestre de l'année 1915, le déblaiement intégral était assez avancé pour faciliter la résolution des problèmes complexes qui se posaient et pour montrer que si 303 des 324 colonnes ou piles-culées que l'édifice avait comptées (*inf.*, p. 189, 236) semblaient faire défaut, du moins elles gisaient presque toutes sous une épaisse couche de terre, à l'endroit où elles étaient tombées. En même temps, il devenait manifeste que leurs tambours pouvaient être remis en place sans erreur. Le travail de remontage a été long et délicat, en raison des cassures que la chute avait déterminées, mais, à mon départ du Maroc, il était à peu près terminé.

Désormais, je n'insisterai plus sur l'histoire des fouilles et n'en retiendrai que les résultats. Ils sont d'une importance capitale tant au point de vue des dispositions et du style que de l'attribution, de la date et des causes de la ruine de l'édifice.

D'une manière générale, quand on ouvrait une tranchée dans le terrain qui recouvrait les constructions centrales, on rencontrait une couche de terre arable, puis une zone composée d'éclats de pierre ou de briques réduites à l'état de fragments et, aussi, des tambours de

IMPRIMERIE NATIONALE.

colonne et les voussoirs de briques dont il a été fait mention (*sup.*, p. 185).

Plus bas, règne un mélange confus de mortier et de tuiles. Les tuiles se présentent en menus morceaux isolés, ou bien elles sont comprises entre deux couches d'excellent mortier. Dans ce dernier cas, à un lit de mortier posé sur des planches ou sur des madriers jointifs qui ont laissé quelques fibres, succède une couverture composée de tuiles au contact et d'autres tuiles disposées en couvre-joints; puis, vient un matelas de mortier plus épais que le lit inférieur et dont le parement lissé avec soin offre de profondes rainures prismatiques. Des clous de gabarre longs de 0 m. 40 environ et encore attachés aux tuiles, au mortier et au bois, complètent la liaison de ces divers éléments et servaient à les fixer sur le plancher (fig. 25). L'ensemble mesure de 0 m. 25 à 0 m. 28 d'épaisseur totale, le bois exclu. Des fragments plus ou moins importants de cette toiture ont été retirés de la salle Centrale et des Annexes latérales, ci-dessous définies (*inf.*, p. 190, 191, 200).

Entre les portiques et la salle Centrale, à la hauteur des dernières piles transversales de colonnes, on a également découvert des feuilles de plomb. Elles avaient tellement souffert de la chute que, même après les avoir développées, il fut impossible d'apprécier les dimensions primitives (*inf.*, p. 233, 234, 290 à 292). En tout cas, elles ne présentaient aucune trace de fusion. Les débris de la toiture avec lesquels elles étaient en contact direct n'avaient pas non plus subi l'action des flammes.

La remarque précédente est d'autant plus importante que, dans la salle Centrale et vers le centre du portique Sud, quand on exécute des fouilles profondes, on remue des tuiles en partie calcinées et, au milieu d'elles, des amas de bois carbonisés à la surface où l'on distingue des fragments de madriers et des bouts de chevrons ou de poutres atteignant jusqu'à 3 mètres de longueur (*inf.*, p. 299 et § VIII, p. 304). Le bois et les tuiles dorment sur une

aire de béton que recouvre par endroit un carrelage formé de briques identiques à celles qui entrent dans la maçonnerie (*inf.*, p. 213, 233).

Enfin, des fouilles exécutées sur les points où nous avions cru reconnaître des emplacements de colonnes, mirent à nu des fûts encore debout et, dans leur voisinage immédiat, des tronçons renversés.

En dégageant le pied des colonnes ainsi découvertes, nous reconnûmes qu'elles portaient sur des murs de fondation épais de 1 m. 20. Ils se croisaient à angle droit (fig. 8) et reproduisaient au-dessous du dallage le réseau formé au-dessus par les files longitudinales et transversales de supports (*inf.*, p. 224).

Les colonnes exhumées au cours des fouilles se présentaient dans des situations et sous des aspects différents. Les unes couchées à plat sur le dallage étaient intactes ou, du moins, ne semblaient pas avoir souffert et apparaissaient entourées de matériaux ayant subi l'action du feu. Les autres disloquées, disjointes portaient sur une couche de terre à relief tourmenté et gisaient fort au-dessus des amas déjà décrits de bois carbonisés et de tuiles calcinées. Les colonnes du premier groupe étaient tombées de l'extérieur vers l'intérieur. A la croisée des files transversales n°s 9 et 10 et des files longitudinales n°s XI et XII, il existait même un point où les chapiteaux se touchaient et d'où les fûts divergeaient comme les rayons d'un cercle (*inf.*, p. 300, 301).

Durant la première période des travaux, nous n'avions relevé aucun indice de l'enceinte particulière de la salle Centrale (*sup.*, p. 182), tandis que l'existence des dix files longitudinales de colonnes numérotées de VI à XV et des dix files transversales de colonnes numérotées de 5 à 14 avait été vérifiée. En outre, il était apparu que si huit des allées longitudinales et les neufs allées transversales qui avaient été reconnues présentaient une largeur axiale moyenne de 6 m. 424 (*sup.*, p. 182), la nef centrale, *anaza* [عنزة] dans le dialecte technique

marocain[1], comprise entre les files longitudinales n^os X et XI, mesurait 8 m. 24 de largeur axiale dans les mêmes conditions (*sup.*, p. 182; *inf.*, p. 205, 206).

Des sondages exécutés, à droite comme à gauche, dans l'axe des files transversales numérotées de 5 à 14 ne mirent à jour aucune colonne nouvelle, mais en prolongeant la file longitudinale n° VIII, depuis l'enceinte Sud jusqu'à l'excavation maçonnée, nous reconnûmes qu'en outre des dix colonnes numérotées de 5 à 14 et déjà repérées, elle comptait, au Sud, les colonnes ou piles n° 4 et 3 qui la raccordaient avec les colonnes du portique double et, au Nord, les colonnes ou piles n°s 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 qui l'amenaient au bord de l'excavation maçonnée. La disposition imprévue de la file n° VIII se répétait sur les files longitudinales numérotées de VI à XV inclusivement. Les piles dont il vient d'être fait deux fois mention appartenaient aux files transversales 3 et 21 et se composaient de demi-colonnes engagées dans des piles de section rectangulaire. Afin de les distinguer des autres supports et en raison de leur fonction spéciale, je les désignerai, désormais, sous le nom de piles-culées (*inf.*, p. 191 à 194, 235 à 248, 276, fig. 4, 5, 6, 7, 8).

La découverte de sept nouvelles travées était d'une importance majeure. La salle Centrale ainsi agrandie occupait, en effet, tout l'espace réservé au *sahn* (*sup.*, p. 172), c'est-à-dire à la cour qui précède l'oratoire et où se trouve le bassin aux ablutions. Par cela même,

(1) Au rapport de Si Bouchaïb Doukkali (*inf.*, p. 228, 229), les chefs arabes des temps préislamiques priaient dans une direction jalonnée à l'aide d'une lance, d'une javeline, *anaza*, et tout homme qui passait devant cette arme était puni de mort. L'*anaza*, en tant qu'organe d'orientation, aurait transmis son nom à l'allée centrale ouverte suivant la *kiblah* et dont l'axe coïncide avec celui du *mihrâb*. A ce propos, je rappelle que le musulman en oraison regarde du côté de la *caaba* (temple sacré de la Mecque) et que, dans les mosquées, la *kiblah* ou point vers lequel il se tourne pour prier lui est indiqué par le *mihrâb*. Le sens propre de *kiblah* [قبلة], *chose placée en face*, répond bien à celui d'*anaza*. (Voir *inf.* : sur *kiblah*, p. 221; sur *anaza*, situation, p. 198, note 1 et p. 220, dimensions, p. 204 et 206, 262, 310; sur *mihrâb*, situation, p. 221, description, p. 255, fig. 14, dimensions, p. 255 à 262.)

le plan ne cadrait ni avec celui de la mosquée-temple, ni avec celui de la mosquée-église.

En présence de cette disposition inattendue, de nouvelles recherches s'imposaient. Elles montrèrent que, si les files transversales numérotées de 3 à 14 inclus se composaient de deux supports extrêmes, répondant aux portiques Est et Ouest, et de dix supports centraux, les files transversales n°s 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 régnaient comme le portique Sud sur toute la largeur de l'édifice.

Depuis les dernières découvertes, la distribution des supports se résumait dans les deux tableaux ci-dessous (*inf.*, p. 236) :

FILES LONGITUDINALES.	PAR FILE.	PAR ENSEMBLE.
Files longitudinales n^os^ I et XX	21 colonnes ou piles	21 × 2 = 42
Files longitudinales numérotées de VI à XV inclus.	21 colonnes ou piles	21 × 10 = 210
Files longitudinales numérotées de II à V et de XVI à XIX inclus	2 colonnes numérotées 1 et 2, un vide et 7 colonnes ou piles numérotées de 15 à 21	8 × 9 = 72
		324 [1]

FILES TRANSVERSALES.	PAR FILE.	PAR ENSEMBLE.
Files transversales n°s 1, 2, 15 à 21	20 colonnes ou piles	9 × 20 = 180
Files transversales numérotées de 3 à 14	2 colonnes ou piles extrêmes et 10 colonnes ou piles centrales	12 × 12 = 144
		324

[1] Abdesselame Rebati compte 400 colonnes (*sup.*, p. 171, note 1). En revanche Mohammed ben Ali Slaoui ne parle que de 200 (*sup.*, *id.*, *id.*)

Le groupe de supports le plus important est le groupe central. Il comprend 10 files longitudinales et 21 files transversales. Or, si l'on considère la mosquée de Cordoue (*inf.*, 217, 218, 219, 263, 291, 292) dans l'état où l'avait laissée Abd er Rahman ben Hakym (Abd el Rahman II) en 234 de l'hégire (848 de J.-C.) et avant les agrandissements entrepris par El Hakym el Moustansyr et par l'hadjeb El Mansour, de 350 à 377 de l'hégire (961 à 987 de J.-C.), on constate qu'elle présentait elle aussi 10 files longitudinales de colonnes et 21 files transversales, que les allées ont la même largeur axiale qu'à la mosquée d'Hassân, mais que les travées sont de moitié plus étroites. Enfin, l'allée centrale offre un élargissement très accusé et de tout point comparable à celui de l'*anaza* dans la mosquée d'Hassân[1] (*sup.*, p. 188, note 1; *inf.*, p. 205, 206, 220.

Ces ressemblances entre les deux mosquées de Cordoue et d'Hassân ne sont ni uniques, ni fortuites et trouvent une explication naturelle dans ces faits que Cordoue était célèbre dans le monde islamique et était, en Espagne, le siège du gouvernement des Almohades à l'époque où la mosquée d'Hassân fut commencée (*inf.*, § VII, p. 293).

Quant au chiffre $21 = 3 \times 7$, produit de la moitié de la base du systèm sexagésimal par la base du système septénaire, il définit pour ainsi dire le rythme auquel j'ai fait allusion (*sup.*, p. 173, 182, note 1; *inf.*, p. 313). La seule mosquée assez spacieuse pour être comparée avec celles d'Hassân et de Cordoue est la vieille et célèbre mosquée El Kairaouyn de Fez, dont une description datant du xivᵉ siècle se trouve dans le *Roudh el Kartas*, et elle se développe également sur 21 allées signalées par 21 arcades (*inf.*, p. 219).

Les fouilles nous réservaient une dernière surprise.

Dans le dernier groupe des files longitudinales, chacun des sept

(1)

	MOSQUÉE DE CORDOUE.	MOSQUÉE D'HASSÂN.
Largeur axiale des allées.	6 m. 75	6 m. 424
Largeur axiale des travées.	3 40	6 424
Largeur axiale de l'allée centrale	8 m. 42	8 m 24

entre-colonnements 14-15, 15-16, 16-17, 17-18, 18-19, 19-20, 20-21 était divisé par deux piles de briques à peu près carrées de 0 m. 80 à 0 m. 83 de côté, laissant entre elles et la colonne un vide de 0 m. 80 en chiffre rond, et tel que la distance axiale de toutes ces piles était égale et égale au demi-entre-axe des colonnes, soit $\frac{6 \text{ m. } 424}{2} = 3 \text{ m. } 212 = 4\,\Delta$ (*sup.*, p. 173, 182, note 1; *inf.*, p. 199).

Les piles de briques constituaient les supports complémentaires d'une Annexe (*inf.*, p. 200, 201, 236) comprise entre le portique Ouest et les sept travées Nord de la salle Centrale (fig. 23; phot. 8 à 10). Cette Annexe se répétait à l'Est dans une situation symétrique, et l'une comme l'autre se développaient sur 7 entre-colonnements transversaux et 4 entre-colonnements longitudinaux.

La singulière disposition que présentent les deux Annexes a été retrouvée dans l'allée I-II devant les colonnes numérotées de 11 à 20 du portique Ouest, dans la salle Centrale, entre les files transversales n°s 20 et 21 (fig. 8) où l'on a découvert une pile de briques et, dans la file n° VI, entre les colonnes n°s 19 et 20 où l'on en a également dégagé une seconde (*inf.*, p. 227, 276, 277, 288).

Il restait à explorer l'emplacement occupé, avant leur enlèvement, par les cavaliers qui comprenaient les colonnes de la salle Centrale. L'opération fut laborieuse; elle n'en fut pas moins menée à bonne fin. Alors, se montrèrent les fondations de deux murs symétriques, épais de 1 mètre qui, dans l'alignement des files n^os^ V et XVI, garnissaient le vide compris entre les colonnes n°s 3 et 15 inclus, et se dessina le plan d'un vaisseau hypostyle fermé dans ces limites et à l'Est comme à l'Ouest par deux murs longitudinaux (*inf.*, p. 214, 274, fig. 19 et 19 *bis*)[1].

La salle ainsi définie (*sup.*, p. 182) ne comportait de clôtures transversales, apparentes ni à l'exposition du Sud, ni à celle du Nord. Toutefois, entre les files n^os^ V et XVI, les fouilles établirent que les

[1] La fondation du mur Ouest est apparente à l'extrême droite de la photographie 1 où elle est signalée par un bouquet d'arbres.

piles-culées de la file n° 21 (*sup.*, p. 224, 242 à 247) étaient réunies à leur base par un mur de hauteur indéterminée qui reposait sur la paroi Sud de l'excavation maçonnée (fig. 7 et 8).

Peut-être, un autre mur de liaison ou un simple parapet existait-il entre les piles-culées n° 3 — sauf dans le prolongement de l'*anaza* — mais je n'ai relevé que des traces confuses. En revanche, les unes comme les autres étaient réunies par des arceaux.

La recherche et la découverte des colonnes avaient été facilitées par l'interpolation de points d'appui hypothétiques entre les colonnes encore debout. Aucun indice ne signalait les portes extérieures. De la situation relative de Rabat et de la mosquée, je conclus d'abord qu'il avait dû en exister à l'orientation de l'Ouest, c'est-à-dire sur le côté de l'enceinte opposé à la ville. Comme elles ne pouvaient répondre qu'aux lacunes de la muraille, la première tentative porta sur un créneau ouvert devant l'entre-colonnement 6-7 de la file n° 1. A défaut de mur apparent, un cavalier de terre hérissé de cactus et d'aloès, planté de figuiers et de lentisques, constituait une fermeture continue sous la végétation touffue de laquelle il nous avait semblé reconnaître les arêtes verticales d'un massif maçonné. Le cavalier fut attaqué et, après quelques jours de travail, l'équipe dégagea les fondations d'un porche analogue à ceux qui, parfois, précèdent les entrées des grandes mosquées mogrébines.

Des observations intéressantes faites au cours des travaux facilitèrent la recherche des autres portes et c'est ainsi que six baies précédées de porches, réparties sur la façade Ouest, et six autres distribuées dans les mêmes conditions sur la façade Est furent déblayées successivement (*inf.*, p. 262 à 272).

Les recherches entreprises sur la façade Sud restèrent infructueuses ou du moins ne furent couronnées que par la découverte d'une petite porte dont le rôle sera défini plus tard (p. 221, 257, 258).

Le mur d'enceinte de la mosquée, ses douze porches, les portiques Est, Ouest et Sud, la salle Centrale constituant l'oratoire, l'*anaza*

(*sup.*, p. 187, note 1), le *mihrâb*[1], les deux Annexes, l'excavation maçonnée et le minaret avaient été reconnus ou mis en évidence. Ils suffisaient à définir la mosquée. Toutefois, les espaces compris entre ces parties essentielles de l'édifice soit dans le quartier Nord caractérisé par l'excavation maçonnée, soit dans le quartier Hypostyle, ne nous avaient pas fourni de renseignements précis. Nous avions bien dégagé des fondations qui supposaient des murs. Mais souvent les superstructures avaient disparu sans laisser d'indices qui autorisaient même des hypothèses.

L'incertitude règne surtout dans la lacune Ouest, formant cuvette qui existe, d'une part, entre la salle Centrale, à l'Est et le portique, à l'Ouest et, de l'autre, entre le mur d'enceinte, au Sud et l'alignement de la file transversale n° 9, au Nord. Le rocher est à nu et toute trace de substruction fait défaut. L'on n'a comme guide que le nivellement bien sommaire du sol rocheux de fondation et des entailles légères, préparées pour incruster les maçonneries. Le coin Sud-Est se présentait dans des conditions moins défavorables que la lacune Sud-Ouest. Une couche de terre préservait le tronçon inférieur des colonnes et les premières assises des piles-culées; malheureusement, elle n'était pas assez épaisse pour garantir les fondations des murs. Aussi bien, les fouilles n'ont-elles fourni aucun éclaircissement espéré.

Dans le quartier Nord, la pile-culée n° 21, V (fig. 1, 8; phot. 11) construite sur l'angle Sud-Ouest de l'excavation maçonnée (*inf.*, p. 245) montre par son tracé que les petits côtés Est et Ouest de l'excavation portaient des arcades sur piles au même titre que le côté Sud et, sans doute, que le côté Nord. L'existence de ces piles a été vérifiée et l'on a isolé cinq bases, en outre de la pile-culée n° 21, V, soit quatre médianes et une extrême sur l'angle Nord-Ouest. Les bases ont 2 Δ de largeur et $\left(1+\frac{1}{2}\right)$ Δ d'épaisseur. Ces dimensions que le délabrement

[1] Il répond à la chambre située à la base de la tour centrale (*sup.*, p. 177, 188, note 1; *inf.*, p. 221, 255 à 262).

IMPRIMERIE NATIONALE.

des maçonneries n'aurait pas permis de relever avec exactitude se prêtent heureusement à un contrôle rigoureux. En effet, on verra plus tard (p. 245 et fig. 8) que la pile-culée n° 21, V déborde de $\frac{3}{8}\Delta$ le prolongement du parement intérieur du mur Nord de l'excavation. Comme la pile-culée symétrique établie sur l'angle Nord-Ouest devait présenter une saillie égale sur le prolongement du parement intérieur Sud, les cinq arcatures et les quatre piles occupaient ensemble une longueur égale à la largeur de l'excavation — 35 Δ (*inf.*, p. 224, — moins $2 \times \frac{3}{8}\Delta$, soit

$$35\,\Delta - \frac{3}{4}\Delta = \left(34 + \frac{1}{4}\right)\Delta.$$

Si l'on donne aux piles les 2 Δ de largeur qu'elles paraissent mesurer, les cinq arcades occuperont

$$\left(34 + \frac{1}{4}\right)\Delta - 8\,\Delta = \left(26 + \frac{1}{4}\right)\Delta.$$

Or,

$$\left(26 + \frac{1}{4}\right)\Delta = 5\left(5 + \frac{1}{4}\right)\Delta.$$

Non seulement la division par 5 de $\left(26 + \frac{1}{4}\right)\Delta$ s'effectue sans reste, mais le quotient $\left(5 + \frac{1}{4}\right)\Delta = 4$ m. 21575 est très voisin de l'unique portée de 4 m. 20 que l'on ait pu relever sur place et représente la moyenne de $\left(5 + \frac{1}{2}\right)\Delta$ et de 5 Δ, ouvertures respectives des arcades jetées sur le mur Sud de l'excavation maçonnée. En effet, il sera montré plus tard (p. 242 à 248) que les arcades reposaient sur les piles-culées n° 21 qui mesuraient $\left(2 + \frac{1}{2}\right)\Delta$ de longueur. Elles avaient donc :

à la suite de l'anaza.	$\left(7 + \frac{3}{4}\right)\Delta$,
à la suite des allées nos 21, V et 21, XVI.	5Δ,
à la suite des autres allées.	$\left(5 + \frac{1}{2}\right)\Delta$.

D'autre part, sur le mur d'enceinte Nord, quatre baies ont été mises à nu devant les allées III-IV, VIII-IX, XII-XIII, XVII-XVIII. Les jambages de la baie III-IV dépassent encore 1 mètre de hauteur. La largeur de 5 m. 30, soit de $\left(6+\frac{5}{8}\right)\Delta = 5$ m. 319875, qu'elle présente est à peine inférieure à celle des allées. Au même titre que les loges de guet (*inf.*, p. 272 à 274), ces baies permettaient aux gardiens de surveiller les abords de la mosquée.

Ces dernières dispositions peuvent être considérées comme acquises.

Il est également manifeste que le quartier Nord caractérisé par la présence de l'excavation maçonnée (*sup.*, p. 176) et que les porches établis pour le desservir (*inf.*, p. 263 à 272) avaient leur dallage et leurs seuils respectifs à un niveau notablement inférieur à celui du dallage et des seuils du quartier Hypostyle. L'état actuel des maçonneries ne nous a pas permis de mesurer exactement cette différence. Elle paraît être de 0 m. 50 environ. Les communications entre les deux quartiers étaient assurées par une rampe en prolongement de l'entre-colonnement 2-3 à l'Ouest et 18-19 à l'Est, c'est-à-dire disposée à égale distance de l'excavation maçonnée et de l'enceinte. Les murs de soutènement longs de 3 m. 84 existent encore à l'Ouest. La restitution n'est pas flagrante comme les deux précédentes. Néanmoins, elle offre des caractères de quasi-certitude. C'est la dernière qui soit dans ce cas. Les autres seraient fondées sur trop de conjectures pour être présentées avec profit. Je me bornerai à une simple description.

Dans le quartier Nord, outre les vestiges décrits ci-dessus, des fondations à la suite des files n[os] II, III, IV, XVII, XVIII, XIX et une fondation transversale en prolongement du mur Nord de l'excavation maçonnée affleurent le niveau du sol ancien.

Dans le quartier Hypostyle Ouest, je signalerai tout d'abord, en contact avec l'Annexe (*sup.*, p. 191), une fondation issue de l'extrémité Nord du mur de la salle Centrale, épousant l'axe de la pile n° 14, se re-

tournant devant la file 11 et se dirigeant vers le Sud pour s'arrêter au droit de la file 5 et relier ensuite cette file avec la tête Sud du mur de la salle Centrale. De la sorte, elle dessine un rectangle long de 9 entre-colonnements (72 Δ) et large de 4 (32 Δ). D'autres fondations parallèles aux petits côtés semblent avoir porté des murs de refend et paraissent répondre soit à des piles, soit à des jambages de porte assis sur le grand côté. Le rocher affleurant dès la hauteur de la file 8, quelques-unes de ces dispositions se devinent plutôt qu'elles ne se voient. Pourtant, sur le côté en contact avec l'Annexe Ouest, quatre piles bien apparentes divisent la fondation en cinq parties de longueur inégale. C'est qu'en remontant vers le Nord, la déclivité naturelle du rocher est compensée par une hauteur croissante du remblai.

J'appelle encore l'attention sur un pilastre de 2 m. 50 (3 Δ = 2 m. 409) de largeur dont la saillie de 1 m. 60 (2 Δ = 1 m. 606) sur le parement intérieur de l'enceinte Est épouse l'axe de la file nº 5. Le côté Ouest de l'enceinte ne présente pas de construction analogue. Mais comme le pilastre Est n'est pas lié avec l'enceinte et que, au point où l'on aurait dû trouver le pilastre Ouest, les fondations n'ont pas laissé de traces apparentes sur le rocher, ici, non plus, l'état actuel des lieux n'autorise aucune déduction. Notamment, il serait excessif de conclure qu'il n'y avait pas de pilastre à l'Ouest dans l'alignement de la file nº 5. Son existence suivie d'une destruction complète paraît, au contraire, probable, car le plan de la mosquée est symétrique par rapport à une ligne Nord-Sud qui se confond avec l'axe commun du minaret, de l'*anaza* et du *mihrâb* (*sup.*, p. 188, note 1; *inf.*, p. 221, 255 à 262). Jusqu'à la cuvette très accusée que le sol offre à l'Ouest, entre les files nᵒˢ 6 et 11, qui se reproduit à l'Est, entre les mêmes files (*sup.*, p. 193; *inf.*, p. 222). Ce sont là des vides regrettables et d'autant plus fâcheux que l'on ne peut plus espérer les combler. Heureusement, les lacunes n'affectent pas les parties essentielles de l'édifice.

§ III. Reconstitution du plan de la mosquée.

L'exécution de ces premiers travaux permettait de lever le plan définitif de la mosquée. Mme Dieulafoy et moi nous nous y appliquâmes et nous eûmes l'occasion de constater dans les implantations les légères irrégularités qui ont été déjà signalées (*sup.*, p. 177) et qui, d'ailleurs, sont communes aux édifices orientaux de toutes les époques.

Aussi bien, les dimensions inscrites dans les tableaux où sont consignés les résultats des opérations sont-elles les moyennes des cotes multiples prises sur le terrain. Pour restituer leur véritable physionomie et apprécier les rapports que le constructeur de la mosquée avait établis entre elles, il importe d'introduire dans leur expression l'unité de longueur en usage à Rabat vers la fin du XIIe siècle.

Cette traduction fera l'objet d'une étude spéciale (*inf.*, § X, p. 310 à 314). Elle permettra de reconstituer l'épure rythmique de l'édifice. Mais dès que les dimensions certaines furent connues, elles apparurent comme des multiples si nettement accusés du diamètre $\Delta = 0$ m. 803 de la colonne (*inf.*, p. 199) qu'il a été possible, avant toute recherche, de les exprimer en fonction de ce diamètre. Au demeurant, c'est l'introduction du module grec dans l'architecture musulmane.

Afin de rendre précis le sens et la portée des termes techniques dont j'aurai à me servir dans la description numérique qui va être entreprise, je désignerai sous des noms invariables les parties essentielles ou constitutives de la mosquée (fig. 1 et 3).

Une ligne fictive tracée suivant l'axe des colonnes de la file longitudinale n° 21 sépare le quartier Hypostyle — Q.H. — d'avec le quartier Nord que je nommerai désormais quartier du Réservoir — Q. R. — en raison de la présence et de la destination à peu près certaine de l'excavation maçonnée (*inf.*, p. 223 à 227).

Dans le Q. H., je distinguerai notamment la salle Centrale (*sup.*,

p. 182) comprise à l'Est et à l'Ouest entre des murs latéraux et, au Sud et au Nord entre les files de piles-culées nos 3 et 21, puis, le chevet répondant aux trois premières travées et, enfin, la *maksourah* [مقصورة][1] que je prélève sur les deux premières et que j'inscris en même temps dans le prolongement de la salle Centrale jusqu'au parement intérieur du mur de clôture Sud (*inf.*, p. 221, 258). À ce même Q. H. appartenaient encore les portiques Est, Ouest, les extrémités du portique Sud, en deçà et au delà de la *maksourah*, ainsi que les Annexes Est et Ouest (*sup.*, p. 191).

Outre ces salles et ces portiques hypostyles, la mosquée comptait, sans doute, des pièces voûtées ou couvertes en charpente sans l'adjonction de piles; mais comme la preuve de leur existence n'a pas été faite, je ne totaliserai que les toitures portées directement sur les colonnes ou sur les arceaux interposés.

Je nommerai *allée* l'espace compris entre les axes de deux files longitudinales, consécutives de colonnes; *anaza*, l'allée centrale X-XI (*sup.*, p. 188, note 1); *travée*, l'espace compris entre les axes de deux files transversales, consécutives, et *voie*, l'espace compris entre les parements opposés de deux files de supports consécutifs.

Enfin, faute de désignation meilleure, j'appellerai *bas-côtés* les lacunes mal définies qui séparent la salle Centrale d'avec les portiques Est et Ouest.

Les grandes divisions de la mosquée furent étudiées d'abord sur un plan théorique mais, préalablement à l'exécution et afin de se plier à des nécessités de service ou de répondre à des prescriptions

[1] Sanctuaire fermé, isolé des nefs de l'oratoire et réservé devant le *mihrâb* (*sup.*, p. 188, note 1), qu'on trouve dans les mosquées malékites du Mogreb et qui fut reproduit, notamment, à Cordoue (*inf.*, p. 221), à Mansourah (*inf.*, p. 219, note 2), à Sidi Okba de Kairouan, à la Kalaa des Beni Hammad. Sans doute, une copie du cancel ou plutôt de l'iconostase (*infra*, p. 221, 258). Comme la *maksourah*, l'élargissement de l'allée centrale ou *anaza* et la travée 1-2 interposée entre l'oratoire et le portique Sud de la mosquée d'Hassân (fig. 1, 13, 14) est caractéristique des mosquées malékites du Mogreb.

rituelles, ce premier tracé subit de rares et de très légères modifications de détail que des mesures précises ont accusées. Je ferai d'abord abstraction des retouches pour ne considérer que le plan théorique.

Des relevés multiples effectués dans les diverses sections du Q. H., il résulte que le diamètre moyen des colonnes peut être fixé à 0 m. 803 (*sup.*, p. 197) et que, sauf des exceptions motivées, la distance axiale moyenne des supports, que l'on considère la direction longitudinale ou la direction transversale, est de 6 m. 424. Or,

$$6 \text{ m. } 424 = 8 \times 0 \text{ m. } 803 = 8\Delta.$$

D'autre part, les colonnes des portiques Est et Ouest mesurent, chapiteau compris, 6 m. 45 de hauteur au-dessus des carrelages fragmentaires et fort bossués mis à nu dans quelques tranchées (*sup.*, p. 187). L'écart de 0 m. 026 entre la hauteur des colonnes et l'entre-axes des files est à peu près négligeable par rapport à la longueur de l'entre-axe. Au surplus, il s'explique par les défectuosités du nivellement horizontal et le manque de rigueur dans l'application pratique des dimensions théoriques, erreurs ou négligences qu'accuse une différence allant jusqu'à 0 m. 018 sur le diamètre des divers tambours d'une colonne en place et un écart de 0 m. 069 constaté entre les distances axiales des supports appartenant à une même file. Aussi bien, y a-t-il lieu de croire que la hauteur des colonnes des portiques Est et Ouest était égale à la largeur axiale des allées ou des travées, soit à 8Δ.

Quartier Hypostyle. — Le Q. H. est établi sur 21 allées et 21 travées, étant entendu que pour les allées extrêmes Est et Ouest et pour la première travée Sud, la distance axiale et la largeur de la voie sont comptées de l'axe ou du parement intérieur de la colonne du portique au parement intérieur du mur d'enceinte. En prolonge-

ment des files transversales 1 et 2 répondant au portique Sud, des demi-colonnes étaient engagées dans le parement intérieur du même mur (*inf.*, p. 265 et fig. 15); mais, comme ces demi-colonnes n'ont pas été signalées ailleurs, je ne tiendrai pas compte de leur saillie dans l'évaluation de la voie des portiques dont la largeur sera prise, ainsi qu'il vient d'être dit, entre les parements opposés des colonnes et du mur d'enceinte.

La salle Centrale (*sup.*, p. 182) répond à 11 allées et à 18 travées.

Le chevet (*sup.*, p. 198) règne sur toute la largeur de la mosquée et embrasse les trois premières travées, soit 0-1, 1-2, 2-3.

Telle qu'elle vient d'être définie (*sup.*, p. 198, note 1), la *maksourah* comprenait, en prolongement des 11 allées de la salle Centrale, 11 allées prélevées sur les deux travées du portique Sud.

Chaque Annexe (*sup.*, p. 191, 236) occupe 4 allées et 7 travées.

Chaque bas-côté s'étend entre les files 3 et 21 sur les 5 allées extrêmes et comprend une des Annexes à son extrémité Nord.

Enfin, les mesures prises sur le terrain assignent au quartier du Réservoir (*sup.*, p. 176, 197; *inf.*, p. 223, 227) une largeur de 45 mètres, soit de

$$56\Delta = 7 \times 8\Delta = 44 \text{ m. } 968.$$

Il en résulte que le Q. R. avait une largeur égale à la largeur axiale de 7 entre-colonnements.

D'autre part, comme la largeur théorique de la mosquée, mesurée entre les parements intérieurs des murs d'enceinte, était de

$$21 \times 8\Delta = 7 \times 24\Delta = 168\Delta,$$

la largeur en œuvre du Q. R. était à sa longueur théorique, également en œuvre (longueur qui, dans l'espèce, est la largeur théorique en œuvre de la mosquée), comme 8 est à 24, comme 1 est à 3.

Par conséquent :

1° Le quartier Hypostyle, qui comportait 21 allées et 21 travées, toutes d'égale largeur, était un carré de 168Δ de côté.

2° La largeur du Q. R. — 56Δ — était le tiers du côté du Q. H. — 168Δ.

3° La largeur en œuvre de la mosquée — 168Δ — était à sa longueur en œuvre — 168Δ + 56Δ = 224Δ — comme 3 est à 4 et, par conséquent, comme la base est à la hauteur du triangle rectangle égyptien.

4° La longueur des Annexes — 7 × 8Δ = 56Δ — était égale à la largeur du quartier du Réservoir.

5° La largeur du chevet — 24Δ (dimension dans le sens longitudinal) — qui répond à la largeur du portique Sud et à celle de la travée 2-3 interposée entre la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1) et la salle Centrale était le septième de la longueur du Q. H. — 168Δ = 7 × 24Δ.

6° La largeur d'un bas-côté — 40Δ (dimension dans le sens transversal; *inf.*, p. 204) — était à la largeur totale en œuvre — 168Δ — comme 5 est à 21 (allées) et, par conséquent, la largeur du chevet — 24Δ — était à la largeur d'un bas-côté — 40Δ — et à la largeur du Q. R. — 56Δ — comme, dans la suite des nombres impairs, 3 est à 5 et à 7. La largeur cumulée des deux bas-côtés est donc égale à la somme des largeurs du chevet et du Q. R.

Cet énoncé arithmétique comporte une traduction géométrique très simple qui se résume dans l'épure décrite ci-dessous.

Les dimensions indiquées sont prises, soit entre les parements intérieurs des murs, soit entre le parement intérieur d'un mur et l'axe d'une file de colonnes, soit entre les axes des files de colonnes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Donnée.

Le plan théorique de la mosquée (fig. 2) est établi sur le triangle rectangle égyptien *abc* dont la base et la hauteur répondent, la base *bc* à

$$21 \times 8\Delta = 3 \times (7 \times 8\Delta) = 7 \times (3 \times 8\Delta) = 168\Delta,$$

et la hauteur *ac* à

$$28 \times 8\Delta = 4 \times (7 \times 8\Delta) = 224\Delta.$$

Enchaînement des dimensions.

Mesurée entre les parements intérieurs des murs qui le comprennent, la largeur *b'c'* du Q. H. est celle de la mosquée, soit 168Δ.

Sa longueur *bb'* égale sa largeur (*sup.*, p. 201), de sorte qu'il constitue un carré parfait de 168Δ de côté.

La longueur *de* de la salle Centrale — $18 \times 8\Delta = 144\Delta$ — (*sup.*, p. 200) est égale à la hauteur du triangle équilatéral, chaldéen, construit comme côté sur la largeur — $7(3 \times 8\Delta)$ — de la mosquée, car

$$\frac{6}{7} \times 7(3 \times 8\Delta) = 18 \times 8\Delta = 144\Delta.$$

Le Q. R. occupe l'espace libre *ac'* entre le Q. H. et le côté Nord de l'enceinte.

Sa largeur *b'c'* est de

$$28 \times 8\Delta - 21 \times 8\Delta = 7 \times 8\Delta = 56\Delta.$$

La zone opposée au Q. R. qui s'étend entre la limite Sud de la salle Centrale et le côté Sud de l'enceinte est réservée au chevet.

Elle a pour largeur

$$21 \times 8\Delta - 18 \times 8\Delta = 3 \times 8\Delta = 24\Delta.$$

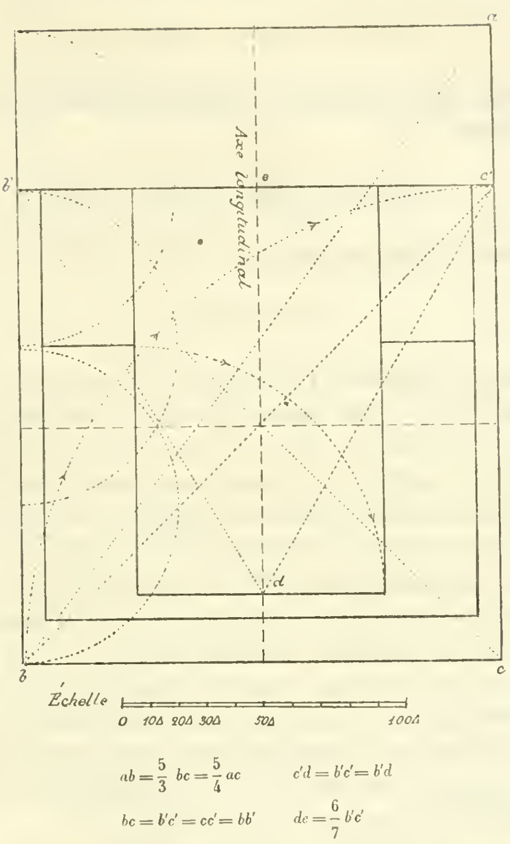


Fig. 2. — Épure du plan théorique.

Cette dimension est le sixième de la longueur de la salle Centrale — 144 Δ — et le septième de la largeur de la mosquée — 168 Δ.

Si l'on divise la hauteur du plan de la mosquée — $28 \times 8\Delta$ — en deux parties égales, la moitié Sud diminuée de la largeur du chevet répond à la largeur de la salle. La soustraction donne :

$$\frac{28}{2} \times 8\Delta - 3 \times 8\Delta = 11 \times 8\Delta = 88\Delta.$$

Il en résulte que, cumulées, les largeurs respectives des deux bas-côtés atteignent :

$$21 \times 8\Delta - 11 \times 8\Delta = 10 \times 8\Delta = 80\Delta,$$

et que, distinctes, elles ont (*sup.*, p. 201) :

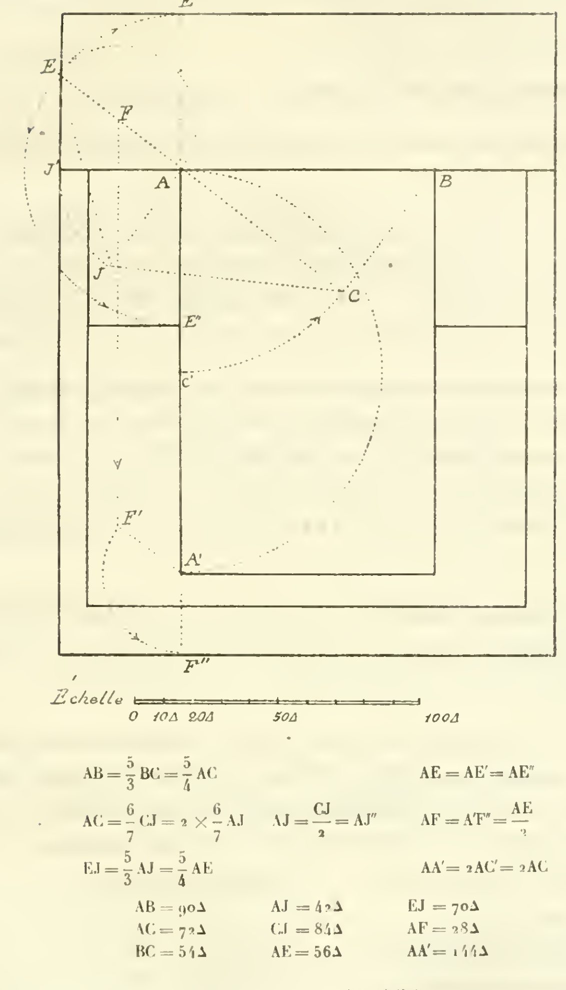
$$5 \times 8\Delta = 40\Delta.$$

D'une manière manifeste, la dimension transversale de la mosquée — $21 \times 8\Delta = 168\Delta$ — fut répartie également entre la largeur de la salle et celle des bas-côtés; mais, comme il importait d'attribuer à ces derniers un nombre égal d'entre-colonnements et de laisser une allée au centre de la salle, l'auteur du projet fut conduit à donner à la salle $11 \times 8\Delta$ de largeur et aux bas-côtés, $10 \times 8\Delta$.

La largeur des portiques Est et Ouest est de 8Δ (1 allée) et celle du portique Sud (2 travées), de $2 \times 8\Delta$, de sorte que la partie du Q. H. comprise entre les portiques est carrée ainsi que le Q. H. lui-même.

Les combinaisons des deux triangles rectangle, égyptien et équilatéral, chaldéen s'accusent avec une grande franchise. Les études de détail confirmeront qu'ils entraient seuls dans le thème régulateur des tracés en plan et, sans doute aussi, en élévation de l'édifice tout entier (*sup.*, p. 173, 199; *inf.*, p. 310, 313).

Des nécessités de service ou des prescriptions rituelles avaient nécessité les légères modifications au plan théorique dont il vient d'être fait mention (*sup.*, p. 202). Je précise qu'elles portent uniquement sur les élargissements respectifs de l'allée centrale — l'*anaza*



$$AB = \frac{5}{3} BC = \frac{5}{4} AC \qquad AE = AE' = AE''$$

$$AC = \frac{6}{7} CJ = 2 \times \frac{6}{7} AJ \qquad AJ = \frac{CJ}{2} = AJ'' \qquad AF = A'F'' = \frac{AE}{2}$$

$$EJ = \frac{5}{3} AJ = \frac{5}{4} AE \qquad AA' = 2AC' = 2AC$$

$AB = 90\Delta$	$AJ = 42\Delta$	$EJ = 70\Delta$
$AC = 72\Delta$	$CJ = 84\Delta$	$AF = 28\Delta$
$BC = 54\Delta$	$AE = 56\Delta$	$AA' = 144\Delta$

Fig. 3. — Épure du plan réalisé.

(*sup.*, p. 188, note 1), — des portiques Est et Ouest et des deux travées du portique Sud (fig. 3).

Des dimensions relevées, il résulte :

1° Que la largeur axiale de l'*anaza* (fig. 14) mesure 8 m. 24, soit $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta = 8$ m. 23075;

2° Que les voies de la première et de la dernière allées de la salle Centrale (fig. 18) ont pour largeur respective 5 m. 48 et 5 m. 40, en moyenne 5 m. 44, soit $\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta = 5$ m. 42025, et, par conséquent, que ces allées ont pour largeur axiale $\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta + \frac{1}{2}\Delta = \left(7+\frac{1}{4}\right)\Delta$;

3° Que les distances respectives entre l'axe prolongé de la file V et les parements intérieur et extérieur du mur Ouest de la salle Centrale sont respectivement de 0 m. 60, soit de $\frac{3}{4}\Delta = 0$ m. 60225, et de 0 m. 40, soit de $\frac{1}{2}\Delta = 0$ m. 4015, et que ces distances s'observent entre l'axe prolongé de la file XVI et les parements du mur Est de la même salle (fig. 19);

4° Que la largeur axiale des portiques Est et Ouest atteint pour l'un comme pour l'autre 7 m. 94, soit $\left(9+\frac{7}{8}\right)\Delta = 7$ m. 929625 (fig. 13, 15).

Ces diverses largeurs des voies et des entre-axes, dont la forme numérique semble compliquée et dont le rythme apparaît mal sous cette forme, entrent, au contraire, dans une série simple et correcte quand on les traduit en largeur axiale d'entre-colonnement — 8Δ — et en $\frac{1}{8}\Delta$, soit : $\alpha = \frac{3}{8}\Delta$, $\beta = \frac{4}{8}\Delta$, $\gamma = \frac{5}{8}\Delta$ (*sup.*, p. 174).

Voies extrêmes de la salle Centrale....	$\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta - 2\beta$
Voie normale de la salle Centrale.....	7Δ	$= 8\Delta - \alpha - \gamma$
Entre-axes extrêmes de la salle Centrale.	$\left(7+\frac{1}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta - \alpha - \beta$

Entre-axe normal de la salle Centrale. .	$8\,\Delta$	$= 8\Delta$
Voie de l'*anaza* (*sup.*, p. 188, note 1). .	$\left(9 + \frac{1}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha + \beta$
Entre-axe de l'*anaza*.	$\left(10 + \frac{1}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\beta + 2\gamma$
Voie des portiques Est et Ouest.	$\left(9 + \frac{3}{8}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha + \gamma$
Entre-axe des mêmes portiques.	$\left(9 + \frac{7}{8}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha + \beta + \gamma$
Entre-axes respectifs des deux travées du portique Sud.	$\left(8 + \frac{3}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha$
	$\left(10 + \frac{1}{4}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\beta + 2\gamma$
Entre axes cumulés, répondant à la largeur axiale du portique Sud.	$19\,\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha + 8\Delta + 2\beta + 2\gamma = 2\,(8\Delta + \alpha + \beta + \gamma)$

Corollaires :

En ce qui concerne la largeur (fig. 13, 14, 15) :

La largeur en œuvre théorique du quartier Hypostyle et, partant, de la mosquée

$$18 \times 21\Delta = 168\Delta$$

fut augmentée de

$$\left(2 + \frac{1}{4}\right)\Delta\ (\textit{anaza}) + 2\left(1 + \frac{7}{8}\right)\Delta\ (\text{portiques Est et Ouest}) = 6\Delta$$

et porté en exécution à

$$(168 + 6)\,\Delta = 174\Delta^{(1)}\ (\text{fig. } 14).$$

(1) La largeur en œuvre de la mosquée mesurée à la hauteur de la file n° 14 est de 139 m. 90. Cette dimension est de 139 m. 65 sur la file n° 1 et de 140 m. 44 à la tête Nord du quartier du Réservoir. Comme moyenne, j'ai adopté la cote 139 m. 90, parce qu'elle a été relevée suivant la médiane transversale.

Or, $174\Delta = 139$ m. 722.

La différence entre la moyenne des dimensions réelles et la dimension calculée — 0 m. 178 sur 140 mètres — est minime et, dans l'espèce, d'ordre négligeable.

En ce qui concerne la longueur (fig. 5, 13, 14) :

La largeur axiale de la première travée (travée 0-1) du portique Sud est de 8 m. 19, soit de $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta = 8$ m. 23075;

La largeur axiale de la seconde travée (travée 1-2) du même portique Sud est de 7 m. 06, soit de $\left(8+\frac{3}{4}\right)\Delta = 7$ m. 02625;

En exécution, la largeur axiale du portique Sud et, partant, de la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1) est de 8 m. 05 + 7 m. 20 = 15 m. 25, soit de $19\Delta = 15$ m. 257, au lieu de $2\times 8\Delta = 16\Delta$ qu'elle avait dans le tracé théorique;

En exécution, la largeur axiale des deux travées suivantes (travées 2-4) est de 13 m. 65, soit de $[17\Delta = 13$ m. 651, au lieu de $2\times 8\Delta = 16\Delta$ qu'elle avait dans le tracé théorique.

Au demeurant, la distance de l'axe de la file transversale n° 4 au parement intérieur du côté Sud de l'enceinte est de $(19+17)\Delta = 36\Delta$, au lieu de $(16+16)\Delta = 32\Delta$ dans le tracé théorique.

La différence, 4Δ, venant s'ajouter à la longueur théorique du quartier Hypostyle — 168Δ — éleva la dimension pratique à $(168+4)\Delta = 172\Delta$.

Dans les mêmes conditions, je signalerai encore :

Que la largeur axiale AB de la salle Centrale (*sup.*, p. 182) fut fixée à

$$\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta + 8\times 8\Delta + 2\left(7+\frac{1}{4}\right)\Delta + 2\times\frac{5}{8}\Delta = 90\Delta,$$

total où entrent la largeur axiale de l'*anaza* (*sup.*, p. 206) — $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$ —, celle de 8 entre-colonnements ordinaires — $8\times 8\Delta = 64\Delta$ — celle des deux allées extrêmes — $2\left(7+\frac{1}{4}\right)\Delta = \left(14+\frac{1}{2}\right)\Delta$ —, et l'épaisseur de deux demi-murs de clôture — $2\times\frac{5}{8}\Delta = \left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta$;

Que la largeur de chaque bas-côté fut ainsi arrêtée à $\frac{174-90}{2}\Delta = 42\Delta$;

Que la profondeur axiale AA′ de la même salle, comptée depuis l'axe transversal des piles-culées n° 21 qui prolonge l'axe de la dernière file de colonnes jusqu'à l'axe transversal des piles-culées n° 3 qui se confond avec l'axe théorique de la file de colonnes auxquelles les piles-culées sont substituées, resta de $18 \times 8\Delta = 144\Delta$ (fig. 3, 5, 13);

Que la distance AF″ de l'axe transversal ainsi défini des piles-culées n° 3 au parement intérieur du côté Sud de l'enceinte ou largeur axiale du chevet est de 22 m. 50, soit de $28\Delta = 22$ m. 484, distance qui représente la somme des largeurs axiales de la travée 0-1, soit $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$, de la travée 1-2, soit $\left(8+\frac{3}{4}\right)\Delta$, et de la travée 2-3, soit 9Δ. Il en résulte que la largeur en œuvre du même chevet, largeur qui exclut la demi-épaisseur — Δ — de la pile-culée n° 3, est de $28\Delta - \Delta = 27\Delta$ (fig. 2, 5, 13 et *inf.*, p. 239).

Tel qu'il est constitué, le quartier Hypostyle ne se présente plus comme un carré géométrique (*sup.*, p. 201), puisqu'il mesure 172Δ de hauteur sur $(28+144)\Delta = 174\Delta$ de largeur[1] au lieu de 168Δ de côté. Le quartier du Réservoir donne lieu à des observations analogues. Sa largeur théorique n'ayant pas été altérée lors de la construction, le rapport entre cette largeur et la profondeur du quartier Hypostyle est de 56 à 172 et non plus de 56 à 168 ou de 1 à 3. De même, le rapport de la profondeur du quartier Hypostyle à la longueur en œuvre de la mosquée, au lieu d'être de 168 à 224 ou de 3 à 4, passe de 172 à 228.

[1] L'auteur des *Annales des Alaouites* (*sup.*, p. 170, note 1) limite la mosquée au Q. H., la considère comme carrée et lui attribue 500 *dras* (bras) de côté, soit environ 250 mètres. Cette tendance à l'exagération se retrouve dans le nombre des colonnes qu'il évalue à 400, alors qu'il n'était que de 324 (*supra*, p. 189, note 1).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ces modifications de détail ne sauraient ni troubler le thème primitif, tant elles sont minimes, ni, surtout, faire douter du rattachement des dimensions pratiques au réseau géométrique, théorique ci-dessus défini; mais il convenait d'indiquer leur raison et de mesurer leur portée. Au surplus, le rythme exerçait une sujétion si puissante qu'il commandait encore en souverain dans le projet exécuté.

Je reprends et je complète les mesures relevées sur les ruines et en tête j'inscris à dessein la longueur de la salle Centrale qui, n'ayant pas subi de correction, servira de lien entre les cotes théoriques et les cotes pratiques.

Longueur de la salle Centrale		144Δ
Voie normale entre les files		7Δ
Distance de l'axe des piles-culées n° 3 au parement intérieur du côté Sud de l'enceinte ou largeur axiale du chevet	28Δ	$= 4 \times 7\Delta$
Largeur du Réservoir	35Δ	$= 5 \times 6\Delta$
Largeur des bas-côtés	42Δ	$= 6 \times 7\Delta$
Largeur du Q. R.	56Δ	$= 8 \times 7\Delta$
Largeur cumulée des deux bas-côtés	$84\Delta = 2\,(6 \times 7)\,\Delta$	$= \frac{7}{6}\,72\Delta$
Largeur axiale du chevet	$28\,\Delta = \frac{56}{2}\,\Delta$	$= 4 \times 7\,\Delta$
Largeur en œuvre du chevet	$27\Delta = \frac{54}{2}\,\Delta$	$= \frac{18 \times 3}{2}\,\Delta$
Longueur de la salle Centrale	144Δ	$= 2 \times 72\Delta$
Largeur de la salle Centrale	90Δ	$= 18 \times 5\Delta$
Largeur en œuvre de la mosquée	$(42 + 90 + 42)\,\Delta$	$= 174\Delta$
Longueur en œuvre de la mosquée	$(4 \times 7 + 144 + 8 + 7)\,\Delta$ $= 12 \times 19\Delta$	$= 228\Delta$
Largeur axiale du portique Sud	$\left[\left(10 + \frac{1}{4}\right) + \left(8 + \frac{3}{4}\right)\right]\,\Delta$	$= 19\Delta$

Une épure très simple qui rappelle celle du plan théorique fournit, comme dans le cas précédent, toutes les dimensions du plan exécuté.

ÉPURE DU PLAN D'EXÉCUTION (fig. 3).

Les mesures sont données entre les mêmes limites que les précédentes (*sup.*, p. 201).

La longueur AA′ de la salle Centrale

$$18 \times 8\Delta = 144\Delta$$

et la largeur AE′ du Q. R.

$$7 \times 8\Delta = 56\Delta$$

restent invariables.

Ces deux dimensions sont unies par une chaîne composée de trois triangles dont les côtés répondent aux autres dimensions de l'édifice.

C'est ainsi que la largeur de la salle Centrale est égale à l'hypoténuse AB du triangle rectangle, égyptien ABC construit sur la demi-longueur — $\frac{18 \times 8}{2}\Delta$ — de la salle comme hauteur et mesure par conséquent :

$$\frac{5}{4} \times \frac{18 \times 8}{2}\Delta = 5 \times 18\Delta = 15 \times 6\Delta = 90\Delta.$$

Par voie de suite, la largeur d'un bas-côté se trouve sur le côté AJ du demi-triangle équilatéral, chaldéen ACJ construit sur la demi-longueur AC de la salle Centrale comme hauteur :

$$AJ = \frac{1}{2} \times \frac{7}{6} \times \frac{18 \times 8}{2}\Delta = 7 \times 6\Delta = 42\Delta.$$

Enfin, la hauteur AE du triangle rectangle, égyptien AEJ construit comme base sur la largeur AJ des bas-côtés ramène à la largeur du Q. R. puisque

$$AE = \frac{4}{3} \times 7 \times 6\Delta = 56\Delta.$$

D'autre part, la largeur axiale du chevet (*sup.*, p. 198) est telle que

$$A'F'' = A'F' - AF = \frac{AE}{2} = \frac{1}{2}\, 56\Delta = 28\Delta$$

et, en définitive, que cette largeur est la moitié de celle du Q. R.

En résumé, la largeur de la mosquée est de $90\Delta + 84\Delta = 174\Delta$, qui se répartit en

$$2\left(9+\frac{7}{8}\right)\Delta + \left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta + 18\times 8\Delta = 30\Delta + 144\Delta,$$

expression dans laquelle le premier membre — 30Δ — représente la somme des largeurs des portiques Est et Ouest et de l'*anaza* (*sup.*, p. 188, note 1) tandis que le second — $144\Delta = 18\times 8\Delta$ — équivaut à la longueur de la salle Centrale (*sup.*, p. 210).

La longueur de la mosquée atteint

$$144\Delta + 56\Delta + 28\Delta = 228\Delta = 12\times 19\Delta.$$

J'ai mis en évidence les facteurs 12 et 19 parce que, 19Δ étant la largeur du portique Sud, on voit ainsi que cette largeur est le douzième de la longueur de la mosquée. Elle n'était que le quatorzième dans le plan théorique.

La comparaison des deux tracés permet aussi de reconnaître que la longueur et la largeur de la mosquée relevées sur place excèdent respectivement de 4Δ et de 6Δ les dimensions correspondantes du plan théorique. L'accroissement transversal tient à l'élargissement des portiques Est et Ouest et à celui de l'*anaza*, tandis que l'accroissement longitudinal répond uniquement à l'élargissement du chevet dont la dimension transversale, axiale fut portée de 24Δ à 28Δ.

J'appelle une fois de plus l'attention sur la prédominance du facteur 7 qui, par lui-même et par ses premiers multiples, entre dans la majorité des expressions numériques, et sur celle du facteur 3 employé aussi fréquemment que le facteur 7. Leur fréquence simultanée y décèle un héritage manifeste de la numération antique de la Chaldée et de la Perse (*sup.*, p. 173, 190; *inf.*, p. 219, 239, 248, 313).

La brique était d'un emploi usuel dans les constructions (*inf.*, p. 232, 233, 235, 311 à 313). Aussi bien, ses dimensions devraient-elles cadrer avec celle du module. En moyenne, qu'elle entre dans les carrelages (*sup.*, p. 187) ou dans la maçonnerie, elle mesure 0 m. 265 de longueur, 0 m. 14 de largeur, 0 m. 045 d'épaisseur et paraît telle, en effet, que trois longueurs — 3×0 m. $265 = 0$ m. 795 — équivalent au diamètre-module de la colonne — 0 m. 803. Mais, si elle est résistante et bien cuite, elle est, en revanche, voilée et mal calibrée. Prise entre des lits de mortier très inégaux, elle occupe environ dans la maçonnerie 0 m. 30 de longueur, 0 m. 15 de largeur et jusqu'à 0 m. 08 et 0 m. 09 d'épaisseur, de sorte que l'accord signalé entre ses côtés et le module est rompu. Il en résulte que les murs de briques présentent des dimensions transversales d'où il est parfois difficile de remonter à l'expression en fonction du diamètre Δ de la colonne.

A titre d'exemple, je citerai l'enceinte (*sup.*, p. 176 à 178). Son épaisseur, que l'on mesure directement à la base, peut également se déduire d'un carrelage qui, au sommet, arase encore le pan de mur Ouest, long de 26 mètres, compris entre la troisieme et la quatrième porte. Elle répondrait à 3 briques en long et à 4 briques en large, soit, si l'on ne tient pas compte des joints, à 1 m. 355 et, si on les fait entrer dans le calcul, à 1 m. $355 + 6 \times 0{,}01 = 1$ m. 415.

En réalité, prise à la base du mur, cette dimension varie entre 1 m. 38 et 1 m. 45.

Donc il est permis d'hésiter entre

$$\Delta+\tfrac{3}{4}\Delta=1\text{ m. }40525$$
$$\Delta+\tfrac{4}{5}\Delta=1\text{ m. }4454$$
$$\Delta+\tfrac{5}{6}\Delta=1\text{ m. }472.$$

Plus tard (*inf.*, p. 269, 270), on reconnaîtra que, malgré sa forme fractionnaire, la première expression de l'épaisseur du mur semble devoir être adoptée.

Dans les murs latéraux de la salle Centrale (*sup.*, p. 191), entrent 2 briques en long ou en parpaing et 3 briques en large ou en boutisse, soit 7 demi-briques (fig. 19 et 19 *bis*). Leur largeur à peu près uniforme ne s'éloigne guère de 1 mètre. Elle doit répondre à

$$\Delta+\tfrac{1}{4}\Delta=2\gamma=1\text{ m. }00375.$$

Il ne paraît pas qu'il puisse s'élever de doute à cet égard. Les murs sont assis sur des fondations en béton qui débordent à l'extérieur et atteignent une épaisseur de 1 m. 59, soit $2\Delta=1$ m. 606 (*inf.*, p. 274, 275).

Au droit des files, le mur est construit en moellons appareillés sur une longueur de 3 Δ et porte à l'extérieur un contrefort à redents répondant aux dimensions suivantes :

Épaisseur du mur....................	1 m. 00	$\left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta$	= 1 m. 00375
Épaisseur de la fondation..............	1 m. 59	2 Δ	= 1 m. 606
Saillie totale du contrefort..............	0 m. 40	$\frac{1}{2}\Delta$	= 0 m. 4015
Largeur totale du contrefort............	1 m. 58	2 Δ	= 1 m. 606
Saillie du redent central................	1 m. 27	$\frac{1}{3}\Delta$	= 0 m. 26768

Largeur du redent central . . . . o m. 54 $\frac{2}{3}\Delta$ = o m. 53536

Saillie des redents latéraux . . . . o m. 13 $\frac{1}{6}\Delta$ = o m. 13384

Largeur des redents latéraux . . . . o m. 52 $\frac{2}{3}\Delta$ = o m. 53536

Largeur de la voie de la première et de la dernière allée de la salle Centrale . . . . 5 m. 44 $\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta$ = 5 m. 42025

Il est à remarquer que la saillie de la fondation sur les parements du mur est à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur les parements du mur et de la fondation s'épousent et sont en prolongement l'un de l'autre (fig. 19).

J'ai réuni dans le tableau ci-après les premiers résultats numériques acquis. Je les compléterai à mesure que j'avancerai dans les recherches.

DIMENSIONS	MESURÉES.	EN FONCTION DE Δ.	EN FONCTION DE α, β, γ. (*Sup.*, p. 206.)	CALCULÉES
	mètres.			mètres.
Diamètre des colonnes	o 803	Δ		o 803
Hauteur totale des grandes colonnes	6 45	$8\,\Delta$		6 424
Hauteur du chapiteau	o 38	$\frac{1}{2}\Delta$.	$=\beta$	o 4015
Hauteur totale des colonnes du portique Sud	5 98	$\left(7+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$=7\,\Delta+\beta$	6 0225
Hauteur du chapiteau	o 40	$\frac{1}{2}\Delta$	$=\beta$	o 4015
Table du chapiteau	o 15	$\frac{3}{16}\Delta$	$=\frac{\alpha}{2}$	o 1606
Tailloir supérieur à gorge du chapiteau . .	o 25	$\frac{5}{16}\Delta$	$=\frac{\gamma}{2}$	o 2409
Hauteur totale des petites colonnes	3 24	$4\,\Delta$		3 212
Hauteur du chapiteau	o 38	$\frac{1}{2}\Delta$	$=\beta$	o 4015
Entre-axe normal des files de colonnes . . .	6 424	$8\,\Delta$		6 424
Voie normale	5 621	$7\,\Delta$		5 621
Entre-axe de l'*anaza*	8 24	$\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$	$=8\,\Delta+2\,(\beta+\gamma)$	8 23075

DIMENSIONS.	MESURÉES.	EN FONCTION DE Δ.	EN FONCTION DE α, β, γ. (*Sup.*, p. 206.)	CALCULÉES.
	mètres.			mètres.
Entre-axe des portiques Est et Ouest....	7 94	$\left(9+\frac{7}{8}\right)\Delta$	$= 8\Delta + 2\alpha + \beta + \gamma$	7 929625
Entre-axe du portique Sud............	15 25	19Δ		15 257
Largeur axiale du chevet.............	22 50	28Δ		22 484
Hauteur du mur d'enceinte au-dessus du carrelage intérieur..................	8 40	$\left(10+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$= 10\Delta + \beta$	8 4315
Épaisseur moyenne du mur d'enceinte ...	1 415	$\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$	$= 2(\alpha + \beta)$	1 40525
Épaisseur du mur de la salle Centrale...	1 00	$\left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta$	$= 2\gamma$	1 00375
Largeur en œuvre de la mosquée.......	139 90	174Δ		139 722
Longueur en œuvre de la mosquée......	183 10	228Δ		183 084
Largeur hors-œuvre de la mosquée.....	142 75	$\left(177+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$= 177\Delta + \beta$	142 5325
Longueur hors-œuvre de la mosquée....	186 00	$\left(231+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$= 231\Delta + \beta$	185 8945
Largeur en œuvre de la salle Centrale...	71 30	$\left(88+\frac{3}{4}\right)\Delta$	$= 88\Delta + 2\alpha$	71 26625
Longueur axiale de la salle Centrale.....	115 60	144Δ		115 632
Largeur axiale de la salle Centrale......	72 30	90Δ		72 27
Largeur du quartier du Réservoir	45 00	56Δ		44 968
Longueur du quartier Hypostyle	138 10	172Δ		138 116
Largeur du réservoir.................	28 11	35Δ		28 105
Longueur moyenne..................	68 98	86Δ		69 058
Côté du minaret (*inf.*, p. 277)........	16 12	20Δ		16 06

SURFACES.

Mosquée, hors œuvre..................	26,551 m²	50
Mosquée, en œuvre....................	25,615	69
Salle Centrale (71 m. 30 × 115 m. 60)......	8,242	28
Réservoir............................	1,938	90
Minaret	259	8544

A elle seule, la salle Centrale occupait près du tiers de la mosquée — 8,242 mq. 28 contre $\frac{1}{3}$ 25,615 mq. 69 = 8,538 mq. 56 —. D'autre

part, l'ensemble des portiques Est, Ouest et Sud et des deux Annexes en couvrait environ le quart. La superficie des toitures, à n'y comprendre que celles des salles et portiques hypostyles, ne s'éloignait donc pas des sept douzièmes de la surface totale, soit en chiffre rond de 1 hectare 5,000 mètres carrés.

Dès maintenant, il ressort de l'examen des dimensions ci-dessus consignées et d'un parallèle établi au milieu du XIVe siècle par Ibn Batoûta entre la mosquée de Rabat et celle de Bactres que la mosquée de Yakoub el Mansour était la plus vaste de son époque (*inf.*, p. 298, 299). L'auteur du *Moucdjib*, Abd el Ouahid el Marrakechi, n'étend pas sur le monde islamique la suprématie de la mosquée de Rabat, mais du moins il n'en connait pas une dans le Moghreb qui l'emporte sur elle. Abd Esselam Rebati et Mohammed ben Ali Slaoui (*sup.*, p. 170, note 1) la traitent de gigantesque.

J'ajouterai que, parmi les édifices religieux consacrés de nos jours au culte musulman, il n'en est aucun qui puisse être comparé à la mosquée d'Hassân. Cette supériorité est d'autant plus décisive qu'à l'inverse de beaucoup d'autres mosquées, celle-ci fut construite d'un seul jet et, sans doute, dans un délai relativement court, en quinze ans si l'on en croit Abd el Ouahid el Marrakechi et Liban ibnou i Khatib[1].

A titre de comparaison, je citerai la mosquée de Cordoue réputée pour son immensité, la grande mosquée de Damas, la mosquée de Médine, les mosquées d'Amrou, d'Ibn Touloun et du sultan Hassan au Caire, sur lesquelles nous possédons des renseignements exacts, et la vieille et très célèbre mosquée El Kairaouyn de Fez.

La mosquée de Cordoue (*sup.*, p. 190), fondée vers 172 de l'hégire

[1] Contrairement à l'auteur du *Roudh el Kartas*, celui du *Moucdjib* prétend que les travaux de la mosquée d'Hassân furent poursuivis durant tout le règne de Yakoub el Mansour (p. 292, 293 du texte arabe de Dozy), soit de 580 à 594 de l'hegire. D'autre part, Liban ibnou i Khatib, dans son *Parallèle entre Salé et Malaga*, dit, à propos de la même mosquée, que «Yakoub el Mansour, qui avait fixé sa résidence à Ribat el Fath dans le dessein d'en faire une base d'opération contre l'Andalousie, ne réalisa pas entièrement son projet, le minaret d'Hassân n'ayant pas été achevé», phrase qui laisse entendre que le corps de la mosquée l'était. Toutes ces considérations seront discutées § VII, p. 293.

IMPRIMERIE NATIONALE.

(787 de J.-C.) par Abd er Rahman le premier du nom et agrandie par ses successeurs, fut terminée deux siècles plus tard sur l'ordre d'El Mansour, le célèbre hadjib du faible Hicham el Mouid (Hicham II). Elle forme un rectangle long de 175 mètres et large de 130 environ. Sa superficie de 22,750 mètres carrés rappelle celle de Saint-Pierre de Rome. Mais ni l'un ni l'autre de ces édifices religieux ne peuvent se comparer à la mosquée d'Hassân qui couvre 26,500 mètres carrés (exactement 26,551 mq. 50; *sup.*, p. 216).

La grande mosquée de Damas, dont les transformations et les réfections très nombreuses ont en partie modifié le caractère primitif, s'étend aujourd'hui sur un rectangle long de 180 mètres, large de 108 et d'une superficie de 19,440 mètres carrés.

La mosquée de Médine est célèbre dans le monde islamique parce qu'elle renferme le tombeau de Mahomet. Si l'on en croit Rebattel, elle aurait 120 mètres de longueur sur 71 de largeur et 8,520 mètres carrés de superficie.

Le Caire possède au nombre de ses édifices religieux trois mosquées aussi distinctes par la date de leur fondation que par leur style mais qui se ressemblent par leur ampleur.

La première, du type parfait de la mosquée-temple, est la mosquée d'Amrou. Le plan, en forme de quadrilatère irrégulier, mesure, environ, 100 mètres de long, 91 m. 25 de large et s'étend sur 9,125 mètres carrés.

La seconde, la mosquée d'Ibn Touloun, est la plus vaste des trois. Son enceinte mesure 118 mètres sur 136. Elle aurait par conséquent 16,048 mètres carrés. Mais elle est comprise dans une enceinte extérieure exactement carrée de 145 mètres de côté et de 21,625 mètres carrés de superficie. Le *sahn* (*sup.*, p. 172) également carré a 88 mètres de côté et 7,744 mètres carrés de surface. Il en résulte que les portiques et l'oratoire ont ensemble 16,048 — 7,744 = 8,304. A tous égards, la mosquée d'Ibn Touloun ne présente donc pas l'importance de la mosquée d'Hassan dont la surface totale, je viens de le dire,

excède 26,500 mètres carrés et dont la surface des constructions hypostyles ne s'éloignait pas de 15,000 mètres carrés.

La troisième mosquée à laquelle j'ai fait allusion a pris de son fondateur le nom de Sultan Hassan. La surface l'emporte à peine sur celle de la mosquée d'Amrou — 9,800 contre 9,125 mètres carrés — seulement les constructions s'y pressent très denses et très hautes.

Les dimensions de la mosquée d'El Kairaouyn, à Fez, n'égalaient pas non plus celles de la mosquée d'Hassân. A cet égard, nous avons le témoignage du *Moucdjib* confirmé par la description du *Roudh el Kartas* (*sup.*, p. 169, note 1 et p. 170, note 1)[1].

D'après le *Roudh el Kartas*, l'oratoire comptait 272 = 16 × 17 colonnes — 16 files de 17 colonnes — et présentait 15 allées[2] et 16 travées, toutes d'égale largeur. D'autre part, la même Chronique spécifie qu'il existait 21 arcades dans un sens et 16 dans l'autre. Les 16 arcades répondent aux 16 travées. Par conséquent, 6 arcades réparties en deux groupes de 3 arcades s'ajoutaient, j'imagine, aux 15 arcades des 15 allées de la même manière que 10 allées, en deux groupes de 5, flanquent les 11 allées de la salle Centrale dans la mosquée d'Hassân, mais il est à penser qu'elles constituaient les portiques latéraux du *sahn*. La distribution diffère, le total est le même — 3 × 2 + 15 = 5 × 2 + 11 —. En outre, on observera le nombre de 21 allées que j'ai mis en évidence en m'occupant de la mosquée de Cordoue (*sup.*, p. 190) et que l'on retrouve dans celui des arcades de la mosquée d'Hassân. L'emploi persistant et général de ce chiffre 21 témoigne bien qu'il était voulu et traditionnel (*sup.*, p. 173, 213)[1].

[1] La description de la mosquée El Kairaouyn se trouve dans le chapitre consacré au règne de l'émir Yhya ben Mohammed ben Edriss.

[2] Le texte porte 16. La confusion paraît manifeste. A 16 files répondent 15 allées et non pas 16. Puis, il devait exister dans l'axe une allée analogue à l'*anaza* comme le confirme, au surplus, le chiffre impair de 21 arcades.

[3] La même préoccupation s'accuse dans la mosquée de Mansourah construite à côté de Tlemcen (737 à 744 de l'h. — 1337 à 1344 de J.C.) par Abou el Hassen le Mérinide. L'oratoire y était établi sur 7 files de colonnes, tandis que le *sahn* ou cour d'entrée comportait 7 arcades sur chacun de ses quatre côtés.

A Fez, si on s'en réfère au *Roudh el Kartas*, la largeur commune des allées et des travées était de 5 m. 40, intermédiaire entre celle des allées et des travées de la mosquée de Cordoue[1]. Il en résulte que dans la mosquée El Kairaouyn, la superficie de l'oratoire qui comptait 15 allées et 16 travées atteignait en chiffre rond à 8,000 mètres carrés et celle des portiques et du *sahn* compris entre les portiques et l'oratoire, à 1,500 mètres carrés. Pour l'ensemble de l'édifice, on arrive de la sorte à 1 hectare au maximum; surface considérable, mais inférieure de plus de moitié à celle de 26,500 mètres carrés que présentait la mosquée d'Hassân.

La liste des monuments dont il vient d'être fait état ne comprend pas la cathédrale de Séville parce que nous ignorons dans quelle mesure elle est établie sur les fondations de la mosquée dont la Giralda était le minaret (*sup.*, p. 180, note 1). Sous cette réserve, je donne à titre de renseignement les dimensions d'ensemble du groupe désigné sous le nom général de cathédrale de Séville.

	LARGEUR.	LONGUEUR.	SURFACE.
Cathédrale proprement dite	108 m. 00	180 m. 00	19,440 mq. 00
Patio de los Naranjos et Sagrario (église paroissiale)	74 00	154 00	11,396 00
Dépendances et sacristie principale	38 00	156 00	5,928 00
TOTAL			36,764 00

Enfin, un dernier rapprochement s'impose, d'un caractère plus social que religieux. Jusqu'à présent, dans l'Afrique du Nord, le plus vaste édifice consacré au culte dont il ait été fait mention, est la basilique ruinée de Thébeste. Aujourd'hui, au sanctuaire byzantin, on opposera la mosquée du Couvent de la Victoire. Il est intéressant de constater que, sous le ciel barbare de l'Afrique du Nord, la puissance

[1] A Cordoue, les allées ont 6 m. 75 de largeur et les travées 3 m. 40, visiblement la moitié. La moyenne est de 5 m. 075.

de l'Empire d'Orient à l'apogée n'a pas produit une floraison aussi grandiose que la foi islamique sous l'égide des Almohades.

En raison de la position centrale et de la largeur exceptionnelle de la nef X-XI, les premières recherches de détails furent exécutées suivant son axe. Elles furent poursuivies jusqu'au mur de clôture Sud et eurent pour résultat d'y dégager le *mihrâb* (محراب), à l'opposé de la porte du minaret (*sup.*, p. 188, note 1; *inf.*, p. 255 à 260).

Comme dans les mosquées-églises, le *mihrâb* consiste en une petite abside saillante sur le parement extérieur (fig. 1, 14). Ici, il répond à la tour centrale du front Sud, élargie et évidée. Cette découverte fort importante, en ce qu'elle permit d'identifier l'axe longitudinal de la salle Centrale avec la *kiblah* (*sup.*, p. 188 n. 1); et, l'allée centrale ou nef élargie X-XI avec l'*anaza* (*sup.*, p. 188, note 1) fut complétée par le déblaiement d'une petite baie contiguë au *mihrâb* et réservée aux mollahs dans les mosquées mogrébines (*inf.*, p. 257, 258).

Ainsi définie, la *kiblah* incline trop vers l'Ouest, mais l'erreur de direction est connue, commune à toutes les mosquées de la région et, au surplus, signalée aux fidèles.

Par voie de suite, il devenait manifeste que la partie centrale du portique Sud formait une sorte de sanctuaire analogue au cancel ou à l'iconostase des églises chrétiennes orientales et constituait bien la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1 et p. 258). Un ensemble de dispositions analogues s'observe, à Cordoue, dans l'annexe, construite en 961 par le calife El Hakiim el Moustansyr (El Hâkim II). J'ai déjà nommé cette mosquée en raison de sa grandeur (*sup.*, p. 217, 218); si je la cite de nouveau, c'est que l'*anaza* y est très caractérisé et que la richesse comme la beauté du *mihrâb* et de la *maksourah* les ont rendus justement célèbres.

Sauf le *sahn* (*sup.*, p. 172) et le bassin ou fontaine aux ablutions, toutes les parties constitutives de la mosquée étaient reconnues désormais. Qu'il soit à ciel ouvert ou protégé par une toiture, ce bassin occupe une situation en évidence dans le *sahn*, entre les portiques latéraux et devant l'oratoire au fond duquel est le *mihrâb*.

Or, dans la mosquée de Yakoub el Mansour, la grande excavation maçonnée, située au Sud du minaret, répond seule aux conditions habituelles que doit remplir le *sahn*. Mais, si le bassin aux ablutions y eût été établi, il eût été d'un accès bien incommode. Sans doute, les fidèles se seraient astreints à descendre et à remonter les degrés ou la rampe y conduisant, puisque les purifications rituelles doivent précéder la prière; ils n'en auraient pas moins protesté et le clergé eût fait droit à des plaintes aussi justifiées.

D'autre part, à l'Est comme à l'Ouest de la salle Centrale (fig. 1), j'ai signalé une cuvette très accusée entre les files nos 6 et 11 (*sup.*, p. 193, 196). Les fouilles poursuivies en ces points n'ont mis à nu que des fondations assez indistinctes. Aucun éclat de pierre, aucun fragment de tuile ou de brique, aucun vestige de bois n'étaient mêlés à la terre extraite des tranchées. Ces renseignements sont plutôt négatifs. Toutefois, ils semblent indiquer que les deux dépressions répondent à des cours et comme, à part les emplacements des cuvettes, je ne vois aucun autre vacant où le *sahn* et le bassin aux ablutions puissent être installés, il convient, peut-être, de les dédoubler et de les y placer. L'un et l'autre se seraient trouvés à la suite de deux des grandes portes de l'enceinte et se seraient offerts aux fidèles avant la salle Centrale.

J'ajouterai que quatre égouts hauts sous clef de 1 m. 40 et larges de 0 m. 80 ont leur orifice extérieur à la base du soubassement Nord de l'enceinte. Or, deux de ces égouts, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, se prolongent jusqu'au-dessous des dépressions que je suppose répondre aux bassins d'ablution.

Ces deux bassins motiveraient les deux vacants laissés à droite et à gauche de l'oratoire, entre ses murs et les portiques, alors que dans toutes les mosquées connues l'oratoire est compris entre les murs d'enceinte. Un passage du *Roudh el Kartas* resté inexpliqué jusqu'ici confirmerait cette identification.

En décrivant la mosquée El Kairaouyn de Fez, l'auteur de la Chro-

nique cite et décrit les diverses portes de l'édifice et s'exprime ainsi à l'égard de l'une d'entre elles :

« Dans la porte des *gens qui vont pieds nus* (*bab el houfât*), il y a un bassin-fontaine en plomb par le tuyau duquel coulent des eaux jaillissantes. Elles retombent sur des marbres bleu, vert, rouge, où les gens qui vont pieds nus se lavent les pieds. »

Comme, les jours d'affluence, la mosquée d'Hassân recevait, peut-être, 20,000 soldats, et que, vu leur très grand nombre, il eût été impossible d'exiger que chacun d'eux accomplît suivant le rite les ablutions prescrites, il est à penser qu'à Rabat comme à Fez, les fidèles, avant de pénétrer dans l'oratoire, traversaient nu-pieds un large bassin interposé entre les porches extérieurs et les portes intérieures de la salle Centrale et en sortaient purifiés au moins devant la loi accommodée aux circonstances[1].

Des prêtres m'ont affirmé, mais je n'ai pu le vérifier, que des bassins analogues étaient utilisés dans quelques mosquées du Moghreb. En toute hypothèse, l'autorité du *Roudh el Kartas* ne peut être contestée sur un pareil sujet.

Deux des quatre égouts dont il vient d'être fait mention aboutissent a l'excavation maçonnée (*sup.*, p. 176, 178, 197).

Quel était le rôle de cette excavation, mais d'abord en quoi consistait-elle (fig. 8)?

L'excavation est comprise entre des murs épais de 2 m. 60, soit de $\left(3+\frac{1}{4}\right)\Delta = 3\Delta + \frac{\beta}{2} = 2$ m. 60975, en parfait état de conservation. Sa longueur variable d'une tête à l'autre atteint en moyenne 68 m. 99, soit, sans doute, $86\Delta = 69$ m. 058[2] et sa largeur, 28 m. 11, soit

[1] La purification rituelle comporte d'autres ablutions que le lavement des pieds, mais il est aisé d'en esquisser l'achèvement quand les pieds ont été en contact avec l'eau.

[2] Cette dimension ne se rattache pas directement à la largeur du Réservoir. Mais, si de l'entre-axe des colonnes n^{os} V et XVI — $\left(90+\frac{1}{4}\right)\Delta$ —, on soustrait deux fois l'épaisseur de la partie du mur de soutènement du réservoir qui déborde l'axe des colonnes dont la base repose sur ce même mur — $2\left(2+\frac{1}{8}\right)\Delta = \left(4+\frac{1}{4}\right)\Delta$ —, le résultat de l'opération donne le chiffre déduit des mesures directes.

$35\Delta = 28$ m. 105. Sa profondeur, d'une appréciation difficile en raison des dépôts accumulés, varie de 4 m. 80 à 5 m. 20. J'écrirai 5 mètres, mais je considère que la dimension est faible et que le bassin contenait plus de $69 \times 28,11 \times 5 = 9697$ mq. 950.

Sur le mur Sud de l'excavation maçonnée, l'on a relevé les vestiges encore très apparents du mur de clôture qui réunissait les piles-culées n° 21 (fig. 7, 8). Cette clôture épaisse de $\left(1+\frac{5}{8}\right)\Delta = \Delta + \gamma$ était telle que son axe médian coïncidait avec l'axe médian du mur de soutènement (*inf.*, p. 242, 243 à 248). Il a été établi que d'autres arcades sur piles couronnaient les trois autres murs de l'excavation (*sup.*, p. 193, 194).

Le quartier Nord ayant 56Δ de largeur, le rapport de la largeur de l'excavation — 35Δ — à celle du quartier qu'elle caractérise est encore de $\frac{35}{56} = \frac{5 \times 7}{8 \times 7}$. Or, le rapport $\frac{5}{2 \times 4}$ comme le facteur 7 dénotent, dans le contrôle des dimensions, un nouvel emploi du triangle rectangle égyptien et du triangle équilatéral autour desquels se développent les épures rythmiques, caractéristiques du plan de la mosquée (*sup.*, p. 173; *inf.*, p. 313).

Dix éperons traversent la paroi Sud de l'excavation pour former à l'intérieur des saillies dont les trois du centre ont 15 m. 24 de long, soit $19\Delta = 15$ m. 257, et les autres 12 m. 96, soit, peut-être, $16\Delta = 12$ m. 848 (fig. 1, 8).

Les éperons prolongent les fondations où reposent les colonnes de la salle Centrale (*sup.*, p. 187). Dans l'esprit du constructeur, ils étaient destinés, j'imagine, à consolider la paroi de l'excavation contre laquelle vient buter le remblai de la mosquée et ce serait pour remplir ce dessein que les trois éperons du centre auraient reçu un supplément de longueur. En couronnement, les éperons présentent 0 m. 98 d'épaisseur, soit $\left(1+\frac{1}{8}\right)\Delta = \Delta + \frac{\beta}{4} = 0$ m. 903375, au lieu de celle de 1 m. 20, soit $\left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta = \Delta + \beta = 1$ m. 2045, attribuée aux fondations des colonnes (*sup.*, p. 187). Cette épaisseur de 0 m. 89 se maintient sur une profondeur de 1 m. 83, soit de $\left(2+\frac{1}{4}\right)\Delta = 2\Delta + \frac{\beta}{2} = 2\left(\Delta + \frac{\beta}{4}\right)$

= 1 m. 80675, puis elle est portée à 1 m. 42, soit à $\left(1 + \frac{3}{4}\right)\Delta = \Delta + \alpha$ = 1 m. 40525 (fig. 7, 8).

Dans l'angle Nord-Ouest de l'excavation, débouchent deux tuyaux réduits à leurs orifices. Ils sont situés à 1 mètre environ en contrebas du sol actuel (*inf.*, p. 226). S'il s'agit de conduites d'amenée, on s'expliquerait mal qu'elles aboutissent dans l'angle Nord-Ouest, alors que les eaux ne pouvaient venir que du Sud, soit qu'elles fussent fournies par les sources des coteaux, soit qu'elles provinssent de l'égouttement des toitures les jours de pluie (*inf.*, p. 226).

Tour à tour, on a vu dans l'excavation maçonnée un bassin aux ablutions, un magasin, une ménagerie, un hammam. J'examinerai successivement ces diverses attributions.

Pour les raisons déjà données (*sup.*, p. 222), j'élimine tout d'abord l'identification avec le bassin aux ablutions.

Des magasins eussent été très humides et inutilisables pendant la saison des pluies relativement longue au Maroc.

Une prison, une ménagerie auraient convenu à un palais, mais étaient sans objet dans une mosquée. Au surplus, les locaux à leur affecter eussent présenté les mêmes inconvénients pour eux que pour des magasins.

Des bains avec leurs étuves, leurs lavabos, leurs cabinets auraient pu être annexés à un édifice religieux. Et de fait, les Marocains unanimes, à cet égard, considèrent que l'excavation maçonnée était aménagée pour servir de hammam. A l'appui de leur opinion, ils citent à Rabat, même, la mosquée de la rue Souïka qui est dotée d'installations très sommaires, analogues à celles qu'ils mentionnent. Sans exclure cette identification, j'incline, pourtant, à considérer l'excavation comme un réservoir destiné, durant la saison des pluies, à recueillir les eaux fournies par les toitures et, durant la saison chaude, à pourvoir à l'irrigation des deux terrasses signalées au Nord de la mosquée (*inf.*, p. 226).

Quelques chiffres serviront à préciser ma pensée.

La surface des terrasses à irriguer était en chiffre rond de

104 m. × 250 m. = 25,000 mètres carrés (*inf.*, p. 229).

Le volume d'eau emmagasiné dans le réservoir approchait de 10,000 mètres cubes (*sup.*, p. 224).

La surface des toitures atteignait environ 15,000 mètres carrés.

Une pluie moyenne fournit au Maroc une couche de 0 m. 05, soit, pour 15,000 mètres carrés, 750 mètres cubes.

A supposer même que le réservoir ne fût pas en partie alimenté par les sources captées sur les collines, les pluies d'hiver auraient suffi à le remplir et, d'autre part, le cube emmagasiné de 10,000 mètres cubes aurait permis un arrosage méthodique des terrasses à dater du mois de mai à et jusqu'au milieu de l'été.

Dans cette hypothese, tous les détails de la construction s'expliqueraient.

Deux des quatre égouts mentionnés p. 222 seraient des conduits de décharge, tandis que les tuyaux supérieurs signalés dans l'angle Nord-Ouest (*sup.*, p. 225) auraient servi à écouler le trop-plein des eaux amenées dans le réservoir et à maintenir leur niveau au-dessous du dallage de la mosquée. Enfin, il existerait un rapport pratique entre la superficie des terres irrigables, le cube du réservoir, la surface des toitures et la hauteur moyenne des pluies d'hiver et de printemps.

J'ai considéré le cas où le réservoir serait uniquement alimenté par les eaux de pluie, parce que je n'ai pas relevé de conduites d'eau extérieures. Pourtant, de divers côtés, l'on m'a signalé un aqueduc ruiné qui paraît se diriger vers la mosquée et, à 3 kilomètres au Sud, il existe sur les coteaux de Chella des sources dont on aurait pu capter le trop-plein soit pour alimenter les bassins aux ablutions, soit pour le recueillir dans le réservoir.

L'identification de l'excavation maçonnée avec un réservoir collecteur paraît d'autant plus probable que l'arrosage des jardins de la

mosquée n'était pas l'unique but à poursuivre. Un édifice marocain comprenant une médersa et construit à l'usage de l'armée devait être fréquenté par un personnel très nombreux et il importait que l'eau n'y fît jamais défaut.

Si j'insiste sur quelques-unes des dispositions adoptées par les architectes de Yakoub el Mansour, c'est qu'elles sont exceptionnelles, au même titre que la destination militaire de la mosquée, et que je n'en connais d'analogues ni à aucune époque, ni dans aucun pays musulman (*sup.*, p. 171, 188, 189).

Au Nord des bassins d'ablution dont il a été fait état et à la hauteur des files nos 15 à 21 inclus, se soudaient les Annexes de la salle Centrale (phot. 8, 9, 10). Il s'agit, on se le rappelle, de deux groupes distincts, formés de trois allées comprises entre des cours de supports où à chaque colonne de pierre succèdent deux piles de briques (*sup.*, p. 191).

En raison de la rareté et du prix très élevé des bois de charpente, les architectes marocains recourent, autant que possible, à des constructions provisoires maçonnées. Aussi bien, au nombre des visiteurs indigènes qui affluaient sur le chantier, quelques-uns émirent la pensée que les piles de briques des Annexes étaient destinées à porter les cintres d'arceaux jetés sur les colonnes et auraient disparu après l'achèvement de la mosquée. Or la mosquée a été livrée au culte pendant près d'un siècle et demi. A cet égard, nous avons le témoignage d'Ibn Batoùta (*inf.*, p. 299). Il ne saurait donc être question de constructions provisoires. En outre, dans un pays où, vu sa grande valeur, le bois a toujours été employé avec parcimonie, l'on n'eût pas cintré *simultanément* toutes les parties de la mosquée caractérisées par la présence des piles de briques. C'eût été d'une pratique aussi coûteuse qu'improductive. Puis, il n'y avait pas de colonnes et, partant, pas d'arceaux à cintrer dans l'allée I-II où cependant, vers la fin de la campagne de fouilles, dix piles de briques furent dégagées (*sup.*, p. 191). Enfin, les voussoirs de briques étaient plus nombreux et mieux con-

servés dans les ruines de l'Annexe Ouest que dans celles de la salle Centrale. C'est un témoignage irrécusable que beaucoup d'arceaux des Annexes avaient été terminés. Pourtant, aucune pile ne fait défaut. N'est-on pas autorisé à croire que si les piles eussent été destinées à porter les cintres, elles eussent été démolies à mesure qu'elles devenaient inutiles?

Quant à la pile de la file longitudinale VI dégagée entre les colonnes 19 et 20 (*sup.*, p. 191), où l'on a cru reconnaître un support des cintres de la salle Centrale, elle se rattachait soit à l'Annexe Ouest, soit au retour de la bordure en petits arceaux de la travée 20-21; mais, pas plus que les piles des Annexes, elle ne présentait un caractère provisoire. S'il était jamais démontré que les quelques piles de la salle Centrale sont les derniers vestiges d'une disposition plus générale, on serait simplement autorisé à prétendre que, là comme dans les Annexes, la distance entre deux colonnes consécutives d'une même file avait été jugée trop grande pour être franchie par un seul arceau et qu'on avait intercalé des piles de briques afin de la diviser en trois parties. Toutefois, l'hypothèse est jusqu'ici gratuite.

La question se pose différemment quand on considère les Annexes. Il se pourrait qu'en y multipliant les appuis, l'architecte qui, pour des raisons difficiles à déduire, ne les avait pas comprises entre des piles-culées, eût eu en vue de diminuer la portée et la flèche des arceaux et, partant, leur poussée (*inf.*, p. 288). Peut-être, aussi, les piles de briques servaient-elles simplement à fixer des cloisons de menuiserie ajourées, analogues aux moucharabieh, cloisons assez hautes pour séparer les allées tout en laissant circuler l'air et parvenir la lumière. Les *médares* de Fez présentent des exemples de cette disposition élégante. En outre, les architectes musulmans, d'accord avec le ministre chérifien de la Justice, Si Bouchaïb Doukkali, ont reconnu dans les Annexes l'emplacement des salles de cours jointes à la majorité des grands

édifices religieux mogrébins. L'opinion de Si Bouchaïb est de grand poids, car, avant de se fixer au Maroc, il avait professé à la Mecque, puis à l'Université d'El Azhar et parce que sa science est hautement proclamée dans tout l'Islam sunnite. En second lieu, une longue suite de chambres dont je vais m'occuper existait à l'extérieur de la mosquée, contre une clôture générale. Ne s'agissait-il pas de constructions propres à l'installation d'une vaste *médersa* — au sens d'habitation pour les étudiants que ce mot prend au Maroc — jointe à la mosquée militaire, soit à l'époque de Yakoub el Mansour, soit après la mort de l'émir?

Au Sud, la clôture générale court parallèlement à l'enceinte de la mosquée, à une distance de 52 mètres. Au Nord, elle lui est également parallèle mais en est éloignée de 104 mètres avec cette particularité que la déclivité du terrain est divisée en deux terrasses horizontales d'une superficie voisine de 25,000 mq. (104 mètres de largeur sur une longueur moyenne de 250 mètres). L'une très apparente se termine à 52 mètres du parement extérieur de soubassement et l'autre, à la clôture même. Enfin, à l'orientation Ouest et respectivement à 52 mètres et à 57 m. 15 de l'enceinte de la mosquée, deux murs équidistants relient les têtes des clôtures Sud et Nord. Des murs de refend espacés en moyenne de 3 m. 25 d'axe en axe divisent l'intervalle libre et créent un long chapelet de chambres dont les larges portes s'ouvrent à l'Est, vis-à-vis les grandes baies de la mosquée. (Les traces de ces dispositions sont apparentes sur la fig. S. M. H.)

Le chapelet n'a pas été reconnu sur toute sa superficie; pourtant, si l'on divise sa longueur — 52 + 190 + 52 = 294 mètres — par la largeur axiale moyenne des chambres — 3 m. 25 — le quotient compris entre 90 et 91 donne d'une manière approximative le nombre des logements. Cette utilisation excellente des clôtures d'un édifice religieux paraît avoir été traditionnelle en Orient. Des chambres d'une superficie comparable à celle de la *médersa* et de tout point disposées comme elles ont été découvertes dans les temples de Bel et de Nebou

récemment dégagés à Babylone. Le temple de Jérusalem en comportait, aussi, mais disposées différemment[1].

A l'Est, la mosquée s'élève sur la falaise abrupte qui domine de très haut le Bou Régrèg. En raison de l'épanouissement de la crête rocheuse vers le Nord, et par suite, vers le Sud, de son voisinage extrême de l'édifice, il avait été impossible de tracer à cette orientation de l'Est une clôture parallèle au mur d'enceinte. Du moins, l'auteur du projet profita-t-il des espaces disponibles au Nord et les comprit-il entre des murs de soutènement renforcés à la base par une plinthe puissante. Les érosions de la falaise ont eu pour effet de créer des brèches dans ces murs. Néanmoins, j'ai pu relever la majeure partie du plan. Les parcelles encloses sont limitées par des parallèles aux grands axes de la mosquée. Étant donnée la configuration du sol, tout le terrain disponible a été occupé. Au Nord, par exemple, sa largeur atteint 80 mètres, tandis qu'au Sud, il reste une bande à peine suffisante pour y établir un chemin de ronde. Des cellules analogues à celles qui ont été signalées à l'Ouest se rencontrent également adossées à la paroi intérieure de la clôture orientale.

Si l'on tient compte de la *médersa* et des terrasses qui viennent d'être mentionnées et si l'on attribue à la zone irrégulière signalée à l'Est la superficie de celle de l'Ouest, l'assiette réellement occupée par la mosquée de Yakoub el Mansour atteignait au chiffre considérable et sans précédent de 8 hectares 4,132 mètres carrés.

La description d'ensemble de la mosquée de Yakoub el Mansour sera terminée quand j'aurai cité les loges mitoyennes dégagées aux angles Nord-Ouest et Nord-Est (*inf.*, p. 272 à 274). Chacune se présente comme une réplique des grandes portes (fig. 18). Seulement, elles sont fermées à l'intérieur par le prolongement du mur d'enceinte. Au surplus, deux d'entre elles offrent derrière la façade

[1] Dieulafoy, *Le rythme modulaire du Temple de Salomon* (*inf.*, p. 313, note 3).

des estrades carrelées, en forme de lits de camp. Encore, en ce cas, les architectes musulmans de Rabat et Si Bouchaïb Doukkali (*sup.*, p. 229) furent consultés et, d'un avis unanime, ils reconnurent dans ces fausses baies les logements affectés à des prêtres subalternes ou à des serviteurs tels que les muedhdhins, les veilleurs de nuit, les concierges, les lampistes.

A la fin du XIIe siècle, alors que Rabat venait d'être fondé, l'embouchure du Bou Régrèg était fréquentée par les pirates de la côte et la simple prudence commandait de monter bonne garde auprès d'un édifice réputé, sans doute, pour sa richesse. Il était donc naturel de commettre des veilleurs et des portiers à sa garde et de leur préparer aux saillants Nord-Est et Nord-Ouest, les plus élevés de l'enceinte, des postes d'où ils pussent dominer les approches sans perdre de vue le sol, même au cours de la nuit.

Une loge à peu près semblable aux fausses baies des saillants Nord-Est et Nord-Ouest a été découverte vers la fin des travaux sur la face Est et dans le voisinage immédiat de l'angle Sud-Est. Bien que construite sur le modèle habituel, elle diffère des autres loges sur deux points : le mur du fond présente une petite porte qui s'ouvre entre les files n°s 2 et 3 et cette porte met la pièce en communication directe avec l'unique tour dont le sommet soit évidé. Comme, de sa loge, le gardien n'aurait pu exercer une surveillance efficace, il est à penser que cet évidement répondait à une chambre de guet, à moins que la tour n'eût constitué un minaret provisoire et que la loge n'eût été l'habitation du muedhdhin (*inf.*, p. 295, 296, 303, 304). La grande mosquée de Damas, la mosquée d'Amrou ont également des minarets d'angle disposés sur le même mur que le *mihrâb* et desservis comme celui-ci par un escalier intérieur.

Les fouilles exécutées sur l'emplacement de la mosquée n'ont pas fourni seulement des données relatives au plan. Elles ont permis de reconstituer les grandes lignes de l'architecture.

§ IV. Matériaux.

Je rappellerai d'abord que les matériaux employés dans la maçonnerie étaient la pierre cassée, le moellon tétué et smillé, la pierre de taille, la brique et la tuile.

Le mortier est composé de sable de rivière, de chaux grasse éteinte sur le chantier comme les incuits en témoignent et, parfois aussi, de tuileau pilé. Il est excellent.

Les colonnes sont enduites d'un mortier spécial qui ne le cède pas en qualité au mortier des maçonneries. Il adhère à la pierre au point de faire corps avec elle. Son grain très fin lui donne l'aspect du mastic de vitrier dont il partage d'ailleurs la couleur.

La pierre cassée entrait dans la composition d'une sorte de béton d'un usage général. Le mur d'enceinte, les murs de soutènement du réservoir, les fondations, l'aire où le dallage repose sont en béton.

Tétué, le moellon servait à parementer l'enceinte dans les conditions qui ont été mentionnées (*sup.*, p. 176); smillé, il constituait le soubassement des contreforts et la base des murs intérieurs. Il est calcaire, d'un grain assez grossier et de couleur jaune clair. Les meilleurs bancs de la carrière ont fourni la pierre de taille utilisée dans la construction des porches, des contreforts des murs de la salle Centrale (fig. 19 et 19 *bis*), des murs entre lesquels sont comprises les rampes qui conduisent aux grandes portes (*inf.*, p. 270) et, avant tout, du minaret.

Les colonnes isolées (*sup.*, p. 187 à 191; *inf.*, p. 235, 248 à 252), les demi-colonnes (*sup.*, p. 200; *inf.*, p. 265) et les piles-culées (*inf.*, p. 235 à 248) sont en marbre gris bleuté, d'un grain très fin. La carrière se trouve sur les rives du Bou Régrèg, à 40 kilomètres en amont de Rabat.

Les architectes recouraient à la brique quand ils entreprenaient des constructions moins vulgaires que les enceintes extérieures et,

pourtant, qui ne réclamaient pas, comme les colonnes et les piles-culées, des matériaux d'une grande résistance. A partir de 1 m. 20 $(\Delta + \frac{1}{2}\Delta)$ de hauteur, les porches, les portes et les murs intérieurs étaient en brique. De même, les piles des Annexes, les voûtes, les arceaux, les tympans, le dallage (*sup.*, p. 185, 187, 191, 300), le carrelage supérieur des murs (*inf.*, p. 234) et les marches d'escalier. Ces dernières sont construites en matériaux posés de champ (*inf.*, p. 258).

J'ai eu l'occasion d'indiquer les qualités et les défauts des briques (*sup.*, p. 213; *inf.*, p. 311). Sonores, résistantes, de couleur rouge foncé, elles mesurent toutes depuis 0 m. 257 jusqu'à 0 m. 273 de longueur sur 0 m. 14 de largeur et ont de 0 m. 43 à 0 m. 47 d'épaisseur. Leurs dimensions moyennes — 0 m. 265, 0 m. 14, 0 m. 045 — $\frac{\Delta}{3}$, $\frac{\Delta}{6}$, $\frac{\Delta}{18}$ — cadraient avec celles du module et permettaient des découpes exactes dans tous les sens. Mais l'irrégularité des briques et l'abus du mortier rendraient illusoire le premier de ces avantages. Je me suis expliqué, également, à cet égard.

Les tuiles sont d'aussi bonne qualité que les briques. De dimensions moyennes, fortement coniques, elles présentent un pli accusé vers l'arête médiane au lieu d'affecter la forme d'une nappe à courbure régulière. A part de menus fragments dispersés en grande abondance sur le sol ancien de la mosquée ou mêlés aux autres débris, les tuiles, je l'ai déjà noté (*sup.*, p. 186), étaient comprises entre deux couches de mortier (fig. 24). Au Maroc, on observe cette disposition spéciale dans un grand nombre de mosquées dont les toitures offrent des égouts très inclinés.

Les bois découverts au fond des tranchées comme les boulins et les poutres encore engagés dans les massifs des murs d'enceinte sont en si excellent état de conservation que l'identification de l'essence ne fait aucun doute. Quels que fussent l'équarrissage et la longueur, toutes les pièces étaient en cèdre et provenaient des belles forêts de l'Atlas.

Les feuilles de plomb ont été rencontrées sur l'emplacement des Annexes (*sup.*, p. 186; *inf.*, 290 à 292, 301). Les unes étaient au

IMPRIMERIE NATIONALE.

pied de la colonne n° 16 du portique Est; les autres, vers le centre de l'Annexe Ouest. Ces deux gisements ont fourni des plaques de 0 m. 006 d'épaisseur et d'une superficie à peine inférieure à un mètre carré. Mais de-ci, de-là, des morceaux très fragmentaires se distinguaient au milieu des éclats de tuile et de la poussière de mortier. Grandes et petites, les feuilles de plomb se présentaient déchirées et tordues. Parmi les petites, certaines portaient des ouvertures analogues aux perforations produites par des clous (*sup.*, p. 186; *inf.*, p. 290 à 292).

Soit dans le *mihrâb*, soit épars dans la salle centrale, les ouvriers ont également trouvé quelques menus échantillons d'enduits creusés à la gouge et taillés au couteau. Comme technique et comme style, ils appartiennent à la décoration dont les premiers spécimens remontent à l'époque des Sassanides et que les artistes persans ont propagée dans toutes les contrées conquises par les musulmans. Il s'agit de sculptures aux arêtes vives, aux évidements prismatiques, exécutées sur des plaques de platre durci, épaisses de 0 m. 012 à 0 m. 015. Autant qu'on peut en juger, le dessin relève d'une bonne école, mais l'exécution paraît un peu rude.

Enfin, l'inventaire des matériaux découverts serait incomplet si je ne citais les très rares *zélidjes* ou morceaux de faïence que les fouilles ont fournis. Quelques-uns paraissent erratiques, mais deux octogones aussi remarquables par la qualité de la brique que par la belle coloration vert olive du vernis méritent d'être signalés. Le côté de l'octogone a 0 m. 023 et la plaque atteint 0 m. 021 d'épaisseur. Elle est légèrement démaigrie afin de faciliter l'interposition du mortier, sans nuire au contact de la surface émaillée. Le fragment provient-il de la décoration de la mosquée? En tout cas, la fabrication est très supérieure à celle des produits actuels de l'industrie marocaine. Seuls les *kachis* persans des belles époques pourraient lui être comparés. Mais tandis qu'ils sont taillés et ajustés à la main, d'ailleurs tout comme les *zélidjes*, les deux octogones sont moulés.

§ V. Description détaillée des diverses parties de la mosquée et des principaux motifs d'architecture.

Dans son intégrité, l'édifice reposait sur un soubassement dont l'aire supérieure réglée suivant deux plans horizontaux se détachait du terrain naturel à la hauteur de la file transversale n° 7.

Le plan supérieur répondait au quartier Hypostyle; le plan inférieur, au quartier du Réservoir. Il existait entre les deux une différence de niveau qu'il est difficile aujourd'hui d'évaluer mais qui dépassait 0 m. 50 (*sup.*, p. 195). Le carrelage du quartier du réservoir dominait de 6 mètres, environ, le sol de la terrasse Nord.

Le mur d'enceinte (*sup.*, p. 176, 177, 213, 214; *inf.*, p. 269, 270, 281, 282) s'élevait austère et fruste en arrière de la crête du soubassement, de sorte qu'un chemin de ronde extérieur, large de 3 m. 80, soit de $\left(4+\frac{3}{4}\right)\Delta = 3$ m. 81425, et prolongé, sans doute, par un trottoir de même dimension transversale là où le terrain naturel et l'aire de la mosquée se présentaient au même niveau, mettait les douze porches en communication (*inf.*, p. 268 à 272, fig. 13, 15 à 18). Un pan de mur compris entre la seconde et la troisième portes de l'enceinte Ouest se dresse encore à peu près intact (phot. 3). La preuve qu'il n'a pas été découronné se déduit de la conservation du carrelage sur bain de mortier qui, au sommet, arase le béton. J'ai déjà eu l'occasion de décrire la composition de ce carrelage (*sup.*, p. 213); j'ajouterai que, l'épaisseur de la brique comprise, la hauteur du mur au-dessus de l'aire du quartier Hypostyle atteint 8 m. 40. Je précise que $(10,5)\Delta = 8$ m. 4315 et que, dans les mêmes conditions, les colonnes du portique Ouest ayant 6 m. 45 (*inf.*, p. 250, fig. 9), la différence 8 m. 40 − 6 m. 45 = 1 m. 95 peut se traduire par $(2,5)\Delta = 2$ m. 075.

Le nombre total des colonnes et des piles-culées s'élevait à 324 (*sup.*, p. 189), soit: 300 colonnes, 22 piles-culées ordinaires et 2 piles-

culées d'angle réparties dans les diverses sections hypostyles suivant le tableau ci-dessous :

	COLONNES.	PILES-CULÉES.		TOTAL.
Portique Est et Ouest	36	2	(file n° 3)	38
Portique Sud	40	0		40
Salle Centrale	170	20	(files nᵒˢ 3 et 21, entre les files nᵒˢ VI et XV inclus)	190
Annexes latérale (*sup.*, p. 191, 198, 200, 201)	54	2	piles-culées d'angle (file n° 21, prolongement des files nᵒˢ V et XVI)	56
	300	24		324

Les piles-culées disposées dans la salle centrale, au commencement et à la fin des files longitudinales de colonnes, se présentaient dans un état de conservation inégal. D'une manière générale, celles de la file n° 3 ont beaucoup moins souffert que celles de la file n° 21. Je signalerai les piles-culées nᵒˢ VI, VIII, IX, XIII de la file n° 3 et, surtout, la pile-culée n° XX dont les deux premières assises au-dessus du dallage avaient été préservées de tout dommage (fig. 4, 5).

Dans leur état d'intégrité, les piles-culées de la file n° 3 se composaient d'une fondation dallée, d'un socle et du corps proprement dit du support. Celui-ci comprend une demi-colonne du diamètre normal — $\Delta = 0$ m. 803 — que le socle protège à la base (fig. 4, 5, 6) et que couronnait un demi-chapiteau du modèle utilisé dans les portiques Est et Ouest — des fragments importants en ont été découverts —, un pilastre où s'engage le fût de la colonne et une pile de section rectangulaire, large de 2 m. 22, soit de

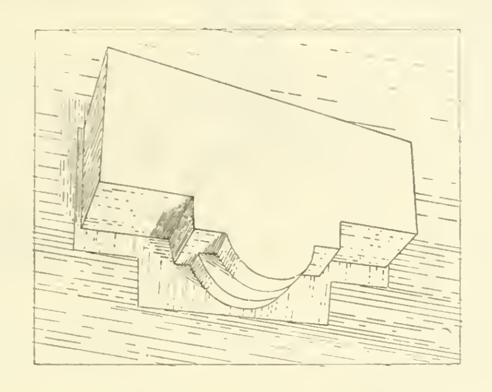
$$\left(2+\frac{3}{4}\right)\Delta = 2(\Delta+\alpha) = 2 \text{ m. } 20825,$$

et épaisse de 1 m. 10, soit de

$$\left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta = \Delta+\alpha = 1 \text{ m. } 104125.$$

Il en résulte qu'entre les faces opposées de deux piles-culées consécutives, le vide est de

$$8\Delta - \left(2+\frac{3}{4}\right)\Delta = \left(5+\frac{1}{4}\right)\Delta = 2\,(2\Delta+\gamma).$$



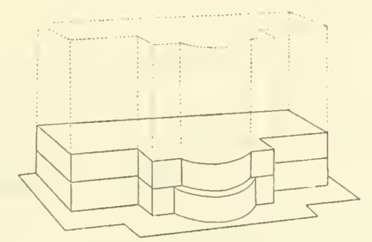
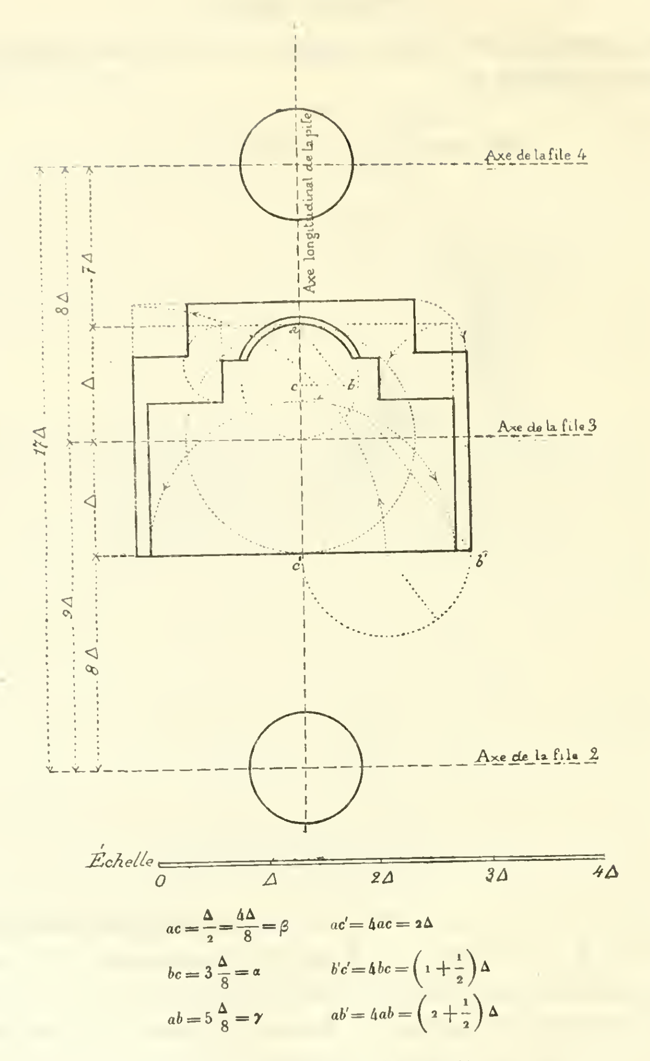


Fig. 4. — Première assise de la pile-culée n° 3, XX.
Au fond de la fouille. Ramenée au niveau du sol.

La largeur normale des allées transversales et longitudinales étant de $7\Delta = \frac{28}{4}\Delta$, le vide de $\left(5+\frac{1}{4}\right)\Delta$ en est les trois quarts. Or, comme les supports de la salle Centrale étaient réunis par des arceaux dans le sens longitudinal, l'ouverture de l'arceau jeté entre les piles-culées de la file 3 était à l'ouverture des autres arceaux dans le rapport de la base à la hauteur du triangle rectangle, égyptien 3, 4, 5. Ce



$ac = \frac{\Delta}{2} = \frac{4\Delta}{8} = \beta \qquad ac' = 4ac = 2\Delta$

$bc = 3\,\frac{\Delta}{8} = \alpha \qquad b'c' = 4bc = \left(1 + \frac{1}{2}\right)\Delta$

$ab = 5\,\frac{\Delta}{8} = \gamma \qquad ab' = 4ab = \left(2 + \frac{1}{2}\right)\Delta$

Fig. 5. — Épure de la base des piles-culées.

rapport ne résulte pas d'une circonstance fortuite; il appartient au thème rythmique qui régit le tracé de la mosquée (*sup.*, p. 173; *inf.*, p. 313) et dans lequel rentrent, au surplus, toutes les dimensions de la section droite des piles-culées n° 3.

	DIMENSIONS MESURÉES.	DIMENSIONS EN FONCTION DU DIAMÈTRE Δ 0m803 — DE LA COLONNE.
Largeur de la pile..........	2m22	$\left(2+\frac{6}{8}\right)\Delta = 2\,(\Delta+\alpha) = 2^m20825$
Épaisseurs cumulées de la pile et de la demi-colonne......	1 59	$2\Delta = 1\ 606$
Saillie de la demi-colonne sur la face intérieure de la pile	0 49	$\frac{5}{8}\Delta = \gamma = 0\ 501875$
Saillie du pilastre	0 23	$\frac{5}{16}\Delta = \frac{\gamma}{2} = 0\ 2509375$
Champ moyen de la pile à droite et à gauche du pilastre.....	0 5015	$\frac{5}{8}\Delta = \gamma = 0\ 501875$
Épaisseur de la pile.........	1 10	$\left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta = \Delta+\alpha = 1\ 104125$

Au simple examen des dimensions traduites en fonction du diamètre-module Δ on constate :

1° Que l'épaisseur cumulée de la demi-colonne et de la pile est le double du diamètre de la colonne;

2° Que la saillie de la demi-colonne est égale à chacun des champs de la pile entre lesquels le pilastre s'insère;

3° Que la saillie $\frac{5}{8}\Delta=\gamma$ de la demi-colonne répond à l'hypotenuse du triangle rectangle égyptien construit comme hauteur sur le rayon $\frac{\Delta}{2}-\frac{4}{8}\Delta=\beta$ de cette même demi-colonne;

4° Que l'épaisseur $\left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta=\Delta+\alpha$ de la pile égale la somme du diamètre Δ de la demi-colonne et de la base $\frac{3}{8}\Delta=\alpha$ du triangle rectangle, précité;

5° Que la largeur $\left(2+\frac{3}{4}\right)\Delta = 2(\Delta+\alpha)$ de la pile est le double de $\left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta = \Delta+\alpha$, soit de son épaisseur;

6° Que la saillie $\frac{5}{16}\Delta = \frac{\gamma}{2}$ du pilastre sur le nu de la pile est la moitié de la saillie $\frac{5}{8}\Delta = \gamma$ de la demi-colonne sur le même nu de la pile;

7° Que la largeur du pilastre résulte de la différence entre la largeur $\left(2+\frac{6}{8}\right)\Delta$ de la pile et les champs $2\times\frac{5}{8}\Delta$ de la pile, soit $\left(2+\frac{6}{8}-\frac{10}{8}\right)\Delta = \left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta$.

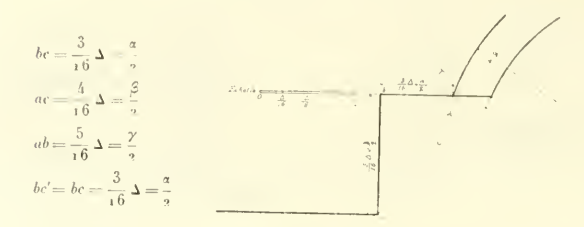


Fig. 6. — Pile-culée n° 3. — Détail du socle.

Quant au plan de la fondation, il consiste en un rectangle long de 3Δ, large de $\left(2+\frac{1}{4}\right)\Delta = \Delta+2\gamma$, dont on aurait supprimé les angles internes suivant un carré de $\frac{\Delta}{2} = \beta$ de côté.

Ces dimensions se groupent sur deux épures très simples. J'en donne ci-dessous les éléments.

L'une (fig. 5) se rapporte à l'ensemble de la section droite; la seconde (fig. 6), à un détail du socle.

Épure de la section droite des piles-culées n° 3 (fig. 5).

DONNÉES.

Diamètre de la colonne engagée . . . . Δ

Épaisseur totale de la pile-culée 2Δ

Triangle rectangle égyptien *abc*, construit sur $\frac{\Delta}{2}$ comme hauteur :

Base *bc*	$= \alpha = \frac{3}{8}\Delta$
Hauteur *ac*	$= \beta = \frac{4}{8}\Delta$
Hypoténuse *ab*	$= \gamma = \frac{5}{8}\Delta$
Saillie de la colonne engagée sur le pilastre	$\frac{1}{2}\gamma$
Saillie du pilastre sur le corps de la pile proprement dite	$\frac{1}{2}\gamma$

DIMENSIONS PRINCIPALES.

Épaisseur de la pile proprement dite et demi-largeur	$2\Delta - \gamma = \Delta + \alpha = \left(1 + \frac{3}{8}\right)\Delta$
Largeur du pilastre	$2(2\Delta - \gamma) - 2\gamma = 4(\Delta - \gamma) = 4\alpha = \left(1 + \frac{1}{2}\right)\Delta$

DALLAGE DE FONDATION.

Petite base	2Δ
Grande base	$2 \times \frac{3}{4} 2\Delta = 3\Delta$
Hauteur	$\frac{3}{4} 3\Delta$

Enfin, la largeur axiale de la double travée 2-4 dans laquelle est comprise la file des piles-culées n° 3 atteint 13 m. 65, soit $17\Delta = 13$ m. 651 (fig. 5, 15). Cette largeur se décompose en :

$\frac{1}{2}$ diamètre de la colonne n° 2	0m 40
Voie de la travée 2-3	5 95
Épaisseur de la pile-culée	1 59
Voie de la travée 3-4	5 31
$\frac{1}{2}$ diamètre de la colonne n° 4	0 40
ENSEMBLE	13 65

IMPRIMERIE NATIONALE.

Dans ce groupe de mesures prises sur la file longitudinale de colonnes n° XX, la seule où l'on ait pu les relever toutes, les largeurs axiales respectives des travées 2-3 et 3-4 mesurent

$$0\text{ m. }40 + 5\text{ m. }95 + \frac{1^{m}59}{2} = 7\text{ m. }145,\ \text{soit } 9\Delta = 7\text{ m. }227,$$

et

$$\frac{1^{m}59}{2} + 5\text{ m. }31 + 0\text{ m. }40 = 6\text{ m. }505,\ \text{soit } 8\Delta = 6\text{ m. }424.$$

Il y a un peu de flottement dans la transcription des largeurs distinctes des travées 2-3 et 3-4, sans doute en raison du petit nombre de mesures qu'il a été possible de retenir.

D'autre part, la somme des deux largeurs se traduit exactement en fonction de Δ, puisqu'il n'y a que 0 m. 001 d'écart entre la largeur totale mesurée — 13 m. 65 — et la largeur calculée — $9\Delta + 8\Delta = 17\Delta = 13$ m. 651.

J'ai choisi comme axe transversal de la file des piles-culées n° 3 (fig. 5) une droite qui divise leur épaisseur 2Δ en deux parties égales. Le choix est arbitraire; mais, comme la ligne médiane de la travée 2-3 ainsi déterminée coïncide avec la ligne médiane des porches et des portes Est et Ouest n° 1, il y a lieu de le tenir pour exact (fig. 15).

Les piles-culées de la file n° 21 reposent sur la paroi Sud de l'excavation maçonnée (*sup.*, p. 224), sans l'intermédiaire de fondations spéciales (fig. 7, 8). J'ai dit qu'elles avaient beaucoup souffert. Seules ont été conservées les deux premières assises de la pile-culée d'angle de la file n° V étudiée en vue de recevoir des arceaux sur les trois faces Nord, Est et Sud et à peu près symétrique par rapport à la diagonale Sud-Ouest Nord-Est de l'excavation maçonnée (phot. 11). Quelques parties du socle des autres piles-culées et les assises inférieures de la clôture en brique qui réunissait entre

elles les piles-culées n° V et n° VI ont également échappé à la destruction.

En raison de l'état où se trouvent les vestiges des piles-culées n° 21, les mesures directes qui ont été prises n'offrent qu'une

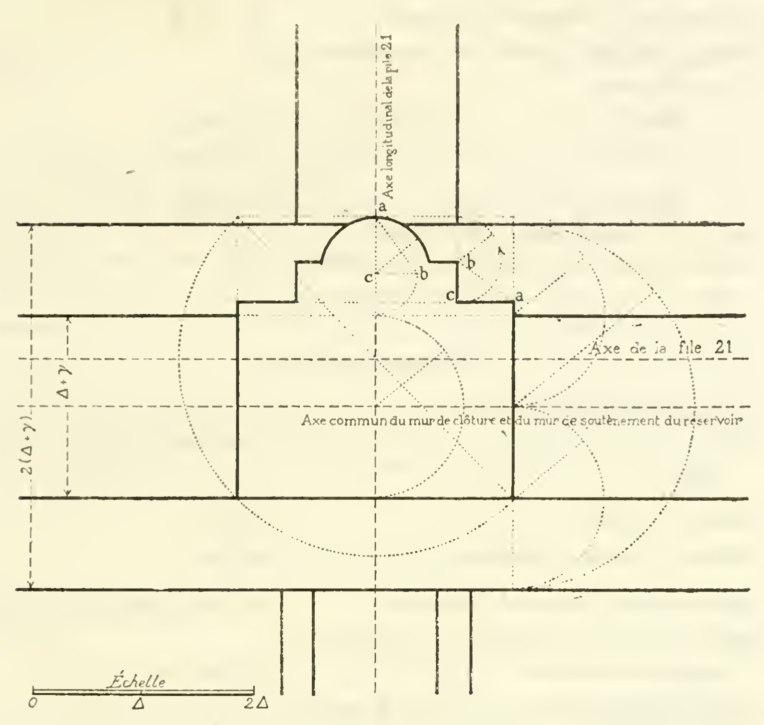


Fig. 7. — Épure du plan des piles-culées n° 21.

précision relative. Néanmoins, leur traduction en fonction du module et de ses fractions α, β, γ ne semble pas douteuse, les erreurs d'appréciation ne pouvant porter, à peine, que sur 3 à 4 centimètres.

Épure de la section droite des piles-culées n° 21 (fig. 7).

DONNÉES.

Diamètre de la colonne engagée	Δ
Épaisseur totale et largeur de la pile-culée	$\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Triangle rectangle égyptien *abc*, construit sur $\frac{\Delta}{2}$ comme hauteur :	
Base *bc*	$=\alpha=\frac{3}{8}\Delta$
Hauteur *ac*	$=\beta=\frac{4}{8}\Delta$
Hypoténuse *ab*	$=\gamma=\frac{5}{8}\Delta$
Saillie de la colonne engagée sur le pilastre	α
Saillie du pilastre sur le corps de la pile proprement dite	α

DIMENSIONS PRINCIPALES.

Épaisseur de la pile proprement dite	$\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta-2\alpha=\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$ $=\Delta+2\alpha=2(\beta+\alpha)$
D'où :	
Épaisseur de la pile	$\Delta+2\alpha$
Épaisseur de la pile et du pilastre	$\Delta+3\alpha$
Épaisseur totale et largeur de la pile-culée	$\Delta+4\alpha=\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Saillie de la colonne engagée sur le parement intérieur du mur de clôture	$\alpha+\beta=\frac{7}{8}\Delta$
soit la moitié de l'épaisseur $2(\alpha+\beta)$ de la pile proprement dite.	
Épaisseur du mur de clôture	$\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta-\frac{7}{8}\Delta=\left(1+\frac{5}{8}\right)\Delta$ $=\Delta+\gamma$
Épaisseur du mur de soutènement du réservoir = deux fois l'épaisseur du mur de clôture	$2(\Delta+\gamma)=2\left(1+\frac{5}{8}\right)\Delta$ $=\left(3+\frac{1}{4}\right)\Delta$

Saillies respectives des parements intérieur et extérieur du mur du réservoir sur les parements intérieur et extérieur du mur de clôture.......	$\frac{\Delta+\gamma}{2} = \frac{13}{16}\Delta$
Largeur du pilastre....................	$\left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta = \Delta + \varepsilon$
Saillie latérale de la pile sur le pilastre.........	$\frac{\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta - \left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta}{2} = \frac{\Delta}{2}$

Une mention spéciale doit être faite de la pile-culée d'angle n° 21, V (fig. 8; phot. 9) qui forme culée dans le sens transversal et qui constitue une pile double dans la direction longitudinale, puisque l'existence de cinq piles dans le prolongement de l'axe de la file n° V a été constatée sur le côté Ouest du réservoir (*sup.*, p. 193, 194, 224). Sa largeur est de $\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$, comme celle des autres piles-culées n° 21, seulement le pilastre où est engagée la colonne au lieu d'en occuper le milieu est rejeté sur le côté extérieur. Il en résulte que la saillie latérale extérieure est nulle, tandis que la saillie latérale intérieure est de $2 \times \frac{\Delta}{2} = \Delta$ et que le parement intérieur de la pile est à $\Delta + \frac{\Delta}{2}\Delta$ de l'axe prolongé de la file n° V. On observera également que l'arceau extrême de la file n° 21 dont elle recevait la retombée avait

$$\left[8-\left(1+\frac{1}{4}\right)-\left(1+\frac{3}{4}\right)\right]\Delta = 5\Delta$$

de portée au lieu de

$$\left[8-\left(2+\frac{1}{2}\right)\right]\Delta = \left(5+\frac{1}{2}\right)\Delta$$

que présentaient les autres. Cette légère réduction avait été opérée en vue de diminuer la poussée sur les culées extrêmes sans nuire à l'harmonie générale des arcades du réservoir.

La pile-culée n° 21, V présente dans la direction Nord-Sud une longueur ou plutôt une épaisseur totale de 2 m. 93, soit de $\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta = 3\frac{\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta}{2} = 3$ m. 0115. Par conséquent, elle est une fois et demie plus

épaisse que les piles-culées n° 21 et prononce une saillie de 0 m. 28, soit de $\frac{3}{8}\Delta$ = 0 m. 301, sur le prolongement du parement intérieur

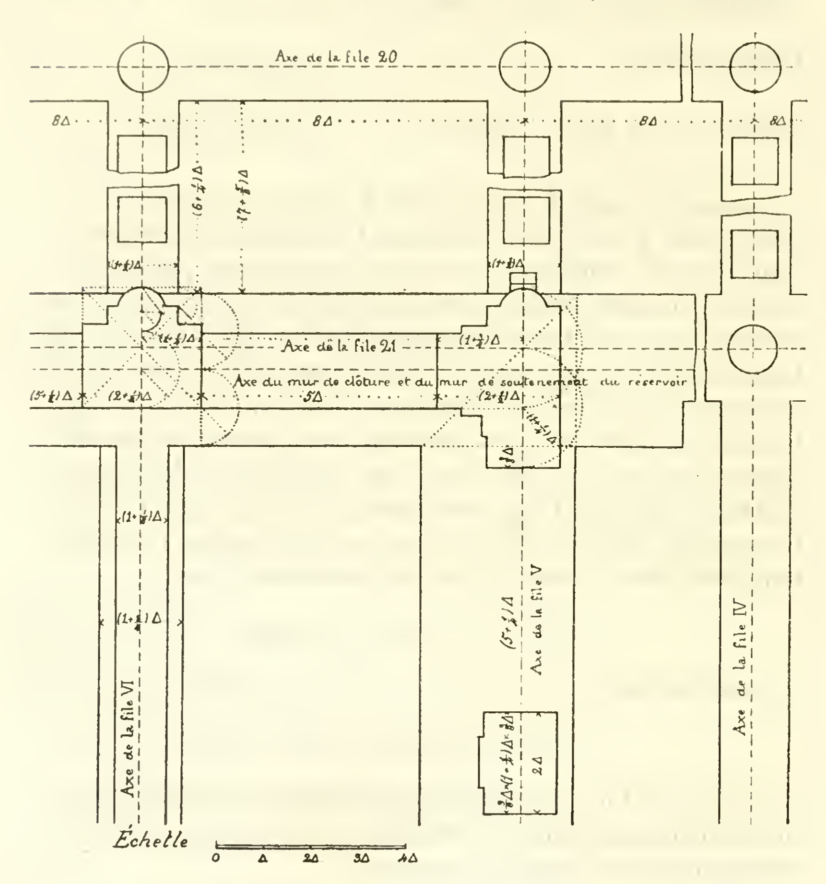


Fig. 8. — Angle Sud-Ouest du réservoir.

du mur Sud du réservoir. Ce surcroît d'épaisseur lui fut attribué en raison de sa situation et parce qu'elle recevait aussi bien la retombée

des arceaux jetés entre les piles-culées n° 21 que ceux tournés, d'une part, entre les colonnes de la file n° V et, de l'autre, entre les piles signalées sur le mur Ouest du réservoir.

J'ai transcrit dans le tableau ci-dessous et reporté sur un plan

DIMENSIONS	RELEVÉES	CALCULÉES.	TRADUITES EN Δ.
	mètres.	mètres.	
Largeur de la pile-culée..............	1 98	2 0075	$= \left(2 + \frac{1}{2}\right) \Delta = 1^m98 + 0^m0275$
Épaisseur totale de la pile-culée........	2 065	2 0075	$= \left(2 + \frac{1}{2}\right) \Delta = 2\ 065 - 0\ 0575$
Épaisseur de la pile..................	1 46	1 40525	$= \left(1 + \frac{3}{4}\right) \Delta = 1\ 46 - 0\ 05475$
Saillie de la colonne engagée sur le pilastre.	0 30	0 301125	$= \frac{3}{8} \Delta = \alpha$
Saillie du pilastre sur le corps de la pile proprement dite..................	0 30	0 301125	$= \frac{3}{8} \Delta = \alpha$
Épaisseur du mur de clôture	1 30	1 304875	$= \left(1 + \frac{5}{8}\right) \Delta = \Delta + \gamma$
Épaisseur du mur de soutènement du réservoir.........................	2 60	2 60975	$= \left(3 + \frac{1}{4}\right) \Delta = 2\Delta + \gamma$
Saillie du parement intérieur du mur du réservoir sur le parement intérieur du mur de clôture	0 65	0 6524375	$= \frac{1}{2} \left(1 + \frac{5}{8}\right) \Delta = \frac{\Delta + \gamma}{2}$
Saillie du parement extérieur du mur du réservoir sur le parement extérieur du mur de clôture....................	0 65	0 6524375	$= \frac{\Delta + \gamma}{2}$
Longueur de la pile-culée n° 21, V (*sup.*, p. 245).........................	2 93	3 01115	$= 3 \left(1 + \frac{1}{4}\right) \Delta = \left(3 + \frac{3}{4}\right) \Delta$
Épaisseur totale de la pile-culée........	1 935	2 0075	$= \left(2 + \frac{1}{2}\right) \Delta$
Ouverture entre les faces latérales opposées de deux piles successives............		4 21575	$= \left[8 - \left(2 + \frac{1}{2}\right)\right] \Delta = \left(5 + \frac{1}{2}\right) \Delta$
Ouverture entre les piles-culées de l'*anaza* (*sup.*, p. 188, note 1).............			$= \left[\left(10 + \frac{1}{4}\right) - \left(2 + \frac{1}{2}\right)\right] \Delta = \left(7 + \frac{3}{4}\right) \Delta$
Ouverture entre les piles-culées extrêmes.			$= \left[8 - \left(1 + \frac{1}{4}\right) - \left(1 + \frac{3}{4}\right)\right] \Delta = 5\,\Delta$
Ouverture entre les piles du côté Ouest du réservoir......................			$= \left(5 + \frac{1}{4}\right) \Delta$ (*sup.*, p. 18).

de détail (fig. 8) les dimensions relatives aux piles-culées de la file n° 21.

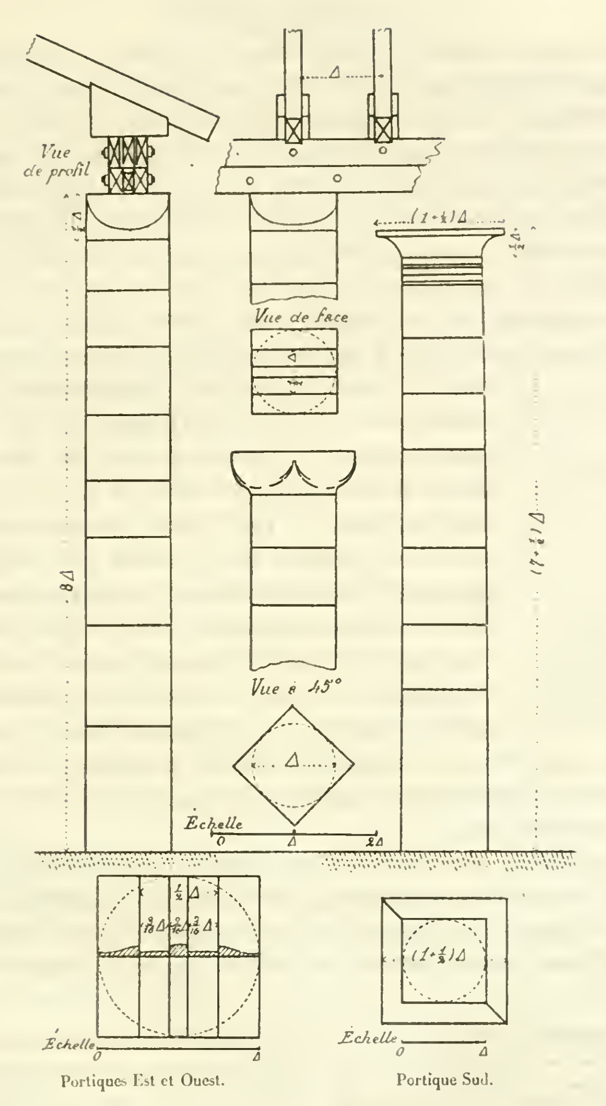
En poursuivant cette analyse, on reconnaît, encore, que la distance entre la ligne d'axe des colonnes de la file n° 20 et le parement intérieur de la clôture atteint 6 m. 11, soit $\left(7+\frac{5}{8}\right)\Delta = 7\Delta+\gamma = 6$ m. 122875, et que la distance entre les parements opposés des colonnes de la file n° 20 et des demi-colonnes des piles-culées de la file n° 21 est de 5 m. 02, soit de $\left(6+\frac{1}{4}\right)\Delta = 5\Delta+2\gamma = 5$ m. 01875 (fig. 8). Puisque la voie des travées normales répond à 7Δ, il devient manifeste que les demi-colonnes prononçaient une saillie intérieure sur les colonnes entières de la file n° 21 et que cette saillie était de $7\Delta - \left(6+\frac{1}{4}\right)\Delta = \frac{3}{4}\Delta = 2\alpha$.

D'autre part, si l'on considère la ligne d'axe des colonnes entières de la file n° 21 et la ligne d'axe des piles-culées, on constate qu'elles se confondent, car cette dernière est à $\left[\left(1+\frac{1}{4}\right)^{(1)}+\left(6+\frac{1}{4}\right)+\frac{1}{2}\right]\Delta = 8\Delta$ de la ligne d'axe des colonnes de la file n° 20 (fig. 7 et 8).

Les détails où je suis entré à propos des piles-culées sembleront, peut-être, d'un intérêt bien infime, mais leur minutie témoigne de l'importance que l'architecte de la mosquée accordait au contrôle rythmique des dimensions. Aussi bien, ai-je insisté et insisterai-je chaque fois que l'occasion s'en présentera (*sup.*, p. 173, 190, 213, 219, 224, 239; *inf.*, p. 313).

Les portiques, la salle Centrale et les deux Annexes latérales constituaient, en plan, un ensemble homogène tant au point de vue de leur liaison que du diamètre, de la distance axiale et de la distribution des supports, sauf les exceptions signalées (*sup.*, p. 204 à 212). Toutefois, des particularités de construction les distinguaient. Ainsi, les colonnes des portiques Est et Ouest (fig. 9; phot. 5, 13) atteignent, chapiteau compris, 6 m. 45 de hauteur au-dessus des vestiges du carrelage du quartier Hypostyle et celles du portique Sud (fig. 9; phot. 14) 5 m. 98, tandis que les colonnes de la salle Centrale et

(1) $\left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta = \frac{1}{2}\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$, soit la moitié de l'épaisseur de la pile-culée (*sup.*, p. 244).



Portiques Est et Ouest.

Portique Sud.

Fig. 9. — Colonnes des portiques.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de ses Annexes latérales, qui furent trouvées entières et allongées sur le sol ancien (fig. 9; phot. 8, 10, 12), ne mesurent, après avoir été remontées, que 3 m. 24, chapiteau également compris[1]. Enfin, alors que la charpente des combles reposait sur le chapiteau des supports appartenant aux trois portiques (fig. 9, 11, 23), des arceaux de briques (fig. 20, 24), dont on a retrouvé d'énormes voussoirs, étaient interposés entre les colonnes et les fermes de la salle Centrale et de ses Annexes latérales (*sup.*, p. 185; *inf.*, p. 275, 278, 279, note 1, p. 280).

Si les colonnes de la mosquée sont de trois modèles distincts, toutes furent prises dans la même carrière de marbre gris-bleuté (*sup.*, p. 232; *inf.*, p. 302), toutes ont le même diamètre — Δ = 0,803 — et toutes, sauf des exceptions motivées, se présentent dans les files à la même distance axiale les unes des autres — 8Δ = 6 m. 424 (*sup.*, p. 199). Mais, alors que les supports des portiques Est et Ouest ont, chapiteau compris, 6 m. 45 de hauteur, on vient de voir que, dans les mêmes conditions, ceux du portique Sud s'arrêtent à 5 m. 98 et ceux de la salle Centrale et des Annexes, à 3 m. 24. L'occasion s'est offerte de montrer que 6 m. 45 représentent 8Δ = 6 m. 424 (*sup.*, p. 199). Pour les raisons qui ont été invoquées, 5 m. 98 et 3 m. 24 doivent être traduits respectivement par (7,5) Δ = 6 m. 0225 et par 4Δ = 3 m. 212.

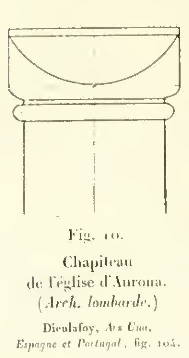


Fig. 10.
Chapiteau
de l'église d'Aurona.
(*Arch. lombarde.*)
Dieulafoy, *Ars Una. Espagne et Portugal*, fig. 104.

Quelle que soit leur situation, les colonnes ne comportent ni base, ni galbe. Si, pour les caractériser, je ne les dis pas cylindriques, c'est que les tambours d'un même fût ont rarement le même diamètre. Parfois, l'écart atteint près de 0 m. 02. En vérité, l'irrégularité est

[1] Mohammed ben Ali Slaoui (*sup.*, p. 170, note 1) attribue aux colonnes de la salle Centrale 14 empans de circonférence et 20 empans de hauteur. Ces dimensions et leur rapport avaient été assez bien observés. Au lieu de $\frac{14}{20} = \frac{7}{10} = \frac{700}{1000}$, le rapport de la circonférence à la hauteur de la colonne est de $\frac{785}{1000}$.

plus apparente que réelle, car j'ai relevé la preuve qu'un ravalement sur le tas était prévu (*inf.*, p. 302, 303). La longueur et la difficulté du travail en firent, sans doute, ajourner l'exécution générale, et comme les fûts étaient enduits (*sup.*, p. 232), on profita de l'opération pour corriger les défauts tout en remédiant à l'imperfection de la taille.

D'une manière uniforme, les chapiteaux ont 0 m. 39 de hauteur, soit un demi-diamètre, $\frac{\Delta}{2}$ = 0 m. 4015. Ceux des colonnes des portiques latéraux, de la salle Centrale et des Annexes présentent une simplification maladroite d'un type byzantin ou plutôt de l'adaptation byzantine du chapiteau-tailloir sassanide, réalisée notamment dans l'église lombarde d'Aurona (fig. 10). Ils se composent d'un tambour cylindrique qui prolonge simplement le fût et d'un tailloir terminé à la partie supérieure par une table carrée dont le côté est égal au diamètre de la colonne et qui se raccorde avec le tambour à l'aide de cornes greffées sur les angles. En général, le tambour et le tailloir sont pris dans la même assise mais, parfois, ils sont distincts. Si la hauteur des chapiteaux est égale et oscille autour de $\frac{\Delta}{2}$ = 0 m. 4015, celle de chacun des deux éléments varie dans une telle proportion, qu'il est impossible de la fixer. Cependant, l'épaisseur du tailloir l'emporte toujours sur celle du tambour.

Les chapiteaux du portique Sud (fig. 9, à droite) se composent comme les précédents d'une assise cylindrique ou tambour et d'un tailloir (phot. 14). Seulement les deux éléments constituent deux assises séparées; puis, le tailloir se présente sous la forme d'un tronc de pyramide évidé et renversé, à base carrée. La table inférieure, circonscrite au fût a Δ de côté; la table supérieure, $\Delta + \frac{\Delta}{2}$. Entre les deux, il existe une gorge profonde. Un couple d'annelets limite l'assise cylindrique qui, dans l'unique exemple bien conservé (colonne III 2), a $\frac{3}{16}\Delta = \frac{\alpha}{2}$ d'épaisseur contre $\frac{5}{16} = \frac{?}{2}$ attribués au tailloir.

Étant donné que les combles du portique Sud, comme ceux des portiques Est et Ouest, reposaient sur les colonnes sans l'intermé-

diaire d'arceaux, il est à croire que la gorge du tailloir portait un chapeau de charpente dont la tombée compensait la différence de $\frac{\Delta}{2}$ constatée entre les colonnes des portiques latéraux et celles du portique Sud et que la délicatesse de cette gorge signalait le soin apporté à la décoration de la *maksourah* et du *mihrâb* (*sup.*, p. 198, note 1, et p. 187, note 1) au même titre que les annelets du tambour et que le chapeau de charpente (fig. 11). Malgré son caractère conjectural,

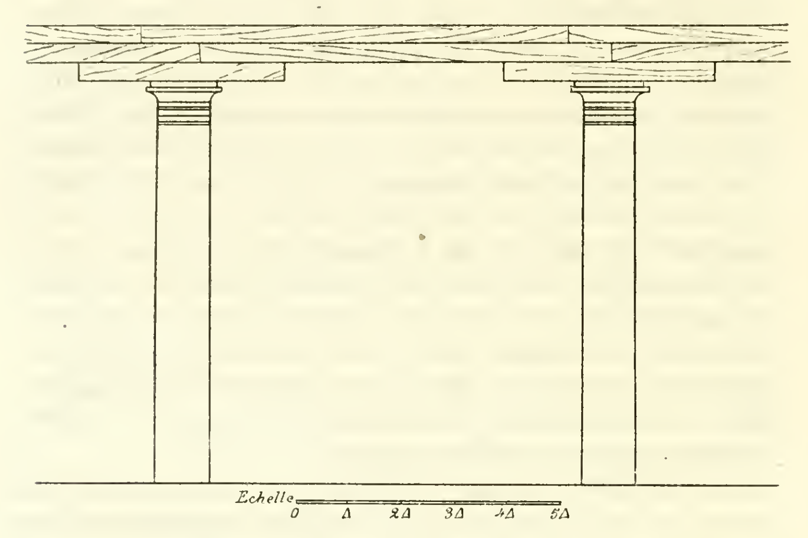


Fig. 11. — Portique Sud. Restauration du chapeau et du poitrail (voir *sup.*, fig. 9).

j'incline vers cette disposition, parce que les tailloirs à gorge et les chapeaux simples ou doubles intercalés entre le tailloir et le poitrail sont des motifs caractéristiques de l'architecture marocaine à l'époque des Mérinides (*inf.*, p. 294, 295). Ils s'observent, notamment, dans la composition des portiques élevés en façade sur les cours des caravansérails, des mosquées et des *médarès* de Fez admirés à juste titre et renommés pour la beauté et la pureté du style (fig. 12). Tels les tau-

reaux bicéphales qui, dans les édifices hypostyles de la Perse antique, couronnaient les colonnes et portaient les entablements. L'imitation est inconsciente, la tradition paraît certaine.

Douze porches répartis par moitié entre les côtés Est et Ouest de l'enceinte et disposés vis-à-vis les uns des autres précédaient les grandes portes de la mosquée (fig. 1, 13, 15, 16, 18). Comme ils prononçaient une saillie de 2 m. 405, soit de 3Δ = 2 m. 409 sur le parement extérieur du mur, ils pouvaient servir d'ouvrages de flanquement

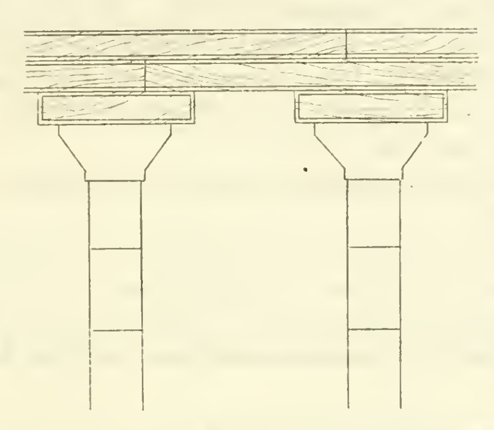


Fig. 12. — Portiques sur piles de la Médersa Bouananiya. Fez. Époque des Mérinides.

(*inf.*, p. 262, 263). Autant pour équilibrer leurs masses que pour étendre leur action poliorcétique sur toute la partie du périmètre où le pied du mur d'enceinte est au niveau du sol, l'architecte dota le front Sud de onze tours carrées (phot. 4), moins larges que les porches mais ayant la même avancée de 3Δ en hors-œuvre (en réalité 2 m. 42 — *sup.*, p. 177 — au lieu de 2 m. 405). Du moins, c'est la seule explication que je trouve à la présence d'ouvrages que ni la statique ne justifie, ni la décoration ne motive sur le front Sud et qui font défaut sur le front Nord, sans doute

parce que très élevé au-dessus du sol, il ne risquait pas d'être violé par surprise.

Malgré les irrégularités que présente l'implantation de l'enceinte (*sup.*, p. 177), la transcription en cotes modulaires des cotes relevées directement s'effectue sans hésitation. Le front des tours, par exemple, varie de 3 m. 95 à 4 m. 05. Il fut assurément fixé à $5\Delta = 4$ m. 015. Le front du *mihrâb* qui mesure 5 m. 20 le fut à $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta = 5$ m. 2195. Les neuf courtines longues, en moyenne, de 8 m. 65 avec un écart maximum de 0 m. 13 répondent à $\left(10+\frac{3}{4}\right)\Delta = 8$ m. 63225. Les demi-courtines extrêmes qui, sans doute, furent tracées les dernières sont aussi celles où s'observe l'écart maximum. Celle de l'Est a 5 m. 20 de longueur et celle de l'Ouest, 5 m. 60. Il est à penser qu'on leur avait attribué $\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta = 5$ m. 42025.

Il est intéressant de comparer l'expression de la largeur hors-œuvre de la mosquée

$$174\Delta + 2\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta = \left(177+\frac{1}{2}\right)\Delta \text{ (sup., p. 207, 214)}$$

avec la somme des dimensions partielles du côté Sud de l'enceinte, soit :

10 courtines de $\left(10+\frac{3}{4}\right)\Delta$	$= \left(107+\frac{1}{2}\right)\Delta$
10 tours de 5Δ	$= 50\Delta$
1 *mihrâb* de $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$= \left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$
2 demi-courtines extrêmes de $\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta$	$= \left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta$
LONGUEUR TOTALE.	$= \left(177+\frac{1}{2}\right)\Delta$

Les deux additions donnent le même total. De cette égalité, il semble résulter que la transcription en fonction du module, des cotes relevées est correcte. En effet, c'est probable sans être certain. Une

vérification de l'exactitude des mesures et de leur traduction s'est heureusement présentée.

Quand on prolonge vers le Sud un plan tangent au parement intérieur des colonnes du portique Ouest, il passe en dehors mais très près du flanc intérieur de la première tour (fig. 13). D'après le calcul établi sur les cotes modulaires, ce flanc serait à

$$5\Delta + \left(6 + \frac{3}{4}\right)\Delta = \left(11 + \frac{3}{4}\right)\Delta$$

du parement extérieur du mur d'enceinte Ouest, tandis que le plan tangent aux colonnes s'en tiendrait à

$$\left(9 + \frac{7}{8} + \frac{4}{8}\right)\Delta + \left(1 + \frac{3}{4}\right)\Delta = \left(12 + \frac{1}{8}\right)\Delta.$$

Or, $$\left(12 + \frac{1}{8}\right)\Delta - \left(11 + \frac{3}{4}\right)\Delta = \frac{3}{8}\Delta = 0 \text{ m. } 301125.$$

Déjà, le chiffre calculé et théorique de 0 m. 301125 cadre à peu près avec l'état des lieux. En réalité, la demi-courtine Ouest mesure 5 m. 60, au lieu de 5 m. 42025 $= \left(6 + \frac{3}{4}\right)\Delta$. Aussi bien, la distance du flanc intérieur de la première tour à l'angle Ouest du côté Sud de l'enceinte est-elle de

$$\left(11 + \frac{3}{4}\right)\Delta + (5 \text{ m. } 60 - 5 \text{ m. } 42025) = \left(11 + \frac{3}{4}\right)\Delta + 0 \text{ m. } 17975.$$

Il en résulte que la différence théorique de 0 m. 301125 doit être diminuée de 0 m. 17975 et ramenée à 0 m. 121375, dimension en parfait accord avec la distance observée sur place.

La tour centrale présente un excédent de largeur qui répond à sa destination primitive (fig. 14). Elle est évidée à sa base et renfermait le *mihrâb* (*sup.*, p. 187, note 1, 220). L'absidiole ainsi constituée est carrée et mesure 3 m. 05 de côté, soit $\left(3 + \frac{3}{4}\right)\Delta = 3\Delta + 2\alpha = 3$ m. 01125. A l'Est comme à l'Ouest, elle offre des refouillements que devaient cou-

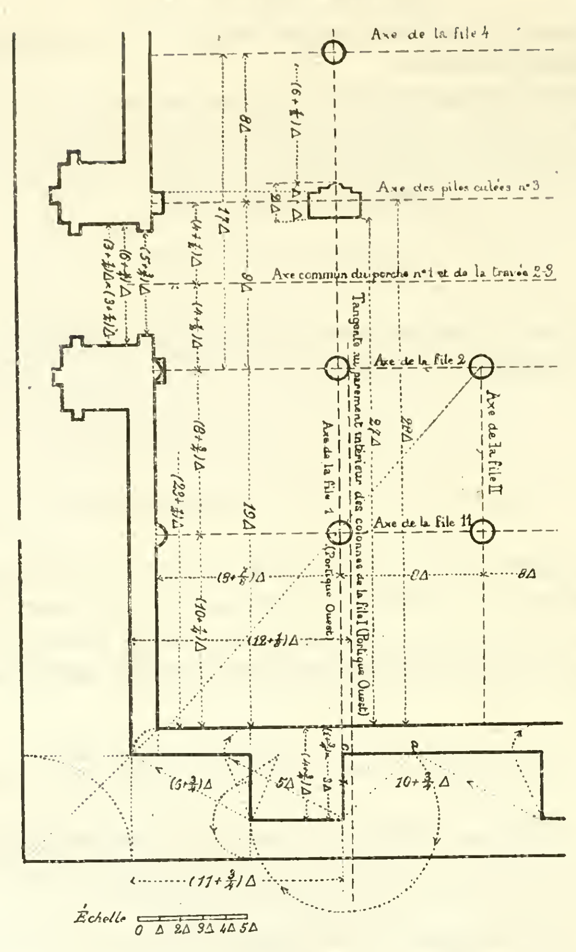


Fig. 13. — Angle Sud-Ouest de la mosquée.

ronner des arceaux qui équilibraient l'arceau de la porte. Peut-être, un quatrième arceau était-il pris dans le parement Sud, vis-à-vis l'entrée, mais il aura disparu en même temps que le mur. Enfin, il

est vraisemblable que des trompes où reposait une coupole s'établissaient sur ces quatre arceaux. La disposition est classique.

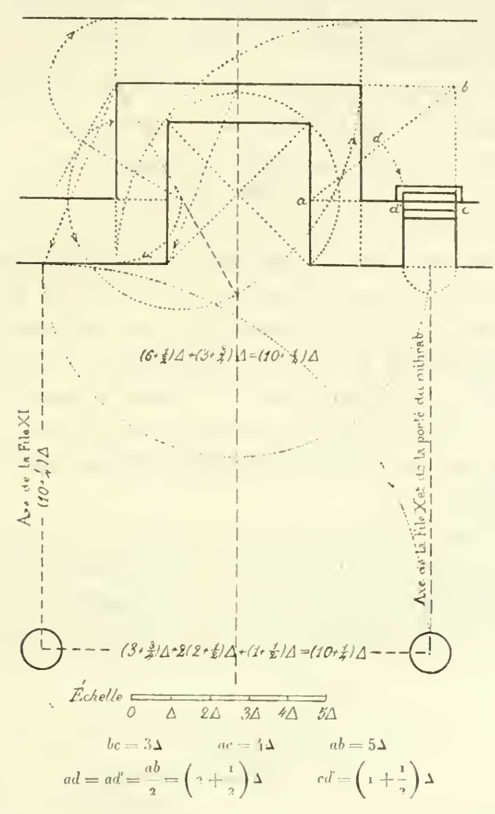


Fig. 14. — Épure du plan du *mihrâb*.

Un trumeau de 2 mètres, soit de $\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta = 2\Delta + \varepsilon = 2$ m. 0075, encadre, à l'Ouest, l'entrée du *mihrâb*. Il est suivi d'une baie de 1 m. 20, soit de $\left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta = \Delta + \varepsilon = 1$ m. 2045, réservée aux prêtres

pour entrer dans la mosquée (*sup.*, p. 221). Comme, en ce point, la pente naturelle du terrain élève le sol au-dessus du carrelage du quartier Hypostyle, deux marches prises dans l'ébrasement rachètent la différence de niveau. Ces marches sont en briques posées de champ. Elles avaient peu souffert.

Quant à la *maksourah*, il est hors de doute qu'elle était prélevée sur les deux travées du portique Sud et qu'elle répondait au prolongement des murs de la salle Centrale. Je me suis expliqué à cet égard (*sup.*, p. 198, 221). En ce cas, elle aurait occupé devant le *mihrâb* et à la suite de l'*anaza* (*sup.*, p. 188, note 1, 197, note 1) un rectangle compris, d'une part, entre le mur Sud et la file transversale n° 2 et, de l'autre, entre les files longitudinales nos V et XVI. En outre, elle aurait été séparée de la salle Centrale par l'entre-colonnement 2-3 qui facilitait la circulation dans le sens transversal au même titre que le portique Est, le portique Ouest et l'*anaza* le permettaient dans la direction longitudinale. Quelques-uns de ces détails ont été fournis déjà; je les redonne afin de compléter la description du *mihrâb* et de ses annexes.

Toutes les mesures prises sur le cote Sud de l'enceinte procèdent, ainsi que les précédentes, du diamètre-module Δ par l'intermédiaire du tiangle équilatéral, chaldéen. La donnée paraît être l'avancée des tours, soit 3Δ. C'est du moins sur elle que j'ai restitué l'épure.

Épure du *mihrâb* (fig. 13, 14).

Donnée. — Avancée des tours.

L'avancée des tours et des porches sur le parement extérieur du mur d'enceinte est en moyenne de 2 m. 42, dimension très voisine de 2 m. 409 (*sup.*, p. 253). Or.

$$2\text{ m. }409 = 3 \times 0{,}803 = 3\Delta.$$

Quand on construit un triangle équilatéral, chaldéen sur cette avancée des tours — 3Δ — choisie comme hauteur, et un triangle rectangle, égyptien sur cette même avancée prise comme base, ces deux figures fournissent les éléments constitutifs des dimensions du *mihrâb* et des constructions où il est compris.

TRIANGLE ÉQUILATÉRAL, CHALDÉEN.

Hauteur	3Δ
Côté	$\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta$
$\frac{1}{3}$ de la hauteur	Δ
$\frac{1}{2}$ du côté	$\frac{1}{2}\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta=\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$

TRIANGLE RECTANGLE, ÉGYPTIEN.

Base *bc*	3Δ
Hauteur *ac*	4Δ
Hypoténuse *ab*	5Δ
$\frac{1}{2}$ de l'hypoténuse, soit $ad'=ad$	$\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Avancée des tours sur le parement extérieur de l'enceinte.	3Δ
Front des tours égal à l'hypotenuse *ab* du triangle rectangle égyptien	5Δ
Longueur des demi-courtines extrêmes égal au front des tours augmenté de la moitié — $\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$ — du côté du triangle équilatéral chaldéen	$\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Longueur des courtines égale à celle des demi-courtines augmentée de celle du front des tours	$\left(10+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Distance axiale des tours égale à la longueur de la courtine augmentée de celle du front des tours	$\left(14+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Avancée de la tour du *mihrâb* sur le parement extérieur de l'enceinte, comme ci-dessus	3Δ

Front de la tour du *mihrâb* obtenu par le rabattement soit de la hauteur du triangle équilatéral sur le côté, soit par le rabattement de la moitié de l'hypoténuse sur la hauteur du triangle rectangle égyptien...... $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$

Épaisseur du mur d'enceinte égale à la moitié du côté du triangle équilatéral chaldéen.................. $\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$

Profondeur du *mihrâb* égale à l'avancée de la tour du *mihrâb* sur le parement intérieur du mur d'enceinte — $3\Delta+\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta=\left(4+\frac{3}{3}\right)\Delta$ — diminuée de l'épaisseur — Δ — du mur du front........... $\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta$

Largeur intérieure du *mihrâb* égale à sa profondeur... $\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta$

Épaisseur du mur du front du *mihrâb* égale à $\frac{1}{3}$ de la hauteur du triangle équilatéral chaldéen......... Δ

Trumeau de la porte égal à la moitié de l'hypoténuse du triangle rectangle égyptien................. $\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$

Ouverture de la porte telle que jointe au trumeau — $\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$ — elle se superpose à la hauteur *ac* du triangle rectangle égyptien.................. $\left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta$

Saillie du trottoir sur le front du *mihrâb*........... $\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$

Saillie du même trottoir sur le parement intérieur du mur d'enceinte égale au front du *mihrâb*........ $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$

Entre-colonnement axial de l'*anaza* résultant de la somme de la largeur intérieure du *mihrâb* — $\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta$ — et deux fois la moitié du front de la tour du *mihrâb* — $2\times\frac{1}{2}\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta=\frac{1}{2}\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta+\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta+\frac{1}{2}\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$.......................... $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$

Il résulte de cette disposition que l'axe de la porte coïncide avec l'axe de la file de colonnes n° X.

Largeur de la travée intérieure du portique Sud égale à l'entre-colonnement axial de l'*anaza*............. $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$

A l'appui de ces restitutions, je donne ci-dessous l'état des dimensions relevées sur place, puis, de ces mêmes dimensions ramenées à des multiples du module Δ — 0 m. 803 — et à ses sous-multiples ordinaires — $\frac{1}{2}\Delta = 0$ m. 4015, $\frac{1}{4}\Delta = 0$ m. 020075, $\frac{1}{8}\Delta = 0$ m. 0100375, exceptionnellement $\frac{1}{16}\Delta = 0$ m. 00501875 — et, enfin, de leur expression en fonction de Δ.

DÉSIGNATION DES ÉLÉMENTS MESURÉS.	DIMENSIONS		
	RELEVÉES.	CALCULÉES.	TRADUITES EN Δ.
	mètres.	mètres.	
Avancée des tours y compris celle du *mihrâb*	2 40	2 409	3Δ
Front des tours	4 00	4 015	5Δ
Longueur des demi-courtines extrêmes	5 40	5 42025	$\left(6+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Longueur des courtines	8 65	8 63225	$\left(10+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Distance axiale des tours	14 05	14 05250	$\left(14+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Front de la tour du *mihrâb*	5 20	5 2195	$\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Avancée des tours et du *mihrâb* sur le parement intérieur du mur d'enceinte	3 82	3 81425	$\left(4+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Épaisseur du mur d'enceinte	1 42	1 40525	$\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta = \frac{1}{2}\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Profondeur du *mihrâb*	3 02	3 01125	$\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Largeur intérieure du *mihrâb*	3 09	3 01125	$\left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta$
Mur du fond (épaisseur)	0 82	0 803	Δ
Mur latéral (épaisseur)	1 05	1 104125	$\left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta = \frac{1}{2}\left[\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta - \left(3+\frac{3}{4}\right)\Delta\right]$
Longueur de l'ailette à l'entrée du *mihrâb*	0 82	0 803	Δ
Épaisseur de l'ailette à l'entrée du *mihrâb*	0 14	0 1505625	$\frac{3}{16}\Delta$

DÉSIGNATION DES ÉLÉMENTS MESURÉS.	DIMENSIONS		
	RELEVÉES.	CALCULÉES.	TRADUITES EN Δ.
	mètres.	mètres.	
Trumeau de la porte............	2 00	2 0075	$\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta = \frac{1}{2}5\Delta$
Ouverture de la porte...........	1 20	1 2045	$\left(1+\frac{1}{2}\right)\Delta = 4\Delta - \left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Trumeau et ouverture............	3 20	3 212	4Δ
Saillie du trottoir sur le front du *mihrâb*.....................	1 42	1 40525	$\frac{1}{2}\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Avancée du trottoir sur le parement intérieur de l'enceinte..........	5 24	5 2195	$\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta = \frac{1}{2}\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta + 3\Delta + \frac{1}{2}\left(3+\frac{1}{2}\right)\Delta$
Largeur axiale de l'*anaza*..........	8 24	8 23075	$\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$
Largeur de la travée intérieure du portique Sud.................	8 19	8 23075	$\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$

La largeur de la travée intérieure du portique Sud — $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$ — paraît consécutive à la largeur de l'*anaza* — $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta$ —. C'est encore la largeur de l'*anaza* qui commande la largeur des portiques Est et Ouest, en ce sens que la somme de la largeur de chacun de ces portiques et de celle de l'*anaza* représente un nombre entier de Δ. Ce nombre égal à 30 — $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta + 2\left(9+\frac{7}{8}\right)\Delta = 28\Delta + \left(\frac{1}{4}+\frac{7}{4}\right)\Delta$ — répond, en moyenne, à un élargissement de 2Δ par travée.

Je me suis demandé si les deux travées du portique Sud n'avaient pas comme largeur respective $9\Delta = 7$ m. 227 et $10\Delta = 8$ m. 03 au lieu de $\left(8+\frac{3}{4}\right)\Delta = 7$ m. 02625 et $\left(10+\frac{1}{4}\right)\Delta = 8$ m. 23075; mais les mesures relevées (*sup.*, p. 207, 208) semblent s'opposer à cette restitution. Puis, le raccord d'angle des portiques serait défectueux alors qu'il est à peu près régulier (*sup.*, p. 256; fig. 13).

De même que les tours assuraient la défense du front Sud, les

porches concouraient à la protection des fronts Est et Ouest (fig. 15 et 16). Considéré dans son ensemble, le porche relevait en effet autant de l'architecture militaire que des constructions religieuses et présentait l'apparence de ces tours défensives, percées d'une porte au milieu du front, si fréquentes dans les constructions monastiques et militaires du VIIIe au XIVe siècle. A Rabat, il comportait un vestibule compris entre des pieds-droits que décoraient des redents très accusés. Tout l'ensemble a un caractère de force et d'énergie où semblent se perpétuer les tracés de l'architecture chaldéo-assyrienne (fig. 1, 13, 15).

Des arrangements analogues à ceux que nos fouilles ont mis en évidence existent encore à la mosquée de Cordoue que j'ai eu si souvent l'occasion de citer en raison de la parenté fort étroite que la mosquée d'Hassân présente avec elle (*sup.*, p. 190, 217, 218, 219; *inf.*, p. 291, 292). Non seulement, l'édifice est compris entre des murs crénelés, flanqués de tours rectangulaires, mais, construit sur la rive droite du Guadalquivir, il offre le long de la rue de Torrijos, en pente vers le fleuve, un soubassement vigoureux que couronnent un chemin de ronde et six portes qui s'ouvrent sur le *sahn* et dans le prolongement des travées. Ce sont exactement les dispositions relevées à Rabat (*sup.*, p. 235; *inf.*, p. 269, 270).

En donnant à une mosquée l'aspect d'une forteresse, l'architecte ne réalisait pas un caprice. Il s'agissait d'un parti poliorcétique raisonné. Dans le haut moyen age, autant en pays chrétien qu'en terre musulmane, les mêmes dangers menaçaient les édifices religieux isolés, et il était indispensable de les mettre en état de repousser l'assaut de quelques bandes de pillards.

Les douze porches de la mosquée eussent été répartis sur les côtés Est et Ouest avec une symétrie parfaite par rapport à la médiane transversale si le plan théorique où toutes les travées étaient d'égale largeur eût été réalisé. Comptés à partir du Sud, l'axe du premier

porche comme celui du sixième et dernier eussent été à 20 Δ des parements intérieurs Sud et Nord de l'enceinte; l'axe du second et l'axe du cinquième eussent été distants de 32 Δ des axes respectifs du premier et du sixième; enfin, les axes des porches suivants se fussent succédé, comme d'ailleurs ils se succèdent, à une distance de 40 Δ les uns des autres.

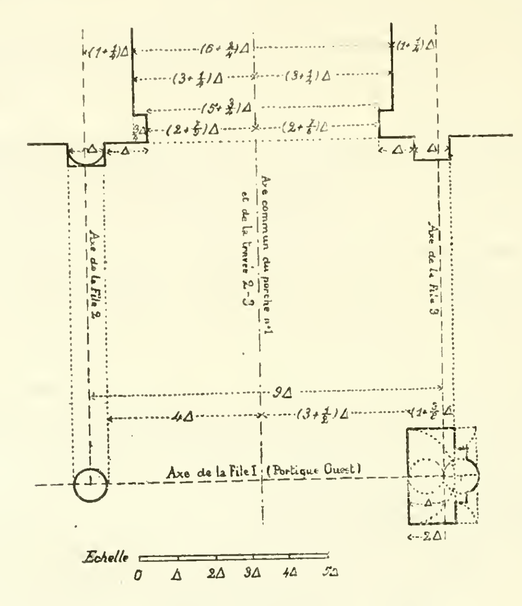


Fig. 15. — Plan de l'entrée Ouest de la travée 2-3.

L'on observera que les cotes 20 Δ, 32 Δ, 40 Δ, répondent respectivement à 2,5, 4 et 5 entre-axes de 8 Δ. Aussi bien, en exécution, la situation relative des deux premiers porches subit-elle de légères modifications en raison du surcroît de distance axiale attribué aux travées 0–1, 1–2, 2–3 et les distances de 20 Δ et de 32 Δ furent-elles portées à $\left(23+\frac{1}{2}\right)$ Δ et $\left(32+\frac{1}{2}\right)$ Δ. Il en résulte que les axes des

porches se suivent aux distances ci-dessous, comptées à partir du parement intérieur du côté Sud de l'enceinte.

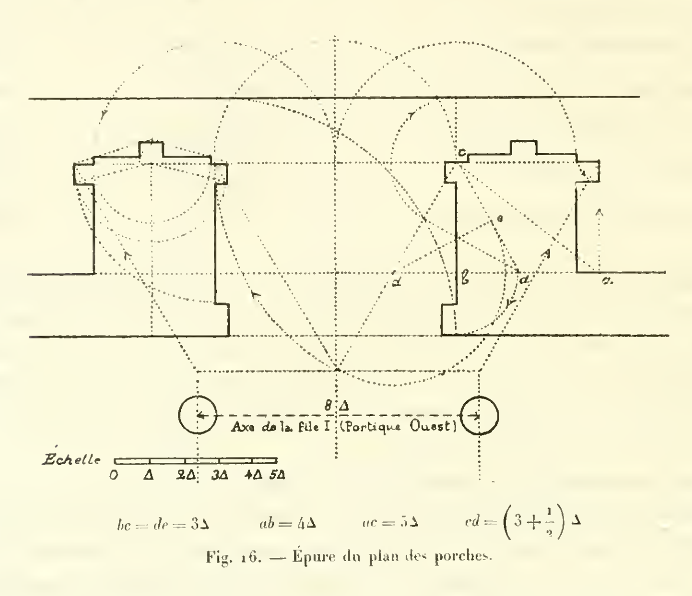
Parement intérieur du côté Sud de l'enceinte. .	0	
Axe du premier porche.	$\left(23+\frac{1}{2}\right)\Delta$	
Axe du second porche.	$\left(23+\frac{1}{2}\right)\Delta + \left(32+\frac{1}{2}\right)\Delta$	$= 56\Delta$
Axe du troisième porche.	$56\Delta + 40\Delta$	$= 96\Delta$
Axe du quatrième porche	$96\Delta + 40\Delta$	$= 136\Delta$
Axe du cinquième porche.	$136\Delta + 40\Delta$	$= 176\Delta$
Axe du sixième porche.	$176\Delta + 32\Delta$	$= 208\Delta$
Parement du côté Nord de l'enceinte	$208\Delta + 20\Delta$	$= 228\Delta$

Enfin, si l'on considère le plan (fig. 1), on reconnaît que les portes s'ouvraient : les premières dans la travée 2-3; les secondes dans la travée 6-7, les troisièmes dans la travée 11-12, les quatrièmes dans la travée 16-17, les cinquièmes au ras, mais au delà de la file n° 21, et les sixièmes dans la section Nord du quartier du Réservoir (fig. 1, 13, 15, 18).

Les porches ne se différencient les uns des autres que par de légères irrégularités d'implantations. Toutefois, la baie du premier porche du mur Ouest (fig. 13, 15) est comprise à l'intérieur entre une demi-colonne répondant à la file n° 2 et un pilastre en relation avec la file des piles-culées n° 3 (fig. 15). Rien d'analogue n'a été observé sur les autres portes (*sup.*, p. 199). Cette disposition exceptionnelle caractérisait l'entrée de la travée 2-3 qui conduisait à la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1) et au *mihrâb* (*sup.*, p. 188, note 1).

A l'intérieur du vestibule, des ailettes comprennent le logement des vantaux; à l'extérieur du massif, des contreforts latéraux contrebutent la poussée de l'arc de tête.

Je reproduis (fig. 13, 15 et 16) les dispositions des porches Ouest n° 1 et n° 4, mais je substitue aux dimensions qui leur sont spéciales les moyennes des cotes relevées, moyennes au surplus très voisines des minima et des maxima constatés. En outre, je donne la vue de la culée Nord du porche Est, n° 1 et celle de la culée Sud du porche Est, n° 2 dont les socles ont très peu souffert (phot. 15 et 16).



$bc = de = 3\Delta$ $ab = 4\Delta$ $ac = 5\Delta$ $cd = \left(3 + \frac{1}{2}\right)\Delta$

Fig. 16. — Épure du plan des porches.

Le porche qui, à bien des égards, présente des analogies avec les tours du côté Sud de l'enceinte (*sup.*, p. 253 à 255) est, également, une sorte de transcription de leur thème rythmique. Aussi bien, je recourrai au tracé qui les concerne, me bornant à en coordonner les dispositions sur une épure spéciale (fig. 16).

DIMENSIONS	OBSERVÉES.	RAPPORTÉES À L'ÉPURE.	CALCULÉES.
	mètres.		mètres.
Largeur du vestibule du porche entre les pieds-droits.................	5 21	$AL = \left(6 + \frac{1}{2}\right) \Delta = 6\Delta + \beta =$	5 2195
Profondeur du porche..............	3 79	$BM = \left(4 + \frac{3}{4}\right) \Delta = 2(2\Delta + \alpha) =$	3 81425
Profondeur du porche, une ailette exclue........................	3 20	$AC = 4\Delta$	3 212
Épaisseur des pieds-droits...........	2 60	$\frac{AL}{2} = \left(3 + \frac{1}{4}\right) \Delta = 2(\Delta + \gamma) =$	2 60975
Saillie des pieds droits sur le parement extérieur du mur................	2 405	$AB = 3\Delta$	2 409
Épaisseur du mur..................	1 415	$BH = \left(1 + \frac{3}{4}\right) \Delta = 2(\alpha + \beta) =$	1 40525
Largeur de la risberne (*inf.*, p. 269)..	3 80	$BM = \left(4 + \frac{3}{4}\right) \Delta = 2(2\Delta + \alpha) =$	3 81425
Largeur des parvis devant les porches.	1 42	$BH = \left(1 + \frac{3}{4}\right) \Delta = 2(\alpha + \beta) =$	1 40525
Profondeur du porche augmentée de la largeur du parvis (3 m. 79 + 1 m. 42).	5 21	$AL = \left(6 + \frac{1}{2}\right) \Delta = 6\Delta + \beta =$	5 2195
Longueur des ailettes..............	0 59	$BM - AC = \frac{3}{4} \Delta = 2\alpha =$	0 60225
Saillie des ailettes.................	0 29	$\frac{BM - AC}{2} = \frac{3}{8} \Delta = 2\alpha =$	0 301125
Largeur du porche entre les ailettes...	4 63	$\left. \begin{array}{c} AL - (BM - AC) \\ = \left(6 + \frac{1}{2} - \frac{3}{4}\right) \Delta \\ = \left(5 + \frac{3}{4}\right) \Delta \end{array} \right\\} = 5\Delta + 2\alpha =$	4 61725

REDENTS DES PIEDS-DROITS.

DIMENSIONS	OBSERVÉES.	RAPPORTÉES À L'ÉPURE.	CALCULÉES.
Redent central — largeur...........	0 52	$\frac{5}{8} \Delta = \gamma =$	0 501875
Redent central — saillie totale.......	0 22 + 0 27	$\frac{2 + 3}{8} \Delta = \frac{5}{8} \Delta = \gamma =$	0 501875
Redent intermédiaire — largeur......	0 89	$\frac{9}{8} \Delta = \beta + \gamma =$	0 903375
Redent intermédiaire — saillie......	0 22	$\frac{2}{8} \Delta = \gamma - \alpha =$	0 20075
Contrefort extérieur et redent extrême (intérieur) — largeur............	0 60	$BM - AC = \frac{3}{4} \Delta = 2\alpha =$	0 60225

DIMENSIONS	OBSERVÉES.	APPORTÉES À L'ÉPURE.	CALCULÉES.
	mètres.		mètres.
Contrefort extérieur — longueur.....	0 60	$BM \quad AC = \frac{3}{4}\Delta \quad 2\alpha =$	0 60225
Épaisseur d'un pied-droit augmentée de celle du contrefort latéral extérieur..	3 20	$AC = 4\Delta$	3 212
Largeur totale de la tête du pied-droit.	0 60 + 0 89 + 0 52 + 0 89 + 0 60 = 3 50	$\frac{35}{8}\Delta = \left(4+\frac{3}{8}\right)\Delta \quad 4\Delta+\alpha =$	3 513125
Largeur totale du massif des porches..	10 41	$2AL = 13\Delta$	10 439
Largeur totale du massif des porches contreforts extérieurs compris......	11 61	$AL+2AC=\left(14+\frac{1}{2}\right)\Delta \, 14\Delta+\beta$	11 6435

Comme celle du *mihrâb*, l'épure des porches se développe encore au tour de leur avancée — 3Δ — sur le parement extérieur des murs (fig. 14, 16).

Un enchaînement de constructions géométriques, analogues à celles qui ont été décrites à propos du *mihrâb* (*sup.*, p. 258 à 262) rattache toutes les dimensions à celles de l'avancée.

La largeur intérieure du porche mesure........................ $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$

La profondeur égale la somme de la hauteur 3Δ du triangle équilatéral chaldéen et de la moitié — $\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$ — de son côté..... $\left(4+\frac{3}{4}\right)\Delta$

L'épaisseur des pieds-droits égale la moitié de la largeur du porche.. $\left(3+\frac{1}{4}\right)\Delta$

L'épaisseur totale du massif égale par conséquent 2 fois la largeur — $\left(6+\frac{1}{2}\right)\Delta$ — du porche................................ 13Δ

L'épaisseur des pieds-droits augmentée de celle des contreforts extérieurs égale la hauteur *ab* du triangle rectangle égyptien *abc* con-

struit sur l'avancée $bc = 3\Delta$ comme base ou simplement la moitié — 4Δ — de l'entre-colonnement normal — 8Δ 4Δ

L'épaisseur totale du massif des porches, contreforts extérieurs compris, mesure donc $4\Delta + \left(6 + \frac{1}{2}\right)\Delta + 4\Delta$ . . . . $\left(14 + \frac{1}{2}\right)\Delta$

La largeur des contreforts extérieurs égale leur épaisseur qui est de $\frac{1}{2}\left[\left(14 + \frac{1}{2}\right)\Delta - 13\Delta\right]$ . . . . $\frac{3}{4}\Delta$

Les ailettes intérieures ont la largeur et la moitié de l'épaisseur des contreforts extérieurs, soit respectivement . . . . $\frac{3}{4}\Delta$ et $\frac{3}{8}\Delta$

L'ouverture entre les ailettes intérieures s'obtient en soustrayant l'épaisseur des ailettes — $2 \times \frac{3}{8}\Delta$ — de la largeur intérieure du porche — $\left(6 + \frac{1}{2}\right)\Delta$ . . . . $\left(5 + \frac{3}{4}\right)\Delta$

Enfin, les redents qui décorent le front des pieds-droits, contrefort extérieur et ailette intérieure compris, sont inscrits dans un trapèze isocèle ayant ce front — $4\Delta + \frac{3}{8}\Delta = \frac{35}{8}\Delta$ — pour base inférieure et dont la base supérieure comme la hauteur égalent $\frac{5}{8}\Delta = \frac{1}{7}\frac{35}{8}\Delta$, proportion correcte quand on recourt comme ici au rythme septénaire.

Les longueurs respectives des redents sont de $\frac{6}{8}\Delta$ et $\frac{9}{8}\Delta$ et leur épaisseur de $\frac{2}{8}\Delta$ et $\frac{3}{8}\Delta$. Les dimensions semblables sont entre elles comme 2 est à 3, tandis que l'épaisseur de chaque redent est à sa longueur dans le rapport de 1 à 3. L'ensemble des mesures relatives est également régulier et correct.

Parmi les dimensions précitées, il y a lieu de considérer la profondeur du porche augmentée de la largeur du parvis formant palier devant la porte, à la suite de la rampe d'accès (*sup.*, p. 235; *inf.*, p. 270). Elle est à peu près constante dans les cas observés et ne s'éloigne pas sensiblement de 5 m. 21, soit de $\left(6 + \frac{1}{2}\right)\Delta = 5$ m. 2195. Si l'on en soustrait la largeur de la risberne, c'est-à-dire 3 m. 80, soit $\left(4 + \frac{3}{4}\right)\Delta = 3$ m. 81425, la différence qui représente l'épaisseur du mur:

5 m. 21 − 3 m. 80 = 1 m. 41

est extrêmement voisine de

$$\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta = 1 \text{ m. } 40525.$$

Or, c'est à cette expression — $\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta$ — que je m'étais arrêté quand j'avais traduit en module la moyenne — 1 m. 415 — des épaisseurs assez variables du mur (*sup.*, p. 213; *inf.*, p. 312).

Il n'eût pas été possible de restituer le rôle décoratif des saillies ou redents relevés sur le soubassement des porches si les grandes mosquées marocaines de la période des Mérinides (*inf.*, p. 294, 295) n'en eussent conservé la tradition.

Les redents de l'ébrasement répondaient à l'archivolte de la baie. Le redent central et la pile extérieure constituaient respectivement un contrefort et un contreboutement. Les contreforts portaient des consoles où, séparément pour chaque porche, reposait une sablière qui recevait les chevrons d'un auvent en forte saillie (fig. 13, 17; cf. phot. 15, 16, 18).

En raison de l'inclinaison du terrain, la hauteur du seuil des porches au-dessus du sol naturel croît à mesure que l'on avance du Sud vers le Nord. Une rampe comprise entre des murs de soutènement rachète pour chaque porche la différence de niveau (fig. 1). Sa longueur est fonction de sa pente réglée à 3 de base pour 1 de hauteur et de la hauteur de la risberne au-dessus du sol. Sa largeur hors-œuvre varie de 13 m. 05 à 13 m. 20. Il est manifeste qu'il était dans l'intention de l'architecte de lui donner 2 Δ de largeur de plus qu'au massif du porche, contreforts extérieurs compris, c'est-à-dire $\left[2+\left(14+\frac{1}{2}\right)\right]\Delta = \left(16+\frac{1}{2}\right)\Delta = 13$ m. 2495.

Dans l'état des ruines, on ne saurait décider si les vantaux des portes fermaient l'intérieur ou l'extérieur du porche, leurs logements pouvant être utilisés dans les deux hypothèses. En outre, si la majorité des porches de mosquée sont clôturés à l'extérieur, plusieurs d'entre eux ont leurs huisseries à l'intérieur. A cet égard,

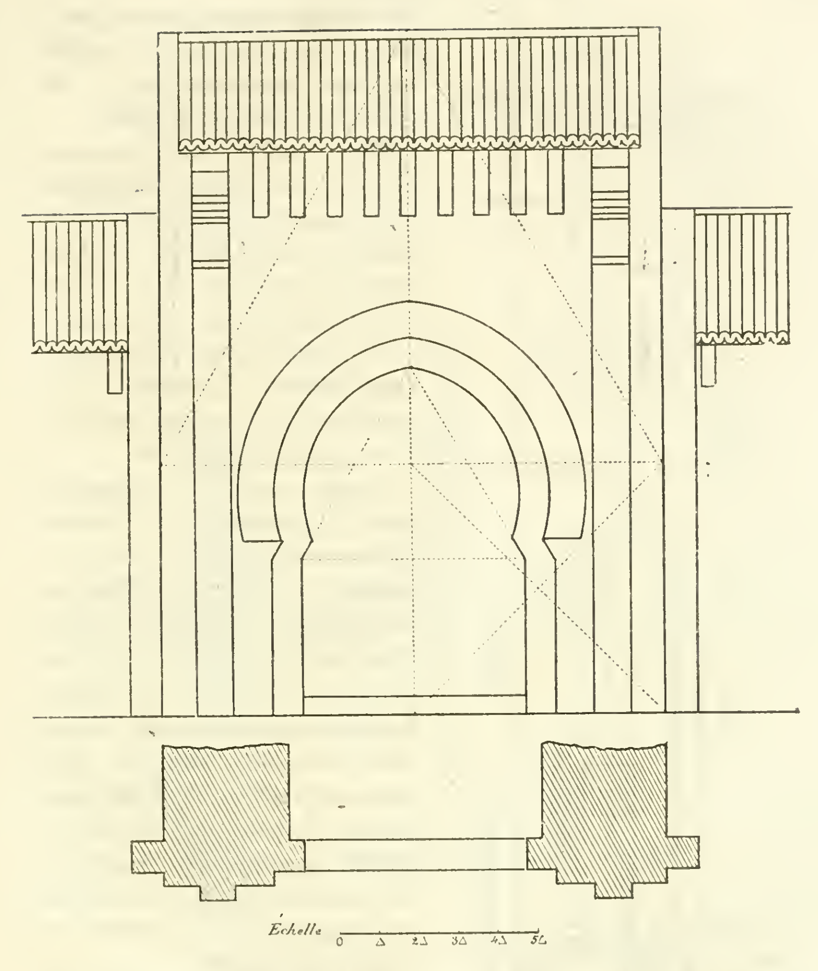


Fig. 17. — Restitution des porches de l'enceinte d'après le soubassement et les grandes portes de Rabat, de Meknès et de Fez. (Voir fig. 16.)

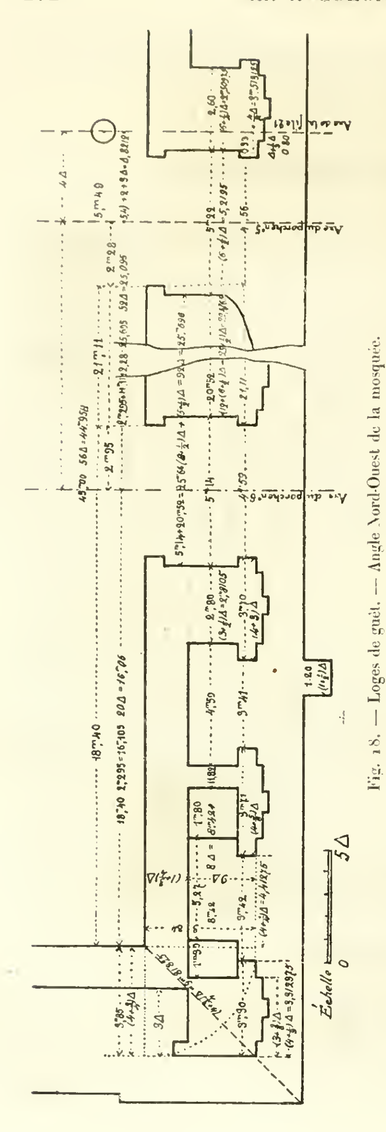


Fig. 18. — Loges de guêt. — Angle Nord-Ouest de la mosquée.

les renseignements fournis par la construction sont aussi contradictoires que ceux donnés par les édifices où l'on célèbre le culte.

Par exemple, des excavations destinées à recevoir des crapaudines ou des gonds se présentent sur le seuil intérieur de la porte n° 2. Elles sont au nombre de trois — deux aux extrémités, une intermédiaire — et, par leur place inusitée dans l'architecture musulmane, elles semblent bien concerner une porte et un portillon intérieurs.

D'autre part, une disposition dont l'explication a été fournie par les exemples de constructions récentes indiquerait que les vantaux étaient à l'extérieur. Il s'agit d'une murette haute de 0 m. 40, soit $\frac{1}{2}\Delta = 0$ m. 4015, qui barrait l'entrée, en prolongement des ailettes extérieures (fig. 19). Il se pourrait qu'elle eût été établie pour recevoir la butée des vantaux, et qu'elle eût eu aussi pour objet d'arrêter la poussière et les immondices du dehors et de les empêcher de souiller la mosquée.

Au delà des porches, on a découvert à l'extrémité Nord du côté Ouest de l'enceinte et, plus tard, à

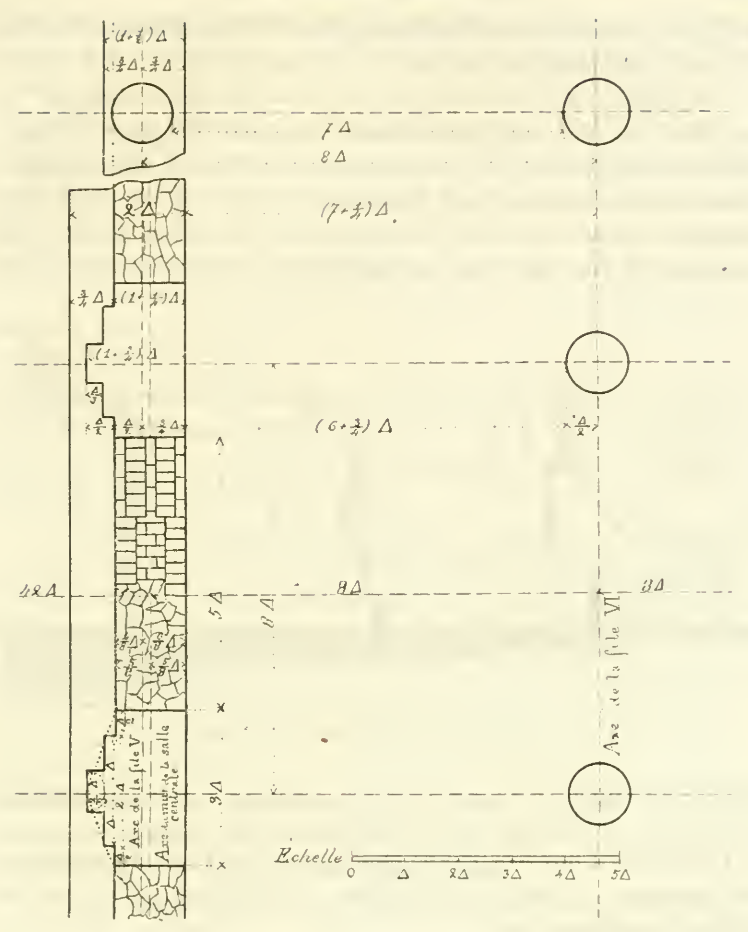


Fig. 19. — Épure du plan du mur et des contreforts de la salle Centrale.

l'extrémité Nord du côté Est deux loges de gardien (*sup.*, p. 230, 231 et fig. 18). Elles sont mitoyennes et comprises dans la longueur de 16 m. 105, soit 20Δ = 16 m. 06, disponible entre l'axe des sixièmes

IMPRIMERIE NATIONALE.

porches et le parement intérieur du côté Nord de l'enceinte (fig. 18). Ces loges dont la profondeur est de 1 m. 80, soit de $\left(2+\frac{1}{4}\right)\Delta = 2\Delta + \frac{\beta}{2} =$ 1 m. 80675, et l'ouverture de 3 m. 41 et 3 m. 42, soit de $\left(4+\frac{1}{4}\right)\Delta = 4\Delta + \frac{\beta}{2} =$ 3 m. 41275, ont à l'intérieur comme longueur, les premières 4 m. 59, soit $\left(5+\frac{3}{4}\right)\Delta = 5\Delta + 2\alpha =$ 4 m. 61725, et les secondes 6 m. 42, soit $8\Delta =$ 6 m. 424. En outre, les secondes présentent deux estrades formant lit de camp. L'une carrée, de 1 m. 80 de côté, est préservée de l'air direct par un large écran maçonné; l'autre, plus

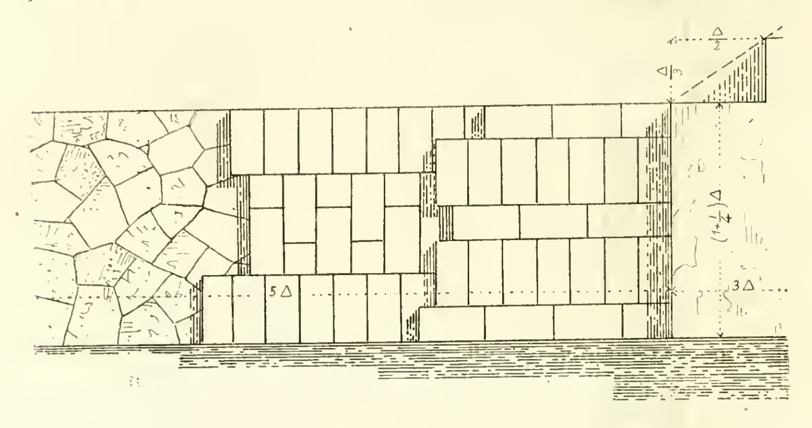


Fig. 19 *bis*. — Détail des murs de liaison.

étroite, est moins bien garantie. Les premières loges sont séparées des sixièmes porches par une traverse épaisse de 0 m. 82.

L'existence d'autres loges aux extrémités Est et Ouest du côté Nord de l'enceinte est manifeste, mais l'état des ruines ne permet pas de relever leurs dimensions.

Les murs de la salle Centrale (*sup.*, p. 214; *inf.*, 312) sont moins puissants que les murs d'enceinte (fig. 19 et 19 *bis*). Leur épaisseur constante est de 1 mètre, soit de $\left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta = 2\gamma =$ 1 m. 00375. Ils sont en briques au lieu d'être en béton, mais présentent un socle et, au droit

des files transversales, des contreforts à redents exécutés en moellons smillés. Les contreforts analogues à ceux des porches sont eux aussi établis sur un tracé rythmé.

Dès l'abandon de la mosquée consécutif à l'incendie (*inf.*, § VIII, p. 304 à 306), les matériaux employés dans la construction des murs de la salle Centrale excitèrent la convoitise des habitants de Rabat et de Salé. Les pierres de taille et les moellons smillés furent pillés; les murs de briques, démolis et il ne resta guère en place que le béton des fondations. Aussi bien, les seuils et les jambages des portes intérieures ont-ils à peu près disparu. Les vestiges de l'une d'elles persistent dans l'entre-axe 6-7 du mur Ouest. On en devine une autre dans l'entre-axe 11-12 du même mur. Toutes deux répondent aux porches et aux baies extérieurs, désignés sous les numéros 2 et 3 et se répétaient à l'extrémité orientale de la travée. Malgré le fâcheux état des ruines, ce point paraît acquis.

En revanche, la question de l'éclairage intérieur de la mosquée n'a pas été résolue par les fouilles et, au surplus, ne pouvait pas l'être. Il faut recourir aux monuments religieux mogrébins pour y chercher les éléments d'une restitution. Or, dans les mosquées comme dans les *médarès*, le jour pénètre par les allées ouvertes à une extrémité ou, du moins, que ferme une clôture en moucharabiehs haute environ de 2 m. 40. Quand les combles butent sur un mur plein, le pignon est percé d'une fenêtre dont la garniture de bois ou de briques ajourée laisse filtrer également quelques rayons de lumière. De toute manière, l'éclairage est distribué avec parcimonie. Il n'en fut jamais autrement dans les pays de très grand soleil.

La découverte de nombreux voussoirs de briques sur le sol de la salle Centrale (*sup.*, p. 185) montre que les colonnes étaient couronnées d'arceaux (*inf.*, p. 279, note 1 à la p. 280) sur les tympans desquels s'appuyaient les fermes (fig. 20 et 21). En décrivant cette salle, j'ai fait observer que les extrémités Nord et Sud des files longitudinales se terminaient par des culées composées d'une demi-

colonne engagée dans une pile de section rectangulaire (*sup.*, p. 188, 191 à 194, 235 à 248).

La section droite des culées est rythmée d'une manière rigoureuse. Les tracés que j'en ai donnés (*sup.*, p. 236 à 248 et fig. 5, 7) me dispensent d'entrer dans de nouvelles explications. J'observerai, seulement, que les piles-culées n° 3 encastrées dans le rocher sont moins

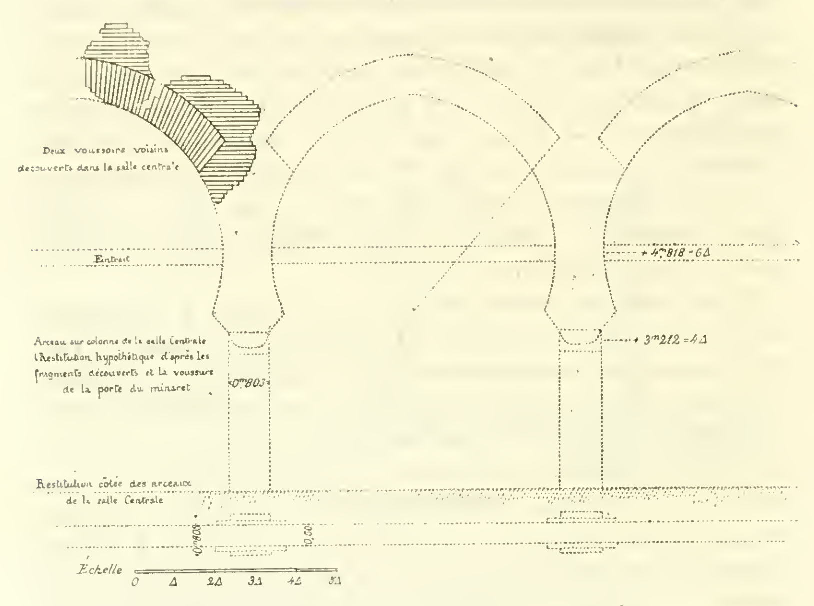


Fig. 20. — Restitution cotée des arceaux de la salle Centrale.

massives que les piles-culées n° 21, en bordure du réservoir maçonné et assises sur des fondations très profondes. Un détail relevé à la fin de la seconde campagne de fouilles témoigne de la timidité de l'architecte devant les poussées au vide. Il ne se contenta pas d'attribuer aux piles-culées n° 21 plus d'empâtement qu'aux piles-culées n° 3 ; il construisit entre les files de colonnes nos 20 et 21 deux piliers de briques

(*sup.*, p. 191), pareils à ceux de l'Annexe et interposa une sorte d'arc-boutant qui transmettait à la pile-culée une poussée fort amoindrie.

Le minaret se dressait apparent depuis la base (*sup.*, p. 174, 179, 180). Les fouilles ne pouvaient rien apprendre à son sujet; au surplus, il appartenait à une autre famille architectonique que la mosquée proprement dite (*inf.*, p. 295 à 297, 303, 304). Ces deux raisons m'en ont fait retarder la description.

Ainsi que je l'ai signalé et comme les photographies le montrent, la tour n'a pas reçu de couronnement (phot. 2, 6, 13). Elle est établie sur plan carré, mesure à la base 16 m. 12, soit 20Δ = 16 m. 06 et atteint, en moyenne, 44 mètres au-dessus du carrelage du Q. R. Ses faces Est et Ouest sont à cheval sur le parement extérieur du soubassement. Sa face Nord qui, par conséquent, se prolonge jusqu'au sol naturel bénéficie d'une hauteur supplémentaire de 6 mètres, environ, égale à la différence de niveau entre ce sol et le carellement intérieur. Si l'on se réfère à de nombreux exemples dont l'un est emprunté à la célèbre et ancienne mosquée El Kairaouyn de Fez, décrite dans le *Roudh el Kartas* (*sup.*, p. 219), la hauteur rituelle du minaret eût égalé la longueur du périmètre à la base, soit 16, 12 × 4 = 64 m. 48 = 80Δ. Les grandes colonnes ayant 8Δ de hauteur, il eût donc fallu en empiler dix pour atteindre la crête du minaret. Les architectes élevés dans les traditions rythmiques de l'antique Orient se complaisaient à ces jeux de chiffres (*sup.*, p. 173; *inf.*, p. 313). Il est présumable que la dimension verticale était comptée à partir du niveau du carrelage intérieur.

La porte où conduit un large perron demi-circulaire (fig. 1; phot. 6, 17) débouche sur une galerie intérieure, parallèle à la façade Nord. A la suite, commence une rampe assez douce pour être gravie à cheval et dont les révolutions se développent de droite à gauche. Elle constitue l'extrados d'une voûte en berceau et s'enroule autour d'un giron évidé où s'étagent des pièces couvertes en coupole sur trompes surbaissées. De longues fenêtres prises dans le mur

extérieur y répandent une lumière douce, tandis que les pièces du giron s'éclairent sur la rampe et sont relativement obscures.

La décoration des parements, très élégante, très étudiée, repose sur l'emploi de motifs imbriqués. Le triangle équilatéral et le triangle rectangle égyptien[1] régissent alternativement les tracés, de sorte que les deux thèmes de l'architecture chaldéo-perse ont été mis à profit.

J'ai dit ailleurs que la décoration était en placage posé sur le gros-œuvre des maçonneries (*Inf.*, p. 303).

§ VI. Restitution des toitures.

La forme des piles-culées a une signification très claire. Les demi-colonnes recevaient la naissance des seuls arceaux qui poussaient au vide et les piles résistaient aux forces destructives ou poussées qui leur étaient transmises. Aucun indice de dispositions analogues n'a été relevé sur les piles transversales. Les arceaux, s'il en eût existé dans ce sens, eussent poussé au vide depuis la file 15 jusqu'à la file 20. Or, comme il est inadmissible que le type de la couverture ait varié suivant la position des files, l'on doit admettre que les arceaux de briques surmontés de tympans réunissaient les colonnes dans le sens de la longueur et qu'ils faisaient défaut dans la direction transversale (fig. 20). Les vieilles mosquées de Damas ainsi que celles d'Amrou et de Touloun, au Caire, présentent des exemples célèbres de cette disposition.

Les arceaux découverts au cours des fouilles (*sup.*, p. 185) sont à l'état trop fragmentaire pour en déduire un tracé certain; ils n'en fournissent pas moins des renseignements précieux. Ils sont montés par assises horizontales sur une partie de la hauteur et le sommier où s'appuie le premier voussoir fait avec le plan horizontal un dièdre de 50° environ (fig. 20, 21). Dans un plein cintre construit par assises horizontales jusqu'au joint de rupture, l'ouverture du

[1] Il s'agit d'un triangle isocèle composé de deux triangles rectangles, égyptiens, égaux, accolés suivant la hauteur et dont les côtés sont à la base comme 5 est à $2 \times 3 = 6$.

dièdre ne dépasse pas 17°. Tel n'est point le cas. C'est manifeste. Mais deux autres hypothèses peuvent être envisagées : ou le plein cintre reposait sur un congé très élevé et les briques rayonnaient autour d'un centre fictif, ou le voussoir appartenait à un arc outrepassé.

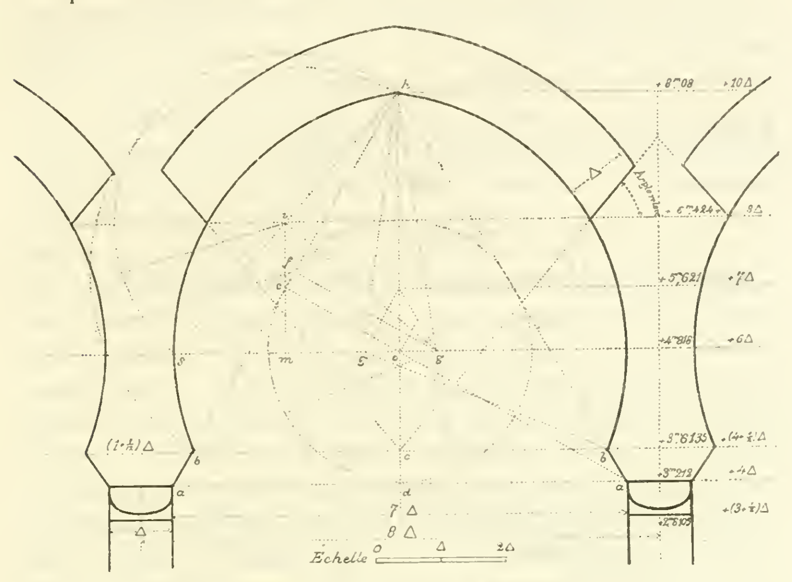


Fig. 21. — Épure de la voussure.

Je me rallie sans réserve à cette dernière solution. En effet, si l'on considère la porte du minaret (phot. 17) et si l'on agrandit le tracé de l'intrados à la mesure des travées de la salle centrale, les fragments d'arceaux provenant des fouilles s'incrustent dans l'épure ainsi rétablie, épure dont le thème très simple se développe autour du triangle équilatéral construit sur l'ouverture de l'arc comme côté[1]. Je ne crois pas que

[1] Voir p. 280 le calcul du rayon de l'ogive (fig. 21)..

CALCUL DU RAYON DE L'OGIVE.

1ʳᵉ cas. — Perpendiculaire sur le milieu de la corde *hs*.

$$\frac{R}{is} = \frac{is}{ms} \qquad R = \frac{\overline{is}^2}{ms} \qquad \overline{is}^2 = \overline{im}^2 + \overline{ms}^2 \qquad im = 2\Delta \qquad ms = \frac{7}{4}\Delta$$

$$R = \frac{4\Delta^2 + \frac{49}{16}\Delta^2}{\frac{7}{4}\Delta} = \frac{4 + \frac{7^2}{4^2}}{\frac{7}{4}}\Delta = \frac{\left(\frac{4^2}{4} + \frac{4 \times \overline{3,5}^2}{4^2}\right)\Delta}{\frac{7}{4}} = \frac{\frac{4^2}{4} + \frac{\overline{3,5}^2}{4}}{\frac{7}{4}}\Delta$$

$$R = \frac{4^2 + \overline{3,5}^2}{7}\Delta = \frac{113}{28}\Delta = (4,0357\ldots)\Delta.$$

Si je fais $go = ab$, $gs = ad + ab = \left(3 + \frac{1}{2}\right)\Delta + \frac{7}{6}\frac{\Delta}{2} = 4,0833\Delta$

$$gs - R = 0,0476\Delta = 0\text{ m. }038223.$$

2ᵉ cas. — Perpendiculaire en *f* sur le milieu de *bh*.

En ce cas, $go = ab = \frac{7}{6}\frac{\Delta}{2}$ comme conséquence de la construction $\overline{R_1}^2 = \overline{gh}^2 = \overline{fg}^2 + \overline{fh}^2$.

$$gf = \frac{5}{2}\Delta \qquad fh = \left(\frac{7}{2} - \frac{7}{24}\right)\Delta = \frac{77}{24}\Delta = \frac{77}{2 \times 12}\Delta$$

$$R_1^2 = \frac{25}{4}\Delta^2 + \frac{1}{4}\frac{\overline{77}^2}{12^2}\Delta^2 = \frac{\Delta^2}{4}\left(\frac{25 \times 144 + \overline{77}^2}{\overline{12}^2}\right)$$

$$R_1^2 = \frac{\Delta^2}{4 \times \overline{12}^2}\left(25 \times 144 + \overline{77}^2\right)$$

$$R_1 = \frac{\Delta}{2 \times 12}\sqrt{3600 + 5929} = \frac{\sqrt{9529}}{24}\Delta = \frac{97,62}{24}\Delta$$

$$\begin{array}{ll} \overline{97,60}^2 = 9525,76 & \left.\begin{array}{l} \frac{97,62}{24} = 4,0675 \\ \frac{97,61}{24} = 4,06708 \end{array}\right\} \Delta = R_1 \\ \overline{97,61}^2 = 9527,7121 & \\ \overline{97,62}^2 = 9530,0644 & \end{array}$$

$$ad + go = 4,0833\Delta$$

$$ad + go - R_1 = \left\{\begin{array}{l} 0,01583\Delta \\ 0,01625\Delta \end{array}\right\} = 0\text{ m. }012848$$

$$R = 4,0357\Delta \qquad R_1 = 4,0676\Delta \qquad R_1 - R = 0,0319\Delta.$$

Dans la première solution, c'est la position du point (g) qui est cherchée. Il est montré que (g) est à gauche et à $0,0476\Delta$ de g, soit, pour l'espèce, à 0 m. 038.

Dans la seconde solution, g est déterminé et c'est (s) qui est cherché. Or, (s) est à droite et à $0,016\Delta$, soit dans le cas considéré à 0 m. 0128.

En théorie, la seconde solution serait préférable à la première; dans la pratique, elles se valent et se superposent.

l'on tire un argument contraire de la différence de style entre la mosquée et le minaret, car la porte de ce dernier était construite à l'époque où les arceaux allaient être tournés ou, du moins, le tracé en avait été apporté d'Espagne (*inf.*, p. 296, 303, 304, § IX, p. 307).

Un autre enseignement découle des constatations faites au cours des fouilles de la salle Centrale. Au fond des tranchées gisaient de larges parties du revêtement des toitures à la face intérieure duquel adhéraient des fragments de bois brûlé et que traversaient de part en part des clous de gabare longs environ de 0 m. 40 (*sup.*, p. 186; *inf.*, 290). Si ces revêtements eussent offert une faible déclivité, il eût été inutile de les clouer sur la charpente. J'estime donc que le toit se composait d'une série d'ados et que la pente des égouts était même très accusée. Dans les mosquées marocaines, elle atteint environ 45° (phot. 19). Ici, pour une construction d'une importance exceptionnelle, pour une surface de toiture s'étendant, au total, sur près de 15,000 mètres carrés et recevant au cours d'une pluie d'orage de 600 à 800 mètres cubes d'eau (*sup.*, p. 225, 226), il est à supposer que les constructeurs s'étaient préoccupés avant tout de la solidité des charpentes et avaient adopté une pente au moins égale à celle qui est restée traditionnelle.

La disposition du toit impliquait la construction soit de pignons longitudinaux, propres à porter les chevrons, soit de fermes transversales, reposant sur les tympans des arceaux. Dans le premier cas, les rigoles d'écoulement ou les chéneaux eussent été transversaux et répondu au chevron inférieur. Dans le deuxième, ils auraient reposé sur les tympans des arceaux et suivi leur direction longitudinale.

La seconde solution, en harmonie parfaite avec la disposition des allées, avait été assurément adoptée. Il est présumable que les eaux de pluie recueillies dans les rigoles longitudinales étaient conduites par elles jusqu'au réservoir collecteur.

La restitution de la toiture des portiques (fig. 23) semble aussi certaine que celle de la salle centrale.

Les murs d'enceinte étaient construits dans des coffrages qui re-

IMPRIMERIE NATIONALE.

posaient sur des cours de boulins laissés à demeure dans la maçonnerie (*sup.*, p. 177). Quelques boulins ont disparu, d'autres subsistent; mais, que leur logement dans la maçonnerie soit vide ou rempli, tous ont laissé des traces apparentes suivant des lignes à peu près horizontales, à peu près équidistantes (phot. 3). Soit en raison d'une répartition quasi-régulière, soit en raison de ses faibles dimensions, il est impossible de confondre un trou de boulin avec toute autre pénétration. Or, comme à l'intérieur, on ne relève que ces derniers sur les pans de mur et, notamment, sur le pan de mur 7–11 encore intact, on en conclut que les pièces de charpente appartenant à la toiture des portiques n'avaient pas de prises dans les maçonneries. Elles ne reposaient pas non plus sur des pilastres ou des colonnes engagées, puisque, au cours des recherches entreprises le long du parement intérieur du mur d'enceinte, les fondations des quatre demi-colonnes extrêmes des files nos 1 et 2 ont seules été découvertes (*sup.*, p. 199, 200, 265). Il en résulte que la toiture des portiques ne comportait pas d'entraits au niveau des chapiteaux. J'ajouterai que la hauteur des colonnes (*sup.*, p. 250 et fig. 9) comparée à celle du mur (*sup.*, p. 235) accuse une différence de hauteur de 8 m. 40 − 6 m. 45 = 1 m. 95, très voisine de $\left(2+\frac{1}{2}\right)\Delta =$ 2 m. 0075 et telle, en tout cas, qu'il ne saurait être question d'une terrasse horizontale, appuyée sur le couronnement du mur et sur les chapiteaux.

D'autre part, la face supérieure de plusieurs chapiteaux des portiques Est et Ouest porte encore une couche de mortier où des poitrails tantôt doubles, tantôt triples ont laissé des empreintes fort nettes (fig. 9).

Si de l'intérieur, on se transporte à l'extérieur, les boulins ponctuent aussi le parement. Mais, outre leurs trous, on y découvre des excavations rectangulaires dont la base — autant que l'usure des arêtes permet de la mesurer — règne à une distance de 2 mètres audessous de la crête du mur (fig. 22 et phot. 3). Ces excavations larges de 0 m. 42 à 0 m. 46 et hautes, environ, de 0 m. 60 forment deux

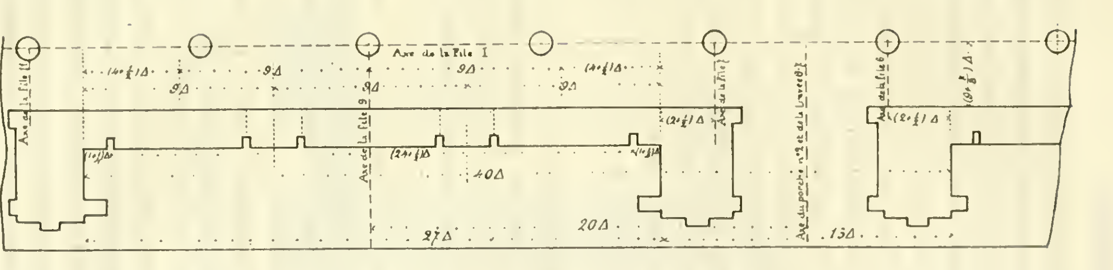


Fig. 22. — Coupe horizontale du mur de clôture à la hauteur des prises des contre-fiches.

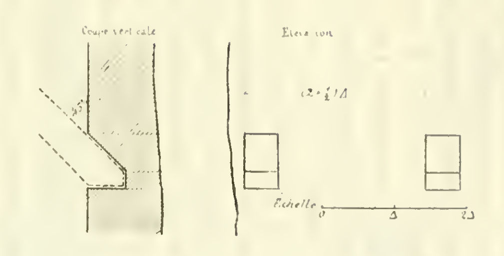


Fig. 22 *bis*. — Prises des contre-fiches de l'auvent.

couples médians et deux demi-couples extrêmes, régulièrement répartis sur le pan de mur 7–11 où je les ai relevées. La distance axiale des deux couples médians est de 7 m. 25 et les axes des deux excavations du même couple sont éloignés de 1 m. 98. Ces mesures répondent respectivement à $9\Delta = 7$ m. 227 et à $\left(2 + \frac{1}{2}\right)\Delta = 2\Delta + \beta = 2$ m. 0075. Quant aux demi-couples, il n'a pas été possible d'en relever la dimension précise en raison de l'effritement des parties supérieures du pan de mur à son ancien contact avec le porche. Toutefois, des mesures prises, on déduit par différence que la distance entre l'axe d'un couple médian et la face latérale du porche le plus voisin était encore de 9Δ. En effet, étant su que la distance axiale des deux porches 6–7 (n° 2) et 11–12 (n° 3) est de 40Δ et que le front de chacun d'eux mesure 13Δ, il appert que les faces opposées des deux ouvrages laissaient entre elles un intervalle de $(40 - 13)\Delta = 27\Delta = 9\Delta + 2 \times 9\Delta$.

Les trous de boulin sont normaux au parement des murs. Les excavations ne s'en distinguent pas seulement par leur grandeur, elles en diffèrent aussi par leur direction. Au lieu de s'enfoncer comme eux suivant un axe horizontal, elles plongent du dehors au dedans, en pente de 45°, dans le cœur du mur.

Des excavations dont la section droite s'harmonise si bien avec l'équarrissage d'une pièce de charpente ne pouvaient être que des prises et, à des prises ainsi disposées, devaient répondre les contre-fiches d'un auvent jeté sur le trottoir extérieur.

La restitution de la charpente des portiques Est et Ouest se présente désormais avec un caractère de certitude à peu près absolu (fig. 23).

Les contre-fiches jouaient, à l'extérieur, un rôle analogue à celui que remplissaient, à l'intérieur, les colonnes des portiques. Les unes comme les autres recevaient un cours de poitrail où reposaient les fermes. L'entrait ne s'assemblait pas avec les extrémités inférieures des arbalétriers, mais il les triangulait au-dessus du couronnement de la muraille et s'appuyait sans doute sur une ou deux sablières.

Même, il est à croire qu'il portait le poinçon à la manière antique et qu'il transmettait à la maçonnerie la moitié du poids de la toiture.

Si l'on se réfère à leur empreinte, les pièces dont se composait le poitrail intérieur mesuraient séparément de 0 m. 126 à 0 m. 164 d'épaisseur, tandis que réunies elles formaient une poutre qui, vide compris,

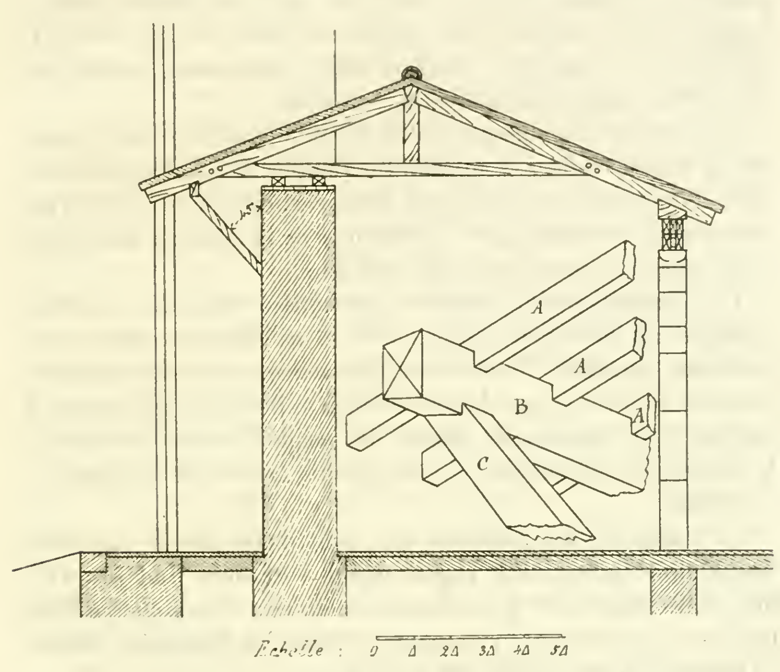


Fig. 23. — Coupe transversale des portiques Est et Ouest. A, B, C. Perspective.

présentait une épaisseur constante de 0 m. 40, soit de 0 m. 4015 = $\frac{\Delta}{2}$. Les fûts de cèdre qu'il fallait traîner depuis l'Atlas jusque sur le chantier constituaient des matériaux précieux. Aussi bien, les utilisait-on sans perte et les maîtres charpentiers parfaisaient-ils l'épaisseur et la tombée prévues du poitrail en le composant, au mieux,

de deux ou de trois pièces distinctes en épaisseur et de deux ou de trois pièces en hauteur. D'ailleurs, l'emploi du bois d'un faible équarrissage fut toujours et est encore usuel chez les musulmans. Les Orientaux ne recourent, en effet, ni aux pannes, ni aux chevrons. Les voliges reposent sans intermédiaire sur les arbalétriers de fermes très rapprochées et, partant, légères, quelle que soit leur portée. Enfin, je rappelle qu'à Persépolis, les architraves dont j'ai pu relever les dimensions sur des piles d'angle où elles s'encastraient étaient composées d'un empilage de pièces de charpente.

Les constructions maçonnées de la salle Centrale et des Annexes étaient stables, solides et autorisaient l'emploi de combles fort élevés et de toitures assez massives pour obtenir, l'hiver, une étanchéité parfaite et pour entretenir, l'été, à l'intérieur de la mosquée une température moins excessive que celle du dehors.

Les portiques et les auvents se présentaient dans des conditions spéciales. Ils étaient de simples abris et ne devaient offrir qu'une protection passagère. Il est donc à supposer que la pente du comble avait été adoucie et que le toit était en tuiles sans adjonction de mortier ni de chéneau de plomb. Au surplus, c'est de la sorte que la couverture des auvents et des appentis anciens et modernes est constituée.

La charpente des portiques qui vient d'être décrite nécessitait l'appui des colonnes. Elle régnait depuis l'extrémité Sud jusqu'à la file 21. Au droit du Q. R., la disparition du mur d'enceinte rend bien fragiles les hypothèses à présenter. Peut-être, la disposition adoptée à l'extérieur se reproduisait-elle au dedans.

Il est manifeste que, dans la crainte d'affamer la maçonnerie, on n'y avait pratiqué que les prises indispensables. Ici encore, le constructeur de la mosquée avait obéi à une tradition orientale bien ancienne puisque, dès l'époque de Salomon, les architectes du Temple, plutôt que de recourir à des pénétrations, avaient assis sur des redents les planchers des trois étages en bas-côté. Les murs pré-

sentaient des retraites très accusées et leur épaisseur excessive à la base diminuait a mesure qu'ils s'élevaient. A cet égard, il ne saurait subsister de doutes, tant sont précis les renseignements et multiples les cotes fournis par la Bible [1].

A l'exposition du Sud, où l'action du soleil était permanente et la réverbération redoutable, l'auvent régnait plus bas qu'à celles de l'Est et de l'Ouest. Par suite de cet abaissement, il eût été impossible de profiter de l'égout intérieur de la toiture pour équilibrer le poids de la partie extérieure. Aussi bien, l'architecte avait-il fait reposer l'auvent sur des pièces horizontales qui traversaient à la fois le mur et les tours, celles-ci, en leur milieu, par une poutre horizontale, normale au front, puis, latéralement, par deux poutres engagées à mi-bois dans les faces. Ces poutres, dont l'équarrissage moyen atteint 0 m. 29, soit $\frac{3}{8}\Delta$ α 0 m. 301125 d'épaisseur sur 0 m. 405, soit $\frac{1}{2}\Delta$ β 0 m. 4015 de tombée, saillissent, pour la plupart, en dehors de la maçonnerie, à l'extrémité orientale du front. Là où elles ont disparu, leur logement a du moins persisté. Dans ces conditions, la restituiton repose sur des données certaines.

Quant à la couverture du portique double, j'estime, sans pouvoir en fournir la preuve, qu'elle se composait de deux combles analogues à ceux de la salle Centrale mais dirigés de l'Est à l'Ouest. En tout cas, elle était distincte des autres toitures et régnait d'une manière uniforme sur toute la longueur, comme en témoignent les demi-colonnes qui, par exception, se trouvent au commencement et à la fin des files n[os] 1 et 2 (*sup.*, p. 200, 265).

Dans les édifices construits en Espagne par les musulmans et dans les mosquées marocaines des XIV[e] et XV[e] siècles, les architectes recoururent indifféremment aux pignons et aux croupes (phot. 19). En vue de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, les croupes, je le présume, étaient préférées quand une toiture longitudinale rencontrait une

[1] DIEULAFOY, *Le rythme modulaire du Temple de Salomon* (*inf.*, p. 313, 314, note 1).

toiture transversale ou *vice versa*. Néanmoins, j'estime qu'il n'existait pas de pénétration au sens géométrique du mot.

Les deux piles de briques découvertes entre les colonnes consécutives des files longitudinales des Annexes (*sup.*, p. 191, 228 et fig. 1; phot. 8, 9, 10) servaient probablement à fixer des clôtures ajourées dans les conditions qui ont été déterminées, mais elles remplissaient, sans doute, aussi un rôle constructif, en ce sens que les petits arceaux qui comprenaient l'arceau jeté sur deux piles de briques (fig. 24) amortissaient sa poussée au vide et permettaient de supprimer les culées extrêmes (*sup.*, p. 228). Par voie de conséquence, la distance axiale des piles de briques étant de 4 Δ et celle entre parements étant de 3 Δ (*sup.*, p. 199), la montée des arceaux était à celle des arceaux de la salle Centrale dans le rapport de 3 Δ à 7 Δ. Il en résulte que les combles qu'ils soutenaient étaient dominés de très haut par ceux de la salle Centrale[1]. A part cette différence, ils devaient leur ressembler.

Je viens d'établir que les toitures de la mosquée reposaient toutes sur des fermes, que les arbalétriers présentaient de fortes pentes et j'ai indiqué, également, que, légères mais très rapprochées, ces fermes portaient directement le voligeage sans l'intermédiaire de pannes, ni

[1] Au cas d'une ouverture d'arceau de 3 Δ (fig. 24), l'application du tracé (fig. 21) de la voussure en ogive outrepassée donnerait pour la flèche $3 \times \frac{6}{7} \Delta = \left(2 + \frac{4}{7}\right) \Delta$. Les fractions en septième ne se sont pas rencontrées, mais elles seraient d'un emploi correct. Pourtant, il est probable que, dans la pratique, la fraction $\frac{6}{7}$ était remplacée par la fraction en huitième la plus voisine, soit $\frac{7}{8}$. La différence de hauteur entre les flèches calculées en septième — $3 \times \frac{6}{7} \Delta$ — et en huitième — $3 \times \frac{7}{8} \Delta$ — est négligeable, car elle atteint à peine + 0 m. 043 sur une dimension de 2 m. 065.

Dans la salle Centrale, la flèche calculée serait de 6 Δ = 4 m. 818.

$$6\Delta - \left(2 + \frac{4}{7}\right)\Delta = \left(3 + \frac{3}{7}\right)\Delta$$
$$= 4\text{ m. }818 - 2\text{ m. }065 = 2\text{ m. }753$$

mesurerait donc le commandement probable des arceaux de la salle Centrale (pris au sommet de l'intrados) sur ceux des Annexes. La différence de niveau entre les deux planchers était plus grande que celle des arceaux. Peut-être s'élevait-elle à 4 Δ = 3 m. 212. Ces chiffres sont intéressants à citer, mais il est bien entendu que ne reposant sur aucune découverte précise et ne résultant que de déductions, on avance dans le champ des pures hypothèses.

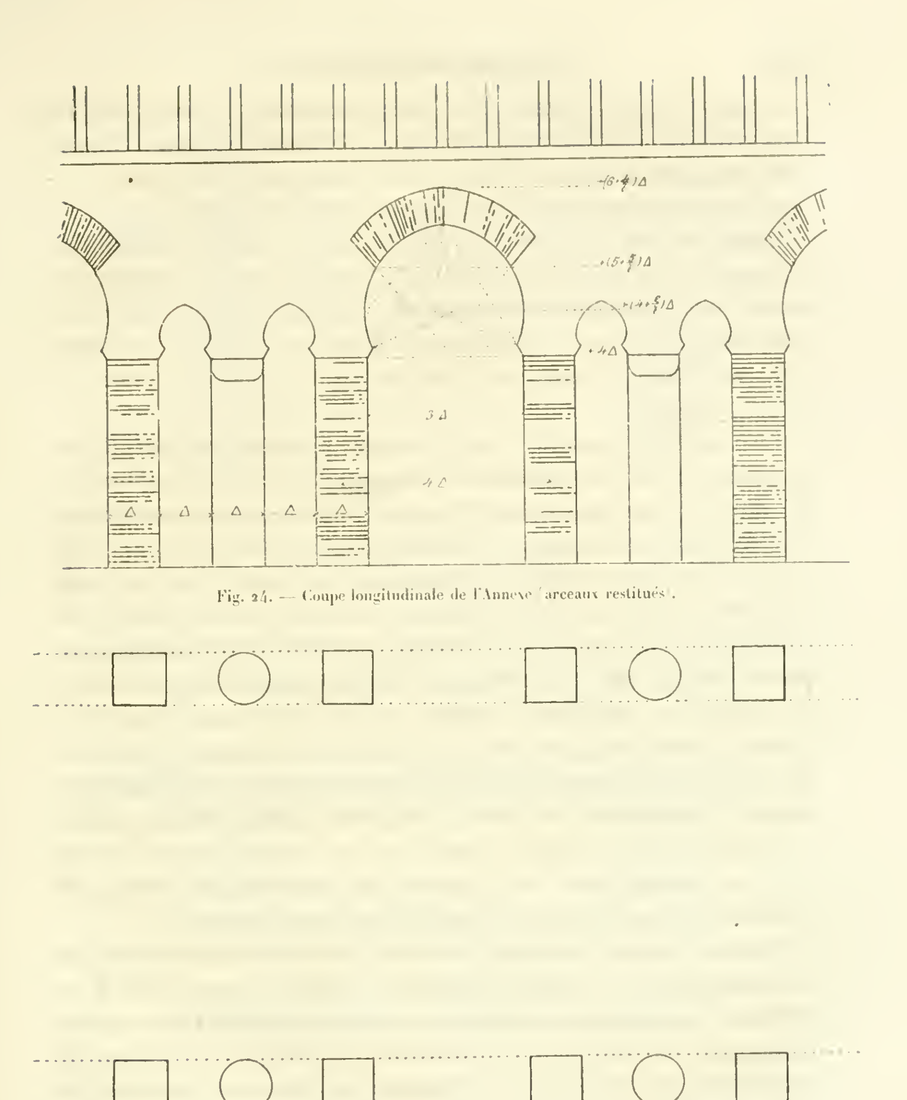


Fig. 24. — Coupe longitudinale de l'Annexe (arceaux restitués).

Fig. 24. — Plan.

de chevrons. Il est probable que l'entrait soutenait le poinçon au lieu d'en être indépendant et que des tirants reliaient les arceaux dans le sens longitudinal comme dans le sens transversal, raidissaient l'ensemble des supports et assuraient la verticalité du quillage.

Dans l'état où les ruines se présentaient, il n'a pas été possible de pousser plus loin la restitution de la charpente et beaucoup de détails nous échappent. Les nombreux fragments qui ont été découverts nous ont du moins instruit de la nature et de la disposition des matériaux qui entraient dans la toiture de la salle Centrale et des Annexes.

Le voligeage constituait un plancher résistant sur lequel était étendue une chape de mortier où s'engageait une couverture de tuile. En raison de son poids et de la forte inclinaison des égouts, la chape était fixée sur la charpente à l'aide de clous de gabarre (*sup.*, p. 186, 281). Enfin, pour faciliter l'écoulement des eaux, elle était lissée avec soin et portait des stries creusées suivant la ligne de plus grande pente (fig. 25). A cet égard, les fouilles ont fourni des renseignements précis (*sup.*, p. 186, 281). D'ailleurs, les mosquées marocaines offrent de nombreux exemples de toitures qui les confirment (phot. 19). Quand le bord de l'égout est apparent, il présente cette particularité que les tuiles saillissent de deux décimètres environ au dehors de la chape et constituent une sorte d'ornement gaufré. Fréquemment, la saillie de la tuile porte un émail vert olive. L'effet en est heureux et il se pourrait que, dès l'époque des derniers Almohades, les architectes eussent recouru à cette brillante polychromie.

Dans les toitures composées, comme celles de la salle Centrale et des Annexes, d'une suite de combles parallèles et juxtaposés, il est difficile d'assurer la liaison étanche des égouts opposés de deux combles consécutifs. De nos jours, les architectes ont adopté les chéneaux de zinc laminé, de fonte ou d'acier fondu. Vers la fin du XIIe siècle, ou l'on se résignait à subir les suintements qui à la longue pourrissaient les charpentes, ou l'on recourait à l'emploi très coûteux du plomb.

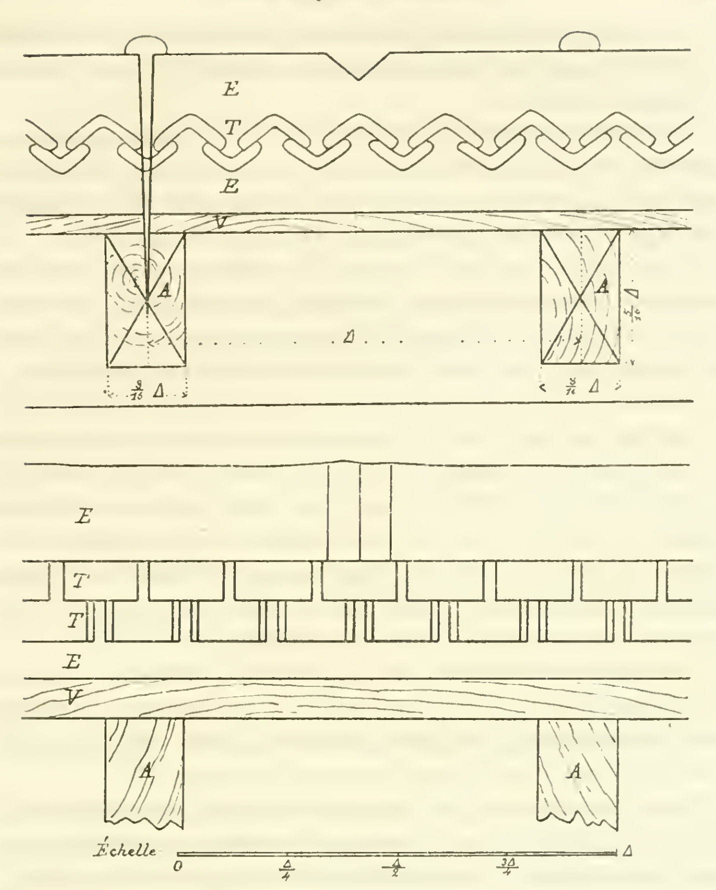


Fig. 25. — Coupe longitudinale de la toiture par un plan normal à la ligne de plus grande pente et projection horizontale de la toiture décomposée en ses diverses couches.
E, enduit. — *T*, tuiles. — *V*, voliges, planches. — *A*, arbalétriers.

C'est le plomb qu'utilisèrent les constructeurs de la mosquée de Cordoue. La toiture fut désorganisée à l'époque où Herman Ruiz, architecte du chapitre, commença la construction de la *capilla mayor*

(1523). Don Ambrosio de Morales qui la vit avant sa transformation l'a décrite dans ses *Antigüedades de las ciudades de España* (Alcalá de Henares, 1575).

« Les canaux de plomb sont si larges et si hauts que deux hommes peuvent très bien s'y tenir réunis et, presque même, les suivre en marchant. L'épaisseur des lames de plomb est d'un doigt, ce qui fait que le poids total des canaux pourrait être à peine apprécié. »

D'autre part, la grande mosquée de Tlemcen présente des chéneaux habilement conçus et assez bien conservés, qui sur 0 m. 60 d'ouverture et 0 m. 44 de profondeur sont constitués par des feuilles de plomb larges de 2 mètres, clouées à même les arbalétriers, au-dessous des voliges.

Les dimensions des feuilles de plomb découvertes sous les décombres des parties de la mosquée d'Hassân respectées par l'incendie (*sup.*, p. 186, 233, 324, 289; *inf.*, p. 301, 305) semblent cadrer avec celles relevées à Tlemcen. La disposition devait être traditionnelle au Maroc. Au surplus, les deux grandes mosquées de Rabat et de Cordoue présentaient des analogies telles (*sup.*, p. 190, 263, 291) que l'aménagement des chéneaux devait y être semblable.

La destination de chacun des fragments de la toiture respectés par les flammes (*inf.*, p. 300), leur utilité, leurs rapports réciproques dans la constitution d'une partie essentielle de tout édifice paraissent désormais sinon hors de doute du moins très probables.

Malgré l'uniformité de la charpente et l'emploi général de la ferme, deux grandes sections caractérisées par la situation relative des fermes et de leurs supports se distinguaient dans le quartier Hypostyle. La première, signalée par de hautes colonnes et par les combles posés sans intermédiaire sur les chapiteaux, se réduisait aux trois portiques Est, Ouest et Sud; la seconde, où des colonnes de faible hauteur recevaient des arceaux, comprenait la salle Centrale et les deux Annexes.

Peut-être, les portiques avaient-ils été élevés tout d'abord laissant entre eux la grande cour dont la place est manifeste entre le réservoir

actuel et la file transversale n° 2. En ce cas, l'oratoire eût été à découvert et se fût confondu avec le *sahn* (*sup.*, p. 172). Mais, au cours des travaux, Yakoub el Mansour, qui destinait la mosquée aux troupes campées à Rabat et à Salé, et qui comptait les y rassembler le vendredi pour assister avec elles à l'office rituel, aurait-il donné l'ordre de déplacer le bassin aux ablutions et de couvrir l'oratoire? Peut-être? En ce cas, se serait imposée plus que jamais impérieuse la nécessité de restreindre les dépenses. C'est alors que l'architecte, contraint d'utiliser les tambours de colonne ébauchés en carrière, aurait adopté pour les 190 colonnes de la salle Centrale et des Annexes actuelles un type de support très bas, bien que présentant le même diamètre que ceux des portiques, quitte à racheter le défaut de hauteur par des arceaux de briques. De la sorte, se justifierait, entre l'oratoire et la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1) représentés ici, le premier par la salle Centrale et la seconde par le milieu du portique Sud, la séparation constructive, absolument inusitée, que les piles-culées de la file transversale 3 accusent d'une manière flagrante et que la différence de hauteur des colonnes et du mode de couverture rendent également manifeste.

§ VII. Identification de l'édifice de la mosquée d'Hassân.

A l'époque où reporte la construction de la mosquée d'Hassân, le régime politique du Maroc offrait des complications qu'il importe d'éclaircir avant d'aborder les problèmes relatifs à l'exécution des travaux.

Je rappelle que Yakoub el Mansour (*sup.*, p. 179 et note 1) fut proclamé en 580 de l'hégire (1184 de J.-C.).

Sa première expédition en Espagne remonte à l'année 585 (1189 de J.-C.). Elle fut de courte durée.

Sa seconde expédition eut lieu en 591 (1195 de J.-C.). Elle fut

signalée par la victoire d'Alarcos que l'émir remporta cette même année 591. A son retour à Séville, il entreprit la grande mosquée et son minaret.

En 592 (1195 de J.-C.), nouvelle expédition contre les royaumes chrétiens et surveillance des travaux de Séville.

En 594 (1197 de J.-C.), Yakoub el Mansour est de retour à Marrakech et meurt, sans doute, l'année suivante.

Il a pour successeur son fils, El Nasser. En 609 (1212 de J.-C.), les Almohades qui étaient restés forts et grands jusque-là subissent la terrible défaite de Hisn el Oukab (Las Navas de Tolosa, 16 juillet 1212). Elle met fin à leur règne en Espagne et prépare leur décadence au Maroc où El Nasser détrôné en 610 (1213 de J.-C.) est remplacé par son fils, Youssef el Moustansyr, encore enfant.

A la suite du désastre des armées almohades, la dynastie des Mérinides qui allait succéder aux Almohades prenait de la consistance et s'affermissait.

On trouve à l'origine Abou Khâled Mayou el Zénèta el Méryn qui, à la bataille d'Oukab, commandait les Zénèta. Il meurt dans son pays, au midi du Zab africain, sur la lisière du désert, l'année même où El Mansour était à Séville.

Son fils Abd el Hakk lui succède en 591 (1195 de J.-C.) et profite peut-être de l'éloignement d'El Mansour pour se faire reconnaître émir par les tribus soumises à son influence directe.

Abd el Hakk s'éteint en 614 (1217 de J.-C.). Ses débuts avaient été modestes, mais avant de disparaître, il avait reconquis la puissance et restauré le prestige qu'avait perdus El Nasser l'Almohade, après la défaite d'Oukab.

Abd el Hakk est remplacé successivement par ses fils :

Abou Saïd Othman, assassiné en 638 (1240 de J.-C.);

Abou Mahrouf Mohammed, mort en 642 (1244 de J.-C.);

Abou Yhya qui prend Fez quatre ans plus tard (646 de l'hégire — 1248 de J.-C.), y est proclamé et exerce dès lors une autorité souve-

raine sur tout le Nord du Maghreb. Il meurt en 656 (1258 de J.-C.) et laisse le pouvoir à son dernier frère, Abou Youssef Yakoub.

Abou Youssef Yakoub règne de 656 à 685 de l'hégire (1258 à 1286 de J.-C.). Il s'empare de Marrakech où régnait Edriss Abou Debbous, le dernier Almohade, et met fin à la dynastie almohade l'année 667 de l'hégire (1268 de J.-C.).

Durant cette période les dates saillantes sont :

591 de l'hégire : Avènement d'Abd el Hakk le Mérinide;

610 de l'hégire : Renversement d'El Nasser l'Almohade;

646 de l'hégire : Prise de Fez et proclamation d'Abou Yhya le Mérinide;

667 de l'hégire : Prise de Marrakech par Abou Youssef et mort du dernier Almohade, Edriss Abou Debbous.

Toutes les chroniques que j'ai consultées sont d'accord pour déclarer que la mosquée d'Hassân est l'œuvre de l'émir Yakoub el Mansour bi Fadl Allah, le troisième khalife almohade.

Mais tandis que l'auteur du *Roudh el Kartas* (*sup.*, p. 169, note 1) prétend qu'il en ordonna la construction au moment de se rendre en Andalousie pour livrer la bataille d'Alarcos, par conséquent en 590 ou en 591 de l'hégire (1194 ou 1195 de J.-C.), Abd el Ouahid el Marrakechi, dans le *Moucdjib* (*sup.*, p. 170, note 1; *inf.*, p. 297, note 1), dit que « l'on poursuivit, *sans cesse*, les travaux de la mosquée durant *tout le règne* d'Abou Youssef (Yakoub el Mansour). Par conséquent, il ferait remonter la fondation de l'édifice à l'année 580 de l'hégire (1184 de J.-C.).

Il est manifeste que la mosquée et le minaret sont des œuvres enfantées sous des inspirations différentes, et que les ruines de la mosquée appartiennent à une école artistique antérieure à celle où l'on peut ranger la tour. Je m'expliquerai un peu plus loin à cet égard (p. 303).

D'autre part, bien que dans toute son œuvre, la mosquée décèle un travail rude et hâtif, il est difficile d'admettre avec le *Roudh el Kartas* qu'on ait pu la bâtir en cinq ans, soit de 590 à 595 de l'hégire.

J'incline à croire qu'elle fut entreprise vers l'année 585, avant la première expédition d'Espagne (*sup.*, p. 294), par des architectes locaux, attachés aux traditions romano-byzantines qui persistaient dans l'Ouest africain avant l'union politique de l'Islam espagnol et de l'Islam mogrébin. En ce cas, la construction de l'édifice aurait duré dix ans (de 585 à 595). Quant au minaret, où se reflètent les plus beaux modèles de l'art musulman andalous, il dut être entrepris au plus tôt en 592, l'année qui suivit la victoire d'Alarcos (*sup.*, p. 294; *inf.*, p. 304).

La mosquée qui avait été commencée en 585 était donc en cours de construction à l'époque où le minaret fut fondé. Les murs étaient couronnés; les colonnes, quillées. En un mot, le gros œuvre touchait à sa fin (*inf.*, p. 302, 303). Mais il se peut aussi que le tracé des voussures ait été établi et que l'ornementation ait été entreprise d'après les modèles rapportés d'Andalousie et introduits au Maroc par les architectes à qui incombait la tâche d'élever le minaret. Ce sont là des détails d'un haut intérêt archéologique que les fouilles ont mis en lumière.

Il reste à examiner si, comme on l'a prétendu souvent, les travaux furent interrompus à la mort de Yakoub el Mansour pour n'être jamais repris ou si la mosquée a été achevée.

On lit dans le *Moucdjib* (*sup.*, p. 170, note 1, p. 217, note 1, 219, 297):

« Cette mosquée (la mosquée d'Hassân) n'a pas été terminée jusqu'à ce jour car la construction fut arrêtée par la mort d'Abou Youssef (Yakoub el Mansour) et, depuis lors, ni Mohammed (El Nasser, fils d'El Mansour), ni Youssef (fils d'El Nasser) ne s'en occupèrent. Ribat el Fath fut achevée du vivant d'Abou Youssef (Yakoub el Mansour). Ses remparts et ses portes furent finis et la ville fut habitée en grande partie... Dans la suite, l'émir quitta Ribat el Fath après avoir organisé les services et choisi parmi les Masmouda, des oumanas pour contrôler les dépenses et surveiller les travaux... »

Puis, vient la phrase que je viens de citer :

« On poursuivit sans cesse les travaux de la ville et de la mosquée pendant tout le règne d'Abou Youssef (Yakoub el Mansour) jusqu'en l'année 594[1] (1198 de J.-C.) [où il mourut]. »

Le *Moucdjib* d'Abd el Ouahid el Marrakechi semble avoir simplement paraphrasé deux passages du *Roudh el Kartas* auquel il vient d'être fait allusion (p. 295). En effet, cette dernière chronique, en retraçant l'histoire du règne de Yakoub el Mansour mentionne deux fois la mosquée et le minaret d'Hassân.

« Au moment de se rendre en Espagne pour livrer la bataille d'Alarcos, l'émir (Yakoub el Mansour) ordonne la construction de la *casbah* (forteresse) de Marrakech, de la mosquée sacrée qui se trouve vis-à-vis la *casbah* et de son minaret, du minaret de la mosquée El Koutoubiyin (La Koutoubiyia), de la ville de Ribat el Fath sur le territoire de Salé, enfin, de la mosquée d'Hassân et de son minaret. »

Puis, dans la chronologie des événements remarquables qui ont eu lieu sous les Almohades, le *Roudh el Kartas,* à la date de 593 de l'hégire (1197 de J.-C.), revient sur le même sujet.

« En 593, la ville de Ribat el Fath fut construite et entourée de murs munis de portes. C'est en cette même année que furent élevés à Ribat el Fath la mosquée et le minaret d'Hassân *et ne pas-il est fini* (au singulier), la mosquée et le minaret de Séville, la mosquée El Koutoubiyin de Marrakech ainsi que la *casbah* et la mosquée de cette ville. »

Le membre de phrase que j'ai signalé et qui est écrit au singulier peut aussi bien, en arabe, se comprendre au pluriel : « *et ne pas ils sont finis* » et c'est ainsi que l'auteur du *Moucdjib* l'a entendu.

Tout autres ont été l'interprétation de l'auteur du *Kitab el Istiqça*[1] et celles de Mohammed ben Abdesselem Rebati dans les *Annales des Alaouites,* de Mohammed ben Ali Slaoui dans le *Kitab el Itaf* et de

[1] *Moucdjib,* texte arabe de Dozy (Leyde, 1847, 2e édit., 1881), p. 292-393.

[2] Le *Kitab el Istiqça* est relativement moderne (*sup.*, p. 170).

IMPRIMERIE NATIONALE

Liban Ibnou l Khatib dans son *Parallèle entre Salé et Malaga* (*sup.*, p. 170, note 1). Le dernier historien résume ainsi ses lectures :

« Bien qu'un souverain (Yakoub el Mansour) ait choisi cette ville (Ribat el Fath) comme demeure et pour en faire la base des opérations contre l'Andalousie, il est certain, après y avoir apporté toute son attention, qu'il n'a pas réalisé entièrement son projet. *Le minaret d'Hassân n'a pas été achevé.* »

L'auteur du *Kitab el Istiqça* est plus laconique que celui du *Parallèle* mais aussi net :

« Yakoub el Mansour fit construire la mosquée d'Hassân et son minaret colossal devenu légendaire tant il est imposant et de belle facture. On prétend que *la construction du minaret ne fut pas achevée.* »

Enfin, tandis que l'auteur des *Annales des Alaouites* écrit que la mosquée existait encore *intacte* à l'époque des Mérinides (*sup.*, p. 294), celui du *Kitab el Itaf* insiste pour dire qu'elle fut terminée durant la vie de Yakoub el Mansour.

Les autres chroniques sont muettes. Mais si l'on pouvait hésiter entre les deux interprétations au singulier ou au pluriel de la phrase du *Roudh el Kartas,* un passage d'Ibn Batoûta lèverait tous les doutes. En effet, le grand géographe marocain, qui revint dans sa patrie en 757 de l'hégire (1357 de J.-C.), s'exprime ainsi dans le *Toufat en Noudhar* à propos de la mosquée de Balkh (Bactres) :

« Tinguiz (Gengis Khan — 1153 à 1227 de J.-C.) le Maudit a mis cette ville (Balkh) en ruine et a démoli environ le tiers de la mosquée à cause d'un trésor qu'on lui raconta se trouver sous l'une des colonnes. C'est l'une des plus belles et des plus vastes mosquées du monde. La mosquée de Ribat el Fath, au Moghreb, lui ressemble par la grandeur de ses colonnes, mais la mosquée de Balkh est plus parfaite sous tous les autres rapports. » (*Voyages d'Ibn Batoûta*, éd. C. Defrémery et Dʳ Sanguinetti, t. III, p. 59, Paris, Imp. imp., 1856).

Il résulte de ce parallèle que l'édifice mogrébin n'avait souffert

aucun dommage en 1357 quand Ibn Batoûta le visita, puisqu'il insiste sur la destruction partielle de la mosquée de Balkh et qu'il se tait de la ruine plus ou moins complète de celle de Rabat. Donc, la mosquée de Yakoub el Mansour existait encore au milieu du xive siècle, 165 ans après sa fondation. Donc, elle avait été terminée.

A défaut d'Ibn Batoûta et des historiens précités, les fouilles se seraient prononcées en faveur de l'achèvement de la mosquée. Je dois même ajouter qu'elles eussent indiqué l'affectation de l'édifice, le nom de son fondateur et, par voie de suite, la date de sa construction.

De nombreuses inscriptions sont gravées soit sur les tronçons de colonne, soit sur les chapiteaux. On y lit *djama* (mosquée). Le mot est le plus souvent isolé; parfois, il est suivi d'un *m*, première lettre de Mansour. J'ai également déchiffré sur une inscription détériorée la dernière syllabe — *sour* —, et celle-ci très apparente, du même surnom de Yakoub ben Youssef ben Abd el Moumen.

Mais revenons aux renseignements chronologiques.

Un dirhem trouvé sur le *sol antique* de l'édifice et qui porte la formule : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah; le commandement dans son intégrité appartient à Allah », est au nom d'Abd el Hakk Nasir el Hakk (Le Serviteur de la Vérité, vainqueur par la Vérité), premier khalife de la dynastie des Mérinides, qui régna de 591 à 614 de l'hégire (1195 à 1217 de J.-C.). J'ai indiqué combien fut précaire le début du règne (*sup.*, p. 294). Il ne prit une certaine consistance qu'en 610 de l'hégire (1213 de J.-C.), après le renversement de l'émir almohade. Il est donc à penser que la pièce d'argent fut perdue à une époque qui n'est pas antérieure à 610. Peut-être fût-elle égarée durant le règne du quatrième fils de Abd el Hakk, qui mena une campagne très active contre les chrétiens, passa quatre fois en Andalousie et dut faire des séjours prolongés et fréquents à Ribat el Fath.

Parmi les pièces de bronze découvertes, mais en général très oxydées, un *fels* fournit également des indications utiles.

La face porte trois lignes d'écriture. Sur la première on lit : *Fath*

— c'est la fin du nom de Ribat el Fath; sur la seconde : *sanna* (année) et, sur la troisième : 700 (1301 de J.-C.). Le revers donnait le nom de l'émir. On y devine Yakoub, reste du nom du khalife mérinide Abou Yakoub Youssef, fils de Abou Youssef Yakoub, petit-fils d'Abd el Hakk, qui régna, en effet, de 685 à 706 de l'hégire (1286 à 1306 de J.-C.).

De la sorte, nous atteignons le début du xivᵉ siècle. Je n'entends pas tirer de ces découvertes la preuve que la mosquée était fréquentée par les fidèles plus d'un siècle après la mort de Yakoub el Mansour. C'est du moins une indication qu'on ne saurait négliger, fût-elle unique, et ce n'est pas le cas.

Les renseignements fournis par la construction échappent à toute controverse.

Le style de la mosquée, auquel j'ai déjà fait allusion et qui sera bientôt défini (*inf.*, § IX, p. 307 à 310), donne la date approximative de la construction. Quant à l'achèvement des travaux, il me paraît certain. Mon opinion se fonde sur la découverte d'arceaux de brique, de pièces de charpente, de parties de toiture, de feuilles de plomb, de fragments de décors (*sup.*, p. 185, 187, 234, 281, 290, 292), matériaux que nous n'y aurions pas rencontrés si les chantiers avaient été fermés en cours de construction.

Enfin, si nous ignorons l'époque même approximative de la ruine de la mosquée, le lit de charbon, les pièces de bois brûlées, les tuiles calcinées et les briques ayant subi l'action des flammes témoignent qu'un incendie dévora l'édifice (*inf.*, § VIII, p. 304, 305).

Le sinistre semble avoir pris naissance à l'intersection des files nᵒˢ 10 et 11 avec les files nᵒˢ XII et XIII. Du moins, vers cet endroit, furent dégagées trois colonnes — les colonnes nᵒˢ 9, XII; 10, XII et 11, XII —, dont les chapiteaux se touchaient presque, tandis que les fûts divergeaient, tels les rayons d'un cercle (*sup.*, p. 187). Il existe là une sorte d'ombilic, un centre d'attraction vers lequel tendent non seulement les trois colonnes précitées, mais toutes

les colonnes environnantes comme si elles y avaient été entraînées, quand l'équilibre fut rompu.

Les flammes gagnèrent la *maksourah* (*sup.*, p. 198, note 1); toutefois, à bien des indices, on reconnaît qu'elles ne franchirent pas les espaces libres entre la salle Centrale et les portiques Est et Ouest. Elles ne semblent même pas avoir atteint les Annexes. Du moins, les bois découverts sur leur emplacement n'avaient pas subi l'action du feu. De même, les plaques de plomb exhumées au cours des fouilles intégrales des Annexes et des portiques. Elles avaient souffert de la chute des matériaux au milieu desquels elles gisaient, mais ne portaient nulle trace de fusion (*sup.*, p. 186). A l'appui de cette observation, j'ajoute que les seules colonnes restées debout appartiennent aux portiques latéraux, à l'Annexe Ouest et à la tête Ouest du portique Sud.

Un incendie ayant eu des conséquences aussi funestes et un développement aussi considérable que celui dont il vient d'être parlé dut se propager à travers une charpente en place. C'est un nouvel argument en faveur de l'achèvement de l'édifice. En ce cas, encore, les fouilles se sont prononcées d'une manière décisive, puisqu'elles ont mis à découvert non seulement les bois des fermes mais des portions de la toiture y compris les chéneaux de plomb (*sup.*, p. 290 à 292).

L'erreur que les annalistes postérieurs à l'auteur du *Roudh el Kartas* ont commise en déclarant que les travaux de la mosquée d'Hassân avaient été arrêtés à la mort de Yakoub el Mansour doit être attribuée, en partie, à l'état où se présente le minaret. Il saute aux yeux les moins exercés que la tour ne s'est pas écroulée. Si, au lieu de s'élever à 65 mètres environ au-dessus du carrelage de la mosquée (*sup.*, p. 277), elle n'atteint que 44 en moyenne, c'est que les chantiers furent fermés avant qu'elle n'eût reçu son couronnement. C'est également hors de conteste.

Les retards que subirent les travaux de la tour pouvaient tenir à la complication du décor autant qu'à l'intervalle de temps qui sépara l'expédition des deux ordres relatifs, le premier à l'exécution de la

mosquée, et le second à l'érection du minaret (*inf.*, p. 303, 304). Cette dernière raison, si elle ne fut pas unique, paraît, du moins, avoir été prépondérante.

Dès la première inspection, il nous parut que la tour d'Hassân et les ruines étendues à ses pieds appartenaient à deux écoles distinctes, différenciées par le style de l'architecture et par les procédés de construction (*sup.*, p. 277).

En effet, si, d'une manière générale, les colonnes (fig. 9; phot. 5, 7 à 10, 12 à 14) comme les piles-culées (fig. 4, 5, 7; phot. 11) se rattachent à un rameau un peu rude, un peu sauvage de l'art romano-byzantin (*sup.*, p. 251, 277; *inf.*, p. 307, 309), si les colonnes comme les murs d'enceinte appartiennent à une œuvre large, immense, mais pour la réalisation de laquelle la grandeur a eu pour contre-partie une économie sévère, la tour d'Hassân, au contraire, dénote une civilisation raffinée, luxueuse, prodigue et doit être tenue pour l'un des plus beaux exemples de l'architecture du khalifat andalous, introduit au Maroc par Yakoub el Mansour et dont le plein épanouissement y répond à l'époque des Mérinides (phot. 2, 6).

Enfin, opposition décisive, les colonnes façonnées à la grosse boucharde étaient ravalées et achevées sur le tas — je vais en fournir la preuve (*inf.*, p. 303) — alors que, malgré la complication du décor, les parements du minaret furent taillés, sculptés et ajustés avant la pose; puis, mis en place sans reprises, ni retouches d'ensemble. Or, ce dernier travail ne réclamait pas seulement des chefs d'atelier, des appareilleurs et des tailleurs de pierre d'une habileté consommée. Avant d'être entrepris et pour être mené à bonne fin, il avait nécessité une révolution complète dans l'organisation du travail depuis l'époque où les colonnes avaient été extraites de la carrière et livrées aux maçons.

La preuve que les colonnes étaient ravalées sur le tas se déduit de la préparation des tronçons. Un grand nombre de supports trouvés intacts présentent une ciselure soigneusement relevée aux deux

extrémités des tambours, tandis qu'une génératrice en saillie règne sur toute la hauteur. Les ciselures permettaient le raccord en plan, tandis que la génératrice aidait à quiller verticalement le support pour aussi grossière que fût la taille en carrière ou sur chantier. Plus tard, quand le montage était achevé, les ouvriers abattaient la génératrice et régularisaient les surfaces. L'antiquité classique, dont les méthodes régentaient encore les chantiers marocains au cours du XII[e] siècle, ne procédait pas autrement.

C'est, également, dans la construction que se manifeste l'exécution avant la pose, de la sculpture décorative du minaret. Que l'on considère la face Ouest de la tour d'Hassân (phot. 6) et l'on remarquera que le parement sculpté forme un mince placage devant la maçonnerie et qu'aucune sorte de lien ne le rattache au massif de la muraille. Or, tel n'eût pas été le cas, dans l'hypothèse où la sculpture eût été entreprise après la construction et en même temps que le ravalement des façades. D'une part, le constructeur se fût gardé de bâtir les murs de la tour en deux couches distinctes et de préparer de ses mains la dislocation possible de l'œuvre, si des facilités extrêmes données aux ornemanistes n'eussent pas racheté cette sorte de malfaçon. Au surplus, il n'eût jamais admis que, dans ces conditions, la taille fût consécutive à la pose, parce qu'il eût craint d'ébranler le mince parement qui en eût été l'objet. Ce sont là des indices qui ne peuvent tromper.

De ce simple exposé, il résulte que la tour fut commencée après l'achèvement du gros-œuvre de l'édifice.

Quel délai s'écoula-t-il entre les dates respectives où furent rendus les firmans relatifs à l'exécution de la mosquée et à l'érection du minaret? Je présume que l'une fut antérieure et l'autre, postérieure à la première expédition de Yakoub el Mansour contre l'Espagne chrétienne (*sup.*, p. 293, 294). L'intervalle est court — huit années, dix années au plus — il est suffisant, car il avait permis à l'émir d'apprécier les merveilles enfantées en Andalousie par l'art des Omeiyades et de reposer ses yeux sur la mosquée et les palais de

Cordoue. En témoignage de son admiration, il avait décrété d'abord la construction de la mosquée de Séville et de son minaret, ensuite, étant revenu à Séville après la victoire d'Alarcos (591 de l'hégire, 1195 de J.-C.), les travaux effectués durant son absence l'auraient satisfait au point qu'il aurait expédié l'ordre de doter la mosquée d'Hassân et la Koutoubiyia de Marrakech des minarets qui sont la gloire de ces deux villes et de prélever sur les ateliers de Séville, pour les envoyer au Maroc, des architectes, des chefs de chantiers et des ouvriers. Si l'on s'en réfère à la chronologie du *Roudh el Kartas*, c'est bien, en effet, au cours de 593 de l'hégire (1197 de J.-C.) que Yakoub el Mansour rentra victorieux à Séville[1] et que furent commencés le minaret d'Hassan et le minaret de la Koutoubiyia.

Ma première impression avait été qu'il s'était passé beaucoup plus de dix ans entre la mise en train des travaux de la mosquée et l'ouverture des chantiers du minaret. Plus tard, en étudiant le régime politique du Maroc durant le siècle qui s'écoula depuis l'avènement de Yakoub el Mansour l'Almohade jusqu'à la proclamation d'Abou Yakoub Youssef le Mérinide (*sup.*, p. 294, 295), je n'y ai trouvé ni l'occasion de commencer, ni le prétexte d'interrompre les travaux de la tour, à moins de se reporter au règne de l'émir Abou Youssef Yakoub (656-685 de l'hégire, 1258-1286 de J.-C.) qui fut très prospère (*sup.*, p. 295). En ce cas, l'auteur du *Roudh el Kartas* n'eût pas rejeté à plus de cent ans en arrière des événements dont il avait été témoin.

§ VIII. Destruction de la mosquée.

Les recherches entreprises sur le site de la mosquée d'Hassân ont permis de reconnaître le foyer de l'incendie et de suivre la marche des flammes depuis le début jusqu'à la fin du sinistre (*sup.*, p. 300).

[1] La Chronique spécifie «dans les trois premiers jours du mois de Safar, 593».

En revanche, elles n'ont rien appris sur la date du sinistre. Les chroniques et la tradition sont également muettes à cet égard. Mais les *Annales des Alaouites* connaissent l'incendie et le qualifient de *fameux*. J'ai même relevé dans ces *Annales* une seconde allusion à la ruine de la mosquée.

Leur auteur, Abou Abd Allah Mohammed ben Abd Esselam Rebati qui vivait en l'année 1165 de l'hégire (1752 de J.-C.) rapporte :

« Émir el Mounin Sidi Mohammed ben Abd Allah Âlaoui (l'Alaouite) avait enlevé aux habitants de Rabat-Salé un grand bateau à l'aide duquel ils importaient des grains pour leur usage et qu'ils avaient construit du temps de son père, Mohammed Abd Allah ben Ismaël. Il ajoute qu'il n'entrait dans le bateau alors connu sous le nom de bateau des Krahdjas que des bois de cèdre provenant de la mosquée d'Hassân. »

Malgré sa date récente, cette mention a une grande importance. Elle établit que la mosquée était ruinée et mise au pillage dès la première moitié du XVIIIe siècle et par conséquent bien avant le tremblement de terre de 1169 de l'hégire (1756 de J.-C.) qui fit au Maroc d'immenses dégâts et auquel beaucoup de critiques modernes attribuaient, avant nos travaux, la ruine de la mosquée. Il est vrai de dire que si le tremblement de terre de 1169 de l'hégire n'est pas l'unique cause de la ruine de la mosquée, du moins il l'acheva. Encore, en ce cas, les fouilles ont fourni des indications précieuses.

Si l'on en juge au nombre des colonnes enfouies au niveau du dallage, la grande majorité des supports de la salle centrale furent renversés par l'incendie. D'autres reposaient sur la surface tourmentée d'un sol où la terre entrait pour la presque totalité. Par conséquent, la chute de ces dernières colonnes est postérieure au sinistre. Certes, beaucoup de celles que l'incendie avait atteintes tombèrent ou furent renversées au cours des années qui suivirent. Mais la ruine définitive de l'édifice fut consécutive au cataclysme dont les annales locales, bien que très avares de renseignements quand il s'agit de la vie de la mosquée, ont conservé un souvenir précis.

Dans ses notes, Si Ahmed Achour Rebati écrit (*sup.*, p. 170, note 1) :

« Le 13 moharem 1169 (1756 de J.-C.), un tremblement de terre se produisit qui détruisit une partie de Meknès et tua un grand nombre de personnes. Le tremblement de terre dura quelques jours et la population était affolée. Le 26 du même mois 1169, au matin, une violente secousse détruisit des maisons et occasionna la mort de leurs habitants. La mer fut bouleversée au point que vers quatre heures du soir elle faillit inonder Rabat. Une partie de la tour d'Hassân fut démolie. La journée fut terrible. »

Une mention de ces mêmes faits se trouve dans le *Nechr el Malani* et dans l'*Istiqça* (*sup.*, p. 170, note 1).

Trop de témoignages concordent pour laisser place au doute.

En vérité, la tour d'Hassân ne fut pas découronnée par le tremblement de terre, mais la face Ouest fut sans doute ébranlée. Il est à présumer que des moellons se détachèrent à la suite des secousses sismiques et que ce fut le moment où le parement sculpté qui regarde l'Ouest subit un décolement partiel (*sup.*, p. 179).

Si les chroniques, qui parlent de la destruction de la tour, se taisent de la chute de quelques colonnes et de quelques pans de mur, c'est qu'en 1169 de l'hégire la ruine de l'édifice était complète et que le fait ne présentait plus d'intérêt ou n'avait même pas été relevé.

Il est admis que les tremblements de terre des 13 et 26 moharem 1169 répondent au cataclysme au cours duquel le Palais-Royal de Lisbonne s'abîma dans les entrailles de la terre avec une partie de la ville pour y être engloutis sous les flots de la mer déchaînée. Or, le tremblement de terre de Lisbonne eut lieu le 1ᵉʳ novembre 1752, tandis que les auteurs marocains assignent à ceux de Rabat l'année 1169 de l'hégire répondant à l'année 1756 de J.-C. Il n'existe pas de coïncidence entre ces deux dates; l'écart est trop grand pour que l'on puisse invoquer une erreur des annalistes musulmans.

§ IX. Style.

La mosquée de Yakoub el Mansour, remarquable par son homogénéité, ne décèle ni retouche, ni hésitation. Elle fut élevée d'un seul jet, telle qu'elle avait été projetée, et, quand elle devint la proie des flammes, elle n'avait subi ni adjonctions, ni remaniements notables.

A cet égard, elle se distingue des grands édifices religieux chrétiens ou musulmans dont la vie s'est longtemps prolongée et qui, au cours de leur existence séculaire, ont connu des périodes de prospérité et des vicissitudes cruelles.

L'unité de style du monument, la conservation du rythme géométrique, l'équilibre du plan n'accusent pas seulement une exécution rapide. Ils ont, dans le domaine archéologique, une importance capitale en ce sens qu'ils caractérisent un stage spécial de l'architecture musulmane au Maroc.

L'auteur du projet s'est inspiré des édifices antiques bien plutôt que des monuments islamiques dont il a modifié les plans rituels. La substitution d'un réservoir vaste et profond à la grande cour d'entrée ou *sahn* (*sup.*, p. 171, 172) est un fait unique. D'autre part, le style robuste des colonnes et la forme des chapiteaux sont, ainsi qu'il a été dit (*sup.*, p. 251, 302; *inf.*, p. 309), des emprunts manifestes aux constructions impériales de l'Occident et de l'Orient (cf. fig. 9 et phot. 5, 10, 13 à fig. 10). A Rome, il faut encore attribuer les colonnes engagées dans les pilastres des piles-culées (fig. 4. 5, 7) et les portiques hypostyles. A Byzance, les arcades sur colonnes, bien que ces derniers thèmes soient moins caractéristiques que les premiers. D'autre part, ce n'est pas sans une surprise profonde que j'ai vu paraître soit autour des portes, soit sur les murs, dans le prolongement des files de supports ces contreforts à redents caractéristiques de l'architecture chaldéo-assyrienne (fig. 15, 16, 18, 19; phot. 15, 16).

Le modèle en fut peut-être importé des rives du Tigre et de l'Euphrate en même temps que la voussure outrepassée et d'autres thèmes irano-syriens.

Le style si particulier de la mosquée de Yakoub el Mansour est une manifestation directe de l'état politique du Maroc, en particulier, et du monde islamique, en général, à la fin du XIIᵉ siècle et le principal intérêt du monument réside même dans cet accord.

Le triomphe des Abbassides fut sanglant. Les Omeiyades de Bagdad tombèrent sous les coups des vainqueurs et périrent de mort violente. Un seul parvint à fuir. Il se dirigea vers l'Égypte, gagna la Mauritanie, passa en Espagne et y fonda un empire puissant. Dès lors, les relations cessèrent en partie entre l'Occident et l'Orient islamiques. Aussi bien, la civilisation comme les arts musulmans importés en Espagne furent-ils ceux qui fleurissaient en Asie avant la rupture des relations, c'est-à-dire avant le milieu du VIIIᵉ siècle, à une époque où l'influence de la Perse y était prépondérante.

Il y eut désormais deux rameaux issus d'un même tronc mais dont le développement s'effectua dans des conditions différentes.

Des contacts prolongés avec Byzance, avec l'Égypte copte et avec l'Inde bouddhique modifièrent la physionomie primitive du rameau oriental, tandis que soustrait aux influences étrangères, le rameau occidental se développa dans une complète indépendance. Il en résulta que l'Espagne islamique garda les traditions perses avec plus de fidélité que les autres peuples musulmans. Elle contracta également des alliances avec les royaumes chrétiens, soit wisigot, soit franc. Toutefois, on sait que, dès le début, surtout, elle n'en profita guère et fournit beaucoup plus qu'elle n'emprunta.

A l'époque où le khalifat espagnol atteignait à son apogée, les Almoravides puis les Almohades avaient supplanté au Maroc les Zénètas qui, eux mêmes, avaient évincé les Edrissites.

L'intrusion violente des Berbères zénètas, almoravides et almohades comme les guerres incessantes où ils étaient avec les Fatimites d'Égypte

eurent pour conséquence d'isoler le Maroc au même titre que l'Espagne et d'interrompre les relations entre les peuples musulmans voisins. Seulement, si dès le IIIe siècle de l'hégire (IXe siècle de J.-C.), la prédication de Mouley Idriss et de ses disciples avait conquis l'Afrique occidentale au Coran, le Coran n'avait pas conquis à la civilisation les tribus sauvages et farouches qui s'étaient emparées du pouvoir. Il en résultait que la situation de l'Espagne et celle du Maroc étaient identiques devant le reste de l'Islam et que, néanmoins, le problème se posait de l'un et l'autre côté du détroit dans des termes différents. En Espagne, la culture intellectuelle importée de Perse s'était encore affinée, tandis que les Berbères avaient uniquement reçu un enseignement religieux. Puis, des mosquées très nombreuses étaient réparties sur l'ensemble des pays musulmans, au Nord du détroit, tandis qu'à Rabat, un seul édifice religieux devait recevoir toute l'armée et lui permettre d'assister au même office. Ainsi s'expliquent l'architecture et les dispositions de la mosquée d'Hassân.

Tout en respectant les dispositions rituelles essentielles, les constructeurs adaptèrent le plan au programme spécial qui leur avait été imposé. Pour le surplus, ils donnèrent à l'édifice un revêtement un peu fruste, en harmonie avec l'état général de leur civilisation et s'inspirèrent des monuments romains et byzantins, les seuls dont ils eussent hérité (*sup.*, p. 251, 302, 307). Sans doute, les voussures, quelques motifs de décoration rappelaient les types usités en Orient. C'était comme le sceau de l'Islam rapporté d'Espagne en même temps que l'architecture du minaret (*sup.*, p. 279 à 281); mais aujourd'hui que le squelette est dépouillé, il ressemble à celui d'un édifice proconsulaire et un effort d'imagination s'impose quand on essaye d'amener devant le *mihrâb* les hordes farouches d'un émir mogrébin.

Les éloges que mérite l'architecture des successeurs des Almohades, les Mérinides (*sup.*, p. 294, 295), ne sont pas exagérés. Cependant, parmi les édifices construits sous leur règne, aucun, pas même la célèbre mosquée de Karaouyn de Fez (*sup.*, p. 219, 220), n'approche

en grandeur et en noblesse de la mosquée de Yakoub el Mansour. Malgré la simplicité des formes, l'absence d'ornements, elle écrasait ses rivales de toute la puissance que lui communiquaient les grands ancêtres dont elle était comme un rejeton attardé.

§ X. Détermination de l'unité de mesure.

Étant donné que toutes les parties constitutives de la mosquée sont hypostyles, la recherche de l'unité de longueur doit être consécutive à la détermination du module.

Or, comme les colonnes sont cylindriques et que, considérées par groupes, elles ont le même diamètre moyen, j'ai admis que le diamètre avait été choisi pour module. Les multiples mesures qui ont été prises ont confirmé cette hypothèse.

Je rappelle, notamment, que si l'on divise la distance axiale moyenne — 6 m. 424 — par 8, le quotient, 0 m. 803, est égal au diamètre Δ (*sup.*, p. 199) et que si, à la hauteur du fût des colonnes des portiques — 6 m. 07 —, on ajoute la hauteur du chapiteau — 0 m. 38 —, les hauteurs respectives du fût, du chapiteau et de la colonne couronnée de son chapiteau répondent à $\left(7+\frac{1}{2}\right)\Delta$, $\frac{1}{2}\Delta$ et 8Δ (*sup.*, p. 250).

En théorie, toutes les allées et toutes les travées auraient dû avoir la même longueur. Le quartier hypostyle eût été carré et aurait mesuré en œuvre $21\times8\Delta=168\Delta$ (*sup.*, p. 199, 201). Mais il résulte de mesures précises que ce chiffre fut augmenté de 6Δ dans le sens transversal et de 4Δ dans le sens longitudinal, pour atteindre en largeur 174Δ et en longueur 172Δ (*sup.*, p. 209). Le surcroît de largeur répond pour $(2,25)\Delta$ à l'*anaza* (*sup.*, p. 206) et pour $(3,75)\Delta=2\times1,875\Delta$ aux portiques Est et Ouest. Quant aux 4Δ ajoutés à la longueur, ils sont relatifs à un excédent de 3Δ distribué entre le parement intérieur de l'enceinte Sud et la pile 2, et de Δ entre les files 2 et 4 (*sup.*, p. 208).

Ces chiffres dont la signification est manifeste résultent, ainsi qu'il a été spécifié, de moyennes de dimensions de détail très nombreuses et cadrent d'une manière rigoureuse avec quatre mesures d'ensemble relevées : la première à la hauteur du réservoir, la seconde et la troisième suivant les axes de la salle Centrale et la dernière sur le front Sud (*sup.*, p. 207, note 1). On peut donc les tenir pour exacts et considérer qu'ils représentent la traduction, dans notre système métrique, des mesures auxquelles l'architecte s'était arrêté.

En ce cas, l'unité de longueur usitée à l'époque où la mosquée de Rabat fut construite devra être en rapport simple avec les cotes directrices relevées et, avant tout, avec le diamètre de la colonne et les dimensions de la brique. Si l'on remarque que la longueur B de la brique ne s'éloigne pas de 0 m. 265 (*sup.*, p. 213, 233) et par conséquent est telle que $3B = \Delta$ et que les fractions de Δ semblent exprimées en moitié, en quart et en huitième du diamètre de la colonne, on est amené à penser que l'unité de longueur était très voisine soit de

$$\frac{3B}{8} = \frac{\Delta}{8} = 0 \text{ m. } 10037,$$

soit de

$$\frac{3B}{4} = \frac{\Delta}{4} = 0 \text{ m. } 20074.$$

Or, la longueur 0 m. 20074 et la longueur 0 m. 300555 $= \frac{3}{2}$ 0 m. 20074 répondent respectivement d'une manière si exacte au *chber* (شبر) ou empan et au *chber et demi* ou pied également usités au Maroc que les indigènes comptent 5 *chber* au mètre et que, dès le premier jour de l'occupation, le système métrique français fut adopté sans troubler en rien les habitudes locales.

Si la longueur du *chber* est traditionnelle, le diamètre-module Δ et le grand côté B de la brique auraient eu pour expressions respectives :

$$\Delta = 4 \textit{ chber} = \frac{8}{3} \text{ de } \textit{chber et demi};$$

$$B = \frac{3}{4} \textit{ chber} = \frac{8}{9} \text{ de } \textit{chber et demi}.$$

L'usage simultané du *chber* et du *chber et demi* comme la notation de la longueur du module Δ en *chber et demi* et du grand côté de la brique en *chber* et en *chber et demi* montrent que ces deux unités de mesure comportaient des sous-multiples et des multiples régis par le système décimal pour le *chber* (*ch*) et par le système sexagésimal pour le *chber et demi* (*ch et d*) :

$$\frac{1}{4}, \frac{2}{4}, \frac{3}{4}, \frac{4}{4}, \frac{5}{4}, \frac{6}{4}, \frac{7}{4}, \frac{8}{4}, \frac{9}{4}, \text{etc.} \ldots \; ch$$

$$\frac{1}{6}, \frac{2}{6}, \frac{3}{6}, \frac{4}{6}, \frac{5}{6}, \frac{6}{6}, 1+\frac{1}{6}, 1+\frac{2}{6}, 1+\frac{3}{6}, \text{etc.} \ldots \; ch \; et \; d.$$

Dans ce mode de notation, les cotes dont l'expression en Δ paraissait compliquée revêtent une forme simple.

Pour mémoire, je citerai les fractions usuelles

$$\frac{3}{8}\Delta = \alpha = \frac{3}{2} ch,$$

$$\frac{4}{8}\Delta = \beta = \frac{4}{2} ch,$$

$$\frac{5}{8}\Delta = \gamma = \frac{5}{2} ch.$$

Par conséquent, l'épaisseur du mur d'enceinte (*sup.*, p. 214, 270) :

$$\left(1+\frac{3}{4}\right)\Delta = \Delta + 2\alpha = 7 \; ch,$$

et l'épaisseur du mur de la salle (*sup.*, p. 274, 275) :

$$\left(1+\frac{1}{4}\right)\Delta = 2\gamma = 5 \; ch.$$

Les piles-culées n° 3 comportent les dimensions suivantes :

$$\frac{1}{2}\Delta, \frac{5}{8}\Delta, \Delta, \left(1+\frac{3}{8}\right)\Delta, \; 2\Delta, \left(2+\frac{1}{4}\right)\Delta, \left(2+\frac{3}{4}\right)\Delta, \; 3\Delta, \left(5+\frac{1}{4}\right)\Delta$$

(*sup.*, p. 235 à 248) qui, données en *chber*, deviendraient respectivement :

2 *ch*, 2,50 *ch*, 4 *ch*, 5,50 *ch*, 8 *ch*, 9 *ch*, 11 *ch*, 12 *ch*, 21 *ch*.

Déjà, la Chaldée et la Perse antiques avaient eu la faculté d'exprimer une même dimension dans le système décimal avec le côté de la brique carrée pour unité de mesure et, dans le système sexagésimal avec la coudée. Seulement la longueur respective des deux étalons était telle que 5 briques égalaient 3 coudées [1].

J'ajouterai que l'on ne peut douter non plus de l'emploi du rythme septénaire dont j'ai signalé maintes applications dans les plans d'ensemble et de détail de la mosquée (*sup.*, p. 173, 190, 204, 213, 219, 223, 238, 248, 257). En cela, encore, les architectes de Yakoub el Mansour étaient restés fidèles aux traditions chaldéo-perses, figurées par la combinaison graphique du triangle équilatéral construit soit comme hauteur, soit comme côté sur la base du triangle rectangle égyptien [2].

J'ai relevé maintes épures rythmiques dans les édifices de l'antique Orient [3], mais c'est en me référant aux textes concernant le Mausolée

[1] Dieulafoy, *L'Acropole de Suse* (Paris, Hachette, 1893), p. 253 à 262.

[2] Les passages des travaux cités ci-dessus et ci-dessous (notes 1 et 3), relatifs à l'origine mathématique des vertus surnaturelles attribuées au nombre 7 dès la haute antiquité chaldéenne et, plus tard, de ses propriétés cabalistiques, sont décisifs. Mais on composerait un volume si l'on rassemblait les exemples persistants de sa souveraineté dans l'Ancien et le Nouveau Testament, depuis la *Genèse* (II, 2, 3) jusqu'à l'*Évangile selon saint Matthieu* (XVIII, 21, 22), dans le dogme et les cérémonies du Christianisme, dans les rites religieux et les prédilections arithmétiques de la Grèce et de Rome. Les 7 portes de l'enfer coranique, ses 7 étages, les 7 dormants en sont des reflets. Il en est de même des chiffres qui, le plus souvent, affectent les membres d'architecture, les objets et les jours dans les contes ou les légendes bouddhiques. De ce nombre, je citerai *Les deux Frères* — *Journal asiatique*, janvier et février 1914 — où l'on relève, notamment, les 7 fossés du palais du roi des Dragons (§ 8), réminiscence des 7 enceintes d'Ecbatane, les 7 étages du *aotum* (§ 39) à l'imitation des 7 étages des *ziggourats*, les 7 ancres qui retiennent les navires (§ 31), les périodes invariables de 7 jours qui *s'achèvent le septième* (§ 31, 31, 33, 34, 36, 49, 50, 50, 50).

[3] Dieulafoy, *L'Art antique de la Perse* (Paris, Morel 1884), t. II, p. 35, 36; t. IV,

IMPRIMERIE NATIONALE

d'Halicarnasse et en établissant que l'édifice était une adaptation grecque de la *ziggourat* ou tour à étages chaldéenne et en étudiant les inscriptions relatives au Temple de Bel Mardouk à Babylone que les occasions se sont offertes d'insister sur l'origine de la méthode, d'en développer les principes et d'en décrire de célèbres et très parfaites applications [1].

Conclusion.

Telle qu'elle vient d'être restituée, se présenta jusqu'au jour où elle périt incendiée la mosquée ou plutôt la citadelle sacrée de Ribat el Fath, l'acropole du Camp de la Victoire. Son minaret ouvragé n'était pas seulement la tour du haut de laquelle le mouedhdhin laissait tomber l'appel aux prières rituelles, il était la sentinelle qui veille au bord du Bou Régrèg et qui guette à l'horizon maritime le retour des felouques triomphales ou signale l'approche des corsaires redoutés. A ses pieds, les cactus arborescents, les aloès gigantesques entrelaçaient leurs épines aux feuilles larges des figuiers, aux fleurs des grenadiers sanglants, aux rameaux odorants des orangers. Plus loin, blanchissaient ces deux villes si pareilles d'âme et d'esprit, si diverses de forme, d'aspect et d'attitude : l'une Salé à l'Orient, le port antique, couchée dans les sables du littoral où s'amortissent les vagues et meurt l'écume de l'Atlantique, avec ses entrepôts, ses cales, son peuple de négociants et de marins; l'autre Ribat el Fath séparée de sa sœur aînée par l'estuaire du Bou Régrèg, debout sur les escarpements rocheux qu'effritent sans trêve les flots tumultueux de la mer en furie

p. 19 à 29. *L'Acropole de Suse*, l. c., note 1 et p. 323 à 330, 354 à 358, 414. *La mosaïque de Bettir, le rythme modulaire du Temple de Salomon, la ziggourat de Dour Charroukin, le Temple de Bel Mardouk à Babylone* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, respectivement 1909, p. 975; 1913, p. 332; 1914, p. 437). *Le Mausolée de Chah Khoda Bendè à Soultanieh* (*Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1883, nos 5 et 10, col. 97 et 145, pl. XXIII à XXVI).

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXXVIII, 2e partie (1911), p. 215-265 et tome XXXIX (1913), p. 293 à 372.

et que peuple une armée prête à combattre avec la même ardeur les chrétiens d'Espagne ou les musulmans fatimites du Levant.

Sans doute, les ruines ont succédé aux temples, mais le jour où nous abordions aux côtes africaines, il nous appartenait de soulever des voiles, de déchirer un linceul séculaire, de réveiller d'entre les morts le plus vaste sanctuaire de l'Islam. Cet effort, nous l'avons accompli et les plus fanatiques d'entre les Mogrébins comprendront que la France s'intéresse à leur passé comme s'il participait du domaine national et qu'elle glorifie, comme si elle les eut créées, les œuvres maîtresses d'un pays dont elle assume la protection et assure la prospérité.



Nº 1. — Les fouilles de la Mosquée à la fin de Mars 1915.
Vue prise du haut de la Tour d'Hassân.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères, Sc



N° 2. — Tour d'Hassan.

Vue extérieure, prise du Nord-Ouest.



N° 3. — Mur d'enceinte Ouest, entre les porches 1 et 2.
A droite, la colonne V, 2 du porche Sud ; à droite, une colonne du porche Ouest
Vue extérieure, prise de l'Ouest.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères, Sc.



N° 4. — Mur d'enceinte Sud (Extrémité Est).
Vue extérieure, prise du Sud-Ouest.

Phot. de Marcel Dieulafoy

Demoulin frères, S.



N° 5. PORTIQUE EST.

Vue extérieure, prise du Sud-Ouest.

Phot. de Mme J. Du…

Demoulin fr.



N° 6. — Tour d'Hassan.

Vue intérieure prise du Sud-Ouest



N° 7. DÉBLAIEMENT DU PORTIQUE EST PAR LES PRISONNIERS DE GUERRE
À droite, un pan du mur d'enceinte Est.
Vue intérieure, prise du Sud-Ouest.

Demoulin frères Sc.



N° 8. — Annexe Ouest. Colonnes et piles de brique.
Au dernier plan, à gauche, colonne I, 21 du portique Ouest.
Vue extérieure, prise du Sud-Est.

Phot. de Mme J. Dieulafoy.

Demoulin frères, Sc.



N° 9. Annexe Ouest. Colonnes et piles de brique.
Au dernier plan, à gauche, colonne I, 21 du portique Ouest ; à l'horizon, la ville de Rabat.
Vue intérieure, prise du Sud-Sud-Est.

Phot. de Mme J. Dieulafoy.

Demoulin frères, Sc.



N° 10. — Allée IV-V de l'annexe Ouest
Au dernier plan, à gauche, colonne I, 21 du portique Ouest
Vue intérieure, prise du Sud.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères, Sc.



N° 11. — PILE-CULÉE V, 21.
Au second plan, la Tour d'Hassan.
Vue intérieure, prise du Sud-Ouest.

Phot. de Mme ... Dieulafoy.

Demoulin ...



N° 12. — ORATOIRE.

TRAVÉES 19, 20 ET 20, 21.

Au dernier plan, à gauche, colonne I, 21 du portique Ouest.

A l'horizon, la ville de Rabat.

Vue intérieure, prise du Sud-Est.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères, Sc.



N° 15. — PORTIQUE EST.
Au fond, à gauche, la Tour d'Assai.
Vue extérieure, prise du Sud Est.



N° 14. COLONNE III, 2 DU PORTIQUE SUD.
Vue intérieure, prise du Nord-Ouest.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Dem...ulin frères



N° 15. — Culée Nord du porche Est, n° 1.
A gauche, mur d'enceinte Sud; au milieu, au dernier plan, colonne V. 2 du portique Sud;
à droite, colonne du portique Est.
Vue extérieure, prise de l'Est.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères, Sc



N° 16. — Culée Sud du porche Est, n° 2.
Au second plan, colonnes du portique Est.
Vue extérieure, prise de l'Est Nord Est.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Dieulafoy, Lacroix...



N° 17. — PORTE DE LA TOUR D'HASSAN.

Vue prise du Sud.



N° 18. Porte de mosquée a Fez.

Phot. de Mme C. Delap[illegible]

Demoulin frères



N° 19. — MOULEY IDRISS.
Au premier plan, à gauche, la mosquée funéraire de Mouley Idriss;
au dernier plan, à gauche, le djebel Zehroun.

Phot. de Mme J. Dieulafoy

Demoulin frères Sc.

TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES FIGURES.

TABLE DES PHOTOGRAPHIES.

UN DÉCRET ATHÉNIEN
RELATIF AUX COMBATTANTS DE PHYLÉ

PAR

M. PAUL FOUCART

MEMBRE DE L'INSTITUT

Les Athéniens votèrent, en l'année 401-400, un décret qui avait pour objet de récompenser les métèques et les étrangers qui avaient combattu avec eux contre l'oligarchie des Trente et concouru au renversement de la tyrannie. Un fragment considérable de l'inscription a été découvert dans les fouilles de l'Acropole. Les diverses tentatives de restitution, faites jusqu'ici, ne me paraissent pas avoir abouti à un résultat satisfaisant. J'ai essayé, dans le présent travail, d'arriver à une reconstitution plus complète, pour l'ensemble et pour les détails, de ce monument, dont il serait superflu de faire ressortir la valeur historique.

Avant d'aborder l'étude du texte lui-même, il ne sera pas inutile de grouper les documents que nous possédons sur la conduite que le peuple athénien a tenue envers ses libérateurs; ce rapprochement permettra d'éviter quelques-unes des erreurs où sont tombés les éditeurs précédents et pourra guider pour la solution des difficultés qui se présenteront.

A

Décret de Thrasybule. — C'est le premier en date. Eschine, dans son discours contre Ctésiphon, a rappelé brièvement que Thrasybule ayant fait voter un décret contraire aux lois, Archinos, quoiqu'il eût été un de ses compagnons de Phylé, l'accusa d'illégalité et le fit condamner, mais sans dire quel était l'objet de la proposition et en quoi

elle était illégale[1]. En revanche, des renseignements plus précis et plus abondants nous avaient été transmis par l'auteur de la vie de Lysias et quelques auteurs d'assez basse époque qui paraissent les avoir empruntés à une source commune. D'après ces témoignages, Lysias avait secouru les adversaires des Trente par le don de deux mille drachmes, de deux cents boucliers et l'envoi d'une troupe de combattants équipés à ses frais. Aussitôt après la victoire, sans attendre la constitution d'un Conseil des Cinq-Cents, Thrasybule proposa et fit voter par l'assemblée du peuple un décret conférant à Lysias le droit de cité. Archinos attaqua ce décret comme illégal parce qu'il avait été porté devant le peuple sans un avis préalable du Conseil. Thrasybule fut condamné et le décret annulé[2]. On pourrait relever des invraisemblances dans ce récit. Faute de mieux, les modernes ont dû s'en contenter jusqu'à la découverte de la Πολιτεία d'Aristote, qui présenta les choses sous un aspect tout différent et beaucoup plus vraisemblable. *Μετὰ ταῦτα γραψάμενος* (Archinos) *τὸ ψήφισμα τὸ Θρασυβούλου παρανόμων, ἐν ᾧ μετεδίδου τῆς πολιτείας πᾶσι τοῖς ἐκ Πειραιέως συγκατελθοῦσι, ὧν ἔνιοι φανερῶς ἦσαν δοῦλοι*[3]. Il ne s'agit donc plus d'un décret individuel au profit de Lysias, mais d'une décision collective s'appliquant à tous ceux qui avaient combattu avec l'armée du Pirée contre les oligarques de la ville. La proposition de Thrasybule paraît avoir été inspirée par la reconnaissance d'un général victorieux pour ceux auxquels il devait une grande partie de son succès, et aussi par la confiance qu'il avait en son crédit sur le peuple qu'il avait libéré. En effet, le décret fut voté par l'assemblée. Archinos l'attaqua comme illégal et le fit condamner par le tribunal

[1] Aeschin., III, 195.

[2] Plutarch., X, *Orat. Moral.*, t. II, p. 1018, éd. Didot. — Schol. Aeschin., *Contr. Ctesiph.*, 195. — Schol. Hermogen., Walz, *Rhet. gr.*, V, 343. — *Orat. att.*, II, p. 249. Les détails des services énumérés dans ces documents paraissent avoir été empruntés à un plaidoyer prononcé pour la défense de Lysias dans un procès contre Hippothersès (*Oxyrhynchus Papyri*, XIII, 1919, p. 53). L'orateur terminait par ces mots : ἀντὶ τούτων οὐδεμίαν χάριν οὐδὲ δωρεὰν παρ' ὑμῶν κεκόμισται.

[3] Aristote, Πολιτ., 40.

des héliastes. Les motifs qu'il fit valoir sont indiqués dans le bref résumé d'Aristote. C'était d'abord qu'il conférait en masse le droit de cité à tous ceux qui avaient fait partie de l'armée du Pirée, sans une enquête établissant les titres de chacun, sans distinguer les services rendus et sans graduer les récompenses. En outre, parmi ces nouveaux citoyens, plusieurs étaient incontestablement de condition servile. Rien ne répugnait plus aux Athéniens que d'élever directement un esclave à la dignité de citoyen sans qu'il eût passé par l'affranchissement qui le faisait entrer dans la classe des métèques. Dans toute leur histoire, on n'en connaît qu'un seul exemple, celui des esclaves qui avaient combattu aux îles Arginuses. Et encore le droit de cité ne leur fut accordé qu'avec des restrictions et on s'en débarrassa en les envoyant dans la colonie de Scioné [1]. Pour cette double raison, les héliastes condamnèrent le décret de Thrasybule comme illégal. Le souvenir de ce procès, comme on le verra, influa certainement sur la rédaction et le dispositif du décret de 401.

Décret d'Archinos. — Eschine l'a cité ou analysé dans le discours contre Ctésiphon. En premier lieu, une somme de mille drachmes était attribuée aux bannis de Phylé pour offrir un sacrifice et consacrer une offrande en leur nom; ensuite, une couronne de feuillage était décernée à chacun des combattants. Une enquête préalable du Conseil devait contrôler les titres des ayants droit; ceux-là seuls pouvaient figurer dans cette liste qui avaient été au nombre des assiégés, lorsque les Trente et les Lacédémoniens attaquèrent la forteresse de Phylé. L'inscription métrique gravée en leur honneur constate non moins formellement que le peuple athénien voulut ainsi récompenser ceux qui, les premiers, donnèrent le signal de la libération en occupant et en défendant Phylé [2]. Ils étaient peu nombreux : une centaine, suivant Eschine, comprenant les soixante-dix bannis qui partirent de

[1] George Foucart, *De libertorum conditione apud Athenienses*, p. 6-7. — [2] Aeschin., III, 187-190.

Thèbes avec Thrasybule et une trentaine d'autres qui les rejoignirent dès les premiers jours. La plupart, sinon tous, étaient des citoyens. Il importe de bien marquer que ce décret d'Archinos n'a rien de commun avec celui dont un fragment considérable vient d'être retrouvé. Les premiers éditeurs n'ont pas fait la distinction entre ces deux actes, et cette erreur initiale les a égarés dans leurs essais de restitution.

Quant aux métèques et aux étrangers, nous savons, par l'Oraison funèbre de Lysias, qu'un tombeau public fut élevé à ceux qui avaient été tués, comme on le faisait pour les citoyens, et que la république leur assura pour l'avenir une part dans les honneurs funéraires que le polémarque, lors de la fête annuelle des Epitaphia, rendait, au nom de la cité, aux guerriers morts pour la patrie[1].

On a pu croire que là s'était bornée la reconnaissance des Athéniens et qu'après la condamnation de Thrasybule, nul ne proposa plus de récompenser les non-citoyens qui avaient pris une si grande part à la restauration de la liberté. Le nouveau décret nous montrera que les Athéniens n'ont pas été coupables d'une telle ingratitude.

Le marbre a été trouvé en 1884 sur l'Acropole, dans les fouilles de la Société archéologique d'Athènes. Il est gravé sur les deux faces. Sur l'une est le décret; sur l'autre une liste de noms propres.

Le monument a été publié pour la première fois par Ziebarth[2]. Deux ans plus tard[3], von Prott revisa sa copie et l'améliora sur plusieurs points, dont deux très importants. L'un est le déchiffrement

(1) Ἀνθ' ὧν ἡ πόλις αὐτοὺς ἐπένθησε καὶ ἔθαψε δημοσίᾳ καὶ ἔδωκεν ἔχειν αὐτοῖς τὸν ἅπαντα χρόνον τὰς αὐτὰς τιμὰς τοῖς ἀστοῖς. Lysias, *Or. funebris*, 66. — Cf. Aristote, Πολιτ., 58.

(2) *Athen. Mitt.*, 1898, p. 28.

(3) *Athen. Mitt.*, 1900, p. 34.

correct de la ligne 8, où se trouve la mention des διαλλαγαί, l'autre est la lecture du nom d'une tribu dans la liste gravée sur le revers, ce qui permet d'en déterminer la nature. Par contre, la restitution et l'interprétation laissent beaucoup à désirer, comme on le verra dans la suite.

Kœrte n'a pas revu l'original. Il s'est borné à critiquer avec raison deux points de la restitution précédente. Il a démontré qu'il fallait revenir à celle de Ziebarth pour le nom de l'archonte et qu'il n'y avait aucune raison d'attribuer le décret à Archinos, le nom de l'auteur de la proposition figurant dans la partie du marbre qui a disparu. Ce pouvait être Archinos; ce pouvait être aussi bien tout autre orateur[1].

Le décret ne figure pas dans le *Corpus inscriptionum atticarum* ni dans le *Supplément*. Il est maintenant inséré dans l'*Editio Minor* (n° 10). Dans un recueil de ce genre, qui comprend des centaines de textes, l'éditeur qui veut aboutir ne pourrait tout reviser personnellement; il se borne à choisir dans les publications antérieures les copies et les restitutions qu'il estime les meilleures. Dans le cas présent, la transcription en caractères courants, sans copie épigraphique, reproduit la restitution de Prott, en la modifiant sur deux points d'après les critiques de Kœrte. Nous mettons sous les yeux du lecteur cette transcription qui servira de base aux corrections et aux restitutions que nous aurons à proposer. Nous y joignons le texte épigraphique de la face antérieure, après l'avoir revisé sur un estampage que nous devons à l'obligeance de M. Fougères, Directeur de l'École française d'Athènes, et de M. Chamonard.

[1] *Athen. Mitt.*, 1900, p. 392.

ΡΑΜΜΑΤΕΥΕ
ΟΣΗΡΧΕ
ΕΥΕΛΥΣΙΑΔΗΣΕΓΡΑΜΜΑΤΕΥΕΔΗΜΟΦΙΛΟΣΕΓ
ΟΙΟΣΟΙΣΥΝΚΑΤΗΛΘΟΝΑΓΟΦΥΛΗΣΗΤΟΙΣΚΑΤΕ/
.ΨΗΦΙΣΘΑΙΑΘΗΝΑΙΟΙΣΕΝΑΙΑΥΤΟΙΣΚΑΙΕΚΓΟΝ
ΝΟΜΟΙΣΔΕΤΟΙΣΑΥΤΟΙΣΓΕΡΙΑΥΤΩΝΤΑΣΑΡΧΑΣΧΡ
ΣΥΝΕΜΑΧΗΣΑΝΔΕΤΗΜΜΑΧΗΝΤΗΜΜΟΝΙΧΙΑΣΙΝΤΟΝΛ
ΤΕΑΙΔ .ΑΓΑΙΕΓΕΝΟΝΤΟΚΑΙΕΓΟΙΟΝΤΑΓΡΟΣΤΑ
ΓΓΥΗΣΙΗΚΑΘΑΓΕ ΗΝΑΙΟΙΣ.ΤΟΣΔ

TRANSCRIPTION DE L'EDITIO MINOR, N. 10.

[Λυσιάδης ἐγ]ραμμάτευε
[Ξεναίνετ]ος ἦρχε
[Ἔδοξεν τῆι βολῆι καὶ τῶι δήμωι .... ἐπρυτάν]ευε, Λυσιάδης ἐγραμμάτευε, Δημόφιλος ἐπ[εστάτει......]
[..εἶπεν· ὅπως ἂν τῆς δωρεᾶς μετέχωσιν οἱ μέτοικ]οι ὅσοι συνκατῆλθον ἀπὸ Φυλῆς, ἢ τοῖς κατελ[θõσι τῶν πολι]-
[τῶν ἐδόθη .... ἐ]ψηφίσθαι Ἀθηναίοις· ἔναι αὐτοῖς καὶ ἐκγόν[οις πολιτεία]-
[ν καὶ φυλῆς καὶ δήμο καὶ φρατρίας ἧς ἂν βόλωνται], νόμοις δὲ τοῖς αὐτοῖς περὶ αὐτῶν τὰς ἀρχὰς χρ[ῆσθαι οἷς κ]-
[αὶ περὶ Ἀθηναίων, ὅτι ....] συνεμάχησαν δὲ τὴμ μάχην τὴμ Μονιχίασιν, τὸν δ[ὲ ....]
[...................................ὅ]τε αἱ δ[ιαλλ]αγαὶ ἐγένοντο καὶ ἐποίον τὰ προστατ[τόμενα..
.... ἐ]γγύησιν καθάπε[ρ Ἀ]θηναίοις, τὸς δὲ ....

En tête, les deux lignes gravées en caractères beaucoup plus grands sont un titre qui indique, suivant un usage fréquent à Athènes, la date ou le sujet de l'inscription. Le nom du secrétaire Lysiadès, étant répété à la ligne 3, est d'une restitution certaine. Du nom de l'archonte, il reste les lettres *ος*. Parmi les éponymes postérieurs à 404, deux noms seulement finissant en *ος* peuvent être pris en considération : Πυθόδωρος (404-403) et Ξεναίνετος (401-400). Ziebarth avait préféré le second, sans indiquer les motifs de son choix. Prott s'est prononcé pour Pythodoros. Les raisons qu'il a alléguées ont été réfutées par Kœrte d'une manière suffisante pour qu'il soit inutile d'y insister. Nous nous bornerons à ajouter une nouvelle preuve tirée du décret lui-même. Il est fait mention de l'accord qui mit fin à la guerre civile comme d'un fait passé. Or, Aristote dit formellement que l'accommodement entre les deux partis eut lieu sous l'archontat d'Euclide : Ἐγένοντο δ' αἱ διαλύσεις ἐπ' Εὐκλείδου ἄρχοντος κατὰ τὰς συνθήκας τάσδε[1]. Il est vrai qu'au chapitre 41 du même ouvrage, il donne une date différente. Ὁ δῆμος ἐνεσήσατο τὴν νῦν οὖσαν πολιτείαν ἐπὶ μὲν Πυθοδώρου ἄρχοντος. Il y a là une inadvertance de l'auteur ou la faute de l'un des copistes, à moins qu'il y ait une lacune dans le manuscrit. En effet, Pythodoros était entré en charge au mois Hécatombéon, qui est le premier de l'année athénienne (404-403) et y était resté jusqu'au premier de l'année suivante (403-402). Comment serait-il inscrit, en qualité d'archonte éponyme, en tête d'un décret qui fut voté postérieurement à l'accord, lequel date du mois Boédromion, le troisième de l'année athénienne (403-402)? Par conséquent, la restitution Ξεναίνετ]ος (401-400) s'impose et le décret récompensant les auxiliaires de Phylé et du Pirée fut voté deux ans après la restauration de la démocratie.

[1] Aristote, Πολιτ., 39.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lorsqu'un texte épigraphique est gravé dans la disposition appelée *σΊοιχηδόν*, toutes les lignes ont la même longueur et comptent le même nombre de lettres. Le premier soin doit être d'en fixer le chiffre qui servira de guide et de contrôle pour la restitution, si nous avons seulement un fragment. Pour cela, il faut posséder une ligne complète ou du moins qu'on puisse compléter avec certitude. C'est à peu près le cas pour notre décret. Tous les éditeurs ont rétabli la première ligne en y insérant la formule qui est usuelle dans les décrets attiques de cette période. Tout d'abord la phrase indépendante *ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι*. Elle sert à constater que la proposition de l'orateur a été sanctionnée par le double vote du Conseil des Cinq-Cents et de l'assemblée du peuple, double vote exigé par la loi pour la validité d'un décret. Puis la date, indiquée par la tribu prytane, le secrétaire du conseil, qui changeait à chaque prytanie, et l'épistate qui avait présidé l'assemblée. Le nom de la tribu prytane, qui a disparu, a été compté pour huit lettres. C'est une moyenne, le nom des tribus était plus ou moins long, de six à dix lettres. Autre approximation à la fin des lignes. Sur le revers du marbre, Prott a constaté qu'il manquait une colonne de noms propres; à cette colonne devait correspondre, sur la face, la fin des lignes du décret, et il évaluait à douze le nombre des lettres perdues. Dans l'*Editio Minor*, on estime que chaque ligne comptait quatre-vingt-sept lettres. Ce chiffre est acceptable, à condition de le tenir pour approximatif. Suivant le nom plus ou moins long de la tribu et de l'orateur, il a pu être plus faible ou plus fort de quelques lettres.

Le nom de l'orateur a disparu. Ziebarth et Prott ont restitué celui d'Archinos; tous deux se sont imaginé qu'ils avaient retrouvé le commencement du décret cité par Eschine. Dans les deux pièces, il est également question des récompenses décernées à ceux qui ont renversé les Trente et rétabli la démocratie; mais les deux décrets n'ont que cela de commun. Le premier, celui d'Archinos, concerne unique-

ment les citoyens qui ont donné le signal de la révolte contre la tyrannie, et les récompenses sont purement honorifiques. Dans le second, celui que nous étudions, il s'agit de droits nouveaux et de privilèges positifs conférés aux métèques et aux étrangers qui ont été les auxiliaires des bannis.

L'*Editio Minor* n'a pas maintenu Ἀρχῖνος pour le nom de l'orateur, et avec raison. Mais, dans le reste, elle a reproduit la restitution de Prott; et celle-ci a été influencée tout entière par l'idée que le nouveau fragment complétait le décret d'Archinos et ne faisait qu'étendre aux métèques les récompenses que celui-ci avait décernées aux citoyens. Le texte, tel qu'il l'a rétabli, signifierait : « Afin que ceux des métèques qui sont descendus de Phylé avec les bannis participent à la récompense donnée à ceux des citoyens qui sont alors revenus, plaise aux Athéniens qu'ils aient le droit de cité, eux et leurs descendants. » Or, la partie conservée du texte mentionne seulement la collation du droit de cité à des non-citoyens, et c'est une hypothèse sans fondement que, dans la lacune, il était question de leur accorder les honneurs que les premiers combattants avaient reçus de la république.

Une autre erreur est la transcription *ἐψηφίσθαι Ἀθηναίοις* dans laquelle *Ἀθηναίοις* serait l'équivalent des mots *τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι* qui sont, ou tous les deux ou l'un d'eux, les seuls employés dans cette formule bien connue. Aucun exemple n'existe où ils soient remplacés par *Ἀθηναῖοι*. Prott a essayé de justifier cette anomalie par l'époque troublée où fut voté le décret; les pouvoirs publics n'étaient pas encore constitués. L'argument est réfuté par l'inscription elle-même. La partie conservée de la ligne 3 mentionne la tribu prytane, le secrétaire en fonctions, l'épistate qui présidait l'assemblée. La formule régulière figure aussi dans deux décrets de l'année d'Euclide, qui suit immédiatement la chute de l'oligarchie[1]; on y voit que, dès

[1] *Inscr. gr., Editio Minor*, n. 1 et 2.

lors, les décrets étaient votés après la double délibération du Conseil et du peuple et que les deux assemblées étaient tenues dans les mêmes formes qu'aux années qui précédèrent et qui suivirent. A plus forte raison, faut-il rejeter la formule insolite ἐψηφίσθαι Ἀθηναίοις, maintenant qu'il a été démontré et admis par tous que le décret fut voté sous l'archontat de Xénainétos, qui est le troisième après le rétablissement de la démocratie. La correction, du reste, est très simple. Il suffira de supprimer le point en haut placé mal à propos après Ἀθηναίοις.

La restitution de Prott, que reproduit l'*Editio Minor,* étant écartée, les lettres conservées aux lignes 4 et 5 nous apprennent une seule chose : le décret déclare citoyens athéniens, eux et leurs descendants, un groupe de personnes qui ont mérité ce titre par les services rendus à la république; la mention de l'un de ces services est conservée. Partant de cette donnée, qui est certaine, essayons de rétablir le reste qui a disparu. Il n'y a pas doute sur la première partie. Le droit de cité sera donné « à tous ceux qui sont descendus de Phylé avec les bannis », à quelque moment qu'ils se soient joints à la petite troupe de Thrasybule, depuis le jour où il occupa la forteresse jusqu'à la nuit où il en sortit pour marcher sur le Pirée. Tous ceux qui étaient dans les rangs à ce moment précis seront citoyens athéniens.

La difficulté commence avec les dix lettres conservées, qui sont suivies d'une lacune évaluée à cinquante lettres. Tout dépend de la valeur donnée au caractère H dont la lecture n'est pas douteuse. Prott et, après lui, l'*Editio Minor,* l'ont transcrit ἥ, relatif singulier féminin. A ce relatif, ils ont donné comme antécédent δωρεᾶς restitué par conjecture dans la lacune précédente et ils en ont fait le sujet d'un verbe qui spécifie la récompense en question, celle qui a été attribuée aux premiers occupants de Phylé. Maintenant qu'il a été prouvé que le présent décret n'a rien de commun avec celui d'Archinos, cette restitution ne peut se soutenir. Il faut accentuer ἤ. La

conjonction annonce un membre de phrase se rapportant, comme le précédent, aux métèques, mais énonce une condition différente pour avoir droit à la même récompense. Le droit de cité sera octroyé, en première ligne, à ceux qui sont partis de Phylé avec Thrasybule et, en seconde ligne, à ceux qui, sans avoir été des combattants de la première heure, ont néanmoins acquis un mérite assez considérable pour être récompensés comme ceux de la première classe. A quel moment et de quelle façon? C'est ce que disait le membre de phrase commençant par la conjonction ἤ. Il en reste fort peu de chose, assez cependant pour suggérer une restitution. Tout d'abord, ces gens n'étaient pas à Phylé dès le début de la campagne; car, en ce cas, ils seraient placés dans la même classe que les *συνκατελθόντες ἀπὸ Φυλῆς*. Les seuls mots subsistants, *τοῖς κατελ[θοῦσι]*, montrent qu'ils ont été en rapports avec la troupe des bannis et de leurs auxiliaires qui descendit de Phylé et que, dans les événements qui sont ici relatés, ils ont joué un rôle distinct. Leur action s'est exercée en leur faveur et le datif est le complément d'un verbe signifiant *aider, secourir*. A quel moment et de quelle manière? Le moment est très étroitement limité; car, d'une part, il est postérieur à la descente de Phylé, qui est rappelée dans le membre de phrase précédent; de l'autre, il est antérieur au combat de Munychie, qui est mentionné à la ligne 7, combat dont les participants forment un autre groupe de récompensés. Dans ce court intervalle, quel service important ont-ils pu rendre? Xénophon a parlé très brièvement de l'arrivée de Thrasybule au Pirée, comme s'étant opérée sans difficulté. Il dut cependant s'en présenter. Les Dix que les Trente avaient installés au Pirée y faisaient régner le même régime de terreur qu'à Athènes, et ils avaient dû s'assurer les moyens d'imposer leurs volontés à une population qui leur était hostile. Il est probable qu'ils avaient à leur disposition quelques Lacédémoniens de Callibios, une troupe d'appariteurs qui faisaient exécuter leurs ordres et même un certain nombre de partisans associés à leurs violences et à leurs rapines. Il y avait là

des éléments de défense. Aussi les bannis de Phylé, lorsqu'après une marche de nuit ils arrivèrent au Pirée, durent être réconfortés en y trouvant des auxiliaires déterminés qui les aidèrent à prévenir ou à briser toute résistance. Le lendemain, ces mêmes auxiliaires luttèrent avec Thrasybule, lorsqu'il essaya vainement d'interdire l'accès du Pirée aux troupes nombreuses que les Trente se hâtèrent de conduire contre lui. Il va de soi qu'ils l'accompagnèrent et qu'ils continuèrent à combattre pendant le reste de la campagne. Mais, à ce qu'il me semble, ce que voulait spécifier le décret, c'était l'acte initial d'un généreux courage par lequel ils prirent les armes, à l'instant le plus critique, pour seconder la petite armée qui descendait de Phylé; c'est par cet acte qu'ils avaient paru dignes de la même récompense que les premiers auxiliaires des libérateurs. J'ai essayé de compléter dans ce sens le membre de phrase mutilé. Après les mots *τοῖς κατελ[θοῦσι]*, j'ajoute, non pas *ἀπὸ Φυλῆς*, mais *εἰς Πειραέα* qui précise le moment où les nouveaux auxiliaires se sont déclarés, et un verbe se construisant avec le datif, comme *ἐβοήθησαν*. J'ai choisi, pour l'espace encore vide, des détails qui fixent plus strictement les conditions à remplir pour faire partie de cette seconde classe du groupe. Par exemple *εὐθύς*, aussitôt après l'arrivée des bannis au Pirée; *σύν ὅπλοις*, par contraste avec les lanceurs de pierres qui affluèrent à Munychie; l'armement était un des côtés faibles des compagnons de Thrasybule, ce qui rehausserait la valeur du service rendu par des alliés qui se joignirent à eux dès le début et en armes. On pourra remanier ces restitutions secondaires, mais je crois que la partie essentielle est conforme à l'idée qu'exprimait le décret.

Si nous revenons maintenant au commencement de la phrase, nous savons seulement qu'il y avait la désignation des métèques qui composaient les deux classes du groupe, ceux qui étaient descendus de Phylé avec les bannis, et ceux qui, dès leur arrivée au Pirée, s'étaient armés pour combattre avec eux; mais aucun indice sûr ne nous fait deviner la manière dont cette désignation était présentée.

Il n'y a pas de place pour des considérants introduits par ἐπειδή, mais seulement pour une proposition très brève, indiquant le but de la résolution et commençant par ὅπως ἄν. Avant ὅσοι, Prott a cru déchiffrer οι, en indiquant la lecture comme douteuse. Je crois distinguer sur l'estampage la moitié droite d'un ο brisé. Il y avait donc un nominatif pluriel en οι, qui ne peut être que μέτοικοι. Le fragment de la liste du revers ne semble contenir que des noms de métèques, laboureurs et artisans, désignés par leur métier. Il faut faire disparaître la conjecture τῆς δωρεᾶς, qui établirait une assimilation entre la récompense des métèques et celle des citoyens qui occupèrent Phylé et qui confondrait ce décret avec celui d'Archinos. En me servant de l'expression employée dans un décret contemporain de Nicoménès et un autre, plus ancien, de Périclès, je proposerais : ὅπως ἂν τῆς πόλεως μετέχωσι οἱ μέτοικ]οι ὅσοι... [1].

Après la collation du droit de cité, vient une lacune que Prott et l'*Editio Minor* ont remplie par une formule qui se rencontre assez fréquemment dans les décrets : au nouveau citoyen est accordé le droit de se faire inscrire dans la tribu, le dème et la phratrie qu'il voudra. Mais cette mesure gracieuse est prise, lorsqu'il s'agit d'un seul individu ou d'un très petit nombre. Elle aurait paru dangereuse à l'égard d'un groupe considérable; car la démocratie jalouse et soupçonneuse d'Athènes voyait partout des dangers. Quand on entre dans le détail de la Constitution, on est frappé de voir quelles précautions avaient été imaginées pour empêcher que l'une des dix tribus prît sur les autres un avantage ou une supériorité quelconque. L'afflux de citoyens nouveaux dans l'une d'entre elles aurait pu compromettre cet équilibre. Aussi, loin d'introduire dans la lacune la

[1] Μηδένα τῶν μετ' Εὐκλείδην ἄρχοντα μετέχειν τῆς πόλεως ἂν μὴ ἄμφω τοὺς γονέας ἀστοὺς ἐπιδείξηται. Schol. Aesch., I, 39. Et dans un décret de Périclès cité par Aristote (Πολιτ., 26) : Περικλέους εἰπόντος, ἔγνωσαν μὴ μετέχειν τῆς πόλεως ὃς ἂν μὴ ἐξ ἀμφοῖν ἀστοῖν ᾖ γεγονώς.

faculté pour les nouveaux citoyens de choisir leur tribu, je restituerais une disposition toute contraire en l'empruntant à un décret antérieur de peu d'années. En 405, après le désastre d'Ægos-Potamos, les Athéniens donnèrent en masse le droit de cité à tous les Samiens, qui étaient restés les seuls alliés fidèles de la démocratie athénienne. Un groupe important d'entre eux qui était déjà arrivé en Attique demanda et obtint d'entrer immédiatement en possession du droit de cité; mais ce fut avec ce correctif qu'ils seraient répartis par dixième entre les dix tribus[1]. Il est possible que l'auteur du décret de 401 se soit inspiré de ce précédent pour régler sur la même base la distribution des métèques admis dans la cité, de manière à ne pas compromettre l'égalité d'accroissement numérique entre les tribus. Une clause comme *κατανεῖμαι δὲ αὐτοὺς κλήρωι αὐτίκα μάλα ἐς τὰς φυλὰς δέκαχα* exprimerait cette idée en donnant le nombre de lettres qui correspond à l'étendue de la lacune.

Au premier abord, la clause suivante paraît si claire dans la partie conservée et elle se complète si naturellement que personne n'a songé à en donner l'explication. En réalité la phrase, telle que l'ont restituée les éditeurs, ne veut rien dire. A quoi bon prescrire aux magistrats d'appliquer aux nouveaux citoyens les mêmes lois qu'aux Athéniens?

[1] *Corpus inscr. attic.*, IV, n. 18. A la ligne 34, Köhler avait restitué : *καὶ νεῖμαι [αὐτοὺς αὐτίκα μάλα ἐς τοὺς δήμους καὶ τὰ]ς φυλὰς δέκαχα*. Dans un article publié en 1899 (*Revue des études anciennes*, p. 181), j'ai fait remarquer que l'inscription dans un dème suivant et ne précédant pas l'inscription dans la tribu, on ne pouvait conserver les mots *ἐς τοὺς δήμους*, et j'ai proposé *καὶ νεῖμαι [αὐτοὺς αὐτίκα μάλα κληρωθέντας ἐς τ]ὰς φυλὰς δέκαχα*. Cette restitution a été adoptée par Michel (*Recueil d'inscr. gr.*, 1900, 80), mais elle paraît avoir échappé ou n'avoir pas plu aux divers éditeurs allemands qui ont reproduit ce texte; elle n'est même pas indiquée dans l'*Editio Minor* de 1913 (n. 1). Toutefois, les éditeurs de la troisième édition du *Sylloge* ont reconnu que la mention *ἐς τοὺς δήμους* ne pouvait être maintenue. Mais, désireux sans doute de ne pas emprunter une correction à un savant français, ils se sont adressés à M. Wilhelm qui leur a fourni une restitution fondée sur les mêmes raisons que la mienne en y introduisant une variante : *καὶ νεῖμαι [αὐτοὺς αὐτίκα μάλα τοὺς ἄρχοντας ἐς τ]ὰς φυλὰς δέκαχα*. Quelle que soit la variante que l'on choisira, le sens de la disposition essentielle est maintenant établi : les Samiens qui reçurent collectivement le droit de cité furent répartis également entre les dix tribus.

c'est une conséquence forcée de leur admission dans la cité. La restitution *νόμοις δὲ τοῖς αὐτοῖς περὶ αὐτῶν τὰς ἀρχὰς χρ[ῆσθαι οἷς καὶ περὶ Ἀθηναίων]* ne présenterait un sens que si elle était suivie d'une mention, comme *ἀπὸ τῆσδε τῆς ἡμέρας* qui fixerait le terme à partir duquel les lois d'Athènes seront applicables aux nouveaux citoyens[1]. Mais alors, il ne resterait plus de place que pour sept lettres avant la partie conservée de la ligne 7, et là, ainsi qu'on le verra plus loin, il est absolument nécessaire d'insérer un membre de phrase complet. Après tout, le mot *Ἀθηναίων* est une simple restitution et il est permis d'en chercher une autre.

Je propose la conjecture Πλαταιέων. Cette désignation s'applique, pendant la seconde moitié du ve siècle, à une catégorie de nouveaux citoyens qui n'obtinrent le droit de cité qu'avec quelques restrictions. On sait que les partisans d'Athènes qui purent s'échapper de Platées en 428 et se réfugièrent en Attique, reçurent le droit de cité, mais non pas plein et entier. Le décret d'Hippocratès cité dans le discours contre Néaera[2] et surtout le commentaire de l'orateur marquent avec précision ce qui leur était refusé. Ils ne pouvaient exercer la charge d'archonte, ni un sacerdoce, mais seulement leurs fils, si ceux-ci étaient nés d'un mariage régulier avec une Athénienne. De plus une *δοκιμασία* devant un tribunal permettait de prouver qu'ils avaient été inscrits indûment sur la liste. Le même terme de Πλαταιεῖς fut employé pour les esclaves qui avaient concouru à la victoire des Arginuses en 406; les Athéniens leur accordèrent le droit de cité, mais avec les mêmes restrictions que pour les Platéens et ils se hâtèrent de s'en débarrasser en les envoyant dans la colonie de Scioné[3]. Avec la restitution Πλαταιέων, le paragraphe du décret voudrait dire que les nouveaux citoyens seraient placés dans la

[1] Par exemple dans le décret pour les Platéens: Πλαταιέας εἶναι Ἀθηναίους ἀπὸ τῆσδε τῆς ἡμέρας (*Adv. Neaeram*, 104). Cf. *Editio Minor*, 204, l. 17.

[2] *Or. adv. Neaeram*, 104-105.

[3] George Foucart, *De libertorum conditione apud Athenienses*, p. 3-4.

IMPRIMERIE NATIONALE.

catégorie des Platéens. Les magistrats auraient à empêcher que, pour le tirage au sort des neuf archontes, leur nom fût mis dans l'urne; l'archonte-roi devait repousser toute revendication de leur part relative à l'exercice ou aux avantages d'un sacerdoce; les thesmothètes devaient recevoir et introduire devant un tribunal toute action tendant à prouver qu'ils n'avaient pas droit au titre de citoyen conféré par le décret, soit qu'ils n'eussent pas rendu réellement les services exigés par celui-ci, soit qu'ils en fussent indignes par le reste de leur vie, par leurs sentiments à l'égard d'Athènes et de la démocratie. Une condamnation du tribunal avait comme conséquence la radiation des citoyens. Cette restriction aurait donné le moyen, même après le vote du décret de 401, de corriger les fraudes et les erreurs qui pouvaient s'introduire dans une liste aussi longue de nouveaux citoyens.

B

Pour la seconde partie du décret, les éditeurs allemands n'ont tenté aucun essai de restitution. La seule indication donnée dans l'*Editio Minor* est l'insertion, à la ligne 7, de la conjonction *ὅτι*. L'auteur a voulu marquer par là qu'il considérait les lignes suivantes comme l'énoncé des motifs qui justifiaient l'octroi du droit de cité aux métèques revenus de Phylé avec les bannis. Cette conjecture, à mon avis, n'est pas heureuse. A s'en tenir aux parties bien conservées, et dont le sens n'est pas douteux, il est question, à la ligne 4, de ceux qui faisaient partie de la petite armée des bannis, lorsqu'elle descendit de Phylé pour occuper le Pirée; à la ligne 7, il s'agit de ceux qui prirent part avec les bannis au combat de Munychie. Entre ces deux mentions est intercalée la collation du droit de cité, accordé aux premiers; il serait singulier que le décret revînt ensuite à l'énumération des services qui leur ont valu cette récompense, services, du reste, moins éclatants, moins méritoires que les premiers. Loin de se rap-

porter aux mêmes personnes, la seconde partie est relative à un autre groupe d'auxiliaires des bannis, ceux qui n'ont pas eu la volonté ou la possibilité de se déclarer pour eux dès la première heure, mais qui leur sont venus en aide lorsqu'ils tinrent tête à Munychie ou dans la suite aux partisans de l'oligarchie.

J'ai donc cherché la restitution dans une direction différente de celle de l'*Editio Minor*. Le décret tout entier a été voté pour les non-citoyens qui ont aidé les bannis à renverser les Trente et à rétablir la démocratie; mais il distingue parmi eux deux groupes dont les mérites ont été plus ou moins grands et, par suite, la récompense a été différente. Comme nous l'avons vu, le premier comprend les métèques qui ont coopéré avec les bannis depuis le début de leur entreprise jusqu'à l'occupation du Pirée. Ils reçoivent le droit de cité et la liste en avait été gravée sur le revers du marbre. Il s'agira maintenant de déterminer ceux qui composent le second groupe, les services qu'ils ont rendus et la récompense qui leur est accordée. On distingue dans la partie conservée des données qui se rapportent à cette triple question et sur lesquelles il faut avant tout se guider. En les complétant par les renseignements que fournissent les auteurs contemporains, j'estime qu'il n'est pas impossible d'aboutir pour l'ensemble à une restitution satisfaisante. Les mots *αἱ διαλλαγαί*, déchiffrés par Prott à la ligne 8, ont apporté une indication de grande valeur, mais dont on n'a pas tiré un parti suffisant. A la fin de la ligne 7, la copie actuelle est inintelligible; une très légère correction, qui paraîtra, je crois, indiscutable, permet de rétablir la structure de la phrase et fait apparaître le sens de toute la ligne suivante.

Après une lacune de vingt-cinq lettres environ, nous rencontrons les mots *συνεμάχησαν δὲ τὴμ μάχην τὴμ Μουνιχίασιν*. La particule *δέ* montre qu'ils étaient précédés d'un autre membre de phrase auquel ils apportaient une correction, ou avec lequel ils étaient plus ou moins fortement opposés. La participation au combat de Munychie étant un

service incontestable, le membre de phrase précédent devait donc énoncer un fait ou une condition moins favorable. Il faut de plus trouver place dans la lacune pour la désignation des personnes dont il s'agit. Je propose *τοῖς δὲ ἄλλοις ὅσοι ἦλθον ὕστερον*. Une expression générale m'a paru la plus convenable pour les non-citoyens qui composaient en grande partie l'armée des gens du Pirée, *οἱ ἐκ τοῦ Πειραιῶς*. Il faut ensuite un membre de phrase marquant une certaine infériorité de mérite par rapport à ceux qui ont reçu le droit de cité. Elle consistait en ceci qu'ils avaient pris part à la lutte plus tard que les précédents, c'est-à-dire postérieurement à l'entrée des bannis au Pirée, aux premières attaques des Trente s'avançant par la grande route d'Athènes et à la retraite de Thrasybule sur la colline de Munychie.

Jusqu'à un certain point, cette infériorité, constatée dans le premier membre de phrase, était compensée (ce qu'annonce la particule *δέ*) par les mérites qu'ils acquirent dans la suite. Le premier est énoncé très clairement et constate un fait précis : « ceux qui ont pris part avec les bannis au combat de Munychie ». Ce combat est bien connu par le récit détaillé de Xénophon. L'historien a distingué les différentes sortes de combattants : les hoplites, pour la plupart citoyens athéniens; en seconde ligne, les hommes armés à la légère de javelots et de petits boucliers; enfin, une troupe nombreuse n'avait d'autre arme que les pierres lancées avec la fronde. Aucune restriction n'étant introduite dans le texte du décret, nous devons penser que même ceux-ci, qui se recrutèrent dans les plus basses classes du Pirée, furent appelés à bénéficier des avantages attribués à tout combattant de Munychie. C'est que cette victoire a été la crise décisive de la lutte contre les Trente. Deux d'entre eux, dont Critias, avaient été tués; les autres, abattus et isolés, furent destitués dès le lendemain par les gens de la ville et se retirèrent à Éleusis. Les démocrates du Pirée, dont les troupes grossissent rapidement, prennent alors l'offensive pour réduire les restes du parti oligarchique qui tiennent encore

Athènes. L'intervention de Lysandre et de Sparte retarda le dénouement et la guerre entre les deux partis dura encore plusieurs mois. C'est de cette période qu'il était question dans les lignes qui suivent la mention du combat de Munychie. Mais ici nous sommes arrêtés par l'étendue de la lacune et tout d'abord par la fin de la ligne 7, telle qu'elle figure dans l'*Editio Minor*. Après le mot *Μονιχίασιν*, celle-ci donne les lettres *τὸν δ[έ*. . . Il est impossible d'admettre qu'il y ait eu deux membres de phrase consécutifs ayant tous deux la particule *δέ*. Il faut exclure le second, qui, d'ailleurs, est restitué en partie, car il ne reste que *τονδ*. Mais alors il n'y a plus de liaison, à moins qu'il y ait une erreur dans la transcription. En effet, la lecture *Μονιχίασι* Ṇ *τονδ* est fautive; sur l'estampage, je distingue seulement deux traits verticaux parallèles. Il faut lire *Μονιχίασι* II *τονδ*. L'erreur porte donc sur une seule lettre. Cette légère correction entraîne des résultats importants. La construction de la phrase est rétablie d'une façon satisfaisante, et le sens apparaît clairement. Il est question d'une catégorie de bénéficiaires distincte des combattants de Munychie, mais qui, pour la valeur des services et pour la récompense, est mise sur le même pied. Ces services étaient désignés dans la fin de la ligne 7 et dans toute la ligne 8, dont la moitié de gauche a disparu. Laissons provisoirement les lettres *τονδ* et la lacune qui les suit pour aller à la partie conservée, où nous trouvons une donnée certaine : *τε αἱ διαλλαγαὶ ἐγένοντο*.

Le terme *διαλλαγαί* signifie un accord conclu entre deux parties à la suite de concessions mutuelles, le plus souvent grâce à l'intervention d'un tiers conciliateur, appelé *διαλλακτής*. Il désigne en particulier l'accommodement qui mit fin aux hostilités entre les gens du Pirée et ceux de la ville. C'est l'expression qu'emploient les auteurs contemporains : Lysias, Andocide, Isocrate, Xénophon, de même que l'orateur qui rédigea le décret. Les négociations avaient commencé aussitôt après le combat de Munychie; elles traînèrent en

longueur jusqu'à l'intervention décisive de Sparte. Le roi Pausanias, qui était à la tête d'une armée en Attique, assisté par dix ou quinze commissaires conciliateurs de Sparte, *διαλλακταί*, fit accepter aux deux partis l'accord dont Xénophon a résumé les clauses principales. Il semble que cet accord comprenait plusieurs conventions, *συνθῆκαι*, très développées. Aristote a cité *in extenso* celle qui réglait minutieusement les conditions de l'émigration et de l'établissement à Éleusis des partisans des Trente[1]. Le tout fut ratifié, comme c'était l'usage pour les traités, par l'échange des serments. Aussitôt après, les vainqueurs du Pirée rentrèrent à Athènes et montèrent en armes à l'Acropole pour offrir un sacrifice à Athèna. Cette rentrée solennelle des bannis eut lieu le 12 Boédromion de l'année 403; l'anniversaire en était encore célébré en 332 par un sacrifice public que les stratèges faisaient à Démocratia, devenue une des épithètes de la déesse[2].

La mention des *διαλλαγαί*, qui équivaut à la fin de la guerre civile, est une indication chronologique, et il faut restituer non pas *ὅ[τε αἱ διαλλαγαὶ ἐγένοντο*, mais *ἔσ]τε*, jusqu'au moment où l'accord eut lieu. Dès lors, on discerne l'intention du second paragraphe. Il attribue une récompense (que nous aurons à déterminer) à deux classes de bénéficiaires dont les mérites sont tenus pour équivalents. Les premiers ont combattu à Munychie. Les seconds ont rendu des services pendant une période qui commence dans les jours postérieurs au combat de Munychie et qui s'étend jusqu'à la fin de la guerre. Avec ces données, il sera assez aisé de rétablir le membre de phrase qui a disparu. De quoi peut-il y être question sinon de l'événement que les contemporains ont rappelé si souvent dans des termes presque identiques : la rentrée du peuple exilé dans la ville, *ἢ τὸν δ[ῆμον φεύγοντα κατήγαγον ἐς ἄστυ, συνεχῶς ξυνπολεμοῦντες ἔσ]τε αἱ διαλλαγαὶ*

[1] Aristot., Πολιτ., 39. — Un papyrus nous fait connaître une autre convention relative aux biens confisqués par les Trente : *κελευουσῶν τῶν συνθηκῶν τὰ μὲν πεπραμένα τοὺς ἐωνημένους ἔχειν, τὰ δὲ ἄπρατα τοὺς κατελθόντας κομίζεσθαι. Oxyrhynchus Papyri*, XIII, 1919, p. 52.

[2] *Corpus inscr. attic.*, II, 741 c; cf. III, 165.

ἐγένοντο. Le décret ajoute comme une condition nécessaire pour que le fait d'avoir combattu jusqu'à la fin des hostilités constitue un titre suffisant : « et ils ont exécuté les ordres donnés ». S'il faut ajouter un complément au verbe *προσταττόμενα*, ce sera évidemment *ὑπὸ τῶν στρατηγῶν*. Les chefs de l'armée démocratique portaient le titre régulier de stratèges, que leur donne Xénophon. La nécessité de la discipline s'imposait d'autant plus dans la circonstance que les combattants du Pirée s'étaient recrutés dans les milieux les plus divers.

Reste à déterminer la récompense octroyée aux deux classes qui composaient le second groupe. Elle était énoncée dans la ligne 9. La partie gauche de celle-ci a disparu ; dans la partie droite, que Ziebarth n'avait pas réussi à lire, Prott a déchiffré [ἐ]*γγύησιν*, lecture adoptée dans l'*Editio Minor* et le *Sylloge,* mais sans aucune explication. Il était, en effet, difficile d'en trouver une, tellement difficile que je m'étais rallié à une correction que m'avait suggérée mon confrère et ami M. Haussoullier. Il devait y avoir sur le marbre [ἔ]*γκτησιν* et ce mot était précédé de *γῆς καὶ οἰκίας*, *droit de posséder un terrain et une maison,* faveur assez fréquemment accordée aux isotèles et aux proxènes. La différence entre les deux lectures était, en somme, assez légère puisqu'elle portait seulement sur deux lettres, et dans un passage mal conservé. Mais l'examen d'un estampage, que j'ai reçu après de longs délais, m'a convaincu que la lecture de Prott était exacte. Les deux lettres décisives ΓΥ se voient nettement et les suivantes sont assez probables. Par conséquent, de quelque façon qu'on veuille reconstituer la phrase, il faudra qu'elle se termine par les mots ἐ]*γγύησιν καθάπε*[ρ Ἀ]*θηναίοις*.

Pour la lacune à gauche, Prott n'a pas essayé de la combler. Nous pouvons cependant procéder avec confiance, parce que le témoignage d'un contemporain fournit les éléments d'une restitution certaine. Xénophon a décrit le rapide accroissement de l'armée du Pirée, grossie par l'afflux d'auxiliaires de toute provenance (*πολλοί τε ἤδη*

ὄντες καὶ παντοδαποί). Moins de dix jours après le combat de Munychie, les chefs prirent l'offensive contre les gens de la ville et stimulèrent par la promesse d'une récompense le zèle des combattants qui n'étaient pas citoyens : πιστὰ δόντες, οἵτινες συμπολεμήσειαν, καὶ εἰ ξένοι εἶεν, ἰσοτέλειαν ἔσεσθαι, ἐξῄεσαν[1]. Ce ne sont pas de simples paroles d'encouragement, comme un général peut en adresser à ses troupes au moment de la bataille, mais la promesse ferme d'un avantage déterminé, l'isotélie pour tous ceux qui combattront avec les citoyens athéniens, même pour les étrangers. Et c'est le terme qui doit être restitué dans cette clause du décret : εἶναι ἰσοτέλειαν lacune ἐ]γγύησιν καθάπερ Ἀθηναίοις[2]. Les isotèles, comme l'indique la composition du mot, payent les impôts sur le même pied que les citoyens et sont exempts des autres charges fiscales qui pèsent sur les métèques et les étrangers. Privilège considérable et très recherché, mais qui, par lui-même, ne conférait aucun droit civil et politique. Parfois la cité leur accordait en supplément quelques avantages pour le service militaire, le payement des contributions de guerre, la propriété limitée de biens immobiliers, qui les rapprochaient encore un peu plus de la classe des citoyens. Faut-il voir, dans ce mot si embarrassant de ἐγγύησιν, un privilège de ce genre et la communication d'un nouveau droit, réservé aux Athéniens? Je ne le crois pas. Nous n'en connaissons aucun exemple ni dans les auteurs ni dans les inscriptions, ce qui ne serait pas cependant une raison péremptoire pour l'écarter. Mais il est impossible de voir quel droit ou quel privilège désignerait cette expression. Le passage de Xénophon, cité plus haut, nous conduira dans une direction meilleure. L'historien, en parlant de la promesse d'isotélie, s'est servi des termes πιστὰ δόντες, c'est-à-dire qu'elle fut accompagnée de paroles, de gestes ou d'actes, propres à inspirer confiance aux intéressés. Supposons, par exemple, après la procla-

(1) Xenoph., *Hellen.*, II, 4, 25.

(2) Même construction dans un décret de 363 en faveur du Delphien Astycratès et de ses compagnons : εἶναι δὲ τοῖς μετὰ Ἀστυκράτους ἐκπεπτωκόσι ἰσοτέλειαν καθάπερ Ἀθηναίοις. *Ed. Min.*, 109 *b*, l. 19-20.

mation du héraut, un sacrifice et un serment que prêtèrent les chefs et peut-être tous les citoyens d'Athènes alors réunis en armes au Pirée. Le mot *πιστά* a un sens trop général pour déterminer avec précision la forme solennelle qui fut alors employée. Cette forme ne serait-elle pas justement celle de l'*ἐγγύησις*? c'est-à-dire que les stratèges se portèrent garants que la promesse de l'isotélie serait tenue. L'accusatif *ἐγγύησιν* n'est donc pas un sujet de l'infinitif *εἶναι*, comme *ἰσοτέλειαν*. Il fait partie d'une incise intercalée entre ce mot et *καθάπερ Ἀθηναίοις*, et il dépend d'une préposition *κατά* La ligne 9, ainsi restituée, se présente de la manière suivante : [*εἶναι ἰσοτέλειαν, κατὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῖς ἐ*]*γγύησιν, καθάπερ Ἀθηναίοις*. Elle s'accorde avec le récit de Xénophon. L'octroi de l'isotélie aux métèques ou étrangers ayant fait la campagne du Pirée est l'exécution de la promesse qui leur avait été faite et garantie par la caution des chefs de l'armée démocratique.

Le marbre est brisé au-dessous de la ligne 9 et la fin du décret n'a pas été retrouvée. Seules, les cinq premières lettres Τοσδε sont conservées. Il paraîtra téméraire d'échafauder une restitution sur d'aussi faibles restes. Cependant, j'essaierai d'indiquer du moins ce qui devait se trouver dans cette phrase. Le Conseil et le peuple avaient voté en principe l'octroi de l'isotélie à tous les métèques ou étrangers qui avaient combattu à Munychie ou bien qui avaient fait campagne avec les bannis jusqu'à leur victoire marquée par la conclusion de l'accord (*διαλλαγαί*) et leur rentrée en armes à Athènes. Il était nécessaire d'édicter les mesures propres à en assurer l'exécution de la façon la plus équitable. La première était de dresser la liste de ceux qui faisaient valoir des titres à la récompense accordée. Qui, mieux que les généraux de l'armée du Pirée, connaissait les hommes qui avaient servi sous leurs ordres, avaient figuré en telle ou telle rencontre, avaient fait preuve d'obéissance militaire? Il était naturel que le décret s'adressât à eux pour la rédaction d'une telle liste, non moins

IMPRIMERIE NATIONALE.

naturel de charger un corps, comme le Conseil des Cinq-Cents, qui s'acquitta de ce rôle dans des cas analogues, de procéder à l'examen des titres individuels et de s'assurer que le candidat remplissait bien les conditions exigées par le décret. Dans cet ordre d'idées, la phrase, dont nous avons seulement les premières lettres, a pu être rédigée de la manière suivante ou en des termes analogues : Τοὺς δὲ [σϊρατηγοὺς τοὺς τότε σϊρατηγήσαντας ἀπογράψαι αὐτῶν τὰ ὀνόματα τῶι γραμματεῖ τῆς βουλῆς, τὴν δὲ βουλὴν σκέψασθαι περὶ αὐτῶν ἀκριβῶς κατὰ ἄνδρα ἕκασϊον].

Je résume les corrections et les restitutions qui ont été examinées au cours de cet article, en donnant l'ensemble du décret reconstitué. Dans la transcription, j'ai rétabli les diphthongues *ει* et *ου*, là où les inscriptions de cette époque continuent à les écrire *ε* et *ο*, comme au ve siècle.

[Λυσιάδης ἐγ]ραμμάτευε·

[Ξεναίνε]τος ἦρχε·

[Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι . . . . . . ἐπρυτάν]ευε, Λυσιάδης ἐγραμμάτευε, Δημόφιλος ἐπ[εστάτει, ...
[. . . εἶπεν· ὅπως ἂν τῆς πόλεως μετέχωσι οἱ μέτοικ]οι ὅσοι συνκατῆλθον ἀπὸ Φυλῆς ἢ τοῖς κατελ[θοῦσι ἐς Πειραιέα]
[εὐθὺς ἐβοήθησαν σὺν ὅπλοις πρὸς τοὺς ἐναντίους, ἐ]ψηφίσθαι Ἀθηναίοις εἶναι αὐτοῖς καὶ ἐκγόν[οις, καταινεῖμαι δὲ]
[αὐτοὺς κλήρωι αὐτίκα μάλα ἐς τὰς φυλὰς δέκαχα·]νόμοις δὲ τοῖς αὐτοῖς περὶ αὐτῶν τὰς ἀρχὰς χρ[ῆσθαι οἶσπερ πε-]
[ρὶ Πλαταιέων· τοῖς δὲ ἄλλοις ὅσοι ἦλθον ὕστερον,] συνεμάχησαν δὲ τὴμ μάχην τὴμ Μουνιχίασι ἢ τὸν δ[ῆμον φεύγον-]
[τα κατήγαγον ἐς ἄστυ ξυνεχῶς ξυνπολεμοῦντες ἔσ]τε αἱ δ[ιαλλ]αγαὶ ἐγένοντο καὶ ἐποίουν τὰ προστατ[τόμενα ὑπὸ τῶ-]
[ν στρατηγῶν εἶναι ἰσοτέλειαν, κατὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῖς ἐ]γγύησιν, καθάπε[ρ Ἀθ]ηναίοις· τοὺς δὲ [στρατηγοὺς ? . . .

11.

Le présent décret achève de nous faire connaître les mesures que les Athéniens ont prises pour témoigner leur reconnaissance aux bannis de Phylé et à leurs auxiliaires.

Aussitôt après la victoire, Thrasybule avait fait voter par l'assemblée du peuple le droit de cité pour tous ceux qui étaient entrés à Athènes avec l'armée du Pirée. Ce décret, dont l'auteur fut condamné pour illégalité, fut annulé et ne produisit aucun effet.

Un peu plus tard, Archinos fit décerner une récompense honorifique aux citoyens qui avaient donné le signal de la libération et, à Phylé, repoussé l'attaque des Trente. Ils étaient une centaine environ.

La ville n'avait pas encore payé sa dette aux non-citoyens qui avaient coopéré à l'œuvre des libérateurs. Elle le fit seulement deux ans après la chute des Trente, soit qu'il n'y eût pas accord entre les partis, soit que l'enquête eût entraîné de grandes longueurs. Enfin, un orateur, dont le nom a disparu, proposa la résolution qui fut adoptée, dans les formes régulières, après un double vote du Conseil et du peuple. L'auteur du décret semble avoir été préoccupé du souvenir de celui pour lequel Thrasybule avait été condamné et soucieux de ne pas encourir les mêmes accusations. Au lieu d'accorder en bloc le droit de cité à tous les métèques ou étrangers qui avaient pris part à la campagne du Pirée contre les oligarques, mettant ainsi sur le même pied les partisans de la dernière heure et ceux de la première, le nouveau décret distingue soigneusement les moments et la nature des services rendus et gradue les récompenses en conséquence. La proposition comprend deux parties qui se développent symétriquement. Chacune d'elles désigne un groupe nettement déterminé, qui se subdivise lui-même en deux classes, les mérites des deux étant tenus, au point de vue de la récompense, pour équivalents. Dans la première catégorie, qui paraît réservée aux métèques, sont rangés d'abord ceux qui sont descendus de Phylé avec les bannis, puis ceux qui ont pris les armes pour les soutenir dès leur arrivée au Pirée. A ces auxiliaires seulement est accordé le droit de cité. La seconde catégorie comprend en pre-

mier lieu ceux qui ont pris part au combat de Munychie, ensuite ceux qui ont fait la campagne jusqu'à la fin contre les oligarques d'Athènes et ont exécuté les ordres des chefs. Ces deux classes, dans lesquelles entrent métèques et étrangers, en vertu d'un engagement formel pris au commencement de la campagne contre Athènes, reçoivent l'isotélie. Telle nous paraît avoir été l'économie du décret dans la partie conservée. La suite contenait certainement les mesures pour l'exécution des décisions votées et pour leur publicité, peut-être d'autres dispositions qu'il n'est pas possible de deviner.

C. Liste.

Χαιρέδημος γεωρ(γός)	*Βενδιφάνης σκαφη. . .*
Λεπτίνης μάγε(ιρος)	*Ἐμπορίων γεωρ(γός)*
Δημήτριος τέκ[τ](ων)	*Παίδ[ι]κος ἀρτοπ(οιός)*
Εὐφορίων ὀρεωκ(όμος)	*Σωσίας γναφ(εύς)*
Κηφισ[ό]δωρος οἰκο(δόμος)	*Ψάμμις γεωρ(γός)*
Ἡγησίας κηπορ(ός)	*Ἔγερσις*
Ἐπαμείνων ὀνοκό(μος)	*Ὀνα. μης ολ. . . . ο*
. . . ωπος ἐλαιο[πώλης	*Εὐκολίων μισθω(τός)*
Γ[λ]αυ[κ]ίας γεωρ(γός)	*Καλλίας ἀγαλμ(ατοποιός)*
. . . . ων καρυο[πώλης	*Αἰγηίδος*
[Διονύ]σιος γεωρ(γός)	*Ἀθηνογί[τ]ων*

Une liste est gravée sur le revers du marbre; il en reste seulement deux colonnes et la partie gauche d'une troisième. Elle est rédigée dans une forme insolite. Les noms ne sont suivis ni du démotique, qui est la caractéristique du citoyen, ni de l'indication de la résidence (*οἰκῶν ἐν*) qui est propre à l'étranger domicilié ou métèque, mais de l'indication du métier ou de la profession. Il est clair que cette liste est en rapport avec le décret qui est gravé sur la face antérieure. Mais

il aurait été difficile d'en préciser la nature et le but, si Prott n'avait déchiffré à l'avant-dernière ligne de la seconde colonne le mot Αἰγηίδος. Grâce à cette heureuse lecture, tout s'éclaircit. Nous avons affaire à une liste de citoyens rangés par tribus. Ce sont ceux auxquels le décret vient de conférer le droit de cité. La mention du métier a pour but d'établir leur identité; elle fut probablement fixée par une enquête individuelle. La plupart sont des métèques de la campagne ou du Pirée. En effet, sur vingt noms conservés, il y a cinq laboureurs, un jardinier, un terrassier, un muletier, un ânier; les autres exercent de petits métiers : cuisinier, boulanger, marchand d'huile, foulon, charpentier, maçon, ouvrier à la journée; un ἀγαλματοποιός est moins un artiste qu'un artisan qui fabrique des bas-reliefs et des statuettes pour ex-voto. L'absence de tout démotique a lieu d'étonner. Elle serait la conséquence du décret lui-même, si l'on adoptait la restitution que j'ai proposée à la ligne 6. J'ai supposé qu'il prescrivait de répartir immédiatement les nouveaux citoyens entre les dix tribus en nombre égal. L'opération était facile et prompte en recourant à un tirage au sort. L'inscription sur les registres d'un dème était plus compliquée, si le nouveau citoyen avait à remplir les mêmes formaités que la loi imposait aux éphèbes, entre autres une δοκιμασία devant les démotes, avec faculté d'appel. Cette inscription n'était pas encore terminée, lorsque la copie du décret et de la liste fut remise aux ouvriers chargés de la graver par le secrétaire du Conseil, Lysiadès; pour y introduire une addition ou une correction, au cours du travail, il aurait fallu un nouveau décret qui l'autorisât. Voilà pourquoi les noms de ces citoyens n'ont aucun démotique, parce qu'ils n'étaient pas encore inscrits dans un dème, et l'ancienne désignation de résidence (οἰκῶν ἐν) n'était plus possible, puisqu'ils n'étaient plus des métèques.

La lecture de Prott Αἰγηίδος conduit à une autre conséquence non moins intéressante. On sait que les dix tribus athéniennes étaient

rangées dans un ordre invariable. L'Ægeis étant la seconde, il s'ensuit que tous les noms qui précèdent appartiennent à l'Érechthéis qui était la première et, comme Ἐρεχθηΐδος ne figure pas dans les colonnes conservées, il faut nécessairement admettre qu'à gauche de celles-ci il y avait une autre colonne, aujourd'hui disparue, en tête de laquelle était gravé le nom de l'Érechthéis, puis la liste de ceux qui faisaient partie de cette tribu. Nous avons là une base pour calculer le chiffre des métèques, qui furent alors admis dans la cité. Il a été évalué beaucoup trop bas par les modernes, qui le font varier de 80 à 200. Il faut ne pas oublier que nous avons seulement un fragment de la partie supérieure de la stèle; notre calcul portera sur celle-ci.

Dans la première colonne de gauche, celle qui a disparu, il y avait en tête Ἐρεχθηΐδος et au-dessous la place pour 10 noms; il y en a 11 dans la seconde, et 9 dans la troisième jusqu'au mot Αἰγηΐδος. Donc 30 pour la première tribu. La répartition ayant été la même pour les dix tribus, cela fait 300.

Et c'est le chiffre minimum; car la liste continuait dans la partie inférieure de la stèle et rien ne permet de conjecturer le nombre des lignes qui ont disparu. Tenons donc pour assuré que la liste contenait au moins 300 noms et probablement beaucoup plus. Cette évaluation est d'accord avec le texte même du décret. Il est dit en effet, dans celui-ci, que seront déclarés citoyens athéniens tous ceux des métèques qui sont descendus de Phylé (*ὅσοι συνκατῆλθον ἀπὸ Φυλῆς*) avec l'armée de Thrasybule ou qui ont concouru à l'occupation du Pirée. C'étaient les deux actes les plus importants de la première période de la lutte. Quant à la seconde, qui va du combat de Munychie à la rentrée du peuple à Athènes, l'isotélie avait été promise et garantie à tous les combattants, même étrangers, et cet engagement fut réalisé par les dispositions très précises du décret. Les morts eux-mêmes avaient eu leur part. Ils avaient été ensevelis dans un tombeau public et ils recevaient les mêmes honneurs funèbres que les Athéniens tués pour la patrie. On voit par là que

la république tint à honneur de donner les marques sensibles de sa reconnaissance à tous les auxiliaires qui avaient combattu pour son affranchissement.

Il semble que de l'année 403 date la glorieuse résurrection d'Athènes et le rétablissement complet de sa liberté. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Les Athéniens ont alors recouvré leur autonomie dans l'intérieur de la cité, mais ils ont continué à être les vassaux de Sparte. Pausanias et les éphores de son parti avaient bien favorisé la chute des Trente, qui étaient les créatures de Lysandre, mais ils n'entendaient nullement alléger le joug qui pesait sur Athènes vaincue et écrasée. Les Athéniens eux-mêmes ne demandaient rien de tel. Les deux partis en lutte protestaient à l'envi qu'ils voulaient rester les alliés de Sparte[1]. Les gens de la ville allèrent jusqu'à offrir aux Lacédémoniens de remettre entre leurs mains les murs d'Athènes et de se livrer à leur discrétion[2]. Les députés du Pirée apportèrent comme base des négociations les *σπονδαί*, c'est-à-dire les conditions édictées par les éphores après la capitulation[3]. Les premières sont célèbres : raser les Longs Murs et les fortifications du Pirée; livrer toutes les galères à l'exception de douze. On a moins remarqué, et Plutarque même n'a pas cité la dernière qui était la plus dure et la plus humiliante : « avoir même ami et même ennemi que les Lacédémoniens; les suivre sur terre et sur mer où ceux-ci les conduiraient[4] ».

Cette situation d'alliés soumis à l'hégémonie de Sparte, qui décidait sans les consulter, est attestée par des textes depuis longtemps connus et surtout par les faits nouveaux que nous ont fait connaître les papyrus d'Aristote et de l'Anonyme d'Oxyrhynchus.

Les membres de l'alliance étaient astreints à verser une contribu-

(1) Xenoph., *Hellen.*, II, iv, 35.
(2) *Ibid.*, II, iv, 37.
(3) *Ibid.*, II, iv, 36.
(4) Xenoph., *Hellen.*, II, ii, 20. — Plutarch., *Lysandr.*, 14.

tion à la caisse fédérale. Dans la convention qui régla les rapports entre les Athéniens et les partisans des Trente émigrés à Éleusis, il fut stipulé que les uns et les autres auraient à payer sur le même pied[1].

En 400-398, les Athéniens durent fournir un contingent pour l'expédition que les Lacédémoniens décrétèrent contre l'Élide[2].

En 399, l'harmoste Thibron qui commandait l'armée des alliés en Asie Mineure requit des Athéniens l'envoi de trois cents cavaliers pour la guerre contre les Perses[3].

On voit que la stipulation de fournir des contingents militaires fut strictement appliquée. La clause «avoir même ami et même ennemi» ne fut pas non plus une vaine formule. Les Lacédémoniens en firent usage avec une extrême rigueur.

En 397, les Athéniens envoyèrent au Grand Roi trois ambassadeurs. Ils tombèrent aux mains de l'amiral spartiate, Pharax; celui-ci les fit conduire à Sparte et ils furent mis à mort. L'exécution de ces trois Athéniens était déjà connue par une glose d'Harpocration qui renvoyait au témoignage d'Androtion et de Philochoros et par une allusion d'Isée[4], mais nous en ignorions la date et les causes. Ce fut une application de la clause du traité qui imposait aux Athéniens d'avoir même ami et même ennemi que les Lacédémoniens. Sparte étant alors en guerre avec le Grand Roi, tout Athénien qui se proposait d'entrer en relations avec l'ennemi commun se rendait coupable de haute trahison et, comme tel, passible de la peine de mort. Les Lacédémoniens usèrent de leur droit sans hésitation et sans pitié, et on ne voit pas que les Athéniens aient osé protester contre la mise à mort de leurs malheureux compatriotes[5].

L'épisode de Démainétos, qui survint l'année suivante, montrera

[1] Les gens d'Éleusis doivent *συντελεῖν ἀπὸ τῶν προσιόντων εἰς τὸ συμμαχικόν, καθάπερ τοὺς ἄλλους Ἀθηναίους*. Aristot., Πολιτ., 39.

[2] Xenoph., *Hellen.*, III, II, 21-29.

[3] Xenoph., *Hellen.*, III, I, 4.

[4] *Orat. att.*, édit. Didot, t. II, p. 332. — Isaeus, XI, 8.

[5] *Ἐπέμφθησαν δὲ πρέσβεις ὡς βασιλέα*

IMPRIMERIE NATIONALE.

encore mieux à quel abaissement l'hégémonie de Sparte avait réduit la république athénienne. Le récit détaillé de l'Anonyme d'Oxyrhynchus est le témoignage d'un auteur, probablement contemporain des faits, assurément très exactement informé des événements qui précédèrent la guerre de Corinthe, de l'état des partis dans les villes de la Grèce, des sentiments et des menées de leurs chefs.

Après le renversement des Trente, les chefs du parti populaire avaient travaillé à compléter leur œuvre en libérant Athènes de la domination spartiate. Ils s'appliquèrent à contrarier ses projets, autant qu'il était en leur pouvoir, et à venir en aide à Conon, qui s'était réfugié à Cypre avec les dix galères échappées au désastre d'Ægos-Potamos. A plusieurs reprises, ils avaient pu, sans éveiller l'attention, lui faire passer des armes et des équipages[1]. Mais leurs efforts patriotiques étaient, à Athènes même, surveillés de près par les partisans de Lacédémone : les riches et les modérés voulaient maintenir la paix à tout prix; ceux qui avaient vu avec regret la chute du régime des Trente n'avaient pas perdu l'espoir de rétablir l'oligarchie en provoquant l'intervention armée de Sparte. Le départ de Démainétos, qui allait rejoindre Conon à Cypre leur fournit un prétexte[2]. Démainétos s'était embarqué sur un vaisseau qui lui appartenait et il semblait n'agir qu'en son nom; mais le bruit courait que, dans une séance secrète, il avait fait part de ses projets au Conseil des Cinq-Cents. C'était une belle occasion pour les adversaires de la démocratie et ils la saisirent avec empressement. Ils firent éclater une bruyante indignation, disant qu'on menait la république à la ruine en commençant la guerre contre les Lacédémoniens. Ce tapage eut un effet immédiat. Les membres du Conseil épouvantés se hâtèrent

π[ρῶτον οἱ περὶ.] π. κράτη τε καὶ Ἀγνίαν καὶ Τελεσήγορον, οὓς καὶ συλλαβὼν Φάραξ ὁ πρότερον ναύαρχος ἀπέστειλε πρὸς τοὺς Λακεδαιμονίους οἳ ἀπέκτειναν αὐτούς. Ox., V, p. 143.

[1] *Σχεδὸν ἅπαντα τὸν χρόνον ἐτάραττον τὰ πράγματα καὶ πολλὰ τοῖς Λακεδαιμονίοις ἀντέπραττον· ἀπέπεμπον μὲν γὰρ ὅπλα τε καὶ ὑπηρεσίας ἐπὶ τὰς ναῦς τὰς μετὰ τοῦ Κόνωνος. Oxyrhynchus Papyri*, l. V, p. 145.

[2] Démainétos était de la famille sacrée des Bouzyges (Aesch., II, 78). Il fut stratège en 388 et 387 (Xenoph., *Hellen.*, V, 1, 10 et 36).

de nier toute connivence avec Démainétos et convoquèrent l'assemblée du peuple. Là aussi, la crainte emporta tout. On savait trop bien qu'Athènes, sans alliés, sans flotte, sans murailles, était hors d'état de résister. Ce furent les chefs qui avaient ramené le peuple de Phylé, Thrasybule, Aisimos, qui firent comprendre le danger à l'assemblée; elle se résigna à une humiliante résolution. Non seulement on déclara que la république était étrangère à l'entreprise de Démainétos, mais on avisa de son départ l'harmoste spartiate d'Égine en lui reconnaissant le droit de le punir[1].

Cet état misérable de vassalité craintive avait donc persisté pour les Athéniens pendant plusieurs années après la restauration de la démocratie. Il ne prit fin qu'en 395 avec la guerre de Corinthe et la victoire navale de Conon à Cnide. Alors seulement, Athènes recouvra l'indépendance qu'elle avait perdue depuis la capitulation de 404.

[1] Καταπλαγέντες οἱ βουλευταὶ τὸν θόρυβον συνήγαγον τὸν δῆμον οὐδὲν προσποιούμενοι μετεσχηκέναι τοῦ πράγματος. Συνεληλυθότος δὲ τοῦ πλήθους ἀνιστάμενοι τῶν Ἀθηναίων οἵ τε περὶ Θρασύβουλον καὶ Αἴσιμον καὶ Ἄνυτον ἐδίδασκον αὐτοὺς ὅτι μέγαν ἀροῦνται κίνδυνον εἰ μὴ τὴν πόλιν ἀπολύσουσι τῆς αἰτίας. Τῶν δὲ Ἀθηναίων οἱ μὲν ἐπιεικεῖς καὶ τὰς οὐσίας ἔχοντες ἔστεργον τα παρόντα, οἱ δὲ πολλοὶ καὶ δημοτικοὶ τότε μὲν φοβηθέντες ἐπείσθησαν τοῖς συμβουλεύουσι καὶ πέμψαντες πρὸς Μίλωνα τὸν ἁρμοστὴν τὸν Αἰγίνης εἶπον ὅπως δύναται τιμωρεῖσθαι τὸν Δημαίνετον, ὡς οὐ μετὰ τῆς πόλεως ταῦτα πεποιηκότα. *Oxyrhynchus Papyri*, t. V, p. 145.

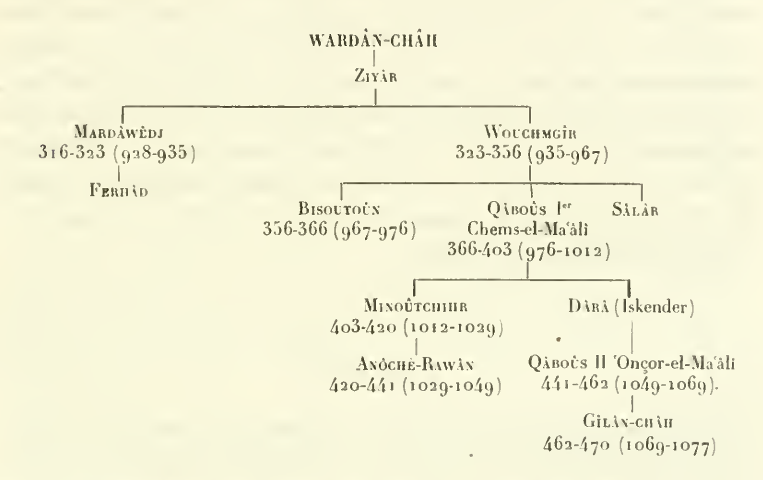
LES ZIYÂRIDES,

PAR

M. CL. HUART,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

La dynastie des Ziyârides a été fondée par un condottiere du Gîlân nommé Mardâwêdj[1], fils de Ziyâr; ce Ziyâr était un chef de cette province, fils de Wardân-Châh, de la race d'Arghouch, qui avait épousé une fille d'un autre chef du Gîlân, Haroûsindân[2]. Wardân-Châh est appelé Argache Ferhâdwend par le *Cabous-namè*[3]. Voici la table généalogique de cette famille[4] :



[1] Ce nom, *mard-âwêdj*, a été expliqué par les Persans comme signifiant «pendeur d'hommes», mais attendu qu'il est invraisemblable qu'un père ait donné à son fils un nom ayant cette signification, il convient d'admettre, avec F. Justi, que le sens en est plutôt «qui lutte avec les hommes».

[2] F. Justi, *Iranisches Namenbuch;* el-Bîroûni, *Chronology*, trad. Sachau, p. 47.

[3] Trad. A. Querry, p. 16.

[4] Comparer celle qui a été donnée par F. Justi, *id. op.*, p. 441.

La famille de Ziyâr, les Ziyârides, ont jusqu'ici peu attiré l'attention des historiens : dix lignes dans l'histoire de la Perse musulmane de P. Horn, insérée dans le *Grundriss der iranischen Philologie* de Geiger et Kuhn, seize lignes dans la *Literary History of Persia* de M. Browne, t. I, une page et demie dans Sykes, *History of Persia*, t. II, p. 92-93, trois pages dans Querry, le *Cabous-namè*, pour ne parler que d'ouvrages relativement récents, c'est peu ; et pourtant elle doit son origine à un homme, chef de mercenaires, qui s'était taillé un royaume en Médie et avait rêvé de rétablir à son profit l'empire des Sâsânides disparu devant les conquêtes de l'Islam; ses successeurs ont disputé pied à pied son héritage à des dynasties plus puissantes, les Bouïdes, les Ghaznévides et les Seldjouqides; ils ont, la plupart du temps, pour sauvegarder ce qui leur restait des territoires acquis jadis, dû se reconnaître vassaux d'États mieux développés par une heureuse fortune; mais moyennant ce sacrifice d'amour-propre, ils se sont maintenus encore longtemps dans les provinces orientales de l'Iran; deux d'entre eux étaient des lettrés et ont contribué, soit par leurs encouragements, soit par leur exemple, au renouveau de la littérature persane, qu'on pouvait croire entièrement abolie sous le joug pesant d'une langue étrangère, l'arabe, et qui allait renaître en donnant au monde une floraison splendide.

I

MARDÂWÊDJ.

Au commencement du xe siècle, la dynastie des Samanides, d'origine turque, régnait sur les provinces orientales de la Perse, le Khorasan et la Transoxiane; elle avait fait reconnaître sa domination par le khalife abbasside de Bagdad. Toutefois, si son pouvoir était incontesté dans son domaine propre, il n'en était pas de même sur les confins. Les provinces montagneuses du Déïlem et du Ṭabaristan échappaient à son autorité; partant de ces repaires, les montagnards,

menés par de hardis condottieri, allaient bientôt rayonner sur tout l'Iran et finir, avec les Bouïdes, par soumettre à leur emprise le khalife dans sa propre capitale.

A peine le Samanide Aḥmed ben Ismâ'îl a-t-il été assassiné par ses esclaves, le 23 djoumâda I 301 (25 déc. 913)[1] et remplacé par son fils Naçr, qu'une foule de gens se révoltent contre celui-ci, sans succès d'ailleurs, car il vainquit les révoltés; parmi eux se trouvaient Mardâwêdj et Wouchmgîr, tous deux fils de Ziyâr[2]. C'étaient des chefs de la peuplade des Gêls qui a donné son nom au Gîlân, comme leur oncle Haroûsindân[3].

En 313 (925), Fâtiq, esclave de Yoûsouf ben Abi's-Sâdj, s'était emparé de la ville de Réï; le khalife Moqtadir-billah, impuissant à le faire rentrer dans l'ordre, délégua l'émir samanide pour le châtier. Il suffit de l'approche de celui-ci pour que Fâtiq s'enfuît. Un gouverneur que l'émir Naçr laissa dans la place, fit venir du Ṭabaristan le prétendant alide qui ne tarda pas à être tué[4]. Alors les Samanides reprirent Réï par les soins de leur général Asfâr, fils de Chèrôyè[5], qui s'empara, en outre, du Ṭabaristan, de Qazwîn, de Qoumm, de Qâchân et du petit Lour. Lui non plus ne tarda pas à se révolter

[1] Cette date est inexacte, car le 25 décembre est un samedi, tandis que Mirkhond écrit : «Dans la nuit qui précéda le jeudi.» Sur cet événement, voir Defrémery, *Samanides*, p. 130. Cf. Ibn-Miskawaih, V, p. 99 (où il faut lire Aḥmed ben Ismâ'îl au lieu de Ismâ'îl ben Aḥmed).

[2] Ibn-el-Athir, *Chronicon*, éd. Tornberg, t. VIII, p. 59.

[3] *Id. op.*, VIII, p. 139. Haroûsindân, fils de Tidâ, était un des chefs de la province d'Amol; son fils Siyâh-Gil était chef du Gîlân. Ayant conspiré contre Séyyid el-Ḥasan surnommé ed-Dâ'i eç-Çaghîr (voir la note ci-dessous), il fut décapité. Cf. Ibn-Isfandiyâr, *History of Tabaristan*, trad. Browne, p. 202, 205; Zhahîr-ed-dîn, éd. Dorn, p. 311.

[4] Il s'agit d'Abou-Mohammed el-Ḥasan ben el Qâsim, qui portait le titre d'ed-Dâ'î ila'l-ḥaqq et était surnommé ed-Dâ'i eç-Çaghîr «le petit prétendant»; il régnait à Amol depuis 304 (917). Pour combattre Asfâr qui envahissait le Ṭabaristan à la tête de l'armée du Khorasan, il marcha en personne sur Amol à la tête de cinq cents hommes; abandonné par les habitants de cette ville, il fut défait par Asfâr sous les murs de la ville et tué d'un coup de masse d'armes par Mardâwêdj, à 'Ali-âbâd, tandis qu'il essayait de traverser la rivière pour regagner la ville. Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 204, 215.

[5] Sur ce personnage, voir les détails circonstanciés que donne Mas'oûdi, *Prairies d'or*, t. IX, p. 6 et suivantes. Son nom est une forme arabisée de *aspar*, en kurde-zaza *espār*, «chevalier» (= p. *suwār*). Cf. F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 46, v° Ἀσπαρ.

contre son suzerain et contre le khalife; les troupes de ce dernier furent défaites. L'émir Naçr allait partir en guerre contre le rebelle, mais on s'interposa entre eux, et la paix fut faite : Asfâr resta maître de son gouvernement moyennant le payement d'un tribut annuel à verser au trésor royal.

Or, Asfâr se comportait en véritable tyran; il commettait de nombreuses injustices et confisquait les biens des habitants[1]. Les Musulmans, en effet, ne pouvaient pardonner à ce chef, qui n'était pas de leur croyance, la cruauté avec laquelle il avait traité les habitants de Qazwîn, coupables d'avoir prêté main forte à l'armée du khalife; il avait ruiné la ville, en avait arraché les portes, avait autorisé l'enlèvement des femmes et des enfants; avait fait jeter du haut du minaret de la grande mosquée le muezzin récitant l'appel à la prière, et démoli les autres mosquées.

Cependant, pour payer le tribut consenti aux Samanides, il avait établi, sur le conseil de son ministre Moṭarrif Djordjânî, une taxe de capitation d'un dinar par tête appliquée à tout le monde sans aucune exception; la perception en était régulière, car le contribuable recevait comme décharge une quittance scellée. Cet impôt extraordinaire produisit des sommes considérables qui dépassèrent de beaucoup le montant du tribut[2].

L'un des principaux généraux de son armée était Abou'l-Hadjdjâdj Mardâwêdj, fils de Ziyâr, le Déïlémite; en 315 (927), Asfâr l'avait fait venir de son pays et l'avait nommé général de ses troupes; en cette qualité il l'avait aidé à conquérir le Ṭabaristan[3]; en 316 (928), son maître l'envoya auprès de Sallâr, chef de Chamirân du Taram, pour l'amener à lui obéir; ce Sallâr est le père de celui qui devint plus tard souverain de l'Adherbaïdjân et autres provinces[4]. Quand Mar-

[1] *Id. op.*, VIII, p. 138. Comparer Defrémery, *Samanides*, p. 137; Ibn-Miskawaih, V, p.271.

[2] Mas'oûdî; *Prairies d'or*, t. IX, p. 10, 14, 15.

[3] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 129.

[4] Sur ce personnage, voir mes *Mosâfirides de l'Adherbaïdjân*, dans le volume offert à M. Edw. G. Browne (Cambridge, 1922), p. 229 et suiv; Mas'oûdî, t. IX, p. 15-16.

dâwêdj le rejoignit, ils échangèrent des plaintes sur les peines et les calamités qui éprouvaient le peuple; ils se lièrent par serment et contrat pour attaquer Asfâr et s'entr'aider dans la lutte[1].

Or, Asfâr était arrivé à Qazwîn, attendant le retour de Mardâwêdj et la réponse qu'il devait lui rapporter; mais celui-ci écrivit à un groupe de généraux dans lesquels il avait confiance et leur fit connaître l'entente intervenue entre lui et Sallâr. Ils répondirent affirmativement [à ces ouvertures], car l'armée était dégoûtée d'Asfâr à raison de sa mauvaise conduite, de son injustice et de sa tyrannie. Parmi ceux qui consentirent à aider Mardâwêdj se trouvait Moṭarrif ben Moḥammed, le propre ministre d'Asfâr. Mardâwêdj et Sallâr se mirent en route dans la direction d'Asfâr qui apprit cette nouvelle et sut en même temps que ses lieutenants avaient prêté serment d'allégeance au chef de la révolte. Il flaira le mal; c'était à la suite des incidents qu'il avait eus avec les gens de Qazwîn et de leurs imprécations. L'armée se souleva; Asfâr s'enfuit, entouré d'un groupe de ses esclaves, et atteignit Réï, où il voulut prendre une partie de l'argent que détenait son lieutenant dans cette ville; mais celui-ci ne lui donna que cinq mille dinars, en les accompagnant de ces mots : « Tu es le chef, l'argent ne te manquera pas. » Il le quitta et partit pour le Khorasan, où il séjourna dans la région de Baïhaq[2].

Quant à Mardâwêdj, revenu de Qazwîn à Réï, il écrivit à Mâkân ben Kâkî[3], alors dans le Ṭabaristan, pour lui demander son concours et son appui. Mâkân partit à la poursuite d'Asfâr, qui avait traité injustement des habitants de la bourgade où il se trouvait; quand celui-ci eut vent de l'approche de Mâkân, il partit pour Bost[4] et

[1] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 142; Mas'oûdi, *loc. laud.*

[2] Canton de la province de Nichâpour, dont le chef-lieu était Sebzéwâr au temps de Yâqoût; cette bourgade avait remplacé Khosraudjird. Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse*, p. 130; Moqaddési, p. 318; Ḥamdollah Mostaufî, *Nozhat el-Qoloûb*, éd. G. Le Strange, texte, p. 149; trad., p. 148; J. Marquart, *Eranšahr*, p. 74.

[3] Chef déïlémite sous lequel les Bouïdes firent leurs premières armes.

[4] Ville célèbre du Sidjistan, déjà ruinée du temps de Yâqoût, qui n'en connaissait plus

IMPRIMERIE NATIONALE.

traversa le désert qui sépare cette ville de Réï, dans l'intention de gagner le château d'Alamoûl où se trouvaient sa famille et ses richesses[1]; mais l'un de ses compagnons se sépara de lui et alla porter de ses nouvelles à Mardâwêdj, qui partit immédiatement sur ses traces, envoyant un de ses généraux en avant-garde; ce dernier l'atteignit alors qu'il était descendu de cheval pour se reposer; il le salua du titre d'émir. « Peut-être, dit Asfâr, avez-vous entendu parler de moi, et avez-vous été envoyé à ma recherche? » — « C'est exact », répondit le général. Alors les compagnons d'Asfâr se mirent à pleurer. Cela déplut à leur chef qui s'écria : « Est-ce avec des cœurs pareils que vous vous êtes engagés dans les troupes? Ne savez-vous pas que le malheur suit de près le bonheur? »

Ensuite il s'avança à la rencontre de ce général en riant et lui posa des questions au sujet de ses propres lieutenants qui l'avaient trahi et abandonné; son interlocuteur l'informa que Mardâwêdj les avait fait mettre à mort; alors son visage s'éclaircit : « Leur vie, s'écria-t-il, était une suffocation dans ma gorge : maintenant je suis tranquille. Exécute ce dont tu as reçu l'ordre. » Il pensait, en effet, que le général avait l'ordre de le mettre à mort; mais celui-ci reprit : « Je n'ai point reçu l'ordre de te faire du mal. »

Il le conduisit auprès de Mardâwêdj, qui le remit à un groupe de ses lieutenants pour l'amener à Réï. C'est alors qu'un des compagnons du chef déïlémite lui dit : « La plupart de ceux qui sont avec toi étaient les compagnons de celui-ci, puis ils se sont détournés de lui pour te rejoindre, mais tu en as attristé la plus grande partie en mettant à mort leurs chefs; qui te garantit que demain ils ne retour-

très bien l'emplacement. Barbier de Meynard, *op. laud.*, p. 100; Istakhri, Ibn Hauqal, Moqaddési, à l'index; Ḥamdollah Mostaufi, *op. cit.*, texte, p. 142; trad., p. 141; G. Le Strange, *Lands of the Eastern Caliphate*, p. 344.

C'est dans cette ville que Moṭahhar ben Ṭâhir el-Maqdisî a écrit le *Kitâb el-Bêd' wêt-Târîkh* « Livre de la Création et de l'Histoire », en 365 hég., c'est-à-dire une cinquantaine d'années après les événements que nous racontons.

[1] Cf. Zhahîr-ed-dîn, *Geschichte von Tabaristan*, éd. B. Dorn, p. 174, qui donne la date de 319 pour ces événements (p. 175). Mas'oûdi, *op. cit.*, t. IX, p. 18, donne le nom du gouverneur d'Alamoût, Abou-Moûsâ.

neront pas à lui et ne te mettront pas en état d'arrestation ? » En conséquence, il ordonna de le tuer et partit pour Réï[1].

On dit aussi, au sujet de la mort d'Asfâr, qu'en retournant à la forteresse d'Alamoût il campa dans une vallée des environs pour se reposer; il se trouva par hasard que Mardâwêdj était parti à la chasse et s'informait des nouvelles du fugitif; ayant aperçu quelques cavaliers en petit nombre dans cette vallée, il envoya quelques-uns de ses compagnons pour prendre des informations; ceux-ci aperçurent Asfâr ben Chêrôyè, entouré de quelques fidèles, cherchant à gagner la forteresse pour y prendre ce qu'il possédait et s'en servir pour lever des troupes qu'il mènerait au combat contre Mardawêdj; ils se saisirent de lui et de ses compagnons et les amenèrent à leur chef; dès que celui-ci le vit, il descendit de cheval et l'égorgea [de sa propre main][2].

On raconte encore autrement la fin d'Asfar. Il était entré dans un moulin, pressé par la faim; il demanda au meunier quelque chose à manger; celui-ci lui offrit du pain et du lait; il se mit à se nourrir, ainsi qu'un de ses esclaves qui était seul à l'accompagner. Mardâwêdj, étant arrivé dans cette région, regarda de haut le moulin et aperçut la trace des sabots des chevaux; il s'en informa, et on lui apprit que deux cavaliers venaient d'y entrer; il fit cerner le moulin, aperçut Asfâr et le mit à mort[3].

Après la défaite d'Asfâr, Mardâwêdj commença à gouverner le pays, puis il réussit à s'emparer de son adversaire et à le supprimer,

[1] Cf. Ibn-Khaldoûn, *Ta'rîkh*, t. IV, p. 423-424; Khondémir, *Ḥabîb es-Siyar*, t. II, 4e livre, p. 47, qui donne la date de 319 (931); mais c'est une erreur, car nous savons par 'Arib de Cordoue (éd. de Goeje, *Tabari continuatus*, p. 154) que la nouvelle de ces événements parvint [à Bagdad] en dhou'l-ḥidjdja 318 (déc. 930-janv. 931) : « La nouvelle arriva de l'attaque d'Asfâr ben Chêrôyè le Déïlémite, qui s'était emparé de Réï, par ses compagnons, et de la résolution que ceux-ci avaient prise de le mettre à mort; qu'il s'était enfui entouré de quelques individus de sa garde particulière et de ses esclaves; qu'un Déïlémite nommé Mardâwêdj ben Ziyâr s'était installé à sa place à Réï. »

[2] Version tirée probablement par Ibn-el-Athîr de Mas'oûdî, *op. cit.*, t. IX, p. 19.

[3] C'est la version d'Ibn-Miskawaih, V, p. 272. Ibn-Isfandiyâr, p. 216, est très concis sur cette aventure.

comme nous venons de le voir; il prit possession de ses États, s'y établit, et se transporta dans les diverses régions en les occupant, ville par ville, province par province; c'est ainsi qu'il s'empara de Qazwîn et promit un bon traitement à ses habitants, qui conçurent de l'affection pour lui; il prit ensuite possession de Reï, de Hamadan, de Kinkiwar[1], de Dînawar[2], de Boroûdjird[3], de Qoumm, de Qâchân, d'Ispahan, de Djarbâdhaqân[4] et autres cités.

Il agit méchamment à l'égard des gens d'Ispahan en particulier; il s'empara des richesses, viola le domicile privé, et se conduisit en tyran. Il se fit faire un trône d'or sur lequel il s'asseyait, et un trône d'argent réservé à ses principaux lieutenants; quand il montait sur le trône, son armée se tenait rangée en ligne à grande distance. Personne ne pouvait lui adresser la parole en dehors des chambellans qu'il avait institués à cet effet. La terreur régna parmi le peuple.

Nous avons parlé plus haut de l'entente intervenue entre Mâkân ben Kâkî et Mardâwêdj, ainsi que de l'aide que le premier lui avait fournie contre Asfâr. Lorsque le gouvernement de Mardâwêdj fut établi, que son pouvoir devint fort, ses richesses et ses armées nombreuses, il eut l'ambition de s'emparer du Djourdjân[5] et du Ṭabaristan, deux provinces appartenant à Mâkân. Il rassembla des troupes et marcha

[1] Petite ville entre Kirmanchâh et Hamadan. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 495; Ḥamdollah Mostaufî, *op. cit.*, texte, p. 108, trad., p. 107; Marquart, *Ērānšahr*, p. 18; G. Le Strange, *Eastern Caliphate*, p. 188. Sa citadelle a été connue des Arabes sous le nom de *Qaçr-el-Loçoûç* «Château des voleurs». Elle s'appelle aujourd'hui Kangavar; cf. H. L. Rabino, dans la *Revue du monde musulman*, t. XXXVIII, 1920, p. 11.

[2] Ville près de Kirmanchâh. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 251; Ḥamdollah Mostaufî, *op. laud.*, texte, p. 107, trad., p. 106; Le Strange, *op. cit.*, p. 189. Elle n'existe plus aujourd'hui, mais le canton a conservé son nom; Rabino, *op. cit.*, p. 7.

[3] Ville entre Hamadan et Keredj. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 96; Istakhrî, Ibn-Ḥauqal, Moqaddésî, à l'index; Ḥamdollah Mostaufî, *op. laud.*, texte, p. 71; trad., p. 74; Le Strange, *op. cit.*, p. 200-202.

[4] Ville près de Hamadan, aujourd'hui Gulpâïgân; B. de Meynard, *op. laud.*, p. 153; Ḥamdollah Mostaufî, *op. cit.*, texte, p. 68, trad., p. 72; Le Strange, p. 207-210.

[5] Ville et province situées entre le Ṭabaristan et le Khorasan; c'est l'ancienne Hyrcanie. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 154; Abou'l-Fédâ, *Géographie*, p. 438; Istakhrî, Ibn-Ḥauqal, Moqaddésî, à l'index; Ḥamdollah Mostaufî, *op. cit.*, texte, p. 159, trad., p. 156; Le Strange, *op. cit.*, p. 376 et suiv.; Marquart, *op. laud.*, p. 72.

sur le second de ces deux territoires; Mâkân résista, mais Mardâwêdj l'emporta sur lui, s'empara de la province et y laissa comme gouverneur Belqasam ben Bândjîn, généralissime de ses troupes, homme prudent, brave et de bon conseil.

Ensuite Mardâwêdj se dirigea vers le Djourdjân, gouverné pour Mâkân par Chîrzil ben Sallâr et Abou-ʿAlî Turkî; ceux-ci s'enfuirent, de sorte qu'il occupa la province et la plaça sous l'autorité de Surkhâb ben Bâwes, oncle maternel du fils de Belqasam ben Bândjîn, à titre de lieutenant de Belqasam, de sorte que celui-ci réunit les deux provinces sous son commandement. Mardâwêdj revint à Ispahan victorieux et enrichi par le pillage.

Mâkân partit pour le Déïlem et chercha du secours auprès d'Abou'l-Faḍl qui s'y était révolté; celui-ci le couvrit de bienfaits et partit en sa compagnie pour le Ṭabaristan; dans une bataille livrée à Belqasam, Mâkân et le rebelle furent mis en déroute; le second retourna dans le Déïlem, et le premier se rendit à Nichapour où il se reconnut vassal du [prince samanide] Naçr[1] en lui demandant du secours; le Samanide mit à sa disposition la plus grande partie de son armée et fit de sérieux efforts pour rendre sa position forte. Mâkân et Abou-ʿAlî Turkî, l'ancien gouverneur du Djourdjân, rejoignirent Belqasam; il se livra un violent combat dans lequel les deux alliés furent mis en déroute; ils rentrèrent à Nichapour. Puis Mâkân revint à Dâmghân pour s'en emparer, mais Belqasam le rejoignit et le rejeta loin de la ville, de sorte que Mâkân rentra dans le Khorasan[2].

En 319 (931), Mardâwêdj était le maître de l'ʿIrâq-ʿAdjèmî et d'autres régions adjacentes. Les Déïlémites vinrent en foule de tous côtés se ranger sous ses ordres, à cause de ses prodigalités et de ses bienfaits à l'égard de ses troupes, qui devinrent nombreuses; ses dépenses s'accrurent, et ce qu'il possédait devint insuffisant. Il envoya

[1] Naçr ben Aḥmed, surnommé l'émir Saʿîd, qui régna de 301 (913) à 331 (943). L'histoire de son règne a été très abrégée par Mirkhond; voir les justes remarques de Defrémery, *Samanides*, p. 247.

[2] Cf. Ibn-Khaldoûn, IV, p. 424.

alors ses délégués dans les régions avoisinantes [pour s'y procurer de l'argent].

L'agent qu'il expédia à Hamadan était un de ses neveux, fils de sa sœur, qu'il mit à la tête d'une armée considérable. Cette ville était gouvernée par Abou-ʿAbdallah Moḥammed ben Khalaf, commandant les troupes du khalife; il se livra de nombreux combats dans lesquels les habitants de Hamadan aidèrent l'armée du khalife à triompher des Déïlémites; le neveu de Mardâwêdj fut tué au cours de la lutte. Alors son oncle partit de Réï dans la direction de Hamadan; quand les gens du khalife apprirent son approche, ils s'enfuirent, de sorte que le chef parut devant la ville et campa à la porte du Lion[1]. Les habitants se fortifièrent; toutefois ils furent vaincus dans un combat et massacrés en grand nombre[2]; on mit le feu à la ville et on enleva les femmes et les enfants; puis, le troisième jour, Mardâwêdj pardonna à la cité et accorda sa sauvegarde à ce qui restait de la population[3].

[1] Cette porte devait son nom à un lion de pierre placé sur un monticule qui dominait la route de Réï; c'était un lion de taille colossale, pareil à un grand taureau ou à un chameau accroupis; on aurait dit qu'il vivait, tant il était sculpté avec art. On le considérait comme un talisman, et sa destruction devait entraîner celle de la ville. Or, au cours de cette campagne, il fut renversé et mis en pièces. Cf. Masʿoûdi, *id. op.*, t. IX, p. 21-22. Yâqoût, *Lex.*, t. IV, p. 991, a quelques détails de plus. « Chêrôyé a dit : Ce lion est sculpté en pierre de Khoûzarn, qui est une montagne à la porte de Hamadan située sur la colline derrière la queue du lion. C'est un monolithe, merveille de la ville; les parties saillantes (*khawâridj*) ne sont pas séparées de ses pattes (*qawâ'im*), comme si c'était un [vrai] lion de la forêt. Il n'a pas cessé d'être en cette place depuis le temps de Salomon, ou suivant d'autres depuis celui de Qobâdh l'Ancien, qui avait ordonné au sage Balinâs [Apollonius de Tyane] de le construire, jusqu'à l'année 319. Mardâwêdj entra dans la ville, pilla les habitants et enleva les femmes et les enfants. On lui dit : «Ce lion est un talisman pour cette ville, la protégeant contre les calamités [contre le froid, p. 988, l. 10]; il y a en lui une utilité pour les habitants.» Il voulut le faire transporter à Réï, mais ce fut impossible; ses deux pattes de devant furent cassées à coups de *fiṭṭîs* (masse de fer pour écraser les pierres, cf. Beaussier).» Déjà le khalife el-Moktafî avait voulu le faire transporter à Bagdad, mais il recula devant les difficultés du transport et le mécontentement de la population (p. 989, l. 10). Ce khalife a régné de 289 à 295 (902-908).

[2] D'après l'estimation la plus modérée communiquée à Masʿoûdi, *id. op.*, t. IX, p. 23, il y aurait eu environ quarante mille morts. Les troupes du khalife avaient abandonné la ville.

[3] Il fit néanmoins massacrer les chéïkhs et les cénobites. Masʿoûdi, *ibid.*

Le khalife el-Moqtadir envoya Hâroûn ben Gharîb, surnommé Ibn el-Khâl[1], à la tête de troupes nombreuses, pour le combattre; la rencontre eut lieu dans les environs de la ville; à la suite d'un violent combat, Hâroûn et l'armée du khalife furent mis en déroute, et ce général, après sa défaite, se retira à Déïr-el-ʿAqoûl[2]. Mardâwêdj, en outre de l'ʿIrâq-ʿAdjémî, prit possession des cantons situés au delà de Hamadan. Il expédia un grand général de ses lieutenants, connu sous le nom d'Ibn-ʿAllân el-Qazwînî[3], vers Dînawar qu'il prit de vive force en massacrant un grand nombre de ses habitants; ses troupes atteignirent les environs de Ḥolwân[4], pillèrent, saccagèrent, tuèrent, enlevèrent les femmes et les enfants, puis allèrent le rejoindre[5].

RÉSISTANCE DE LACHKARÎ.

Lachkarî le Déïlémite était un des compagnons d'Asfâr qui s'était réfugié auprès du khalife. Quand Hâroûn ben Gharîb fut mis en déroute par Mardâwêdj, Lachkarî l'accompagna à Qirmîsîn (Kirmanchah) où Hâroûn s'établit en demandant au khalife el-Moqtadir des renforts en vue de reprendre la lutte; ce même Hâroûn envoya Lachkarî à Néhâwend pour lui apporter le trésor que renfermait cette ville. Lorsqu'il y fut arrivé et qu'il constata la richesse de ses habi-

[1] Ibn-Miskawaïh, V, p. 345, l. 6. Il était fils de l'oncle maternel du khalife, d'où son surnom. Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 215.

[2] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 172. Cf. Ibn-Miskawaïh, V, p. 345. Déïr-el-ʿAqoûl était un couvent situé entre Médâïn et Noʿmâniyya, à 17 parasanges au sud-est de Bagdad, autour duquel s'était créée une bourgade sur les bords du Tigre, à l'est du fleuve; mais au temps de Yâqoût, celui-ci avait changé de lit. Yaʿqoûb ben Léïth eç-Çaffâr y avait été complètement défait en 262 (876) par l'armée du khalife el-Moʿtamid. Cf. *Encyclopédie de l'Islam*, t. I, p. 920.

[3] Ibn elʿAllâq l-Qarawî, d'après un manuscrit des *Prairies d'or*, t. IX, p. 84, note 1 (de la page 24). L'édition d'Ibn-el-Athir par Tornberg, t. VIII, p. 167, donne Ibn ʿAllân et non Ibn ʿAllâq, comme l'affirme cette note.

[4] Elles s'arrêtèrent à une localité nommée *Chadjaratéïn* «les deux arbres», qui forme la limite entre l'ʿIrâq-ʿAdjémî (lire *Djabal* dans le texte arabe au lieu de *Djîl*) et l'ʿIrâq-ʿArabî. Masʿoûdi, t. IX, p. 25.

[5] Ibn-Khaldoûn, IV, p. 424. On estime à cinquante mille au moins le nombre de captifs enlevés dans cette expédition. Masʿoûdi, *loc. laud.*

tants, il fut pris par la cupidité, leur confisqua une somme de trois millions de dirhems qu'il perçut en une semaine, et y leva un corps de troupes; il fit de même à Keredj[1]; puis il partit pour Ispahan, s'enfuyant devant Hâroûn, accompagné des soldats qui s'étaient enrôlés, et cela dans le mois de djoumâdâ II de l'année 319 (juin-juillet 931).

Le gouverneur d'Ispahan était alors Abou'l-'Abbâs Aḥmed ben Kaïghligh; c'était avant la prise de cette ville par Mardâwêdj. Il sortit à la rencontre de l'intrus, lui livra bataille et fut mis honteusement en déroute. Lachkarî s'empara d'Ispahan; ses compagnons y entrèrent et s'installèrent dans les maisons, les caravansérails et les bains; mais Lachkarî n'y était pas entré avec eux.

Aḥmed, après sa défaite, s'était réfugié dans un village des environs, avec trente cavaliers. Lachkarî monta à cheval pour faire le tour des murailles de la ville à l'extérieur[2]; il aperçut Aḥmed entouré de ses soldats; il s'informa de ce que c'était; on lui répondit qu'il n'y avait pas de doute que ce ne fussent des soldats d'Aḥmed ben Kaïghligh; immédiatement Lachkarî remonta à cheval et se dirigea vers eux avec la petite escorte qui le suivait; arrivés l'un près de l'autre, les deux chefs se reconnurent et se livrèrent un combat dans lequel Lachkarî fut tué, d'un coup de sabre sur la tête, par Aḥmed ben Kaïghligh; le coup traversa le bonnet et le casque et fit jaillir la cervelle, de sorte qu'il tomba mort. [Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que] à ce moment, Aḥmed avait plus de soixante-dix ans[3].

Après la mort de Lachkarî, ceux qui l'accompagnaient s'enfuirent, entrèrent à Ispahan et informèrent leurs compagnons de l'événement; tous prirent la fuite en abandonnant leurs bagages et la plupart de leurs ustensiles de voyage. Aḥmed rentra à Ispahan : ce fut là une

[1] Ibn-Miskawaïh, V, p. 345, lin. ult.

[2] Ibn Miskawaïh, t. V, p. 346, dit simplement que Lachkarî était resté en arrière de l'armée, puis il fit quelques pas et descendit de sa monture pour verser de l'eau.

[3] Cf. Ibn Miskawaïh, t. V, p. 347.

élégante victoire. Toutefois la situation eut pour résultat qu'Aḥmed fut destitué du gouvernement de la ville, dont fut chargé el-Mozhaffar ben Yâqoût[1].

MARDÂWÊDJ S'EMPARE D'ISPAHAN.

Mardâwêdj envoya ensuite une autre troupe s'emparer d'Ispahan; ses soldats s'y installèrent et y réparèrent pour lui les demeures d'Aḥmed ben ʿAbd-el-ʿAzîz ben Abi-Dolaf el-ʿIdjlî[2], ainsi que les jardins (y attenant). Alors Mardâwêdj se rendit dans la ville et s'y installa, à la tête de quarante ou cinquante mille hommes. Il expédia une autre troupe à el-Ahwâz, laquelle s'empara de la ville et du Khouzistan tout entier et perçut les impôts de la province, que le chef partagea entre ses compagnons. Il y rassembla des sommes considérables qu'il mit en réserve. Puis il envoya au khalife el-Moqtadir un délégué chargé de lui faire attribuer une certaine somme sur tous ces pays, et il céda au khalife les revenus de Hamadan et de Mâh el-Koûfa[3]; ceux-ci furent établis à la redevance fixe de deux cent mille dinars par an[4].

MARDÂWÊDJ ENVOIE UN DÉLÉGUÉ À SON FRÈRE WOUCHMGÎR.

En 320 (932), Mardâwêdj envoya [un messager] à son frère Wouchmgîr, alors dans le Gîlân, pour le convoquer auprès de lui; l'envoyé était Ibn-Djaʿd, qui a raconté ceci : « Mardâwêdj m'envoya et m'ordonna d'user de douceur pour amener son frère Wouchmgîr auprès de lui. Je le trouvai entouré de gens qui cultivaient le riz. Quand ils m'aperçurent, ils s'approchèrent de moi; c'étaient des hommes

(1) Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 168; Khondémir, t. II, 4, p. 47.

(2) Général du khalife el-Moʿtaḍid, qui vainquit Râfiʿ ben Léith en 279 hég. et mourut l'année suivante. Cf. Masʿoûdî, *Prairies d'or*, t. VIII, p. 139, 143. Il était le petit-fils d'Abou-Dolaf, général, poète, commensal du khalife el-Ma'moûn, qui mourut en 226 hég.

(3) Territoire de Dînawar. Cf. Ibn-Miskawaih, t. V, p. 367-368; Le Strange, *Eastern Caliphate*, p. 189; Marquart, *op. cit.*, p. 94.

(4) Ce détail manque à Ibn-Miskawaih; il est dans Ibn-Khaldoûn, IV, p. 425, qui l'a pris à Ibn-el-Athîr.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sans chaussures, nus, revêtus [seulement] de caleçons rapiécés de chiffons de diverses couleurs, et de vêtements en loques. Je le saluai, lui transmis le message de son frère et l'informai des pays, des richesses, et autres choses dont il s'était emparé. Alors il fit le geste de cracher sur la barbe de son frère et s'écria : Voilà qu'il a revêtu les vêtements noirs et s'est mis au service des noircis[1]! Mais je ne cessai de lui donner de l'espoir et d'exciter sa convoitise jusqu'à ce qu'il se décida à m'accompagner.

« Quand nous arrivâmes à Qazwîn, je fis tous mes efforts pour le décider à revêtir les vêtements noirs, mais il s'y refusa d'abord, et n'y consentit qu'après une longue lutte. J'ai constaté chez lui, ajoute le narrateur, une telle ignorance que j'aurais honte d'en parler; plus tard, l'heureuse fortune lui dispensa les dons mystérieux qu'elle tenait en réserve, et il devint l'un des rois connaissant le mieux l'administration de ses États et la politique à suivre à l'égard de ses sujets[2]. »

CAMPAGNE DE MARDÂWÊDJ DANS LE DJOURDJÂN.

L'année suivante, 321 (933), Mardâwêdj se rendit de Réï au Djourdjân, où se trouvait Abou-Bekr Moḥammed ben el-Mozhaffar[3], alors malade. Quand Mardâwêdj vint l'attaquer, il s'en retourna à Nichapour où se trouvait le Samanide Naçr ben Aḥmed. Lorsqu'il arriva dans cette ville, le prince samanide se dirigea vers le Djourdjân. Moḥammed ben 'Obéïdallah el-Balghamî, un de ses généraux, entretint une correspondance avec Moṭarrif ben Moḥammed, ministre de Mardâwêdj, et chercha à l'attirer de son côté, ce qui réussit; mais Mardâwêdj eut vent de l'intrigue, fit arrêter Moṭarrif et le mit à mort. Alors Moḥammed ben 'Obéïdallah el-Balghamî envoya à Mar-

(1) Wouchmgîr reproche à son frère d'avoir cherché à s'appuyer sur les khalifes Abbassides. Tout le Gilân était alors Chi'ite ou mazdéen. Comp. avec Ibn-Khaldoûn, IV, p. 425, qui donne à tort la date de 316 pour cet incident.

(2) Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 182.

(3) Gouverneur au service des Samanides; cf. Defrémery, *Samanides*, p. 234, 237, 245, 248.

dâwêdj le message suivant : « Je sais que tu n'approuves pas l'ingratitude au sujet de ce que t'a fait le prince samanide, et que celui qui t'a poussé à attaquer le Djourdjân, c'est ton ministre Moṭarrif, afin que les habitants de cette province voient le crédit dont il jouissait auprès de toi, comme l'a fait Aḥmed ben Abi-Rabîʿa, secrétaire d'ʿAmr ben el-Léïth, qui l'a poussé à attaquer Balkh pour que les habitants de cette ville constatent son crédit auprès de son maître. Or il lui est arrivé ce que tu sais. Je ne crois pas que tu puisses faire ouvertement la guerre à un roi entouré de cent mille hommes, ses esclaves, ses affranchis, et ceux de son père. Le vrai procédé, c'est de renoncer au Djourdjân en sa faveur, et de prodiguer l'argent pour conserver Réï; tu ferais la paix à ces conditions. »

Mardâwêdj agit comme il lui était conseillé; il renonça au Djourdjân, prodigua des sommes pour conserver Réï, et y rentra; la paix conclue avec le Samanide lui en assura la possession[1].

Lorsque Mâkân eut attaqué pour la seconde fois le Djourdjân et Dâmghân, et fut rentré défait à Nichâpour, les fils de Bowéïh virent son impuissance et sa faiblesse; ʿImâd-ed-Daula et Rokn-ed-Daula lui dirent : « Nous sommes entourés d'un groupe, et nous sommes à ta charge alors que tu es gêné; ce qui est le mieux pour toi, c'est que nous nous séparions pour alléger tes dépenses; quand nos affaires iront mieux, nous retournerons auprès de toi. » Mâkân ayant donné son autorisation, les deux fils de Bowéïh se rendirent auprès de Mardâwêdj; un groupe de généraux de Mâkân se laissèrent guider par eux et les suivirent. Quand ils arrivèrent auprès de lui, Mardâwêdj les reçut de la meilleure façon, distribua des vêtements d'honneur aux fils de Bowéïh et les traita généreusement; il donna l'investiture d'un canton de l'ʿIrâq-ʿAdjémî à chacun des généraux de Mâkân qui étaient venus le rejoindre; quand à ʿAlî, fils de Bowéïh, il lui accorda l'investiture de Keredj[2].

[1] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 195; Ibn-Khaldoûn, *loc. laud.*

[2] Ville située à moitié chemin de Hamadan et d'Ispahan, et plus rapprochée de celle-ci.

La raison de la préférence accordée à ʿAlî, fils de Bowéïh, et de son élévation au-dessus des autres, était, après la destinée[1], qu'il était d'un caractère doux, plein de mansuétude, et brave. Après que Mardâwêdj l'eût investi du district de Keredj en même temps qu'il distribuait d'autres cantons entre les généraux réfugiés auprès de lui, et qu'il en eût fait dresser les actes, tous se rendirent à Réï où se trouvait son frère Wouchmgîr, qui avait auprès de lui el-Ḥoséïn ben Moḥammed surnommé el-ʿAmîd (c'est lui qui fut le père d'Abou'l-Faḍl qui exerça les fonctions de ministre de Rokn-ed-Daula, fils de Bowéïh[2]); cet el-ʿAmîd était en ce temps le ministre de Mardâwêdj.

ʿImâd-ed-Daula possédait une mule grise des plus belles, qu'il mit en vente; le prix de la bête monta à deux cents dinars[3]; présentée à el-ʿAmîd, il l'acheta et en versa le prix. Quand la somme fut portée à ʿImâd-ed-Daula, il en retira dix dinars et restitua le surplus; c'est donc un beau cadeau qu'il fit au ministre[4].

Plus tard, Mardâwêdj se repentit d'avoir donné des provinces à ces généraux; en conséquence, il écrivit à son frère Wouchmgîr ainsi qu'à [son ministre] el-ʿAmîd, en leur ordonnant d'empêcher ceux-là de se rendre dans leurs provinces, et si quelqu'un d'entre eux était déjà parti, de le faire revenir[5]. Or les lettres étaient tout d'abord remises à el-ʿAmîd avant de parvenir à Wouchmgîr; le ministre les lisait et les présentait ensuite au frère du souverain. Lorsque le ministre eut pris connaissance de la lettre en question, il fit savoir en secret à ʿImâd-ed-Daula qu'il eût à se rendre immédiatement dans son gouvernement en brûlant les étapes; ce qu'il fit, et c'était le coucher du soleil. Quand à el-ʿAmîd, le lendemain matin, il présenta la lettre à

Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 479; Le Strange, *op. l.*, p. 197; Marquart, p. 27. Cf. Ibn-Miskawaïh, t. V, p. 435.

[1] بعد الأقدار. C'est dit en d'autres termes par Ibn-Miskawaïh, t. V, p. 436.

[2] Sur ce ministre, voir *Mosâfirides*, p. 251, n. 3.

[3] Trois mille dirhems valant deux cents dinars, d'après Ibn-Miskawaïh, t. V, p. 436.

[4] Ibn Miskawaïh, *ibid.*, dit simplement qu'ʿImâd-ed-Daula fit conduire la bête chez son ministre et jura de ne pas en toucher le prix.

[5] D'empêcher les autres de sortir de la ville, dit Ibn-Miskawaïh, t. V, p. 437, l. 2.

Wouchmgîr et empêcha les autres généraux de quitter Réï; il leur réclama les diplômes d'investiture qui leur avaient déjà été remis. Wouchmgîr voulut faire courir après 'Imâd-ed-Daula pour le ramener, mais el-'Amîd lui dit : « Il ne reviendra pas volontairement; peut-être même combattra-t-il ceux qui seront chargés de le ramener, et deviendra ainsi rebelle. » Alors il renonça à son projet[1].

'Imâd-ed-Daula arriva à Keredj, fit du bien au peuple, et se montra doux aux agents[2] qui gouvernaient le pays, et qui écrivirent à Mardâwèdj en le couvrant de louanges et en décrivant sa manière de gouverner. Il s'empara de plusieurs forteresses qui appartenaient aux Khorrémites et y trouva d'abondantes provisions qu'il utilisa en totalité pour se concilier l'esprit des hommes au moyen de présents et de cadeaux; sa renommée se répandit; le peuple se tourna vers lui et l'aima.

A cette époque, Mardâwêdj était dans le Ṭabaristan; revenu à Réï, il laissa échapper de l'argent[3] qui devait revenir à un groupe de ses généraux[4], aux dépens de Keredj. Alors 'Imâd-ed-Daula rechercha leur inclination, leur fit des présents et se montra généreux à leur égard, de sorte qu'ils penchèrent de son côté et aimèrent à lui obéir. Mardâwêdj, l'ayant appris, en fut offusqué; il se repentit d'avoir envoyé ces généraux à Keredj; il écrivit à 'Imâd-ed-Daula et aux autres, les mandant auprès de lui d'une manière affable. Mais 'Imâd-ed-Daula agit en sens contraire et s'occupa de prendre des engagements de leur part en les effrayant au sujet de la violence de Mardâwêdj; tous lui répondirent affirmativement. Il perçut alors les impôts de Keredj[5].

Chêrzâd, l'un des principaux chefs des Déïlémites, venant de Djarbâdhaqân[6], avec quarante hommes, se réfugia auprès de lui,

[1] Les trois dernières phrases ne sont pas dans Ibn Miskawaïh, *loc. cit.*

[2] Il n'y en a qu'un dans Ibn-Miskawaïh, *ibid.*

[3] اطلق مالاً (Ibn-el-Athir); سيّب اموالَ جماعةٍ (Ibn-Miskawaïh).

[4] Parmi eux était Ibrahim ben Sayârahi, surnommé Kâsek. Ibn-Miskawaïh, V, p. 438.

[5] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 199-200. La dernière phrase est différente dans Ibn-Miskawaïh, *loc. laud* : « Il les fit alors sortir de Keredj et ramassa le plus d'argent qu'il put. »

[6] Ibn-Miskawaïh, *loc. laud.*

ce qui remplit son âme de courage. Alors ʿImâd-ed-Daula partit de Keredj avec tout ce monde, dans la direction d'Ispahan, gouvernée alors par el-Mozhaffar ben Yâqoût à la tête d'environ dix mille combattants; Abou-ʿAlî ben Rustem était chargé de percevoir l'impôt foncier (*kharâdj*). ʿImâd-ed-Daula envoya des messages à ces deux personnages, pour les disposer en sa faveur et leur demander l'autorisation de se retirer auprès d'eux et d'entrer dans l'obédience du khalife pour se rendre ensuite auprès de Sa Hautesse, à Bagdad; mais ils ne lui répondirent pas affirmativement[1]. Abou-ʿAlî était celui des deux qui manifestait le plus de répugnance; or il arriva par bonheur qu'il mourut à ce moment. Mozhaffar ben Yâqoût sortit d'Ispahan à la distance de trois parasanges; il avait dans ses troupes des Gèls et des Déïlémites, environ six cents hommes, qui se réfugièrent auprès d'ʿImâd-ed-Daula parce qu'ils avaient entendu parler de sa générosité, de sorte que le cœur de Mozhaffar faiblit, tandis que celui d'ʿImâd-ed-Daula était encouragé. Une bataille violente s'engagea : Mozhaffar fut mis en fuite, et ʿImâd-ed-Daula s'empara d'Ispahan; il parut très grand aux yeux du peuple, parce qu'avec neuf cents hommes il en avait mis en fuite près de dix mille[2]. Quand le khalife apprit cet événement, il le trouva énorme, et lorsque la nouvelle en parvint aux oreilles de Mardâwêdj, elle le troubla; il craignit pour les pays dont il avait le gouvernement et en fut vivement préoccupé.

LE BOUÏDE S'EMPARE D'ARRADJÂN ET MARDÂWÊDJ D'ISPAHAN.

Mardâwêdj eut peur d'ʿImâd-ed-Daula et commença à avoir recours à la ruse; il lui envoya des messages en le blâmant, et en cherchant cependant à le ramener; il lui demandait de se reconnaître

[1] Ibn-Miskawaïh, *l. l.*, dit simplement : «et d'entrer dans l'obédience du sultan, mais ils l'en détournèrent.» Ici *solṭân* est pris dans son ancienne signification de «chef du pouvoir exécutif».

[2] Ibn-Miskawaïh, V, p. 439 : «parce qu'avec des centaines de ses soldats il avait mis en fuite des milliers et des milliers.»

comme son vassal, s'offrant à lui envoyer, en guise de renfort, des troupes nombreuses qui l'aideraient à conquérir le pays; il ne lui imposait d'autre condition que de faire dire le prône en son nom dans les territoires dont il s'emparerait. Une fois le message parti, Mardâwêdj équipa une armée considérable placée sous le commandement de son frère Wouchmgîr, pour faire pression sur 'Imâd-ed-Daula, rassuré par l'envoi du messager. 'Imâd, l'ayant compris, partit d'Ispahan après y avoir perçu les impôts pendant deux mois[1] et se dirigea vers Arradjân[2] où se trouvait Abou-Bekr ben Yâqoût, qui s'enfuit sans combattre jusqu'à Râm-Hormuz[3]. C'est au mois de dhou'l-ḥidjdja (décembre) qu'eut lieu l'occupation d'Arradjân[4].

Quand ce gouverneur fut parti d'Ispahan, Wouchmgîr y entra à la tête de l'armée de son frère Mardâwêdj. Le khalife el-Qâhir, l'ayant appris, envoya, avant sa déposition, un messager à Mardâwêdj pour qu'il empêchât son frère d'entrer à Ispahan et livrât cette ville à Moḥammed ben Yâqoût. Le chef déïlémite se rendit à la sommation du khalife et restitua la ville au gouverneur évincé.

A la nouvelle de l'occupation de Chirâz par 'Imâd-ed-Daula, Mardâwêdj fut troublé et se rendit à Ispahan pour chercher à remédier à la situation; son frère Wouchmgîr s'y trouvait, car, lors de la destitution du khalife el-Qâhir, Moḥammed ben Yâqoût avait tardé à se rendre dans cette ville, de sorte que Wouchmgîr y rentra après qu'elle était restée dix-neuf jours sans gouverneur. Une fois arrivé, Mardâwêdj renvoya son frère à Réï[5].

[1] « Un mois », dit Ibn-Miskawaïh, V, p. 440.

[2] Ville du Fars, à cheval sur les limites de la Susiane, sur laquelle on peut consulter Barbier de Meynard, *op. laud.*, p. 18; Aboû'l-Fédâ, *Géogr.*, p. 318; Istakhri, Ibn-Ḥauqal, Moqaddési, à l'index; Dimachqi, p. 241; Le Strange, p. 268; Marquart, p. 27.

Elle avait été colonisée par le roi sâsânide Qobâdh au moyen de populations enlevées à Mayyâfâriqîn et à Amida (Diarbékir).

[3] Ville de Susiane (Khoûzistan); cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 254; Aboû'l-Fédâ; p. 318; Dimachqi, p. 243; Le Strange, p. 243; Marquart, p. 145.

[4] Ibn-el-Athir, t. VIII, p 201-202.

[5] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 207. Comparer Ibn-Miskawaih, t. V, p. 420 et 466, qui ne donne que dix sept jours pour le temps où Ispahan resta sans gouverneur.

MARDÂWÊDJ S'EMPARE D'EL-AHWÂZ.

D'Ispahan, Mardâwêdj envoya des troupes dans la direction d'el-Ahwâz pour s'emparer de cette ville et fermer la route [de Bagdad] à ʿImâd-ed-Daula s'il se dirigeait de ce côté, de sorte qu'il ne lui resterait plus de chemin pour atteindre le khalife, tandis que lui, Mardâwêdj, pourrait l'atteindre par Ispahan, et son armée par el-Ahwâz, de manière qu'il ne pourrait leur résister.

C'est au mois de ramaḍân (août-septembre) que l'armée de Mardâwêdj se mit en marche; elle atteignit Aïdhadj [1]. Yâqoût craignit qu'elle ne s'interposât entre lui et le Bouïde; il se rendit à el-Ahwâz, accompagné de son fils Mozhaffar, et il écrivit au khalife er-Râḍî pour lui demander l'investiture de la province, ce à quoi il consentit. Abou ʿAbdallah ben el-Barîdî, son secrétaire, fut adjoint à ce qu'il possédait [déjà] de la perception de l'impôt à el-Ahwâz, et son frère Abou'l-Ḥoséïn devint le représentant de Yâqoût à Bagdad.

L'armée de Mardâwêdj s'empara de Râm-Hormuz le 1er chawwâl de la même année (14 septembre 934) et marcha ensuite sur el-Ahwâz. Yâqoût l'arrêta au pont d'Arbaq [2] qu'il coupa [3] et elle ne put passer la rivière à gué, à cause de la violence du courant; elle campa en face pendant quarante jours. Puis elle décampa et passa le canal de Masrouqân [4] sur des radeaux. Yâqoût, qui venait, deux jours auparavant, de recevoir des renforts de Bagdad, apprit cette nouvelle, suivit l'armée jusqu'à la bourgade d'er-Rîkh [5], puis jusqu'à Wâsiṭ où se trouvait alors Moḥammed ben Râïq, qui évacua pour lui la partie ouest de la ville, où s'installa Yâqoût.

[1] Sur cette ville, aujourd'hui ruinée, voir Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 62; Le Strange, p. 245.

[2] Bourgade du Khoûzistân, près de Râm-Hormuz; *Méràçid*, t. I, p. 42.

[3] Ibn-Miskawaïh, V, p. 467.

[4] Canal du Khoûzistân, partant de Chouster et creusé sous les Sâsânides, pendant le règne de Sapor Ier, ou même du temps d'un Artaxercès; aujourd'hui Ab-i Gargar. *Méràçid*, t. III, p. 97; Le Strange, p. 237.

[5] Yâqoût ne mentionne de localité de ce nom que dans le Khorasan. *Méràçid*, t. I, p. 496.

ʿImâd-ed-Daula, en apprenant la prise d'el-Ahwâz par Mardâwêdj, écrivit au lieutenant de celui-ci pour se le concilier et lui demander de s'interposer entre lui et son chef; ce qu'il fit, en y apportant tout son zèle. Mardâwêdj répondit affirmativement, à la condition qu'il lui obéirait et ferit prono ncer la *khoṭba* en son nom. La situation se trouva ainsi rétablie; le Bouïde lui fit de splendides présents, envoya son frère Rokn-ed-Daula à titre d'otage, et fit prononcer le prône au nom de Mardâwêdj, qui fut satisfait de lui. Mais Yâqoût reprit el-Ahwâz dès l'assassinat du chef déïlémite[1].

MEURTRE DE MARDÂWÊDJ.

C'est en 323 (935) que Mardâwêdj fut assassiné dans les circonstances suivantes. Il maltraitait les mercenaires turcs [à son service][2]; il disait que l'esprit de Salomon s'était incarné en lui, et que les Turcs étaient des démons et des révoltés; il devait les traiter durement, sinon ils faisaient le mal. Cette pression leur devint pesante, et ils souhaitèrent de le voir disparaître. Lorsque arriva la nuit de Sadhaq[3], qui est celle où l'on allume les feux, il ordonna de rassembler du bois dans les montagnes et les différents cantons, et de dresser, sur les deux flancs de la vallée connue sous le nom de Zen-

(1) Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 213-214.

(2) Au nombre de quatre mille, d'apres Masʿoûdi, *op. cit.*, t. IX, p. 28.

(3) Ibn-Miskawaïh, *l. l.*; Ibn-el-Athir (suivi par Ibn-Khaldoûn, IV, p. 429) a remplacé cette expression par celle de ليلة الميلاد « la nuit de Noël ». *Sadhaq* est le terme pehlevi-arabe correspondant au persan سده. Sur cette fête, voir El-Bîroûnî, *Chronology*, trad. Ed. Sachau, p. 213. Elle tombait le 10 du mois de Bahman.

En 322 hég. le Nauroûz (= 1er farwardin) tombait le samedi 19 avril 934, et cette année de l'hégire se terminait le 10 décembre, de sorte que les mois persans suivants relèvent de l'année 323; le mois de bahman commençait le 13 février 935, et la fête de Sadhaq (= 10 bahman) coïncidait avec le 22 février. Cf. Hamza Içfahâni, p. 184. A l'époque où écrivait el-Bîroûnî, c'est-à-dire dans les premières années du XIe siècle, le Nauroûz, qui d'abord coïncidait avec le solstice d'été, avait encore reculé et se trouvait correspondre à l'entrée du soleil dans le signe du Bélier, c'est-à-dire au commencement du printemps (*Chronology*, trad. Sachau, p. 201); il a été fixé définitivement à cette date par la réforme du calendrier qui porte le nom du sultan seldjouqide Djelâl-ed-Din Malak-Châh.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dèroûdh[1], des estrades et des coupoles gigantesques, et de faire de même dans la montagne de Kérîm-Koûh, qui domine Ispahan, depuis le pied jusqu'au sommet, de sorte que, en mettant le feu à ce bois, la montagne tout entière ne fût qu'un seul brasier. Il fit de même pour toutes les montagnes et les collines de la région. Il ordonna de rassembler du naphte et les tubes qui servaient à le lancer, et de réunir les artificiers habiles à s'en servir; il fit fabriquer des cierges en nombre considérable. On chassa pour lui les corbeaux et les milans; on en prit plus de deux mille, pour leur attacher du naphte à leurs pattes et les faire voler avec le feu dans les airs[2].

Il ordonna de préparer un banquet gigantesque où figuraient cent chevaux et deux bœufs rôtis en entier, sans compter les moutons, trois mille têtes, en plus des autres mets cuisinés, plus de dix mille poulets et autres oiseaux de diverses espèces; les plats de *ḥalwâ* étaient innombrables[3]. Il projeta de rassembler le peuple pour cette invitation, et après avoir dîné, de tenir une séance de boisson, de mettre le feu aux fagots et de contempler le spectacle.

Quand arriva la fin du jour, il monta à cheval, seul, suivi de ses esclaves à pied, et il fit le tour du banquet en inspectant les dispositions prises, ainsi que les fagots amoncelés; il trouva le tout misérable, en comparaison de l'ampleur de la campagne; il fut saisi d'angoisse, se mit en colère et maudit ceux qui avaient pris ces dispositions et ceux qui les avaient exécutées. Les assistants eurent peur de lui. Il revint, descendit de cheval, et entra dans une tente qui lui était réservée, et où il s'endormit; personne n'osa lui parler. Les chefs militaires, les généraux, d'autres encore, s'assemblèrent et murmurèrent contre lui; les uns dirent qu'il s'était mis en colère parce qu'il y avait trop de choses, étant avare; les autres, que la folie

(1) Zerrin-Roûdh dans Ibn-Miskawaïh, *l. l.*; ces deux noms sont d'ailleurs équivalents, Le Strange, p. 207.

(2) Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 222; Ibn-Miskawaïh, V, p. 479, qui tient ses renseignements du ministre Abou'l-Faẓl ben el-ʿAmîd.

(3) Ces détails ne sont pas dans Ibn-Miskawaïh, V, p. 480.

s'était emparée de lui brusquement, d'autres que son cœur lui faisait mal; on donna encore d'autres explications, et la révolte était sur le point d'éclater.

El-ʿAmîd, son ministre, ayant eu connaissance de la situation, se rendit auprès de lui et ne cessa d'insister jusqu'à ce qu'il s'éveillât; il lui fit connaître ce qu'on disait[1]. Alors il sortit, s'assit à la table préparée et avala trois bouchées; puis il se leva, et le peuple pilla le reste. Il ne tint pas la séance de boisson projetée, retourna à sa demeure et resta dans son camp, en dehors d'Ispahan, pendant trois jours, sans se montrer.

Le quatrième jour, il s'occupa de faire seller les montures pour rentrer du camp à sa maison de ville; une foule considérable s'assembla devant la porte de sa tente; les bêtes restèrent avec les esclaves, en hennissant et en se jouant, tandis que les esclaves criaient pour calmer le tumulte; or les bêtes se pressaient en foule, et il s'élevait de tout cela des sons effrayants[2].

Mardâwêdj dormait; il s'éveilla, sortit, regarda, et vit ce spectacle; il s'informa, et comprit la situation; alors sa colère s'enflamma, et il s'écria : « Ne suffisait-il pas d'avoir déshonoré l'armée en pillant les mets et en murmurant comme ils l'ont fait, pour que mon affaire aboutît à ces chiens? »

Il demanda qui étaient les maîtres de ces animaux; on lui répondit que c'étaient les esclaves turcs qui s'étaient mis à son service. Il ordonna alors de desseller les chevaux et de mettre les selles sur le dos de leurs maîtres turcs, et de conduire ainsi les bêtes aux écuries, en les tenant par le licou. Celui qui s'y refuserait serait battu par les Deïlémites, à coups de fouet, jusqu'à ce qu'il obéisse. Cela se passa effectivement ainsi, et ce fut un spectacle honteux dont les hommes les plus méprisables auraient été dégoûtés.

Ensuite Mardâwêdj monta à cheval en personne, avec sa suite,

[1] Ibn-Miskawaïh, V, p. 481, rapporte la conversation entre el-ʿAmîd et Mardâwêdj. — [2] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 223.

en menaçant les Turcs, et arriva à sa maison près de la nuit close. Auparavant, il avait fait battre un certain nombre des principaux esclaves turcs, qui le détestaient et désiraient sa mort; mais ils ne trouvèrent pas de complice.

Après ce dernier incident, ils épièrent une occasion. Certains d'entre eux dirent : « Que signifie de supporter en patientant un pareil démon? » Ils se concertèrent, et se conjurèrent pour l'attaquer par surprise. Il entra au bain; or Kourtékin[1] montait la garde à sa porte dans ses moments d'isolement et quand il était au bain, mais, ce jour-là, il lui ordonna de ne pas le suivre, de sorte que Kourtékin, fâché, resta en arrière; c'est lui qui rassemblait les gardes; mais, dans sa colère, il ne donna à aucun d'eux l'ordre de veiller sur la personne du maître; car, lorsque Dieu veut quelque chose, il en dispose les moyens.

Mardâwèdj avait aussi un esclave nègre chargé de le servir au bain; les conjurés cherchèrent à le mettre de leur parti, et il y consentit. « Qu'il n'emporte pas avec lui des armes », dirent-ils au nègre. Sa coutume était en effet d'emporter avec lui un poignard[2] long d'environ une brasse, enveloppé dans un foulard. Le nègre répondit : « Je n'oserais pas[3]. » Ils convinrent de briser la lame du poignard, et de laisser le manche dans le fourreau, sans la lame, et ils l'enveloppèrent dans le foulard, comme c'était sa coutume, afin qu'il ne s'aperçût de rien.

Lorsque Mardâwêdj entra au bain, le nègre fit comme on le lui avait dit; vint alors un autre serviteur, qui était le majordome de sa maison; il s'assit à la porte du bain[4]. Les Turcs attaquèrent le bain; le majordome se leva pour leur en interdire l'accès et poussa des cris;

[1] Malgré son nom turc, c'était un Déïlémite; il devint plus tard émir el-Omarâ à Bagdad. Cf. Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 314.

[2] Ibn-Miskawaïh, V, p. 483, a دَشْنِيًّا; c'est le mot persan دشنه.

[3] La phrase est plus complète dans Ibn-Miskawaïh, *l. l.* : « Je n'oserais pas m'avancer devant lui, et je n'ai point sur moi le poignard. »

[4] D'après Ibn-Miskawaïh, t. V, p. 484, c'est l'esclave nègre qui était assis à la porte du bain; il n'y a pas d'autre serviteur.

l'un des conjurés le frappa d'un coup de sabre et lui coupa la main; le majordome appela le nègre à son secours et tomba.

Mardâwêdj, ayant entendu le tumulte, sauta sur son poignard pour se défendre, mais il le trouva brisé; alors il prit un escabeau de bois sur lequel il s'asseyait pour se laver le corps, et s'en servit pour barricader la porte du bain à l'intérieur; les Turcs poussaient la porte, mais ne purent l'ouvrir; quelques-uns montèrent sur le toit et brisèrent les lucarnes de verre de la coupole; [par les trous ainsi formés] ils lui lancèrent des flèches. Mardâwêdj se retira alors dans l'étuve (*caldarium*) et se mit à leur parler doucement et à jurer de les couvrir de bienfaits.

Ce fut comme s'ils le craignaient un instant; puis ils comprirent que l'extrémité à laquelle ils s'étaient portés rendait impossible tout accommodement; alors l'un d'eux attaqua la porte derrière laquelle se trouvait l'escabeau, et la brisa; ils entrèrent auprès de lui; l'un d'eux lui fendit le ventre d'un coup de couteau, tandis que Mardâwêdj frappait le visage d'un autre avec l'écuelle d'argent qu'il tenait à la main, en lui laissant des traces affreuses. Puis ils sortirent, croyant en avoir fini avec lui. «Qu'avez-vous fait?» leur crièrent les complices qui étaient en dehors du bain. «Nous lui avons fendu le ventre», répondirent-ils. L'un d'eux s'écria : «Retournez auprès de lui et coupez-lui la tête.» Il était arrivé, en effet, à cette époque-là, qu'un des domestiques de la maison s'était fendu le ventre par une blessure qui fut recousue et guérit. Ils craignirent que cela ne se passât de même, et ils lui coupèrent la tête. On dit que quand ils revinrent auprès de lui, il avait rassemblé ses entrailles, les avait remises en place et les retenait de la main gauche; qu'il se battit, l'écuelle à la main, pendant un instant, jusqu'à ce que ce fût fini[1].

[1] La version d'Ibn-Miskawaïh, V, p. 484, est plus complète que celle d'Ibn-el-Athir; aussi l'avons-nous suivie. Le mot que nous avons traduit par «écuelle» est كرنيب, que Dozy *Suppl.*, II, 461, a rapproché de χέρνιψ; il désigne évidemment le bassin, ordinairement de cuivre, dans lequel on fait mousser le savon au bain.

Ceux qui avaient soulevé le peuple contre lui et avaient entrepris de le mettre à mort étaient Touzoun, qui devint généralissime à Bagdad[1], Yarouq ben Boghrâ, Moḥammed ben Yannâl l'interprète[2]; parmi ceux qui étaient d'accord avec lui, on compte Bedjkem[3], qui fut chargé du gouvernement de l''Irâq avant Touzoun.

Après l'assassinat de Mardâwêdj, les conjurés s'empressèrent de faire connaître l'événement à leurs compagnons; tous montèrent à cheval, pillèrent le château de leur chef et s'enfuirent, sans que les Déïlémites eussent eu connaissance de ce qui se passait, car la plupart de ceux-ci étaient entrés dans la ville pour que leur chef pût les rejoindre, tandis que les Turcs étaient restés en arrière pour le même motif. Une fois informés, les Déïlémites et les Gêls montèrent à cheval pour les poursuivre, mais ils n'atteignirent que quelques individus dont les montures s'etaient arrêtées; ils les mirent à mort et revinrent piller les trésors, mais ils constatèrent qu'el-'Amîd y avait fait mettre le feu, de sorte qu'ils ne purent y porter la main, et les trésors restèrent indemnes.

Parmi les circonstances extraordinaires que l'on raconte, il y a ceci que les soldats, ce jour-là, quand ils virent la colère de Mardâwêdj, s'assirent en s'entretenant de la tyrannie qu'ils éprouvaient de sa part, de son insolence et de sa révolte [contre les lois divines]. Un vieillard que personne ne connaissait entra; il était monté sur un cheval et dit : « Voici que la situation de cet infidèle s'est accrue; mais

[1] C'est par erreur qu'Ibn-Ṭiqṭaqa, dans le *Fakhrî,* fait de lui un émir déïlémite. Sous le khalife Mottaqî, il s'était emparé du pouvoir; il fit aveugler le khalife et le déclara déchu en 333 (941). Il mourut à Hît en 334 (945). Cf. *Fakhrî,* éd. Derenbourg, p. 385; trad. Amar, p. 492, note 2, et p. 493, note 1; Cl. Huart, *Histoire des Arabes,* t. I, p. 315, 327. Mas'oûdî, t. IX, p. 29, n'est pas tout à fait sûr qu'il eût pris part au complot.

[2] Ce Moḥammed ben Yannâl, surnommé *et-Terdjoumân* (l'interprète), fut plus tard l'un des principaux lieutenants de Touzoun et son représentant à Bagdad; il s'entendit avec le ministre Ibn-Moqla pour appeler les Ḥamdânides au secours du khalife el-Mottaqî menacé par la coalition de Touzoun, d'Ibn-Chîrzâd et d'el-Barîdi, en 331. Il fut arrêté à Raqqa et exécuté par ordre de Séïf-ed-Daula en 332. Cf. Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 299, 303, 304, 312.

[3] Cf. Cl. Huart, *op. cit.,* t. I, p. 314, 326, 327 (où il faut lire Bedjkem au lieu de Bokdjem, Bodjkem et Bokjdem). Mas'oûdî fait de lui le principal auteur de l'assassinat.

on l'ensevelira aujourd'hui et Dieu le prendra.» Puis il disparut. L'assemblée fut prise de terreur, et les assistants se regardèrent les uns les autres. Le vieillard vint à passer; les gens se dirent : «Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de le suivre, de le saisir et de lui faire répéter ses paroles, de peur que Mardâwêdj n'entende ce qui s'est passé, car il ne nous ferait que du mal.» Ils le suivirent; mais ils ne virent plus personne[1].

Mardâwêdj avait perdu la tête avant son assassinat; il avait pris des airs insolents et s'était fait faire un trône d'or sur lequel il s'asseyait, et il avait fait fabriquer des sièges d'argent pour ses principaux généraux[2]. Il avait commandé une mitre ornée de pierres précieuses sur le modèle de celle de Chosroès Ier[3]. Il avait formé le projet d'attaquer l'ʿIrâq-ʿArabî et de s'en emparer, de reconstruire Ctésiphon ainsi que les maisons et les immeubles de Chosroès; après cela, il se serait fait appeler roi des rois. Mais l'ordre de Dieu le surprit alors qu'il ne s'y attendait pas, et le peuple respira, délivré du mal qu'il lui causait. «Nous prions Dieu, ajoute Ibn-el-Athîr[4], qu'il délivre promptement les hommes de tout tyran!»

Après sa mort, ses compagnons, Déïlémites et Gêls, se réunirent et tinrent conseil. «Si nous restons sans chef, se dirent-ils, nous sommes perdus[5].» Ils tombèrent d'accord pour obéir à son frère Wouchmgîr, qui était alors à Réï. Ils y transportèrent le cercueil de Mardâwêdj. Ceux de ses compagnons qui s'y trouvaient sortirent de la ville avec son frère et se portèrent à la rencontre du cortège funèbre,

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 225.

[2] Ibn-el-Athîr se répète, nous avons déjà vu ce détail, p. 364.

[3] Comparer Masʿoûdi, *op. cit.*, t. IX, p. 27. Mardâwêdj ne tendait à rien de moins qu'à rétablir l'ancien empire des Sâsânides; il attendait sans doute pour cela un moment favorable. Cette remarque de l'historien arabe prouve que le chef déïlémite était un patriote persan, qui avait rêvé la restauration d'un ordre de choses à jamais aboli par la conquête musulmane.

[4] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 226. On trouvera des vers arabes, composés à l'occasion de cet événement, dans l'appendice de l'histoire d'Ispahan étudiée par M. Edw. G. Browne dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1901, p. 687-688.

[5] Cf. Masʿoûdi, t. IX, p. 30.

à la distance de quatre parasanges, marchant pieds nus. Ce fut une journée d'une pompe magnifique.

Quant à ceux qui se trouvaient à el-Ahwâz et dans les environs, ils cachèrent la nouvelle de sa mort, partirent pour Réï et se soumirent également à Wouchmgîr en l'entourant[1].

Lors de l'assassinat, Rokn-ed-Daula le Bouïde était, comme nous l'avons raconté, à sa cour en qualité d'otage; il distribua de l'argent à ses gardiens, qui le relâchèrent; il sortit dans la campagne pour détacher ses fers; des mulets chargés de paille et portant ses compagnons et ses esclaves le rejoignirent; ceux-ci jetèrent la paille, brisèrent ses fers, enfourchèrent les bêtes de somme et se réfugièrent dans le Fârs, auprès de son frère ʿImâd-ed-Daula[2].

LES TURCS APRÈS LE MEURTRE DE MARDÂWÊDJ.

Après le meurtre, les Turcs prirent la fuite et se séparèrent en deux troupes; la première alla retrouver ʿImâd-ed-Daula avec Khadjkhadj, celui que Touzoun fit aveugler plus tard; la seconde partit pour l'ʿIrâq-ʿAdjémî avec Bedjkem; c'était la plus nombreuse; elle leva l'impôt foncier de Dînawar et d'autres localités, puis arriva à Nahréwân, d'où elle écrivit au khalife er-Râḍî en lui demandant l'autorisation de se rendre à Bagdad, ce que le khalife permit. Quand elle entra dans la capitale, les Ḥodjariyya[3] crurent que c'était une ruse dirigée contre eux, et ils demandèrent le renvoi des Turcs en ʿIrâq-ʿAdjémî; le ministre Ibn-Moqla[4] donna l'ordre à ceux-ci de retourner d'où ils venaient et leur fit distribuer de l'argent, qu'ils n'acceptèrent

(1) Ibn-el-Athîr résume en quelques mots les détails du repli des troupes de l'Ahwâz qui sont donnés intégralement par Ibn-Miskawaïh, V, p. 487-488.

(2) Comparer Ibn-Miskawaïh, V, p. 486.

(3) Gardes du corps, prétoriens du sérail; ils semblent avoir été le prototype des janissaires de l'Empire ottoman. Cf. Masʿoûdi, *op. laud.*, t. VIII, p. 345; t. IX, p. 31, note 2 (p. 85); Dozy, *Supplément*, t. I, p. 252.

(4) Célèbre calligraphe, ministre d'el-Moqtadir et d'er-Râḍî, sur lequel on peut voir mes *Calligraphes et miniaturistes de l'Orient musulman*, p. 74 et suivantes; Ibn-Ṭiqṭaqa, *Fakhrî*, trad. Amar, p. 468.

pas, et se fâchèrent. Moḥammed Ibn-Râïq[1], alors à Wâsiṭ, et qui possédait également Baçra, leur écrivit pour leur demander de venir le rejoindre. Ils se rendirent à son invitation; Ibn-Râïq leur donna pour chef Bedjkem, et ordonna à celui-ci d'entrer en correspondance avec les Turcs ainsi qu'avec les Déïlémites de l'entourage de Mardâwêdj; ce qu'il fit, et il en vint un nombre considérable. Il les traita généreusement et leur distribua des vêtements d'honneur, ainsi qu'à Bedjkem particulièrement; il ordonna à ce dernier de signer ses lettres : «Bedjkem er-Râïqî». Celui-ci séjourna auprès de lui en attendant les événements qui se produisirent plus tard.

II

WOUCHMGÎR[2].

Après la mort de son frère, Wouchmgîr, alors à Réï, ayant vu venir se soumettre à lui les troupes de son frère, l'émir samanide Naçr ben Aḥmed écrivit au chef de son armée dans le Khorasan, Moḥammed ben el-Mozhaffar ben Moḥtâdj[3], de se rendre dans le canton de Qoumès[4], et à Mâkân ben Kâkî, qui se trouvait dans le Kirman, d'aller rejoindre le même général de manière à se porter contre le Djourdjân et Réï. Mâkân se rendit à Dâmghân en traversant le désert; Bândjîn le Déïlémite, compagnon de Wouchmgîr, se porta

[1] Émir el-Omarâ du khalife er-Râḍî, se montra l'ennemi d'Ibn-Moqla et le fit torturer. Cf. *Calligraphes*, p. 73; *Fakhrî*, p. 471.

[2] Ce nom signifie «preneur de cailles»; cf. Mas'oûdî, *Prairies d'or*, t. IX, p. 30; F. Justi, *Iranisches Namenbuch*, au mot *Washmgîr*, qui fait remarquer que le nom de la caille, en gîlek, est *ouchoum* (Chodzko, *Specimens of Popular Poetry*, p. 458); cf. J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. V, *Études linguistiques*, p. 207 : mazandérânî de Tünékâboun, *vôchoum*, gîlek de Minarè-Bazar, *gouchom*. La transcription *wachmgîr* pour *woachmgîr*, qui est couramment usitée par les auteurs européens, est le résultat d'une erreur; les dictionnaires persans donnent *wouchm*, ce qui est conforme à la prononciation gîlek.

[3] Général des Samanides, sur lequel on peut consulter Defrémery, *Samanides*, p. 234, 237, 245 et suiv.

[4] Canton dont Dâmghân est le chef-lieu. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 464; Le Strange, p. 364; Marquart, p. 71.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à sa rencontre à la tête d'une armée considérable; Mâkân demanda des renforts à Moḥammed ben el-Mozhaffar pendant qu'il était à Bestâm[1]; celui-ci lui envoya un groupe nombreux de soldats auxquels il avait ordonné de renoncer à combattre jusqu'à son arrivée; mais ils lui désobéirent et attaquèrent Bândjîn; loin de s'entr'aider, ils se trahirent les uns les autres et furent mis en déroute. Ils s'en retournèrent alors auprès de Moḥammed ben el-Mozhaffar et sortirent dans la direction du Djourdjân. Bândjîn marcha à leur rencontre pour les détourner de cette province; alors ils s'en allèrent à Nichâpour et s'y installèrent. Cette province fut attribuée à Mâkân, et il s'y établit. Ces événements eurent lieu à la fin de l'année 323 (935) et au commencement de 324 (936)[2].

En 323 (935), ʿImâd-ed-Daula envoya son frère Rokn-ed-Daula vers les contrées de l'ʿIrâq et expédia avec lui les troupes, après son retour [de captivité], à la mort de Mardâwêdj. Rokn-ed-Daula arriva à Ispahan, s'en empara, et destitua les agents de Wouchmgîr dans cette ville ainsi que dans un grand nombre de cités de cette province. Mais Wouchmgîr envoya des troupes à son tour, et ils se disputèrent cette contrée, c'est-à-dire Ispahan, Hamadan, Qoumm, Qâdjân (Kâchân), Keredj, Réï, Kinkiwar, Qazwîn, etc.[3] Wouchmgîr se raccommoda bientôt avec Mâkân et le fit revenir de Nichâpour en moḥarrem 325 (novembre-décembre 936); il lui confia la province de Djourdjân. Le commandement de l'armée du Ṭabaristân fut remis par lui à Abou-Dâoûd et à Isfâhi ben Urmazdyâr avec la mission de pousser la guerre contre Abou-Moûsa ben Bahrâm qui s'était révolté dans le Déïlem; celui-ci fut défait et expulsé, et la province placée sous le pouvoir d'Aḥmed ben Sâlâr[4].

[1] Bourgade du même canton, célèbre parce qu'elle fut le pays d'origine du fameux mystique Abou-Yézid Besṭâmî, qui y est enterré. Cf. Barbier de Meynard, *opere citato*, p. 104; Le Strange et Marquart, *ibid.*

[2] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 227. La fuite de Mâkân [et de ses troupes] dans la direction du Djourdjân eut lieu en ramaḍân 323 (août 935); Ibn-Isfandiyâr, p. 217.

[3] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 233.

[4] Ibn-Isfandiyâr, p. 217-218; Ibn-Miska-

Quand Mo'izz-ed-Daula eut conquis la Susiane, il réclama le concours des troupes qui se trouvaient à Baçra pour les envoyer à son frère Rokn-ed-Daula à Ispahan, en vue de l'aider à faire la guerre à Wouchmgîr. Ces troupes, formant quatre mille hommes, lui furent données par el-Barîdî, en 326 (938)[1].

En cette même année, Daïsam ben Ibrahîm le Kurde[2], fuyant devant Lachkarî ben Mardî, lieutenant de Wouchmgîr, qui agissait pour son propre compte et voulait s'emparer de l'Adherbaïdjân, vint trouver Wouchmgîr à Réï et l'effraya au sujet de ce Lachkarî; il lui promit une somme considérable[3] chaque année pour qu'il expédiât des troupes avec lui; Wouchmgîr y consentit. Or, les soldats de Lachkarî écrivirent à ce dernier pour lui faire connaître qu'ils continueraient à obéir à Daïsam et qu'ils marcheraient contre leur chef actuel dès qu'ils verraient l'armée de Wouchmgîr. Ces lettres tombèrent entre les mains de Lachkarî, qui dissimula ses sentiments. Quand l'armée de son ennemi se rapprocha, Lachkarî réunit ses compagnons, leur fit connaître la situation, leur montra qu'il n'était pas de force à résister, qu'il se rendrait avec eux dans le Zawazân[4] en pillant les Arméniens qu'ils rencontreraient sur la route, se dirigerait vers Mossoul et s'en emparerait, ainsi que d'autres villes. Ce discours emporta leur assentiment. Il les emmena, en conséquence, du côté de l'Arménie dont les habitants n'étaient pas sur leurs gardes; il les pilla, fit du butin, enleva les femmes et les enfants, et aboutit au Zawazân, emportant le fruit des rapines. Il vint camper dans la province d'un Arménien[5] qui lui prodigua de l'argent pour le détourner de lui et de

waïh, V, p. 572. Cf. Zhahir-ed-Dîn, p. 176, qui fait de ces deux personnages un seul appelé Abou Dâoud [ben] Isfâhî-Dôst.

[1] *Id. op.*, t. VIII, p. 256.

[2] Le véritable nom du père de ce condottiere, Sâdalôyé, nous a été transmis par Ibn-Ḥauqal, *Bibl. geogr. arab.*, t. II, p. 236.

[3] Cent mille dinârs. Ibn-Miskawaih, VI, p. 7, l. 1.

[4] Vaste contrée, peuplée de Kurdes et d'Arméniens, entre les montagnes de l'Arménie, l'Adherbaïdjân, Diyarbekr et Mossoul, à deux jours de cette dernière ville du côté d'Akhlâṭ. Barbier de Meynard, *opere citato*, p. 290; Le Strange, p. 93 et 94.

[5] Cet Arménien était gouverneur d'une forteresse près du Zawazân; il s'appelait

son pays; il accepta. Puis l'Arménien dressa une embuscade dans un défilé de la région, et ordonna à quelques-uns de ses coreligionnaiers de piller quelque peu des biens de Lachkarî et de suivre ce défilé, ce qu'ils firent. Lachkarî, apprenant cela, monta à cheval entouré de cinq hommes qu'il suivait : les gens de l'embuscade se précipitèrent sur lui et les tuèrent, lui et son escorte[1].

VICTOIRE DE WOUCHMGÎR SUR ISPAHAN ET ALAMOUT.

En 327 (938-939), Wouchmgîr envoya une armée considérable de Réï à Ispahan où se trouvait Rokn-ed-Daula; ses troupes l'en chassèrent et s'emparèrent de la ville, en y faisant dire le prône au nom de leur maître. Rokn-ed-Daula partit alors pour le Fârs et campa en dehors d'Içṭakhr. Wouchmgîr se dirigea vers Alamoût, prit cette forteresse et revint[2].

Mâkân ben Kâkî, qui avait rejeté la vassalité du samanide Naçr ben Aḥmed, se trouvait en 328 (939-940) assiégé dans Djourdjân par Abou-ʿAlî Ibn-Moḥtâdj[3] et réduit à la dernière extrémité; il demanda des renforts à Wouchmgîr, qui lui envoya de Réï un de ses généraux nommé Chaïradj ben en-Noʿmân[4]. Quand celui-ci arriva à Djourdjân et constata l'état des choses, il commença à traiter de la paix entre Abou-ʿAlî et Mâkân, de manière à procurer à celui-ci une voie par laquelle il pût se sauver. Abou-ʿAlî entra dans ces vues, et Mâkân s'enfuit dans le Ṭabaristân. Abou-ʿAlî s'empara de Djourdjân à la fin de l'année 328[5].

En cette même année, Rokn-ed-Daula reprit Ispahan; parti de

Aṭoûm, fils de Djordjîn, et était parent d'Ibn-ed-Daïrânî, roi d'Arménie. Ibn-Miskawaïh, VI, p. 8.

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 262-263. Détails plus circonstanciés dans Ibn-Miskawaïh, VI, p. 9-10; voir *Une razzia en Arménie*, dans la *Revue des Études arméniennes*, t. Ier (1921), p. 419.

[2] *Id. op.*, t. VIII, p. 267. Cf. Ibn-Khaldoûn, IV, p. 432.

[3] Il était le fils de Moḥammed ben el-Mozhaffar ben Moḥtâdj que nous avons vu plus haut. Cf. Defrémery, *Samanides*, p. 248, 250.

[4] Chaïraḥ ben Léïlâ dans Ibn-Miskawaïh, VI, p. 31, l. 10. D'après Ibn-Isfandiyâr, p. 218, Wouchmgîr avait d'abord envoyé Isfâhî avec des Gêls et des Déïlémites. Le siège dura sept mois. Cf. Zhahîr-ed-Dîn, p. 176 (Abou-Dâoud ben Isfâhî-Dôst).

[5] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 269; Zhahîr-ed-Dîn, p. 176.

Râm-Hormuz, il s'empara de cette ville, en expulsa les partisans de Wouchmgîr et en tua quelques-uns; il fit prisonniers quelques dix généraux. La cause en était que Wouchmgîr avait envoyé son armée au secours de Mâkân, de sorte que ses États restaient sans garnison. Rokn-ed-Daula partit donc pour Ispahan où se trouvaient quelques soldats isolés qu'il mit en fuite, et occupa la ville. Lui et son frère, ʿImâd-ed-Daula, écrivirent à Abou-ʿAlî Ibn-Moḥtâdj pour l'exciter contre Mâkân et Wouchmgîr, lui promettant leur concours contre ceux-ci. Cela établit une amitié entre eux[1].

MORT DE MÂKÂN BEN KÂKÎ ET CONQUÊTE DE RÉÏ PAR ABOU-ʿALÎ IBN-MOḤTÂDJ.

Nous venons de voir la marche d'Abou-ʿAlî ben Moḥammed ben el-Mozhaffar ben Moḥtâdj vers Djourdjân, l'expulsion de Mâkân de cette ville, son départ pour le Ṭabaristân, son séjour dans cette contrée; Abou-ʿAlî s'installa à Djourdjân pour s'occuper d'y rétablir les affaires, puis il y laissa comme lieutenant Ibrahîm ben Sîmdjoûr, le porte-encrier[2], et partit pour Réï au mois de moḥarrem de cette année; il y arriva dans le mois de rébîʿ Ier (329 = déc. 940). Or, Wouchmgîr tenait cette ville: ʿImâd-ed-Daula et Rokn-ed-Daula, les deux Bouïdes, écrivirent à Abou-ʿAlî pour l'exciter à attaquer Wouchmgîr en lui promettant de l'aider, car leur intention était d'enlever Réï au fils de Ziyâr; si Abou-ʿAlî s'en emparait, il ne lui serait pas possible d'y rester, à cause des grandes provinces qu'il avait dans le Khorasan, de sorte qu'ils pouvaient s'y installer.

Wouchmgîr, ayant appris cette entente, écrivit à Mâkân pour le prendre à son service et lui faire connaître la situation; celui-ci partit du Ṭabaristân pour Réï[3].

[1] *Id. op.*, t. VIII, p. 271. Cf. Ibn-Khaldoûn, IV, p. 433; Ibn-Isfandiyâr, p. 218.

[2] *Déwâtî;* ce surnom était devenu un nom de famille. Defrémery, *Samanides*, p. 261, a dressé la table généalogique de la famille de Sîmdjoûr Déwâtî.

[3] Ibn-Isfandiyâr, p. 218 et Zhahir-ed-Dîn, p. 177, sont plus explicites. Wouchmgîr, mar-

Abou-ʿAlî, qu'avaient rejoint les troupes de Rokn-ed-Daula à Isḥâq-âbâd, se mit en route et rencontra Wouchmgîr. Mâkân se tint au centre de l'armée et commença à combattre en personne. Abou-ʿAlî avait rangé ses partisans en escadrons : il ordonna à ceux qui étaient en face du centre d'insister dans le combat contre leurs adversaires, puis de reculer et de les entraîner. Il recommanda ensuite à ceux qui faisaient vis-à-vis à l'aile droite et à l'aile gauche de les aborder hardiment de manière à les empêcher de porter secours au centre, sans toutefois pousser la lutte à outrance.

On agit en conséquence. Les partisans d'Abou-ʿAlî insistèrent dans l'attaque du centre de l'armée de Wouchmgîr, puis ils firent mine de s'enfuir; Mâkân et ses partisans furent tentés par cette occasion; ils les suivirent et quittèrent leurs postes. A ce moment, Abou-ʿAlî ordonna aux escadrons placés en face des ailes droite et gauche de s'avancer en partie et de laisser venir derrière eux les gens du centre de Wouchmgîr. Quand Abou-ʿAlî vit ses soldats s'avancer derrière Mâkân et ses partisans, il ordonna aux prétendus fuyards de revenir à la charge; ceux-ci se trouvaient encouragés par la présence de leurs compagnons. Ils chargèrent l'ennemi qui se trouva pris par devant et par derrière, et qui s'enfuit en désordre. Mâkân, ayant vu ce spectacle, mit pied à terre, fit preuve d'un courage admirable et montra une bravoure telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable. Une flèche égarée l'atteignit au front, traversa le casque et le crâne, et ressortit par l'occiput; Mâkân tomba mort (samedi 21 rébîʿ Ier 329 = 24 décembre 940)[1]. Wouchmgîr s'enfuit dans le Ṭabaristân, ainsi que ceux qui purent s'échapper.

chant à l'ennemi, l'atteignit à Mochkoû, localité à deux relais de distance de Réï, livra bataille et fut vainqueur; les assaillants s'enfuirent à Ispahan. Le chambellan Ibn-ech-Châ'ouchî y fut tué, et Gîla-goûr, un instant prisonnier de l'armée Bouïde, fut bientôt délivré. C'est quelques jours après ce combat que Wouchmgîr manda Mâkân en sa présence; celui-ci fut reçu le 10 moḥarrem 329 (15 octobre 940).

[1] Ibn-Isfandiyâr, p. 219. La lettre écrite à cette occasion par Iskâfî se trouve dans Nizhâmi ʿAroûdi, *Tchahâr-maqâla*, trad. Browne, p. 28-30. Le récit de la mort de Mâkân est différent chez l'historien du Ṭabaristân. Quatorze cents

Abou-ʿAlî s'empara de Réï et envoya la tête de Mâkân, avec la flèche qui y était restée fichée, à Bokhara[1]; mais elle ne fut pas transportée à Bagdad jusqu'à la mort de Bedjkem, parce que celui-ci était un partisan de Mâkân et qu'il tint une séance de deuil à la nouvelle de sa mort. Après le décès de Bedjkem, la tête fut portée de Bokhara à Bagdad, avec la flèche qui traversait le casque. Abou-ʿAlî envoya aussi les prisonniers à Bokhara où ils restèrent jusqu'au moment où Wouchmgîr se soumit aux Samanides et se rendit dans le Khorasan; il les réclama, et ils lui furent délivrés en l'année 330 (942)[2].

ABOU-ʿALÎ IBN-MOḤTÂDJ S'EMPARE DE L'ʿIRÂQ-ʿADJÉMÎ, ET WOUCHMGÎR SE SOUMET AUX SAMANIDES.

C'est en 329 qu'avait eu lieu la marche sur Réï d'Abou-ʿAlî Ibn-Moḥtâdj, général des troupes samanides du Khorasan, et la prise de cette ville sur Wouchmgîr, qui se réfugia dans le Ṭabaristân, d'abord à Lâridjân, puis à Amol où il apprit la mort de Mâkân le 28 rébîʿ II (31 décembre 940)[3]. Abou-ʿAlî séjourna cet hiver dans la ville conquise et envoya des troupes occuper le reste de l'ʿIrâq-ʿAdjémî; il s'empara de Zengân, d'Abhar, de Qazwîn, de Qoumm, de Keredj, de Hamadan, de Néhâwend, de Dînawar, jusqu'aux limites de Ḥolwân; il y nomma des agents et y perçut les impôts.

El-Ḥasan ben el-Fîrozân, cousin de Mâkân[4], commandait à Sari: Wouchmgîr l'attaqua et l'assiégea[5]; el-Ḥasan se rendit auprès

de ses soldats Gêls et Déilémites ayant été tués, Mâkân fut entouré de vingt champions turcs qui le jetèrent à bas de son cheval et le mirent à mort. Son ministre, el-ʿAmîd, fut aussi tué dans la lutte, tandis que son secrétaire, emmené comme prisonnier à Bokhara, y fut reçu avec honneur et resta toute sa vie au service des Samanides. Cf. Zhahir-ed-din, p. 178.

[1] C'était alors la capitale des Samanides.

[2] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 276. Cf. Ibn-Miskawaih, VI, p. 33-35 et p. 55.

[3] Ibn-Isfandiyâr, *loc. cit.*

[4] Sur ce personnage, cf. Defrémery, *Samanides*, p. 250.

[5] Les motifs de la mésintelligence entre le cousin de Mâkân et Wouchmgîr sont donnés explicitement par Ibn-Miskawaih, VI, p. 35 : «Après la mort de Mâkân, Wouchmgîr lui demanda de le reconnaître comme suzerain et de passer de son côté, mais il n'en fit rien. Ensuite, el-Ḥasan ne se contenta pas d'agir à contre-cœur, il se livra à des médisances, disant : C'est lui qui a livré Mâkân à la mort et l'a trahi tandis qu'il se sauvait. Cette sorte de discours gâta les

d'Abou-ʿAlî et lui demanda des secours; Wouchmgîr se fortifia dans Sari. Abou-ʿAlî, accompagné d'el-Ḥasan ben el-Fîrozân, se mit en marche et vint assiéger Sari en 330 (941-942); il la bloqua étroitement et se livra à des attaques journalières; c'était un hiver froid et très pluvieux. Wouchmgîr demanda la rédaction d'une convention; Abou-ʿAlî lui accorda la paix et prit des otages, à la condition qu'il reconnaîtrait la suzeraineté de l'émir samanide Naçr ben Aḥmed; puis il partit pour le Djourdjân dans le mois de djoumâda II 331 (févr. 943); arrivé là, il apprit la mort de l'émir Naçr et se rendit alors dans le Khorasan[1].

EL-ḤASAN BEN EL-FÎROZÂN S'EMPARE DE DJOURDJÂN.

Cet el-Ḥasan était le cousin[2] de Mâkân ben Kâkî, et lui ressemblait pour la bravoure; quand son cousin fut tué, Wouchmgîr lui envoya un messager pour lui demander de le reconnaître comme suzerain : il refusa. Il était à Sari; il injuria Wouchmgîr et l'accusa d'avoir trempé dans la mort de Mâkân. Wouchmgîr l'attaqua; il partit de Sari pour aller rejoindre Abou-ʿAlî, général des troupes du Khorasan, et lui demander secours; Abou-ʿAlî quitta Réï en sa compagnie, vint assiéger Wouchmgîr dans Sari et continua de le bloquer jusqu'en 331 (943); puis ils firent la paix, comme nous l'avons vu, et Abou-ʿAlî revint dans le Khorasan, emmenant comme otage un fils de Wouchmgîr nommé Sâlâr; el-Ḥasan, qui était opposé à cette paix, l'accompagna. Là, ils apprirent la mort du Samanide Naçr. A cette nouvelle, el-Ḥasan résolut de rompre avec Abou-ʿAlî; il l'attaqua ainsi que son armée : Abou-ʿAlî s'échappa; el-Ḥasan pilla ses bagages, prit

rapports entre les deux personnages.» C'est de là qu'Ibn-el-Athîr a tiré le début du paragraphe suivant.

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 291. D'après Ibn-Miskawaïh et Ibn-Isfandiyâr, p. 220*, c'est pendant la bataille sous les murs de Sari qu'arriva la nouvelle de la mort du Samanide.

[2] Ibn-el-Athîr dit «l'oncle paternel»; le mot ابن, qui figure dans le texte d'Ibn-Miskawaïh, a été omis par les copistes.

le fils de Wouchmgîr et retourna à Djourdjân, dont il s'empara, ainsi que de Dâmghân et de Semnân[1].

Quand Abou-ʿAlî atteignit Nichapour, il constata qu'Ibrâhîm ben Sîmdjoûr, le porte-encrier, s'y était barricadé et s'était mis en opposition avec lui; il y eut des échanges de messages, puis ils firent la paix.

WOUCHMGÎR S'EMPARE DE RÉÏ.

Pendant qu'Abou-ʿAlî était parti pour le Khorasan et qu'el-Ḥasan lui fit courir l'aventure que nous venons de conter, puis retourna à Djourdjân, Wouchmgîr quitta le Ṭabaristân pour Réï et s'empara de cette ville. El-Ḥasan lui envoya des messagers pour le mettre de son parti et lui rendit son fils Sâlâr, emmené d'abord comme otage par Abou-ʿAlî; il projeta de se renforcer par son moyen contre les Khorasaniens, s'ils revenaient l'attaquer. Wouchmgîr se montra conciliant dans sa réponse et ne lui montra pas explicitement que, dans sa règle de conduite, il ferait opposition à Abou-ʿAlî.

ROKN-ED-DAULA REPREND RÉÏ.

Rokn-ed-Daula et son frère ʿImâd-ed-Daula ayant appris que Wouchmgîr s'était emparé de Réï, conçurent le projet d'en tirer parti, parce que ce dernier était devenu faible et que le nombre de ses partisans, ainsi que ses moyens, avaient diminué à la suite de son aventure avec Abou-ʿAlî. Le premier de ces deux Bouïdes partit pour Réï et y livra bataille à Wouchmgîr qui fut mis en fuite; beaucoup de ses partisans réclamèrent la sauvegarde de Rokn-ed-Daula. Wouchmgîr étant parti pour le Ṭabaristân, el-Ḥasan ben Fîrozân le poursuivit et recueillit l'adhésion d'une partie considérable des troupes de Wouchmgîr, qui s'enfuit dans le Khorasan par la route de la montagne de

[1] Cf. Zhahîr-ed-Dîn, p. 179.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Chahriyâr. Ensuite, el-Ḥasan ben Fîrozân envoya des messagers à Rokn-ed-Daula et lui fit des présents; celui-ci épousa une fille d'el-Ḥasan qui fut la mère de son fils Fakhr-ed-Dîn ʿAlî[1].

ABOU-ʿALÎ SE REND À RÉÏ ET EN REVIENT AVANT DE S'EN ÊTRE EMPARÉ.

Quand l'émir Noûḥ le Samanide se fut installé dans ses provinces de Transoxiane et du Khorasan, il ordonna à Abou-ʿAlî Ibn-Moḥtâdj de marcher sur Réï à la tête des troupes de cette dernière province et d'enlever cette ville à Rokn-ed-Daula. Ce général partit à la tête d'un corps expéditionnaire considérable; il rencontra sur sa route Wouchmgîr, dans le Khorasan, alors que celui-ci se rendait auprès de l'émir Noûḥ; il l'expédia à ce dernier, qui était alors à Merw. Quand Wouchmgîr arriva à la cour, le Samanide le traita généreusement et lui réserva un logement.

Abou-ʿAlî, en route pour Réï, vint camper à Besṭâm; arrivé là, certains de ses lieutenants se mirent en opposition avec lui et le quittèrent en compagnie de Mançoûr ben Qara-Tékin[2], un des principaux partisans et courtisans de l'émir Noûḥ. Ils marchèrent dans la direction de Djourdjân, mais el-Ḥasan ben Fîrozân, qui s'y trouvait, les

[1] Ibn-el-Athîr, , t. VIII, p. 293; Ibn-Miskawaih, VI, p. 35-37. Le récit d'Ibn-Isfandiyâr, p. 220, est plus détaillé. À la fin de ramaḍân 331 (commencement de juin 943), Rokn-ed-Daula quitta Ispahan par la route de Qazwîn, tandis que Wouchmgîr sortait de Réï pour lui livrer bataille. Abandonné par Chîr-Mardî et Goûrigîr, le Ziyaride s'enfuit à Amol; Rokn-ed-Daula fit arrêter Abou-ʿAlî le secrétaire, Aḥmed ben Moḥammed el-ʿOmarî et Abou-ʿOmar le ministre, et leur demanda où étaient les trésors de Wouchmgîr. Ces personnages lui indiquèrent Abou'l-Ḥasan Mâmṭîrî comme le trésorier; soumis à la torture, celui-ci sacrifia sa propre fortune, mais ne livra pas celle de son maître. Arrivé à Amol, Wouchmgîr envoya Binân ben-el-Ḥasan comme ambassadeur auprès d'el-Ḥasan ben el-Fîrozân qui l'emprisonna dans le château de Djahîna et s'approcha de Sari où se trouvait Wouchmgîr; celui-ci, trahi par Moḥammed ben Dabîrî et Ismaʿîl ben Mardoûtchîn, dut se réfugier dans les montagnes auprès de l'*ispahbad* Chahriyâr ben Charwîn; puis il en partit pour se rendre à la cour du Samanide Noûḥ. Cf. Zhahîr-ed-Dîn, *loc. cit.*

[2] Il était le fils de ce Qara-Tékin, gouverneur de Balkh pour les Samanides, qui s'était emparé d'Hérat, avait essayé en vain d'attaquer Nichapour, et mourut à Bost, dans le Sidjistân. Cf. Defrémery, *Samanides*, p. 246, 247.

détourna de cette ville. Ils partirent alors pour Nichapour; Abou-ʿAlî se dirigea vers Réï avec ceux qui étaient restés autour de lui; Rokn-ed-Daula sortit pour le combattre; la rencontre eut lieu à trois parasanges de la ville. Un corps considérable de Kurdes accompagnait Abou-ʿAlî; ils le trahirent et passèrent du côté de Rokn-ed-Daula. Abou-ʿAlî s'enfuit et revint vers Nichapour; on pilla une partie de ses bagages.

A Nichapour, il rencontra Wouchmgîr, que l'émir Noûḥ avait envoyé avec une armée où se trouvait Mâlik ben Cheker-Tékin, tout en expédiant un messager à Abou-ʿAlî avec l'ordre de porter secours au prince déïlémite. Il le dirigea avec ses troupes vers Djourdjân où se trouvait el-Ḥasan ben el-Fîrozân; ils se rencontrèrent et se battirent; el-Ḥasan fut mis en déroute, et Wouchmgîr prit Djourdjân, au mois de çafar 333 (sept.-oct. 944)[1].

RÉVOLTE DE MOḤAMMED BEN ʿABD-ER-RAZZÂQ À ṬOÛS.

Moḥammed ben ʿAbd-er-Razzâq gouvernait Ṭoûs et ses dépendances, qui étaient entre ses mains et celles de ses lieutenants. En 336 (947-948), il se révolta contre l'émir Noûḥ le Samanide, auprès de qui se trouvait Mançoûr ben Qara-Tékin, général de l'armée du Khorasan, à Merw. Wouchmgîr fuyant Djourdjân que venait de lui enlever el-Ḥasan ben el-Fîrozân, Noûḥ ordonna à Mançoûr de se rendre à Nichapour en vue de combattre Moḥammed ben ʿAbd-er-Razzâq et de lui enlever la province qu'il détenait, puis d'emmener Wouchmgîr à Djourdjân. Mançoûr et Wouchmgîr partirent en conséquence pour Nichapour où se trouvait Moḥammed ben ʿAbd-er-Razzâq, qui la quitta pour Ustuwâ[2]; Mançoûr l'y poursuivit; alors Moḥammed partit pour Djourdjân, écrivit à Rokn-ed-Daula et se mit sous sa

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 333; Defrémery, *op. laud.*, p. 142, 143.

[2] Canton de la province de Nichapour. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 33; Le Strange, p. 393; Marquart, p. 74.

protection : le Bouïde lui ordonna de se présenter à Réï[1]. Mançoûr partit de Nichapour vers Ṭoûs; il assiégea Râfiʿ ben ʿAbd-er-Razzâq dans la forteresse de Chamîlân[2]; plusieurs des partisans de Râfiʿ se réfugièrent auprès de lui.

Râfiʿ s'enfuit de Chamîlân vers la forteresse de Derek[3], de sorte que Mançoûr s'empara de Chamîlân et mit la main sur les richesses et autres choses que cette citadelle contenait. Râfiʿ se réfugia donc à Derek où se trouvaient sa famille et sa mère; cette forteresse est à trois parasanges de Chamîlân. Mançoûr, après avoir démantelé cette dernière, alla assiéger Derek et en combattit les défenseurs pendant plusieurs jours; or, les eaux de Derek se troublèrent.

Aḥmed ben ʿAbd-er-Razzâq se soumit à Mançoûr, ainsi qu'un groupe de ses cousins paternels et de sa famille. Son frère Râfiʿ dirigea ses intentions vers ceux de ses biens et de ses joyaux qui formaient ses meubles[4] et les jeta dans la plaine[5] au pied de la forteresse; puis il descendit, ainsi qu'une troupe d'individus; ils enlevèrent ces richesses et se dispersèrent dans les montagnes. Mançoûr prit possession de tout ce qui se trouvait dans la forteresse de Derek, et envoya la famille de Moḥammed ben ʿAbd-er-Razzâq, ainsi que sa mère, à Bokhara, où elles furent tenues en captivité. Quand à Moḥammed, il se rendit de Djourdjân à Réï où était Rokn-ed-Daula, qui l'accueillit, le couvrit de bienfaits, lui fit porter une part considérable de richesses, et l'envoya combattre el-Marzobân, fils de Moḥammed ben Mosâfir, de la dynastie des Mosâfirides, qui règnait alors dans l'Adherbaïdjân[6].

Dans le mois de rébîʿ Ier 336 (oct. 947), Rokn-ed-Daula et el-Ḥasan ben el-Fîrozân se rencontrèrent et attaquèrent le territoire de Wouchmgîr, qui se porta à leur rencontre, mais fut défait; Rokn-ed-Daula

[1] Comparer Ibn-Isfandiyâr, p. 223-224.

[2] Forteresse dans le voisinage de Ṭoûs. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 354.

[3] Autre forteresse de la même région. Barbier de Meynard, *id. op.*, p. 230.

[4] *Çâmit*, opposé à « troupeaux ».

[5] في البسيط.

[6] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 353-354.

conquit le Ṭabaristân, puis le Djourdjân, et prit sous sa sauvegarde cent treize généraux de la suite de Wouchmgîr. El-Ḥasan ben Fîrozân s'installa à Djourdjân, et Wouchmgîr partit pour le Khorasan chercher la protection et l'appui [des Samanides] pour rentrer en possession de ses États[1].

L'ARMÉE DU KHORASAN ATTAQUE DJOURDJÂN.

En 337 (948-949), Mançoûr ben Qara-Tékin, général du Samanide Noûḥ et gouverneur de Merw[2], partit pour Djourdjân à la tête des troupes du Khorasan, en compagnie de Wouchmgîr; la province de Djourdjân était alors au pouvoir d'el-Ḥasan ben Fîrozân. Mançoûr, pendant cette expédition, suivait une voie différente de celle de Wouchmgîr : aussi se montra-t-il conciliant à l'égard d'el-Ḥasan, fit la paix avec lui, et prit son fils en otage. Ensuite Mançoûr apprit que l'émir Noûḥ avait épousé la fille de Khatékin, affranchi de Qara-Tékin et maître de Bost et d'er-Rokhkhadj[3]; cela lui fut désagréable et le mit dans une grande agitation.

Auparavant, Noûḥ avait marié une fille de Mançoûr à l'un de ses affranchis nommé Fatékin; alors Mançoûr s'écria : « L'émir épouse la fille de mon affranchi, et il marie ma fille à l'un de ses affranchis! » Cela l'amena à faire la paix avec el-Ḥasan[4] ben el-Fîrozân; il lui rendit son fils et retourna à Nichapour. El-Ḥasan resta à Zauzan[5] et Wouchmgîr à Djourdjân[6].

En 340 (351-352), Rokn-ed-Daula, parti de Réï, se rendit dans le Ṭabaristân et à Djourdjân, puis de là à Nasâ[7], où il s'établit;

(1) *Id. op.*, t. VIII, p. 358.

(2) Zhahir-ed-Din, p. 182.

(3) Villes du Sidjistan : la seconde a conservé le nom de l'antique Arachosie.

(4) Lire ainsi, au lieu d'el-Ḥoseïn que porte le texte.

(5) Vaste canton entre Nichapour et Hérat. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 290; *Mérâçid*, t. I, p. 522; Le Strange, p. 358; Marquart, p. 74.

(6) Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 359.

(7) Ville du Khorasan; Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 563; *Mérâçid*, t. I, p. 209; Le Strange, p. 394.

il conquit ces régions, puis s'en retourna à Réï, laissant dans le Djourdjân, comme ses lieutenants, el-Ḥasan ben Fîrozân et ʿAlî ben Kâma. Quand il eut quitté ces provinces, Wouchmgîr les attaqua; les lieutenants du Bouïde furent mis en déroute, de sorte que le Ziyâride en reprit possession [1].

Après cela, Wouchmgîr écrivit, en 342 (953-954), à l'émir Noûḥ le Samanide pour réclamer son appui : celui-ci donna l'ordre à Abou-ʿAlî ben Moḥtâdj de marcher sur Réï à la tête des troupes du Khorasan et d'y combattre Rokn-ed-Daula. En conséquence, ce général se mit en marche avec une armée considérable, en compagnie de Wouchmgîr, dans le mois de rébîʿ Ier. A cette nouvelle Rokn-ed-Daula comprit qu'il n'aurait pas la force de résister à cette attaque; il jugea bon de défendre sa capitale et de combattre ses ennemis sur un seul front [2]. C'est à Ṭabarek [3] qu'il attendit les gens du Khorasan; Abou-ʿAlî y resta à lutter quelques mois sans parvenir à la victoire; les montures de l'armée périrent, l'hiver survint, et les troupes, ennuyées, n'eurent pas la patience de combattre davantage, craignant les chutes de neige. Abou-ʿAlî, réduit à rechercher la paix, envoya un ambassadeur qui n'était autre qu'Abou-Djaʿfar el-Khâzin, l'auteur du *Zîdj eç-Çafâïḥ* [4], savant mathématicien; celui qui le lui avait conseillé était Moḥammed ben ʿAbd-er-Razzâq. La paix fut faite à la condition pour Rokn-ed-Daula de verser chaque année deux cent mille dinars. A la suite de cet arrangement, Abou-ʿAlî rentra dans le Khorasan; mais Wouchmgîr écrivit à l'émir Noûḥ pour lui faire connaître la situation; il lui représenta qu'Abou-ʿAlî n'avait pas conduit la guerre sincèrement et qu'il avait pris le parti de Rokn-ed-Daula. Noûḥ se mit en colère contre Abou-ʿAlî.

Rokn-ed-Daula, débarrassé d'Abou-ʿAlî, marcha contre Wouchm-

(1) Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 375; cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 222; Ibn-Khaldoûn dans Defrémery, *op. cit.*, p. 252.

(2) من وجه احد; corriger en من وجهٍ واحدٍ d'après Ibn-Miskawaïh, p. 204, l. 10.

(3) Forteresse près de la Téhéran actuelle. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 387; *Mérâçid*, t. II, p. 194; Le Strange, p. 216, 217.

(4) *Fihrist*, t. I, p. 282, et t. II, p. 133.

gîr, qui fut mis en déroute et forcé de s'enfuir jusqu'à Isféràïn[1], de sorte que le Bouïde s'empara du Ṭabaristân[2].

ABOU-'ALÎ EST DESTITUÉ DE SON GOUVERNEMENT DU KHORASAN.

Quand l'émir Noûḥ apprit le retour de Réï d'Abou-'Alì, cela lui fit de la peine, d'autant plus, comme nous venons de le voir, que Wouchmgìr lui avait écrit pour en rejeter la faute sur Abou-'Alì. Il écrivit à celui-ci pour lui faire connaître qu'il le destituait de son gouvernement du Khorasan, et aux généraux pour les informer de sa destitution, en nommant à sa place Abou-Sa'ìd Bekr ben Mâlik el-Ferghânì. Abou-'Alì envoya des messagers pour s'excuser; il en envoya aussi à certains notables de Nichapour, en vue de prendre sa défense et de demander son maintien, mais il ne fut pas répondu affirmativement à ceux-ci, et Abou-'Alì fut destitué. Alors il se révolta et fit dire le prône en son nom à Nichapour[3]. Noûḥ écrivit à Wouchmgìr et à el-Ḥasan ben Fìrozân, leur ordonnant de faire la paix et de s'entr'aider contre ceux qui se révoltaient, ce qu'ils firent.

Abou-'Alì, s'apercevant que le peuple était d'accord avec l'émir Noûḥ contre lui, écrivit à Rokn-ed-Daula pour qu'il lui fût permis d'aller le rejoindre, car il avait compris que le séjour du Khorasan était impossible pour lui, et qu'il ne pourrait pas retourner à Çâghâniyân[4]; réduit à solliciter cette permission, il l'obtint[5].

En 343 (954-955), Rokn-ed-Daula partit pour Djourdjân en compagnie d'Abou-'Alì Ibn Moḥtâdj; il y entra sans combat; Wouchmgîr quitta cette province pour le Khorasan[6].

[1] Petite ville fortifiée de la province de Nichapour; Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 34; Le Strange, p. 391; Marquart, p. 74.

[2] Comparer Ibn-Miskawaïh, VI, p. 204-206; Ibn-Isfandiyâr, p. 224; Zhahir-ed-Dîn, p. 183.

[3] Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 224. D'après cet auteur, il omit le nom du Samanide dans la *Khotba*.

[4] Ville du Tokhâristân, près de Tirmidh. J. Marquart, *Eranšahr*, p. 228; Le Strange, p. 439.

[5] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 378-379.

[6] *Id. op.*, t. VIII, p. 382. D'après Ibn-

En 351 (962), Rokn-ed-Daula s'empara du Ṭabaristân et du Djourdjân. Dans le mois de moḥarrem, il se mit en marche vers la première de ces deux provinces, où se trouvait alors Wouchmgîr; il campa sous les murs de Sari dont il entreprit le siège, et s'en empara. Alors Wouchmgîr renonça au Ṭabaristân et gagna la province de Djourdjân. Le Bouïde séjourna dans le Ṭabaristân jusqu'à ce qu'il en eût achevé la conquête; il l'organisa, puis partit pour le Djourdjân à la poursuite de Wouchmgîr; il l'en chassa, s'empara de la province; trois mille hommes de l'armée de Wouchmgîr se soumirent à lui, de sorte que ses forces s'accrurent, tandis que celles de son adversaire diminuaient[1].

Celui-ci entra alors dans le pays des Gêls, le Gîlân. Là il ne resta pas non plus tranquille, car un prétendant Alide, descendant d'el-Ḥasan, Abou-ʿAbdallah Moḥammed ben el-Ḥoseïn, surnommé Ibn-ed-Dâʿî « le fils du missionnaire », s'était enfui de Bagdad en 353 (964) et avait gagné le Déïlem, où dix mille hommes s'étaient rassemblés autour de lui. Ibn en-Nâçir l'Alide s'enfuit devant lui; il fut surnommé el-Mehdi li-dîn-illah; son importance devint considérable; il attaqua un des principaux généraux de Wouchmgîr et le mit en fuite[2] (355-966).

CAMPAGNE DES TROUPES DU KHORASAN ET MORT DE WOUCHMGÎR.

En 356 (967), l'émir Samanide Mançoûr ben Noûḥ envoya une expédition contre Réï. La cause en était qu'Abou-ʿAlî ben Ilyâs partit

Isfandiyâr, p. 224, Rokn-ed-Daula et Abou-ʿAlî envahirent le Ṭabaristân, le premier par le chemin de Chahriyâr-Koûh, le second par celui de Hormouzd-Koûh, et se rejoignirent ensuite; mais Abou-ʿAlî mourut peu après, ses soldats khorasaniens se dispersèrent; Rokn-ed-Daula rentra à Réï, et Wouchmgir resta tranquille. Pour concilier ces données avec celles d'Ibn-el-Athîr, il convient d'admettre que Wouchmgîr s'était en effet retiré dans le Khorasan à l'approche de l'ennemi, mais qu'il en revint aussitôt après la retraite de Rokn-ed-Daula.

[1] *Id. op.*, t. VIII, p. 402-403. Cf. Ibn-Miskawaïh, VI, p. 250, 253.

[2] *Id. op.*, t. VIII, p. 411; Ibn-Miskawaïh, VI, p. 270. C'était, non un des généraux de Wouchmgîr, mais son propre fils Bisoutoûn, qu'il défit, comme nous le verrons plus loin.

du Kirmân pour Bokhara[1], se réfugiant auprès de Mançoûr. Quand il arriva auprès du souverain, celui-ci le traita généreusement et magnifiquement; cet Abou-ʿAlî guérit quelque peu, devint le commensal du Samanide et lui fit entrevoir la conquête des provinces occupées par les Bouïdes, lui représenta cette entreprise comme belle, lui fit connaître que ses lieutenants ne lui donnaient pas de bons conseils et qu'ils recevaient des pots-de-vin des Déïlémites, c'est-à-dire des Bouïdes. Cela concordait avec les informations que lui fournissait Wouchmgîr. Alors l'émir Mançoûr écrivit à ce dernier et à el-Ḥasan ben Fîrozân pour leur faire connaître le projet d'attaquer Réï et leur ordonna de se préparer à cette expédition.

A la suite de cela, il équipa ses armées et les mobilisa sous le commandement du général des troupes du Kirmân, Abou'l-Ḥasan Moḥammed ben Ibrahîm ben Sîmdjoûr le porte-encrier, à qui il ordonnait de se placer sous les ordres de Wouchmgîr et de conformer sa conduite à ses directions; il fit de celui-ci le chef de toutes ses troupes[2].

Quand la nouvelle en parvint à Rokn-ed-Daula, il se trouva dans une situation qu'il n'avait pas prévue, celle de cul-de-jatte[3], et comprit que l'affaire en était arrivée au point culminant. Il envoya ses enfants et sa famille à Ispahan, écrivit à son fils ʿAḍod-ed-Daula et à son neveu ʿIzz-ed-Daula Bakhtiyâr pour leur demander des secours et des renforts[4]. Le premier équipa ses troupes et les expédia sur la route du Khorasan, en manifestant le projet de se rendre dans cette province, alors dépourvue de garnison; mais les habitants, apprenant cette nouvelle, lui firent défection quelque peu. Cependant les soldats marchèrent jusqu'à ce qu'ils atteignirent Dâmghân. Rokn-ed-Daula sortit de Réï avec son armée dans leur direction.

[1] La cause de ce départ est indiquée dans Ibn-Miskawaih, VI, p. 296 : il était tombé malade, paralysé; ses enfants s'étaient révoltés contre lui, et ʿAḍod-ed-Daula s'était mis en marche vers cette province. Sur ce prince du Kirmân, on peut consulter une note de Defrémery, *op. cit.*, p. 261.

[2] Cf. Zhahir-ed-Din, p. 184.

[3] واخذه المقيم المقعد.

[4] Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 224-225.

IMPRIMERIE NATIONALE.

C'est alors que survint inopinément la mort de Wouchmgîr. Il avait reçu, du souverain du Khorasan, des cadeaux, parmi lesquels des chevaux; il se les fit montrer, choisit l'un d'eux et l'enfourcha pour se rendre à la chasse, malgré l'avis de son astrologue qui chercha à l'en dissuader. Il rencontra un sanglier qui avait déjà reçu un coup de javeline; l'arme lui était restée dans le corps. Le sanglier chargea contre Wouchmgîr qui n'y faisait pas attention, et frappa le cheval, qui fit un écart et jeta son cavalier par terre; [celui-ci eut une fracture du crâne à la suite de laquelle] le sang sortit par les deux oreilles et le nez; on l'emporta mort. Cela eut lieu le samedi 1er moḥarrem 357 (7 déc. 967). Le plan arrêté s'écroula; Dieu protégea Rokn-ed-Daula contre le mal que ses adversaires comptaient lui faire[1].

Entre les choses merveilleuses que l'on raconte, de celles qui font désirer la bonne intention et un pouvoir généreux, il y a le fait suivant. Wouchmgîr, quand les armées du Khorasan se réunirent autour de lui et qu'il se mit en campagne, écrivit à Rokn-ed-Daula pour le menacer de diverses façons; il lui disait : « J'en jure par Dieu, si je m'empare de toi, je te ferai telle et telle chose », en se servant de termes injurieux tels que le secrétaire n'osa pas en donner lecture en présence de Rokn-ed-Daula, qui saisit le papier et le lut. « Réponds-lui ceci, dit-il au secrétaire : Quant à ton rassemblement et à tes acolytes, tu n'as jamais été plus faible devant moi que tu l'es maintenant; et quant à tes menaces, j'en jure par Dieu, si je m'empare de toi, je ferai tout le contraire à ton égard, je te couvrirai de bienfaits, je te traiterai généreusement. » Wouchmgîr éprouva la punition de

[1] Ibn-el-Athir, t. VIII, p. 426-427; Ibn-Miskawaïh, VI, p. 297-298; Ibn-Khaldoûn, IV, p. 444-445, et p. 497; Ibn-Isfandiyâr, p. 225; Zhahîr-ed-Dîn, p. 184. — Une monnaie d'argent, à date illisible, porte le nom de Zhahîr-ed-Daula Abou-Mançoûr Wouchmg[îr] et ceux du khalife el-Motî' et de Rokn-ed-Daula (Stanley Lane Poole, *Catalogue of Oriental Coins in the British Museum*, t. III, p. 10); une autre porte la date de 365, postérieure à celle qui est donnée par Ibn-el-Athîr; y a-t il eu erreur des historiens, ou Bisoutoûn a-t-il frappé des monnaies au nom de son père? C'est une question que Poole n'a pas pu trancher.

ses mauvaises intentions, et Rokn-ed-Daula trouva la récompense de son bon vouloir [1].

III

BÌSOUTOÛN.

Après la mort de Wouchmgîr, son fils Abou-Mançoûr Bìsoutoûn [2] lui succéda; il écrivit à Rokn-ed-Daula et conclut la paix avec lui; ce dernier lui fournit de l'argent et des hommes. Le seul événement auquel il avait pris part était l'apparition d'Abou-ʿAbdallah surnommé Ibn-ed-Dâʿî «le fils du missionnaire», dans le Déïlem, où il prit une importance considérable; en 355 [966, avant la mort de son père], il avait combattu Bìsoutoûn, qu'il avait mis en fuite [3] en faisant prisonnier un groupe de ses compagnons et de ses généraux.

Ce prince, qui avait le titre de Zhahìr-ed-Daula, mourut en 366 (976), à Djourdjân. Son frère Qâboûs était alors en visite chez son oncle maternel Rustem ben Charwîn ben Chahrîyâr Bâwend [4], dans la montagne de Chahriyâr [5]. Bìsoutoûn laissait un fils en bas âge dans le Ṭabaristân, auprès de son grand-père maternel. Ce grand-père eut l'ambition de s'emparer du pouvoir; il s'empressa de se rendre à Djourdjân où il vit un groupe de généraux qui penchaient pour Qâboûs; il les fit arrêter. Qâboûs, quand il sut cela, partit pour Djourdjân; arrivé près de la ville, l'armée vint à sa rencontre, se joignit à lui et lui remit le pouvoir; ceux qui étaient partisans du fils de Bìsoutoûn s'enfuirent. Son oncle Qâboûs prit soin de l'enfant et fit

(1) Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 427-428.

(2) Ce nom est écrit Bih-sutoûn dans les manuscrits d'Ibn-el-Athîr (cf. t. VIII, p. 506, note 1) et dans Ibn-Isfandiyâr, p. 225 (Bahistún), mais Zhahîr-ed-Dîn, p. 185, a Bìsoutoûn. Ce nom est défiguré en بهشتور dans Ibn-Ḥauqal, p. 276.

(3) *Id. op.*, t. VIII, p. 424; Ibn-Miskawaih, VI, p. 277.

(4) Ibn-Isfandiyâr, *loc. laud.*

(5) Citée fréquemment dans l'histoire du Ṭabaristân d'Ibn-Isfandiyâr; voir la traduction abrégée de cet ouvrage par M. Edward G. Browne, à l'index.

de lui un exemple pour ses propres fils. Il s'empara du Djourdjân et du Ṭabaristân[1].

IV

QÂBOÛS Ier CHEMS-EL-MAʿÂLÎ.

En 369 (979)[2], le Bouïde ʿAḍod-ed-Daula s'empara de l'ʿIrâq-ʿAdjémî. Il écrivit à ses frères Fakhr-ed-Daula et Moayyid-ed-Daula, ainsi qu'à Qâboûs, conseillant à celui-ci de garder les traités qui les liaient[3]. Il répondit de façon circonspecte. Fakhr-ed-Daula, voyant l'avance de son frère, craignit le sort de son cousin Bakhtiyâr, se rendit dans le Déïlem, puis dans le Djourdjân, où il descendit chez Qâboûs, auprès duquel il se réfugia. Celui-ci lui accorda sa sauvegarde, le logea, lui fit porter plus de choses qu'il ne s'y attendait, et l'associa à son pouvoir et à autre chose encore.

En djoumâda II 371 (décembre 981), ʿAḍod-ed-Daula s'empara du Djourdjân et du Ṭabaristân, et en exila leur possesseur Qâboûs. Lorsqu'il se fut emparé des États de son frère Fakhr-ed-Daula, celui-ci, mis en fuite, alla rejoindre Qâboûs, comme nous venons de le voir. Quand il apprit cela, ʿAḍod promit au Ziyâride tout ce qu'il pourrait désirer en tant que territoires, richesses, traités, et autres choses[4], s'il lui livrait son frère; mais Qâboûs s'abstint et ne répondit pas. Alors ʿAḍod envoya son autre frère Moayyid-ed-Daula avec des troupes, de l'argent et des bagages, vers Djourdjân. Qâboûs, apprenant son arrivée, marcha dans sa direction et le rencontra dans les environs d'Astérâbâd; on se battit depuis le matin jusqu'à midi;

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 506; Ibn-Khaldoûn, IV, p. 497.

[2] Une monnaie en argent de ce prince porte la date de 368 et le nom du khalife eṭ-Ṭâïʿ (Stanley Lane Poole, *Catalogue... British Museum*, t. III, p. 12).

[3] Cf. Ibn-Miskawaïh, VI, p. 518, l. 7.

[4] Les revenus de Réï pendant un an, disent Ibn-Isfandiyâr, p. 226, et Zhahîr-ed-Dîn, p. 185.

Qâboûs et ses compagnons furent mis en déroute (djoumâda Ier = novembre); celui-ci gagna l'une de ses forteresses où étaient ses provisions et ses trésors; il en prit ce qu'il voulut et partit pour Nichapour. Arrivé dans cette ville, il s'y rencontra avec Fakhr-ed-Daula; ceux de leurs partisans qui étaient dispersés vinrent les y rejoindre[1].

Leur arrivée dans cette ville coïncida avec la nomination de Ḥosâm-ed-Daula Abou'l-ʿAbbâs Tâch[2] en qualité de gouverneur du Khorasan; celui-ci écrivit à l'émir Noûḥ ben Mançoûr pour lui faire connaître cet événement; ces deux personnages écrivirent aussi à l'émir Samanide pour lui exposer leur situation et réclamer du secours contre Moayyid-ed-Daula. Des lettres de Noûḥ prescrivirent à Ḥosâm-ed-Daula de les traiter magnifiquement et généreusement, de rassembler des troupes, de marcher avec eux et de les rétablir dans leurs États. Son ministre, Abou'l-Ḥoséïn, écrivit dans le même sens.

A l'arrivée de ces lettres, Ḥosâm-ed-Daula réunit ses troupes et les rassembla à Nichapour, où elles couvraient la plaine. Ils marchèrent vers Djourdjân où se trouvait Moayyid-ed-Daula avec ses soldats et ceux de son frère ʿAḍod, en nombre considérable, mais qui n'approchait pas de celui des armées du Khorasan; ils l'y assiégèrent pendant deux mois, le combattant matin et soir; les provisions manquèrent, de sorte que les habitants de la ville en furent réduits à se nourrir de son d'orge pétri avec de l'argile. Quand la situation devint pénible, les habitants de la ville en sortirent avec l'intention de livrer une bataille sérieuse, que le résultat dût en être favorable ou non. Lorsque les gens du Khorasan les virent, ils s'imaginèrent que ce serait comme les fois précédentes, qu'il y aurait lutte et qu'ensuite on se tiendrait à distance les uns des autres. La rencontre eut lieu et l'on se battit violemment, de sorte que cela ne répondait pas à ce qu'on attendait.

Or, Moayyid-ed-Daula avait entretenu une correspondance avec

[1] Ibn-el-Athîr, t. VIII, p. 519.

[2] Ce général des Samanides mourut de la grande peste qui régna dans le Djourdjân en 384 (991); cf. Zhahîr-ed-Dîn, p. 189.

l'un des généraux khorasaniens appelé Fâïq el-Khâççâ[1] et avait excité sa convoitise; celui-ci promit de fuir lors de la rencontre. Ce jour-là, l'armée de Moayyid chargea Fâïq et ses troupes; le général et ceux qui le suivaient se mirent à fuir; les gens les poursuivirent. Fakhr-ed-Daula et Ḥosâm-ed-Daula tinrent ferme au centre, et le combat continua violent jusqu'à la fin du jour. Quand ces deux généraux virent que tout le monde se mettait à fuir, ils se joignirent à la déroute, et les gens de Moayyid se livrèrent à un pillage effréné; ils s'emparèrent d'énormes provisions[2].

Ḥosâm, Fakhr et Qâboûs revinrent à Nichapour et écrivirent à Bokhara pour raconter l'événement. La réponse qui leur vint leur promit l'envoi de troupes et leur ordonna de marcher sur Djourdjân et Réï; en même temps, l'émir Noûḥ prescrivait au reste de ses troupes de se rendre à Nichapour; il lui en arriva de tous côtés, et elles se rassemblèrent en dehors de la ville, plus nombreuses que la première fois. Ḥosâm-ed-Daula attendait l'arrivée des renforts pour reprendre sa marche, lorsque la nouvelle parvint de l'assassinat du ministre Abou'l-Ḥoséïn el-ʿOtbi, tué par ses esclaves sur l'instigation d'Abou'l-Ḥasan ben Sîmdjoûr, de sorte que le rassemblement se dispersa et que les dispositions prises n'eurent aucun résultat. Ḥosâm-ed-Daula fut appelé à Bokhara pour y devenir ministre de l'émir Noûḥ ben Mançoûr[3].

En 388 (998), Abou'l-Qâsim ben Sîmdjoûr, frère d'Abou-ʿAlî, s'était rendu à Djourdjân et s'y était installé; à la mort de Fakhr-ed-Daula, il resta auprès du fils de ce dernier, Medjd-ed-Daula, et bien des partisans de son frère se réunirent autour de lui. Or, il avait envoyé un messager à Qâboûs pour le faire venir de Nichapour et lui livrer Djourdjân; Qâboûs se mit en marche, mais, une fois arrivé à

[1] Ancien esclave de Mançoûr, fils de Noûḥ, il avait été élevé au rang de chambellan par le vizir Abou'l-Ḥoséïn el-ʿOtbî. Cf. Defrémery *op. laud.*, p. 264.

[2] Cet événement arriva le mercredi 22 ramadan 371 (21 mars 982). Comparer le récit de Mîrkhond dans Defrémery, *Samanides*, p. 156-158.

[3] Ibn-el-Athir, t. IX, p. 8. Le récit de Zhahîred-Dîn, p. 187, est abrégé.

destination, il constata qu'Abou'l-Qâsim en était parti; il revint alors à Nichapour.

En cette même année, Qâboûs retourna à Djourdjân et s'en empara. Lorsque le Bouïde Fakhr-ed-Daula prit possession de Djourdjân et de Réï, il voulut confier la première de ces deux provinces à Qâboûs, mais son ministre, le *çâḥib* Ibn-ʿAbbâd[1], l'en détourna et lui fit voir l'importance de cette possession, de sorte qu'il renonça à son projet et oublia les liens d'amitié que lui et Qâboûs avaient formés dans le Khorasan; il lui montra que ce fut par sa faute que ce pays avait échappé au Ziyâride, et que l'empire était resté stérile. Or, nous avons raconté comment cette province lui avait été enlevée, son séjour dans le Khorasan, l'envoi de troupes par les Samanides à son secours à plusieurs reprises, mais Dieu n'avait pas décidé que le pouvoir lui reviendrait. Lorsque Subuktékin[2] fut chargé du gouvernement du Khorasan, Fakhr-ed-Daula se tourna vers Qâboûs et lui promit d'expédier avec lui des troupes pour lui rendre son royaume; puis il partit pour Balkh, y tomba malade et y mourut[3].

La même année, après la mort de Fakhr-ed-Daula, Qâboûs envoya l'*ispahbad* Chahriyâr ben Charwîn[4] à la montagne de Chahriyâr où commandait Rustem ben el-Marzobân, oncle maternel de Medjd-ed-Daula, fils de Fakhr. Ils se battirent; Rustem fut mis en déroute et l'*ispahbad* s'empara de la montagne et fit dire le prône au nom de Qâboûs[5].

Bâti ben Saʿîd se trouvait dans le canton d'Ostandâriyya[6]; il avait une inclination pour Qâboûs; il marcha sur Âmol occupée par des

[1] Sur ce célèbre ministre, voir Ibn-Khallikân, trad. de Slane, t. I, p. 212 et suiv.

[2] Père du sultan Maḥmoûd le Ghaznéwide.

[3] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 97. Cf. Ibn-Khaldoûn, t. IV, p. 498.

[4] Proprement Chahriyâr, fils de Dârâî, fils de Rustem, fils de Charwîn. Zhahîr-ed-Dîn, p. 191.

[5] Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 228; Zhahîr-ed-Dîn, p. 191.

[6] Dans Zhahîr-ed-Dîn, *l. l.*, Rustemdâr; Ostandâr est le nom d'un homme dans ce passage.

troupes de Medjd-ed-Daula; il les en chassa et s'empara de la ville, en disant le prône au nom de Qâboûs, auquel il écrivit pour lui raconter ce fait.

Après cela, les habitants de Djourdjân écrivirent à Qâboûs pour lui demander de venir; il partit de Nichapour afin de répondre à leur invitation, et de même l'*ispahbad* et Bâti ben Saʿîd prirent la direction de Djourdjân occupée par des soldats de Medjd-ed-Daula. Dans le combat qui se livra, ces derniers furent mis en déroute et fuirent dans la direction de la ville[1]; mais dès qu'ils eurent atteint celle-ci, ils rencontrèrent l'avant-garde de Qâboûs qui était déjà arrivée; ils furent assurés de leur perte, et prirent pour la seconde fois la fuite devant les soldats de Qâboûs; ce fut plaie sur plaie. Qâboûs entra dans Djourdjân en chaʿbân 388 (août 998)[2]. Les fuyards atteignirent Réï.

Des troupes furent équipées dans cette dernière ville pour reprendre Djourdjân et vinrent assiéger cette ville; les prix devinrent exorbitants dans le pays; l'armée assiégeante se trouva gênée; des pluies et des vents se succédaient, de sorte qu'elle fut contrainte de partir. Qâboûs la poursuivit, l'atteignit, se précipita sur elle; on combattit, et l'armée de Réï fut mise en déroute; un grand nombre des principaux officiers furent faits prisonniers, un plus grand nombre encore tué; Qâboûs fit mettre en liberté les prisonniers, et devint le maître de la contrée qui s'étend entre Djourdjân et Astérâbâd[3].

Après cela, l'*ispahbad* pensa à se rendre indépendant et à se séparer de Qâboûs, infatué qu'il était des richesses et des provisions qu'il avait rassemblées. Alors, des armées, commandées par Rustem ben el-Marzobân, oncle maternel de Medjd-ed-Daula, partirent de Réï, le mirent en fuite, le firent prisonnier, et poussèrent le cri de guerre de Qâboûs à cause d'une mésintelligence qui s'était produite entre

[1] D'après Ibn-Isfandiyâr, *l. l.*, c'est devant Astérâbâd que se livra la bataille. La déroute avait été amenée par la défection des mercenaires kurdes et arabes qui poussèrent tout à coup le cri de guerre de Qâboûs. — [2] Cf. Zhahîr ed-Dîn, p. 192. — [3] Cf. Zhahîr-ed-Dîn, p. 194.

Rustem ben el-Marzobân et Medjd-ed-Daula, son neveu; leur chef en informa par écrit Qâboûs, et la province du Gîlân[1] tout entière fut jointe à celles du Djourdjân et du Ṭabaristan; Qâboûs la confia à son fils Minoutchihr, qui conquit Roûyân[2] et Sâloûs[3]. Qâboûs envoya un message à Yémîn-ed-Daula, le sultan Maḥmoûd le Ghaznéwide, qui venait de s'emparer du Khorasan, lui fit porter des présents, conclut un traité avec lui, et l'on tomba d'accord sur ces points[4].

En 390 (1000), Isma'îl ben Noûḥ essaya de reconstituer l'empire des Samanides; il s'échappa, sous des vêtements de femme, de la prison où le tenait Ilek-Khan, maître de Bokhara; il se rendit au Khârezm, prit le nom d'el-Montaçir, retrouva d'anciens généraux des Samanides, défit Ilek-Khan devant Samarqand et reprit Bokhara dont les habitants se réjouirent, en présence du départ d'Ilek-Khan; il traversa le Djîḥoûn et arriva à Nichapour où commandait Mançoûr pour son frère le sultan Maḥmoûd; Isma'îl s'empara de la ville, mais ne put y rester en présence de Maḥmoûd venu pour la reprendre. Il se rendit à Isférâïn, et de là, toujours poursuivi, il se réfugia auprès de Qâboûs.

Celui-ci le reçut avec générosité, lui fit des présents splendides, et lui conseilla de se diriger vers Réï, parce qu'il n'y avait personne qui pût l'en détourner, les maîtres de cette ville étant occupés de leurs dissensions intestines[5]. Il lui promit de l'appuyer au moyen d'une armée bien équipée, commandée par ses fils, Dârâ et Minoutchihr. Le Samanide suivit ce conseil; quand il arriva devant Réï, ses habi-

[1] Ibn-el-Athir a *Djabal*, c'est-à-dire l'Irâq-'Adjémî; il faut lire *djîl*, car Zhahir ed-Din, p. 197, porte *gîlân*.

[2] Grande ville dans les montagnes du Tabaristân; cf. Barbier de Meynard, *op. laud.*, p. 268; Le Strange, p. 373; Marquart, p. 135.

[3] Ou Châloûs, ville de la même province; cf. Barbier de Meynard, *id. op.*, p. 297 et 343; Le Strange, Marquart, *ibid.*; Zhahir-ed-Dîn écrit Tchâloûs.

[4] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 99-100; Ibn-Khaldoûn, t. IV, p. 498; Ibn-Isfandiyâr, p. 231-232; Zhahir-ed-Din, p. 196-197.

[5] Qâboûs lui conseilla, étant donné la puissance de Mahmoûd et d'Ilek-Khan, de renoncer à l'espoir de recouvrer le Khorasan et de songer plutôt à Réï, où régnait le fils de Fakhr-ed-Daula, Medjd-ed-Daula, alors en bas âge. Ibn-Isfandiyâr, p. 227.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tants se trouvèrent trop faibles pour lui résister, mais ils protégèrent la ville contre lui et eurent recours à la ruse : ils mirent de leur parti cent dix des principaux officiers de son armée, comme Abou'l-Qâsim ben Sîmdjoûr et autres[1], et leur prodiguèrent de l'argent pour qu'ils le détournassent de la ville; ces officiers agirent en conséquence, diminuèrent à ses yeux l'importance de la ville, et lui firent approuver le retour au Khorasan. Il repartit pour Dâmghân, et l'armée de Qâboûs le quitta alors. Isma'îl arriva à Nichapour à la fin de chawwâl 391 (milieu de septembre 1001). Mis en fuite par des troupes du sultan Maḥmoûd, il voulut regagner Djourdjân, mais Qâboûs l'en empêcha.

Isma'îl, pourchassé dans le Turkestan, errant de pays en pays, repassa le Djîḥoûn et arriva à Besṭâm en 394 (1003-1004); Qâboûs envoya contre lui une armée qui le repoussa loin de cette ville. Abandonné de la plupart de ses partisans, il retourna en Transoxiane et tomba dans un campement d'Arabes dévoués à la cause du sultan Maḥmoûd, qui le mirent à mort[2].

MORT DE QÂBOÛS.

Qâboûs, malgré ses qualités éminentes, était violent dans ses châtiments et pardonnait rarement; il faisait mettre à mort des gens pour une faute légère. A cause de lui, ses partisans étaient dans l'angoisse; ils trouvèrent trop long son règne; ils s'entendirent pour le destituer et mettre la main sur lui[3]. Il était alors absent de Djourdjân[4], et la conjuration lui resta inconnue. Une nuit, l'armée entoura les portes

[1] Ibn-Isfandiyâr, *l. l.*, nomme Arslan-Bâloû.

[2] Ibn-el-Athir, t. IX, p. 111-113. Comparer le récit détaillé de ces événements dans le chapitre que lui a consacré Mîrkhond, *apud* Defrémery, *Samanides*, p. 197-209.

[3] Il fit mettre à mort sans preuve, et sans attendre qu'il démontrât son innocence, son chambellan Na'îm, gouverneur d'Astérâbâd, soupçonné de partager l'hérésie des Mo'tazélites. Cela exaspéra les nobles et les officiers. Ibn-Isfandiyâr, p. 232.

[4] Il était à Djanâchk, d'après Zhahîr-ed-Dîn, p. 197.

de la forteresse où il se trouvait, pilla ses biens et ses montures, et voulut le faire descendre de la citadelle; il combattit à la tête de ses courtisans et de ses compagnons, de sorte que les soldats, ne réussissant pas à mettre la main sur sa personne, entrèrent dans la ville de Djourdjân, s'en emparèrent, s'y révoltèrent contre lui, et envoyèrent des délégués à son fils Minoutchihr, alors dans le Ṭabaristân, pour l'informer de la situation et le faire venir pour le mettre à leur tête. Minoutchihr se hâta de se rendre à leur invitation, par crainte de perdre le pouvoir; ils se réunirent et tombèrent d'accord pour lui obéir, s'il déposait son père. Malgré lui, le prince consentit.

Qâboûs, à la suite de la révolte, avait quitté Djourdjân pour Besṭâm, en vue de réfléchir aux moyens d'écarter ce danger. Les révoltés prirent Minoutchihr avec eux pour se rendre auprès de son père et le renvoyer de sa place; le prince les suivit bon gré mal gré. Quand il fut arrivé auprès de son père, celui-ci lui permit d'entrer seul; il était entouré de ses compagnons qui le protégeaient. Le père et le fils échangèrent des plaintes sur la situation où ils se trouvaient tous les deux, et Minoutchihr lui proposa de rester auprès de lui pour combattre et repousser les rebelles, dût-il y perdre la vie; mais Qâboûs fut d'un avis différent, et admit sans difficulté que son fils lui succédât; il lui remit le sceau de l'empire, lui donna des conseils sur ce qu'il devait faire; ils tombèrent d'accord que Qâboûs se transporterait dans la forteresse de Djanâchk[1] pour s'y livrer à des actes de dévotion jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la certitude [dans la voie mystique], et que Minoutchihr s'occuperait seul de l'administration de l'État. Qâboûs partit pour cette forteresse, suivi de ceux qu'il avait choisis pour son service; Minoutchihr retourna à Djourdjân et y prit possession de l'empire dont il saisit les rênes.

Il usa de dissimulation à l'égard des troupes; ces soldats avaient peur de Qâboûs tant qu'il était vivant; ils ne cessèrent de ruser et

[1] Château fort situé entre Djourdjân et Astérâbâd; cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 167.

de remuer les idées jusqu'à ce qu'ils allèrent trouver Minoutchihr et l'effrayèrent au sujet de son père, comme il était arrivé à Hilâl ben Bedr[1] relativement à son père; ils lui dirent : « Tant que ton père sera en vie, nous ne serons pas rassurés, ni nous ni toi. » Ils demandèrent l'autorisation de le mettre à mort, mais Minoutchihr ne leur répondit pas. Ils se rendirent alors à la maison où habitait Qâboûs, qui s'était allégé de ses vêtements pour entrer au cabinet d'aisance; ils lui prirent tous ses vêtements; c'était l'hiver; il eut beau crier au secours, en disant qu'on lui donnât quelque chose, fût-ce la couverture d'un cheval; ils n'en firent rien, et Qâboûs mourut de froid (403=1012-1013)[2].

Son fils tint une séance de deuil[3]; le khalife el-Qâdir bi'llah lui donna le titre de *Félek el-Ma'âlî* et lui écrivit une lettre de condoléance. Ensuite, il envoya un message au sultan Maḥmoûd, se reconnut son vassal[4], fit dire le prône en son nom du haut des chaires des mosquées de son territoire, et lui demanda sa fille en mariage, ce qui lui fut accordé. Se sentant plus fort, il commença à prendre des dispositions pour châtier les meurtriers de son père; il les détruisit par la mise à mort et la dispersion.

Qâboûs était un lettré, un érudit, qui a composé des opuscules et de beaux vers arabes et persans; il connaissait l'astronomie et autres sciences. Voici de ses vers arabes (mètre *basîṭ*) :

Dis à celui qui croit nous déshonorer en nous reprochant les vicissitudes de la fortune : le sort est-il rebelle, sauf aux gens d'importance?

Ne voyez-vous pas que les cadavres flottent à la surface de la mer, tandis que les perles sont enfoncées dans ses profondeurs?

[1] En 400, c'est-à-dire trois ans auparavant, Bedr ben Ḥasanôyè et son fils Hilâl s'étaient fait la guerre, qui s'était terminée par la défaite du second. Voir Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 149 et suivantes.

[2] Zhahîr-ed-Dîn, p. 198, donne la date de 409.

[3] Qui dura trois jours, selon l'usage des Déïlémites; Ibn-Isfandiyâr, p. 233; Mirkhond, *apud* Defrémery, *op. laud.*, p. 218.

[4] Moyennant un tribut annuel de cinquante mille dinars. Zhahîr-ed-dîn, p. 199; Defrémery, *op. cit.*, p. 219.

Si les malheurs se sont attachés à nous, si un mal nous a touchés, par suite de l'inconstance du temps,

Sache qu'il y a dans le ciel des astres innombrables, mais qu'il n'y a que le soleil et la lune qui souffrent des éclipses[1].

Autres vers[2] (mètre *basît*) :

Je t'en conjure par Dieu, ô fortune de l'homme humble, ne te lève pas, abrège l'excédent de longueur que tu as laissé courir.

Tu as été prodigue, fais des économies; tu as dépassé les bornes, évite l'écroulement, puis marche sans te presser.

Tu les as employés, mais non les premiers d'entre eux; tu les as fait participer à tes bienfaits, mais c'étaient les plus vils serviteurs.

Deux vers qu'on lui attribue et qui ont été mis en musique pour le chant (mètre *kâmil*) :

La pensée de ton souvenir excite mon amour; je la sens qui rampe dans mon cœur.

Il n'y a aucun de mes membres qui ne ressente une tendre affection; on dirait qu'ils sont tous naturellement des cœurs.

Vers persans :

Les affaires de ce monde se réduisent toutes au désir ou à la supplication; mais moi, en présence du cœur, je ne présenterai ni l'un ni l'autre.

De ce monde, j'ai choisi vingt choses, pour m'en occuper durant cette longue vie :

La poésie, les chants, la musique, le vin agréable à boire, les échecs,
Le tric-trac, la chasse, le guépard, le faucon,

(1) Ibn-el-Athir, t. IX, p. 167-169. Le récit est résumé dans Ibn-Khaldoûn, t. IV, p. 499; Ibn-Khallikân, trad. de Slane, t. II, p. 509; Ibn-Isfandiyâr, p. 232-233; Zhahir-ed-Din, p. 198-199; Daulet-Chah, *Tezkiré*, éd. Browne, p. 48-49. Ces vers et les suivants ont été traduits en anglais par M. Ed. G. Browne, *A Literary History of Persia*, t. I, p. 470-471; cf. Ibn-Khallikân, trad. de Slane, t. II, p. 508. Les quatre vers arabes ont été tirés, par Ibn-el-Athir, de la *Yatîmat-ed-Dahr*, de Tha'âlibi, t. III, p. 290; cf. W. Jones, *Poeseos asiaticæ commentariorum libri sex* (Lipsiae, 1777), p. 278, qui ne cite pas sa source, et donne huit vers au lieu de quatre.

(2) Tha'âlibi, *id. op.*, *ibid.*

La lice, la balle du mail, la cour, les combats, les festins,
Le cheval, les armes, la générosité, la prière, l'invocation.

QUATRAIN.

La rose est la reine de la joie, le vin le prince de la gaieté;
C'est pourquoi par eux deux je cherche le plaisir.
Veux-tu, ô lune, en savoir la cause?
La rose, c'est la couleur de ta joue, le vin, le goût de tes deux lèvres.

QUATRAIN.

Six choses ont leur origine dans les boucles de tes cheveux :
Torsion, nœud, lien, courbe, enroulement, pli.
Six autres choses, vois donc, ont leur patrie dans mon cœur :
Amour, souci, douleur, chagrin, soin, tristesse[1].

Il a aussi composé des ouvrages en prose, tels que le *Kémâl el-Balâgha* « La perfection de la rhétorique » et le *Siyar el-Moloûk* « Biographie des rois ». C'est à lui qu'el-Bîroûnî a dédié son ouvrage sur la chronologie des anciens peuples[2]. Le poète Abou-Bekr Moḥammed ben ʿAlî el-Khosrawî de Sarakhs l'a loué dans un dithyrambe dont trois vers sont cités par Moḥammed ʿAufî[3], qui en rapporte encore six d'un autre poète, Abou'l-Qâsim Ziyâd ben Moḥammed el-Qoumrî de Djourdjân[4]. Le philosophe et médecin Abou ʿAlî Ibn-Sînâ (Avicenne), au cours de son voyage dans le Khorasan, vint à la cour de Qâboûs et y resta jusqu'à la révolte qui détrôna ce prince[5].

(1) Rizâ-Qouly-Khan, *Medjma' el-Fosaḥâ*, t. I, p. 53, qui a tiré ces vers du *Lubâb el-Albâb* de Mohammed 'Aufì, part I, p. 30, sans le citer. J'ai suivi les leçons de ce dernier texte. Le dernier quatrain se trouve encore chez Loutf-ʿAlî-Beg, *Atechkèdè*, p. 19. Hammer ne connaissait rien de ses œuvres poétiques (*Geschichte der schönen Redekünste Persiens*, p. 41).

(2) *Chronology*, traduction Sachau, p. 2.

(3) *Lubâb el-Albâb*, édition Browne, part II, p. 18; Edw. G. Browne, *op. cit.*, t. I, p. 466.

(4) *Id. op.*, p. 19; Browne, *ibid.*

(5) Ibn-Khallikân, traduction de Slane, t. I, p. 441; Nizhâmi Aroûdi, *Tchahâr Maqâla*, texte, p. 78-80; trad. Browne, p. 121-124.

Dans la préface ajoutée au *Livre des Rois* par Baï-Songhor, il est dit que Firdausî, craignant à bon droit le ressentiment du sultan Maḥmoûd qu'il avait irrité par sa célèbre satire, quitta furtivement les États de ce prince et se rendit d'abord dans le Ṭabaristân, auprès de Qâboûs. « Il s'y occupa à corriger le *Livre des Rois*. Qâboûs, à qui Firdausî fit demander la permission de lui présenter son ouvrage, . . . promit de pourvoir à tous ses besoins, et le poète composa une pièce de vers en son honneur. Mais Qâboûs apprit bientôt les circonstances de la fuite de Ghaznîn, et fut fort embarrassé de son nouvel hôte. Il avait à ménager Maḥmoûd qui convoitait la possession du Ṭabaristân et qui parvint, en effet, quelques années plus tard, à se faire reconnaître comme suzerain par Minoutchihr. Les considérations politiques l'emportèrent dans son esprit; il fit au poète un présent magnifique et le pria de choisir un autre séjour. Firdausî reprit son bâton de voyage et se rendit à Bagdad [1]. » Ce n'est pas tout à fait exact. Le rôle prêté à Qâboûs revient en réalité au chef qui gouvernait alors la province du Ṭabaristân, l'*ispahbad* Chahriyâr ben Charwîn, au rapport de Nizhâmî ʿAroûḍî [2].

V

MINOUTCHIHR.

En 407 (1016-1017), Ibn-Foûlâdh, qui s'était révolté contre Medjd-ed-Daula dans la région de Réï, parce qu'on lui avait refusé

[1] J. Mohl, *Livre des Rois*, éd. in-fol., t. I, p. XLI.

[2] *Tchahâr Maqâla*, trad. Browne, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1899, p. 81 du tirage à part; cf. le texte publié par Mirzâ Moḥammed dans le *Gibb Memorial Series*, p. 49; Nœldeke, *Iranisches Nationalepos*, dans le *Grundriss d. iran. Philologie*, t. II, p. 155 et n. 4; Ibn-Isfandiyâr, p. 238. Daulet-châh, éd. Browne, p. 53, dit que l'*ispahbad* de Rustemdâr, auprès duquel se réfugia Firdausi, était vassal de Minoutchihr, fils de Qâboûs, ce qui cadre assez bien avec la date de 411 qu'il donne pour la mort du grand poète épique; il ajoute que ce prince était le cousin, du côté maternel, de Qâboûs (p. 54).

le gouvernement de Qazwîn, et s'y livrait au brigandage, blessé, battu et en fuite, se retira à Dâmghân, et écrivit de là à Minoutchihr pour lui demander l'envoi d'une armée moyennant la reconnaissance de sa suzeraineté et le paiement d'un tribut. Le Ziyâride lui expédia deux mille hommes avec lesquels il s'installa aux portes de Réï, en pillant et en empêchant l'entrée des denrées, de sorte que la disette y régna. Medjd-ed-Daula fut obligé d'agir par ruse et de lui accorder ce qu'il demandait; il fut décidé qu'on lui livrerait la ville d'Ispahan. Il s'y rendit; l'armée de Minoutchihr retourna auprès de son maître, la discorde cessa, et Minoutchihr rentra dans l'obéissance de Medjd-ed-Daula[1].

En rébî' Ier 418 (1027), la guerre éclata entre 'Alâ-ed-Daula ben Kâkôyè et l'*ispahbad* 'Alî ben 'Imrân[2], qui s'était révolté contre le premier; le second fit appel à l'*ispahbad* du Ṭabaristân et à Minoutchihr, en leur demandant du secours. Wolgîn ben Wendrîn, échappé à la bataille de Néhâwend où 'Alâ-ed-Daula était resté victorieux, se rendit auprès de Minoutchihr, excita son désir de s'emparer de Réï et lui représenta cette entreprise comme facile, surtout parce que 'Alâ-ed-Daula était occupé à assiéger 'Alî ben 'Imrân. Ajoutez à ces raisons que le fils de Wolgîn était le gendre d''Alâ-ed-Daula, qui lui avait donné en fief la ville de Qoumm. Or celui-ci se révolta contre son beau-père, se mit du côté de son père et lui envoya des messages pour l'exciter à entreprendre la campagne. Il partit, ayant avec lui ses troupes et celles de Minoutchihr; on campa devant Réï et l'on combattit les troupes du Bouïde Medjd-ed-Daula; il y eut entre les deux camps des rencontres où les gens de Réï restèrent victorieux.

Quand 'Alâ-ed-Ḍaula vit cela, il fit la paix avec 'Alî ben 'Imrân. Wolgîn, l'ayant appris, partit de Réï sans être arrivé à aucun résultat. 'Alâ-ed-Daula se dirigea vers cette ville, envoya un message à Minou-

[1] Ibn-el-Athir, t. IX, p. 187-188. — [2] Sur ce personnage, voir Kazimirski, *Menoutchehri*, p. 387.

tchihr pour le blâmer, le menacer, et faire mine d'attaquer son territoire. Il netendit dire à ce moment que 'Alî ben Imrân avait écrit à Minoutchihr, avait excité ses appétits, lui avait promis du secours, et l'avait induit à revenir à Réï. Alors 'Alâ-ed-Daula renonça à attaquer le pays de Minoutchihr et se prépara à faire campagne contre 'Alî ben 'Imrân, lequel envoya un message à Minoutchihr pour lui demander des renforts; celui-ci lui envoya six cents cavaliers et fantassins, commandés par un de ses généraux. Ibn-'Imrân se renferma dans la forteresse de Kinkiwar, où il fut étroitement bloqué par 'Ala-ed-Daula : réduit à demander la paix, il fut convenu qu'il livrerait la forteresse de Kinkiwar, les meurtriers d'Abou-Dja'far son cousin, ainsi que le général que lui avait envoyé Minoutchihr : celui-ci fut emprisonné. Minoutchihr adressa un message à 'Alâ-ed-Daula, fit la paix avec lui, et obtint la liberté de son général [1].

En 420 (1029), le sultan Maḥmoûd se mit en marche contre Réï. Minoutchihr s'effaça devant lui et lui fit porter quatre cent mille dinars et des présents nombreux. Devant lui, Minoutchihr se fortifia dans des montagnes inaccessibles, aux chemins scabreux; il ne sut rien jusqu'au moment où le sultan parut sur les hauteurs; alors il s'enfuit devant lui dans des marais impénétrables, et prodigua cinq cent mille dinars pour faire la paix; le sultan y consentit; Minoutchihr lui envoya l'argent, et le sultan retourna à Nichapour [2].

Peu après Minoutchihr mourut, et son fils Anòchè-Rawàn lui succéda; le sultan Maḥmoûd maintint celui-ci dans ses possessions, et le nouveau roi lui versa encore cinq cent mille autres dinars et fit dire le prône au nom de Maḥmoûd dans la plus grande partie de l''Irâq-'Adjémì, jusqu'aux frontières de l'Arménie [3].

C'est du nom de Minoutchihr que le poète persan Minoutchihrì a

[1] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 251-252.

[2] Ibn Isfandiyâr, p. 233, ignore cet événement et croit que Minoutchihr a toujours reconnu l'autorité du sultan Maḥmoûd.

[3] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 261-262; pour la date de la mort de Minoutchihr, comparer p. 278. Cf. Ibn-Khaldoûn, IV, p. 499.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tiré son surnom [1], car il commença sa carrière poétique en adressant à ce prince des odes dont son Dìwân a conservé deux [2].

Ce prince eut pour ministre Abou-Ghânim Ma'roûf ben Moḥammed ben Ma'roûf el-Qaçrî (de Qaçr-el-Loçoûç=Kinkiwar) surnommé el-Wazìr, qui était un secrétaire de raison ferme et savait composer de beaux vers qu'on apprenait par cœur; il fut chargé de la secrétairerie d'État à Djourdjân, et devint vice-ministre sous le règne de Minoutchihr; il remplit diverses missions auprès du sultan Maḥmoûd, qui lui furent confiées à raison de sa belle prestance [3].

VI

ANÔCHÈ-RAWÂN.

Après la mort du sultan Maḥmoûd en 421 (1030), 'Alâ-ed-Daula ben Kâkôyè, qui se trouvait dans le Khoûzistân auprès d'Abou-Kâlìdjâr, tenta de reconquérir l''Irâq-'Adjèmî, Ispahan, Hamadan, Réï; il se trouva ensuite en contact avec les États d'Anôchè-Rawân et lui enleva Khowâr, près de Réï [4], ainsi que Dumbâwend [5]. Anôchè-Rawân écrivit à Mas'oûd, fils et successeur du sultan Maḥmoûd, pour le féliciter de son avènement, lui demander le maintien de ses possessions moyennant le paiement d'un tribut, ce qui fut accepté; puis Mas'oûd lui envoya un corps d'armée du Khorasan qui reprit Dumbâwend et alla mettre le siège devant Réï où se trouvait 'Alâ-ed-Daula et qui fut enlevée de vive force; l'armée avait avec elle des éléphants. 'Alâ-ed-Daula s'enfuit; des citadins et des Déïlémites périrent, la ville

[1] A. de Biberstein Kazimirski, *Menoutchehri, poète persan du XIe siècle de notre ère*, p. 144, 360.

[2] Nos XXVIII, p. 205, et XXXVI, p. 225 de la traduction de Kazimirski citée plus haut. Cf. Browne, *Literary History*, t. II, p. 156.

[3] Yâqoût, *Lex. geogr.*, t. IV, p. 120.

[4] Entre cette ville et Semnân. Cf. Barbier de Meynard, *op. cit.*, p. 213; Le Strange, p. 367; Marquart, p. 124, 127. Khowâr est une graphie arabe pour Khwâr.

[5] Canton près de Réï, qui a pris son nom du mont Démâwend. Cf. Barbier de Meynard, *id. op.*, p. 224 et 236; Le Strange, p. 371; Marquart, p. 127.

fut pillée. Dans sa fuite, ʿAlâ-ed-Daula fut blessé à la tête et à l'omoplate par des soldats dont il se débarrassa en leur jetant des pièces d'or qu'il avait sur lui. Anôchè-Rawân fit dire le prône au nom de Masʿoûd à Réï et dans ses États[1].

En 433 (1041-1042), Anôchè-Rawân fit arrêter Abou-Kâlîdjar ben Wîhân el-Qoûhî, son généralissime, dont il avait épousé la mère sur les conseils de sa propre mère. Toghrul-beg le Seldjouqide comprit alors que ce territoire n'avait plus de défenseurs; il marcha sur Djourdjân, dont le gouverneur lui ouvrit les portes; il y entra et leva une contribution de cent mille dinars. Il en nomma gouverneur Mardâwêdj ben Bassoû, et lui fixa un tribut annuel de cinquante mille dinars pour tous les districts; puis il rentra à Nichapour. Ce Mardâwêdj rejoignit Anôchè-Rawân à Sari; ils firent la paix moyennant la garantie d'Anôchè-Rawân pour trente mille dinars. On dit la prière au nom de Toghrul-beg dans toute cette région. Ce Mardâwêdj épousa la mère d'Anôchè-Rawân; ce dernier continua à rester soumis aux ordres de Mardâwêdj, sans lui désobéir en rien[2]. C'est ainsi qu'Anôchè-Rawân dut abandonner le Djourdjân et se renfermer dans une forteresse où il demeura jusqu'à sa mort, qui arriva en l'an 441[3] (1049).

[1] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 284-285.

[2] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 340.

[3] Khondémir, *Habîb es-Siyar*, cité par Defrémery, *Samanides*, p. 289. Le récit de Zhahir-ed-Din, p. 200, est quelque peu différent. En 425 (1034), le sultan Masʿoûd se rendit dans le Djourdjân; Anôchè-Rawân, qu'il appelle Bâ-Kâlidjâr, lui offrit l'hospitalité dans sa propre demeure, mais le sultan refusa et lui réclama des sommes qu'il ne pouvait fournir. « Si cette région était nécessaire au souverain, fit répondre Anôchè-Rawân, il n'aurait pas donné un ordre de ce genre. Je me contenterai des quelques forteresses que j'ai héritées de mon père; la province et les habitants appartiennent au sultan. » De fait, il se renferma dans une de ces forteresses et abandonna la province du Mâzandérân. Ce manque de pitié de la part de Masʿoûd ne lui rapporta pas grand'chose; l'atmosphère était brûlante; il fut forcé de s'en retourner. Au moment où il quittait le Mâzandérân pour le Djourdjân, la nouvelle arriva qu'une armée seldjouqide, composée de deux mille Turcs, était arrivée à Merw; c'était le début de la conquête seldjouqide, annonçant le déclin du pouvoir des Ghaznéwides. Il ne resta aux Ziyârides que les montagnes; les plaines leur échappèrent. Cf. Ibn-Isfandiyâr, p. 235.

VII

DÂRÂ (ISKENDER), FILS DE QÂBOÛS Ier.

Dârâ, appelé aussi Iskender, accompagna d'abord Abou-ʿAlî ben Sîmdjoûr en qualité d'otage remis par son père, puis, profitant de la défaite de son gardien à la bataille de Tafsoûr[1], il entra dans les troupes du Samanide Noûḥ, servit ce prince et participa à ses bienfaits. Lorsque Qâboûs Ier monta sur le trône, Dârâ rejoignit son père, qui lui confia le gouvernemeent du Ṭabaristan. Dans cette province, le prince consacra ses soins à l'administration; toutefois, à raison d'une action inconvenante qu'on lui imputa, Qâboûs le manda près de lui, mais Dârâ n'eut pas de peine à démontrer son innocence. Qâboûs, satisfait, lui donna toutes sortes de témoignages de bienveillance; cependant, étant mandé de nouveau devant son père au bout de quelques jours, le prince se mit en route, mais il se repentit de sa détermination et, prenant le chemin du Khorasan, il se rendit à la cour du sultan Maḥmoûd qui le reçut avec des marques de bienveillance.

Plein d'orgueil et d'un caractère léger, Dârâ commit quelques actions qui fâchèrent le sultan; craignant les suites de sa disgrâce, il prit, à la faveur de la nuit, la route du Ghardjestân, dont le souverain ou *châr*[2] était son ami dévoué. Le sultan Maḥmoûd envoya des troupes à sa poursuite, mais elles ne purent l'atteindre. Le sultan fit alors partir une députation qui alla réclamer au *châr*, par promesses et menaces, l'extradition du fugitif; le souverain du Ghardjestân, qui craignait le Ghaznéwide, renvoya Dârâ à la cour. Le jeune prince

[1] Ibn-Isfandiyâr, p. 227-234; Zhahîr-ed-Dîn, p. 200. En 384, dans la lutte entre Abou-ʿAlî révolté et l'émir Noûḥ, aux environs d'Hérat, il quitta, à la tête de ses compagnons, le parti du premier pour se mettre du côté du second. Cf. Ibn-el-Athîr, IX, p. 72.

[2] *Châr* est le titre des princes du Ghardjestân, pays montagneux à l'est d'Hérat. Cf. El-Biroûnî, *Chronology*, trad. Sachau, p. 109; Barbier de Meynard, *Dict. de la Perse*, p. 404.

passa quelque temps dans la peine et l'affliction; mais ayant trouvé une seconde fois l'occasion favorable, il s'enfuit de prison. Plusieurs soldats partirent sur ses traces et le reprirent. Cette fois, on l'emprisonna dans un lieu mieux fortifié, jusqu'à ce que la colère du sultan passât; alors Maḥmoûd eut pitié de lui et donna l'ordre de le relâcher.

Dârâ obtint de nouveau la bienveillance et les bonnes grâces du sultan, qui donna l'ordre de lui confier le gouvernement du Ṭabaristân, après avoir enlevé cette province à Minoutchihr; mais sur ces entrefaites, la paix avait été conclue avec ce dernier, de sorte que le sultan révoqua son ordre et admit Dârâ au nombre de ses commensaux et de ses familiers. Cela dura jusqu'au temps où le Bouïde Abou'l-Féwâris, fils de Béhâ-ed-Daula, fuyant son frère Sulṭân-ed-Daula, arriva du Kirmân à la cour de Maḥmoûd, alors à Bost; un jour où une dispute éclata entre les deux réfugiés au sujet de la prééminence de leurs familles respectives[1], Dârâ proféra des paroles peu conformes au respect qu'il devait à la demeure royale; on lui adressa des reproches à ce sujet, mais il persévéra dans sa conduite, de sorte qu'on fut obligé de l'expulser honteusement de la salle d'audience. Le lendemain, par ordre du sultan, on l'emprisonna dans un certain château, et les préposés du divan furent chargés de l'administration de ses propriétés immobilières; enfin, grâce à l'intercession du ministre, on rendit ces biens aux fondés de pouvoir du prince, qui en perçurent les revenus pour son compte[2].

Dârâ fut gouverneur du Djourdjân et du Ṭabaristân, nommé par le sultan Mas'oûd; il épousa la fille d'Abou-Kâlidjâr el-Qoûhî, chef de ses troupes et administrateur de fait de ces deux provinces; profitant d'ailleurs de l'absence du sultan Mas'oûd parti pour l'Inde, il refusa de payer le tribut et, pour renforcer sa situation, s'adressa à 'Alâ-ed-Daula le Kâkôyide et à Ferhâd son cousin pour leur demander

[1] Cf. Ibn-el-Athîr, IX, p. 207.

[2] Mirkhond, *Rauzat eç-Çafâ*, t. IV, p. 27, traduit par Defrémery, *Samanides*, p. 221-223; Ibn-Isfandiyâr, p. 234-235.

de s'associer à sa révolte, aidée par une incursion des Ghouzz dans le Khorasan. A son retour de l'Inde, Mas'oûd défit les Ghouzz et reconquit les deux provinces, dont les chefs s'étaient enfuis dans des forêts inaccessibles. Cependant Dârâ et son ministre obtinrent leur pardon et leur rétablissement dans ces provinces, moyennant l'abandon de toutes leurs richesses[1].

VIII

QÂBOÛS II 'ONÇOR-EL-MA'ÂLÎ.

Anôchè-Rawân eut pour successeur Qâboûs II, fils de Dârâ (Iskender), qui est nommé fréquemment Kaï-Kâoûs.

C'est lui qui est l'auteur du *Qâboûs-nâmè*, livre de conseils adressés à son fils Gîlân-Châh, qui a joui d'une grande célébrité en Orient; il a été traduit en turc-osmanli par Aḥmed ben Ilyâs, sous le règne du sultan Mourad II, entre 824 (1420) et 827 (1423), et en turc oriental par 'Abd-el-Qoroûn de Chirwân, publié à Kazan en 1298 (1822). Il en existe une traduction allemande par Fr. von Diez[2] et une française par A. Querry[3]. C'est par cet ouvrage que l'on peut avoir quelques détails biographiques sur ce prince.

Dans sa jeunesse, il avait servi à la cour de plusieurs souverains, entre autres, le sultan Maḥmoûd, dont il épousa la fille; il fit, avec ce prince, la campagne de l'Inde et demeura quelque temps auprès de son fils le sultan Mas'oûd. Il fit plus tard un séjour auprès de l'émir Faẓloûn Abou's-Sowâr, souverain de Gendja[4]; il succéda en 441

[1] Ibn-el-Athîr, IX, p. 301, sous l'année 426 (1035).

[2] *Buch des Kabus*, oder Lehren des persischen Königs Keikawus, Berlin, 1811.

[3] *Le Cabous-namè*, ou livre de Cabous, Paris, 1886 (Bibliothèque orientale elzévirienne). La date de 475, donnée comme celle de la composition de l'ouvrage par l'édition de Téhéran, est fausse, comme A. Querry n'a pas eu de peine à le démontrer. Cet ouvrage a été longuement analysé par M. Edw. G. Browne, *A Literary History of Persia*, t. II, p. 276-287.

[4] *Cabous-namè*, trad. A. Querry, p. VII-VIII. Cet émir, de la dynastie des Banou-Cheddâd, fut en lutte continuelle avec ses voisins, Géorgiens et Abkhazes.

(1049) à son cousin Anôchè-Rawân, et mourut en 462 (1069)[1].

Au rapport de Daulet-Châh[2], dans les dernières années de sa vie, ce prince avait renoncé au monde et s'occupait, dans le Gîlân, d'actes de dévotion. Il lui vint l'ambition de se livrer à la guerre sainte, et c'est au cours d'une incursion en Géorgie qu'il périt[3]. Après avoir été blessé et sur le point de mourir, il composa les vers suivants:

O Kaï-Kâoûs, sans force contre le tourbillon du destin, apprête-toi à partir, car le terme prédestiné vient d'entrer par le toit.

Tes jours t'ont mené jusqu'à la prière de l'*ʿaçr;* la nuit viendra bien vite après la prière de l'après-midi.

Les poésies qu'il a composées, dit Moḥammed ʿAufî[4], célèbrent la douceur de l'eau pure des ruisseaux et la fraîcheur du vent du Nord. Voici un quatrain :

Depuis que tu t'es éloignée, ô belle au visage rond comme la pleine lune, mes soucis ont crû et ma patience a diminué, ma situation est détruite.

Mon corps est mince comme un roseau, ma poitrine est bleue comme l'indigo, mon visage jaune comme de la paille; mes doigts sont sur mes lèvres, mes oreilles dirigées vers la porte, mes yeux fixés sur la route.

Le *Medjmaʿ el-Fosaḥâ* de Riẓa-Qouly-Khan (t. I, p. 53-54) contient vingt-six vers persans tombés de sa plume.

Le poète Façîḥî de Djourdjân, auteur d'un poème de *Wâmiq et*

[1] Khondémir, *Habib es-Siyar*, t. II, 4e part., p. 59, cité par Defrémery, *Samanides*, p. 289; Zhahir-ed-Din, p. 200.

[2] Éd. Browne, p. 69; Hammer, *Geschichte der schönen Redekünste Persiens*, p. 42.

[3] Cette incursion fut dirigée par le même Fazloûn de Gendja; l'intervention du roi des Abkhazes la changea en désastre, Fazloûn fut fait prisonnier et contraint de rendre Tiflis. Cela se passait sous le règne du Seldjouqide Alp-Arslan et celui de Bagrat IV, 54e roi de Géorgie. Cf. Brosset, *Histoire de la Géorgie*, t. I, p. 333. Alp-Arslan, qui l'année précédente avait ravagé le Karthli, ne se préoccupa pas de la défaite de son vassal. Dans la crainte d'être prolixe, Mirkhond, *Rauẓat eç-Çafâ*, t. IV, p. 83, passe sous silence les dernières années du neveu et successeur de Toghrul-beg.

[4] *Lubâb-el-Albâb*, part I, p. 31.

'*Adhrâ* dont il ne restait déjà que peu de chose au temps de Daulet-Châh, fréquentait assidûment sa cour [1].

Son royaume ne s'étendait guère au delà des montagnes [2].

IX

GÎLÂN-CHÂH.

Ce prince, fils de Qâboûs II et de la fille du sultan Maḥmoûd, ne régna que sept ans [3]. Il ne lui était guère resté que l'ombre du pouvoir; car Toghrul-Beg le Seldjouqide avait traversé le Ṭabaristân et le Gîlân, levant des impôts et nommant des gouverneurs; puis il passa par Réï pour se rendre à Bagdad d'où il expulsa les agents du khalife fâtimite el-Mostançir et rétablit sur le trône le khalife abbasside el-Qâïm bi-amrillah [4]. Gîlân-Châh fût détrôné par Malak-Châh et mourut en 470 (1077) [5].

X

FERHÂDH, FILS DE MARDÂWÊDJ.

Il paraît que Mardâwêdj avait laissé un fils, Ferhâdh, trop jeune probablement pour pouvoir lui succéder, ou peut-être posthume; le premier étant mort en 323 (935) et le second ne paraissant dans l'histoire qu'en 414 (1023), celui-ci aurait eu à ce moment, à supposer qu'il fût né l'année même de la mort de son père, soit avant, soit après, quatre-vingt-onze ans lunaires, soit environ quatre-vingt-huit ans solaires; il aurait eu cent deux ans lors de sa mort; tout cela

(1) Cf. Rizâ-Qouli-Khan, *Medjma' el-Fusahâ*, t. I, p. 381.

(2) Ibn-Isfandiyâr, p. 236.

(3) Rizâ-Qouli-Khan, préface du *Cabous-namè*, p. 8.

(4) En 451 (1060); cf. Cl. Huart, *Histoire des Arabes*, t. I, p. 354. Ibn-Isfandiyâr, *ibid.* C'est par erreur que cet auteur donne pour successeur à Gîlân-Châh son cousin Anôchè-Rawân, fils de Minoutchihr.

(5) Zhahîr-ed-Dîn, p. 200; F. Justi, *Iran. Namenbuch*, p. 115.

est peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il était feudataire (*moqta'*)[1] de Boroûdjird lorsque, en 414 (1023), il fut attaqué par le Bouïde Sémâ-ed-Daula, fils de Chems-ed-Daula, souverain de Hamadan, qui vint l'assiéger dans sa ville; il s'adressa alors à 'Alâ-ed-Daula le Kâkôyide[2], qui le prit sous sa protection et l'aida à se défendre; ils allèrent même de concert assiéger Hamadan et lui couper les vivres; la garnison fit une sortie et obligea 'Alâ-ed-Daula à se retirer à Djarbâdhaqân après avoir perdu trois cents hommes morts de froid[3].

En 417 (1026), le Kâkôyide 'Alâ-ed-Daula mena une campagne contre les Kurdes Djauzaqân; il chargea de les combattre son cousin Abou-Mançoûr, frère d'Abou-Dja'far, et lui donna pour compagnons Ferhâdh et 'Alî ben 'Imrân. Celui-ci, à la demande des Kurdes, s'interposa entre eux et 'Alâ-ed-Daula; Abou Dja'far et Ferhâdh lui réclamèrent la remise des tribus rebelles qu'ils étaient chargés d'attaquer et voulurent les prendre par force; alors 'Alî ben 'Imrân se transporta lui-même au milieu des Kurdes; il se livra plusieurs combats, dont le dernier fut en faveur de ceux-ci; Ferhâdh fut mis en fuite, et les deux cousins d''Alâ-ed-Daula faits prisonniers[4].

En 423 (1032), 'Alâ-ed-Daula le Kâkôyide, fuyant Réï, arriva à la forteresse de Ferhâdh où il resta guérir sa blessure; il fut accompagné par ce dernier qui était venu à son secours; puis ils se rendirent à Boroûdjird. Tach-Ferrâch, commandant des troupes du sultan Mas'oûd le Ghaznéwide, envoya un corps expéditionnaire sous les ordres d''Alî ben 'Imrân à la poursuite d''Alâ-ed-Daula. Quand ces troupes approchèrent de Boroûdjird, Ferhâdh monta à la forteresse de Sélîmwèh et les troupes du sultan Mas'oûd occupèrent la ville. Ferhâdh chercha alors à s'appuyer sur les Kurdes qui étaient avec 'Alî ben 'Imrân; ils accueillirent ses avances et voulurent se séparer de ce dernier, qui s'enfuit pendant la nuit; atteint pendant qu'il se

[1] Cette expression est expliquée dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. II, p. 489, au mot *iḳṭâ'*. — [2] Sur la dynastie des Kâkôyides, voir l'*Encyclopédie de l'Islam*, s. h. v°. — [3] Ibn-el-Athîr, t. IX, p. 232. — [4] *Id. op.*, t. IX, p. 247.

IMPRIMERIE NATIONALE.

reposait dans le village fortifié de Kesb, il y fut assiégé, mais la pluie et la neige le délivrèrent de ceux qui le poursuivaient, et qui n'avaient ni tentes, ni équipements d'hiver[1].

Ferhâdh et ʿAlâ-ed-Daula, réunis à Boroûdjird, convinrent d'attaquer Hamadan. Le second envoya demander à son neveu, à Ispahan, des armes et des subsides; ce neveu se mit en route en personne, mais il fut attaqué à Djarbâdhaqân, fait prisonnier ainsi que la plupart de ses troupes; l'argent et les armes furent mis au pillage.

Après cet événement, heureux pour lui, ʿAlî ben ʿImrân voulut attaquer Ispahan et s'en emparer, mais les habitants et la garnison se défendirent; il leva le siège. Au retour, il fut attaqué par ʿAlâ-ed-Daula et Ferhâdh et mis en déroute. Les deux alliés s'emparèrent des prisonniers qu'il avait faits, sauf d'Abou-Mançoûr, cousin d'ʿAlâ-ed-Daula, qu'il avait précédemment renvoyé à Tach-Ferrâch. C'est vers ce dernier également que s'enfuit ʿAlî ben ʿImrân; il le rencontra à Keredj et le blâma d'avoir tardé à le rejoindre; ils s'entendirent alors pour attaquer à nouveau ʿAlâ-ed-Daula et Ferhâdh. Ce dernier s'était installé et fortifié dans une montagne près de Boroûdjird. Tâch-Ferrâch et ʿAlî ben ʿImrân se séparèrent et attaquèrent de deux côtés différents, l'un par derrière la position, l'autre par la route directe. Ferhâdh ne s'aperçut de leur arrivée qu'au moment où leur armée prit contact avec la sienne : il s'enfuit alors vers ʿAlâ-ed-Daula, en perdant beaucoup de monde; celui-ci rentra à Ispahan, tandis que Ferhâdh remontait à la forteresse de Sèlîmwèh où il se fortifia[2].

Lorsque le sultan Masʿoûd se dirigea vers l'Inde, Dârâ, fils de Qâboûs Ier, et son général Abou-Kâlîdjâr el-Qoûhî refusèrent de payer les sommes à leur charge et entretinrent une correspondance avec ʿAlâ-ed-Daula le Kâkôyide et Ferhâdh pour leur proposer de prendre part à leur révolte; ils étaient renforcés dans leur résolution

(1) Ibn-el-Athir, t. IX, p. 288 *bis*-289 *bis*. — (2) *Id. op.*, t. IX, p. 290.

par les nouvelles qui annonçaient une incursion des Ghouzz dans le Khorasan [1].

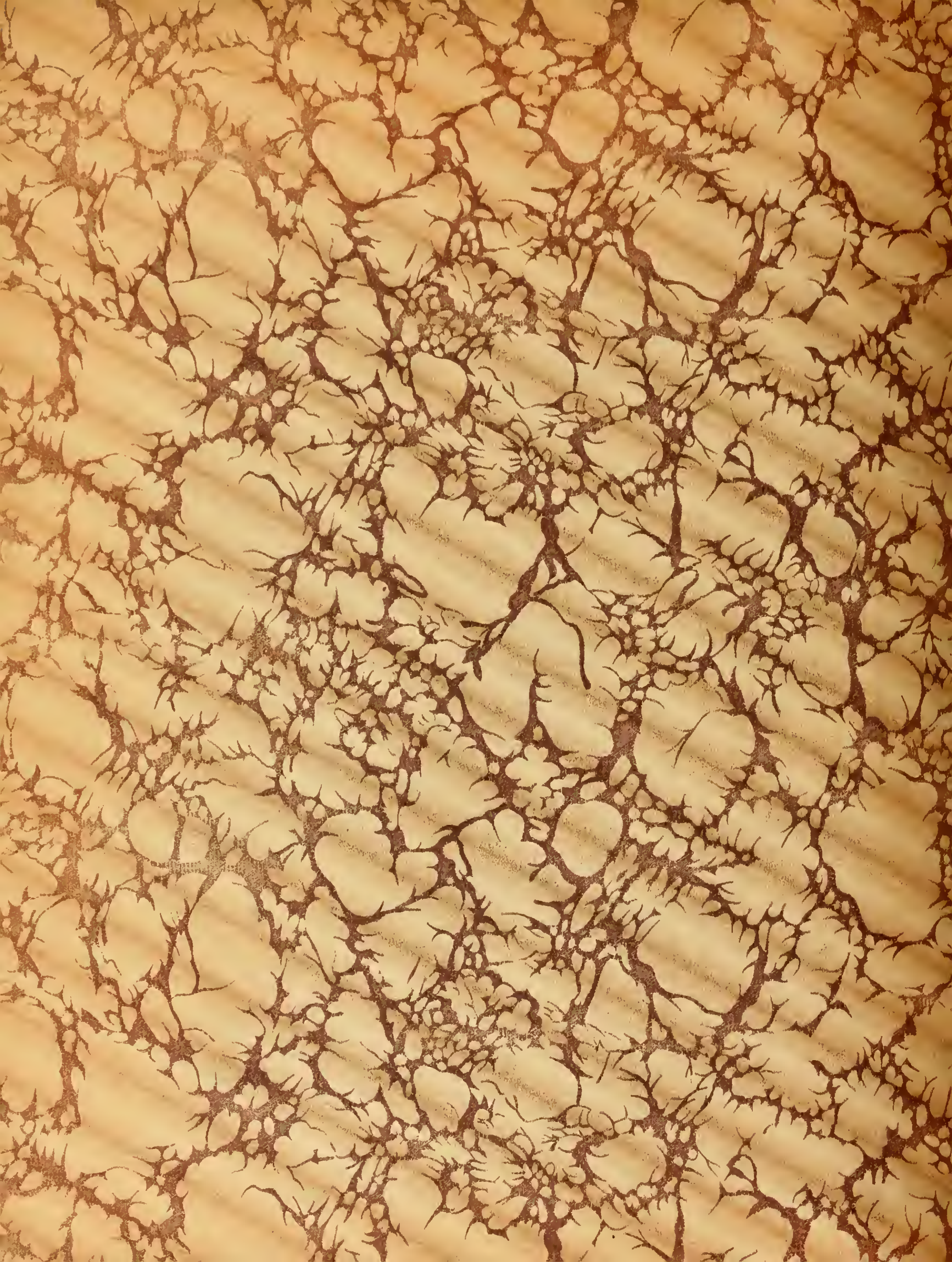
En 425 (1034), 'Alâ-ed-Daula et Ferhâd, toujours alliés, résolurent de combattre les troupes du sultan Mas'oûd qui étaient parties du Khorasan sous la conduite d'Abou-Sehl el-Ḥamdoûnî. Les deux armées se rencontrèrent et se livrèrent un violent combat où les deux partis tinrent bon; mais en fin de compte 'Alâ-ed-Daula fut mis en déroute et Ferhâd périt dans la mêlée [2].

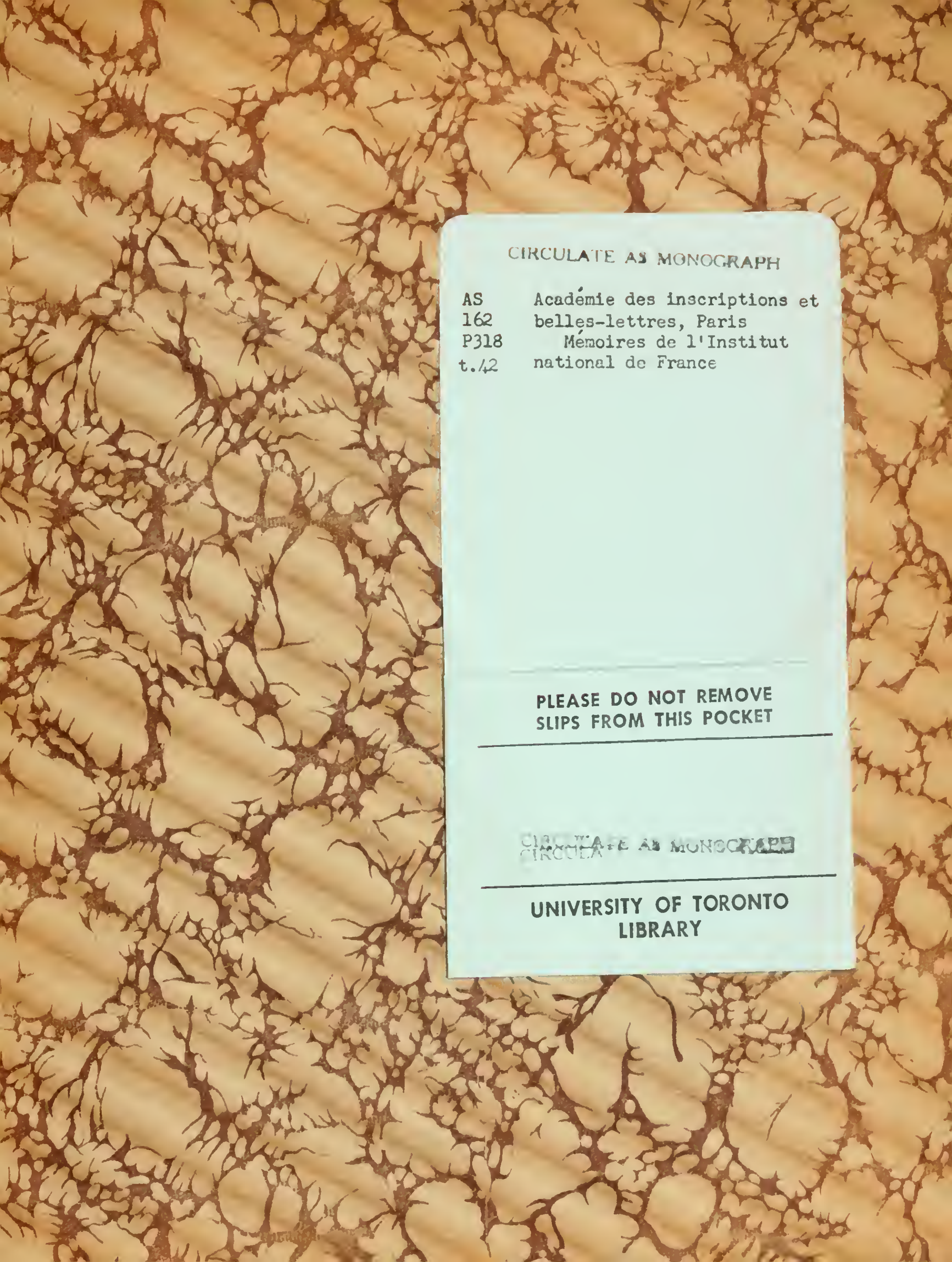
[1] Ibn-el-Athir, t. IX, p. 301 et ci-dessus, p. 421. — [2] *Id. op.*, t. IX, p. 296.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

IMPRIMERIE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES.




CIRCULATE AS MONOGRAPH
AS 162 P318 t.42
Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France
PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

